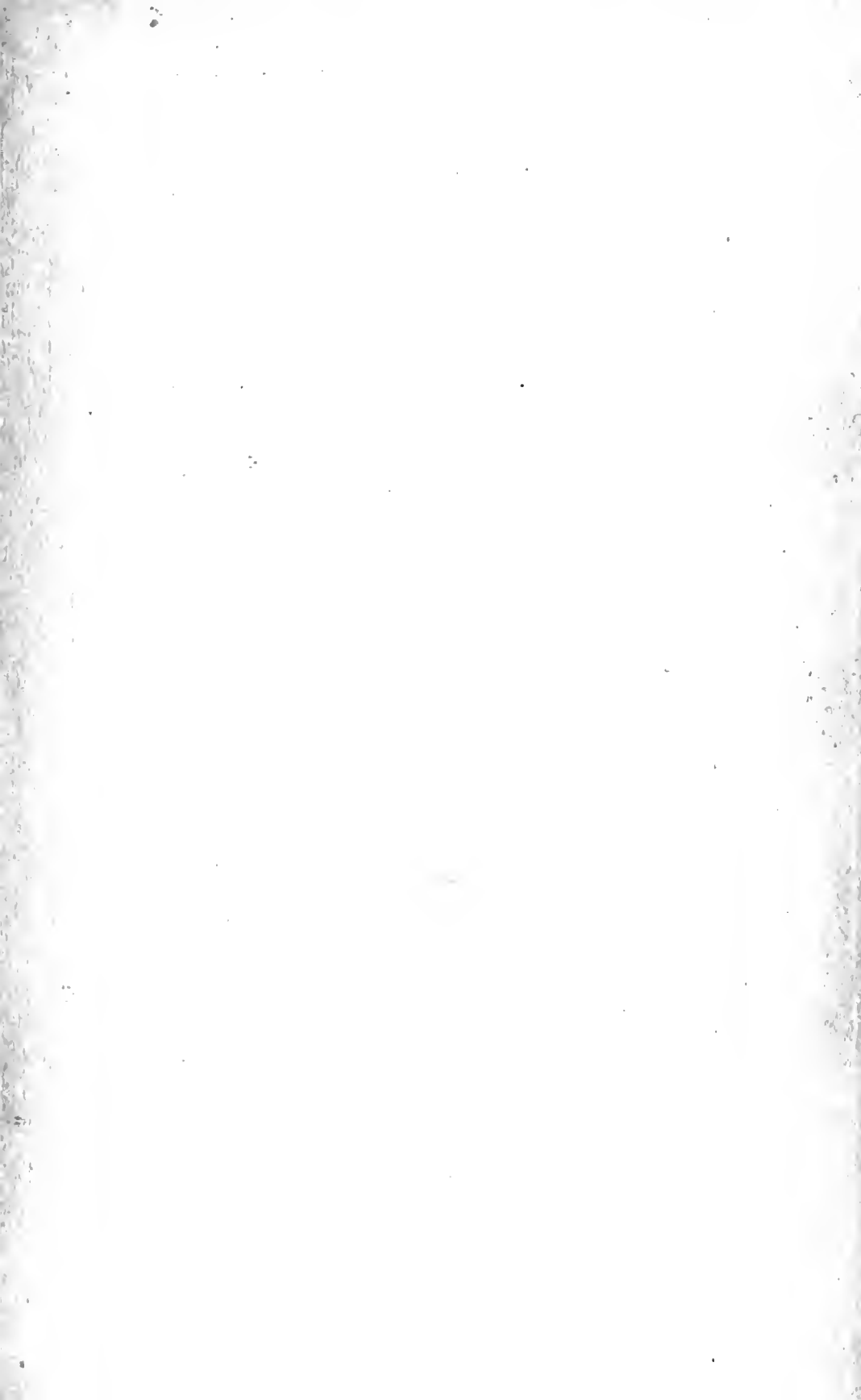


UNIV. OF  
TORONTO  
LIBRARY





Digitized by the Internet Archive  
in 2008 with funding from  
Microsoft Corporation



LA  
**REVUE CANADIENNE**  
1901  
SECOND VOLUME

Tome XL de la collection.

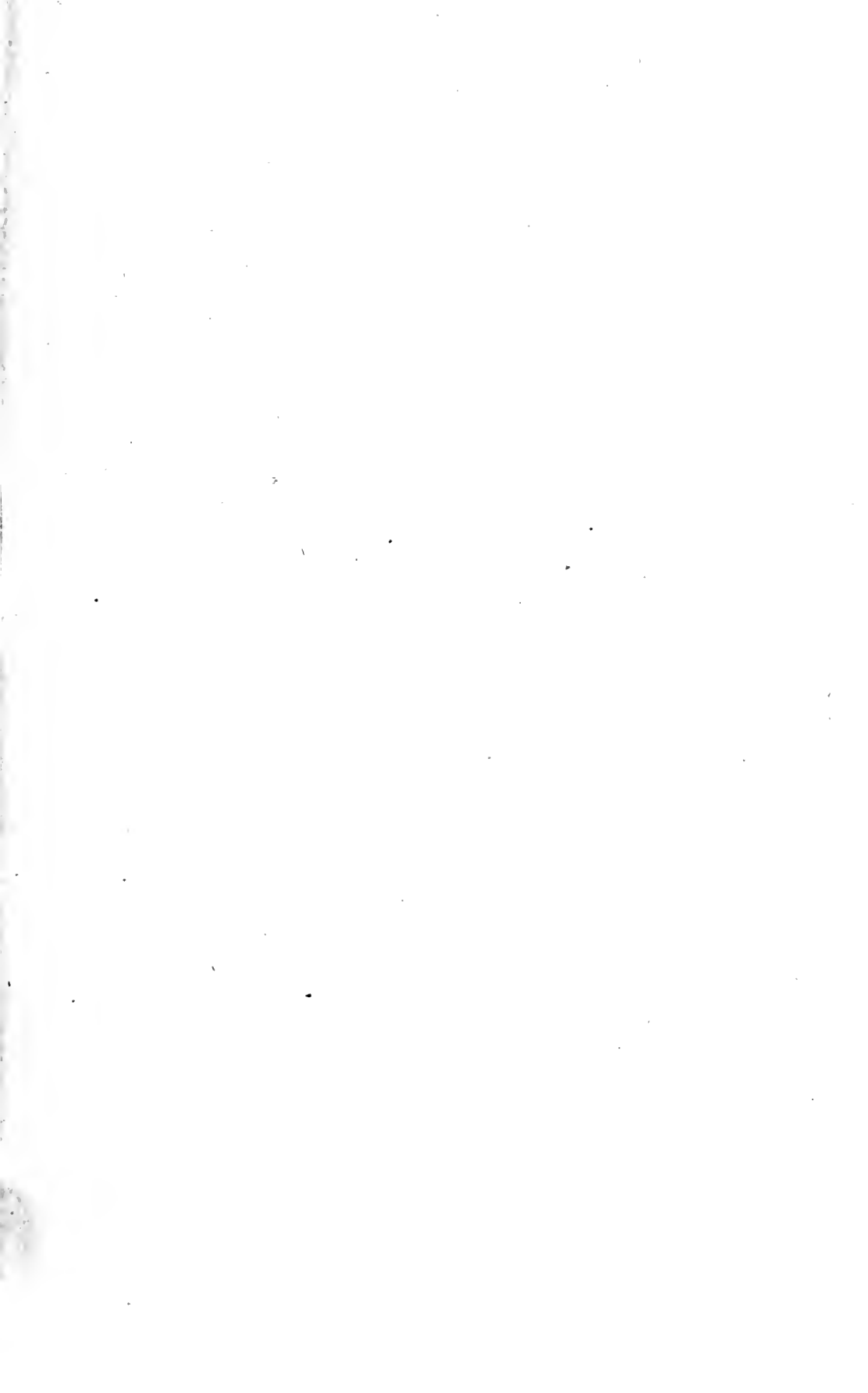
54268  
1902

J. Schumacher

AD  
21  
R 2L  
40



UN PRÉSENT DU CIEL.— Gravure tirée du splendide ouvrage de l'honorable juge Routhier : *Québec et Lévis à l'aurore du XXe siècle.*





SAINT JEAN BAPTISTE. 14. — Reproduction du tableau de MURILLO conservé à la *National Gallery*, à Londres, en Angleterre.



LA

# REVUE CANADIENNE

RELIGIONI, PATRIÆ, ARTIBUS

---

SOUS LA DIRECTION DE

M. ALPHONSE LECLAIRE.

---

37<sup>e</sup> ANNÉE

1901

SECOND VOLUME.

---

**Tome XLe de la collection.**

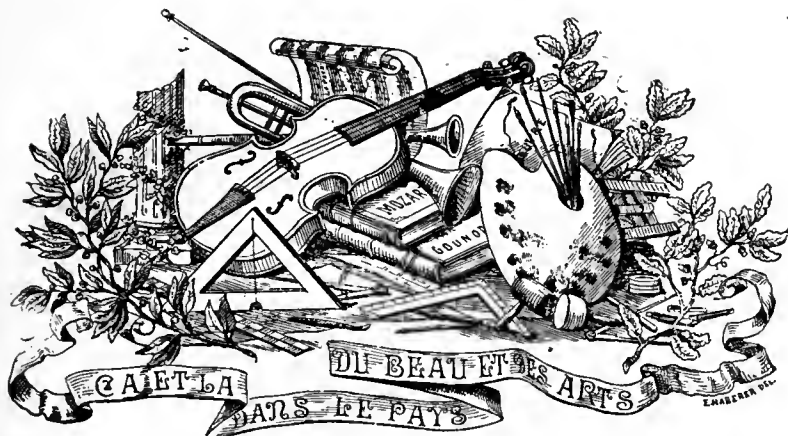


LA CIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE  
Montréal, Canada.



**SIR JOSHUA REYNOLDS**

Peint par lui-même.



## SIR JOSHUA REYNOLDS

**S**IR JOSHUA REYNOLDS naquit le 16 juillet 1723. Son père, Samuel Reynolds, était directeur de l'école de Plympton dans le Devonshire. Le modique revenu de cet emploi suffisait à peine aux besoins d'une famille composée de douze enfants, dont le dixième était Joshua. Il avait donné à son fils ce nom, comparativement rare en Angleterre dans l'espoir d'attirer sur lui l'attention et les bontés de quelque personnage de distinction qui le porterait lui-même. Joshua fut d'abord destiné à la médecine, mais le *Traité de la peinture* de Richardson et des gravures qui lui tombèrent sous la main décidèrent autrement de sa vocation. A l'âge de sept ans, il fut envoyé à Londres à l'école du peintre Hudson. Sir Joshua fait remarquer que son entrée dans la carrière de la peinture s'était faite le 18 octobre, jour de la fête de saint Luc. Ses progrès pendant les trois années qu'il passa sous ce maître furent à peu près nulles ; il perdit encore les trois années suivantes, dans son comté

de Devon. Revenu à Londres en 1746, il fit le portrait du capitaine Hamilton, père du marquis d'Abercorn, et ce morceau, où il avait abandonné pour la première fois la manière sèche et pauvre de son maître, était exécuté avec tant de vigueur et de franchise que Reynolds lui-même, l'ayant revu à la fin de sa carrière, fut surpris d'un tel début. Le chef de l'école de peinture anglaise est un exemple frappant de la nécessité d'une initiation pour comprendre les choses de l'art.

Il raconte avec une sincérité qui lui fait honneur, son désappointement à la vue des chefs-d'œuvre de Raphaël, lors de sa première visite au Vatican. Son intelligence droite et ferme lui fit avouer franchement son ignorance dans l'art qu'il voulait étudier à fond ; sans hésiter il détruisit l'édifice de ses préjugés et se fit volontiers enfant pour mieux atteindre à la virilité du talent, pour mieux devenir homme, c'est-à-dire peintre. Il se livra à l'étude des grands maîtres avec la passion d'un artiste et la sagacité d'un philosophe. Tout fut observé, analysé, comparé, jugé : chaque élan d'enthousiasme fut soumis au contrôle de la raison. Reynolds voulut savoir et sut pourquoi Michel-Ange était si imposant, Raphaël si parfait, Léonard si expressif, le Corrège si aimable et si gracieux. Au lieu de consacrer son temps, comme tant d'autres, à copier les œuvres de ces grands hommes, il se contenta de les contempler avec les yeux de l'esprit, de peur de laisser refroidir ou sommeiller en lui les facultés de l'invention, bien autrement précieuses que le talent d'imiter. Il ne cherchait qu'à pénétrer les conceptions des maîtres, à découvrir la route mystérieuse qui les avait menés au sublime, à vivre avec eux par la pensée.

Mais Rome n'offrait pas encore un assez vaste sujet d'étude à notre artiste. Après y avoir médité les lois du style, il s'en alla à Venise, étudier la couleur, chercher les éléments du clair-obscur.

Reynolds enregistrait dans sa mémoire et dans son carnet de voyageur, les belles observations que lui inspiraient les maîtres de la couleur, lorsqu'un soir, étant allé à l'Opéra de Venise, il entendit exécuter par l'orchestre l'air d'une ballade anglaise qu'il avait souvent entendue dans les rues de Londres. Ce souvenir de la patrie le toucha si profondément qu'il



SAMUEL.—Tableau de SIR JOSHUA REYNOLDS.

en versa des larmes. Le lendemain il reprit la route de l'Angleterre. A son arrivée à Londres, en 1752, Reynolds attira sur lui l'attention du public : le portrait de l'amiral Keppel, son ami et son protecteur qu'il exécuta, offrit de si grandes beautés qu'il fut de suite considéré comme le plus habile

peintre qu'eût possédé l'Angleterre depuis Van Dick. On se demandait même lequel des deux méritait de tenir la première place. Sans établir une comparaison entre eux, il faut reconnaître que Reynolds est l'artiste anglais qui a porté le plus haut la peinture du portrait, dans le sens le plus noble du mot. C'est dans ce genre qu'il montre une

force d'attention et une persistance de volonté qui eussent été suffisantes pour suppléer au génie. Quand il était en présence de ses modèles, il devinait leur caractère, leur tempérament, il pénétrait leur esprit, et son regard plongeait au fond de leur âme. La pose, le dessin, la couleur, le costume, le fond, les accessoires, tout lui servait à exprimer la ressemblance physique et morale. Il arrivait, à force de résolution, à saisir les contours décisifs, les traits importants d'une physionomie, et il les accusait avec une énergie singulière, souvent même avec une exagération bien calculée. Reynolds a su mettre beaucoup d'invention, plus que personne peut-être, dans ce genre de peinture qui semble en comporter le moins. Ses poses sont toujours conformes à la condition, aux habitudes, aux tempérament du personnage. Tel amiral se tient debout au milieu des rochers, sur le rivage d'une mer furieuse. Tel capitaine, regardant le spectateur, porte la main à la crinière de son cheval, vu de croupe, et va monter en selle pour aller se jeter dans la bataille, qui se livre au fond du tableau. Si vous regardez le portrait du docteur Hunter, tout vous dit que c'est un savant qui médite : son regard fixe, la légère inclinaison de sa tête, son bras gauche accoudé, son bras droit pendant ; et pour indiquer que ce savant est un physiologiste, il suffit au peintre de placer derrière son modèle une armoire à squelette. Il lui arrive parfois de s'élever, par la profondeur de l'intention, jusqu'au sublime. Je ne connais rien de plus saisissant, de plus expressif et de plus noble que le portrait du docteur Johnson. L'œil à demi-clos, le front soucieux, les mains entr'ouvertes, comme si elles venaient de jouer sur une lyre imaginaire, il paraît plongé dans l'extase de la méditation et agiter quelque grand problème dans les replis de son intelligence, *in alta mente*.

Ce docteur Johnson, qui fut un des grands esprits de son temps, était fort lié avec Reynolds ; on ne sera pas étonné, en voyant son portrait, d'apprendre qu'il était sujet à la su-

perstition et à la mélancolie. Ayant fondé en 1758 le journal *l'Idler* (le Paresseux), il invita son ami à y insérer quelques lettres touchant la question d'art. Le peintre y écrivit en effet, l'année suivante, et forcé pour la première fois de réunir ses idées, de leur donner une suite, une forme, il prit l'habitude de penser pour les autres.



PENELOPE BOOTHBY.—Portrait par SIR JOSHUA REYNOLDS.

Dans l'intimité du docteur Johnson, Reynolds connut les plus illustres orateurs du parlement, les Burke, les Fox, les Sheridan, le grand historien Gibbon, le sensible et spirituel auteur de *Tristram Shandy*, Laurent Sterne, le romancier Goldsmith, le poète Mason et le fameux comédien Garrick, l'élève et l'ami

particulier du docteur. Avec la tendance naturelle de son esprit, Reynolds profita de la conversation de tous ces hommes d'élite ; il les écouta en philosophe, il les regarda en peintre, et il n'est pas un d'entre eux dont il n'ait fait un portrait remarquable. J'en citerai pour exemple celui de Burke, avec ses yeux d'un éclat vitreux et sa peau mince sur laquelle brillent ces luisants qui accusent si bien le tem-

pérament anglais, et que nous retrouverons plus tard chez Lawrence. Il convient de mentionner aussi le portrait de Garrick, heureuse et expressive composition qui nous montre le grand comédien entre la Tragédie et la Comédie. On le voit résister en riant à la sévère Melpomène et se laisse entraîner par son vrai génie qui l'arrache à la muse de la terreur et des larmes.

Malheureusement ces deux figures manquent de style : Reynolds a donné aux filles de Mémoire la physionomie et les allures des actrices de Drury-Lane.

Cependant le genre des portraits n'est pas le seul où se soit distingué Joshua Reynolds. Enrichi par le



L'AGE D'INNOCENCE.—Tableau de SIR JOSHUA REYNOLDS.

haut prix qu'il exigeait— il faisait payer jusqu'à cent cinquante et deux cents guinées un portrait en pied,— il put se livrer à la peinture historique, et s'il y fut souvent inférieur à ses propres théories, il fit du moins un chef-d'œuvre dans son tableau d'*Ugolin*. Rien ne pouvait, du reste, mieux convenir à son génie qu'un sujet semblable ; il n'exigeait pas de grandes connaissances anatomiques, toute sa



poésie était dans l'énergie de l'expression. Il faut avouer que la principale figure, celle d'Ugolin, est d'une beauté sublime. La douleur morale de cet infortuné qui souffre dans ses entrailles paternelles, moins de sa faim que de la faim de tous ses enfants, cette tête pétrifiée, digne de Michel-Ange, ce regard fixe, ce muet désespoir d'un père,



LA COMTESSE SPENCER.—Portrait par SIR JOSHUA REYNOLDS.

opposé aux gémissements de sa famille, l'angoisse des jeunes prisonniers se mesurant à leur âge, à la force de leur âme, tout cela est d'une grande beauté, d'un ordre élevé, et peut-être même que la lecture du Dante ferait sur nous une impression moins terrible et moins profonde. Guérin dans son *Marcus Sextus*,

et Géricault dans sa *Méduse*, se sont souvenus de cette admirable tête d'Ugolin.

Reynolds a été un peintre éminent, un artiste puissant par l'invention et l'expression, comme par la couleur ; il a eu toutes les hautes qualités qui se peuvent acquérir ; mais son plus bel ouvrage, le grand fait de sa vie, c'est la série des discours qu'il prononça à l'Académie royale de Londres,

instituée en 1768 et dont il fut le premier président. Il y professe les principes les plus élevés et les plus solides, même ceux qu'il ne sut pas toujours mettre lui-même en pratique.

La publication de ses discours, assurément un des plus beaux monuments qu'on ait élevés aux grands principes de

l'art, attira sur lui l'attention de l'impératrice Catherine de Russie. Elle lui envoya une tabatière en or avec son portrait enrichi de diamants et accompagnés de ce billet :  
*Au chevalier Reynolds, pour le plaisir que m'a fait la lecture de ses excellents discours.*



SIMPLICITÉ.—Tableau de SIR JOSHUA REYNOLDS.

Parmi ses tableaux religieux *la Nativité*, qu'il peignit pour la chapelle de New College, à Oxford, fut le meilleur. Il en a ennobli la composition en éclairant la scène d'une lumière émanant de l'enfant Jésus ; heureuse réminiscence de *la Nuit du Corrège*. On admire aussi beaucoup, en Angleterre, sa *Sainte-Famille*, mais le paysage qui encadre ce tableau est trop anglais ; il y a loin des sévères et miraculeuses contrées de la Palestine aux riants cottages de Richmond.

De 1770 à 1792 Reynolds exerça une influence souveraine sur les arts en Angleterre ; il vit poser devant lui toutes les grandes dames, si bien qu'il disait lui-même avoir peint *deux générations* de beautés. Le pinceau à la main, il oubliait ses théories transcendantes et ne songeait plus qu'à peindre ses portraits comme les Vénitiens, à les mo-



ELIZABETH, Duchesse de Devonshire.—Portrait par SIR JOSHUA REYNOLDS.

deler comme Van Dick, à les éclairer comme Rembrandt. Il alla jusqu'à sacrifier des tableaux du Titien pour découvrir par le frottement les diverses couches de couleurs que ce grand maître avait employées. Devenu fort habile dans la pratique de son art, il ne chercha plus qu'à varier les attitudes de ses

portraits, à trouver pour chacun d'eux, soit un effet piquant de lumière, soit une action imprévue, soit un costume étrange, visant toujours à les particulariser par quelque trait remarquable de nature à se bien graver dans la mémoire. Intéressante galerie ! Lady Spencer y figure en ama-

zone, laissant porter sur son épaule la tête de son cheval. La petite fille de lord Buccleugh passe, frileuse, enveloppée de fourrurés, sur un fond d'arbres dépouillés, comme pour nous montrer le printemps de la vie dans l'hiver de la nature. Celle-ci porte une capeline qui projette sur son visage une ombre transparente, comme le célèbre *chapeau de paille* de Rubens. Celle-là (c'est Miss Vernon) accourt du fond d'un jardin et vient sourire à l'action de son frère, lord Russell, qui, vêtu à l'antique, tue un monstre à coups de sabre. Ces fantaisies de costumes et d'actions ne sont pas toujours irréprochables au point de

vue du goût,



Petite marchande de fraises —Tableau de SIR JOSHUA REYNOLDS.

mais elles forment la partie la plus originale des portraits de femmes de Reynolds.

Nos lecteurs savent que Reynolds a enrichi de notes curieuses le poème de la peinture de Dufresnoy, lorsqu'il fut traduit en anglais par Mason. On y retrouve l'homme de ses *Discours*. Mais le voyage qu'il fit en 1781, en Flandre et en Hollande, avec son ami M. Metcalfe, modifia

légèrement ses opinions sur l'école des Pays-Bas. Il en revint émerveillé de Rembrandt, enchanté de Rubens, et les observations qu'il publia sur les maîtres dont il venait d'admirer les chefs-d'œuvre se ressentirent de la vivacité de ses impressions récentes, beaucoup plus que de la rigueur de ses théories.

Parvenu à la fortune, Reynolds sut en user avec esprit et avec grâce. Ses manières douces, sa modestie naturelle, sa grande réputation attirèrent chez lui la meilleure compagnie de Londres. Souvent il invitait à sa table les personnes les plus distinguées des trois royaumes, et tandis qu'il pensait à jouir de leur conversation, il leur faisait, sans s'en douter, remarquer la sienne, toujours substantielle et colorée, pleine de sens et d'*humour*. Atteint de surdité sur la fin de sa vie, il écoutait ses amis au moyen d'un cornet acoustique ; par allusion à cette infirmité qui ne troublait point la sérénité de son âme, il s'est peint lui-même tenant la main à son oreille en guise de cornet. En 1789, comme il achevait le portrait de milady Beauchamp, il sentit tout à coup sa vue s'affaiblir, et il perdit bientôt l'usage de l'œil gauche. Deux ans plus tard il fut attaqué d'une maladie grave dont il ne put indiquer la nature ni le siège : c'était un grossissement extraordinaire du foie ; mais les médecins ne s'en doutèrent que peu de jours avant sa mort, qui arriva le 23 février 1792. Reynolds fut inhumé en grande pompe dans le caveau de l'église de Saint-Paul, près du tombeau de Christophe Wren, architecte de ce grand édifice. On donna à chaque personne du convoi une estampe, gravée par Bartolozzi, où l'on voit une femme embrassant une urne, et le génie de la peinture qui montre cette inscription : *Succedet famâ, vivusque per ora feretur.*

A. Leqlaneur.

## VITALITÉ DE LA RACE FRANÇAISE AU CANADA

---

A tous les ans, lorsqu'il nous est donné de saluer l'aurore du joyeux anniversaire de notre fête nationale, et que la brise embaumée du mois de juin nous apporte les harmonieuses mélodies de nos airs patriotiques, il semble que nous sentons nos cœurs se dilater avec amour sous le souffle de la patrie, qui passe en frémissant sur nos âmes et les fait déborder du trop-plein des légitimes émotions dont tout notre être est pour ainsi dire enivré.

Comment, en effet, n'éprouverions-nous pas une noble fierté d'être Canadiens-Français en contemplant les gloires dont s'est couverte notre race et l'empreinte profonde qu'elle a laissée sur le sol d'Amérique, découvert et christianisé par elle et fécondé des sueurs et du sang de ses enfants?

Sortis du sein généreux de la France, répandus sur toutes les plages de la moitié d'un continent, nous avons tenu haut et ferme le drapeau de la foi et les vieilles traditions d'honneur de nos pères, et par un courage qui n'a pas connu les heurts de la défaillance, nous avons forcé les autres peuples à nous traiter avec respect et à nous considérer avec tout l'honneur et la dignité dus à une grande nation.

Nous présentons aux autres peuples étonnés, le spectacle de quelques familles groupées sur les bords du St-Laurent, assaillies dès le berceau de leurs premiers établissements par des forces tellement supérieures, qu'on les croyait perdues et submergées pour toujours, au milieu des luttes sanglantes et des orages formidables soulevés de toutes parts pour les broyer dans une ruine inévitable.

Et voilà qu'après deux siècles et demi d'existence, ces quelques familles sont devenues une nation de gentilshommes, dispersés dans toute l'étendue de l'Amérique du Nord. Nous avons conquis toute la province de Québec, envahi la partie orientale d'Ontario, refoulant devant nous les autres nationalités et nous nous sommes frayé un chemin jusque dans les prairies de l'Ouest, où des essaims nombreux se sont enracinés dans le sol, avec la ténacité traditionnelle de notre race.

On rapporte que le chevalier de Fougères, prenant possession de l'île de France, déploya sur la plage le drapeau blanc et fit dresser une croix sur laquelle il grava cette inscription: *Jubet hic Gallia stare Crucem.* "La France veut que la croix reste ici debout."

Les Canadiens-Français ont arboré, eux aussi, la croix sur toutes les rives où ils ont porté leurs pas et c'est encore autour de cet étendard qui brille au sommet de nos églises que se groupe cette unité qui convient si bien à nos mœurs et qu'on appelle la paroisse.

La paroisse ainsi constituée est une forteresse qui ne se laisse pas plus entamer que les célèbres phalanges macédoniennes. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que quelques colons près de Windsor, absolument isolés depuis la conquête, ont vu se fixer autour d'eux de nombreuses familles venues de l'étranger. Comme des flots précipités, elles ont tenté de submerger cette petite épave, dernier vestigé de la domination française, perdu au sein d'Ontario.

Enfermés de tous côtés, nos compatriotes ont trouvé dans leur institution paroissiale, une force invincible qui non seulement a opposé une barrière infranchissable aux nouveaux venus, mais qui a fini par briser le réseau qui le comprimait de toutes parts et par déborder dans tout le comté d'Essex, où notre population se trouve aujourd'hui en majorité.

En contemplant la protection particulière dont Dieu n'a cessé d'entourer notre nationalité et les desseins admirables de sa providence sur nous, l'hymne de la reconnaissance s'échappe

naturellement de nos lèvres et c'est à genoux, aux pieds de nos autels, les yeux inondés de larmes, que nous pouvons répéter à bon droit: *Non fecit taliter omni nationi*. "Ce n'est pas ainsi, Seigneur, que vous avez traité les autres nations."

Quelle est donc la cause de cette fermeté virile, de cette sève sans cesse montante, et de cette inépuisable vitalité, qui nous ont permis d'atteindre à un si prodigieux développement dans un milieu qui semblait fait si peu pour le favoriser? Sans doute, le sang français possède des générosités instinctives et une poussée de chaleur et de vie qu'aucune force humaine ne saurait refroidir ou endiguer, mais ces aspirations si nobles, ces énergies si puissantes et ces appels continus à tout ce qui est beau, grand et héroïque ne sauraient expliquer suffisamment notre conservation sans alliage, dans les conditions si difficiles où nous avons été placés.

Il faut porter ses regards plus haut, pour bien comprendre la raison ultime de ce phénomène si consolant.

Tout peuple a reçu de Dieu une mission spéciale et lorsque ce peuple lui demeure fidèle et suit avec droiture la voie qu'il lui indique, il le bénit avec amour et le couvre de son bras protecteur.

Hâtons-nous de le proclamer, c'est à l'Église catholique que nous devons notre conservation comme race distincte et le merveilleux épanouissement de nos forces, sur la moitié de ce continent.

Debout sur le berceau comme sur la tombe des nations, l'Église préside aux destinées des peuples. Du haut de son immortalité, elle les voit naître et mourir au pied de ce rocher sur lequel elle a été fondée par une main divine. Aussi, nous n'aurons rien à craindre pour notre avenir tant que la barque de l'Église portera le sort de notre nationalité. Les peuples comme les individus ont besoin d'enthousiasme et de foi pour se développer et grandir, et pour entretenir les sentiments généreux qui souvent dorment en eux.

S'ils ne sont pas entretenus par des espérances très hautes



et une conception supérieure de la vie, lorsqu'arrivent les époques de dissolution sociale et de crise violente, les doctrines, empoisonnées et les passions mauvaises brisent toute résistance et déflorent la société de ses plus belles vertus et de ses traditions les plus honorables. Une fois lancée dans ces tristes aventures, une nation finit bientôt par rompre avec le passé et par ne plus se ressembler.

Nous sommes appelés sur ce continent, comme notre illustre patron saint Jean-Baptiste: à rendre témoignage à la vérité. Or, c'est en conservant une foi robuste et des mœurs austères et en faisant régner dans nos foyers les lois de l'honneur, que nous demeurerons réellement une race forte, grande, noble et féconde en dévouement.

En effet, la croyance de nos pères a été le principe de leur existence sociale et le but suprême de leurs travaux. Nous sommes nés d'une pensée religieuse. Les rois de France, animés d'un grand zèle pour la propagation des lumières évangéliques, ont eu grand soin d'affirmer dans les instructions données à Cartier et à ses successeurs, que la fin principale qu'ils devaient s'efforcer d'atteindre, était la conquête des âmes. En parcourant nos archives nationales, on touche du doigt deux grandes vérités qui répandent un jour lumineux sur toute notre histoire et s'imposent à l'intelligence de tout penseur. La première, c'est que nous avons été choisis pour être un peuple d'apôtres chargés de disséminer le catholicisme dans toute l'Amérique du Nord. La seconde, c'est que l'élément religieux a donné à notre race, une vitalité et une force d'expansion qui ont déconcerté tous les calculs humains.

Dieu, qui avait des desseins si élevés sur nous, prit soin de choisir nos pères parmi les habitants les plus honorables de la France.

Il est bon de ne pas confondre les hivernants qui ne venaient dans le golfe St-Laurent que pour y faire la traite en passant, avec les véritables colons, les défricheurs de la forêt, ceux qui faisaient le coup de feu à l'heure du danger. C'est de ces der-

niers que nous descendons; les autres n'ont point fait souche. L'histoire de la colonisation de la Nouvelle-France date de 1608. Jusqu'alors, pas une seule famille ne s'était établie dans le pays et les prétendus repris de justice qui auraient été jetés sur le rivage canadien, n'existent que dans l'imagination d'écrivains peu scrupuleux de la vérité. L'abbé Tanguay, dans son dictionnaire généalogique, a prouvé la pureté de nos origines. Nous sommes, de fait, le seul peuple qui ait conservé l'histoire complète de toutes les familles qui le composent. Dieu merci! nous pouvons étaler sous les regards inquisiteurs du public, les annales nationales qui prouvent la filiation des diverses générations qui se sont succédé depuis le premier ancêtre, né sous le soleil de la belle France, jusqu'à nos jours. L'anneau de nos descendances est parfait et nous n'avons pas à couvrir d'ombre, des soudures tristes et irrégulières. Il est permis de se demander, s'il y a un grand nombre d'autres nations qui pourraient subir une telle épreuve, avec autant d'honneur et de crédit que nous. En France, on ne permit à aucune personne de prendre passage sur les navires destinés au Canada, à moins qu'elle ne fût recommandable par ses mœurs et sa foi. Le résultat fut que toute l'île de Montréal ressemblait à une communauté religieuse.

Quel contraste avec les commencements de la Nouvelle-Angleterre.

L'historien Bancroft, indigné du peu de soucis dont on avait entouré le berceau de la colonie anglaise, s'écriait avec amertume: " L'histoire de la colonisation de notre pays est l'histoire des crimes d'Europe."

Dans les États-Unis, il y eut des déportements de criminels, malheureusement, mais jamais dans notre cher Canada. C'est que nous avons besoin de caractères bien trempés, pour ne pas faillir à la rude tâche qui nous incombait. Nos pères se firent d'abord défricheurs. Il faut un bras nerveux et une énergie d'acier pour entreprendre, la cognée à la main, la conquête de la forêt. Lorsque, avant de déchirer le sein d'une terre vierge,

pour lui confier les premières semailles, le colon est obligé d'arracher dans les profondeurs de ses entrailles, des racines attachées au sol comme les tentacules d'une pieuvre, il semble qu'il se voue à une corvée surhumaine et désespérante. De fait, les Canadiens-Français ont été à peu près les seuls qui aient abattu les forêts de notre pays et, dans ce dur labeur, nous n'avons jamais eu de rivaux. Nous avons su prouver, par là, que si nous possédons la vivacité de caractère et les manières enjouées des races celtiques, nous ne manquons pas, non plus, de la constance opiniâtre et de la détermination de volonté des Saxons.

Mais bientôt il nous fallut vaincre un ennemi plus redoutable. La nation iroquoise, tout d'abord en haine des Hurons et des Algonquins nos alliés et plus tard tenue en effervescence et armée par les colons de la Nouvelle-Angleterre, harcela les premiers établissements français.

Les Iroquois amoncelèrent partout des ruines, répandant le sang et l'épouvante sur leur passage. Les colons s'armèrent. Chaque demeure fut percée de meurtrières et dans la plupart des paroisses, on construisit des forts où se tenait continuellement une sentinelle en vedette. Vivant sans cesse dans les alarmes, nos pères communiaient presque tous les jours, afin de n'être pas surpris par la mort. Pendant que 3 ou 4 d'entre eux labouraient le champ, un autre montait la garde autour du bois. Les colons se fatiguèrent de ce régime de terreur et ils demandèrent à grand cri qu'il leur fût permis de porter la guerre au sein même de la confédération iroquoise. Ce plan hardi aurait été téméraire pour tout autre que ces cœurs vaillants jusqu'à l'héroïsme.

Après avoir fait la paix avec leur Dieu, nos pères devenaient des foudres de guerre pour leurs ennemis, tant il est vrai que la foi et la piété sont essentiellement la vertu des héros. C'est vers 1650, que commencèrent ces séries de campagnes à travers les bois, les neiges et les rivières glacées. Les miliciens se nourrissaient au bout de leur fusil, au petit bonheur de leur course. Emportés par un élan incroyable, renversant tout devant eux,

ils forcèrent les Iroquois à demander la paix. Ces derniers pourtant comptaient alors 2000 guerriers. En Canada, on ne put mettre sur pied que 250 hommes divisés en camps volants de 40 soldats chacun.

Cinq Pères Jésuites subirent le martyre et la nation huronne fut presque éteinte pendant cette malheureuse guerre.

Nous allions reprendre haleine et donner de l'essor à l'agriculture, lorsque l'Angleterre, entraînée par ses colons d'Amérique, décréta notre ruine. La lutte recommença pour ne se terminer que sur les plaines d'Abraham. Pendant trois quarts de siècle, nous avons semé la terreur et la ruine dans les États de la Nouvelle-Angleterre. Nos bandes miliciennes se promènèrent en tous sens, détruisant les établissements anglais jusque dans la Pennsylvanie. L'effroi que nous répandions était tel que les mères américaines, pour tranquilliser leurs enfants trop tapageurs, leur répétaient comme une menace terrifiante: "Tais-toi, car les Français vont venir." Les Anglais tentèrent dix fois de franchir nos frontières et, quoique toujours plus nombreux, ils furent autant de fois impitoyablement battus. Le grand Washington lui-même fut obligé, un jour, de s'écrier en face des prodiges de valeur de nos milices: "Nous avons été honteusement battus par une poignée de Canadiens." Pourtant l'Angleterre dépêcha en Amérique ses meilleures troupes et répandit l'or à pleines mains, pour s'assurer de la victoire. Pendant que les Américains recevaient d'Europe les marchandises dont ils avaient besoin et qu'on leur vendait à vil prix, les Canadiens étaient obligés, au contraire, de retirer de la terre ou des profits de la traite, toutes leurs ressources. Nous manquions de tout, excepté de courage.

Montcalm, habitué à la stratégie des armées européennes, ne comprenait rien à la manière de combattre de nos milices. Il avoua lui-même qu'il dut subir leur élan et remettre en poche ses plans de campagne.

Ce furent nos milices qui entraînent Montcalm malgré lui, à Oswégo, Henry, Monongahéla et Carillon. Sur les plaines

d'Abraham, les milices canadiennes étaient malheureusement absentes au début de la bataille. Lévis enfin vint couronner, par une dernière victoire, ces hauts faits d'armes qui nous valurent l'admiration de nos ennemis. Ceux qui devinrent plus tard nos premiers défenseurs en Angleterre, furent précisément ceux que nous avons rencontrés sur les champs de bataille et qui avaient eu l'occasion d'apprécier notre valeur. On sait quelle profonde tristesse ou plutôt quelle agonie douloureuse éprouvèrent les Canadiens, lorsqu'il leur fallut dire adieu au drapeau bien-aimé de la France. Les nobles traversèrent l'Océan, mais le clergé, identifié à nos combats et à nos douleurs, nous demeura fidèle à cette heure solennelle. Il devint le guide, le juge et l'instituteur des paroisses, tout comme il en était le pasteur. En présence d'un tel dévouement, il est bien permis de se demander où l'on peut trouver en Canada, un corps qui ait fait rayonner davantage l'honneur de la patrie et qui ait autant soutenu l'édifice national, que le clergé. Il ne constitue pas une caste à part, une organisation en dehors du reste du corps. Il tient à nous par les liens de l'âme. Sorti du sein de la nation, il en constitue la partie la plus généreuse par ses œuvres et la plus désintéressée par ses dévouements.

Lorsqu'en 1760, la mort dans l'âme et les yeux humides d'émotion, nous passions sous un joug étranger, nos pères ne pouvaient guère prévoir que ce choc, si pénible dans le moment, devait, dans les desseins de Dieu, devenir pour eux une source de salut. Dieu voulait préserver ce petit peuple des souillures de la révolution française et protéger sa foi naïve et touchante du contact des railleuses impiétés des encyclopédistes du 18e siècle.

Toutefois, le joug de l'Angleterre fut souvent bien lourd à porter et mit notre loyauté à l'épreuve. La conquête, il est vrai, est toujours amère au cœur des vaincus, mais si elle devient le prétexte d'un brisement continu de toutes les traditions, de tous les souvenirs et de tout ce qui touche à des principes chers; si elle se traduit par l'exorbitante prétention d'im-

poser, outre le fardeau de la puissance, l'unité de lois, de mœurs et d'administration, à des nationalités complètement distinctes par l'origine, les croyances religieuses et le langage, on peut affirmer qu'un despotisme de ce genre sera court, impuissant et désastreux. Le général Murray fut le premier à se rendre compte de la situation et s'efforça de nous rendre la transition la moins pénible possible. Il se montra fort tolérant et c'est avec raison qu'il put écrire en 1766, dans son rapport au gouvernement impérial: " Je me glorifie d'avoir fait tout en mon " pouvoir pour gagner à mon Royal Maître l'affection de ce " peuple brave et courageux, dont le départ du pays, si jamais " il avait lieu, serait une perte irréparable pour l'empire."

Ces sentiments généreux ne furent pas cependant ceux qui animèrent tous ses successeurs. On traita de préjugé notre attachement à notre foi, à notre langue et à nos coutumes, et on tenta mille moyens pour nous désaffectionner de ces précieux héritages. Lord Granville, indigné du traitement qu'on nous faisait subir, ne craignit pas de répondre dans la Chambre des Lords, que cet attachement était fondé sur la raison et sur quelque chose de plus élevé encore que la raison, sur les sentiments les plus sacrés du cœur humain.

Le traité de Paris nous garantissait les droits et privilèges de sujets anglais. Peu de temps après la cession, cependant, on abolit les tribunaux pour leur substituer le règne de l'épée. Le 7 décembre 1763, une proclamation royale prescrivait à tous les Canadiens, une déclaration d'abjuration et ordonnait l'expulsion de tous ceux qui refuseraient de devenir apostats.

Dans le premier conseil, on exigeait des membres un serment qui constituait une insulte à notre foi. On tira de prison un ignorant du nom de Gregory, pour le charger d'administrer la justice comme juge en chef.

Tous les fonctionnaires publics étaient protestants et pourtant ces derniers ne comptaient que 500 âmes sur une population de 69,275 habitants.

Des conseils plus sages prévalurent quelque temps après.

Des hommes d'État distingués comprirent que l'assimilation des Canadiens et des Anglais constituait une impossibilité, et les autorités se montrèrent mieux disposées.

Il n'y a aucun doute que l'Angleterre eût consenti dès le début à nous traiter avec moins de rigueur, si les colons de la Nouvelle-Angleterre n'eussent sans cesse fait entendre, à Downing Street, leur clameur hostile. Irrité des concessions que nous venions de recevoir du gouvernement britannique, le congrès des colonies anglaises adopta, en 1774, une résolution dans laquelle il déclarait " qu'il était étonné que le parlement " eût consenti à donner une existence légale à une religion qui " avait inondé l'Angleterre de sang et répandu l'hypocrisie, la " persécution, le meurtre et la révolte dans toutes les parties " du monde."

Cette explosion d'un fanatisme sauvage et révoltant, trouva de l'écho en Canada. Il ne faut pas être surpris, après cela, si lors de la guerre de l'indépendance, nous sommes demeurés sourds à leur appel intéressé et si nous nous sommes souvenus de leurs sanglants outrages.

Quand Arnold et Montgomery parurent devant les murs de Québec, on vit le spectacle d'un nombre considérable d'Anglais travaillant avec zèle à persuader aux Canadiens de livrer la ville aux mains des Américains.

Plusieurs marchands anglais de Québec se retirèrent à l'île d'Orléans, attendant l'issue de cette campagne, bien résolus à se ranger du côté du vainqueur, et d'entrer dans la ville avec les fourgons de l'armée américaine, si cette dernière l'emportait. Les Canadiens, au contraire, prirent les armes sans hésitation et soutinrent l'honneur du drapeau anglais.

Plus tard, lorsque le Canada fut de nouveau envahi, nos milices volèrent aussitôt à la frontière et firent leur devoir. On parle quelquefois de la victoire de Châteauguay comme d'un coup de feu, au coin d'un bois, avec une avant-garde. Rien de plus faux.

Cette bataille fut gagnée par la tactique scientifique du colo-

nel de Salaberry et le courage intelligent de nos volontaires. La série des marches militaires, la disposition des Voltigeurs et la manière habile avec laquelle il sut attirer dans un piège un corps d'armée américaine, suffisent à démontrer le génie de la guerre de ce brillant officier. Mais ce n'est pas seulement à Châteauguay que les nôtres se distinguèrent. Le lieutenant Rolette fut chargé du commandement d'un brigantin armé. En plein jour, n'ayant avec lui que six hommes, il attaqua et captura un navire américain chargé de troupes et de bagages.

Pendant cette guerre, il s'empara de dix-huit navires américains et mourut des blessures reçues dans un engagement. Un autre Canadien-Français qui nous fit honneur et dont le nom devrait suivre ceux de Salaberry et Rolette, c'est le capitaine Taillon. Il remporta une victoire complète près de Détroit sur le major Van Horne. Pendant ce temps-là, Pothier, avec 200 voyageurs canadiens, s'emparait de Michillimakinac et entraînait les tribus indiennes sous le drapeau anglais. Enfin nous étions représentés dans l'état-major, par les lieutenants-colonels Montviel et Deschambault, le premier comme lieutenant du gouverneur Provost et le second en sa qualité d'adjutant-général de la milice du Canada.

Malgré ces services éclatants rendus à l'Angleterre, il faut bien l'avouer, nous avons été peu récompensés. On oublia vite ce qu'on nous devait. Nous avons été obligés de conquérir nos droits religieux et civils par une lutte constante et des efforts prodigieux. Plaçons tout d'abord, parmi nos défenseurs les plus illustres, Mgr Plessis, ce champion de nos libertés scolaires. En 1820, il se rendit en Angleterre pour presser la sanction d'une loi adoptée par la législature pour la diffusion de l'instruction primaire dans les campagnes. Depuis 1801 toutes les écoles étaient soumises à la surveillance et à l'influence immédiate de l'Institution Royale, autrement dit, du clergé protestant.

Mgr Plessis ne put rien obtenir de lord Bathurst, ministre des colonies. Ce prélat intrépide ne se laissa pas décourager.



Il continua de demander justice et de protester contre la tyrannie odieuse dont les catholiques étaient l'objet. La lutte se poursuivit avec la même opiniâtreté de 1820 jusqu'à 1835, quand le gouvernement anglais refusa de nouveau, pour la dernière fois, de sanctionner une loi qui permettait l'enseignement du catholicisme et de la langue française dans les écoles. Lassé par une si noble constance, le gouvernement cessa d'apposer son veto et la victoire resta à l'illustre évêque de Québec. Tant il est vrai que la force est bien peu de chose, quand elle est aux prises avec la justice ou une idée morale.

On accuse parfois les Canadiens-Français de ne pas suivre aussi prestement que les Anglo-Saxons le char rapide des progrès modernes.

On oublie de noter le fait que pendant un demi-siècle, nous avons été mis en séquestre, ostracisés et privés de toute fonction ou octroi public.

Pendant ce temps-là, les Anglais prenaient les devants et édifiaient leur fortune. On ne tient pas compte, non plus, du fait que pour nous punir de la levée de boucliers de 1837, on nous imposa, en 1840, une dette d'un million de livres sterling, qui avaient été dépensées à bâtir des écoles et des ponts ou ouvrir des chemins dans Ontario.

D'ailleurs, chaque race a son génie propre, ses aptitudes naturelles et ses tendances nationales. Pour nous, nous sommes avant tout un peuple agricole. Lorsque nous nous implantons quelque part, nous nous enracinons au sol. Aucune nation ne présente autant de force de résistance que la nôtre, dans les âpres difficultés inhérentes au berceau d'un premier établissement. Nous sommes là dans le milieu qui nous convient par excellence. Je ne veux pas dire que les autres carrières nous soient fermées et qu'aucun des nôtres n'y brille au premier rang. Ce serait trop exclusif.

L.-A Prud'homme.

(A suivre.)

# NOTRE-DAME DE LORETTE EN LA NOUVELLE-FRANCE

---

(Suite)

---

## CHAPITRE DIXIÈME

### NOTRE-DAME DE LA JEUNE-LORETTE AU 19<sup>e</sup> SIÈCLE.

L'histoire de la Jeune-Lorette, comme mission distincte, finit avec le départ et la mort subséquente du dernier missionnaire jésuite de la bourgade huronne, le P. Girault de Villeneuve. Mais elle continuera de vivre dans la foi et la piété à l'ombre de la croix. Bientôt une paroisse canadienne-française surgira à côté d'elle, la couvrant de sa protection et partageant généreusement avec elle la sollicitude et le dévouement de son pasteur.

Les Hurons, toujours traités en enfants gâtés par ceux qui les avaient engendrés à la foi, goûteront d'abord médiocrement le régime nouveau, qui leur semble léser des droits fondés sur l'usage et une prescription de deux siècles. Malgré la pénurie de prêtres qui suivit, durant de longues années, la cession du Canada à l'Angleterre, ils comprendront difficilement pourquoi on refuse un missionnaire particulier à une bourgade qui, naguère, en possédait le plus souvent deux à la fois.

Un jour leurs plaintes revêtirent une forme officielle, et atteignirent le "chef de la prière", l'évêque Denaut, dans sa lointaine résidence de Longueuil. Plein de charité et d'indulgence pour ses ouailles confiantes et naïves, le vertueux et zélé pasteur lui adresse la réponse suivante.

“ Pierre Denaut, Evêque de Québec, etc., etc. Aux Sauvages de la Mission de N.-D. de Lorette, Salut et Bénédiction.

“ J’ai reçu, mes chers enfants, la demande que vous m’avez faite d’un missionnaire pour la desserte de votre seul village ; et cette demande m’a réjoui, en ce sens qu’elle montre en vous un grand désir des biens spirituels, et une volonté bien marquée de participer plus abondamment aux grâces attachées au ministère de Jésus-Christ : mais d’un autre côté, elle m’afflige, parce qu’elle est faite dans un temps où il m’est impossible de vous satisfaire.

“ Occuper, en effet, pour vous seuls un missionnaire, au moment où je me vois obligé d’ôter à certaines paroisses leurs pasteurs pour les employer dans des postes plus importants, me priver d’un prêtre pour une mission très peu considérable, et à portée de tous les secours, tandis que des missions très nombreuses et d’une très grande étendue sont forcées de s’en passer, c’est ce qui ne pouvait s’accorder avec la conscience de votre évêque, qui est également redevable à tous les fidèles de son bercail, puisqu’ils sont tous ses brebis.

“ Oui, mes enfants, j’ai trouvé dans les extrémités de ce vaste diocèse, des troupes nombreuses de vos frères, de bons sauvages et des fervents chrétiens, privés pendant la plus grande partie de l’année du pain de la divine parole et du secours des sacrements, et obligés de faire de longs voyages pour se procurer l’avantage d’avoir un prêtre ; je les ai vus partager cette disette des biens spirituels avec une foule de chrétiens de différentes nations, qui tous avaient droit à ma sollicitude ; je l’ai vu avec douleur, et je n’ai pu y remédier.

“ Priez donc, mes enfants, et priez avec ferveur le maître de la moisson d’envoyer un nombre suffisant d’ouvriers pour la recueillir, <sup>(1)</sup> et si nos vœux communs sont exau-

(1) Luc, X, 2.

cés, je vous promets de vous faire part de notre abondance, et de vous donner un prêtre pour vous seuls, aussitôt que les besoins pressants de mes autres enfants n'y mettront plus d'obstacle.

“ Longneuil, le 7 d'octobre 1804.

“ (Signé) † P., EVÊQUE DE QUÉBEC. ” (1)

Les sauvages de Lorette se soumièrent respectueusement à la décision de l'évêque, et n'ont cessé, depuis lors, de vénérer et de chérir les missionnaires qui, sans distinction de race ou de nationalité, leur prodiguèrent leur zèle et leur charité. Autant que possible, et notamment dans deux cas, le curé de la paroisse canadienne-française, chargé en même temps de la desserte de la mission huronne, avait consacré les prémices de sa carrière au ministère des sauvages dans des régions lointaines du Canada. Les Hurons de Lorette pouvaient alors, mieux que jamais, compter sur une prédilection dont leurs frères au visage pâle ne se montrèrent jamais jaloux.

L'ordre et la clarté demandent qu'on réserve pour un chapitre distinct l'histoire de la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, ainsi qu'une courte biographie de ses curés-missionnaires. L'histoire du sanctuaire de la Madone au dix-neuvième siècle n'est guère mouvementée. Un incendie, la reconstruction de la chapelle, et une première messe, voilà le résumé de ses annales.

L'incendie de la chapelle, en 1862, priva durant quatre ans les Hurons des privilèges d'une desserte spéciale et des consolations qu'ils y goûtaient. Obligés de se transporter à l'église paroissiale, ils s'y trouvaient dépaysés; leurs yeux n'y contemplaient plus la douce image de la Vierge Lorettaïne, ni la *sainte maison* portée par les

(1) Archives de l'Archevêché de Québec, Registre I. Cette lettre ne figure pas dans la collection imprimée des *Mandements des Evêques de Québec*.

Anges, ni les offrandes royales d'Ononchio, ni les naïfs *ex-voto* des enfants de la forêt.

Un poète canadien a traduit en strophes émues leur épreuve et leur tristesse.

Naguère une chapelle à l'antique façade,  
Donnant un air joyeux à la pauvre bourgade,  
Élevait vers le ciel la croix de son clocher.  
Les Hurons à la messe arrivaient le dimanche  
Avec leurs souliers mous et leurs chemises blanches.  
Les femmes, comme ailleurs, promptes à s'approcher  
De la maison de Dieu dès qu'elle était ouverte,  
Revêtaient, ce jour-là, leur plus belle couverture.  
Bientôt un chant pieux montait vers le Seigneur  
Avec les flots d'encens et la voix du pasteur.

Mais hélas ! aujourd'hui le béni sanctuaire  
N'est qu'un mur délabré !  
Le sauvage n'a plus son temple tutélaire,  
Son refuge sacré,  
Il erre, sombre et triste, au milieu des ruines  
Que l'herbe vient couvrir,  
Cherchant de quel forfait les vengeances divines  
Ont voulu le punir.

Il n'entend plus la voix de la joyeuse cloche  
Annonçant, tour à tour,  
Que déjà du repos l'heure calme s'approche,  
Ou qu'enfin il est jour.  
Il n'entend plus jamais le chant des brunes vierges  
Élevant vers le ciel  
Une âme tout en feu comme les pâles cierges  
Qui brûlaient sur l'autel.

Le dimanche, autrefois, c'était fête au village ;  
Aujourd'hui, tout est deuil !  
De son humble maison le timide sauvage  
Ne laisse plus le seuil.  
Son cœur se refroidit et sa vertu chancelle  
Sous le poids du malheur,  
Comme on voit chanceler une frêle nacelle  
Sur la mer en fureur.

Et l'on dit que le soir, lorsque d'épaisses ombres  
Enveloppent ce lieu,  
On voit passer souvent, au milieu des décombres  
De la maison de Dieu,  
Une forme suave, aussi blanche et légère  
Que le sont les vapeurs ;  
Et puis elle paraît s'asseoir sur une pierre  
Et répandre des pleurs.

Et plus loin, sur le bord de la belle cascade,  
Quand on approche un peu,  
On voit un spectre nain qui sautille et gambade,  
Et, de ses yeux de feu,

Regarde sans cesse, en riant avec malice,  
 Le saint temple détruit ;  
 Puis soudain, il s'élançe au fond du précipice,  
 Dès qu'une étoile luit.

Et on croit au hameau, que cette forme exquise,  
 Ce fantôme brillant  
 Qui visite, la nuit, les restes de l'église  
 Et s'assied en pleurant,  
 C'est l'ange à qui le Ciel a confié la garde  
 Du village huron,  
 Et que ce spectre affreux, qui rit et le regarde,  
 Est un méchant démon.

Mais comment faire pour relever de ses ruines l'antique sanctuaire ? De police d'assurance—luxé inconnu aux sauvages sans souci du lendemain, on n'en avait certainement pas. La charité seule, aidée d'un octroi public, pouvait leur permettre de reconstruire leur chapelle.

Leur zélé pasteur, messire François Boucher, digne successeur des Chaumonot et des de Couvert, tendra la main, et surtout fera entendre sa voix, "à temps et à contre temps," aux législateurs du pays. Il s'unira au député du comté, l'honorable François Evanturel, pour rappeler au gouvernement que " depuis la mort du dernier jésuite au Canada, les biens de la tribu huronne furent réunis au domaine public, et qu'à compter de cette époque les revenus provenant de cette source n'ont fait que s'accroître précisément dans la même proportion que la misère de la peuplade délaissée" <sup>(1)</sup>. Enfin, le gouvernement se laissa toucher et contribua *soixante-quinze louis* <sup>(2)</sup>. Les cultivateurs de Saint-Ambroise s'empressèrent de charroyer le bois nécessaire à la charpente de l'église. Les murs étaient très peu endommagés. On put donc reconstruire promptement le temple incendié, et l'ouvrir de nouveau

(1) Voir le *Journal de Québec*, 12 avril 1864. Dès le 12 juillet 1862, c'est-à-dire deux jours seulement après l'incendie, les Hurons adressèrent au Gouverneur-Général lord Monck une requête pour obtenir les moyens de rebâtir leur chapelle.

(2) Trois cents piastres. Il ne s'agit pas ici de louis sterling, mais de louis français, dont l'usage n'avait pas encore disparu du langage monétaire

au culte, à la grande joie des pauvres Hurons privés depuis quatre ans de leur sanctuaire bien-aimé. Il était temps de les remettre sous la tutelle de la Madone de Lorette installée de nouveau sur son trône d'honneur, et de les réunir au pied de l'autel où l'Agneau divin s'était si souvent immolé pour leur salut. De nouvelles tentations allaient les assaillir. Le "spectre nain," dont parle le poète, n'était pas une pure chimère. Le vautour avait déjà flairé l'espoir d'une proie facile. De faux apôtres, zéloteurs d'une religion naine et mutilée, avaient offert d'acheter le terrain de la chapelle et d'y construire un temple. Leur plan exécuté, ils eussent, avec l'appât séduisant de l'or et de la bonne chère, essayé d'attirer quelques meurt-de-faim à leur prêche hérétique.

Les Hurons, plus fidèles à la foi du Christ que leurs malheureux frères les Iroquois du lac des Deux-Montagnes <sup>(1)</sup>, eussent-ils résisté à tant de moyens de faux prosélytisme ? Il serait consolant de le croire, mais la divine Providence n'a pas permis qu'ils fussent soumis à une telle épreuve.

Ce fut le dimanche, 12 novembre 1865, que se fit la bénédiction de leur église restaurée.

"La chapelle, dit un chroniqueur, était remplie d'une foule émue et recueillie. Toute la population sauvage, sauf ceux qui étaient partis pour la chasse, se pressait dans l'enceinte sacrée."

Grande fut la joie de ces braves gens en se voyant groupés de nouveau au pied de la Madone.

"L'abbé Racine, <sup>(2)</sup> continue le narrateur, qui est un

(1) Il y a quelques années, se croyant frustrés de prétendus droits qu'ils réclamaient des prêtres de Saint-Sulpice, leurs bienfaiteurs et protecteurs depuis deux siècles, un groupe d'Iroquois et d'Algonquins de cette mission d'Oka, dirigés par un Canadien-Français apostat, se séparèrent de l'Eglise. Il va sans dire que les sectes les accueillirent à bras ouverts et leur construisirent un temple.

(2) Devenu plus tard évêque de Sherbrooke.

enfant de la paroisse, a prononcé un discours éloquent où les souvenirs historiques de la tribu huronne se mêlaient naturellement aux grandes vérités chrétiennes. Le prédicateur a parlé en termes touchants de cette nation autrefois si puissante, et dont presque tous les descendants étaient réunis, en ce moment-là, dans l'étroite enceinte de la petite chapelle. Il a évoqué la mémoire de leur grandeur passée et loué la foi qui les a soutenus dans les épreuves de leur déclin, et qui leur assigne un rang à part parmi les populations sauvages qui ont laissé des traces dans l'histoire des peuples civilisés. Tandis qu'il parlait ainsi, on pouvait suivre sur les énergiques figures des descendants des Hurons le sentiment ému qui remplissait leurs cœurs. Un instant, évoqué par le lieu, la circonstance, la parole de l'orateur, le passé historique de cette poignée d'hommes qui furent un peuple, apparut dans cette petite chapelle bâtie sur tant de ruines, et rempli d'émotion l'âme des assistants." (1) Elle était donc réalisée, la vision de la Vierge huronne chantée par le poète. (2)

De ses débris fumants le temple renaîtra,  
 Au-dessus du hameau la croix de fer luira,  
 Et sur le saint parvis le sauvage priera.

Et la vierge huronne ira dans la prairie  
 Cueillir, comme autrefois, la fleur la plus jolie,  
 Pour orner, chaque jour, l'image de Marie.

.....  
 Que ton rêve était doux, jeune fille huronne!  
 Ce temple que tu vis, que le ciel te le donne !

Il manquait pourtant un clocher et une cloche au sanctuaire reconstruit. Cette lacune fut bientôt comblée, grâce à la générosité de monsieur François Évanturel, et le 1<sup>er</sup> juillet de l'année suivante (1866), Mgr C.-F. Baillargeon, évêque de Tloa et coadjuteur de Mgr Turgeon, archevêque de Québec, bénissait solennellement *Françoise*

(1) *Le Canadien*, 13 novembre 1865.

(2) Pamphile Lemay.



*Henriette*,<sup>(1)</sup> en présence de toute la tribu, d'un clergé nombreux et d'une grande affluence d'étrangers accourus pour être témoins du spectacle.<sup>(2)</sup>

\* \* \*

Jamais le bronze sacré ne vibra avec plus d'émotion que le troisième jour d'octobre de l'an de grâce 1870. Sa voix proclamait à tout venant un fait mémorable dans les fastes de l'église de la Nouvelle-France. Ce jour-là, en effet, allait être célébrée la première messe du premier prêtre huron.

L'histoire a enregistré les diverses tentatives infructueuses que firent les missionnaires, dans le but de faire instruire et de préparer au saint ministère les enfants des tribus indigènes.

En 1636, le Père Daniel avait réussi à engager douze petits Hurons à descendre avec lui à Québec pour y commencer leurs études. Au moment du départ, grâce à la faiblesse de leurs parents, bon nombre manquèrent à l'appel. Rendus aux Trois-Rivières, malgré les présents et les réprimandes qu'employa tour à tour le P. Daniel, les autres en firent autant. Un seul demeura fidèle et persévéra dans sa résolution. Cependant, après un peu de réflexion, deux autres finirent par le rejoindre, et ils se rendirent au séminaire huron établi à Notre-Dame des Anges en attendant un lieu plus convenable.<sup>(3)</sup>

(1) Les parrains et marraines de la cloche furent M. et Mme François Evanturel, le chef Paul Picard et Mme Philippe Vincent. La *baptisée* porte les noms du premier parrain et de la seconde marraine, née Henriette Romain.

(2) Présents à la cérémonie : Messieurs J. Auclair, curé de Québec ; Ant. Racine, desservant de l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec, A. Mailloux, V. G., G. Tremblay, curé de Beauport, L. Blais, curé de la Rivière-au-Renard, P. Doherty et N. Laliberté, du séminaire de Québec, F. Catellier et autres. Parmi les laïques, on remarquait le juge Maguire, le major Coldthurst, MM. Abraham Hamel, E. G. Cannon, etc.

(3) " En 1626, dit le P. Martin, dans une note à la première édition de la *Relation* du P. Bressany (p. 15), les jésuites avaient formé là leur première résidence à deux milles de Québec sur la rive droite de la petite rivière Lairet, à l'endroit où elle tombe dans la rivière Saint-Charles. C'était l'extrémité du terrain que leur avait donné le duc de Ventadour, sous le nom de seigneurie de N.-D. des Anges." Jacques Cartier, le découvreur du Canada, y hiverna en 1535. C'est à cet endroit que s'élève aujourd'hui le monument Cartier-Brébeuf.

Quand le P. Bressany, en 1644, partit pour le pays des Hurons, dans le but de rétablir les relations interrompues depuis la mort du P. Jogues et de secourir les missionnaires en proie à l'abandon et à la dernière misère, il fut accompagné de "six chrétiens hurons, qui depuis un an vivaient dans le séminaire huron que les jésuites avaient commencé à Notre-Dame des Anges, près de Québec." (1)

Ces Hurons n'étaient pas des écoliers, mais des néophytes qu'on avait instruits et baptisés à la résidence des jésuites.

La tentative du P. Daniel avait échoué, comme devaient également échouer plus tard celles de ses collaborateurs et de ses successeurs dans la mission du Canada. L'intention qui présida à la fondation de leur collège si princièrement doté et si bien organisé, ne devait être réalisée qu'à demi. Les fils des seuls Français devaient en bénéficier. Pourtant c'était à l'instruction des enfants des sauvages qu'il était principalement destiné, comme le prouve la citation suivante : "La compagnie de la Nouvelle-France, a tous présents et advenir salut. Les Révérends Pères de la société de Jésus, nous ont fait entendre le dessein qu'ils ont d'établir un collège séminaire en la Nouvelle-France pour y Instruire les enfans des Sauvages, les hurons esloignez de deux cens lieues de Quebecq leur en aian désià envoyé six avec promesse de Leur envoyer un grand nombre à l'advenir. Et aussi pour instruire les enfans des français qui résideront sur les Lieux. Et qu'à cet effet ils auroient besoin d'une place compétante dans le lieu désigné pour la ville que Notre Compagnie veult faire construire à Quebecq pour y bastir L'église, les logements des Régents et escoliers, Cours et enclos du dit collège et séminaire.

"A ces causes désirans contribuer de Ntre part à une si louable et salutaire entreprise avons donné concédé etc." (2)

(1) Bressany, *Relation*, page 15.

(2) L'original de ce document, conservé aux archives du Bureau des Terres de la Couronne, à Québec, est daté du 18 mars 1637.

“ Bien des fois depuis, dit Ferland, <sup>(1)</sup> dans la vue de les former pour le saint ministère, on a essayé de faire faire un cours d'études à de jeunes sauvages doués d'heureuses dispositions, et jamais l'on n'a réussi. A peine avaient-ils subi une ou deux années de captivité au collège que, poussés par un mouvement irrésistible, ils jetaient bas les habits de l'étudiant, endossaient le capot de chasseur, et s'élançaient, ivre de joie, dans les sentiers de la forêt. ”

Plus tard, en 1668, lors de l'ouverture de ses classes, le séminaire de Québec essaya de franciser et d'instruire quelques enfants sauvages, mais avec fort peu de succès. <sup>(2)</sup> Une expérience contemporaine n'a guère eu plus de résultat.

Faut-il donc s'étonner s'il y eut grande liesse à Notre-Dame de la Jeune-Lorette le 3 octobre 1870 ?

“ Les drapeaux, les pavillons aux couleurs variées, dit la chronique, flottaient au vent, et rivalisaient d'éclat avec les feuilles brillantes de la forêt ; la voix solennelle du canon, se mêlant aux mille voix de la cascade, portait au loin le bruit de la fête et annonçait la joie de tous les cœurs. Dans le temple, les ornements antiques et précieux, les statues, les reliquaires, les *ex-voto* d'or et d'argent brillaient au milieu de la verdure, des fleurs, des couronnes et des guirlandes. Les voix langoureuses des en-

(1) *Cours d'histoire du Canada*, tome I, p. 210.

(2) FERLAND, *Cours d'histoire du Canada*, tome II, page 96. *L'Abeille* (19 octobre 1878) racontant les origines du Petit Séminaire de Québec, dont les classes furent ouvertes pour la première fois le 9 octobre 1768, donne les noms des premiers élèves inscrits.

Ils étaient au nombre de treize, dont six petits Hurons : Joseph Haondecheté, Joseph Honhatoron, Joseph Handeouatri, Joseph Ookonchiandes, Jean Aontronouret et Nicolas Arsaritta.

“ Nos confrères hurons, que devinrent-ils ? se demande le rédacteur de *L'Abeille*. Oh ! pas un ne persévéra. Au bout de quelques mois, sur six, cinq s'étaient déjà envolés de la cage. Croit-on qu'il fût si facile de franciser ces jeunes natures primitives ? Que d'embarras, que de petites entraves allaient contrarier les aspirations de leur enfance ! Quel supplice, par exemple, de s'appliquer à saisir une règle de grammaire, quand, depuis l'âge de quatre ans, on n'a connu qu'un seul exercice, lancer une pierre contre l'écreuil des bois, ou tirer une flèche contre l'oiseau des airs. ”

fants sauvages faisaient entendre de pieux cantiques, et la foule recueillie et émue, composée en grande partie des restes de la noble nation huronne, rendait grâces à Dieu : un de leur tribu, un frère, un enfant du village de Lorette, SaSatancn (l'homme du souvenir), l'abbé Prosper Vincent, le premier prêtre huron, disait sa première messe."

L'abbé Benjamin Paquet, du séminaire de Québec, qui assistait le nouveau prêtre, adressa après l'évangile à l'auditoire attentif une courte et chaleureuse allocution qui fit verser de douces larmes. Après avoir exposé brièvement le rôle et la dignité du prêtre, il félicita les descendants de la vaillante nation huronne d'avoir offert un prêtre au Seigneur, le premier depuis que la bonne nouvelle du salut leur fut annoncée.

Après le chant du *Te Deum*, tous les habitants du village se rendirent à la sacristie. Là, le doyen de la nation, prenant la parole au nom de tous, dit : " Mon frère, les Hurons sont heureux aujourd'hui, et moi plus que les autres, je remercie le grand Esprit de m'avoir conservé la vie (le vénérable chef Paul avait alors quatre-vingt-cinq ans). Nous venons demander la bénédiction du premier prêtre huron."

Avant de bénir ses frères, l'abbé Vincent s'exprima en ces termes : " Chers et bien aimés compatriotes, les paroles me manquent pour rendre la joie qui déborde de mon cœur en ce moment solennel. C'est un grand et beau jour pour moi, *hæc dies quam fecit Dominus* ; ce jour, c'est le Seigneur qui l'a fait, et le ciel comble mes vœux en associant à mon bonheur les restes d'une nation, illustre entre toutes, autrefois plus nombreuse que les feuilles de la forêt. Remercions le Grand Esprit d'avoir daigné choisir le premier prêtre sauvage au sein de la nation huronne. J'étais indigne d'une aussi grande faveur : elle est due, sans doute, au sang de nos martyrs, à l'élan de vos désirs pieux et à la ferveur des prières de notre vénérable

missionnaire <sup>(1)</sup>. Chers frères, c'est avec un indicible bonheur que je vais vous donner ma bénédiction, au nom du Grand Esprit, afin d'attirer sur les débris de la nation des Kondiaronk et des Ahatsistari <sup>(2)</sup> les grâces abondantes du ciel. <sup>(3)</sup>

\* \* \*

Il convient d'ajouter encore une page à l'histoire de l'église huronne au dix-neuvième siècle pour raconter les vœux exprimés par la nation pour la béatification de ceux qui étaient venus leur prêcher la foi de Jésus-Christ.

Quand, en 1875, on fit des démarches pour introduire la cause de la vénérable Marie de l'Incarnation, les Hurons de Lorette se souvenant, eux aussi, du zèle et de la charité de celle qui avait été particulièrement la bienfaitrice de leur nation, et justement désireux de la voir glorifier, comme de témoigner leur gratitude envers les continuatrices de son apostolat auprès les filles de la tribu, adressèrent à Sa Sainteté Pie IX une lettre postulatoire, dont voici les principaux passages :

(1) Messire François Boucher.

(2) Chefs renommés de la nation au 17<sup>e</sup> siècle, fervents chrétiens, alliés des Français.

(3) Voir le *Journal de Québec*, 4 octobre 1870.

E. St-G. Lindsay, Itzc.

(A SUIVRE)



# LOUIS JOLLIET

PREMIER SEIGNEUR D'ANTICOSTI

---

(Suite)

---

XIII

Pendant que Jolliet nourrissait les projets d'exploration qu'il avait exposés au gouverneur, de graves événements se préparaient dans la colonie et au delà des frontières. Dès son arrivée à Québec, le marquis de Denonville avait vu clair dans les affaires d'Amérique; c'étaient les Anglais de la colonie voisine, plus encore que les Iroquois, qui étaient à redouter. La cour, à qui il fit part de ses observations sur les affaires canadiennes, ne tint aucun compte de ses opinions; elle lui prescrivit de porter la guerre chez les Iroquois — ce qu'il était déjà disposé à faire — mais de ne rien entreprendre contre les colons de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre, la diplomatie se chargeant de régler les différends qui pourraient surgir entre Français et Anglais en Amérique.

Or, les Anglais d'Amérique n'avaient rien de la docilité des colons du Canada à l'endroit des ordres venus d'outre-mer. Qu'on en juge par ce discours tenu par le colonel Dongan aux députés des cantons iroquois, réunis en conseil en 1688 : “ Comme notre père le roi d'Angleterre le désire, il faut mettre bas la hache, mais gardez-vous bien de l'enterrer. Cachez-la sous l'herbe, afin de la reprendre s'il en est besoin. Mon roi me défend de vous fournir des armes et des munitions si vous entreprenez la guerre contre les Français; mais ne craignez point, car je vous fournirai à mes dépens ce qui vous sera nécessaire, si la guerre continue. Tenez-vous sur vos gardes, et

de peur que les Français ne vous surprennent, entretenez un parti de guerriers sur le lac Champlain et un autre sur la grande rivière.”

C'est ainsi que Jacques II, l'allié de Louis XIV, était obéi par ses sujets d'Amérique.

On ne se rendait pas compte de ces choses à Versailles. Denonville, en vrai militaire, se conforma strictement aux ordres qui lui furent signifiés, et ne chercha pas à faire prévaloir ses opinions personnelles au sujet des Anglais ou Anglo-Américains. Il envahit le pays des Tsonnontouans, où il brûla deux ou trois bourgades, désertées par leurs habitants, et ravagea la moisson d'alentour. Cette expédition avait été précédée du regrettable guet-apens de Catarakoui. (1687.)

Le roi de France avait écrit à M. de LaBarre, dès le mois de juillet de l'année 1684 : “ Comme il importe au bien de mon service de diminuer autant qu'il se pourra le nombre des Iroquois, et que d'ailleurs ces sauvages, qui sont forts et robustes, serviront utilement sur mes galères, je veux que vous fassiez tout ce qui sera possible pour en faire un grand nombre prisonniers de guerre, et que vous les fassiez passer en France.”

Les mêmes instructions avaient été données à M. de Denonville et à l'intendant, M. de Champigny, et c'est surtout sur celui-ci que pèse la responsabilité de la “ surprise ” du Fort Frontenac. Le roi avait recommandé de faire des “ prisonniers de guerre ”, non pas de s'emparer de visiteurs désarmés. Il n'en est pas moins vrai que l'envoi à Marseille de captifs iroquois était la réalisation d'un vœu émis par le souverain.

Les représailles furent terribles.

La faveur dont Denonville fut entouré à son retour en France s'explique par le fait qu'il ne portait pas l'entière responsabilité de la politique qu'il avait suivie. La cour voulant réparer l'erreur qui avait été commise, et à la demande du gouverneur lui-même, résolut de rapatrier les captifs iroquois. Afin d'effacer le plus possible toute trace du passé, elle rappela le marquis de Denonville et renvoya au Canada le comte de Fronte-

nac, l'ancien gouverneur qui avait su prendre un si grand ascendant sur toutes les nations indigènes. De sorte que les Iroquois apprirent en même temps le retour de leurs frères et l'arrivée à Québec de l'Ononthio dont le faste militaire les avait autrefois éblouis.

Le chevalier d'Au fut envoyé avec trois interprètes chez les Iroquois des cantons pour annoncer la double nouvelle et disposer favorablement les esprits. D'après M. l'abbé Bois, ce serait à Louis Jolliet que l'on aurait confié cette délicate mission. Nous devons avouer que, dans les documents de l'époque qu'il nous a été donné de consulter, nous n'avons trouvé aucune trace de cette ambassade de Louis Jolliet chez les Iroquois. Le chevalier d'Au se nommait Pierre d'Au-Jolliet : le savant abbé aurait-il confondu ce personnage avec le découvreur du Mississippi ?

Si les relations avec les Iroquois tendaient à s'améliorer, il en était tout autrement à l'égard des colons de la Nouvelle-Angleterre. Le 7 mai 1689, le prince d'Orange, devenu Guillaume III, avait formellement déclaré la guerre à Louis XIV; l'hostilité des Anglo-américains, ses partisans, contre la colonie canadienne, se manifesta, dès l'année suivante, par une expédition formidable dirigée par l'amiral Sir William Phips. Une flotte de trente-quatre vaisseaux partit de Boston, s'engagea dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, et vint, le 16 octobre, s'arrêter en face de Québec, alors peu préparé à soutenir un siège. En 1690 comme au siècle suivant (en 1711 et en 1759), les ennemis détruisirent tous les établissements du bas du fleuve qu'ils purent atteindre, sur les côtes ou dans les îles. C'est ainsi que le fort de Jolliet, à Anticosti, fut incendié, de même que son établissement des îles de Mingan. Les Anglo-Américains eurent eux-mêmes à regretter cet inutile vandalisme, car, quatre ou cinq semaines plus tard, après l'échec subi par Phips devant Québec, un de leurs vaisseaux, un brigantin commandé par le capitaine John Rainsford, vint s'échouer sur la pointe ouest d'Anticosti (la Pointe-aux-Anglais), et ceux des naufr-



gés qui ne furent pas engloutis dans les flots endurent beaucoup de froid et de misères faute d'abri et de secours d'aucune sorte.

En remontant le Saint-Laurent, non loin de Tadoussac, le vaisseau amiral rencontra une barque venant de Québec, dans laquelle se trouvaient Madame de LaLande, sa fille Madame Louis Jolliet, et Monsieur de Grandville. Celui-ci se rendait en éclaireur dans le bas du fleuve, où un grand nombre de vaisseaux portant pavillon anglais avaient été signalés par un envoyé abénaquis. M. de Grandville ne soupçonnait pas que les ennemis fussent si près de Québec, et il avait cru pouvoir sans inconvénients partir dans le même bateau que Madame de LaLande, Madame Jolliet et quelques autres, qui se rendaient à Mingan ou à Anticosti.

Les deux dames et leurs compagnons furent faits prisonniers, et assistèrent à bord du *Sir Friends* au bombardement de Québec, et, finalement, à la déroute des assiégeants.

Dans sa relation du siège de Québec de 1690, Charlevoix dit que les ennemis, découragés et humiliés, se décidèrent, le 23 octobre, à s'en retourner à Boston. " Sur le soir, la flotte leva les ancres et se laissa dériver à la marée. Le vingt-quatre elle mouilla à l'*Arbre Sec* (île d'Orléans) ; elle emmenait un grand nombre de Français qui avaient été faits prisonniers en différentes rencontres, et, entre autres, le sieur Trouvé, prêtre, que Phips avait détenu depuis la prise de Port-Royal, M. de Grandville et les Demoiselles Jolliet et de LaLande. Cette dernière, voyant qu'on ne parlait ni de rançon, ni d'échange, demanda à l'amiral s'il n'aimerait pas mieux retirer les Anglais prisonniers en Canada que d'emmener à Boston des Français dont il serait embarrassé, et s'offrit d'aller faire, de sa part, au comte de Frontenac, la proposition d'un échange où les deux nations trouveraient également leur avantage. Son offre fut acceptée; elle fut conduite à Québec et eut encore moins de peine à résoudre le gouverneur-général à entrer en négociations sur cet article avec l'amiral anglais. M. de Frontenac lui

envoya même son capitaine des gardes, chargé d'un plein pouvoir, et, comme le nombre de prisonniers était à peu près égal de part et d'autre, le traité fut conclu sans aucune difficulté et exécuté de bonne foi."

Parlant de ce qui advint après la déroute de Phips, Cotton Mather, cité par M. Ernest Myrand, dit que quatre vaisseaux de la flotte firent naufrage, et que l'un d'eux fut jeté, le 28 octobre (d'après le calendrier julien, ce qui correspondait au 7 novembre du calendrier grégorien), sur ce qu'il appelle l'île "désolée et hideuse" d'Anticosti... "There were three or four vessels which totally miscarried : one was never heard of, a second was wrecked, but most of the men were saved by another in company ; a third was wrecked, so that all the men were either starved, drowned or slain by the Indians, except one, which, a long while after, was, by means of the French, restored ; and a fourth, a brigantine whereof captain John Rainsford was commander, having about three score men aboard, was in a very stormy night, October 28th 1690, stranded upon the desolate and hideous island of Anticosta, an island in the mouth of the mighty river of Canada..."

"The captain and his men, finding that they should be obliged to winter on the Island, built a store house and several huts to shelter themselves from the cold, with planks of the wreck ; as they were short of provisions they agreed each man's allowance to be two biscuits, half a pound of pork, half a pound of flour, one pint and a quarter of pease, and two small fish per week. It was not long before the dismal effects of hunger and cold began to appear among them, for on the twentieth of December, their surgeon died, and, after him, forty men in a few weeks. And though they were all convinced of the necessity of keeping to their allowance, unless they would at last eat each other, yet their store house was frequently broken open. An Irishman, once, got to the provisions, and eat no less than eighteen biscuits, which swelled him to such a degree that he was in great pain and was near bursting.

“ On the twenty-fifth March, five of the Company resolved to venture out to sea in their skiff, which they lengthened out so far as to make a sort of cabin for two or three men, and having procured a sail, they shipped their share of provisions on board, and steered away for Boston. It was on the ninth of May before these poor wretches arrived there, through a thousand dangers from the sea and ice, and almost starved with hunger and cold ; upon their arrival, a vessel was immediately dispatched away to the Island and brought off the few unfortunate wretches that had been left behind.”

M. Ernest Myrand, qui, dans son volume intitulé : *Sir William Phips devant Québec*, a réuni dix-neuf relations du siège de 1690, avec beaucoup d'autres documents précieux relatifs à ce mémorable événement, fait suivre la citation de Cotton Mather, que l'on vient de lire, de la note suivante :

“ Il n'en revint (des naufragés d'Anticosti) que 17, comme l'établissent les archives de l'État de Massachusetts. Ainsi nous lisons, à la date du 13 mai 1691, dans une ordonnance de la *General Court* de Boston, que l'héroïque capitaine John Rainsford avait laissé 21 hommes sur l'île d'Anticosti, le 25 mars précédent. Plus tard, à la date du 29 juin 1691, le *Diary* de Samuel Sewall — (Massachusetts Historical Collections, vol. V, fifth series — Sewall Papers, vol. I, page 346) — contient l'entrée suivante : “ Yesterday (28 juin 1691), Rainsford arrived “ with 17 men that remained alive on Anticosti, 4 dead of small-pox since the Longboat's coming.” Des 67 hommes qui montaient, au départ de Québec, le brigantin de John Rainsford, 45 étaient morts.” (1)

---

(1) Le récit de ce naufrage a contribué à augmenter encore les préjugés populaires à l'endroit d'Anticosti. Nous disons “ préjugés,” car si l'on supprimait les phares des côtes d'Angleterre et de France, par exemple, n'y verrait-on pas aussi se multiplier les désastres ? Or, ce qui manquait à Anticosti, c'étaient des lumières pour guider les pilotes, et des dépôts de provisions pour secourir les naufragés en cas d'accident. Ce ne fut que vers 1836 que le gouvernement du Bas-Canada établit et des phares et des dépôts de provisions sur divers points de l'île.

A ceux de nos lecteurs qui voudraient se bien renseigner sur la géographie physique, la faune, la flore, les ressources et l'histoire de l'île d'Anticosti, nous conseillerions

Le baron de Lahontan, dont l'exactitude est souvent discutée, est le seul des écrivains contemporains à dire que Louis Jolliet fut fait prisonnier par la flotte de Phips. Ce fut cette même année 1690, ou l'année précédente, que l'explorateur Canadien fit son premier voyage au Labrador, et il écrit en 1693 que sans les pertes que lui avaient fait subir les Anglais par la destruction de ses magasins d'Anticosti et des îles de Mingan, il y aurait fait un deuxième voyage. (1) La lettre qu'il adressa à M. de Lagny, intendant général du commerce de France, à la date du 2 novembre 1693, donne d'intéressants détails sur cette première exploration de Jolliet aux côtes de l'Atlantique. Nous citons :

“ De Québec, en Canada, le 2e Novembre 1693.

“ Monsieur,

“ Aussitost que j'ay esté adverti que vous souhaitiez une de mes cartes, j'y ai travaillé avecques toute l'inclination et l'application possible. J'avais veu plusieurs fois depuis dix-huit ans tout le fleuve, et j'en avais escrits tous les rumbs de vent & observé les hauteurs en divers endroits comme je les ay marqués. Pour ce qui est du destroit de la baye d'Hudson, Mr d'Iberville Lemoyne en a donné ses mémoires qui sont fort justes.

---

de consulter le travail de M. Joseph Bouchette : *Topographical Dictionary of Lower Canada* ; les récits de M. Faucher de Saint-Maurice publiés sous le titre : *De Tribord à Babord*, et l'ouvrage de M. l'abbé Victor Huard intitulé : *Labrador et Anticosti*.

M. C.-E. Rouleau, dans le *Courrier du Canada*, M. Charles Deguise, dans la *Semaine Commerciale*, M. Ulric Barthe et M. Arthur Buies, dans le *Soleil*, ont aussi publié des articles intéressants sur Anticosti, en 1899.

M. Buies, au cours de son écrit débordant d'enthousiasme, se demande comment les ours ont pu pénétrer dans l'ancien domaine de Jolliet. Un auteur du dix-septième siècle répond à l'avance à cette question : Ces ours, dit-il, sont de grands nageurs ; on les voit nager six ou sept lieues d'un seul trait, d'une pointe à l'autre, le long des côtes, sans prendre pied à terre pour se reposer. Comme les phoques, ou loups marins, ils ne devaient pas, du reste, craindre de s'aventurer sur les glaces.

Voilà une réponse : il y a champ pour d'autres hypothèses.

(1) Le 15 septembre 1692, le gouverneur et l'intendant (Frontenac et Champigny) écrivent au ministre que Jolliet est “ chargé d'une nombreuse famille,” qu'il a “ beaucoup de talents pour les découvertes, auxquelles il continue de travailler actuellement, et a un établissement considérable dans l'île d'Anticosti, où il a consommé la plus grande partie de son bien.”

“ Je ne vous marque rien, Monsieur, du passage du Canseau ny de Plaisance par ce que je n’y ay pas esté, et j’ayme mieux vous donner pour le présent une carte imparfaite que défectueuse.

“ A l’égard de cette mer que je nomme ici comme vers les 57<sup>e</sup> degrés et demi de latitude, je n’en ay approché qu’à cinq ou six journées, mais les Sauvages que j’ay veus dans mon chemin m’ont assuré qu’elle est grande & qu’il n’y paraist que de l’eau du costé du nord; ce qui me fait dire qu’il est probable que toutes les terres qui font les bords du destroit d’Hudson ne sont que des isles & que l’on pourrait trouver d’autres passages qui ne seroient pas si nord & par conséquent hors du chemin des ennemys pour entrer dans la Baye.

“ Les Sauvages de cette mer inconnue n’ont jamais veu de François. Ils s’habillent de peaux de caribou, se nourrissent de sa chair & de celle de castor, quelquefois de saumons, truites & lousps-marins, dont l’huile leur sert de beurre & de vinaigre. Ils font des canots que nous ne connaissons pas.

“ On trouve le long des costes du Labrador les Esquimaux qui sont en grand nombre. Quand ils n’ont pas de commodité pour faire du feu, ils mangent la viande & le poisson tout crus. Ils sont d’une taille haute, ils ont le visage & le corps blancs et les cheveux frisés; chacun à plusieurs femmes qui sont fort blanches & bien faites, leurs cheveux traînent à terre, elles sont adroites à la couture; toutes aussi bien que les hommes se couvrent de peaux de lousps-marins & ont pour toutes sortes de choses beaucoup d’industrie.

“ Sans les deux pertes considérables que j’ay faites par les Anglois, j’aurais poursuivi cette découverte, mais à moins que d’estre un peu aydé de la Cour il m’est inutile d’y songer. Vous pouvez tout, Monsieur, & je ne doute pas, si le Roi veut qu’on la fasse, que vous n’avez un jour de la joye d’avoir fait porter le premier à ces peuples barbares les lumières de l’Evangile & la connaissance de la grandeur de Sa Majesté.

“ On pourrait faire un trafic assez considérable d’huyle de

loup-marin & balesne avecques eux, et en chemin un peu de molue pour payer une partie des frais.

“Lorsqu'on me jugera capable de quelque chose, je seray toujours prêt à marcher & à servir avec fidélité.

“Je vous prie très-humblement, Monsieur, de donner mon plan à Mgr de Pontchartrain & de vous souvenir de ce que Mr le Comte de Frontenac vous escrit en ma faveur. Je vous en auray des obligations infinies qui ne feront pourtant pas que je sois plus que je suis,

“Monsieur,

“Votre très humble & très obéissant serviteur,

“JOLLIET.”

Au dos: “à Monsieur,

Monsieur de Lagny, conseiller  
du Roy en ses conseils & In-  
tendant général de tout le  
commerce de France, à Paris.”

Le style de Jolliet à acquis à la fois de la fermeté et de la souplesse: l'évolution littéraire s'est fait sentir dans la nouvelle comme dans l'ancienne France. La volumineuse correspondance de Denonville marque, dans nos archives politiques, la fin de cette période où la syntaxe s'arrangeait souvent comme elle pouvait, la correction parfaite du langage y étant chose exceptionnelle. (1)

---

(1) A partir de la correspondance de Frontenac — un lettré — jusqu'à celle de Montcalm — un autre lettré — les chercheurs n'ont qu'à ouvrir les yeux pour y bien voir: tout y est clair et précis. L'œuvre des grands auteurs du dix-septième siècle est dans tout son rayonnement: la langue qu'ils ont perfectionnée est de plus en plus connue, de plus en plus érite.

Des amis de notre pays ont déclaré que les Canadiens d'aujourd'hui parlent la langue de Bossuet et de Pascal; cette affirmation, vraiment trop bienveillante si on la dégage de tout contexte, a fait dire à un homme d'esprit: “.... La langue de Bossuet, c'est bien ambitieux! Bossuet seul la parla de son temps.” — (Charles Gailly de Taurines, — *La Nation canadienne*, page 245). Ce même auteur parle avec éloges du langage des habitants de nos campagnes du Canada français.

Un riche bourgeois de Québec, M. François Viennay-Pachot, allié des Juchereau de LaFerté, qui, pendant plusieurs années, avait été le pourvoyeur et l'associé de Jolliet, fournit à celui-ci tout ce qu'il lui fallait pour reprendre l'exploration du Labrador. Il fit les choses largement, — la traite d'objets de fabrication française, en échange de fourrures, de morue et d'huile de marsouin, devant l'indemniser de ses déboursés. Un Père franciscain récollet, trois cadets et quatorze hommes d'équipage s'embarquèrent avec Jolliet sur le navire *Saint-François*, qui partit de Québec le 28 avril 1694, en destination des îles de Mingan, du détroit de Belle-Ile et du Labrador océanique. Jolliet amenait avec lui sa femme, son fils aîné, Louis, âgé de dix-huit ans, — qui, le mois précédent, avait quitté l'habit ecclésiastique, après avoir passé un an au grand séminaire de Québec, — et les autres membres de sa famille. Il les laissa aux îles de Mingan, où Madame de LaLande avait passé l'hiver précédent. Deux de ses fils cependant — probablement Louis et Charles — l'accompagnèrent au Labrador, ainsi qu'un jeune Juchereau de La Ferté.

Le *Saint-François* était " muni de six pierriers, de quatorze pièces de canon ", les navires marchands étant exposés alors à livrer bataille contre les flibustiers de toutes races et de toutes catégories.

Gustave Gagnon.

(A suivre)



## L' OUBLIÉ <sup>(1)</sup>

### LES COLONS DE VILLE-MARIE.

---

(Suite et fin).

---

#### XVII

Se trouvant trop isolé, Lambert Closse avait cédé la moitié de son fief à un colon, M. de Sailly, sous la condition qu'il s'établirait proche de lui. Le lendemain de ce mémorable 19 avril, comme il revenait du champ, après sa dure journée, le major fut rejoint par son voisin qui montait du fort et lui dit tout essoufflé :

—Nos jeunes gens sont revenus... ils ont rencontré une bande d'Iroquois tout près d'ici et, dans le combat, trois des nôtres ont péri.

—Lesquels ? demanda le major.

—Nicolas Duval, Mathurin Soulard et Blaise Tuillé... Daulac a ramené les corps pour leur faire donner la sépulture... Aussitôt le service fini, il repartira.

—Après le souper, j'irai vous prendre et nous descendrons à la Pointe, dit Lambert Closse.

Il continua sa route : et l'excitation de son chien, qui voulait s'élançer à sa rencontre, apprit à Elisabeth son approche.

Elle fit jouer les barres de fer placées en travers de la porte, l'ouvrit, et s'appuyant contre le chambranle, elle

---

(1) Voir la REVUE CANADIENNE des mois de juin, juillet, août, octobre et novembre 1900 et avril 1901.



attendit avec cette joie intense qu'elle éprouvait toujours au moment de le revoir. En l'apercevant à la porte de sa maison où le feu brillait, en songeant à son amour qui ne connaissait ni langueur, ni déclin, que de fois le major s'était trouvé privilégié, trop heureux !

Son bonheur lui était devenu une sorte de remords.

Cependant, quand il vit Elisabeth lui sourire, son front assombri s'illumina et d'un bond il fut devant elle.

Mais comme une plainte, comme un gémissement, les tintements de la cloche de l'hôpital arrivèrent par-dessus les grands arbres.

—Ce n'est pas le tocsin, dit le major à sa femme, qui avait pâli. Soulard, Duval et Tuillé sont déjà morts, c'est le glas.

Il suspendit son mousquet au mur, prit la main de sa femme qui le regardait tristement, et s'agenouilla pour réciter la prière des morts.

Il resta sombre et silencieux, pendant qu'Elisabeth prenait la vaisselle d'étain sur le dressoir, trempait la soupe et disposait tout. Elle mettait à toutes choses beaucoup de grâce ; et, d'ordinaire, il la suivait amoureuxment des yeux pendant qu'elle vaquait à ces



humbles soins. Mais, ce soir-là, elle ne rencontra pas une seule fois son regard. . . Pendant le souper, il lui répéta ce que M. de Sully lui avait appris, ajoutant qu'il allait descendre à la Pointe. Les yeux d'Elisabeth s'embrumèrent, ses lèvres s'agitèrent comme celles d'un enfant qui va pleurer.

— Nous serons de retour avant la nuit : Pigeon et Flaman d resteront avec vous.

— Je vous en prie, emmenez-moi, dit-elle, l'implorant du regard.

Dans sa soumission jeune, aimante, il y avait un grand charme, et le front du major s'éclaircit.

— Vous n'appréhendez pas de revenir à l'entrée de la nuit ? demanda-t-il.

— Je n'appréhende rien quand je suis avec vous, affirma-t-elle, fixant sur les siens ses yeux graves et tendres.

— Folle enfant ! murmura-t-il, plus touché qu'il ne le voulait paraître. Il réfléchit que le danger était partout, et ajouta : Eh bien ! préparez-vous : et, se levant, il chargea soigneusement ses pistolets.

## XVIII

Ville-Marie ne formait qu'une famille, et à chacune des trois maisons mortuaires, les visiteurs trouvèrent des groupes émus. Comme presque toutes les autres d'ailleurs à Ville-Marie, ces maisons se composaient d'une seule pièce. Mais sauf quelques soupirs, quelques sanglots étouffés, on n'entendait autour des morts que des prières.

Sur une table, à côté du corps, une branche de buis trempait dans l'eau bénite et des chaudières de suif brûlaient.

Rien de plus. Ceux qui venaient de donner un si grand exemple s'étaient formés dans la pauvreté étroite et âpre.

A cette belle heure du soir, au bord des eaux luisantes et bondissantes, on achevait de creuser la fosse profonde où les trois cercueils allaient descendre : et appuyés contre la clôture du cimetière, deux hommes d'apparence juvénile causaient. L'un était Daulac, l'autre Nicolas Tillemont, celui qui avait reculé la veille, au moment de prononcer le serment.

Depuis, il avait pleuré : et son visage, qui rayonnait en ce moment, gardait encore la trace de ces larmes amères.

— Je serais mort de honte, disait-il, tout frémissant. Mais, Dieu merci ! vous êtes revenus et je peux réparer ma faiblesse.

Le jeune et héroïque chef le regardait souriant, ému.

— C'est l'amour de la vie qui m'a tout à coup saisi hier, poursuivit Tillemont avec un reste de confusion.

Et maintenant qu'il venait de se vouer à la mort, regardant la fosse béante, il se trouvait heureux d'avoir tout sacrifié, même le repos suprême dans la terre consacrée.

Quand Daulac rentra au fort, il dit à Maisonneuve :

— Monsieur, nous partirons demain au complet. Les vides sont remplis : Jean Le Comte, Simon Grenet, François Crusson et Nicolas Tillemont ont fait le serment.

— Nicolas Tillemont ? répéta Maisonneuve surpris.

— Oui, c'est l'amour de la vie qui s'est tout à coup réveillé hier, mais il n'a pas tardé à regretter sa reculade. Il dit qu'il ne savait où se cacher... que c'est Dieu qui nous a ramenés.

— Pauvre enfant ! murmura Maisonneuve, c'est à peine s'il a vingt ans.

Et se rappelant le charme des illusions premières, il se tut et soupira.

Debout à la fenêtre, Daulac regardait les bois, les eaux, le grand ciel pur qui s'étendait, et songeait à cet autre monde invisible, inconnu, où ses compagnons venaient d'entrer — dont lui-même était si près.

Mais tout à coup au haut du coteau, il aperçut le major et Elisabeth qui s'en retournaient, et son regard et sa pensée les suivirent.

Au bout du sentier solitaire, verdissant, il revit leur maison, cette maison à peine meublée où rien ne semblait marquer.

—Moi aussi, se disait-il, j'aurais pu être aimé... moi aussi j'aurais pu avoir un foyer... Des visions douces et charmantes flottaient dans sa pensée : mais tout à coup il frissonna comme sous l'étreinte d'une ombre glacée sortie de la tombe.

—Le soleil, le printemps, l'amour, tout cela n'était plus à lui. Il allait mourir... et de quelle mort !

Lentement il ferma la fenêtre puis rejoignant Maison-neuve qui le regardait avec tristesse, il dit résolument :  
Vive la Nouvelle-France !

## XIX

Il y avait déjà plusieurs jours que Daulac et ses compagnons avaient quitté Montréal. Le ciel était resté constamment gris et morne, et les brouillards qui montaient du fleuve flottaient çà et là comme des voiles funèbres.

L'anxiété la plus vive pesait toujours sur la Nouvelle-France. Jamais la vie n'y avait été plus angoissée ; cependant ce n'était pas l'imminence et l'horreur du danger qui faisaient le plus grand tourment d'Elisabeth.

Si elle s'était sentie aimée comme autrefois, il lui semblait qu'elle eût échappé sans peine à cette terreur profonde qu'on respirait partout ; mais l'âme de Lambert Closse était avec ceux qui s'en allaient mourir pour la patrie ; et, parfois, il restait des heures entières, sans paraître s'apercevoir de la présence de sa femme.

Voilà ce qui la faisait pleurer si amèrement, quand elle était à l'abri de tout regard.

Oh, la tristesse de ses pensées ! et comme elle appelait la mort, si le cœur de son mari s'était vraiment refroidi... si la bonté devait remplacer cette noble et passionnée tendresse qui répandait un bonheur si grand sur sa vie de périls et de misères.

La pensée d'un reproche ne lui venait même pas. Elle comprenait qu'en ces jours d'angoisse patriotique, toute plainte personnelle paraîtrait misérable à cet homme souverainement généreux. Elle savait que le sentiment qui le dominait était auguste. Jamais elle ne l'avait tant admiré, tant aimé. Malgré la souffrance secrète, malgré les inquiétudes et les alarmes, jamais elle n'avait été plus attentive à ses plus légers besoins.

Ce soir-là, la pluie qui s'amassait depuis des jours avait commencé à tomber.

Leur voisin, M. de Sailly, s'était retiré de bonne heure, et Elisabeth veillait seule avec son mari.

Après la prière récitée avec les domestiques, il s'était mis à marcher de long en large dans la chambre.

La mèche, qui brûlait dans la lampe de fer, en forme de gondole suspendue au plafond, ne donnait qu'une bien faible lumière, mais la clarté du foyer éclairait parfaitement la pièce. L'aiguille à la main par contenance, Elisabeth suivait avec une attention passionnée tous les mouvements de son mari. Souvent, il s'arrêtait pour écouter la pluie qui tombait à torrents : et, après avoir longtemps marché, il vint s'asseoir près d'elle, à l'angle de la cheminée ; mais jamais il n'avait paru plus absorbé, moins disposé à causer.

Elisabeth pensait qu'à défaut de tendres paroles, elle aurait trouvé doux d'entendre sa voix.

Chaque instant ajoutait à l'acuité de son chagrin ; et, malgré tous ses efforts, elle ne put bientôt plus retenir ses larmes.

Penchée sur son ouvrage, elle les laissait couler sans les essayer pour ne pas attirer l'attention de son mari ; mais il s'était aperçu qu'elle pleurait, et ces larmes discrètes, silencieuses les touchaient plus que n'aurait fait une véhémement explosion de douleur. Au fond de son cœur, il sentait comme un remords, et l'attirant à lui :

“ Pauvre enfant,” dit-il, en essayant ses pleurs. Ces jours sont terribles à traverser.

—Ce n'est pas cela, commença-t-elle, tâchant de se dominer ; mais sentant qu'elle perdait tout empire sur elle-même, elle se tut et cacha son visage entre ses mains.

—Ce n'est pas cela, répéta le major, surpris et troublé. Il appuya la main sur le front de sa femme, le pencha un peu en arrière et regarda son visage avec une expression touchante d'inquiétude et de tendresse.

Et tout ce qu'Elisabeth avait refoulé de douleur et de passion lui échappa.

—Ah, je voudrais mourir ! s'écria-t-elle. Que m'importe que les Iroquois me déchirent et me brûlent, si vous ne m'aimez pas. Oui, je voudrais mourir ; comment vivre avec cette pensée que je vous suis une charge... un fardeau... un embarras.

—Une charge... un embarras... répéta-t-il de sa voix incisive et mâle. N'écoute plus ces folles pensées. Ne les écoute plus, je te le défends, dit-il, la serrant dans ses bras. Aussi vrai que j'aime mon Dieu, je t'aime, je t'aimerai éternellement.

Un sourire divin illumina le visage d'Elisabeth, mais elle continua de pleurer.

N'avez-vous pas assez à souffrir, poursuivit-il après un silence. Votre vie n'est-elle pas assez triste ? Faut-il vous tourmenter avec des chimères ?

Elle releva la tête, appuya les mains sur son épaule, et le regardant comme pour lire jusqu'au fond de son âme.

—Vous ne regrettez pas de n'être pas parti, demanda-t-elle ?

—Ah ! je souffre... dit-il, serrant ses tempes de ses mains, avec une sombre énergie.

—Ces enfants qui se sacrifient — qui s'en vont à la mort sont toujours là devant mes yeux. Qui sait ce qu'ils endurent en ce moment... Et moi, je suis tranquille, à l'abri, heureux, si on pouvait l'être quand la patrie est en si grand danger.

## XX

Pendant ce temps, Daulac et sa petite troupe souvent arrêtés par la rencontre des glaces gagnaient lentement, péniblement la rivière Ottawa.



Campés comme on sait au pied du Long-Sault, dans un mauvais fortin abandonné par les Algonquins, ils travaillaient à le réparer quand ils furent aperçus et investis par l'ennemi.

Fidèles à leur serment, tous combattirent jusqu'à la mort et avec tant d'ardeur que le siège de ce misérable fortin dura dix jours — coûta la vie à plus de quatre cents guerriers.

Une fois dans la place, les Iroquois comptèrent les morts : alors aux hurlements de triomphe succéda un grand silence.

Epouvantés que dix-sept Français eussent pu tenir si longtemps et leur tuer tant de monde, ils jugèrent leur dessein une folie ; et, comme Daulac l'avait espéré, reprirent le chemin de leur pays.

A Montréal, on l'apprit avec des sentiments inexprimables. Un solennel *Te Deum* suivit le service funèbre célébré dans cette chapelle de l'hôpital où l'on avait vu les jeunes héros, à genoux autour du cercueil de leurs frères d'armes, assistant pour ainsi dire à leurs propres funérailles.

Partout, dans la Nouvelle-France, on bénit ceux qui s'étaient sacrifiés pour la patrie.

Une juste fierté se mêlait à la douleur des parents, et leurs larmes auraient coulé douces ; mais,—horrible pensée,— l'un de ces généreux enfants, dont les blessures n'étaient pas mortelles, avait été soigneusement pansé par les Iroquois qui l'avaient emmené pour le torturer savamment et à loisir. (1)

Si ces forcenés n'espéraient plus anéantir la Nouvelle-France, ils n'en poursuivirent pas moins la guerre ; et la France devait faire attendre trois ans encore les secours tant de fois sollicités.

À Ville-Marie, Lambert Closse se multipliait. Plus que jamais, il semblait possédé par une fièvre héroïque. Le souvenir de Daulac et des autres restait étrangement vif en son cœur

—O la belle, la noble mort ! disait-il souvent avec enthousiasme ; jamais il ne s'est fait rien de plus beau — de plus français.

Malgré sa profonde tendresse pour sa femme, il enviait la mort de ces généreux martyrs, et la joie de sa paternité ne suffit pas à endormir ce regret qui se trahissait souvent :

---

(1) On ne sut point son nom : mais on apprit plus tard que tous les tourments que la cruauté peut inventer ne purent lui arracher ni un cri, ni une plainte.



—Pourtant, j'aime bien sentir autour de mon cou les bras de ma fillette, disait-il parfois à Elisabeth.

L'enfant était délicate ; quelque chose de l'amour inquiet, passionné de la jeune mère semblait avoir passé dans son petit cœur, et elle témoignait à son père une tendresse extraordinaire.

Cela ravissait Elisabeth. Malgré les difficultés et les misères de sa vie, elle se serait trouvée trop heureuse, sans les mortelles inquiétudes de tous les jours.

La sanglante mort de l'abbé Vignal et celle mille fois plus terrible de Claude de Brigeac ajoutèrent encore à ses angoisses. La tristesse fut grande parmi les colons à la fin de l'année 1661.

Cependant, malgré tout, l'esprit de sociabilité se conservait à Ville-Marie ; et, à l'occasion du nouvel an, on échangeait de petits présents avec les compliments et les vœux.

Le soir de ce premier janvier (1662) Lambert Closse examinait les cadeaux reçus, étalés sur la table.

Un volume de l'Écriture envoyé par les Sulpiciens attira son attention. Il le prit avec la pensée que les premiers mots qu'il allait lire lui diraient ce que la nouvelle année lui réservait ; et l'ouvrant au hasard, il tomba sur ces paroles de Job : « Voilà que je vais m'endormir dans la poussière du tombeau. »

Son regard resta fixé sur la ligne funèbre et une crainte étrange l'envahit tout entier. Lui qui depuis tant d'années avait tant bravé la mort sentait dans ses veines un frisson d'horreur à la pensée de l'adieu à la vie... du long sommeil sous la terre dévorante.

Sans rien dire, il mit le livre sur la table et s'approcha d'une fenêtre. Le givre s'était fondu sur les vitres : il aperçut le ciel profond, plein d'étoiles, et voulut élever ses pensées. Mais jamais la flamme de son foyer ne lui avait semblé si belle, si pure, si douce.

—A quoi pensez-vous ? lui demanda Elisabeth le rejoignant.

Elle avait jeté un léger bonnet sur sa tête blonde, et le regardait de ses yeux tendres et profonds, les mains appuyées sur son épaule.

Il sentit son cœur se serrer affreusement. Elle était si jeune, si frêle, si charmante ; elle l'aimait d'un amour si vif et si grand.

—Mon Dieu, ayez pitié, murmura-t-il.

Et maîtrisant son émotion, il la prit dans ses bras et lui dit avec calme :

—Ecoutez-moi, mon aimée. Le commencement de l'année m'inspire des pensées sérieuses, et il y a des choses que je

veux vous dire ce soir... Nous sommes ici pour la gloire de Dieu, vous le savez ; vous savez que pour cette cause-là, il est toujours doux et glorieux de mourir. Souvenez-vous en si je suis tué l'un de ces jours, et ne vous abandonnez pas à la douleur. Les morts ne sont pas des anéantis... Là haut, je vous protégerai mieux que sur la terre. Si nous nous retrouvions avec tant de bonheur pour quelques heures dans notre pauvre maison, que sera donc le revoir dans le ciel !...

Le froid de l'acier glissant entre sa chair et ses os



n'aurait pas été plus insupportable à Elisabeth que la pensée de la séparation. Cependant elle avait écouté dominée par ce souverain ascendant que son mari exerçait sur elle.

Et malgré l'horrible crainte qu'elles éveillèrent, malgré les larmes qu'elles firent couler, ses paroles lui laissèrent au plus profond du cœur comme une force, comme une douceur sacrée.

## XXI

On était encore en plein hiver à Ville-Marie, mais la température était douce. Le soleil, ce jour-là, s'était levé magnifique : et la vive lumière matinale donnait un aspect radieux à la chambre où Elisabeth priaît comme prient ceux qui croient, aux heures de mortelle angoisse.

Le lugubre tocsin avait retenti, et son mari l'avait quittée en hâte pour courir au combat avec ses deux serviteurs.

Elle l'avait suivi du regard à travers les arbres chargés de givre. Un instant, il s'était retourné pour lui envoyer un geste d'adieu, et la pensée qu'elle ne le reverrait plus lui était venue si vive, si terrible qu'elle était tombée comme morte sur la neige.

En rouvrant les yeux, elle n'avait plus aperçu que la neige éclatante, et à travers les hurlements féroces et le bruit de la fusillade, elle avait entendu les cris de son enfant.

La petite s'était endormie. Sa mère l'avait couchée dans son berceau et s'était mise en prière. Elle aurait voulu s'y absorber, mais chaque coup de feu la secouait et elle sentait comme un couteau qu'on lui enfonçait dans le cœur.

Oh ! cette poignante souffrance de l'inquiétude à son comble, que de fois Elisabeth l'avait éprouvée !

Se rappelant tous les dangers auxquels son mari avait échappé, elle se reprochait de trop craindre, de ne pas assez espérer.

Comme elle conjurait Dieu d'avoir pitié—de pardonner à la faiblesse de sa foi... Elle aurait voulu élever jusqu'au ciel une tempête de supplications... Et lorsqu'elle essayait de se reprendre au bonheur, à l'espérance — de se figurer son mari rentrant cette fois encore sans blessures, il lui semblait qu'une main invisible lui remettait sous les yeux un tableau de Jésus portant sa croix, bien des fois regardé à l'hôpital pendant qu'elle veillait les blessés.

Elle revoyait la face résignée du Sauveur, et sur son épaule sacrée qui pliait, la lourde, l'horrible croix... C'était comme une apparition douloureuse, fugitive, mais apaisante, fortifiante.

Elle, pauvre et faible créature, pourrait-elle marcher toujours dans la voie douloureuse... ne plus le voir... ne plus l'entendre jamais... Était-ce pour la préparer qu'il lui avait dit le soir du jour de l'an... Si je suis tué... ses paroles lui revenaient avec une pénétrante saveur d'adieu.

Pendant les heures s'écoulaient. Il y avait longtemps que l'*Angelus* était sonné à l'hôpital. Combien de temps encore la laisserait-on sans nouvelles? Ah! qu'elle se sentait abandonnée...

Mais, dans l'émoi général, quelqu'un s'était souvenu d'elle : et une hiroune enveloppée d'une couverture aux couleurs éclatantes accourait par le sentier. La neige soulevée par ses raquettes formait autour d'elle comme une blanche nuée et bientôt elle fut à la maison.

Elisabeth, dans son trouble, avait oublié de barricader la porte. L'indienne entra doucement et l'aperçut affaissée contre le plancher.

—Je t'apporte des nouvelles, dit-elle, sans prendre le temps de respirer.

La jeune femme qui ne l'avait pas entendue entrer bondit sur ses pieds.

Quelques jours auparavant, elle avait été marraine de cette huronne ; elle s'en savait aimée, et son air joyeux calma soudain l'horrible angoisse. Pourtant elle resta muette, la joie l'étouffait.

—C'est au Coteau du Moulin que tout s'est passé, continua la sauvagesse dont les yeux brillaient de plaisir. Les Iroquois s'étaient emparés de la redoute, mais ton mari les en a chassés. . . . Va, je suis contente, et tu dois l'être aussi, car ton mari est un grand guerrier.

Elisabeth l'écoutait défaillante de bonheur.

Elle saisit les mains de la sauvagesse, et d'une voix que l'émotion rendait méconnaissable :

—Anita, dit-elle, Anita, toi qui viens d'être baptisée, remercie Dieu pour moi.

Ah ! Oni, je le remercie, dit la huronne, mais il faut te chauffer. . . Tu as l'air d'une fleur gelée.

Et comme il n'y avait plus que des cendres dans l'âtre, elle y mit du bois, battit le briquet et bientôt un feu clair brilla et une douce chaleur se répandit.

—Anita, dit tout à coup Elisabeth, j'entends des coups de fusil. Es-tu bien sûre que les Iroquois soient en fuite ?

—Ils doivent être loin maintenant, répondit-elle avec un bon rire.

Elisabeth étendit des fourrures sur le banc lit placé le long du mur et s'y coucha. Elle se sentait épuisée et tremblait.

Anita alla prendre son manteau accroché à la muraille et l'en couvrit, puis elle s'assit par terre à ses pieds ; et, après l'avoir un peu regardée avec compassion, elle lui dit de sa voix musicale :

—Tu aurais donc bien de la peine si ton mari s'en allait au ciel.

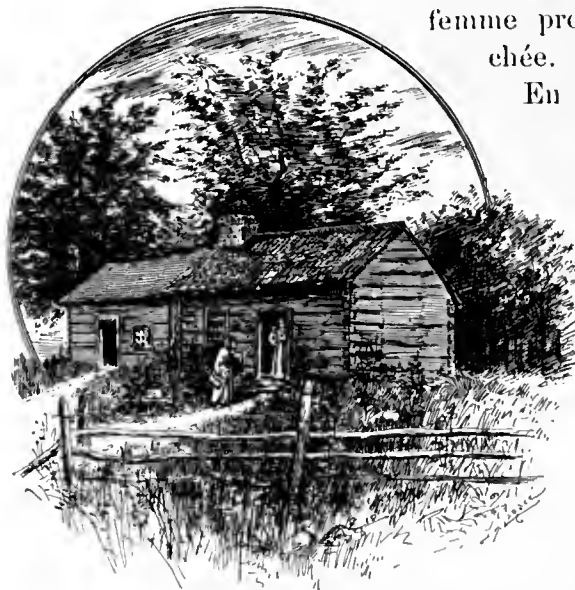
Elisabeth ne répondant rien, elle poursuivit :

—Vois-tu, je ne comprends pas cela. Tu l'aimes, et il serait si bien en paradis.

—Je ne le verrais plus, murmura la jeune femme.

—Oui, mais lui verrait Dieu... Depuis que j'ai reçu le baptême, depuis que je suis l'enfant de Dieu, je sens toujours en moi comme un désir de mourir pour voir mon Père — et tout en travaillant, tout en marchant, je pense comme le ciel doit être beau.

—C'est que tu as encore toute l'énergie de la grâce de ton baptême, dit la jeune femme profondément touchée.



En elle-même, elle songeait à ce nom de lumière ou d'illumination que l'on donnait au baptême dans la primitive église.

Était-ce la bonne nouvelle ? l'effet calmant des paroles de l'innocente chrétienne ou un secours qui lui arrivait de l'au-delà invisible, impénétrable ?...

Il lui semblait qu'une main tendre et puissante arrachait de son cœur toutes les racines d'inquiétude et d'angoisse. Une paix céleste l'enveloppait, la pénétrait. Transportée de joie, elle prit sa fillette entre ses bras : et se rappelant comme le major se plaisait aux gazouillements de l'enfant, elle se mit en frais de lui apprendre à dire : “Vive mon brave papa.”

Avec quel plaisir elle prépara le souper, avec quel soin elle disposa tout pour que la maison parut agréable ; et quel charme l'amour donnait à tous ces détails.

Cependant la nuit était venue et Lambert Closse n'arrivait pas.

Pour l'apercevoir de plus loin, Elisabeth, oubliant la prudence, avait plusieurs fois dépassé l'enclos. Elle ne pouvait plus se tenir en place. Un frisson de crainte la glaçait parfois jusqu'aux moëlles.

Anita, dit-elle, toi qui entends les moindres bruits de si loin, va donc voir s'il vient.

La sauvagesse sortit ; la tête penchée, elle écouta longtemps, puis elle entra, disant : Il ne vient pas encore.

## XXII

Il ne devait jamais revenir.

C'était bien vrai que le héros, à la tête d'une vingtaine de colons, avait repris le moulin, mis l'ennemi en fuite ; mais les Iroquois étaient revenus plusieurs fois à la charge et une balle avait atteint Lambert Closse en plein front.

Pendant que sa femme épiait son retour, il gisait sanglant, inanimé sur la grande table sinistre de l'hôpital. Penché sur lui, le docteur Bouchard lui lavait le visage, et son chien Vaillant lui léchait les mains en gémissant.

—C'est fini, c'est bien fini ; mais la mort a été instantanée... il n'a pas souffert dit enfin le docteur à ceux qui remplissaient la salle et regardaient muets, consternés.

Averti que le major était gravement blessé, Maison-neuve accourait bouleversé, tremblant, mais espérant encore. Il aimait son héroïque compagnon de lutttes et de misères... Il en était presque venu à le croire invul-

néralable ; et lorsqu'il l'aperçut le front sanglant, pour toujours immobile, silencieux, un profond sanglot déchira sa poitrine, et se jetant sur le corps déjà glacé, il l'étreignit et pleura comme un enfant. Ceux qui l'entouraient pleuraient aussi : et, comme pour consoler leur chef, ils répétaient :

— Il est mort pour Dieu et pour ses frères — c'était la fin qu'il souhaitait.

— Oui : et Dieu seul peut reconnaître ce que nous lui devons, dit Maisonneuve, commandant à sa douleur et relevant la tête. Vous le savez, c'est lui surtout qui a porté le poids de la lutte... Il a été le défenseur de Ville-Marie, et jamais homme n'eut plus de grandeur d'âme, de noblesse et de courage.

Pour cacher aux Iroquois la terrible perte, Maisonneuve décida que le corps serait exposé à l'hôpital, et que les funérailles se feraient de nuit. Pâle et tremblant, il prit le mousquet du héros, le chargea, et, tout pénétré de douleur, se dirigea vers la maison de la pauvre jeune veuve, où le deuil allait entrer pour jamais.

Louise Conan.







## LES MICROBES <sup>(1)</sup>

---

I

**N**OTRE siècle va finir,  
Laisant un bon souvenir :  
Des découvertes sans nombre  
Ont éclairé maint point sombre,  
Et vont mettre au Panthéon  
Des savants de grand renom.

2

Les pays sont rapprochés,  
Partout sont des débouchés :

---

(1) Quelques semaines avant sa mort, arrivée le 6 juillet dernier, l'aimable collaborateur de la REVUE qui signait P. P., M. l'abbé J.-B. Plamondon, nous adressait la boutade poétique que nous publions aujourd'hui.

M. l'abbé Plamondon naquit à l'Ancienne-Lorette et fit ses études au Petit Séminaire de Québec. Reçu avocat, il s'établit à Chicoutimi et se maria. Sa vie de famille fut de courte durée ; ayant perdu sa femme, il entra au Grand Séminaire de Québec, en 1865, et fut fait prêtre en juin 1868. Après avoir été vicaire à Saint-Colomb de Sillery, à la Baie-Saint-Paul et au Cap-Saint-Ignace, il devint curé de l'Île-aux-Grues. Il passa près de quinze ans dans cette île solitaire, soignant avec zèle et intelligence non seulement les âmes de ses paroissiens, mais encore les maladies du corps. Il n'y avait pas de médecin sur cette île complètement isolée pendant une partie de l'année, et M. l'abbé Plamondon s'était appliqué à l'étude de la médecine pour pouvoir soulager l'humanité souffrante de son île. Heureux dans son ermitage, où il était aimé, il y eût volontiers fini ses jours, mais la surdité vint lui rendre le ministère impossible, et il lui fallut céder sa place à un autre. En 1885, il vint se fixer à Saint-Roch de Québec, où il est mort.

Il a employé ses loisirs forcés à faire du bien autour de lui. Sa résidence était le rendez-vous de tous ceux qui avaient besoin d'aide ou de conseils, et rares sont les citoyens de Saint-Roch qui n'en franchissaient souvent le seuil. Aussi sa mort fut un deuil pour tous.

Aimable jusque dans sa correspondance, nous regrettons, nous aussi, ce saint prêtre, malgré qu'il ne nous fût connu que par ses écrits et ses lettres.

LA DIRECTION.

Et sur la terre et sur l'onde,  
 On peut parcourir le monde,  
 Et fraterniser partout,  
 Avec trois points pour atout.

## 3

Un nouveau monde a surgi,  
 L'Univers en a rugi!  
 Auparavant, la puissance  
 Semblait être à l'opulence,  
 A la force des plus grands;  
 Cette erreur a fait son temps.

## 4

La victoire est aux petits,  
 Nous disent les érudits;  
 On ne les voit qu'à la loupe,  
 Des millions dans ma soupe  
 Et dans le lait des marmots,  
 Nous préparent tous les maux!

## 5

Autrefois, mais bien à tort,  
 On représentait la Mort  
 Comme un grand spectre tout blême,  
 Fauchant tout, la Vertu même;  
 Mais c'est un microbe, un rien,  
 Qui nous barre le chemin!

## 6

Lorsque Pasteur s'est montré,  
 L'homme s'est cru délivré:

Les mortels, par la science,  
Allaient imposer silence  
A ces petits insolents.  
Désormais, plus d'aliments.

7

Les *sérums* vont leur chemin,  
Sans sauver le genre humain,  
Et les petits, qu'on méprise,  
Brisent l'orgueil dont se grise  
Le larron du Transvaal!  
Dieu le veut . . . ce n'est pas mal.

P. P.



## LES CANADIENS AUX ETATS-UNIS

---

Ce sont nos frères du Canada ; leurs cœurs battent à l'unisson des vôtres. Par-dessus les frontières, tendez-vous la main, et dans un même élan de patriotisme, chantez ensemble l'hymne national : " O Canada, mon pays, mes amours ! "—(Le R. P. Desjardins, à Woonsocket, R.-I.)

La célébration de la fête nationale des Canadiens-Français a été marquée, cette année, par un incident qu'il importe de ne pas laisser passer inaperçu. La St-Jean-Baptiste a rapproché les enfants d'une même famille dispersés par les caprices de la fortune, les Canadiens des États-Unis et leurs frères du Canada.

Que ce résultat ait pu être atteint, il y a nombre d'années, cela ne fait plus de doute. Mais il aurait fallu alors quelque peu violenter les esprits pour leur faire accepter les faits accomplis. Car on ne peut pas nier que nos frères du Canada n'aient été pour la plupart et pendant de nombreuses années, très mal informés sur ce qui se passait de ce côté-ci de la ligne 45<sup>e</sup>. Puis, il y avait ce mépris irréductible dont on couvrait ceux qui étaient forcés de quitter le pays et qu'on persiste encore à plaindre. Cependant, il eût été de meilleure politique de faire alors des efforts sérieux pour enrayer l'émigration. Personne ne l'a fait, et il ne faut plus s'étonner du peu de succès que remportent les apôtres du rapatriement parmi ceux ou les descendants de ceux qui ont pris part à l'exode constant des nôtres depuis un demi-siècle.

Ce n'est pas que le retour au pays manque d'attrait. Loin de là. Les termes chaleureux employés chaque jour par les nôtres à l'adresse du Canada, nous prouvent d'une façon indubitable que le pays est toujours cher au cœur de nos gens, sans qu'on songe cependant à y retourner. D'ailleurs, ce retour, les circonstances ne le permettent pas. On s'est fait à la vie de nos villes, on y a contracté des habitudes, des goûts dont il serait impossible de se défaire. De plus la génération " rapatriable " est disparue et parmi les membres de la génération actuelle il

n'est peut-être pas un Canadien sur mille qui considérerait sérieusement l'idée de se faire colon, le projet d'aller défricher les terres du Lac-St-Jean ou de la Matapédia. Et je ne compte pas l'immense majorité de ceux qui sont nés aux Etats-Unis et pour qui le rapatriement serait une véritable expatriation.

C'est peut-être cette obstination des nôtres à rester où ils sont qui leur a attiré tant de mauvais traitements de la part de certains écrivains du Canada. Tout dernièrement encore, un membre éminent de la population française de Québec nous représentait, avec une assurance incroyable, comme un tas de dégénérés au double point de vue religieux et national. Ce compatriote, bien intentionné peut-être, a commis à notre détriment une grave injustice et une erreur grossière. S'il a vécu au milieu de nous, comme on veut le faire croire, il sait très bien qu'il n'a pas dit la vérité.

Dans tous les cas la réplique ne s'est pas fait attendre. La *Tribune* de Woonsocket a protesté vigoureusement et quelques autres de ses confrères après elle. De sorte que l'écrivain québécois n'a pas fait autre chose que de produire parmi nos gens un vif ressentiment contre le mépris systématique qu'on veut encore nous faire subir en certains quartiers, un sentiment profond de défiance contre les avances qui pourraient nous venir du pays natal. Du reste, on admettra que ce n'est pas en traitant les Canadiens des Etats-Unis comme des êtres inférieurs, ce qu'ils ne sont pas, Dieu merci, qu'on les engagera à rentrer au pays, s'ils doivent jamais le faire. Un vieux proverbe dit " qu'on ne prend pas les mouches avec du vinaigre." C'est le temps de l'appliquer.

Puisque le rapatriement n'est pas possible, de consentement général, pourquoi ne pas lui donner un substitut servant à la fois les aspirations nationales de tout ce qu'il y a de Canadiens sur le continent américain, et respectant les allégeances jurées? L'influence française est, en somme, le but suprême de nos démonstrations patriotiques, qui ne sont qu'une sorte d'inventaire de nos richesses nationales. Qu'importent les distances qui nous séparent, les allégeances que nous professons? Tous tant que nous sommes, nous appartenons à des contrées où l'idée anglaise domine; s'il nous fallait établir une différence en faveur de quelqu'un, nous serions peut-être forcé d'admettre qu'au point de vue social les Canadiens des Etats-Unis n'ont rien à envier à leurs congénères du Canada. Les Franco-Américains vivent, grandissent sous l'égide d'un gouvernement

libre, tandis que le sort de leurs frères, avouons-le, dépend trop souvent des caprices de la métropole ou des machinations des politiciens roués qu'elle entretient dans son sein.

Quelqu'un a dit que "les plus grandes guerres avaient été, plus d'une fois, causées par une indigestion." Profonde réflexion qui expose dans toute sa mesure la petitesse des hommes, ces nains dont parle Lacordaire, qui croient faire de grandes choses et souffrir beaucoup, mais réflexion qui n'en exprime pas moins avec une brutale franchise la futilité de notre monde. Cependant, c'est tout ce que nous sommes. Tant que tout le monde digérera bien à Westminster, les colonies n'auront pas à se plaindre en exceptant l'Inde, peut-être, qui n'a pas même la force de le faire. Mais survienne un petit dérangement, peut-on prévoir ce qui arrivera?

Et qui sait si, un jour, il ne sera pas reconfortant pour nos compatriotes restés au pays de savoir que par delà la ligne 45e, au sein de la puissante et généreuse nation américaine, il existe un élément puissant, canadien-français d'origine, américain d'allégeance, qui serait prêt à faire pour la liberté ce que ses ancêtres ont déjà fait pour la grande République? Qui sait?

Nous sommes de ceux qui croient à l'émancipation future du Canada, qui, comme un fruit mûr, se détachera de l'arbre britannique où il fut greffé par droit de conquête. Que ce soit là un rêve dont on ne puisse encore entrevoir la réalisation, nous l'admettons. Mais c'est un rêve qu'il faut caresser, qu'il faut conserver à l'égal d'une tradition parce qu'il contient le germe de la liberté nationale. Ah! combien patriotique était l'idée de l'honorable M. Tarte prêchant l'union de tout ce qu'il y a de Français sur le continent, en vue des luttes futures. Cette idée a fait du chemin. Nous la retrouvons, hier, animant les solennités de notre fête patronale, la St-Jean-Baptiste. Canadiens du Canada et Franco-Américains ont fraternisé sincèrement, pour la première fois depuis leur longue et douloureuse séparation. Honneur à ceux qui ont amené ce rapprochement si désiré mais paraissant si peu réalisable! Ceux-là ont bien mérité de la nation.

Puisqu'on ne peut plus réunir les hommes, réunissons les cœurs; prêchons, faisons le rapatriement des âmes! Suivant le conseil que nous donnait, hier, le P. Desjardins, à l'église du Précieux-Sang: "Par-dessus les frontières tendons-nous la main." Nous aurons désormais un point de ralliement: l'idée

française, et nous ne regrettons qu'une chose, c'est qu'on ait mis tant de temps à le reconnaître. Mais combien de temps cela durera-t-il? Ce n'est pas aux Canadiens des États-Unis de répondre. Sans doute le patriotisme exubérant d'hier va se ralentir, l'âme canadienne aura l'air de sommeiller, mais qu'on ne s'y trompe pas, ce sommeil ne sera qu'apparent; c'est avec son aide que s'élaborent les grands mouvements dont s'honore notre histoire; c'est le sommeil de l'enfant qui grandit et dont les cris de joie ne sont qu'une manifestation de la vie qui pousse avec lui.

Dans un article précédent nous avons signalé les progrès accomplis par les Franco-Américains depuis qu'ils ont pris leur place dans la grande République. Nous parlions du travail fait dans l'esprit de ceux qui nous entourent, de ceux-là mêmes qui nous virent arriver avec méfiance. Et nous affirmions qu'avec le temps les préjugés sont disparus, le fanatisme a tourné vers d'autres buts ses attaques passionnées, enfin qu'on nous connaissait mieux. Nous en avons la preuve aujourd'hui dans un article publié à l'occasion de la St-Jean-Baptiste, par le *Reporter* de Woonsocket, un des plus anciens journaux du Rhode-Island et qui est en outre un des mieux inspirés. Le journaliste américain fait l'éloge raisonné des nôtres et admet que nous avons fait nos preuves. C'est l'œuvre du temps, dira-t-on. Mais c'est le temps qui fait les peuples et c'est à son école qu'il faut aller recueillir les enseignements fournis par le lent travail des élaborations populaires. Nous citons cet article, dont la traduction nous est gracieusement fournie par M. Henri Godfoin, de la *Tribune*.

“ Le jour qui est célébré à Woonsocket avec tant d'éclat, dit le *Reporter*, rappelle à notre esprit la part que les descendants du peuple de la belle France ont prise dans la colonisation et l'expansion de l'Amérique.

“ Dans ces communautés qui ont conservé la belle langue française — une d'elles assez grande pour former une nation — il y en a deux d'une célébrité spéciale: les Français habitant le Dominion du Canada, comprenant, en chiffres ronds, la moitié de la population, et les Créoles de la Louisiane, qui forment un élément d'une influence considérable dans les États du Golfe. Le milieu ambiant est radicalement différent, dans le nord et dans le sud — les Canadiens et les Créoles sont aussi différents sous le rapport des idées sociales et industrielles que sous celui

du climat. Mais les meilleures caractéristiques du Français se remarquent chez eux avec quelques légers changements seulement. Le Canadien et le Créole ont dans les veines quelques gouttes d'un sang étranger; mais cette infusion n'influe en rien sur le caractère gaulois.

“ Affabilité dans la vie sociale, force de caractère religieux, profondeur de l'affection familiale, économie, progression industrielle — modifiées, il est vrai, par le climat et l'ancien esclavage africain dans le Sud — voilà les traits qui distinguent le Français. Telles sont les qualités qui rendent le paysan français — la vraie France n'est pas Paris — si viril. C'est le caractère qui fait la force de la République française, qui maintient la seule république vraiment grande que l'on rencontre sur le sol du vieux monde. Cette capacité pour le gouvernement civil autonome qui soutient cette république, quoique ceux qui se trouvent à sa tête soient une minorité de toutes les nuances politiques et sociales, s'est retrouvée partout où la race a été transplantée.

“ Au Canada, le Français est le possesseur, au même titre que le Saxon, d'une nation qui tout en dépendant nominale-ment d'une couronne, est réellement un pouvoir indépendant. Côte à côte et en commun avec l'élément saxon, le plus exclusif et qui n'a confiance qu'en soi-même, il a part égale dans la direction d'un pays qui promet d'être une des plus grandes démocraties du monde, qu'il reste ou non nominale-ment monarchique. La nation canadienne est forte, saine, indépendante de tout, si ce n'est de ce nom, et l'élément français a produit quelques-uns des politiques les plus forts du dix-neuvième siècle. On peut en dire à peu près autant de l'influence dont jouissent les Créoles de la Louisiane.

“ Aussi en jetant un regard vers le Nord et vers le Sud, on reconnaît l'importance de l'invasion amicale et profitable de la Nouvelle-Angleterre par le Dominion, invasion qui se continue depuis 25 ans. Le Canadien, comme le Français, partout, fera bande à part tout en faisant partie d'un autre peuple. Dans certains cas il sera facilement reconnaissable comme élément, et ce qui lui permet d'arriver à ceci, c'est sa connaissance de deux langues. Le langage, la religion, les traditions de son peuple, les traits nationaux, son activité industrielle, serviront toujours à le classer et à faire connaître ses ancêtres. Il prendra volontiers part à la direction honnête et capable d'un gouvernement



populaire; travaillera dans l'intérêt de la communauté comme le demandent le bon ordre, l'avancement matériel et les raffinements de la vie moderne. Autour de son église, de son foyer, se centralisent ses intérêts, et la communauté où le Canadien occupe la première place, prospérera et sera bénie.

“Woonsocket, situé dans un des États de la Nouvelle-Angleterre ouverts les premiers à la colonisation, compte déjà dans sa population une majorité considérable canadienne-française de naissance ou d'extraction, et offre un exemple frappant de ce que nous avons dit. Pour en faire l'expérience, il suffit de jeter un coup d'œil sur les jolis cottages que possèdent ceux qui les occupent ou leurs compatriotes plus fortunés, sur les intérieurs luxueux qu'ils possèdent, sur les grandes fabriques établies ici grâce à la supériorité et à l'habileté du travail manuel, à l'application intense et à l'esprit d'initiative de la classe laborieuse du peuple canadien.

“Sans nous arrêter aux importantes entreprises commerciales dont notre population française est la promotrice et la directrice, nous mentionnerons le respect illimité que la population qui ne parle que l'anglais professe pour ses concitoyens de langue française, car ces derniers n'ont pas seulement placé notre ville au rang enviable qu'elle occupe dans l'armée industrielle, mais aussi dans le monde social, commercial et politique. De sorte que, depuis le plus humble de ses travailleurs, hommes ou femmes, jusqu'à ses vénérés directeurs spirituels et ses concitoyens qui ont occupé les plus hautes positions de confiance en politique, tous méritent d'être honorés, et la population de langue anglaise de Woonsocket peut à bon droit, à l'occasion de cette fête du saint patron du Canada, dire à ses concitoyens français: “Nous vous honorons et vous estimons, nous vous félicitons de votre passé honorable, de votre présent prospère et de l'avenir plus prospère encore qui attend votre peuple dans tous les États de la Nouvelle-Angleterre.”

Nous ne prétendons pas que ces éloges sont exagérés. Nos frères américains seraient les premiers à nous signaler que nous sommes dans l'erreur et que nous-mêmes nous en sommes venus à nous méconnaître. L'article du *Reporter* est un tableau peint sur le vif, c'est notre portrait dont nous ne pouvons plus nier la ressemblance. D'ailleurs le trop, quoi qu'on dise, nuit rarement et ici il prouve une chose: c'est qu'on nous accorde la place pour laquelle nous avons si vaillamment combattu. Et

l'excès d'éloges qu'on pourrait nous faire aujourd'hui sera une compensation pour les ennuis que nous avons endurés.

Après tout ce qu'on vient de lire, refusera-t-on d'admettre que le moment était bien choisi pour effectuer un rapprochement entre le Canada français et ses enfants d'outre-quarante-cinquième? Depuis des années, depuis le jour où le grand Duvernay fondait le *Patriote* à Burlington, depuis le jour où le premier député français, Joseph Cyr, entra à la législature du Maine en 1846, les Franco-Américains ont travaillé sans relâche à l'édifice de leur influence. Insensibles à la calomnie, fermes devant la persécution, ils ont brisé tous les obstacles et ont prouvé qu'ils étaient dignes d'une considération plus grande. *Pro aris et focis* ils ont passé à travers un demi-siècle de déboires, défendant leur langue, professant leur foi religieuse, faisant la conquête quotidienne de droits méconnus. "Aime Dieu et va ton chemin" était leur devise et ceux qui, de nos jours, ont le plaisir de contempler l'œuvre, sont unanimes à déclarer que cette devise n'a pas connu de défaillance. Après cinquante ans d'émigration nous avons célébré la St-Jean-Baptiste avec un enthousiasme, un patriotisme auxquels le Canada ne peut opposer que des égaux. Frères, que pensez-vous de notre œuvre? "Par-dessus les frontières" refuserez-vous notre étreinte?

Vous connaissez l'histoire des explorateurs de la Californie, l'Eldorado rêvé par Pizarre. Vous savez la course furieuse à la richesse qui, pendant quelques années, poussa les foules avides de bien-être vers les rives de l'océan Pacifique. Dans ce temps-là la famille voyait un de ses membres s'élancer vers le "pays doré" dans l'espoir d'y conquérir, sinon la fortune, du moins l'aisance pour ceux qui restaient. Les explorateurs partis, on n'entendait plus parler d'eux, on les oubliait même quelquefois. Mais quelle joie, vingt-cinq ans plus tard, quand le disparu reparaisait! Et lui était heureux de raconter aux siens ce qu'il avait fait là-bas, de leur dire combien il était digne de leur nom.

L'immigration des Canadiens aux États-Unis a été un peu cette course vers l'Eldorado. On partait pour quelques mois, une couple d'années, tout au plus. Mais le retour ne se faisait pas. Au lieu de retourner au pays, on faisait venir ses parents, ses amis et peu à peu la colonie gradissait, se faisait aux coutumes de la nouvelle patrie. L'esprit national, le sentiment re-

ligieux, conservés dans toute leur intégrité, présidèrent au développement de ce petit peuple qui se greffait sur le grand. On progressa à l'ombre tutélaire du drapeau de la liberté, et aujourd'hui deux millions de Canadiens, Américains par le serment, chantent le "*Star Spangled Banner*."

Mais ces deux millions de Canadiens restés Français par le cœur se présentent aujourd'hui à leurs frères du Canada et leur disent: "Voyez ce que nous avons fait depuis cinquante ans. Voyez nos églises, nos écoles, écoutez l'accent de notre langue et convenez que notre sang est bien le vôtre, que votre foi est bien celle que nous avons apprise à vos côtés."

"Fraternisons. Oublions tous ce qui nous a divisés dans le passé, et travaillons avec ardeur, quels que soient les drapeaux qui nous abritent, à agrandir l'influence française dans cette Amérique du Nord, découverte, colonisée, évangélisée par des Français."

Le rapprochement des Canadiens du Canada et des Franco-Américains est un projet qui mérite de grandir et nous espérons qu'il grandira. Laissons au temps le soin de prouver sa sincérité.

J.-L.-H. Laflamme.



## A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

---

Les événements en Chine.—Dénoncement en vue.—La guerre sud-africaine.—Le parti libéral anglais.—Le recensement de l'Angleterre.—La session française.—La loi scélérate au Sénat.—M. Waldeck-Rousseau et les franc-maçons.—Un garde des sceaux marchand d'alcool.—M. Edouard Drumont.—Le coup d'Etat du *Figaro*.—Jules Lemaître et les socialistes.—Une élection mouvementée à l'Académie.—M. Edmond Rostand et le marquis de Vogüé.—Guillaume II et la France.—Le Pape et son successeur.—Au Canada.

Les événements de Chine ont pris décidément une tournure plus satisfaisante. Le départ de Pékin du maréchal Waldersee a marqué la fin d'une longue période de difficultés et d'inquiétudes, qui, elle-même, avait succédé à une période d'horreurs et de sanglantes hécatombes. Il y a un an, un sombre mystère planait sur la capitale du Céleste Empire; on savait que des scènes tragiques avaient ensanglanté ses rues et ses palais; on tremblait pour les légations européennes; on apprenait tous les jours que dans les provinces des bandes de fanatiques perpétreraient impunément d'épouvantables massacres. Le 21 mai 1900, le corps diplomatique, à Pékin, avait demandé au gouvernement impérial la suppression du mouvement boxer. Le 10 juin l'amiral Seymour partait de Tien-Tsin, avec 2,000 hommes, pour aller délivrer les légations. Ce n'était pas là une force suffisante, et le 26 du même mois, forcé de reculer, il était de retour après avoir perdu beaucoup d'officiers et de soldats. A ce moment, les troupes des différentes puissances, alors réunies à Tien-Tsin, durent défendre le quartier européen contre une attaque furieuse des Chinois, commandés par le général Ma. L'Europe s'aperçut qu'une tâche formidable s'imposait à elle. Elle expédia des troupes. Les Chinois finirent par être battus à Tien-Tsin; et enfin au mois d'août une colonne expéditionnaire fut envoyée pour délivrer Pékin, où les alliés entrèrent le 14 août, après une série de combats meurtriers. L'empereur et le gouvernement chinois s'étaient enfuis. Les légations étaient sauvées, mais réduites à l'état le plus pitoyable.

Seul, le ministre allemand, le baron Von Ketteler, avait été assassiné. Depuis cette époque les troupes européennes ont eu à frapper, dans diverses directions, des coups terribles.

La répression des troubles a pris trop souvent un caractère de sanglantes représailles. Et, pendant ce temps, les diplomates ont poursuivi avec le gouvernement chinois, réfugié dans une province, mais représenté à Pékin par le fameux Li Hung Chang, des négociations pénibles et laborieuses afin d'obtenir la punition des auteurs de massacres, des garanties contre le retour d'aussi tragiques événements, et des indemnités pour les dommages causés aux propriétés et aux personnes, ainsi que pour les frais de la guerre. Cette indemnité va s'élever de \$300,000,000 à \$400,000,000. Tout n'est pas encore terminé, il reste à régler bien des détails, mais on est fixé sur les grandes lignes, et l'on peut espérer que, d'ici à deux ou trois mois, les affaires seront rentrées dans une phase normale.

\* \* \*

Dans le Sud-Africain, on se bat toujours. Il y a en un an le 5 juin, lord Roberts entra à Prétoria, et l'on croyait que la guerre était à peu près terminée. Et cependant, au bout de douze mois, les commandos boërs tiennent encore la campagne. Le 29 mai, l'un d'entre eux a infligé un sanglant échec au corps du général Dixon. L'engagement a eu lieu à Vlakfontein, près de Krugersdorp, dans le Transvaal. La colonne anglaise comprenait 1450 hommes, et plusieurs canons. Les Boërs assaillirent l'arrière-garde, et enlevèrent deux canons. Ultérieurement, les canons furent repris. Six officiers et cinquante-un soldats anglais ont été tués; six officiers et cent quinze soldats ont été blessés. Trois jours après, Jamestown, dans la colonie du Cap, a capitulé devant un détachement boër, commandé par Kruitzinger, après un combat de quatre heures. Les magasins ont été pillés, mais la garnison a été relâchée. Plus récemment encore, un détachement de carabiniers australiens, appartenant à la colonne du général Beaton, a été surpris par les Boërs à Steenkoolspruit; environ deux cents hommes ont été faits prisonniers et deux pom-poms ont été capturés. Ces nouvelles ont naturellement produit une fâcheuse impression à Londres. Cependant, le gouvernement se montre plus déterminé que jamais à poursuivre la guerre jusqu'à ce que la résistance de cette poignée de héros incultes soit domptée. M. Bal-

four a dit récemment, dans la Chambre des Communes, que les rumeurs de négociations avec le Transvaal étaient fausses. Il a ajouté qu'on estime à dix-sept mille le nombre de Boërs qui tiennent la campagne. Cette estimation a été aussitôt traitée d'exagérée. Le correspondant de la *New York Tribune* prétend qu'il ne reste pas plus de cinq mille burghers en armes. Il vient d'adresser à son journal une dépêche optimiste, dans laquelle il soutient que les moyens de résistance de Dewet, Botha, Steyn, Delarey, sont épuisés, et que la fin de la lutte est proche.

En attendant, le gouverneur du Cap, sir Alfred Milner, en congé à Londres, est comblé d'honneurs. Le roi l'a élevé à la pairie, sous le nom de lord Milner, et l'a créé baron de Capetown. On avait dit qu'il ne retournerait pas en Afrique, mais M. Chamberlain a déclaré qu'il irait, après un repos mérité, mettre la dernière main à son œuvre.

\* \* \*

L'opposition libérale continue à être affreusement divisée. M. John Morley a prononcé deux discours, l'un à Montrose, l'autre en Chambre, dans lesquels il a dénoncé sans merci et avec éloquence la guerre sud-africaine, et la politique qui lui a donné naissance. Sir Henry Campbell-Bannermann, lui, se borne à attaquer le gouvernement sur les détails; M. Morley dénonce surtout et avant tout l'impérialisme qui est incarné en M. Chamberlain; et un bon nombre de libéraux, tout en étant anti-ministériels, professent un impérialisme qui se différencie assez vaguement d'avec celui du cabinet. Cette divergence de vues s'est encore manifestée dans un vote récent. M. Lloyd George ayant proposé une motion d'ajournement au sujet du traitement infligé aux enfants boërs, sir Henry Campbell-Bannerman, cette fois, a cru opportun de l'appuyer de concert avec sir William Harcourt, et du très honorable W. Bryce. Mais on a vu une cinquantaine de libéraux, sous la direction du très honorable M. Asquith et de sir Henry Grey, s'abstenir de voter pour ne pas être confondus avec les pro-boërs. Deux cent cinquante-trois voix contre cent trente-quatre, ont repoussé la motion de M. Lloyd George.

\* \* \*

Le rapport préliminaire du recensement anglais contient

beaucoup de renseignements intéressants. La population de la Grande-Bretagne et de l'Irlande est de 41,454,000, ou presque le double de ce qu'elle était en 1821. A cette époque, la population de l'Angleterre seule, constituait un peu plus que la moitié de la population totale du Royaume-Uni. Aujourd'hui, elle en constitue les trois quarts. L'Écosse et le pays de Galles ont plus que doublé, mais l'Irlande est tombée de 6,801,000 en 1821, à 4,456,000 en 1901. La population de la " Greater London " a exactement doublé en quarante ans; elle est de 6,580,000. Le nombre des femmes dépasse celui des hommes de 1,082,000.

\* \* \*

La rentrée des chambres françaises a eu lieu le 14 mai dernier. Le projet de loi sur les associations adopté par les députés, a été soumis au Sénat. Dès le début, on a pu constater que les groupes ministériels se proposaient d'y mener rondement les choses. La commission sénatoriale chargée d'examiner la loi contenait douze partisans et six adversaires du projet. Elle a empiré sur plusieurs points le texte pourtant suffisamment exécrable que lui avait expédié la Chambre. Puis, le débat général a eu lieu hier; il a été mené au pas de course. Et dès le 14 juin, le Sénat a décidé de passer à la discussion des articles. On peut donc prévoir que la loi scélérate de M. Waldeck-Rousseau sera adoptée définitivement avant les vacances parlementaires. Cette célérité enragée démontre bien qu'une influence occulte préside à l'adoption de ce projet de loi néfaste. La plupart des sénateurs et députés que l'on voit acharnés contre les congrégations sont des membres ou des instruments du Grand-Orient. Il y a quelques semaines, le congrès des Loges maçonniques de l'Est, tenu à Mâcon, a voté l'adresse suivante:

" Les délégués des 65 Loges maçonniques de la région de l'Est, réunis en congrès à Mâcon, auquel assistaient MM. Magnin, sénateur; Dubief, député; Aubien et Crestene, délégués du Grand-Orient de France, envoient au ministère de défense républicaine ses félicitations pour l'œuvre déjà accomplie et l'engagent à persister dans cette voie en faisant voter ensemble le plus tôt possible les lois sur les associations, sur les retraites ouvrières, le monopole de l'enseignement et la *Républicanisation* des administrations."

Cette adresse inspire à la *Vérité française* un article où nous lisons ces lignes :

“ Du reste, les pouvoirs publics ne se cachent plus d'être les auxiliaires et les collaborateurs de la Franc-maçonnerie. Ils avouent leur rôle. Le ministère, recruté en partie dans les Loges, protège et favorise même ouvertement la secte ; la Chambre des députés a refusé de la comprendre dans la loi de proscription des associations illicites, et par là elle lui a fait une place privilégiée. M. Waldeck-Rousseau et ses collègues s'empresseront de répondre à l'adresse des soixante-cinq loges maçonniques de l'Est, réunies en congrès à Mâcon. Ils se proclameront fiers, heureux même de ce témoignage de satisfaction, ils y verront la meilleure consécration de leur politique.”

Pendant ce temps la Chambre des députés a assisté à plusieurs débats fort mouvementés. Le ministre de la justice et garde des sceaux, M. Monis, a été l'objet d'une interpellation peu agréable. On lui a reproché de faire le commerce de l'eau-de-vie, en société avec une maison allemande, et d'avoir favorisé indûment cette maison en lui faisant attribuer faussement à l'officiel une médaille d'or que lui avait refusée le jury durant l'exposition de 1900. Plusieurs députés ont fait ressortir l'inconvenance qu'il y a pour un garde des sceaux, d'être en même temps un marchand d'alcool. Le ministre s'est défendu plus ou moins bien des accusations portées contre lui. Mais quant à sa qualité de commerçant, il n'a même pas tenté de la nier. Cette particularité nous semble absolument étonnante. Nous avons toujours cru que le ministre de la justice, en vertu de la tradition parlementaire, sinon d'un texte de loi formel, devait appartenir à la profession légale. Or il est évident que M. Monis ne peut être membre du barreau, puisque les statuts de l'ordre décrètent l'incompatibilité complète de tout négoce avec l'exercice de cette profession. La carrière commerciale est très honorable, sans doute ; mais on se fait difficilement à l'idée de voir un marchand d'alcool, chef de la magistrature française. Plusieurs députés ont signalé cette anomalie en termes véhéments.

Un autre débat encore plus violent a été provoqué par la situation de l'Algérie où des fanatiques arabes ont massacré des colons européens, à Margueritte. M. Édouard Drumont, député d'Alger, qui est l'adversaire irréductible des officiers de l'administration, là-bas, a fait une sortie virulente contre le pré-



fet, M. Lutaud. Il a fini par prononcer cette phrase peu suave : " J'ai dit ce qu'il fallait dire : que M. Lutaud était un misérable et un assassin." Sur ce le dialogue suivant s'est engagé entre le président, M. Deschanel, et le député d'Alger :

" M. le président. — Monsieur Drumont, je vous ai déjà, pour cette parole, rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal. Je regrette que le règlement ne me permette que de vous adresser un avertissement.

" M. Charles Bernard. — Vous allez faire rougir M. le président du conseil comme une tomate! (*On rit.*)

" M. le président. — Monsieur Bernard, je vous rappelle à l'ordre.

" M. Charles Bernard. — Merci.

" M. Edouard Drumont. — J'ai dit que M. Lutaud était un misérable et un assassin; je le maintiens. (*Bruit à gauche.*)

" M. le président. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal, et je vous invite à ne pas continuer sur ce ton : autrement je serais obligé de consulter la Chambre.

" M. Edouard Drumont. — En tout cas, si la Chambre juge à propos de disjoindre mon interpellation de celle de nos collègues, j'espère qu'elle ne voudra pas la renvoyer à une date trop éloignée, et qu'elle consentira à ce qu'elle soit discutée le plus tôt possible."

À la séance du 14 juin, M. Drumont est revenu à la charge avec son interpellation. Il a traité M. Lutaud d'assassin, et M. Eon, juge d'instruction, de magistrat infâme. Là-dessus, rappel à l'ordre. Mais le directeur de la *Libre-Parole* a maintenu ses expressions, et il a ajouté qu'il était digne d'un gouvernement où siégeaient des hommes aussi peu honorables que MM. de Lanessan et Monis, ministres de la marine et de la justice, de protéger de tels fonctionnaires. Le président demanda à M. Drumont de retirer ses paroles. Il s'y refusa. Alors la Chambre adopta une motion d'exclusion temporaire, et il fut expulsé par les soldats, en criant : " Vive l'armée, à bas les Juifs! "

\* \* \*

En dehors du Parlement, l'un des incidents les plus notables des dernières semaines, a été la crise du *Figaro*. On sait que M. de Villemessant avait fait de ce journal léger et de morale facile un des plus puissants organes de la publicité française. Il

y a quelques années, le *Figaro* tenait la tête des grands journaux de Paris. Sans être très orthodoxe, ni très intransigeant quant aux principes, il figurait parmi les feuilles de conservation sociale, et combattait en voltigeur les lois de persécution et d'ostracisme. Mais l'affaire Dreyfus fut son écueil. A la mort de Villemessant, M. Magnard avait pris la direction du journal, et, au décès de celui-ci, elle avait été partagée entre MM. A. Périer et Fernand de Rodays. Or, sous l'influence de ce dernier et d'un groupe de financiers juifs, le *Figaro* donna dans le dreyfusisme, et du dreyfusisme il dégringola dans la complicité et l'apologie des attentats au droit et à la liberté dont le ministère Waldeck-Rousseau s'est rendu coupable depuis deux ans. Pour cette besogne, le *Figaro* nouveau genre avait enrégimenté un écrivain de grand talent, M. Cornély, qu'il avait enlevé au *Gaulois*, en lui offrant de brillants avantages pécuniaires. Cornély avait été jusque-là un écrivain catholique, un adversaire ardent du radicalisme et du socialisme. Pour assurer "le pain de ses vieux jours," il se mit à chanter la palinodie avec une absence de pudeur qui étonna et outragea ses anciens amis. Nous n'entendons pas dire que, passant du blanc au rouge, Cornély soit devenu un jacobin et un sectaire. Mais il est devenu le complaisant, le chercheur d'excuses des jacobins et des sectaires. Il s'est fait une spécialité d'atténuer leurs attentats, de palier leurs crimes législatifs et administratifs. Et ses habiletés, sa finesse de style n'ont pu le soustraire à la juste appellation de transfuge.

Cependant, il y avait au *Figaro* deux courants, M. de Rodays était dreyfusiste et ministériel; M. Périer regrettait de voir le journal s'écarter de son ancienne ligne. Et il le regrettait d'autant plus que la situation financière du *Figaro* s'en ressentait lamentablement. Ces dissentiments s'accrochèrent de plus en plus, et l'on pouvait, depuis quelque temps, prévoir une crise. Il y a environ un mois, M. de Rodays donna sa démission, mais M. Périer se refusa à donner sa démission. Une réunion d'actionnaires fut convoquée pour aviser. Elle devait statuer sur trois points: acceptation de la démission de M. de Rodays, révocation de M. Périer, nomination d'un gérant provisoire. Mais l'assemblée ne put avoir lieu, faute de quorum. C'est alors que M. Périer se décida à faire un coup d'État, que le *Matin* rapporte comme suit:

"A la suite de l'avortement de l'assemblée générale des ac-

tionnaires du *Figaro*, à la salle Charras, M. Périvier qui, depuis la démission de M. de Rodays, est en droit de se considérer comme la plus haute autorité dans ce journal, faisait signifier par ministère d'huissier :

“ 1° A M. de Rodays, à son domicile, rue de la Chaussée-d'Antin, qu'étant donné l'état d'anarchie qui régnait au *Figaro*, il croyait utile, pour le bien même de la maison et aussi pour sauvegarder les intérêts des actionnaires, de prendre en main la direction du journal, faisant en même temps valoir ses droits de gérant statutaire resté fidèle à une œuvre abandonnée par son co-gérant. Il faisait savoir en même temps qu'à partir du soir même, il n'y aurait pas d'autre autorité au *Figaro* que la sienne.

“ 2° A M. Marinoni, imprimeur du *Figaro*, qu'à partir du même soir aucune copie autre que celle revêtue de son visa ne devrait être acceptée dans les ateliers de composition du journal, et il le priaît de vouloir bien donner des ordres pour que ses volontés fussent respectées.

En effet, M. Marinoni avisait bientôt M. Cassigneul, directeur de l'imprimerie du journal, d'avoir à se conformer aux décisions qui lui étaient signifiées et de se mettre exclusivement, pour la confection du numéro du jour, à la disposition de M. Périvier, qui venait de saisir vigoureusement, ayant le bon droit pour lui, les rênes du char du *Figaro*, tant cahoté jusqu'à présent. Le metteur en pages et tout le personnel recevaient des instructions en conséquence.”

M. Périvier, ayant de son côté l'imprimeur, a réussi à contrôler le journal. Il a congédié M. Cornély et l'a remplacé par M. Henri des Houx. Et il a fait paraître en tête du *Figaro* une déclaration dont nous extrayons les lignes suivantes :

“ Je veux que le *Figaro* redevienne ce qu'il était alors sous la direction de ces maîtres journalistes.

“ *Figaro* doit surtout chercher à plaire, à instruire, à amuser. Ce n'est pas un homme de faction. C'est un critique souriant et jovial des travers et des vices, un nouvelliste infatigable, parfois bavard et quelque peu indiscret, mais digne d'être admis dans la confiance et l'intimité de ceux qu'on appelait, au temps de Louis XIV, les honnêtes gens.

“ *Figaro* est frondeur, mais pas méchant. Il rit et il ne veut pas faire pleurer. Encore moins se garde-t-il de la vilaine colère et de la grossière indignation.

“ Il s'occupe de politique juste autant qu'il faut pour être informé et informer ses pratiques. Il n'y apporte aucune humeur farouche. Ce n'est pas un tribun.

“ Il a son parler franc; il dit leur fait aux sots et aux turbulents. Mais il n'a pas de parti pris. Il demeure toujours un peu sceptique.

“ Seulement, il y a des questions sur lesquelles *Figaro* ne transige pas. Il est patriote, sans faire du patriotisme le monopole d'un parti ou d'une coterie. Il aime son pays et la société au milieu de laquelle il vit, et il les défend contre tous les dangers de dissolution ou de ruine. Il aime aussi les grandes institutions qui sont la force, l'honneur et la protection de la patrie.

“ Il respecte toutes les croyances, et il demande pour elles toutes les libertés. *Figaro*, quoique railleur, prétend être conservateur.

“ Il a une instinctive horreur des persécutions de religion ou de race, des attentats aux droits légitimement acquis, propriété individuelle, capital, fruits du travail et de l'industrie. Il ne croit guère aux chimères du nivellement social et de l'égalité dans l'inertie ou la ruine générale.

“ Mais avant tout et surtout, *Figaro* veut être un gai compagnon, instruit de toutes choses.

“ Tel est notre patron, celui que nous voulons essayer de faire revivre, ou du moins de rajeunir.”

Ce programme, sans être parfait, est certainement meilleur que celui suivi par le *Figaro* depuis deux ans. La question est de savoir si M. Périvier pourra rester maître de la place.

Une nouvelle assemblée d'actionnaires a eu lieu le 11 juin. Elle a décidé d'accepter la démission de M. de Rodays, et de révoquer M. Périvier. Mais celui-ci, prétendant être le vrai représentant de la majorité des actionnaires, s'est maintenu à la direction du journal, et l'affaire devra avoir son dénouement final devant les tribunaux.

\* \* \*

Depuis quelque temps les bandes socialistes et ministérielles ont adopté la tactique de faire manquer par la violence les réunions publiques convoquées par les honnêtes gens. A St-Etienne, M. Jacques Pion s'est vu en butte aux hurlements d'une horde de forcenés qui l'a empêché de prononcer son discours. A Toulouse, le 2 juin, MM. Cavaignac et Jules Lemaître,

qui devaient adresser la parole, se sont vus l'objet de violences analogues. M. Cavaignac avait parlé environ dix minutes quand une troupe d'anarchistes, précédés, s'il vous plaît, par un commissaire et des agents de police qui prétendaient maintenir l'ordre, a envahi la salle en faisant un vacarme formidable, en brandissant des armes, et en se portant à des voies de fait. Sur quoi le commissaire de police a déclaré la réunion dissoute. De retour à Paris M. Jules Lemaître a apprécié en ces termes ce triste incident :

“ Le fait important, le voici :

“ La liberté de réunion et la liberté de parole n'existent plus en France.

“ Qui les supprime ? Le gouvernement même, qui a le devoir de les protéger, et que nous payons pour cela.

“ Comment les supprime-t-il ? Par la collaboration avouée de sa police et de quelques-uns de ses fonctionnaires avec les plus crapuleux ennemis de tout ordre social.

“ Il nous a semblé retrouver à Toulouse le même gibier de bagne, les mêmes “ guenles ” que nous avons déjà vues à Lyon. La bande voyage-t-elle de ville en ville, aux frais du ministère de l'intérieur ? Il est possible. . .

“ Il est clair que les incidents de Toulouse se reproduiront partout où la “ Patrie française ” ira porter la parole. La criminelle consigne a été donnée par le président du conseil. Il a juré de nous interdire l'exercice de celui de nos droits qui nous est présentement le plus cher et le plus sacré.

“ Ce droit, nous le revendiquerons et le défendrons de toute notre énergie. Et arrive que pourra.

“ On ne dira toujours pas que le ministère anti-français nous traite comme une quantité négligeable. A défaut de raisons plus sérieuses (et nous n'en manquons pas !) l'idée du frisson désagréable que nous lui donnons suffirait à soutenir nos courages, — en attendant qu'il nous fasse assassiner.”

Et dire que ce sont des soi-disant ennemis de la tyrannie qui veulent ainsi supprimer en France la liberté de la parole !

\* \* \*

Pénétrons dans une sphère plus sereine, et plus calme. Ici encore, nous allons trouver la lutte, mais une lutte pacifique et courtoise. Il s'agit d'élire deux académiciens en remplacement de MM. de Broglie et Henri de Bornier. Pour le fauteuil de l'illustre historien, point de conflit. M. le marquis de

Vogüé est seul sur les rangs, les autres aspirants se sont retirés en sa faveur. Il est donc élu d'emblée. Il n'en va pas de même pour la succession de M. de Bornier. Elle est l'objet d'une compétition ardente. Les candidats en présence, sont MM. Edmond Rostand, Frédéric Masson, et Stephen Liégeois. Rostand, c'est le poète des *Musardises* (1894), c'est l'auteur des *Romanesques* (1894), de la *Princesse lointaine* (1895), de la *Samaritaine* (1896), c'est le triomphateur de *Cyrano de Bergerac* (1897) et de *l'Aiglon* (1900). M. Frédéric Masson est un historien érudit et profondément attachant. On lui doit toute une série de fortes études sur le grand Empereur et le monde au milieu duquel il vécut : *Napoléon et les femmes*, *Joséphine*, etc. M. Stephen Liégeois est un vétéran des lettres. Il est presque septuagénaire. Il a publié plusieurs recueils de vers, les *Abeilles d'Or*, le *Vergier d'Isaure*, une très belle description de la *Côte d'Azur*. M. Liégeois a été député sous le second Empire.

Depuis bien des années l'Académie n'a été le théâtre d'un combat aussi prolongé autour d'un fauteuil. Six fois de suite on scrutine, et ce n'est qu'à la sixième fois qu'une majorité absolue est atteinte. Au début de la séance il faut 18 voix pour l'emporter, car 34 académiciens sont présents. Mais M. Paul Deschanel étant parti, après le quatrième tour, pour aller présider la Chambre, la majorité absolue nécessaire pour être élu tombe à 17 voix. Voici un résumé des scrutins :

Premier tour. — MM. Edmond Rostand, 12 voix ; Frédéric Masson, 13 voix ; Stephen Liégeois, 7 voix. Bulletins blancs, 2.

Deuxième tour. — MM. Rostand, 14 voix ; Masson, 15 ; Liégeois, 4. Bulletin blanc, 1.

Troisième tour. — MM. Rostand, 16 voix ; Masson 15 ; Liégeois, 2. Bulletin blanc, 1.

Quatrième tour. — MM. Rostand, 15 voix ; Masson, 15 ; Liégeois, 2. Bulletins blancs, 2.

Cinquième tour. — MM. Rostand, 16 voix ; Masson, 14 ; Liégeois, 1. Bulletins blancs, 2.

Sixième tour. — MM. Rostand, 17 voix (élu) ; Masson, 14. Bulletins blancs, 2.

D'après un journal parisien, voici comment se seraient repartis les votes. Au sixième tour, pour M. Frédéric Masson : MM. Mézières, duc d'Audiffret-Pasquier, Rousse, E. M. de Vogüé, Lavisse, Thureau-Dangin, de Heredia, Anatole France, Costa de Beauregard, comte de Mun, Hanotaux, Guillaume,

Henri Lavedan, Berthelot. Au premier tour, pour M. Rostand: MM. Legouvé, Ollivier, Gaston Boissier, François Coppée, Ludovic Halévy, O. Gréard, comte d'Haussonville, Jules Claretie, Henry Houssaye, Gaston Paris, Paul Hervieu, Émile Faguet. A ces noms, seraient venus s'adjoindre, au sixième tour, ceux de MM. Victorien Sardou, de Freycinet, Jules Lemaitre, André Theuriet, Albert Vandal. Les deux derniers bulletins blancs auraient été ceux du cardinal Perraud et de M. Brunetière. Au premier tour, les tenants de M. Liégeois auraient été MM. Mézières, de Heredia, Paul Deschanel, Audiffret-Pasquier, de Mun et Perraud. Évidemment ce ne sont là que des conjectures, puisque l'on vote au scrutin secret.

M. Rostand était très inquiet au sujet de son élection, à laquelle il tenait énormément. Pendant le scrutin, il stationnait, paraît-il, avec sa femme, dans une voiture, à trois minutes du Palais Mazarin, attendant les nouvelles avec anxiété. Son énervement était tel qu'il a dû garder la chambre plusieurs jours. Une des causes de la forte opposition qu'il a rencontrée était son âge. Il n'a que trente-quatre ans. Les puristes lui reprochaient aussi beaucoup de néologismes et de hardiesses lexicologiques. En somme, M. Rostand n'a pas à se plaindre de son sort: à trente-quatre ans il est riche, célèbre et immortel!

Comme le fait observer le *Gaulois*, il peut se consoler de n'avoir été élu qu'au sixième tour, par dix-sept voix. Victor Hugo, — son maître en définitive — fut encore plus mal partagé.

“ M. Rostand du moins, est élu la première fois qu'il se présente: Hugo ne le fut qu'après quatre essais malheureux.

“ La première fois, le 18 février 1838, l'Académie lui préféra le vaudevilliste Dupaty. La deuxième fois, le 29 décembre 1838, il fut battu par Mignet; le 19 décembre 1839, nouvel échec: après sept tours de scrutin, l'élection fut reportée au 20 février suivant, date à laquelle un *outsider*, Flourens, gagna la course.

“ Enfin, Victor Hugo se présenta pour la cinquième fois le 7 janvier 1841, au fauteuil laissé vacant par la mort de Népomucène Lemercier: il fut élu par 17 voix, le chiffre même de M. Rostand — contre 15 voix données à Ancelot.

“ Notons que Victor Hugo avait commencé par traiter l'Académie de très haut, et qu'il donnait à entendre qu'il ne s'abaisserait jamais jusqu'à mettre le pied dans ce guépier de vieux classiques.”

L'autre académicien élu le 30 mai, M. le marquis de Vogüé, est le cousin de M. le vicomte Melchior de Vogüé, déjà membre de l'Académie.

Chef de la branche aînée de cette famille, alliée aux Villars et aux MacMahon, lisons-nous dans un journal français, il a été ambassadeur à Constantinople en 1871, à Vienne en 1875. La chute du maréchal entraîna sa démission. Son long séjour en Orient n'avait pas été consacré à la seule diplomatie. Ses travaux sur les églises de Terre-Sainte et le temple de Jérusalem, ses études sur l'archéologie et l'épigraphie sémitique le désignèrent, il y a quinze ans, aux suffrages de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Depuis, il a publié d'intéressants ouvrages sur le siècle de Louis XIV et donné à la Société de l'histoire de France la première édition intégrale des *Mémoires de Villars*. Le nom du marquis de Vogüé figure dans les conseils de nombreuses œuvres de charité. Il est président de la Société des agriculteurs de France et du cercle de l'Union artistique.

\* \* \*

L'empereur d'Allemagne a prononcé récemment, au sujet de la France, des paroles qui ont été fort commentées. Après le déjeuner qui a suivi une revue de la deuxième brigade d'infanterie de la garde, — déjeuner auquel assistait le général Bonnal et un autre officier supérieur français, en mission à Berlin, — Guillaume II a porté un toast dans lequel il a parlé des événements de Chine et de l'action commune des troupes européennes. " Les événements de Chine, a-t-il dit, ont amené un fait de la plus haute importance. Une entente s'est faite entre les différentes puissances qui rend possible de conclure la paix et de rappeler les troupes européennes. A cette occasion, j'ai reçu de tous les gouvernements de nombreuses félicitations.

" Aujourd'hui même, j'ai reçu un télégramme de l'empereur de Russie, conçu dans les termes suivants :

" J'exprime à Votre Majesté mes sincères remerciements pour les services rendus en Chine. Le maréchal de Waldersee a rempli avec dignité et habileté une fonction des plus difficiles et ingrates. Je lui témoigne mon entière sympathie."

" Le corps de la garde a reçu aujourd'hui un autre honneur dont il se réjouit grandement. Deux braves officiers français, pour la première fois depuis de longues années, sont venus mêler leurs uniformes aux nôtres; et c'est pour la première fois



aussi que, là-bas, en Extrême-Orient, des soldats français et des soldats allemands ont combattu épaule contre épaule, dans une loyale fraternité d'armes, pour défendre contre un commun ennemi la cause de la civilisation. Je salue cet événement avec la plus vive joie et je bois à la santé des deux braves officiers français ici présents et à celle de la glorieuse armée qu'ils représentent."

Ces paroles sont extrêmement significatives. Il est évident que Guillaume II voudrait voir disparaître la muraille de haine qui sépare la France de l'Allemagne, depuis l'année terrible. Dans ce but, il a multiplié les démarches et prodigué les avances. Réussira-t-il à faire oublier Sedan et l'annexion de l'Alsace-Lorraine? Les tragiques souvenirs de 1870 sont encore bien vivaces. Mais le temps leur a enlevé beaucoup de leur acuité. Gambetta a dit un jour, en parlant de la revanche, "qu'il fallait y penser toujours et n'en parler jamais." Contrairement à son avis, on en a beaucoup parlé: mais y pense-t-on toujours autant en France? Question délicate que nous ne saurions résoudre.

\* \* \*

Un membre du clergé de Paris, M l'abbé Sabatier, a publié il y a quelque temps, une brochure intitulée: *Comment on devient Pape*. Dans cet opuscule, il a jugé à propos de traiter cette question: *Le Pape peut-il nommer son successeur?* Et il s'est prononcé pour l'affirmative. Cette thèse a fait du bruit. La presse hostile ou indifférente s'en est emparée et en a pris occasion pour mettre en circulation toutes sortes de racontars. Un journal a prétendu que c'était Léon XIII lui-même qui aurait fait lancer ce ballon d'essai, pour voir comment l'idée serait accueillie. Il faut avoir un front d'airain pour attribuer au Saint-Père des manœuvres de cette espèce. Un correspondant de l'*Indépendance Belge* a envoyé à ce journal les informations suivantes, qui, — avons-nous besoin de le dire, — sont dénuées de toute autorité.

"Si Léon XIII se décidait à désigner par un acte solennel de son magistère suprême le cardinal qui devrait lui succéder, il ne pourrait le faire que par une bulle secrète qui serait communiquée aux cardinaux dans une des premières réunions après la mort du Pape actuel. C'est ainsi qu'on le fit pour les bulles secrètes de Pie IX, modifiant en certaines parties la procédure

électorale. Les cardinaux se trouveraient dans un très grand embarras. Si, malgré la bulle, ils élisaient un autre, l'élection deviendrait douteuse et les partisans du successeur désigné ne manqueraient pas de s'en prévaloir et d'attirer de leur côté quelques hésitants. A Rome, vous le savez, le système des combinaisons est toujours en vigueur, on sauverait la forme en procédant à un vote dans lequel la majorité des voix serait acquise au candidat de Léon XIII.

“ Récemment, dans une réunion d'ecclésiastiques, on discutait l'éventualité de la désignation du futur Pape par Léon XIII. Un des cardinaux les plus en vue dans la curie romaine s'écria: “ Qu'on essaye de le faire, on verra si nous oserons défendre nos privilèges!”

“ C'était un cri du cœur, une protestation toute spontanée, mais on peut douter avec raison que les cardinaux se trouveraient fort dans l'embarras s'ils voulaient sérieusement s'opposer à la volonté du Pape, au risque de produire dans l'Église un schisme toujours fatal et dangereux.”

La presse catholique s'est, elle aussi, préoccupée de cette question. Le correspondant romain de la *Vérité française* prétend qu'il a consulté un professeur de droit canon d'une grande école romaine, et il résume ainsi la réponse qu'il a reçue de lui:

“ Le professeur m'a dit que, sur le point de savoir si le Pape peut nommer son successeur, il y avait deux opinions: l'une, plus probable, qui convient qu'il peut; l'autre soutenable, qui veut qu'il ne puisse pas. Celle-ci part du principe que cette manière de choisir les papes serait funeste, et que dès lors le Souverain Pontife n'a pas le pouvoir de l'employer, l'autorité lui ayant été donnée pour l'édification et non pour la destruction. Celle-là, infiniment plus solide, considère que, si les papes se sont abstenus de nommer leur successeur, ce n'est point que le pouvoir leur manquât, mais c'est qu'ils craignaient ou de se rendre odieux, ou de se laisser égarer par des sentiments humains: mais que du reste il serait inadmissible que le Pape qui confère chaque jour à des coadjuteurs le droit de succéder à l'évêque qu'ils assistent, n'eût pas à l'égard de son propre siège les prérogatives qu'il ne cesse d'exercer par rapport aux autres.

“ Si donc le Pape attribuait par une bulle à un cardinal le droit de lui succéder, et que ce cardinal, du vivant du Pape, acceptât l'offre, on a de la peine à comprendre en vertu de quel raisonnement on se refuserait à le reconnaître pour l'évêque légitime de Rome.”

Cependant de hautes autorités se sont élevées contre cette opinion. Un docteur en droit canon a adressé la lettre suivante à la *Vérité française* :

“ Cher monsieur Roussel,

“ Votre aimable et si intéressant correspondant romain, M. Bonnet, dans son article du 20 mai : *Le Pape peut-il désigner son successeur?* annonce, après le *Times*, la publication prochaine d'un mémoire de M. l'abbé Périès sur la question. Le fait est exact. Je tiens cependant à vous dire dès maintenant que je ne partage pas du tout sur ce point les idées de mon excellent ami et confrère, M. l'abbé Sabatier, et que je me propose de démontrer, à la suite de la grande majorité des canonistes, que le Pape ne peut pas *nommer* son successeur.

“ Je vous serais obligé de publier cette lettre, pour faire disparaître l'impression erronée qu'auraient pu recueillir certains lecteurs d'une phrase un peu amphibologique de l'article de M. Bonnet.

“ Veuillez agréer, cher monsieur, la nouvelle assurance de mes religieux et dévoués sentiments.

“ G. PÉRIES,

“ *Docteur en droit canonique.*”

Un docteur en théologie, M. le chanoine Féret, écrit, dans le même sens :

“ Il sera facile d'établir que les canonistes et les théologiens les plus illustres parmi les plus ultramontains se prononcent pour la négative. Nous n'en citerons que deux.

“ En premier lieu, Fagnani, sur lequel M. l'abbé Sabatier semble vouloir s'appuyer.

“ Ce célèbre canoniste expose l'opinion affirmative et l'opinion négative avec les raisons à l'appui de chacune. A la suite du premier exposé, il écrit :

“ Malgré ces considérations qui ne sauraient faire obstacle “ (*Sed præmissis minimum obstantibus*), il faut tenir sans la “ moindre hésitation (*sine trepidatione*) cette conclusion, à savoir que le pape ne peut aucunement élire son successeur et “ que, s'il le faisait, l'élection serait nulle (*videlicet papa nullatenus potest sibi successorem eligere ac, si eligat, irrita est electio*).”

“ En second lieu, nous avons Pirrhing, canoniste aussi célèbre que Fagnani. Il écrivait quelques années après ce dernier et renvoyait à lui pour le développement de cette thèse qu'il faisait sienne :

“ Il faut répondre que non seulement le droit canonique, mais encore le droit naturel interdit au Pape d'élire de sa propre autorité son successeur.”

Le chanoine Féret publie aussi le décret suivant, porté par Pie IV, pendant le concile de Trente :

“ Nous déclarons et décrétons que le Pontife romain ne peut se nommer un successeur ni s'adjoindre un coadjuteur avec future succession, même du consentement de tous les cardinaux (*etiam de consensu omnium et singulorum cardinalium*), mais que l'élection appartient aux cardinaux librement réunis (*sed electio spectat ad cardinales libere*).”

Ses citations nous semblent bien péremptoires, et paraissent établir très clairement que le Pape ne peut se nommer un successeur. Cette controverse touche à un sujet fort délicat et fort grave. Voilà pourquoi nous avons cru devoir la résumer et l'analyser pour les lecteurs de la REVUE CANADIENNE.

\* \* \*

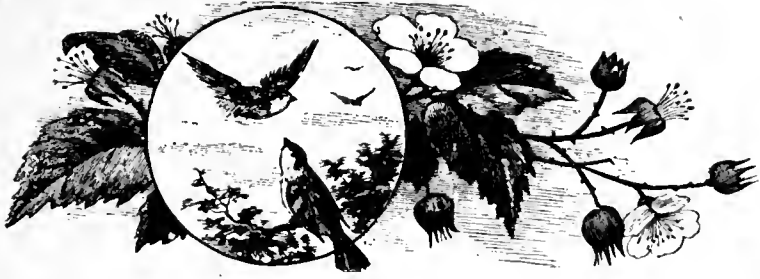
Au Canada, les événements importants ont été rares depuis quelques semaines. La magistrature de la province de Québec vient de recevoir l'adjonction de trois nouveaux membres. Ce sont les juges Desmarais, Trenholme et Rochon. Les juges Robidoux et Lavergne sont transférés des Trois-Rivières et de Hull à Montréal. M. Desmarais remplace le premier, et M. Rochon, le deuxième. M. Trenholme est nommé pour Montréal.

Le shérif de Québec, l'honorable M. Gagnon, est mort après une courte maladie. Il avait joué un rôle notable dans notre politique provinciale. De 1878 à 1890, il avait représenté le comté de Kamouraska à l'Assemblée Législative; en 1887, il était devenu secrétaire provincial dans le gouvernement de M. Mercier. Il exerçait les fonctions de shérif à Québec, depuis environ onze ans.

La mort a aussi enlevé le vénérable doyen de notre épiscopat, Mgr Moreau, évêque de St-Hyacinthe. Il était âgé de soixante-dix-sept ans. Un cri unanime s'est élevé sur sa tombe: c'était un saint! Les plus éminentes vertus brillaient en la personne du regretté prélat. Mgr Decelles, qui était son coadjuteur depuis plusieurs années, sera son digne successeur.

Ths Chapais. •

Québec, 20 juin 1901.



## LE GRAND-PRIX DE ROME

A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

---

**D**ANS sa livraison de mars, le " Mois littéraire et pittoresque " contenait une remarquable étude de M. Louis-Edouard Fournier, sur le " Grand-Prix de Rome, à l'École des Beaux-Arts. " En le parcourant, je me suis rappelé avec bonheur l'impression qu'avait produite sur moi, la visite que je faisais à l'École des Beaux-Arts, en août dernier. Les moindres incidents de cette intéressante promenade à travers ces longues galeries peuplées de statues antiques, me sont aussi présents à l'esprit que s'ils dataient d'hier. Il me souvient même qu'il faisait une chaleur accablante, que le pavé était brûlant et que les façades des maisons sur les quais flamboyaient au soleil. Tout Paris, semblait-il, était attablé aux restaurants et n'eût été le désir de voir le plus possible durant mon trop court séjour dans la capitale, j'aurais suivi l'exemple général. . . Il fait si bon, là-bas, s'asseoir sur le trottoir à l'ombre d'un auvent enguirlandé de verdure et déguster lentement une " citronnade " en regardant passer les jolies promeneuses et les omnibus encombrés de voyageurs.

Je quittai donc à regret les frais ombrages du Jardin des Tuileries et je traversai le Seine, sous un soleil de plomb ; après

avoir longé quelque temps le quai Malaquais, je tournai le coin de la rue Bonaparte et je me trouvai bientôt à l'entrée de l'École des Beaux-Arts.

Une vaste cour dallée s'étend devant les différentes constructions de l'École. Deux énormes bustes de Puget et de Poussin décorent la porte monumentale. A gauche, sont entassés des fragments d'architecture, restes du Musée des Monuments que Lenoir avait formé avec ce qui avait pu être sauvé des églises et des châteaux détruits par la Révolution. Une partie de ces précieuses reliques fut restituée à ses anciens propriétaires, en 1816. Au milieu de la cour, s'élève une belle colonne corinthienne, en marbre jaspé, que surmonte une statue de l'Abondance, bronze du XVI<sup>e</sup> siècle; à droite, le célèbre portail du château d'Anet, que le roi Henri II fit construire, en 1548, pour Diane de Poitiers; en face, tout au fond de la cour, entre les arcades en ruines du château de Gaillon, on aperçoit la façade imposante du Palais des Beaux-Arts, élevé d'après les plans de Duban (1838), assurément l'un des plus beaux spécimens de l'architecture française au XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est de ce côté que commence la visite. Mais auparavant, il faut gagner les bonnes grâces du portier: ce qui est facile quand on peut disposer de quelques francs.

Je parcourus lentement, silencieusement, ces grandes salles et ces longues galeries qui renferment la collection la plus précieuse et la plus complète des œuvres antiques. Naturellement, ce ne sont que des copies en plâtre des chefs-d'œuvre disséminés un peu partout, à Rome, à Florence, à Londres et à Paris (au Louvre). Mais c'était pour moi une grande jouissance de voir réunies, sous le même toit, tant d'œuvres sublimes qui avaient si longuement retenu mes pas au Musée du Vatican et au British Museum; je récapitulais, pour ainsi dire, tout mon voyage artistique et revivais, en une heure, les fortes émotions que j'avais ressenties au cours de ma promenade à travers l'Europe.

Dans l'amphithéâtre, salle demi-circulaire où se réunissent les élèves de l'école, dans les grandes circonstances, se trouve la fameuse toile de Paul Delaroche, connue sous le nom " d'Hémicycle." On connaît le sujet de cette vaste toile. Au milieu, sur un trône, les grands maîtres grecs : Phidias, sculpteur, Ictinus, l'architecte du Parthénon, et Apelles, peintre. Sur le devant, assises sur les marches du trône, quatre femmes représentant les Arts grec, gothique, roman et de Renaissance. A droite, les peintres classiques, les architectes et les maîtres de l'école française forment des groupes pittoresques, tandis que de l'autre côté, les sculpteurs, les paysagistes et les coloristes de toutes écoles s'entretiennent d'Art, dans des poses élégantes et dignes.

Œuvre de grande envolée, que la gravure a popularisée et qui fut, jadis, le sujet de longues polémiques. Tout cela est bien mort aujourd'hui et la gloire de Delaroche en a souffert : mais, il n'est pas moins vrai de dire que c'est là une œuvre puissante et qui peut être mise au rang des plus belles.

Les salles suivantes, magnifiquement éclairées, contiennent des copies admirables des tableaux de Bellini, de Lippi, del Sarto, Corrège, Titien, Raphaël, Michel-Ange, Botticelli, Holbein, Rembrandt, Velasquez. . . Les salles succèdent aux salles, les plâtres aux plâtres, les peintures aux peintures. C'est pendant une heure le défilé grandiose de tout ce que le génie humain a créé de plus beau, de plus parfait.

Nous sommes dans le temple de l'Art ; c'en est aussi le panthéon, puisqu'aux détours des galeries, dans les angles des murailles, dans des niches ou seulement le long des pilastres, apparaissent les bustes des plus grands artistes. L'école française, comme de juste, y est largement représentée. Je salue au passage, le buste du père Ingres. Il est là avec sa physionomie austère, son front creusé de rides profondes et son œil étincelant ; là, aussi, sont les professeurs éminents de cette école qui a formé tant de célébrités. Au fond d'une galerie ouverte, où sont conservées des sculptures faites à Rome par

d'anciens élèves de l'École, se trouve le gracieux monument élevé à la gloire d'Henri Régnauld. Deux colonnes supportent un entablement surmonté d'un fronton où, parmi des branches de laurier enlacées, apparaît en lettres d'or le mot: Patrie. Sur les colonnes sont gravés les noms des élèves, noms obscurs pour la plupart, qui se sont dévoués pour le salut de la France, en 1870. Au sommet de ces colonnes se détache le buste de Régnauld par Barras. Sur le piédestal, une belle figure allégorique, la Jeunesse, gémissante sous ses longs voiles, dans un beau mouvement d'émotion, se hausse sur la pointe du pied gauche et tend au jeune maître le rameau historique. La palette, l'appui-main, les brosses sculptés sur le soubassement forment une jolie décoration et rappellent en même temps les triomphes artistiques si prématurément interrompus par la mort.

Monument d'une large et puissante exécution, quoique d'une grande simplicité, devant lequel le plus morose ne peut rester indifférent. Chapu, l'auteur de cette gracieuse figure de jeune fille, a donné dans cette statue la mesure de son génie.

Après avoir traversé la salle Melpomène, vide de ses larges toiles au moment de ma visite, le guide me conduit dans une petite chambre carrée, dont les murs sont tapissés, du haut en bas, de tableaux, tous de même dimension. Il y en a tellement qu'on a dû en accrocher une vingtaine au milieu, à des cloisons à pans. Les cent vingt-cinq toiles qui sont là, sous nos yeux, sont les Grand-Prix de Rome, depuis leur fondation, c'est-à-dire depuis plus de deux siècles. Elles racontent l'histoire de la peinture française depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours, et je ne crois pas qu'il y ait en Europe une collection de cet intérêt historique. Salle la plus curieuse de l'École et la moins connue assurément.

J'ai demandé à mon guide si les visiteurs paraissaient s'intéresser à l'étude de ces tableaux.

— Non, monsieur, me répondit-il; ce sont, voyez-vous, des travaux d'élèves...



Oui, des travaux d'élèves qui cessaient de l'être et qui devaient être les maîtres du lendemain.

Et justement parce que ce sont des œuvres de début, j'y trouve, moi, un intérêt tout particulier : car, plusieurs de ceux qui ont signé avec tant d'émotion ces petites toiles, ont acquis une célébrité universelle. On y sent, en les étudiant, une fièvre, une ardeur de jeunesse qui peignent bien l'état d'âme de chaque auteur. Il s'en dégage même une grande mélancolie : que d'espérances ont souri dans ces taches de lumière que le pinceau tremblant posait sur les colonnes des temples grecs ou sur les beaux corps nus, d'un dessin si académique, espérances qui ne se sont jamais réalisées ; que d'ambitions sont tombées à jamais après ce premier effort... Et dire que le plus grand nombre n'ont laissé d'autres souvenirs durables de leur carrière artistique que ce petit tableau que l'on conserve dans la salle des " Grand-Prix."

L'étude attentive de ces tableaux est en outre instructive. Elle montre à quel point l'art d'une époque n'est que le reflet de l'esprit et des mœurs de cette époque. Nous n'avons ici, je le sais bien, que des œuvres d'élèves, mais d'élèves formés par des maîtres qui étaient bien de leur temps.

Le prix le plus ancien date de 1688 ; il est signé Sarrabat, nom tout à fait inconnu. Malheureusement, à partir de cette date, il y a de nombreuses lacunes ; mais nous pouvons cependant relever comme noms célèbres : Natoire (1721), Vien (1743), Fragonard (1752), Ménageot (1766), David (1774), Régnault (1776). Tous ces artistes ont une habileté manuelle extraordinaire, mais quelle fausseté de goût, quel manque d'observation, quelle ignorance archéologique. C'est au temps de Louis XV et de Louis XVI, l'époque des fêtes galantes et pastorales ; il n'est pas étonnant qu'on se plaise à représenter des élucubrations de ce genre : " La Vérité, ennemie des Apparences, est soutenue par le Temps ; ce ballet commencera par un chœur de Faux-Bruits et de Soupçons." Et tout le monde qui est là est composé d'élégants et d'élégantes qui se pro-

mènent sous des bosquets d'orangers ou sous des charmilles ensoleillées, faisant risette à la vie, indifférents au nuage rouge de la Révolution qui se déroule lentement sur Paris.

Plus loin, voici David, le fougueux conventionnel, qui fait montre dans son "Antiochus et Stratonice" d'une habileté d'exécution étonnante, d'une adresse d'éclairage inconnue jusqu'à lui, d'une disposition des groupes impeccable; mais on sent qu'il n'y a là qu'une belle enveloppe sans vie et sans âme. Il suffit pour s'en convaincre de comparer la "Stratonice" de David à celle de Ingres, si pleine de grandeur et de majesté. Mais David bientôt donnera à l'Art une nouvelle orientation et ce sont ses élèves qui pendant quinze années remporteront le Grand-Prix. Girodet dans son "Joseph" s'est efforcé d'atteindre à la vérité du geste et de l'émotion; ses Hébreux sont bien un peu les Romains de son maître, mais au moins on est sorti de l'ornière et c'est vers la nature fidèlement observée que va l'esprit. Guérin nous montre, en 1797, un "Caton d'Utique" dramatique et vécu. Puis voici Ingres qui mérite une mention spéciale parce que la doctrine du futur maître est déjà en germe dans son très curieux tableau. Au "type" conventionnel créé par David, d'une froideur glaciale, Ingres pensa très justement qu'on pouvait mêler "l'individu" qui est le produit de la vie. Il comprit que l'abstrait manque nécessairement de vérité et qu'en tous cas, il n'existe nulle part dans la nature. Alors il entreprit de demander à la nature les caractères essentiels de la vie et d'en extraire ce qu'il faut pour façonner un type qui soit à la fois idéal et humain. C'est par cette fine observation que les Grecs arrivèrent à faire des œuvres immortelles. Les maîtres de la Renaissance n'avaient pas d'autre principe esthétique. Fort de cette découverte, Ingres put prononcer cette parole qui est devenue le mot d'ordre de l'école moderne: "Ne cherchez le caractère que dans la nature."

Le sujet qu'Ingres avait à traiter était "Achille recevant les chefs grecs"; tout est intéressant dans ce tableau: la figure

d'Achille, charmante dans sa gracilité virile, l'agencement de sa draperie d'un goût parfait, l'ajustement d'Ulysse et le paysage qui a bien la physionomie de ceux de la Grèce. Ingres n'avait que vingt et un ans quand il peignit cette toile.

Pour avoir maintenant une impression d'art, il faut la chercher à trente-un ans d'intervalle et c'est encore Ingres qui nous la donne dans son élève préféré, Hippolyte Flandrin.

L'École romantique est représentée par le prix de Papety (1836) qui eut alors, paraît-il, un énorme succès et nous voilà au seuil de l'École contemporaine.

En 1839. Hébert, l'auteur de tant de tableaux exquis, de portraits de femmes si finement traités, de vierges au regard candide, débute par un petit chef-d'œuvre. Puis viennent Barrias, Bénouville, Cabanel, Lenepveu, Boulanger et Beaudry, des noms célèbres à coup sûr. Bouguereau se montre déjà le peintre doux et consciencieux qu'il fut toujours, Henner le virtuose du nu, Lefebvre l'auteur sentimental. Henri Régnault, qui fut considéré comme un "violent" à l'École des Beaux-Arts, offrit une toile qui effaroucha bien des timides, mais qui montra de quel tempérament de feu il était doué. Jusqu'où serait monté ce puissant adolescent, si une balle stupide ne fût venue le coucher sur le champ boueux de Buzenval?

Nous tombons dans la société des très modernes, plus difficiles à juger; ce sont: LeBlanc, Olivier, Masson, Ferrier, Morot, Besnard, tous avec leur physionomie bien tranchée et leur caractéristique accusée. Et la série se termine par le "Spartiate et l'Ilote ivre" de Sabatté, lauréat de 1900.

"La Jeune École, pleine de talent, prend sa part du mouvement actuel des idées; dans ses œuvres, le style parfois n'est pas très pur, mais il est racheté par une certaine sensibilité, par une curiosité très vive des nuances et surtout par l'ardent amour de la vie et le respect de la nature. Elle sait, cette jeune école, qu'elle peut user de toutes les libertés, car, en notre temps où l'éclectisme le plus absolu plane sur l'Art, tout est permis à l'Artiste, pourvu qu'il nous intéresse, pourvu qu'il

nous dévoile un peu de sa propre nature et de sa façon intime de sentir les choses.”

\* \* \*

M. Fournier nous apprend que c'est en 1648 que la reine Anne d'Autriche, régente pendant la minorité de Louis XIV, conseillée par le dilettante Mazarin, fonda officiellement par lettres patentes l'Académie royale de peinture et de sculpture, dans laquelle pourraient être admis “ tous peintres et sculpteurs tant français qu'étrangers.” Parmi les graves événements de cette époque, cette fondation, importante de toutes manières, passe inaperçue, et pourtant quelle influence n'exerça-t-elle pas et n'exerce-t-elle pas encore sur la société?

Plus tard, après bien des transformations, l'Académie royale prit le nom d'Académie des Beaux-Arts qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. L'esprit naturellement gouaillieur des étudiants, le dépit de ceux qui étudiaient dans les ateliers privés, se donnèrent le malin plaisir de caricaturer la vieille Académie; mais au milieu des tourmentes et des nouveautés, dans un temps où la liberté n'est souvent que la licence, elle est restée une force contre l'entraînement et l'affaïssement des caractères. Insoucieuse des railleries, maintenant dans leur intégrité les saines traditions selon lesquelles se sont formés les plus grands génies, elle a produit toute une pleiade d'artistes qui ont fait la gloire de la France.

L'histoire de cette Académie est intéressante d'un bout à l'autre. Ses débuts furent difficiles. Les Corporations, fortes des privilèges obtenus durant tout le moyen âge, faisaient une guerre acharnée aux artistes, ces éternels bohèmes, et leur disputaient les commandes importantes. Orgueilleuses des chefs-d'œuvre qu'elles avaient produits dans le passé, ayant perdu le secret d'un art qui fut sublime à force de naïveté et de sincérité, elles se contentaient de l'à-peu-près et ne faisaient que copier des modèles surannés et sans originalité. L'Art des grands mystiques du moyen âge n'était plus qu'un vulgaire métier.

Naturellement, sentant que le goût populaire allait aux artistes qui, à la connaissance approfondie de leur art, apportaient une consciencieuse recherche de la beauté, ces "maîtres ès arts," comme on les appelait, refusèrent aux nouveaux venus jusqu'au droit d'exister. Il est vrai que, parmi ces derniers, il y avait les "brevétaires," certains favoris de la fortune ou du pouvoir qui, pourvus du titre de sculpteurs et de peintres du roi, de la reine ou des princes, pouvaient vivre de leur art : mais quant aux autres, la loi ne semblait pas les reconnaître.

Lebrun, qui avait remarqué où cet état de choses conduirait infailliblement l'Art, conseilla aux artistes de se constituer en Académie et réussit à faire reconnaître celle-ci par le gouvernement, qui conféra également à cette Académie la faculté exclusive d'enseigner la jeunesse dans une école publique et de *poser le modèle*, selon l'expression du temps.

Ainsi naquit l'École des Beaux-Arts.

Dès alors, on décida de décerner un prix d'honneur tous les ans à l'artiste, peintre, sculpteur ou architecte qui aurait traité avec talent un *sujet général sur les actions héroïques du roi* : ce fut le prix royal. Or, dès 1666, à l'instigation de Colbert, Louis XIV résolut de récompenser royalement ceux qui, chaque année, remporteraient le prix d'honneur, en créant une Académie française à Rome et décréta que douze artistes y seraient entretenus aux frais du roi, chacun durant cinq ans. Ainsi fut définitivement fondé le Grand-Prix de Rome.

J'ai visité cette charmante solitude, la Villa Médicis, où les lauréats du concours annuel vont continuer leurs études. Située au nord du Pincio, la villa avec sa riche décoration de bas-reliefs antiques, sous les épais ombrages de son parc magnifique, semble l'endroit le mieux fait au monde pour bercer un rêve d'idéal. Dans l'allée des chênes, les étudiants se promènent en causant d'art et, peut-être, de projets ambitieux, ayant sous les yeux le beau et incomparable panorama de la Ville Éternelle élevant dans le ciel bleu les élégantes silhouettes de ses campaniles et de ses dômes étincelants. Quel spectacle!

Au-dessus de la Place du peuple, au delà du fleuve tortueux, parmi les sombres bouquets de cyprès, le dôme gigantesque de Saint-Pierre se découpe harmonieusement sur l'horizon. A gauche de Saint-Pierre, la lourde masse du château Saint-Ange se profile sur le bleu lointain des collines. Et puis c'est un chaos de maisons aux tons chauds, de tourelles ensoleillées, de palmiers que la brise balance. . . Et les costumes pittoresques des Romains, les robes rouges des étudiants allemands, les mélodies des jardins en fleurs, toute la beauté de cette terre classique où le passé a laissé des traces si profondes, que le progrès moderne, malgré tous les efforts de la Triplice, n'a pu les faire disparaître.

Depuis une dizaine d'années on a entrepris, en France, une campagne injuste contre la Villa Médicis. Par quoi la remplacerait-on, au cas où elle cesserait d'exister? Ceux-là qui, pendant cinq années, ont vécu, rêvé et espéré sous les voûtes élevées et parfumées du Pincio, dans ce décor magique où la pensée vole de clocher en clocher évoquant les souvenirs glorieux du passé, ont trop fortement ressenti l'heureuse influence de ce séjour enchanteur sur leur tempérament, pour jamais demander qu'on privât leurs successeurs de l'avantage inestimable de se former aux beautés de l'Art antique tout en cherchant par la méditation, dans le calme de la solitude, la voie de leur génie. Quant à moi qui n'ai fait que passer dans cette Villa idéale, je me demande où l'Artiste trouvera un endroit plus propice pour vivre en tête à tête avec la Beauté. L'Italie c'est la mère des Arts; et il faudra toujours aller en Italie pour ensoleiller sa palette et retrouver la poésie qui se meurt partout ailleurs.

\* \* \*

Et comment se fait ce fameux concours du Grand-Prix de Rome? C'est ce que nous apprend, dans la dernière partie de son intéressante étude, M. Fournier, qui obtint lui-même les honneurs du Grand-Prix, en 1881.

Chaque année, vers le 20 mars, la cour de l'École des Beaux-Arts s'empêtit, à 8 heures du matin, d'une rumeur inaccoutumée. Des groupes d'élèves arrivent de partout portant un chevalet et une petite toile qui mesure 32 pouce par 20 — en terme d'atelier, c'est une toile de "six." C'est au pied des "petites loges" que vient se ranger cette petite armée. A l'heure dite, le Secrétaire de l'École fait l'appel des concurrents et tous grimpent l'escalier qui conduit au second étage, avec la confusion qui sied à des étudiants tapageurs, où ils s'installent tant bien que mal dans de petites cellules, grandes comme des cabines de bains de mer, alignées le long d'un corridor. Ce qu'ils y vont faire c'est la première épreuve du concours, le "premier essai," comme ils disent. Pour cette épreuve il faut remplir trois conditions: être Français, n'avoir pas trente ans, ne pas être marié.

Vers huit heures et un quart, au milieu du tumulte général, apparaissent trois hommes graves, solennels, trois membres de l'Académie des Beaux-Arts, dont le Secrétaire perpétuel. Ce dernier lit et dicte le programme du concours. L'épreuve consiste à peindre dans la journée sur sa toile de "six", mais à l'état d'ébauche, un petit tableau représentant le sujet donné. Comme on n'a ni modèles, ni documents, on peint son esquisse de "chic". Le déjeuner, ce jour-là, est servi par l'École, ce qui fait qu'un si grand nombre d'élèves prennent part à cette première partie du concours: c'est toujours un déjeuner de pris, et Dieu sait si l'on mange mal dans le monde des étudiants en arts. Le soir, toutes les toiles sont recueillies, marquées d'un cachet rouge et alignées dans la salle Melpomène.

Les juges désignés pour trier, comme disent nos gens, les meilleurs essais, se réunissent, toujours graves et solennels, et je vous prie de croire que c'est pour eux plutôt une besogne fastidieuse. Sur les deux cent cinquante esquisses ils doivent en choisir... vingt. Le soir même les noms des heureux candidats sont affichés et c'est pour plusieurs le commencement de la fortune, comme pour d'autres la ruine complète, le secours espéré à jamais confisqué.

Maintenant voici le tour de la deuxième épreuve ou "second essai." Pour cette seconde partie du programme, aux vingt élèves choisis la veille, vient se joindre une dizaine d'autres qui ont obtenu une première médaille de figure peinte. Ils se réunissent donc dans leurs loges, au nombre de trente à trente-cinq, et doivent en plusieurs séances, faire une "académie" ou figure peinte d'après un modèle vivant. Le jury passe de nouveau et choisit les dix privilégiés qui devront dans une dernière et suprême épreuve se disputer le Grand-Prix. Ils s'appelleront les "logistes" parce que durant soixante-douze jours, dans une chambrette qui mesure douze pieds sur quinze, ils devront exécuter un tableau d'après un sujet commun pour tous. Ils vivront dans une solitude à peu près complète, ne pouvant recevoir personne autre que le modèle. Toute liberté de sortir et de rentrer est accordée cependant à l'élève: car, il lui faut pour conduire à bonne fin son travail aller puiser aux sources d'histoire, courir les musées, s'inspirer des œuvres des maîtres, etc. . . .

La première nuit, cependant, tout le monde doit rester en loge: voici pourquoi. Dès que le sujet a été dicté, on demande aux logistes de faire une esquisse de leur composition et de laisser ce croquis à l'administration, de façon que, le concours terminé, le jury puisse le comparer avec le tableau peint et se rendre compte si l'élève, au cours de l'exécution, n'a pas trop subi d'influences étrangères. Toutes les précautions sont prises d'ailleurs pour qu'il n'y ait de fraudes possibles. Ainsi la toile est attachée aux châssis par des rubans cachetés; de même tous les dessins du peintre doivent être faits sur papier timbré par l'École et on ne peut emporter ce papier au dehors, etc. . . .

Pendant le repos du modèle, on se réunit dans le corridor; l'on cause, l'on "grille" des cigarettes et l'on fait assaut de railleries et de fines reparties. Comme toute bonne farce se traduit par le crayon, on couvre les murs de "charges" qui racontent les folles équipées de ceux qui ont, dans le passé, tenté l'épreuve du Grand-Prix. Il y a là des portraits de peintres maintenant célèbres: Régnault, Chartran, Morot, Dagnan. . . .



Quand arrive le dernier des soixante-douze jours, les élèves ont la permission de voir les tableaux de leurs concurrents. On se précipite, on s'écrase et par un effet curieux, déclare M. Fournier, tant on est fatigué de son œuvre, tout ce qui n'est pas elle semble merveilleux.

Il me revient en mémoire les pages palpitantes d'émotion qu'écrivait le bon et pieux Flandrin à ses parents, durant le concours de 1812. Flandrin était à cette époque dans un tel état de gêne qu'il fut sur le point de renoncer à la lutte. Mais comme il tenait en haute estime Ingres, son protecteur et son ami, il comprit quelle joie ce serait pour le maître de voir son élève favori remporter ce triomphe. Dès cet instant, il souhaila avec ardeur de sortir vainqueur de cette épreuve et, pour atteindre ce but, il s'imposa un surcroit de privations. A peine entré en loge, la fièvre et l'inquiétude du travail épuisèrent ses forces et bientôt frappé par le terrible fléau du choléra, qui venait de foudroyer un des concurrents devant son chevalet, il lui fallut passer dans son lit la moitié de ces jours précieux qu'il eût voulu consacrer tout entiers au tableau dont dépendait son avenir. Cependant dès qu'il put se lever, appuyé sur le bras de son frère, il se rendit à l'École et reprit avec un courage héroïque l'œuvre interrompue.

Il écrivait à ses chers parents, le soir même de l'exposition des travaux; " Je viens vous faire part de notre joie, leur disait-il, associant comme toujours son frère Paul à son triomphe. J'ai bien travaillé, je me suis donné bien de la peine, mais j'en suis récompensé par la satisfaction de mon cher maître. Enfin je vais tout vous raconter.

" Aujourd'hui a eu lieu l'exposition de nos travaux... Le public est entré, et, derrière, je regardais les dispositions des groupes de spectateurs. J'en vis d'abord un énorme se former devant mon tableau, et puis un grand nombre de personnes que je ne connaissais pas, m'ont demandé si je n'étais pas M. Flandrin; sur l'affirmative, ils m'ont complimenté. Un moment après sont arrivés, tous à la fois, nos camarades d'atelier. Ils ont

regardé, jugé, et puis ils sont venus à moi, m'ont serré, pressé, embrassé. Ah! que ces témoignages d'amitié m'ont fait de plaisir! Bientôt sont arrivés les élèves des autres ateliers. Beaucoup d'entre eux ont joint leurs témoignages à celui de mes camarades, et leur nombre a été encore augmenté par une foule de personnes que je n'ai jamais vues, parmi lesquelles se trouvaient des journalistes, comme vous pouvez le voir dans le *Constitutionnel* du 26. J'étais très heureux de l'assentiment général, mais il me manquait celui de M. Ingres: il n'avait pas encore vu mon tableau, et je tremblais. Je fus le voir sur le midi, et lui racontai ce qui se passait à l'Exposition. Il a pleuré de joie, m'a dit de revenir chez lui à cinq heures, qu'il l'aurait vu. En attendant, je suis retourné à l'Exposition. La foule était toujours devant mon tableau, ce qui a duré jusqu'au soir. Cinq heures sont venues, j'ai été chez mon maître. Il est venu à moi les bras ouverts, m'a embrassé, m'a dit que bien peu de peintres avaient débuté d'une manière aussi brillante, qu'il était fier de m'avoir élevé, enfin une foule de choses très flatteuses. Je vous redis tout cela parce que vous êtes mon père, ma mère, mon frère, et que ce qui me fait plaisir vous comble de joie."

Ceux qui savent lire entre les lignes, ou encore mieux, qui savent sous le mot trouver le sentiment qu'il recouvre, saisiront facilement tout ce que cette lettre renferme d'espérance, de doute, d'impatience, d'affection et surtout de joie délirante. C'est en quelques lignes l'histoire d'une joie humaine racontée par une âme sensible et délicate. Tout Flandrin est dans cette lettre.

Mais cette couronne il sait qu'elle sera difficile à décrocher. Elève du grand dessinateur, il sent qu'au moment de décider le jury ne sera peut-être pas assez impartial pour oublier les haines que le nom d'Ingres a suscitées, les préjugés des écoles nouvelles, les rivalités des maîtres et que, peut-être, il fera peser sur sa tête le poids d'une gloire qui éclipsé toutes les autres. En ce qui le regarde, il prend d'avance son parti avec une sérénité qui trouve sa source dans la certitude d'avoir répondu à l'attente de son maître.

“ Certainement je ne pourrais recevoir une récompense plus douce que la satisfaction de M. Ingres et que la manière dont il me l’a témoignée. . . Avec le public et M. Ingres, je pense bien mériter le prix, mais je ne crois pas l’avoir. . . Nous voici au jour du jugement, et cependant je suis bien plus tranquille que lorsque j’attendais l’arrêt de M. Ingres. J’ai fait ce que j’ai pu ; j’espère supporter avec courage l’injustice.”

Au bas de cette lettre on lit ces mots ajoutés le soir par Flandrin, d’une main que l’émotion fait trembler : “ Eh bien, je me suis trompé : je l’ai, ce prix ! Bientôt je vous en dirai plus long. Adieu ! Votre fils qui vous aime, qui vous aime bien.”

Le tableau du jeune lauréat : “ Thésée reconnu par son père au milieu d’un festin ”, avait produit, en effet, une véritable sensation. Il y avait fait preuve, parmi les défauts d’un style encore insuffisamment formé, d’un art de composition, d’un sentiment inné de l’Antique, qui faisaient de ce premier triomphe le gage certain des triomphes futurs. Flandrin était si pauvre, ce jour-là, qu’invité à dîner par un homme qui exerçait alors une grande influence dans le monde des Arts, il dut refuser sous un prétexte ingénieusement choisi, mais en réalité parce qu’il n’avait pas d’argent pour acheter un chapeau. (V. Fournel.)

Mais revenons à notre concours. Après trois jours d’exposition, le jugement définitif est enfin prononcé par l’Académie des Beaux-Arts tout entière. A midi, la section de peinture arrive et propose de donner le prix à tel ou tel tableau. Les jurés adjoints peuvent cependant casser ce jugement et donner le prix à qui ils veulent. Tout doit se passer dans le plus grand secret. Aussi est-il expressément défendu de sortir de la salle avant la fin du vote. M. Fournier cite le cas d’un élève qui apprit, par un signal fait à la fenêtre (la salle a vue sur le quai Malaquais), qu’il avait le prix. Or, c’était le matin ; à 2 heures, le jugement était cassé et le prix donné à un autre. Quel cruel crève-cœur !

Le mieux est donc pour les concurrents d’attendre patiem-

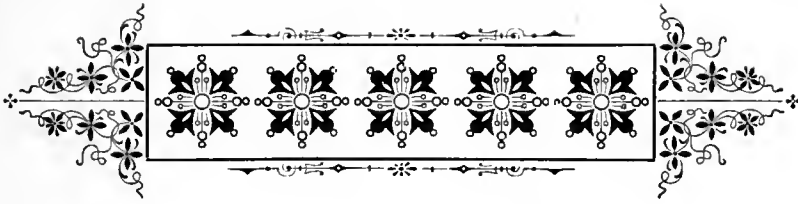
ment dans la cour de l'École le verdict du jury. Enfin les portes s'ouvrent et le nom de l'heureux vainqueur se répand comme une trainée de poudre. Alors, les applaudissements éclatent, on entoure le lauréat, on l'embrasse, on l'étouffe presque, et l'on va, en procession, chez le restaurateur préféré des rapins boire un bock à la santé du nouveau pensionnaire de la Villa Médicis.

Et maintenant, il ne reste plus au lauréat qu'à boucler ses malles pour Rome. Mais, le plus dur de la tâche n'est pas terminé: il lui reste à conquérir la gloire. "Qu'il ne s'enivre pas trop du parfum de sa couronne, s'écrie M. Fournier en terminant son article; la Villa Médicis, vision dorée qui a illuminé ses rêves, lui garde là-bas une place; qu'il y étudie donc avec passion les œuvres grandioses des maîtres d'autrefois, mais qu'il ne devienne pas leur esclave et conserve toujours intacte son émotion intérieure. C'est fort bien de parler de discipline et de tradition, mais il ne faut pas oublier par-dessus tout que ce qui fait l'artiste, c'est la "vitalité du caractère individuel."

A quand donc notre "Grand-Prix de Rome" et notre "Villa Médicis"?. . .

Jean-B. Sagacé.





## NAISSANCE DE SAINT JEAN-BAPTISTE

---

### I

**L'**ANGE, près de l'autel, disait à Zacharie :  
" Ne craignez rien, Dieu vous entend,  
Vous verrez bientôt un enfant  
Comblant d'Elisabeth la prière attendrie.

Le fils qui lui naîtra, vous l'appellerez Jean ;  
D'honneur et de réjouissance,  
Aux premiers jours de sa naissance,  
Il sera pour vous tous un message touchant.

Il ne boira ni vin, ni liqueur enivrante ;  
Il deviendra grand devant Dieu ;  
L'Esprit de lumière et de feu  
L'emplira dès le sein de sa mère fervente.

Il gagnera plusieurs des enfants d'Israël  
Au Verbe incarné sur la terre ;  
Comme une aurore salutaire  
Il sera le précurseur du Fils de l'Éternel.

L'esprit et la vertu du saint prophète Elie  
En cet enfant reparaîtront ;  
Les ennemis s'embrasseront,  
Oubliant le passé, la colère et l'envie.

Il fera pratiquer au monde stupéfait  
 La pénitence et la justice,  
 En préparant à Dieu propice  
 Un peuple obéissant, vertueux et parfait."

## II

" Comment pourrai-je croire à si belle promesse,  
 Répond Zacharie étonné,  
 Lorsque je vois, infortuné,  
 Ma pauvre femme, hélas! déclinant de vieillesse? " —

" Ne vous étonnez point, car c'est moi, Gabriel,  
 Qui vous révèle ce mystère,  
 Moi qui, le front dans la poussière,  
 Me tient toujours brûlant aux pieds de l'Éternel.

Vous demandez un signe; eh! bien, que votre bouche  
 Soit muette dès ce moment;  
 De plus, que votre entendement  
 Se ferme jusqu'au jour où votre épouse accouche."

## III

Or, ce jour glorieux arrive tel que dit:  
 Elisabeth est enfin mère;  
 Aussitôt la famille entière  
 Autour du nouveau-né chante et se réjouit.

" Quel nom portera-t-il? Oh! le nom de son père,"  
 S'écrie-t-on d'un commun accord;  
 Mais faisant un suprême effort,  
 " Il s'appellera Jean." — interpose la mère.

" Et toi, quel nom veux-tu? " — demandent les parents  
 Au père, en lui faisant des signes;  
 Écrivant alors quelques lignes,  
 " Ce sera Jean," dit-il, — point de récalcitrants."

L'ouïe et la parole aussitôt lui reviennent ;  
 Il entend, parle et bénit Dieu ;  
 Et tous les habitants du lieu  
 D'un prodige si grand s'étonnent, s'entretiennent.

On dit : “ Que pensez-vous du sort de cet enfant ?  
 Quelle gloire ! Quelle merveille !  
 On n'en vit jamais de pareille !  
 La main de Dieu lui-même est son char triomphant ! ”

IV

Alors, le père, ému des grandeurs de la fête,  
 Inspiré par le Saint-Ésprit,  
 Chante la foi qui le saisit,  
 Avec tous les transports d'un sublime prophète.

“ Béni soit notre Dieu qui nous donne un Sauveur,  
 Selon ses antiques promesses,  
 Un Sauveur tout plein de tendresses,  
 Issu du roi David son pieux serviteur.

Béni soit le Très-Haut, le vrai Dieu de nos pères,  
 Béni soit le Dieu d'Israël  
 Qui par son ange Gabriel,  
 Nous promet que bientôt finiront nos misères.

Abraham du Seigneur en reçut le serment,  
 Et nous donna cette assurance  
 Que, fidèle à son alliance,  
 Dieu nous en fera voir tout l'accomplissement ;

Qu'il nous pardonnera notre ancienne malice,  
 Qu'il confondra nos ennemis,  
 Et qu'à sa loi toujours soumis,  
 Nous l'aimerons sans cesse avec crainte et justice.

Et vous, petit enfant, prophète et précurseur,  
 Vous irez devant le Messie,  
 Criant à la terre endurcie :  
 Réveille-toi, regarde arriver ton Sauveur.

Vous le ferez connaître en lui frayant la voie  
 Pour conquérir tout l'univers ;  
 Dans les cités, dans les déserts,  
 Vous irez proclamer la nouvelle de joie.

Vous manifesterez ce soleil radieux  
 Qui va se lever sur le monde, —  
 O miséricorde profonde ! —  
 Pour réconcilier la terre avec les Cieux.

Il brille à l'horizon : vous en êtes l'aurore ;  
 Vous en montrerez les bienfaits,  
 Vous ferez entrer dans sa paix  
 Tout royaume aveuglé, tout peuple qui l'ignore."

## V

Dès lors, l'enfant grandit et se fortifia  
 En esprit, en grâce, en sagesse ;  
 Le désert cacha sa jeunesse  
 Jusqu'au jour où sa voix retentit et cria.

F.-X. Burque, Ptre.





## VITALITÉ DE LA RACE FRANÇAISE AU CANADA

---

*(Suite et fin)*

---

J'entends seulement exprimer que c'est d'ordinaire le champ le plus convenable au développement de nos forces. Il ne faut pas, non plus, se laisser éblouir par les apparences trompeuses ou le faux brillant d'une richesse d'apparat. Les cultivateurs d'Ontario semblent extérieurement jouir d'un confort qui touche souvent au luxe et on serait tenté, au premier examen, à les considérer comme plus progressifs que nos compatriotes de la province de Québec. En réalité, les cultivateurs d'Ontario sont grevés d'hypothèques considérables qui en forcent un grand nombre, tous les ans, à aller se fixer ailleurs. Les nôtres préfèrent moins jouir et léguer à leurs enfants le patrimoine familial.

Dans le domaine politique, nous avons rendu d'immenses services au pays. Nos hommes d'État ont eu, de bonne heure, l'intuition des grandes libertés qu'une loyale application de la constitution anglaise pouvait nous apporter.

Ils se mirent courageusement à l'œuvre et arrachèrent comme par lambeaux, tous les droits politiques que nous sommes si fiers aujourd'hui de posséder.

Leur voix puissante réveilla des sympathies jusqu'au sein du Parlement impérial. L'un des plus grands jurisconsultes d'Angleterre, lord Ellenborough et l'un de ses plus vaillants généraux, lord Wellington, rendirent hommage aux talents de nos orateurs politiques et eurent assez de grandeur d'âme pour

prendre en main notre cause et demander le redressement des injustices commises à notre égard. Pour ne citer que deux noms, nous pouvons dire que ce fut un Canadien-Français qui le premier proposa d'adopter le gouvernement responsable en Canada, Pierre Bédard, et que ce fut également un Canadien-Français qui eut l'honneur insigne d'en doter notre pays, sir Louis-Hippolyte La Fontaine.

Arrêtons-nous un moment ici, pour jeter un regard rétrospectif sur cette immense contrée de l'Ouest, qui nous est particulièrement chère. Pendant que se passaient ces événements dans ce qui est pour nous, Canadiens de Manitoba, la mère patrie, plusieurs missionnaires et voyageurs remontaient le cours de nos grands lacs et commençaient à ouvrir la route de l'Ouest. Nos grands découvreurs étaient des hommes profondément religieux. C'est ainsi que Nicolet, Desgroseilliers, Jolliet, Hertel, Marsolet, Brulé et Godefroy, qui furent les premiers à visiter les pays d'en haut, aidèrent les missionnaires comme catéchistes.

On retrouve leurs noms dans les archives de cette époque, comme parrains banals des sauvages, qu'ils avaient le plus souvent préparés au baptême, par des cours d'instruction de plusieurs mois. La plupart des interprètes étaient des hommes fort distingués qui parlaient le latin, le français, l'anglais, le hollandais et l'algonquin. C'étaient des jeunes gens de moins de 20 ans qui sortaient de la Normandie. On les vit conduire les Pères Jésuites jusqu'au lac Supérieur, parmi les tribus où le plus souvent ils avaient déjà instruit les chefs et baptisé les enfants.

Plus tard, fatigués de la vie des bois, voulant s'occuper de leur salut éternel, ils renonçaient à leurs courses si pénibles qui avaient fait le charme de leur jeunesse, se mariaient et fondaient des familles. C'est bien à tort que l'on a confondu parfois deux classes d'aventuriers bien distinctes : les voyageurs et les coureurs des bois. Les voyageurs étaient des employés d'une compagnie de traite, qui faisaient le commerce pour le compte de leur maître. Les coureurs des bois, au contraire, agissaient

pour eux-mêmes, indépendamment de tout contrôle et le plus souvent contrairement aux ordonnances qui défendaient aux individus isolés de s'éloigner des habitations.

Lorsque les gouverneurs voulurent réprimer les désordres de ces aventuriers, ils décrétèrent que le commerce des fourrures ne serait permis qu'aux porteurs de licence. Or, les gouverneurs n'en octroyaient, la plupart du temps, qu'à d'anciens officiers en retraite, qu'on désignait sous le nom de "Commandeurs."

Ils paraissent avoir commencé leurs courses dès 1670. En 1681 la population française ne s'élevait qu'à 10,250 âmes et déjà l'on comptait 800 coureurs des bois. Il fallait, à tout prix, endiguer ce torrent qui desséchait la colonie et emportait les forces vives de la nation vers les contrées sauvages.

Défense fut faite d'aller dans les profondeurs des bois, sous peine des galères.

Le nombre des permis fut limité à vingt-cinq et ils ne furent accordés qu'à des gentilhommes pauvres ou à de vieux officiers chargés d'enfants.

Il serait fastidieux de suivre ces hardis canotiers dans leurs lointaines excursions. Il suffira d'indiquer les plus célèbres d'entr'eux. Je ne ferai que les saluer en passant.

Nicolet, après avoir passé quelques années au lac Nipissing, atteignit les lacs Huron et Michigan et ne s'arrêta qu'à quelques jours de marche du Mississipi. Le P. Marquette et Jolliet traversèrent les Illinois et descendirent le Mississipi jusqu'à 50 milles du golfe du Mexique.

Desgroseilliers, accompagné de son beau-frère Radisson, se porta vers le nord, et descendit la rivière Albany jusqu'à la baie James qu'il atteignit en 1663. Greysolon de La Tourette établit subséquemment le poste de Ste-Anne sur le lac Nipigon, afin d'attirer les sauvages qui allaient traiter aux postes anglais de la baie d'Hudson. C'est là que nous retrouvons La Vérendrye en 1731.

C'était le poste le plus avancé à l'ouest. Les voyageurs, effrayés sans doute des difficultés de la route et de la stérilité des immenses rochers qui ferment l'entrée de nos fertiles plaines, se dirigèrent de préférence soit vers le sud, soit vers le nord.

Le Wisconsin et le Minnesota avaient été parcourus par bon nombre de Français, ainsi que les plages inhospitalières de la baie d'Hudson, alors que la rivière Rouge était encore *terra ignota*. Il y avait près de 40 ans que les cartes indiquaient " la rivière par où l'on va aux Assiniboels à 120 lieues vers le couchant " et personne ne s'était présenté pour tenter l'aventure. Enfin lorsque l'heure choisie par la Providence fut sonnée, La Vérendrye apparut, armé de foi, de dévouement et d'un courage invincible. C'est lui que Dieu avait désigné pour arborer la croix dans nos prairies et pour guider les missionnaires chargés d'apporter la bonne nouvelle.

Il se mit à l'œuvre en 1731. En 1733 il se trouvait au fort St-Charles, sur le lac des Bos, avec le P. Mesaiger. Ce dernier fut le premier missionnaire qui visita notre diocèse. En 1736, son neveu Dufrost de La Jemmeraye mourait pendant l'hiver au fort Maurepas et le P. Aulneau était assassiné, avec 21 Français, sur l'île au Massacre. Ces désastres éprouvèrent douloureusement l'âme si tendre du découvreur, sans l'abattre. A la fin de septembre 1738, le canot de La Vérendrye s'arrêtait au confluent de l'Assiniboine. Saluons en passant ce chrétien distingué dont la radieuse figure illumine d'un rayon de gloire tout l'Ouest canadien. La Vérendrye érigea sur la rive nord de l'Assiniboine, tout près de l'endroit où ses eaux se mêlent à celles de la rivière Rouge, un petit fort d'occasion, qui ne servit dans la suite que comme poste de relais. C'est donc presque en face de la cathédrale de Saint-Boniface, que la première messe fut dite dans notre province, par le Père Coquart, S. J., qui accompagnait le découvreur. Après avoir bâti le fort La Reine, probablement à la fourche des rivières Souris et Assiniboine, il s'élança pendant l'hiver vers l'ouest et se rendit jusqu'au plateau du Missouri.

Obligé, à son retour, de reprendre le chemin de Michillimackinac, il donna l'ordre à son fils de pousser vers l'ouest. Le 1er janvier 1743 le chevalier de La Vérendrye gravissait les premiers pics des montagnes Rocheuses.

L'Ouest était découvert. La Vérendrye, chargé de dettes et de gloire, retourna à Montréal, pour répondre à des accusations suscitées par la jalousie.

Il réussit à confondre ses délateurs. Comme justice tardive il fut promu au grade de capitaine et décoré de la croix de St-Louis. Jamais croix ne reposa sur une poitrine plus digne de la porter.

Il y a quelques années, Mgr Taché fit commencer la construction des assises sur lesquelles devait reposer plus tard la statue du découvreur de l'Ouest.

La statue de la Vérendrye, projetant son ombre sur l'académie Provencher, la première maison d'éducation établie par le premier évêque de l'Ouest, quel saisissant rapprochement! Laissez-moi espérer que l'association St-Jean-Baptiste pourra, avant longtemps, donner suite à la noble pensée de Mgr Taché.

Nous devons ce témoignage de notre admiration à cet illustre voyageur de notre sang, qui a eu le courage de se frayer un chemin, à travers des tribus barbares et cruelles, au milieu des difficultés d'une navigation périlleuse, dans des contrées où aucun Européen n'avait pénétré avant lui.

Le Gardeur de St-Pierre, Niverville et La Corne de St-Luc marchèrent sur les traces de La Vérendrye, pendant quelques années, mais la guerre força bientôt la France de se retirer de l'Ouest. Ce ne fut qu'à la fin du dernier siècle, que les Canadiens reprirent la route de l'Ouest, au service des compagnies de traite. Il est un fait qui n'a pas manqué de frapper d'étonnement les officiers supérieurs de la compagnie de la baie d'Hudson et du Nord-Ouest: c'est la justesse de coup d'œil et la perspicacité intuitive des découvreurs français dans les sites choisis pour la construction des forts ou postes d'occasion. Voyons plutôt.

Le fort des Trois-Rivières est devenu le fort William. Le fort St-Pierre se trouve à quelques arpents du fort Francis. Le fort St-Charles devint " l'Angle Nord-Ouest " qui pendant des années fut le terminus de la navigation de la route Dawson; le fort Rouge s'est transformé en la capitale de Manitoba; la ville du Portage-la-Prairie s'est élevée à quelques milles plus bas que le fort des Trembles. Le fort Cumberland fut construit sur les ruines de l'ancien fort Poskoyac; enfin Calgary occupe l'endroit où se trouvait naguère le fort La Jonquière. Cette preuve d'intelligence, de sagacité et de claire vision topographique des nôtres ne s'est pas démentie par la suite.

Les anciens colons du pays se fixèrent partout dans les vallées les plus plantureuses et les plus propres à la fois à la culture et à l'élevage des bestiaux. Leurs pères, après avoir battu les sentiers de l'Ouest, n'ayant le plus souvent pour abri que la voûte étoilée des cieux ou un manteau de neige, après avoir dépensé la vigueur de leurs bras nerveux au service des compagnies de traite, se retiraient, au soir de la vie, sur quelques coin de terre qui avait charmé leur vue durant leurs longues courses. C'est là qu'entourés de leurs enfants, ces patriarches du désert venaient, dans le repos et les joies du foyer, terminer une existence si agitée. C'est une erreur de croire que le groupe de l'ancienne population tient son origine d'un grand nombre de Canadiens-Français ainsi fixés au pays. Il est assez certain qu'il n'y eut pas plus que 200 Canadiens-Français qui ont fait souche dans l'Ouest et que ce chiffre doit être considéré comme le maximum. Les origines d'aucune famille métisse ne remontent au delà de 1784. Lorsque Mgr Provencher arriva à la Rivière-Rouge, il n'y avait encore que fort peu de familles métis-ses. Le plus grand nombre des voyageurs retournèrent en Bas-Canada.

Les officiers de la compagnie du Nord-Ouest firent l'impossible pour leur persuader de se marier, afin de les garder à leur emploi, mais la plupart hésitaient de le faire parce qu'ils ne voulaient point élever une famille dans un pays où ne se trou-

vait point de missionnaire. La présence de Mgr Provencher contribua à favoriser ces unions.

Il s'était écoulé environ 80 ans, depuis que les premiers voyageurs avaient épousé des femmes du pays, lorsque Manitoba entra dans la Confédération et déjà cette population comptait 6000 âmes. Elle était maîtresse du pays. Elle imposait le respect aux tribus sauvages, qui reconnaissaient la supériorité de sa valeur. Elle jouait le rôle des spahis d'Afrique vis-à-vis des Arabes. Dans leurs grandes chasses légendaires, les anciens du pays trouvaient une nourriture abondante qui semblait inépuisable et ils pouvaient également y satisfaire ce penchant irrésistible vers la vie nomade et les voyages à long cours. La colonisation rapide de l'Ouest a surpris cette race dans ses vieilles habitudes. Refoulée sur ses terres par les nouveaux venus, Dieu sait ce qu'elle a souffert de ce changement de régime.

Les bienfaits d'une civilisation avancée ne sont pas toujours sans offrir un côté de tristesse et d'amertume. Le char du progrès, en avançant, a broyé bien des races qui s'attardaient trop au passé et ne suivaient pas l'élan imprimé. Ce n'est pas en un jour que l'on transforme le caractère des peuples. Œuvre lente des siècles, il faut la poussée constante de plusieurs générations pour déterminer une évolution dans leur mode d'existence et les habitudes de leur vie. Aussi, nous devons conserver une profonde sympathie pour les premiers représentants de l'élément français au Nord-Ouest et leur tendre en tout temps une main fraternelle. Il ne faudrait pas s'imaginer, cependant, que nos compatriotes ne furent tous que de simples canotiers, sans influence dans les compagnies de traite. Presque tous les interprètes furent pris dans nos rangs, tant à cause de leur grande facilité à parler les langues indiennes, que de la confiance et de la sympathie qu'ils avaient su inspirer aux aborigènes. Cha-boillez et Rocheblave étaient bourgeois en charge de départements importants. Lesieur, Larocque, Lamarre, Cadotte, St-Germain, Bruce et Lespérance se distinguèrent comme guides ou eurent le commandement de forts considérables.

Leroux fut le premier blanc qui visita le grand lac des Esclaves et il fonda le fort Résolution. Quesnel traversa les montagnes Rocheuses comme second du célèbre explorateur Fraser.

Bref, nous avons été de toutes les grandes expéditions depuis celles de McKenzie jusqu'à celles de Franklin, Richardson et Dease. Mais au-dessus de ces hommes si remarquables par la trempe de leur courage et la fertilité de leurs ressources au milieu des déserts et de la sauvagerie, s'élèvent deux nobles figures dont l'ombre plane encore au-dessus de nos prairies et qui dominent par leur grandeur et leur noblesse tous les hommes de l'Ouest de cette époque; je veux parler des deux premiers évêques de ce pays, Mgr Provencher et Mgr Taché.

Ils ont été, par leur génie créateur et leurs œuvres fécondes, les pères du Nord-Ouest dans l'ordre de la foi et de la civilisation chrétienne.

A peine Mgr Provencher avait-il touché le sol de la Rivière-Rouge, qu'il fondait une école et, prêchant d'exemple, il se constituait lui-même instituteur. Il réussit à force de persévérantes sollicitations et après plusieurs années d'attente, à se procurer une communauté de religieuses. La Providence a mis des femmes auprès du berceau de toutes les institutions humaines. On sait quel esprit de douceur et de charité les bonnes sœurs Grises ont répandu dans cette province et combien elles secondèrent puissamment Mgr Provencher dans la formation intellectuelle et morale des enfants. De dures épreuves assaillirent les commencements de l'apostolat de Mgr Provencher. Des désastres ruinèrent la colonie et il dut mendier pour se procurer, je ne dirai pas le pain de chaque jour, car cet aliment était un luxe qui souvent était absent de sa table, mais pour obtenir un peu de pémican ou de viande séchée, sa nourriture ordinaire.

Les historiens ont semblé ignorer l'œuvre immense de cet homme de bien et de prière. C'est lui, pourtant, qui par son exemple, soutint le courage des colons et fit renaître l'espérance, après les ruines causées par l'inondation ou les sauterel-



les. Après avoir déposé en terre la semence de la plupart des institutions que nous voyons aujourd'hui, il laissa à son successeur le soin de développer et d'agrandir le champ qu'il avait si bien préparé.

Mgr Taché a joué un rôle unique dans notre histoire et fait rejaillir sur notre race une gloire dont nous avons bien raison de nous enorgueillir.

Il embrassa tout ce pays dans sa sollicitude et laissa l'empreinte de son intelligence supérieure et de son zèle apostolique dans les établissements religieux qu'il fonda dans son archidiocèse. Au sein du conseil d'Assiniboïa dont il était membre, il dirigeait toute la colonie, par l'autorité de sa parole et les éclairs de son esprit délicat et prime-sautier, qui jetait, en un instant, une vive lumière sur les questions les plus complexes et les problèmes les plus ardues. Disons le mot, son influence était telle que rien d'important ne se décidait sans avoir reçu son approbation.

Il s'avança jusqu'au lac Athabasca, dont il fut le premier missionnaire et ouvrit la voie de ces contrées inhospitalières aux autres religieux de sa famille, qui, à sa suite, se frayèrent un chemin jusqu'aux rivages de la mer Glaciale. D'une activité merveilleuse, il se portait à tous les endroits de son vaste diocèse, réchauffant et fécondant toutes ces chrétientés commençantes, des suaves onctions de sa parole et de la sagesse de ses conseils. Sa charité inépuisable et la bonté de son tendre cœur tempéraient la majesté de sa haute dignité.

Vieilli par les travaux, les infirmités et la souffrance, il continua jusque sur sa couche funèbre à supporter les fatigues de son laborieux épiscopat. Lorsqu'il vit venir le courant d'idées funestes, qui allaient renverser des institutions qui touchaient au plus intime de son âme, il sentit son courage plus fort que les ans. Il se redressa avec l'ardeur d'un père qui défend ses enfants et avec des accents émus qui retentirent dans tout le Canada, il protesta contre les injustices dont nous étions la victime. Il combattit pour la justice, pour ainsi dire, jusque dans

les étreintes de la mort. Il ne déposa pas les armes. Elles tombèrent de ses mains défaillantes, pour être recueillies, quelques mois après, par son illustre successeur, qui montait à son tour à la garde de la citadelle, qui contient le précieux héritage des Provencher et des Taché.

Animé du même esprit de sollicitude pastorale que ses deux prédécesseurs, pour tout ce qui touche à nos intérêts religieux et nationaux, il n'a cessé, depuis, de donner des preuves touchantes de son dévouement le plus entier à l'avenir de notre race. Il s'est acquis, par là, un titre particulier à notre affection et à notre gratitude. C'est un orgueil bien légitime pour nous Canadiens-Français, de pouvoir compter parmi les nôtres un archevêque en qui les qualités brillantes de l'esprit le disputent aux sentiments les plus nobles du cœur humain. D'ailleurs, l'influence des évêques au Canada a toujours été consacrée au bonheur de la société et à la grandeur de notre patrie.

On ne saurait trop le répéter, l'Eglise est encore le plus solide rempart des nations et on ne saurait entraver son action bienfaisante, sans se priver de la seule force morale capable d'endiguer le torrent des passions mauvaises et des doctrines malsaines qui menacent de nous inonder de toutes parts.

Aussi, ce n'est pas sans appréhension que l'on constate parfois, de la part de l'État, une tendance d'embrasser tout le corps social et de vouloir faire sentir son action partout. Cette omnipotence de l'État a pour effet de paralyser les instincts généreux de la nation, d'engourdir ses efforts et d'affaiblir ses mouvements spontanés. Cette poussée de la sève, chez un peuple qui dénote une surabondance de vie; cette exubérance de force qui n'a besoin que d'être bien dirigée pour se transformer en moisson abondante, est souvent refoulée ou stérilisée par le bras de l'État. Plus l'État étend ses empiétements, plus il ronge et détruit le cercle d'actions indépendantes qui sont la vie propre de l'individu et des familles. S'il pousse à bout ses ingérences, il absorbe en lui toutes les vies individuelles. Désormais il n'y a plus que des automates manœuvrés d'en haut, des résidus infiniment petits de l'homme.

On ne légifère pas au tire-ligne, d'après les mesures de l'équerre et du compas.

Les lois uniformes étouffent des sentiments divers qui exigent des traitements particuliers et finissent par tout déformer, par détendre les ressorts de la nation et jeter le malaise et la confusion partout. On oublie que l'État n'est pas la société, mais qu'il n'en est que le protecteur. " Son rôle est rempli, dit " un auteur, lorsqu'il a établi les particuliers dans la plénitude " de leur autonomie et lorsque le milieu où leur puissance doit " évoluer, est dégagé."

Dans l'exercice de cette juridiction sans limite, l'État comprime tout l'individu et confisque les libertés les plus sacrées et les droits les plus chers. C'est l'application du principe césarien: *Quidquid placuerit Cæsari ita jus esto*. D'autre part, certains esprits superficiels, chez nos concitoyens d'origine anglaise, se sont mis à la poursuite d'une idée irréalisable. À les en croire, il faudrait jeter dans un creuset commun, les diverses nationalités du Canada pour les fondre en un tout uniforme et homogène et effacer ainsi les diversités de caractère que l'on rencontre dans chacune d'elles.

Ce projet chimérique ne court aucune chance de succès. On ne passe pas ainsi au moule une société composée d'éléments si disparates et ayant chacune ses tendances et ses aspirations. Les froissements engendrés par le désir outré de vouloir souder ensemble, par des points de contact illusoire, le caractère et le génie propres de races diverses, créent des malaises et provoquent des résultats absolument opposés au but qu'on se propose. Il y a de la place sous le soleil du Canada, pour l'expansion, dans toute son ampleur, des nobles qualités et des sentiments généreux de chacune d'elles.

Comment veut-on espérer, par exemple, que les Irlandais oublient le souvenir de la verte Erin et les chants inspirés de leurs bardes, et substituent le 4 juillet au 17 mars, ou que les Écossais renoncent à leur réunion fraternelle de l' " Halloween Eve " et consentent à cesser de goûter ensemble l'Hagis Na-

tional au son obligé de la cornemuse de leurs montagnes? Une telle utopie heurte de front et révolte les affections les plus tendres du cœur humain. Quant à nous, Canadiens-Français, tant que le vent soufflera de la nue et que la brise déferlera les plis de nos étendards, nous continuerons à célébrer avec enthousiasme la fête de notre glorieux patron, saint Jean-Baptiste. Ce serait un suicide national et une apostasie honteuse que de rougir du beau sang français qui coule dans nos veines.

Nous sommes Canadiens, il est vrai, puisque nous avons été les premiers sur ce continent à porter ce nom et que pendant plus d'un siècle, nous avons été les seuls qu'on désignait sous ce nom. Nous avons couvert ce nom de gloire lorsque d'autres sont venus le partager avec nous. Mais il faut nous prendre tels que nous sommes. Nous tenons également à celui de descendants de la belle France, que nous ne cesserons jamais d'aimer.

C'est en respectant ces liens si chers, qui rappellent l'origine et le passé de chaque nationalité, que chacune d'elles s'attachera davantage à notre cher Canada.

L'union par un sentiment commun de respect et de loyauté envers le drapeau qui protège nos libertés et les institutions qui nous gouvernent, est un lien assez puissant pour grouper ensemble tous ceux qui habitent la Puissance du Canada et leur permettre de travailler, dans une rivalité légitime, à la grandeur du pays et au développement de toutes ses forces vitales.

Un jour, le roi Chararic, un des descendants du grand Charlemagne, éloigné du trône par un coup de main, s'attristait amèrement sur son sort. Pressant sur son cœur son fils unique, il versait des larmes abondantes, parce qu'on venait de lui enlever sa longue chevelure, en signe de déchéance; lorsque son fils lui dit: "Ne pleure pas, mon père, le feuillage a été coupé sur "un arbre trop vert, il repoussera." Ne nous attristons pas, nous non plus, par des pensées de désespérance, lorsque nous songeons à la perte des droits qui nous étaient si précieux. Nous sommes encore trop pleins de sève et de jeunesse pour qu'ils ne repoussent pas comme les cheveux du roi Chararic.

On rapporte que dans les profondeurs d'une sombre forêt de la Bretagne, se trouvait autrefois un monolithe immense que les druides entouraient de respect et de vénération. Aux heures solennelles des luttes nationales des Gaulois, nos ancêtres, les guerriers se groupaient autour de cette pierre, et à la lueur des torches en cèdre qui éclairaient cette scène émouvante, chacun d'eux étendant la main droite vers cette pierre, jurait d'être fidèle à la cause des libertés nationales jusqu'à son dernier soupir.

Nous aussi jurons tous ensemble, la main sur notre cœur, de conserver intactes et pures les nobles traditions religieuses et nationales de nos ancêtres et de demeurer ici sur les bords de la Rivière-Rouge, dignes de nos frères des bords du Saint-Laurent.

L.-A. Prud'homme.





## PRIERE AU CHRIST

---

**C**HRI<sup>ST</sup>, quand tu versais ta sueur d'agonie,  
Abreuvé d'amertume et d'angoisse infinie,  
Quand tu marchais sanglant sous le faix abhorré  
Et que nul n'était là pour murmurer " je t'aime ",  
Quand tu léguais ta mère à Jean, ton bien-aimé,  
Et que tu savourais la torture suprême  
D'être seul pour mourir, oh ! n'as-tu pas pleuré ?

O Christ, je me console à tes larmes divines,  
Car j'ai le front aussi meurtri par les épines,  
Et je viens m'appuyer sur ton cœur, et pleurer.  
Aux douleurs à venir tu veux me préparer.  
C'est toi qui de ma lèvre approches le calice,  
Et qui plonges mon cœur aux eaux du sacrifice,  
Afin de l'y tremper, comme on trempe l'acier.

O Christ, je te bénis ! Oui, mon âme est brisée.  
Mais je sais où trouver tes larmes et ton sang.  
Et j'irai recueillir cette sainte rosée,  
J'en ferai pour mon âme un baume bienfaisant,  
Et de nouveau rempli de force et d'espérance,  
Tu convieras mon cœur à la bonne souffrance.  
Appuyé sur toi seul, j'écouterai ta voix,  
Et quand j'aurai gravi les pentes du Calvaire,  
Comme un oiseau blessé sous l'aile de sa mère,  
Je viendrai m'abriter sous les bras de ta croix,  
O Christ, en qui j'espère, ô Maître en qui je crois.

L'abbé Delu.

## NOTRE-DAME DE LORETTE EN LA NOUVELLE-FRANCE

---

(Suite)

---

“ Très Saint Père,

“ Le plus grand de tous les Pères après celui qui est aux cieux, nous sommes les plus petits de Vos enfants ; mais Vous êtes le Représentant de Celui qui a dit : ‘ Laissez venir à moi les petits enfants, ’ et nous venons avec confiance nous prosterner à vos pieds.

Très Saint Père, Nous, les Chefs et Guerriers de la Tribu huronne, T’apportons et Te présentons à genoux un parfum précieux, le parfum des vertus de la Révérende Mère Marie de l’Incarnation. Ce parfum a été cueilli dans nos cœurs et se compose de nos sentiments de vénération et de reconnaissance. Veuille le faire monter au ciel, afin que passant par Tes mains il soit plus agréable à Dieu.

“ La Révérende Mère Marie de l’Incarnation nous a appelés du fond de nos bois pour nous apprendre à connaître et à adorer le vrai Maître de la vie. Elle a pris dans ses mains nos cœurs et les a placés devant l’Éternel comme une corbeille de fruits cueillis par elle. Par ses soins nous avons appris à être doux ; les loups et les ours lui ont lèché les mains. Ceux qui ne savaient que rugir dans la colère se sont mis soudain à chanter des hymnes de paix et de reconnaissance.... De sa main elle a marqué nos cœurs du signe de la Foi, et la Foi est restée gravée dans nos cœurs.

.....

“ Désormais, l'ours, le loup, le chevreuil, le castor et la tortue<sup>(1)</sup> resteront enchaînés, liés à la pierre du sanctuaire, et trouveront une voix harmonieuse pour célébrer les louanges du Grand Maître de la Vie. Bien des lunes ont passé depuis cette première aurore de la Vraie Lumière qui a lui sur nous; notre nation, grande alors, menace même de disparaître.

“ Très Saint Père,

“ Nous Te prions de recueillir, avec le dernier vœu et le dernier souffle de la Tribu Huronne, le témoignage de sa profonde reconnaissance et de sa vénération pour la Révérende Mère Marie de l'Incarnation. Les os de nos pères tressailleront dans la tombe si Ta Voix proclame le bonheur éternel de notre Mère à qui nous devons la Foi en Jésus-Christ. Elle a trouvé parmi nos femmes, des vierges dignes du Sanctuaire; parmi nos guerriers, des missionnaires et des martyrs, qui lui tresseront une couronne au ciel. Il ne nous reste plus, à nous, qu'une dernière goutte de sang huron, mais si cette dernière goutte de sang pouvait orner la couronne que la Mère Marie de l'Incarnation recevrait au ciel, nous l'offririons de bon cœur.”

Cette lettre était revêtue de la signature de François-Xavier Tahourenché (Point du Jour), et de quinze autres chefs et guerriers de la tribu.

Ce vœu solennel et sincère, les Hurons de Lorette tenaient à l'exprimer. Deux siècles et plus de dévouement et de charité au service de leurs âmes, voilà le titre vénérable qui consacrait le souvenir de leurs bienfaiteurs spirituels, et leur imposait à eux le devoir de la reconnaissance. La foi qu'ils avaient héritée de leurs ancêtres, ils la devaient aux sages et vertueuses leçons de Marie de l'Incarnation, comme au sang généreux de Brébeuf et de

(1) Noms des cinq familles de la tribu.



ses compagnons de martyre, comme au zèle apostolique du vénérable François de Laval. Au moment où l'Eglise, saintement fière de la gloire de ses enfants, demande aux annales de la Nouvelle-France les noms de ceux qui sont dignes de briller au livre d'or de la sainteté, n'est-il pas juste que ceux qui ont eu les prémices de tant d'héroïques vertus, élèvent la voix pour demander la glorification de ceux qui les ont gagnés à Jésus-Christ, que les fils de cette église naissante, comme celle de la "femme forte," se lèvent et la proclament bienheureuse ?

Ce tribut de vénération et de reconnaissance, ils s'en acquittèrent deux fois encore, dans des circonstances aussi mémorables que touchantes et solennelles.

Quand, le 23 mai 1878, on transporta, par la ville de Québec, les restes de l'évêque apôtre, du vénérable François de Laval, pour les déposer définitivement dans la chapelle de son Séminaire, les Hurons figurèrent en costume national, dans ce cortège qui ressemblait plutôt à une marche triomphale qu'à une procession funèbre.

Quelques jours auparavant, ils avaient envoyé une couronne de *oumpum* surmontée d'une antique croix d'argent qui remonte aux origines de la colonie. C'était leur offrande à la mémoire de Arisasaki, "l'homme de la grande affaire," comme leurs ancêtres avaient appelé le "chef de la prière" quand il les visita pour la première fois. Aux couleurs blanche et violette (nuances naturelles de la porcelaine sauvage et seules permises par la liturgie funèbre), ils avaient ajouté à titre de privilège quelques feuilles vertes, pour symboliser l'espérance de la béatification prochaine du grand évêque.

Quelques années plus tard, une pompe analogue signalait la translation des restes des Pères Jésuites du Péron et de Quen, dont le premier fut missionnaire au pays des Hurons durant vingt-sept ans, et du frère coadjuteur Liégeois.

Ces ossements, trouvés dans la crypte de la chapelle du collège des Jésuites lors de la démolition à jamais regrettable de ce monument historique, et mystérieusement dérobés à la vénération publique, furent placés à la chapelle des Ursulines et honorés d'un monument dû à la libéralité du gouvernement provincial.

Les guerriers hurons figurèrent dans cette solennelle procession, pour rendre un dernier hommage à la mémoire des vaillants missionnaires qui avaient tout quitté pour les conquérir à Jésus, et auraient volontiers sacrifié leur vie pour assurer à leurs ouailles la vie éternelle.

\* \* \*

La visite de Son Excellence Mgr Falconio, le premier délégué apostolique qui ait mis le pied dans la bourgade huronne, termine heureusement l'histoire de la chapelle de Lorette au XIXe siècle.

C'était le 28 juillet 1900.

Toute la tribu avait revêtu son costume de gala. Les maisons de la paroisse canadienne-française et du village indien étaient pavoisées d'oriflammes aux couleurs variées. Les cloches sonnaient à toute volée et le canon tonnait, quand l'équipage passa au milieu de la foule agenouillée pour recevoir la bénédiction du représentant du Pape.

Un des chefs de la tribu lut en huron et en français la harangue suivante :

“ Père, Evêque, et tous les Prêtres, nous vous saluons. Le jour est grand, le jour est beau ; car c'est Dieu qui l'a fait ce jour, dans lequel les chefs hurons, les femmes et tous les enfants saluent le grand homme envoyé par Léon XIII.

“ Nos cœurs sont réjouis.

“ Le vent est embaumé sur ton passage et ton ange gardien compte tous les pas que tu fais, puisque tu viens faire mieux prier Dieu dans la chapelle de Marie.

“ Nous pleurons sur le sort de Léon XIII, notre père dans la foi, et nous le prions de lui accorder de meilleurs jours.

“ Agenouillés devant toi, nous demandons ta bénédiction pour les Hurons.”

Son Excellence répondit en quelques mots à cette naïve adresse, puis reçut les cadeaux de fabrication indigène, que chacun, même les petits enfants, voulut lui offrir. La bénédiction du Très Saint Sacrement, pendant laquelle le chœur de la chapelle chanta de pieux cantiques en langue huronne, termina cette visite mémorable dans les fastes de la Jeune-Lorette.

---

## CHAPITRE ONZIÈME

### HABITATIONS, COSTUMES, USAGES TRADITIONNELS ET INDUSTRIES DES HURONS DE LORETTE.

Lorette est sise au portique des Laurentides. De ses hauteurs verdoyantes le regard embrasse un vaste panorama dont la crête des monts Alleghanies trace la limite extrême.

“ Le coup-d’œil est magnifique, dit un pèlerin ; de chaque côté, à perte de vue, ondulent les vertes Laurentides ; et là-bas, sur l’autre versant de la vallée du Saint-Charles, où dorment tant de souvenirs, apparaît un nid de pierre : c’est Québec. Le soir, le spectacle devient féérique. Le soleil traîne sur les murailles grises ses lueurs mourantes et teint de pourpre les coupoles et les flèches. Les derniers rayons se noient dans les flots du port. Alors tout revêt un ton uniforme ; les lignes, les couleurs s’effacent. Puis, tandis que la nuit descend sur les choses et les enveloppe, la ville au loin s’illumine. C’est merveille de voir, dans

l'ombre, s'allumer ses mille feux. Partout, sur le vieux promontoire, naissent des clartés presque blanches qui vont rejoindre au bas de l'horizon les premières étoiles." (1)

Le site enchanteur de la Jeune-Lorette, sa proximité de la ville, un service de chemin de fer à la commodité des hommes de bureau, en font aujourd'hui un lieu de villégiature désirable pour ceux qui, avec raison, tiennent à continuer, durant les vacances, la vie de famille.

Au temps des omnibus, on n'y allait guère que pour y passer l'été. C'était le privilège de quelques rares familles avides de tranquillité champêtre. Mais, en revanche, de temps immémorial, Lorette a été le rendez-vous des touristes, militaires ou civils, qui débarquaient à Québec. Le voyageur anglais surtout aurait cru manquer gravement à la tradition s'il n'avait pu raconter aux siens ou noter sur un calepin une visite aux aborigènes du Canada. C'était, au reste, une curiosité bien légitime, qui poussait l'étranger à voir les descendants de ceux qui avaient été les maîtres du pays, dont le nom et les exploits avaient dès l'enfance peuplé son imagination de scènes fantastiques et invraisemblables. Ses illusions se dissipèrent promptement en face de la réalité, et les *peaux-rouges* de Gustave Aymard et de Fenimore Cooper perdaient à l'instant leur allure farouche et sanguinaire.

L'histoire nous a conservé le récit d'un pèlerinage au sanctuaire de la Madone (2). Après la mort du P. Chaumonot et la dernière transmigration des Hurons, le mouvement des pèlerins semble avoir continué, pour s'affaiblir graduellement jusqu'à la mort du dernier missionnaire jésuite. Quelques-uns des visiteurs qui s'y rendaient y étaient attirés par la seule curiosité ou par le désir de s'instruire.

(1) Le R. P. A.-H. Beudet, dans *Le Rosaire*, livraison d'octobre 1897, p. 275.

(2) Voir plus loin la narration de ce pèlerinage.

C'est dans ce dernier but que le naturaliste suédois, Pierre Kalm, visita Lorette en 1749. Il y fut conduit par un guide que lui procura le gouverneur-général, le marquis de la Gallissonière. Arrivé à Lorette dans la soirée du 12 août, il alla passer la nuit chez les jésuites. Après avoir employé la journée suivante à explorer les environs et à herboriser, il y revint le 14 du même mois.

Le récit de Kalm est d'une exactitude quasi photographique. Son œil observateur lui tenait lieu de kodak. La description suivante des habitations et du costume des lorettains est donc aussi fidèle que possible.

D'après Kalm, "quand le P. Richer, leur missionnaire à cette époque, y vint pour la première fois (en 1715) ils (les Hurons) vivaient dans des cabanes (*wigwams*) faites sur le modèle de celles des Lapons. Depuis, ils se sont bâti des habitations à la mode française. Chaque maison est divisée en deux parties, dont l'une est la chambre à coucher, et l'autre, la cuisine, qui contient un petit four en pierre, recouvert à son sommet d'une plaque de fer. Les lits sont rangés contre le mur et dépourvus de draps et de couvre-pieds : l'Indien, lorsqu'il se couche, s'enroule dans la même couverture qu'il a portée toute la journée." (1)

Sauf la substitution de poêles aux fours primitifs, et l'addition de quelques modestes meubles, l'intérieur des maisons d'aujourd'hui ne contraste guère avec la description du savant suédois. Quant à l'extérieur, c'est toujours le même tohu-bohu de maisonnettes en bois disposées sans régularité et séparées par des sentiers que le cordeau n'a jamais alignés. On remarque pourtant quelques maisons construites et aménagées avec un goût et un confort qui accusent une civilisation avancée.

Le costume des lorettains est décrit en détail par le

(1) KALM, *Voyage dans l'Amérique du Nord*, p. 123.

même narrateur. Après avoir dit que “ les hommes aiment à porter des gilets ou vestes comme les Français,” et que “ les femmes restent fidèles au costume indien,” il trace le portrait suivant. L'occasion était favorable, car les Hurons avaient revêtu leur toilette de gala pour la réception que le nouveau gouverneur-général, le marquis de la Jonquière, arrivé six jours auparavant (le 15 août 1749) donnait aux représentants des trois nations indiennes du pays : les Hurons, les Micmacs et les Agniers.

“ Les Hurons, dit Kalm, appartenaient au groupe d'Indiens établis à Lorette et convertis à la religion chrétienne. Ils sont grands, robustes, bien faits et de couleur cuivrée. Leur chevelure noire et courte est rasée sur le front d'une oreille à l'autre. Ils n'ont ni chapeaux ni casquettes, mais plusieurs portent des pendants d'oreilles. Les uns ont toute la figure, et même jusqu'aux cheveux peints de vermillon ; mais d'autres se sont contentés de quelques bariolages sur le front et près des oreilles. Le rouge est évidemment leur couleur préférée. J'en ai vu cependant qui avaient toute la face barbouillée de noir. <sup>(1)</sup>

“ Leur habillement se compose d'une chemise blanche ou en toile à carreaux et d'un morceau de gros drap à longs poils, de couleur bleue ou blanche, garni en bas d'une bordure bleue ou rouge. Ils portent cette couverture sur leurs épaules ou enroulée autour de la taille.

“ Leur cou est orné d'un collier de *ouampums* violets alternant avec de petits *ouampums* bleus. Ces grains de nacre, menus et ressemblant à des perles oblongues, sont faits de l'écaille d'une espèce de bivalve que les Anglais appellent *clams*. Au bout du collier de *ouampums* beau-

(1) Le lecteur se rappelle que pour réagir contre la pratique de se *mattachier* (tatouer) la figure, pratique si chère aux sauvages, le P. Chaumonot avait demandé que la madone de Lorette fut toute blanche, au lieu d'être noire comme l'original. Faut-il conclure du récit de Kalm que son but avait été manqué, ou que la peinture était tolérée seulement dans les grandes cérémonies.

coup d'Indiens portent, pendue sur la poitrine, une grosse pièce de monnaie française marquée à l'effigie du roi, ou une grande écaille d'une belle couleur blanche qu'ils estiment à un haut prix, et qui, en effet, a une valeur considérable. Enfin, d'autres n'ont aucun ornement autour du cou ; ils vont toujours la poitrine découverte, sur laquelle se balance leur sac à tabac fait de peau de bête sauvage, le poil tourné en dehors. Leur chaussures de cuir ont une grande ressemblance avec les souliers sans talon des femmes de la Finlande. Ils s'enveloppent les jambes de drap bleu, qui leur tiennent lieu de bas." (1)

Aujourd'hui les hommes s'habillent à l'europpéenne, sauf les jours de gala, où leur costume diffère du précédent dans les détails suivants. Ils portent sur la tête un bonnet brodé avec des poils de porc épic aux couleurs et aux dessins variés, et surmonté d'une touffe ou d'une couronne de plumes blanches. La couverture de drap est remplacée, soit par une tunique en indienne, ou un capot de drap bleu resserrée à la taille par une ceinture fléchée. Leurs bras sont resserrés par des bracelets en argent, et à leur cou pend souvent une grande médaille du même métal, portant l'effigie du souverain régnant, marque distinctive des chefs de la tribu.

Kalm n'a pas décrit le costume des femmes, tout en rappelant qu'elles se montraient, sur ce point, plus fidèles à la tradition et moins esclaves des caprices de la mode que leurs maris et leurs frères.

Il faudrait se reporter à plus d'un demi-siècle en arrière pour trouver toutes les matrones de la tribu revêtues du costume national. Aujourd'hui, à peine une ou

(1) KALM, ouvrage cité, p. 135. Le narrateur se trompe en donnant le nom de *moccasins* à l'enveloppe des jambes, appelée par les sauvages *mitasses*. Le premier nom convient plutôt aux chaussures de cuir d'original ou de caribou, connues vulgairement sous le nom de *souliers mous*, et dont la *botte sauvage* du paysan canadien semble être une imitation, au moins quant à la partie qui chausse le pied.

deux, les plus anciennes de la bourgade, l'ont-elles conservé. La nature et la couleur des étoffes sont les mêmes que celles des hommes ; le capot est remplacé par un *machicoté* ou cotteron, et une jupe en drap bleu descendant un peu plus bas que le genou et garnie d'une bordure de soie jaune ou rouge. Les mitasses et les mocassins composent la chaussure. Mêmes ornements d'argent aux bras et sur la poitrine ; une grande couverture bleue sert à envelopper et protéger la tête et les épaules.

Il va sans dire que l'usage de la peinture pour le tatouage, usage barbare et réservé aux hommes seuls, a complètement disparu.

Le sauvage, naturellement vaniteux, aime à se parer de ses plus beaux atours. Les couleurs ne sont jamais trop vives pour satisfaire son goût. Les occasions ne manquaient pas jadis d'étaler son brillant costume. Réceptions d'ambassadeurs d'autres tribus ou de personnages de la race blanche, nomination de chefs officiels ou honoraires, tout lui servait d'occasion pour de solennelles réjouissances et des ripailles gargantuesques dont les largesses du héros de la fête faisaient les frais. Le sauvage qui, en fait d'abstinence et de privation, fait souvent de nécessité vertu, entend bien qu'on ne se montre pas chiche envers lui. Son imprévoyance et son insouciance n'en fournissent que trop souvent l'occasion.

Tour à tour Lorette a reçu la visite de tous les gouverneurs, tant français qu'anglais, qui se sont succédé au Château Saint-Louis depuis la fin du 17<sup>e</sup> siècle, date de la fondation de la bourgade. Les intendants, les officiers militaires, les touristes de marque ont tenu à voir chez eux les représentants de la grande nation huronne.

L'histoire n'a gardé le souvenir que d'une seule de ces réceptions sous la domination française. Elle eut lieu à l'occasion du pèlerinage du Père Charlevoix, en compagnie de l'Intendant et de Mme Bégon, en février 1721.



Après avoir constaté que, malgré le site sauvage de la mission, le concours des fidèles au sanctuaire est fort grand, et qu'on est saisi parfois d'une " sainte horreur " en y pénétrant, l'historien fait l'éloge de la ferveur des Loretains. " Rien n'est plus touchant, dit-il, que de les entendre chanter à deux chœurs, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre, les prières de l'Eglise, et des cantiques en leur langue."

" Monsieur et Madame Bégon, continue le Père Charlevoix, étaient de notre pèlerinage, et furent reçus, de ces bons néophytes, comme le devaient être des personnes de ce rang, et qui ne les laissent jamais manquer du nécessaire. Après une réception toute militaire de la part des guerriers, et les acclamations de la multitude, on commença par les exercices de piété, où l'on s'édifia mutuellement. Ils furent suivis d'un festin général, dont Madame Bégon fit les frais et reçut tous les honneurs. Les hommes, suivant l'usage, mangèrent dans une maison, et les femmes avec les petits enfants, dans une autre. Je dis maison, et non point cabane, car les Sauvages se sont depuis peu logés à la française.

" Les femmes dans ces rencontres sont accoutumées de témoigner leur gratitude que par le silence et leur modestie ; mais parceque c'était la première Dame <sup>(1)</sup> qui fût alors dans la colonie qui régalaient tout le village, on accorda aux Huronnes un Orateur, par l'organe duquel elles déployèrent à leur illustre bienfaitrice tous les sentiments de leur cœur. Pour les hommes, après que le Chef eut harangué l'Intendant, ils dansèrent et chantèrent tant que l'on voulut."

Après une appréciation fort peu flatteuse de la musique huronne, l'historien achève ainsi sa relation :

" Dans ces rencontres, la harangue est ce qui vaut le

(1) La marquise de Vaudreuil, femme du premier gouverneur de ce nom.

mieux : on y explique en peu de mots, et presque toujours d'une manière ingénieuse, le sujet de la fête, à laquelle on ne manque jamais de donner des motifs relevés. Les louanges de celui qui en fait les frais ne sont pas oubliées, et l'on profite quelquefois de l'occasion des personnes qui sont présentes, quand on parle surtout devant le Gouverneur-Général ou l'Intendant, pour demander leur grâce ou pour faire quelque représentation. L'orateur des Huronnes nous dit ce jour-là des choses si spirituelles qu'on soupçonna l'interprète, qui était le missionnaire même, <sup>(1)</sup> de lui avoir prêté son esprit et sa politesse avec sa voix ; mais il protesta qu'il n'avait rien ajouté du sien, et on le crut, parce qu'il est connu pour un des hommes du monde le plus franc et le plus vrai." <sup>(2)</sup>

Sous la domination anglaise, il n'y eut plus de pèlerinages à Lorette, mais grand nombre de visiteurs distingués s'y rendirent en touristes. On y donna aussi des réceptions solennelles aux deux premiers lieutenants-gouverneurs de la province de Québec, sir N. F. Belleau et l'hon R. E. Caron.

Pour faire acte d'hommage au gouverneur-général, une députation de chefs et de guerriers de la tribu se rendait à Québec et le Grand Chef haranguait le représentant de Sa Majesté.

Lord Elgin, le premier de l'an 1852, et Lord Dufferin, le 6 octobre 1873, furent l'objet de pareilles démonstrations de loyauté. Il convenait que ces deux hommes d'Etat, si illustres et en même temps si sympathiques au Canada Français, entendissent de la bouche des enfants de la forêt l'écho de leur juste popularité.

Le journal du grand chef F. X. Tahourenché nous a conservé le texte de la harangue qu'il composa probable-

(1) Le P. Daniel Richer.

(2) *Charlevoix, Histoire de la Nouvelle-France*, tome III, p. 84.

ment lui-même pour saluer le premier de ces deux personnages.

“ Ononchio, Grand Maître.

“ Mon Père, les chefs, les guerriers, les femmes et les enfants de notre tribu vous saluent et vous souhaitent une bonne et heureuse année, accompagnée de bien d'autres, et une bonne santé, (ainsi qu'à votre famille). Aussi, ils saluent en même temps, en votre personne, leur grand-mère <sup>(1)</sup> qui est de l'autre bord du grand lac, et lui font les mêmes souhaits qu'ils vous ont faits.

“ Mon Père, les chefs, les guerriers, les femmes et les enfants vous demandent de les avoir toujours sous vos ailes, de penser à eux de temps en temps, et d'en prendre soin. Vous êtes leur Père, et ils sont vos enfants, eux qui ont été, qui sont, et qui seront toujours (nous l'espérons) prêts, aussitôt que vous secouerez les ailes, à se montrer, à prendre vos intérêts et votre défense, en tout temps et en tous lieux.

“ Mon Père, on dit que vous êtes comme un oiseau : vous changez de place de temps en temps, et cela, (nous le pensons) pour l'intérêt de vos enfants. Chacun vous a, à son tour, près de lui pour vous demander ce dont il a besoin.

“ Mon Père, nous prions le Maître de la vie de vous conserver longtemps pour le bonheur de votre famille et de tous vos autres enfants. To AhiaSenk. Ainsi-soit-il.”

Le roi d'Angleterre actuellement régnant, Edouard VII alors Prince de Galles, à l'occasion de son passage à Québec, en 1860, entendit une courte harangue en huron et en français, que lui présentèrent le grand chef Simon Romain TsaSenhohi et. le second chef F.-X. Tahourenché, seuls admis auprès de Son Altesse Royale. La sévérité du duc

(1) La reine d'Angleterre.

de Newcastle, qui accompagnait le prince en qualité de mentor, s'opposa à l'entrée des autres chefs. <sup>(1)</sup>

Voici la version française de l'adresse au Prince de Galles :

“ Grand Prince,

“ Les descendants de la tribu des Hurons souhaitent la bienvenue au Fils aîné de leur auguste Mère. Quoiqu'ils n'habitent plus les forêts, ils sont restés fidèles à leurs anciennes traditions. Il y a heureusement bien longtemps que la hache de guerre a été enterrée ; mais si les intrigues des ennemis de la Couronne que vous devez ceindre un jour le rendaient nécessaire, vos guerriers sont encore prêts à lever le *tomahawk* <sup>(2)</sup>, et à voler à son secours.

“ Puisse le Grand Esprit vous conduire en sûreté à travers les dangers du Grand Lac que vous avez traversé pour venir visiter vos enfants futurs. ” <sup>(3)</sup>

Quelques princes du sang de la vieille France vinrent aussi voir chez eux les descendants d'une race qui avait combattu pour le drapeau fleurdelysé. Le prince de Joinville, fils de Louis-Philippe, les visita en voyageur *incognito*, et plus tard, le comte de Paris reçut à Québec une délégation des Hurons de Lorette, en costume de guerre. Cette réception a été décrite dans une relation pleine d'intérêt de la visite du royal touriste. <sup>(4)</sup> L'auteur, appré-

(1) Une vieille huronne, la doyenne de la tribu, apprenant que le Prince de Galles allait visiter Québec, s'écria : “ Le Prince de Galles ! oh, je le connais bien, j'ai dansé avec lui. ” Son partenaire de la fin du 18e siècle avait été, soit le prince William-Henry, duc de Clarence, troisième fils de George III, qui vint au Canada en 1787, ou Édouard, duc de Kent, quatrième fils du même roi, père de la reine Victoria, et grand-père du roi actuel, qui séjourna dans le pays de 1791 à 1794.

(2) Hache de guerre.

(3) Cette adresse fut composée par feu W. B. Lindsay, avocat, alors sous-greffier de l'Assemblée Législative du Canada Uni.

(4) ERNEST GAGNON, *Le comte de Paris à Québec*, chez Darveau, Québec, 1891.

ciaut ailleurs le style de la harangue des Hurons, s'exprime comme suit :

“ Le fils du chef appelé “ Point du Jour ” se nomme Paul Picard, et il est notaire,—ce qui ne l'empêche pas de signer quelquefois ‘ Paul TsaSenhohi, guerrier.’ C'est un littérateur du cru, d'un talent réel et original. La comtesse de Paris ayant envoyé à sa fille *Okouésenne*, par l'intermédiaire de M. Frémont, alors maire de Québec, un riche bracelet d'or avec fleur-de-lis en diamants, le guerrier-notaire reçut le maire dans sa maison (le 24 février 1891) et lui fit son remerciement en ces termes :

“ Mon Frère,

“ Au nom de Clémentine OkSesen (la perdrix), permets-moi de te remercier pour la bonté que Tu as eue en venant lui apporter le beau présent de la Femme d'Ononthio.

“ Dis à la Reine de France que si je ne puis trouver de mots assez éloquents pour L'en remercier dignement, qu'Elle ne croie pas que c'est la faute de mon cœur, mais peut-être bien celle de mon esprit.

“ Dis-lui que la France a toujours brillé aux yeux des Hurons, mes ancêtres, par la croix que les bons Pères Jésuites portent à leur ceinturon, et qu'elle brille aujourd'hui d'un nouvel éclat au village de Lorette par le scintillement du beau lys envoyé à OkSesen.

“ Dis à Ononthio que son portrait sera conservé précieusement au village avec les souvenirs donnés par Ses Pères.

“ Dis encore à Sa Femme que OkSesen priera le Grand-Esprit pour qu'Il éloigne d'Elle les ouragans aux ailes de feu ; pour que les eaux tumultueuses abaissent leurs têtes et s'adouçissent, afin qu'elles forment une grande nappe d'eau bien unie, et que l'on entende la Reine chanter doucement dans son pays les belles chansons de la vieille France.”

“ Ainsi s’exprimait M. Paul Picard le 24 février 1891. Il ne faut pas que les républicains s’offusquent de ce langage ; si Tsaſenhohi se trouvait en présence du président de la république française, il lui débiterait ses plus belles métaphores et lui donnerait de l’Ononthio à pleines périodes. Le fin Huron a cependant une notion très exacte des choses, et, dans la circonstance que je viens de rappeler, il se rendait parfaitement compte des anachronismes de son langage.”

\*

La nomination d’un chef était toujours accompagnée de cérémonies imposantes. Depuis le commencement du 19<sup>e</sup> siècle, l’usage s’est introduit de décerner le titre honorifique de chef, avec un nom huron approprié, aux bienfaiteurs de la nation, ou à des personnages de marque qui honorent la bourgade d’une visite spéciale.

Le premier chef honoraire que mentionne l’histoire fut Robert Symes <sup>(1)</sup>. La réception eut lieu le 21 février 1838. L’élu reçut le nom de *Hosaſathi*, qui signifie “ il a défendu son pays.” Il veut aussi dire “ pacificateur,” celui à qui la tribu a recours pour régler ses différends. Ce nom lui fut décerné en souvenir des nombreux bienfaits que la nation reçut de lui et de son aimable épouse durant les ravages du choléra en 1834, et comme marque de reconnaissance pour les services précieux rendus à son pays en sa qualité de magistrat dans le district de Québec.

Le héros de cette fête, outre de nombreuses largesses, fit faire par un peintre anglais, Henry D. Thieleke, un tableau commémoratif de cette solennité. Comme ce tableau représente un groupe caractéristique de la nation huronne, avec l’élite de ses chefs et guerriers à cette

(1) La fille unique de M. Symes est devenue par son mariage, la Marquise de Bassano.

époque, on trouvera au chapitre suivant les noms des personnages qui y figurent. Le nouveau chef blanc fit faire une reproduction en gravure coloriée du tableau, et chacun des intéressés en reçut un exemplaire.

Le 30 août 1879, un illustre enfant de la paroisse de Saint-Ambroise dont la jeunesse s'était écoulée dans le voisinage et la camaraderie des Loretains, Monseigneur Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi, était, à son tour, l'objet d'une démonstration analogue. L'allocution qu'il fit en cette circonstance retrace le cérémonial antique en usage dans les solennités de ce genre et rappelle les paroles qu'on y adressait. Le lecteur la lira avec intérêt.

“ Chez la nation huronne, l'amie et la fidèle alliée de nos ancêtres, dans la paix et dans la guerre, c'était la coutume, lorsqu'il s'agissait de créer un capitaine et de lui donner un nom illustré par de nobles actions, de donner avis aux nations amies, de se trouver, si elles l'avaient pour agréable, au lieu où se devait faire cette imposante cérémonie.

“ Pendant que le festin se préparait, deux capitaines allaient chercher l'élu dans sa cabane et s'entretenaient quelques instants avec lui. Ils passaient à son cou un grand collier de porcelaine, le revêtaient d'un riche et brillant manteau, ornaient sa tête de plumes de différentes couleurs, lui mettaient en main un beau calumet et du pétun pour en user.

“ Dès qu'il paraissait dans l'assemblée, un hérault déclarait le sujet de la cérémonie: ‘ Que tout le monde demeure en paix, ouvrez vos oreilles et fermez vos bouches; ce que je vais dire est d'importance. Il s'agit d'élire, ou de faire revivre un grand capitaine.’ Puis, il le nommait, il rapportait ses nobles actions, le genre de sa mort, et disait à tous ceux de sa nation de le regarder comme un vrai capitaine de leur nation, de l'écouter, de l'honorer, et de lui obéir.

“ Vous venez de faire revivre cette antique coutume de vos ancêtres. L'élu remerciait la tribu de l'honneur qui lui était conféré. Pour faire mon remerciement, j'emprunterai les belles paroles que l'histoire a conservées, et je vous dirai : ‘ Chefs et capitaines de la nation huronne, guerriers intrépides et chrétiens, je ne suis pas digne de l'honneur que vous me faites aujourd'hui ; je ne méritais pas un nom si glorieux (le nom d'un homme qui ne devait pas mourir, d'un homme que vous aimiez tant, que vous entouriez d'un si grand respect). ’ <sup>(1)</sup>

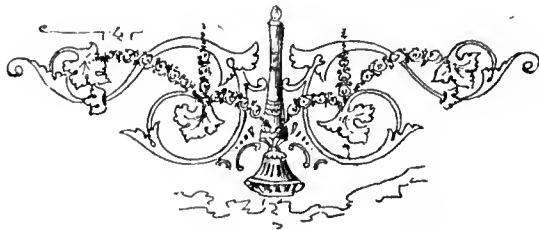
“ Celui que vous avez choisi pour capitaine doit avoir deux qualités qui me manquent ; il doit être généreux, tout plein d'esprit et de conduite. Vous me donnerez cette seconde qualité par vos bons conseils, et je m'efforcerai de trouver la première par mon industrie.

“ Si Celui qui a tout fait me donne quelque chose, je vous assure qu'il sera plus à vous qu'à moi. Tant que je vivrai je vous assisterai et vous aiderai de tout mon pouvoir.”

(1) AriSaSahi, “l'homme de la grande affaire”, nom que donnaient les Hurons à Mgr de Laval.

E. St-G. Lindsay, *Itzc.*

(*A suivre*)





## LES EMPLOYÉS CIVILS SOUS LES PHARAONS

---

Les employés civils ! Le mot seul éveille, j'en suis sûr, l'intérêt et la sympathie du lecteur.

Y a-t-il, en effet, dans la société, une classe de gens plus aimables, plus utiles que les serviteurs de l'État ? Peut-on même concevoir un pays bien administré et prospère sans le précieux concours d'employés publics ? Non. Ils méritent donc toute la bienveillance, je devrais dire la sollicitude et des gouvernants et des gouvernés.

En lisant l'histoire de l'Égypte d'après les documents originaux découverts durant notre siècle, on est tout étonné de constater que les choses relatives au fonctionnarisme se passaient, dès les premiers temps de l'empire, à peu près comme de nos jours ; la ressemblance est telle que l'on est tout naturellement amené à songer à ce vieux dicton, devenu lieu commun à force d'être répété : qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. — La raison d'un fait si singulier est que la nature humaine, voyez-vous, n'étant point susceptible de changer avec le temps, les hommes ont toujours été mus et ne cesseront de l'être par les mêmes motifs d'intérêt.

D'abord, la carrière administrative était déjà tellement encombrée, que ce n'était qu'après bien des démarches et de protection que l'aspirant parvenait à se faire caser dans les bureaux du gouvernement. Hormis de faire des rêves extraordinaires comme Joseph, le mérite seul était une pauvre recommandation pour parvenir. C'est exactement comme à notre époque, à l'exception toutefois de nos rêves, qui sont devenus de la dernière banalité.

Puis, il fallait être muni d'un certificat d'aptitude pour ob-

tenir un emploi, quelque modeste qu'il fût. Tout candidat aux examens devait faire preuve d'une certaine instruction littéraire. Les subissait-il heureusement, il recevait le titre de scribe, qui pouvait le conduire à tout. De fait, les scribes formaient une immense corporation qui, seule, fournissait à l'État tous les employés dont celui-ci avait besoin. "La corporation des scribes, dit Lenormant, était comme un vaste mandarinat, pareil à celui de la Chine, où l'on s'élevait par une succession d'examens, depuis le poste d'employé le plus infime jusqu'aux plus hautes fonctions de l'État."

La fonction de scribe était donc très prisée. Témoin, la lettre suivante d'Amon-em-Apt, chef des archivistes du trésor, à son élève Pen-ta-our :

"Quand cette lettre t'aura été apportée, que ton cœur n'aile plus voltigeant comme la feuille au vent ; que ton cœur ne néglige plus ce qu'il est ou qu'un homme fasse ; que ton cœur ne poursuive plus les plaisirs et l'oisiveté.

"Il ne brille pas, celui qui fait les travaux manuels d'un journalier ; il n'inspire pas le respect. Faisant des travaux manuels, il est le serviteur des magistrats établis au-dessus de lui ; faisant des travaux manuels, il ne peut pas manifester sa valeur. Ses travaux sont désagréables ; il n'a pas de serviteur qui lui apporte son eau, pas de servante qui lui apporte son pain. Les autres se reposent à leur bon plaisir ; car leurs serviteurs les aident.

"L'homme qui n'a point de cœur s'occupe aux travaux manuels et y fatigue ses yeux : mais celui qui comprend les mérites des lettres et s'y est exercé, prime tous les puissants, tous les courtisans du palais. Sache-le bien."

Le principaux services de l'administration étaient ceux des travaux publics, de la guerre et de l'intendance des revenus de l'État. Ceux-ci se percevaient en nature, l'argent monnayé étant alors inconnu. Cadastres, registres, comptes publics, rapports de police, correspondances, tout était tenu d'une manière aussi parfaite que le travail accompli par les fonctionnaires de nos gouvernements modernes.

Mais voici un fait qui ne doit pas se voir parmi nous : celui d'un scribe ou employé public qui se plaint de n'avoir rien à faire. Il décrit comme suit la manière dont il s'efforce de tuer le temps :

“ Je demeure oisif dans la ville de Qenqen-tooui, sans y avoir rien à faire. Car je n'ai point d'hommes pour mouler la brique, pas de paille sur le chantier pour y mêler, pas d'ânes pour la transporter. Je passe mon temps à contempler le ciel ; je chasse, mon œil fouille les chemins. Je me couche sous des dattiers qui n'ont pas de fruits, parce que les oiseaux les mangent. Mes jambes s'étirent, elles entraînent mes membres ; je marche comme un homme vigoureux de ses os, je parcours les plaines à pied. Si parfois on ouvre des bouteilles de bière de Qadi, tous les gens sortent pour se régaler dehors.

“ Il y a deux cents dogues et trois cents chiens-renards, en tout cinq cents, qui sont chaque jour dans les environs de ma maison, toutes les fois que je sors de faire ma sieste : et ils font le sabbat quand on ouvre les paniers de provisions. Un petit chien qui n'est pas à moi, mais à Ta-her-hou, le scribe royal qui demeure dans la même maison que moi, m'accompagne dès que je sors, courant devant moi sur la route ; il aboie et j'accours pour donner du fouet et du bâton aux bêtes. Un chien rouge à longue queue se promène la nuit dans les écuries des bœufs. Son poitrail est aussi large que sa croupe ; sa face est terrible. L'ardeur de sa course ne se peut dépeindre.

“ Il y a un scribe comptable qui demeure avec moi. Tous les muscles de sa face sont agités d'un tic ; l'ophtalmie s'est mise dans son œil ; les vers rongent ses dents.”

Comme c'est curieux de pouvoir relire, après quatre mille ans et plus, des détails empreints d'un si vif réalisme, à l'exception toutefois, du fait, je le répète, d'employés actuels du service civil de nos gouvernements contemporains qui n'ont rien à faire. Tous semblent, au contraire, très occupés, arrivant à leurs bureaux et les laissant aux heures fixées par les règlements.

Aussi regardent-ils comme bien légitimes les rares congés qui leur sont accordés. Toutefois, je suis porté à croire qu'ils ne mettent pas pour les obtenir, lorsqu'ils s'adressent à leurs supérieurs, la chaleur, la véhémence d'expressions de ce commis égyptien, dont un papyrus du Musée Britannique nous a conservé la demande de congé :

“ Mon cœur, dit-il, est sorti de ma poitrine, il voyage et ne veut plus revenir. Il voit Man-nofri (Memphis) et s'y rend. Moi, puissé-je être avec lui ! Je demeure assis à suivre mon cœur qui me dit la direction de Man-nofri ; je n'ai aucun travail en main ; mon cœur palpite en sa place. Plaise à Phtah me conduire à Man-nofri ! Accorde qu'on m'y voie m'y promener. J'ai du loisir : mon cœur veille ; mon cœur n'est plus dans mon sein ; une langueur saisit tous mes membres. Mon œil, mon oreille se durcit ; ma voix devient muette ; je suis tout bouleversé. Je t'en prie, porte remède à cet état (1).”

Le document ne le dit pas, mais je n'ai aucun doute que ce commis a obtenu son congé. Même à notre époque de froid calcul, je ne connais pas, dans tous les départements du service civil, un seul chef de bureau qui aurait accueilli une semblable prière avec indifférence.

---

(1) Les trois citations ci-dessus sont extraites du grand ouvrage de François Le normant : “ *Histoire ancienne de l'Orient.* ”

Alph. Gagnon.

Québec, mars 1901.



## LES CANADIENS AUX ETATS-UNIS

---

Il faut avoir vu ces congrès à l'œuvre pour apprécier combien la vie de nos compatriotes immigrés est remplie de contrariétés, de dévouement, de sacrifice et d'abnégation.

(Hon. Hugo-A. Dnбуque.)

Gustave Droz a écrit quelque part : “ En vérité, c'est si bon se souvenir, qu'on voudrait quelquefois habiller l'avenir avec les habits du passé.” Et nous retrouvons dans cette pensée du brillant écrivain français l'expression des sentiments qui animent aujourd'hui toutes les âmes parmi nos populations franco-américaines. En préparant notre prochaine assemblée plénière, les souvenirs heureux des premières luttes, des premières victoires, montent à l'assaut des esprits et insensiblement l'on se surprend à espérer pour les travaux futurs toutes les patriotiques et généreuses ardeurs qui ont signalé les travaux du passé. Avec Gustave Droz on voudrait habiller l'avenir avec des habits connus, aimés.

Vous le savez déjà, il y aura dans la coquette ville de Springfield, Mass., le 1er et le 2 octobre prochain, un congrès général des Franco-Américains établis dans la Nouvelle-Angleterre et l'Etat de New-York. Nous y voyons tous l'événement important qui signalera la dernière décade de notre séjour aux Etats-Unis, et l'enthousiasme avec lequel les nôtres se préparent à cette convention, que nous pourrions tout aussi bien appeler une gigantesque réunion de famille, indique suffisamment qu'on en comprend toute l'importance, qu'on en réalise toute la portée. Cette idée de congrès qui fut lancée, il ya un an tout au plus, par l'*Opinion Publique* de Worcester, a rencontré dès son émission, l'assentiment unanime des nôtres; plus de soixante sociétés ont déjà décidé d'y envoyer des représentants; le choix de ces derniers se fait partout avec un ensemble admirable et tout fait prévoir que leur nombre atteindra le millier le jour de l'ouverture du congrès. Ce n'est plus un projet en l'air, comme on a voulu le faire croire en certains quartiers, c'est une œuvre sérieuse, solide, la plus belle peut-être que l'élément franco-américain ait accomplie dans ce genre. Les journaux du Canada eux-mêmes se sont émus de l'entre-

prise et ont témoigné publiquement de leur admiration pour ses auteurs. Qu'ils nous permettent de leur dire, en passant, combien leur sympathie nous est précieuse, combien leur encouragement nous cause de joie. L'esprit de fraternité que nous inaugurons, il n'y a pas deux mois, lors de la célébration nationale, se manifeste sur un champ plus pratique et nous en sommes heureux.

Certes, les temps sont bien changés depuis les premières assemblées plénières des Franco-Américains; nous sommes bien loin des congrès généraux de 1865, 1866 et 1867. Mais l'utilité, l'urgence de la convention qui se prépare n'en sont que mieux établies. Plus que jamais nous sommes exposés aux atteintes du fanatisme qui est peut-être moins tapageur de nos jours, mais dont la haineuse jalousie n'a fait que grandir, en même temps que notre influence. Il y a quelque part, ameutée contre nous, une force latente qui attend le moment de s'affirmer et porter un coup formidable aux institutions, aux traditions qui nous sont chères. Il est vrai que ce moment fatal semble devenir de jour en jour plus éloigné; néanmoins, l'ennemi est là qui guette, fourbissant ses armes, dans l'espoir d'obtenir à la faveur d'une surprise ce qu'il n'ose pas demander aux hasards d'une bataille en champ clos. Nous le sentons aux tentatives faites à intervalles réguliers, sous des apparences de conciliation, pour nous attirer dans des fraternités dont les maîtres ont été, jusqu'à date récente, nos plus zélés persécuteurs. La paix actuelle dont nous jouissons ne durera qu'en autant que nous serons préparés à la défendre et à la maintenir contre tout venant.

Les congrès passés, disions-nous récemment (8 juillet) dans la *Tribune*, de Woonsocket, nous ont fait des conquêtes qu'il faut à tout prix conserver. Et, dans les circonstances, il ne faut pas oublier que ces conquêtes ne peuvent être gardées que par la force, les armes qui ont servi à les faire. Le prochain congrès de Springfield, lui-même, ne terminera probablement pas l'œuvre commencée; il ira plus loin que ses prédécesseurs et contribuera tout au plus à compléter la victoire. C'est, du reste, ce que ses organisateurs ont compris et ce qui explique le ton sage de leur manifeste. On veut faire une démonstration de puissance qui, tout en garantissant la stabilité des succès obtenus, préparera les voies à des succès nouveaux. Nous montons, et il s'agit de stimuler notre ardeur dans un moment où nous allons être tentés de rester stationnaires. A ce point

de vue, notre situation est peut-être plus risquée qu'elle n'était il y a trente ans. Dans la lutte nous avons été forts, mais aujourd'hui que le fanatisme s'est tu autour de nous, nous sommes déjà tentés de prendre pour une paix durable ce qui n'est en somme qu'un armistice. Le congrès de Springfield arrive à temps, avouons-le.

Il arrive, de plus, puissamment aguerrî; il s'est donné un programme qu'il suffit de lire pour se convaincre de la sagesse qui a présidé à sa formation. Nous y trouvons réunies en faisceaux les questions qui ont toujours guidé notre marche, pénible quelquefois, glorieuse toujours, parmi les éléments qui se partagent la population essentiellement cosmopolite des Etats-Unis. Qu'on lise plutôt la première partie du manifeste lancé par les organisateurs du congrès "à tous les Canadiens-Français établis dans la Nouvelle-Angleterre et l'Etat de New-York. Voici :

"COMPATRIOTES, — Le projet de tenir un congrès général des Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New-York ayant recueilli partout de nombreuses adhésions, et ayant pour ainsi dire, la sanction de l'approbation populaire, nous avons cru qu'il était opportun d'en provoquer la prochaine réalisation. Il semble, en effet, que le moment soit venu de nous réunir dans un même esprit de patriotisme et de fraternité, et de nous concerter sur les mesures à prendre pour assurer notre avancement collectif, et pour obtenir que l'on fasse droit à toutes nos légitimes revendications.

"Nous sommes, pour notre part, fermement convaincus de l'urgente nécessité qu'il y a d'organiser un congrès qui aurait pour objet de mettre en évidence les questions les plus vitales intéressant directement notre nationalité, et d'instituer une enquête approfondie qui permettrait de définir clairement notre situation générale et nous aiderait à travailler d'une façon intelligente à la solution des problèmes qui réclament aujourd'hui toute notre attention.

"C'est pourquoi nous adressons ce manifeste à tous nos compatriotes, les convoquant en assemblée plénière à Springfield, Mass., le 1er et le 2 octobre prochain.

"Le programme du Congrès n'a pas été arrêté dans tous ses détails, mais en voici les grandes lignes :

"Le premier jour sera consacré à l'étude de notre situation économique, politique et sociale. Sous ces trois chefs viendraient les questions suivantes :

- " 1. Nos sociétés de bienfaisance;
- " 2. La Naturalisation;
- " 3. L'Éducation.

" Les débats et délibérations du second jour porteront exclusivement sur notre situation religieuse, au point de vue spécial de la desserte des paroisses catholiques composées en majorité de Canadiens-Français. Cette question se subdivisera comme suit:

- " 1. Notre situation religieuse. Ce qu'elle est. Rapports et statistiques;
- " 2. Ce qu'elle devrait être;
- " 3. Mesures à prendre pour l'améliorer."

Quel vaste programme pour une convention ou mille délégués, au bas mot, n'auront que deux jours pour discuter, étudier tant de sujets! Pourtant les congrès de ce genre ne peuvent pas s'éterniser et il faut aller vite. Et c'est cette rapide expédition des affaires qui a nui à l'efficacité des premiers congrès. Néanmoins, comme ils se faisaient à une époque d'active revendication, leurs effets ont été quand même importants et durables. On ne pourrait peut-être pas procéder de la même manière aujourd'hui sans compromettre gravement la cause. Les chefs du congrès ont prévu cet inconvénient en établissant des règles à la discussion qui doit s'y faire. La partie oratoire consistera, en grande partie, en études soigneusement préparées sur les questions qui figurent au programme, sans compter qu'on fera, à cette même occasion, la compilation de toutes les statistiques que les représentants des sociétés ont été chargés de recueillir dans leurs localités respectives pour le bénéfice du congrès. De sorte que ce dernier n'aura qu'à sanctionner une œuvre qui s'élabore depuis plusieurs mois. C'est un gage de succès, et ceux qui ont pris l'initiative dans ce sens ont droit à toutes nos félicitations. On marchera enfin en pleine lumière.

Nous ne toucherons que d'une façon superficielle les sujets qui seront traités à Springfield, l'espace mis à notre disposition ne nous permettant pas de le faire plus au long.

Le premier jour de la convention sera consacré à " nos sociétés de bienfaisance," la " naturalisation," l'éducation," trois questions d'intérêt vital qui ont toujours réuni les nôtres dans le même cadre d'idées et qui leur ont permis de maintenir dans leurs rangs cette cohésion admirable, source de tous les



progrès accomplis depuis cinquante ans. Les sociétés de bienfaisance franco-américaines se sont développées avec une rapidité qui tient du prodige, si l'on tient compte des obstacles qu'elles ont rencontrés, et dont le moindre n'est pas l'attitude injustifiable du Concile de Baltimore à leur égard. Enfin elles ont grandi en nombre, en importance et on s'arrête rarement à considérer les sacrifices imposés par la bataille qui a été couronnée par la plus belle des victoires. On profite des avantages acquis pour affermir le succès obtenu. C'est ce que nos sociétés ont fait. La fédération des sociétés en une seule, l'Union St-Jean-Baptiste d'Amérique, étendant sa juridiction à toutes les organisations de bienfaisance franco-américaines du pays, est en train de donner à leur œuvre un couronnement qui n'est pas indigne du rêve qui a présidé, animé toutes les luttes des nôtres depuis un demi-siècle.

L'œuvre de la naturalisation a créé notre influence politique, elle a pour beaucoup contribué à nous acquérir des sympathies. C'est elle qui a prouvé ce que nous étions, c'est elle aussi qui décidera de nos succès futurs. Et il est assez intéressant de noter que les persécutions de tout genre qui ont marqué la première époque de notre séjour aux États-Unis ont diminué en nombre et en fureur à mesure que le nombre des électeurs franco-américains a grandi. Le droit de vote a contribué pour beaucoup, croyons-nous, à améliorer notre situation tant religieuse que sociale. Et, pour ne citer qu'un exemple, c'est lui qui, en permettant l'élection de M. Dubuque, de Fall River, à la législature du Massachusetts, sauva un jour le principe de nos écoles paroissiales gravement menacé dans l'État voisin. La naturalisation avait bien sa place sur le programme du congrès.

Il en est de même pour la question de l'éducation. Seulement, nous ne sommes plus au temps où le point important était d'avoir une école paroissiale. Ah! qui pourra redire tous les sacrifices, tous les dévouements exigés par l'enseignement primaire dans les colonies franco-américaines! Mais on avait compris que sans l'école où l'on enseignerait la religion et la langue des pères, c'en était fait de la nationalité. On se mit bravement à l'œuvre et les résultats obtenus font aujourd'hui l'étonnement de ceux qui nous entourent. Nos écoles paroissiales, humbles à leur origine, se sont perfectionnées avec le temps à tel point que nous pouvons dire qu'elles ne sont pas les inférieures des institutions libres subventionnées par le gou-

vernement du pays. Le progrès nous a portés à viser plus haut. Fall River aura l'automne prochain une école franco-américaine d'enseignement supérieur. Notre système d'éducation méritait une mention spéciale, et nous sommes heureux de le rencontrer sur le programme du Congrès. Voilà pour le premier jour.

Le deuxième sera entièrement consacré à l'étude de notre situation religieuse. Ce n'est pas trop, puisque, pour nous, cette question comprend toutes les autres. Les luttes soutenues dans le passé, celles qui se font encore de nos jours pour obtenir un clergé national, en font foi. La bataille n'a pas changé d'aspect depuis les généreuses revendications de Mgr de Goësbriand pour les Canadiens du Vermont. Elle a tout simplement pris de l'extension et le problème reste le même: conserver notre nationalité, notre foi, au nom du droit et de la justice, en dépit des attaques réitérées des américanisateurs à outrance. Quelques avantages partiels remportés sur certains points de la Nouvelle-Angleterre, du New-York ou de l'Ouest, sont cependant des encouragements précieux à continuer la lutte. Mais quand verrons-nous le triomphe définitif? Qu'importe la lenteur des procédés? soyons fermes. On nous attaque du côté religieux parce qu'on sait bien y trouver le secret de cette virilité nationale dont nous sommes fiers. Nous ne pourrions être que des catholiques canadiens-français; notre nationalité doit être aussi immuable que notre foi. Suivons le conseil d'O'Connell: " Pas de révolte, mais agitions."

Comme on peut le voir, le congrès de Springfield ne fera que continuer en la perfectionnant, une œuvre qui date de 1865. Il recueille une succession. C'est un poste d'honneur qu'il n'aurait pas le droit de désertir. Le mot de Démosthène est toujours vrai, qu'il s'adresse aux individus ou à des collectivités: " Désertir le poste marqué par les aïeux est un crime qui mérite la note d'infamie." Avant l'ère des conventions nationales on n'aurait pu trouver une seule paroisse canadienne dans le New-Hampshire, le Massachusetts, le Rhode-Island ou le Connecticut. C'est à peine si nous en aurions trouvé quelques-unes dans un coin du Maine, l'Aroostook et le Madawaska, exclusivement habité par des Canadiens-Français et des Acadiens. Aujourd'hui nous en trouvons partout. Le congrès de Springfield est, on l'avouera, un heureux héritier et nous avons déjà dans la liste de ses organisateurs la garantie qu'il sera digne de son titre, digne de ceux qu'il représente.

Il serait impossible de retracer ici l'histoire de tous ces comices patriotiques où l'influence franco-américaine a pris naissance. C'est au sein de leurs délibérations que nous avons vécu notre histoire, que les ancêtres ont élaboré, dans la prière et l'harmonie des airs nationaux, l'œuvre que nous admirons aujourd'hui, dont nous recueillons les fruits et que nous sommes appelés, sinon à compléter, du moins à asseoir sur des bases plus solides. On nous a tracé toute grande la route à suivre, et nous avons sur nos devanciers l'avantage d'entrevoir les sommets à atteindre, les hauteurs sublimes que les héros des premières luttes osaient à peine rêver.

Peut-être retrouverons-nous, à Springfield, quelques-uns des anciens lutteurs, ces vaillants qui ont blanchi sous l'armure et dont l'expérience nous sera si précieuse. Mais comme leur nombre sera restreint! Batchelor, Lapierre, Lebœuf, Gagnon, Martel, vous ne serez pas là! Tous morts, à part un, M. Lebœuf, terminant, dans une retraite ignorée du New-Hampshire, une vie dont la plus belle part fut consacrée au service des siens! Tous victimes de l'ingratitude oublieuse qui tend à rapetisser leur œuvre! Comme tant d'autres, après avoir dépensé leur énergie dans l'accomplissement du devoir national, ils sont allés rejoindre la cohorte des héros obscurs que la gloire oublie de couronner.

Montalembert disait: " Ne fait pas des ingrats qui veut! pour faire des ingrats, il faut avoir fait du bien à ses semblables, il faut avoir accompli de grandes choses pour l'humanité. Heureux donc ceux qui font des ingrats!"

Loi pénible que nous retrouvons à travers les âges, aux plus belles pages de l'histoire du monde, que nous retrouvons partout et à laquelle nos patriotes franco-américains ne devaient pas échapper. Mais elle a sa compensation dans une autre loi plus douce, loi d'amour qui, par la lente action du temps, grave au cœur des peuples les noms de leurs grands hommes, ceux qu'on ne peut pas juger le jour de leur mort, suivant le mot de Jules Simon, et " qui sont comme de hautes montagnes dont on ne se fait une idée juste qu'à quelque distance."

Pourquoi le congrès de Springfield n'aurait-il pas un souvenir pour ceux qui lui ont ouvert la voie et ne sont plus? Son œuvre, croyons-nous, en serait plus complète.

J.-L.-H. Laflamme.

Woonsocket, R. I., 25 juillet 1901.



## SONGE D'UNE NUIT D'ETE

---

A ma petite Germaine.

**J'**AI rêvé de toi, cette nuit, ma chère,  
Et j'en rêve encore rien qu'en y pensant.  
J'ai rêvé d'un ange, ange de prière,  
Ange aux yeux câlins, au front ravissant.

Je pensais à toi, quand près de ma couche,  
Il s'est approché, le doigt sur la bouche,  
Et son œil rêveur, jetant à demi,  
Sur son front charmant, un regard ami.

Ses boucles d'argent tombaient sur ses ailes.  
Leurs reflets brillaient — vives étincelles,  
Comme aux soirs d'été, les astres de feu —  
On l'aurait aimé, pour un seul cheveu.

Sans ses ailes d'or, sans sa voix étrange,  
Murmurant des mots qu'ignorait mon cœur,  
Je n'aurais pas su, si c'était ton ange,  
Ou si c'était toi, ma gentille sœur.

Berthe Lelou.

## A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

---

Les affaires internes du parti libéral anglais.— M. Asquith.— Sir Henry Campbell-Bannerman.— Un caucus.— L'impérialisme.— Un manifeste de lord Rosebery.— Le serment du roi.— Une modification insuffisante.— La loi scélérate en France.— L'amiral de Cuverville.— Un acte de foi à la tribune.— Le Pape et les congrégations.— Un dilemme.

Les affaires internes du parti libéral anglais ont abondamment défrayé la presse de la Grande-Bretagne, depuis quelques semaines. Dans notre dernière chronique nous avons indiqué la scission qui s'était produite lors d'un vote proposé par M. Lloyd-George, et dont la portée était de blâmer la tactique adoptée contre les Boërs. Une cinquantaine de libéraux, M. Asquith et sir Edward Grey en tête, s'étaient abstenus de voter, se séparant ainsi de leur chef, sir Henry Campbell-Bannerman, qui appuyait la motion. Subséquemment M. Asquith prononça un discours extra-parlementaire dans lequel il blâma nettement le chef de l'opposition. Celui-ci répondit dans un discours prononcé à Southampton. Et sir Henry convoqua une réunion du parti pour le 9 juillet, afin de faire décider si oui ou non il jouissait de la confiance de la députation libérale.

C'est l'impérialisme qui est la cause du conflit. Il y a dans la loyale opposition de Sa Majesté deux écoles. L'une, tout en étant hostile à la politique intérieure du gouvernement, tout en blâmant même dans le détail son action diplomatique et militaire, n'entend pas lui faire, sur ce dernier terrain, une guerre de principes; ou, en d'autres termes refuse de combattre ce qu'on appelle depuis quelques années la politique impérialiste, ce système d'accroissement, de développement, d'agrandissement dans les diverses parties du monde, qui, d'après ses champions, doit porter à leur plus haut point la gloire et la puissance anglaises. Lord Rosebery s'inspirait beaucoup de ces vues, lorsqu'il était premier ministre; et, dans la Chambre des Communes, MM. Asquith, sir Edward Grey, sir Henry Fowler sont les esprits dirigeants de ce groupe. M. Asquith, surtout.

en est l'orateur attitré. Le très honorable Herbert H. Asquith est né en septembre 1852; il n'a donc que quarante-huit ans. Après avoir étudié à Oxford, il fut admis au barreau en 1876. En 1886, il fut élu membre de la Chambre des Communes par la division électorale de East Fife. Le 18 août 1892, à l'avènement du quatrième cabinet Gladstone, il fut nommé Home Secretary, ou ministre de l'Intérieur. En peu d'années il avait conquis, par son éloquence, une position éminente dans le parlement, et on avait appris à le considérer comme une des plus brillantes personnalités du jeune parti libéral. A l'heure actuelle, étant donnée la réserve dans laquelle se tient lord Rosebery, les libéraux impérialistes considèrent M. Asquith comme leur leader.

L'autre école est composée de ceux qui croient l'Angleterre assez grande, et qui estiment la tâche de maintenir dans son intégrité cet immense empire assez considérable pour que l'on ne travaille pas à la rendre encore plus ardue, en donnant carrière à de nouvelles ambitions et en provoquant de nouveaux conflits. Ce sont les pacifiques, les économes, les partisans d'une politique intérieure hardiment réformatrice, mais d'une politique extérieure prudente et modérée. MM. John Morley et sir William Vernon Harcourt sont les leaders et les porte-parole les plus considérables de cette importante fraction du parti libéral.

Il est certain que MM. Morley et Harcourt représentent la véritable tradition gladstonienne. Gladstone, si hardi, si impétueux, si téméraire parfois dans sa politique de réformes constitutionnelles, économiques et sociales, était plutôt rétrograde dans sa politique extérieure. On se rappelle qu'à un certain moment il sembla faire bon marché des colonies. Ses critiques ne se gênèrent pas de l'appeler parfois "the little englander." Il n'était pas avorable aux expansions lointaines, aux initiatives diplomatiques ambitieuses. Dans les questions étrangères, c'était un circonspect. Il réservait toute sa fougue pour le "home government."

Beaconsfield, au contraire, avait assumé le rôle de champion de la "Greater England." Suivant lui, l'Angleterre n'avait pas encore atteint la limite de sa légitime influence dans le monde. A ses yeux, la Grande-Bretagne n'était pas simplement un puissant royaume, mais elle était, elle devait être un immense empire dont le pouvoir et l'action énergique devaient

se faire sentir sans cesse jusqu'aux extrémités de l'univers. Il fut le père authentique de l'impérialisme britannique.

Les deux tendances s'accusèrent dans la question du Home Rule. Les successeurs de Beaconsfield y virent un affaiblissement de l'empire, une diminution de sa force et de son prestige, un coup fatal à son unité. Ils le combattirent à outrance. Gladstone, au contraire, y vit surtout une grande réforme politique à accomplir, et le novateur passionné qu'il y avait en lui se précipita dans cette vaste et dramatique entreprise, avec une fougue et un élan qui faillirent la conduire au succès.

Cette mémorable campagne fut l'occasion d'une première scission libérale. Une fraction importante du parti, dirigée par le duc de Devonshire et M. Chamberlain, refusa de suivre le "grand old man." Ils arborèrent le drapeau de l'Union, et tendirent la main aux conservateurs pour faire échouer le bill par lequel M. Gladstone accordait à l'Irlande une Législature autonome. L'unionisme fut une première forme de l'impérialisme. Il décima le parti libéral.

La guerre du Transvaal est venue infliger à ce parti une nouvelle épreuve. Depuis deux ans il a été facile de constater la division qui règne dans les rangs de l'opposition. La présente session a empiré le mal. Cependant l'assemblée du 9 juillet a réussi à empêcher un schisme complet d'éclater. Elle a même rétabli dans les rangs l'union officielle. Sir Henry Campbell-Bannerman est un homme affable, courtois et dont les manières conciliantes sont un précieux moyen d'action dans les circonstances difficiles où il se trouve placé. Il a déclaré qu'étant donnée la division qui existe dans le parti, il avait cru de son devoir d'obtenir une expression d'opinion et de s'assurer s'il possédait la confiance de l'opposition et s'il pouvait encore lui être utile. Si je suis encore de quelque utilité au parti, a-t-il ajouté, mon premier souci doit être d'essayer à maintenir l'union dans les rangs. La division au sujet de la guerre a été grandement exagérée. Sir James Kitson, M.P., appuyé par M. A. E. Pease, M. P., a proposé un vote de confiance. Sir William Vernon Harcourt a appuyé la motion chaleureusement. M. Asquith, dans un vigoureux discours, a dit qu'il était odieux de mettre en doute la loyauté de ceux qui différaient d'opinions sur certains points. Il a rendu hommage au zèle et au tact manifesté par sir Henry Campbell-Bannerman. Il se déclare prêt à appuyer le chef du parti; mais il insiste sur l'idée qu'il

doit y avoir de la tolérance si l'on veut voir régner la concorde. Sir Edward Grey parle dans le même sens. Le résultat de l'assemblée a été un raccordement au moins temporaire et un vote de confiance en sir Henry Campbell. On affirme que M. Asquith n'avait pas du tout l'intention de détrôner son leader. Il y avait 159 membres du parlement présents à la réunion.

Lord Rosebery, l'ancien premier ministre libéral, qui venait d'arriver d'un voyage à l'étranger, a été l'objet de plus d'une démarche durant cette crise intime du parti. En réponse à une invitation du Club libéral de la Cité d'aller y adresser la parole sur la situation politique, il a publié un manifeste remarquable que toute la grande presse a commenté. Ce document politique est important. Le noble lord fait allusion à sa démission comme chef du parti libéral, il y a cinq ans. "En 1896, dit-il, j'ai abandonné la direction du parti avec le désir sinon l'espoir de favoriser son union. Pour le même motif je me suis effacé depuis, et je me suis abstenu de toute parole ou de tout acte qui pourrait troubler cette union ou embarrasser mes successeurs. Cette ligne de conduite n'a pas été généralement comprise. Elle était simple, loyale, facile à comprendre, et c'est pour cela sans doute qu'on l'a appelée mystérieuse. En tout cas, elle n'a eu aucun effet sur l'union du parti. Ce parti, dans le but de conserver une apparence d'harmonie, a accordé à ses membres la liberté d'action et de parole au sujet de la guerre, ce qui signifie liberté universelle. Je me considère donc relevé de la réserve que je me suis imposée il y a près de cinq ans. Non pas que je désire rentrer dans l'arène de la politique de parti. Loin de là; je n'y retournerai jamais volontairement. Au contraire, je crois qu'il y a une place utile et peu convoitée, dans notre société politique, pour quelqu'un qui ayant rempli de hautes fonctions, et n'ayant aucun désir de les remplir encore, peut émettre son opinion avec une indépendance absolue. Je parle donc pour moi seul."

Après avoir montré quelles sont les perspectives du parti libéral dans la politique intérieure, lord Rosebery déclare que le parti ne pourra devenir une puissance que lorsqu'il aura pris une décision relativement aux questions impériales qui sont soutenues par la guerre. "L'empire tout entier, a-t-il dit, s'est rallié à la guerre. Quelle est l'attitude du parti libéral? Neutralité et liberté d'opinion. Eh bien, je soutiens que c'est



une attitude impossible, et qui ne signifie rien autre chose que l'impuissance libérale. Aucun parti ne peut exister dans de telles conditions. Moralement la guerre est juste ou injuste, et notre tactique est légitime ou contraire à la civilisation. Si la guerre est injuste et que notre tactique soit contraire aux lois de la civilisation, notre gouvernement, notre nation est criminelle, et la guerre doit être arrêtée coûte que coûte. Si la guerre est juste et soutenue par l'emploi de moyens nécessaires et légaux, il est de notre devoir de l'appuyer de toutes nos forces afin qu'elle soit conduite à une prompte et heureuse conclusion. Ce sont là des questions vitales. Jamais deux partis hostiles n'en ont eu de plus grandes pour les diviser. Comment alors un parti peut-il s'entendre pour se diviser à leur propos? Cavaliers et Tête rondes auraient pu aussi bien s'allier sur les bases du maintien d'opinions divergentes quant à la politique de Charles 1<sup>er</sup>." Lord Rosebery rappelle que Fox, quand il combattit la guerre avec la France, brisa son parti et l'écarta du pouvoir pour près de quarante ans. "La vérité, dit-il, c'est que les hommes d'État qui se séparent de la nation sur une grande question nationale, telle qu'une guerre dans laquelle chacun contribue par des souffrances et des efforts communs, s'en séparent pour plus longtemps qu'ils ne le pensent. Une considération de ce genre ne saurait l'emporter un instant sur une conviction, mais elle ne devrait jamais être perdue de vue par les hommes politiques qui ne désirent pas voir le gouvernement de ce pays tomber permanemment entre les mains de leurs adversaires, et l'application de leur programme de politique intérieure ajournée indéfiniment."

Lord Rosebery se plaint ensuite de ce qu'on semble vouloir ignorer ou éluder la vérité réelle quant à la condition du parti. "Notre division, dit-il, n'est pas simplement à propos de la guerre; — elle cesserait avec la guerre; — mais elle est causée par un sincère, fondamental et incurable antagonisme de principes au sujet de l'empire en général et de sa politique à venir. Il y a une école aveugle, suivant moi, aux développements du monde, qui est décidément insulaire. Il y en a une autre qui inscrit au premier article de son credo les responsabilités et le maintien de notre libre et bienfaisant Empire. Notre parti ne peut renfermer dans son sein ces deux écoles et demeurer un facteur politique important. Les deux sections peuvent s'appeler par le même nom et ramer dans le même bateau, mais le bateau

n'avancera pas, parce qu'elles rament en sens inverse. Tant que l'équipage ne sera pas tombé d'accord sur le port vers lequel elles rameront, la barque ne pourra que tourner sur elle-même." D'après lord Rosebery, la source réelle de faiblesse pour le parti libéral, c'est une honnête et irréconciliable divergence d'opinions sur un groupe de questions de la plus haute importance. Ce n'est pas la faute d'aucun leader, et ce n'est en aucune façon une question personnelle. C'est l'évolution de notre Empire et du sentiment impérial durant les vingt dernières années, qui a produit la divergence. Elle ne pouvait probablement pas être évitée. Elle ne peut maintenant être guérie ou déguisée par un caucus de parti. L'une ou l'autre des deux sections doit l'emporter si le parti libéral doit encore une fois devenir une puissance." Lord Rosebery termine son manifeste en déclarant qu'il n'entrevoit actuellement aucune issue favorable à cet imbroglio.

Ce document a été assez vivement critiqué dans les milieux libéraux. Les impérialistes nuance Asquith reprochent à l'ancien premier ministre de se tenir à l'écart, et soutiennent que la situation n'est pas aussi désespérée pour le parti, qu'il a bien voulu le prétendre.

Lord Rosebery fait parler de lui en ce moment de plusieurs manières. Il est fortement question de son mariage avec la duchesse d'Albany, veuve du prince Léopold, quatrième fils de la reine Victoria. La duchesse est âgée de 40 ans. Elle appartient à la famille des princes de Waldeck-Pyrmont. Elle est veuve depuis 1848. Lord Rosebery est âgé de 54 ans. Il avait épousé en 1878 Mademoiselle Hanna Rotschild, fille unique du baron Rotschild, et la plus riche héritière de la Grande-Bretagne. Elle est morte en 1890, laissant à son mari deux fils et deux filles. On prétend que le roi Edouard VII a donné son consentement à cette alliance, par laquelle lord Rosebery deviendrait le quasi beau-frère de son souverain.

\* \* \*

Le comité qui avait été nommé par la Chambre des lords pour étudier la question des modifications à apporter au serment du roi a fait un rapport qui consiste simplement dans ce projet de résolution :

"Que la déclaration requise du souverain, à son accession, par le Bill of Rights, peut être modifiée avantageusement, et qu'elle sera formulée comme suit à l'avenir :

“ Je, par la grâce de Dieu, Roi (ou Reine) de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, professe, certifie et atteste solennellement et sincèrement, en présence de Dieu, que dans le sacrement de la Cène, il n'y a aucun transsubstantiation des éléments du pain et du vin au corps et au sang du Christ, au moment de la consécration, ou après, par qui que ce soit. Et je crois que l'invocation ou l'adoration de la Vierge Marie ou de quelque autre saint et le sacrifice de la messe tels que pratiqués maintenant dans l'Eglise de Rome, sont contraires à la religion Protestante. Et je professe, certifie et atteste solennellement, en présence de Dieu, que je fais cette déclaration et chaque partie d'icelle sans réserve.”

Pour mettre les lecteurs de la REVUE CANADIENNE à même de se rendre compte du changement proposé, nous allons donner l'ancienne formule, ou mieux la formule actuelle, celle que le roi Edouard VII a prêtée lors de son accession au trône :

“ Je professe, certifie et déclare solennellement et sincèrement en présence de Dieu, que je crois que dans le sacrement de la Cène il n'y a aucune transsubstantiation des éléments du pain et du vin au corps et au sang du Christ, au moment de la consécration, ou après, par qui que ce soit ; et que l'invocation ou l'adoration de la Vierge Marie ou de quelque autre saint, et le sacrifice de la messe, tel que pratiqué maintenant par l'Eglise de Rome, sont superstitieux et idolâtriques ; et en présence de Dieu, je professe, certifie et déclare solennellement que je fais cette déclaration et chacune de ses parties en particulier dans le sens naturel et ordinaire des mots qui m'ont été lus, tels qu'ils sont communément compris par les Protestants Anglais, sans aucun échappatoire, équivoque ou réserve mentale quelconques, et sans aucune dispense déjà accordée à moi, dans ce but, par le Pape ou par quelque autre personne ou autorité que ce soit ou sans aucun espoir d'aucune dispense telle d'aucune personne ou autorité que ce soit, ou sans penser que je suis ou peux être acquitté devant Dieu ou les hommes, ou absout de cette déclaration ou d'aucune de ses parties, bien que le Pape, ou quelque autre personne ou personnes que ce soient, pourraient m'en dispenser, ou l'annuler ou déclareraient qu'elle est nulle et sans effet dès le principe.”

C'est-à-dire que le comité de la Chambre des lords propose simplement la suppression des mots “ sont superstitieux et idolâtriques, ” et leur remplacement par ceux-ci : “ sont contraires

à la foi protestante;” et il remplace toute la phraséologie superflue de la fin par l'affirmation que la déclaration est faite “ sans réserve.” Nous n'hésitons pas à déclarer que cette modification n'est pas satisfaisante pour les catholiques. On veut bien ne plus dire que nos croyances sont “ superstitieuses et idolâtriques.” Mais on maintient l'attaque contre le sacrement de l'Eucharistie, et on parle de l'adoration de la Ste Vierge. Les nobles lords devraient savoir que les catholiques n'adorent pas la Ste Vierge. Est-il donc si difficile d'enlever du serment du roi tout ce qui relève de la discussion théologique?

Nous espérons que le parlement va aller beaucoup plus loin que le comité de la Chambre des lords.

\* \* \*

En France, la loi scélérate contre les congrégations religieuses a été adoptée par le Sénat avec une servilité et une passion sectaire peut-être encore plus accentuées que celles de la Chambre. La justice et le droit ont eu d'intrépides et éloquents champions dans la personne de MM. de Lamarzelle, de Marcère, Wallon, etc. Un vaillant homme de mer, l'amiral de Cuverville, récemment élu sénateur, a payé de sa personne avec un dévouement admirable. Malgré son inexpérience de la tribune, il y est monté à plusieurs reprises pour protester contre les clauses iniques du projet, et il a prononcé de bons et solides discours. Nous tenons à rapporter ici un incident dont il a été le héros et qui a mis en pleine lumière son courage moral, souvent plus difficile à pratiquer que le courage guerrier. Un enragé sectaire, le sénateur Delpech, dénonçait l'existence de l'esprit clérical dans l'armée et la marine. Comme preuve à l'appui, il apportait une pièce dont il expliquait ainsi la nature :

“ C'est un document que j'ai communiqué moi-même à la presse, il y a trois ans; je l'ai trouvé dans une circulaire par laquelle le cardinal archevêque de Paris me demandait une souscription pour la construction d'une église Saint-Michel à Paris. (*Hilarité.*)

“ Ce sont deux lettres: la première affirmant que le signataire avait obtenu de l'archange saint Michel une protection toute spéciale dans des négociations délicates au Dahomey (*Rires à gauche*); il ne s'agit ni de nos troupes ni des sacrifices pour nous fournis: c'est l'archange saint Michel qui a tout

fait; la seconde, qu'ayant mis sous la protection de saint Michel le bâtiment battant pavillon amiral, le danger d'un incendie, qui s'était déclaré dans une des soutes, fut écarté. (*Mouvements et rires à gauche.*)”

Mais alors, la scène change de face: “Voulez-vous nommer le signataire de ces deux lettres?” crie de sa place l'amiral de Cuverville, au délégué des Loges qui occupe la tribune. — “Elles sont signées: amiral de Cuverville,” répond M. Delpech. — “Je demande la parole pour un fait personnel,” dit l'amiral. Et il s'élance à la tribune comme à un abordage. On sent qu'il va se passer quelque chose. Ce quelque chose c'est un acte de foi fait par un soldat en plein parlement français. Nous citons le compte rendu de la séance:

“*M. l'amiral de Cuverville.* — Messieurs, je n'abuserai pas de la patience du Sénat. On vient d'apporter à cette tribune un fait qui m'est personnel; c'est un acte de foi, et je revendique pour moi le droit de croire et de pratiquer. (*Vive approbation à droite.*)

“*M. Maxime Lecomte.* — Oui, mais non comme amiral.

“*M. Deslicux Junca.* — Vous n'avez pas le droit de ridiculiser la France. (*Exclamations à droite. — Bruit.*)

“*M. le président.* — N'interrompez pas, messieurs, je vous en prie. C'est bien la moindre des choses qu'un collègue qui a été mis en cause puisse s'expliquer. (*Très bien! très bien! à droite.*)

“*M. l'amiral de Cuverville.* — J'ai toujours considéré que ma foi était pour moi le premier de tous les biens et, je vous le dis, j'entends la conserver; nul n'a le droit d'y porter atteinte. (*Nouvelles marques d'assentiment sur les mêmes bancs.*)

“J'entends que cette foi soit ma vie même; elle a alimenté plus que ma vie, elle a été ma consolation, elle a été mon soutien dans les circonstances graves de ma carrière et, cette foi, elle donne aux marins la pratique du sacrifice... (*Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.*), l'esprit d'abnégation. C'est à ce sentiment que nous devons de retrouver, sous toutes les latitudes, des hommes qui, en joignant l'amour de Dieu à celui de la patrie, font triompher le drapeau sur tous les points du globe. (*Vifs applaudissements à droite. — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues de la droite.*)”

Un journal catholique commentant cet épisode, s'écrie:

“ Ce n'est pas seulement sur les bancs de la droite sénatoriale, c'est dans toutes les galeries et tribunes, — nous en fûmes témoin, — que l'acte de foi si simple et si fier de l'amiral a produit une émotion profonde. Quels applaudissements n'eût-il pas suscités là aussi, n'eût été l'interdiction imposée au public des galeries et tribunes de s'abstenir de toute manifestation! Mais on n'a pu réprimer de même les exclamations qui se pressaient sur toutes les lèvres. “ Bravo, amiral! C'est très bien, très fier, très crâne!”

Hélas! pourquoi faut-il que des hommes comme ce fier amiral ne soient qu'une faible minorité dans le parlement français!

\* \* \*

Une fois adoptée définitivement par les deux Chambres, la loi de malheur a été sanctionnée par le président et promulguée sans délai. C'est désormais un fait accompli.

Le Souverain Pontife, qui avait élevé la voix au début de cette œuvre de persécution, vient de parler de nouveau. Il a adressé aux supérieurs généraux des ordres et institué une admirable lettre pour les encourager et les fortifier dans l'épreuve. Cet auguste document est daté du 29 juin 1901. Le Saint-Père y fait allusion aux attaques dirigées contre les congrégations religieuses dans divers pays.

“ En ce qui Nous concerne, vous le savez, leur dit-il, Nous n'avons négligé aucun moyen capable d'écarter de vous une persécution si indigne et d'épargner à ces nations un malheur si grand et immérité. Dans ce but, en plusieurs circonstances déjà, Nous avons chaudement recommandé votre cause à tout pouvoir, au nom de la religion, de la justice et de la civilisation, avec l'espoir, vain hélas! que Nos remontrances seraient écoutées. En effet, dans ces derniers jours, chez une nation singulièrement féconde en vocations religieuses, et pour laquelle Nous avons toujours eu des égards tout spéciaux, les pouvoirs publics ont approuvé et promulgué des lois d'exception contre lesquelles, pour les conjurer, Nous avions, il y a peu de mois, élevé notre voix.

“ Nous souvenant de Nos devoirs sacrés, et à l'exemple de Nos illustres prédécesseurs, Nous réprouvions hautement ces lois contraires au droit naturel et évangélique, aussi bien qu'à la constante tradition, de s'associer librement pour un genre de

vie, non pas seulement honnête, mais saint; contraires également au droit absolu de l'Église de fonder des instituts religieux dépendant d'Elle exclusivement, pour l'aider dans l'accomplissement de sa mission divine, ce qui procurait de grands bienfaits dans l'ordre religieux et civil, avantages qui se sont multipliés au profit particulier de cette très noble nation.

“Aujourd'hui, cédant à un mouvement intime, il Nous plaît de vous ouvrir Notre cœur paternel, désireux que Nous sommes de vous donner et d'en recevoir une sainte consolation; avec le dessein aussi de vous fournir en même temps des documents opportuns afin que vous vous affermissiez de plus en plus dans les épreuves et que vous en récoltiez de copieux mérites devant Dieu et devant les hommes.”

Le Pape rappelle aux ordres religieux la parole de Notre Seigneur: “Heureux êtes-vous quand, à cause de moi, on vous maudira, on vous persécutera, et on portera contre vous mensongèrement toutes sortes de méchantes accusations.” Les congrégations forment la portion choisie de la cité de Dieu; il n'est donc pas surprenant que contre elles, de temps à autre, s'acharne la cité du monde. Léon XIII fait ensuite, encore une fois, l'éloge des instituts religieux, de l'œuvre féconde, civilisatrice et moralisatrice qu'elles accomplissent dans le monde. Il les encourage à redoubler de zèle dans l'observance de leurs règles, et à suivre les traditions et les exemples de leurs illustres fondateurs: “Tous, jeunes et vieux, tenez les yeux fixés sur vos illustres fondateurs. Ils vous parlent par leurs maximes, ils vous guident par les statuts, ils vous précèdent par l'exemple; ayez le souci aimant et sacré de les écouter, de les suivre, de les imiter. Ainsi firent en des conditions et en des temps également très tristes, tant de vos aînés, et ainsi vous transmirent-ils un riche héritage d'invincible constance et de toutes autres vertus des plus choisies. Montrez-vous dignes de tels pères et de tels frères: que tous vous puissiez dire avec un légitime orgueil: Nous sommes les enfants et les frères des saints!

“Par là vous pouvez vous promettre à bon droit des avantages signalés pour vous-mêmes, pour l'Église, pour la société. Vous, en effet, en vous étudiant à atteindre le degré de sanctification auquel Dieu vous a appelés, vous accomplirez les desseins de sa divine providence, et vous mériterez la très large récompense qu'il vous a promise. L'Église, qui, en mère très

aimante, a prodigué ses grâces à vos diverses familles, retirera de vous, pour ainsi dire en retour, une coopération plus que jamais fidèle et d'une singulière efficacité dans sa mission de paix et de salut. Et précisément, c'est de paix et de salut qu'a un extrême besoin la société actuelle, misérablement affaiblie et dépravée qu'elle est, mais pour la ressaisir, la soulever, la ramener repentante aux pieds de son très miséricordieux Rédempteur, il faut des hommes de vertu supérieure, de parole ardente, de cœur apostolique, et qui soient à point nommé des médiateurs de grâce accrédités auprès de lui. Et vous, Nous n'en doutons pas, vous serez tels; et vous ne pourrez pas rendre à la société plus opportun et plus noble bienfait."

Enfin le Saint-Père conseille aux congrégations, dans les épreuves qui les menacent, une attitude faite à la fois de fermeté et de douceur. " La charité du Christ, chers fils, Nous inspire une dernière parole pour raffermir en vous les sentiments dont vous êtes animés envers ceux qui combattent de toute façon vos instituts et qui en entravent l'œuvre. Autant votre attitude doit être par conscience ferme et pleine de dignité, autant par l'effet de votre profession elle doit être toujours douce et indulgente; attendu que dans le religieux doit singulièrement resplendir la perfection de cette charité vraie qui se porte à la compassion mais ne cède pas à l'indignation. " Se voir payés d'ingratitude, se voir rejetés, ne peut pas, certes, ne pas contrister la nature; mais la voix autorisée de la foi vous rappelle l'avertissement: *Triomphez du mal par le bien*; elle vous met sous les yeux cette splendide magnanimité de l'Apôtre lui-même: *Nous sommes maudits, et nous bénissons; nous souffrons persécution, et nous tenons ferme; nous sommes injuriés et nous prions*; surtout, elle vous invite à répéter, suppliants avec Jésus, le bienfaiteur souverain de la race humaine, suspendu à la croix: *Père, pardonnez-leur*.

" Donc, fortifiez-vous dans le Seigneur. Le Vicaire du Christ est avec vous; avec vous est tout le monde catholique, qui vous admire avec une respectueuse affection et reconnaissance. Du haut du ciel vous encouragent vos glorieux pères et frères; votre Chef suprême Jésus-Christ vous enveloppe et vous couvre de sa puissance. Vous, ses privilégiés, insistez auprès de son Cœur divin par une fervente prière, assurés d'en retirer un accroissement de confiance et de forces pour vaincre en lui toutes les colères du monde. Son: *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde*, retentit toujours, consolant et vivace.



“ Qu'elle vous console aussi et vous soutienne, Notre Bénédiction, qu'en ce jour, consacré à la mémoire triomphante des Princes des Apôtres, Nous sommes heureux de vous accorder abondante, soit à chacun de vous, soit à toutes vos familles et à chacune, qui nous sont très chères dans le Seigneur.”

Cette magnifique lettre a été accueillie avec gratitude par les congrégations menacées. Elle montre combien le Souverain Pontife prend part à leurs épreuves. Et dans sa forme si noble et si digne elle pèsera comme une écrasante condamnation sur les scélérats politiques qui ont édicté la loi d'ostracisme.

\* \* \*

Maintenant, que vont faire les congrégations? C'est la question qui se pose en ce moment dans le monde catholique français. En vertu de la loi Waldeck elles ne peuvent subsister sans obtenir l'autorisation de l'État, et cette autorisation ne peut leur être conférée que par voie de législation. Voici ce que l'article 13 dit :

“ *Art. 13.* — Aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement.

“ Elle ne pourra fonder aucun nouvel établissement qu'en vertu d'un décret rendu en Conseil d'État.

“ La dissolution de la congrégation ou la fermeture de tout établissement pourront être prononcés par décret rendu en conseil des ministres.”

Et cet article a pour corollaire l'article 16 qui se lit comme suit :

“ *Art. 16.* — Toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite.

“ Ceux qui en auront fait partie seront punis des peines édictées à l'article 8, paragraphe 2.

“ La peine applicable aux fondateurs ou administrateurs sera portée au double.”

Rapprochez ces deux articles : aucune congrégation religieuse ne peut se former sans l'autorisation d'une loi, et toute congrégation formée sans autorisation sera déclarée illicite. Donc, les congrégations qui ne demanderont pas l'autorisation

seront tenues pour illicites et traitées comme telles. En présence de cette situation, on se demande si les congrégations doivent solliciter l'autorisation ou ne pas la solliciter. La solliciter c'est s'incliner devant cette loi odieuse et tyrannique. C'est renoncer de fait au droit concordataire. C'est abandonner le terrain sur lequel on s'est placé dès le début. C'est soumettre à l'État des constitutions et des statuts religieux qui ne doivent relever que de l'Église. Ne pas la solliciter c'est accepter d'avance la mort et l'extinction d'œuvres importantes qui ont coûté d'immenses sacrifices, et qui font un bien incalculable. Que faire? quelle voie choisir? Le dilemme est embarrassant et angoissant.

Des articles qui ont été publiés à ce sujet dans la presse catholique, une idée se dégage: c'est que, quelle que soit la solution du problème, l'attitude des congrégations devrait être unanime.

Un Abbé bénédictin a adressé à la *Vérité Française* la note suivante relativement à cette grave question:

“ Nous savons à quels dangers et à quels sacrifices s'exposent ceux qui ne croiront pas pouvoir, en conscience, demander l'autorisation, surtout après qu'un certain nombre d'autres se seront soumis à cette formalité.

“ D'un autre côté, mettre de l'empressement à solliciter, et même à accepter la faveur de la dite autorisation, présente plus d'un inconvénient grave.

“ 1° Ce serait faire le jeu d'un gouvernement hostile et impie. Aux yeux de beaucoup ce serait accepter le *principe* et les *conséquences* d'une loi souverainement *injuste*.

“ 2° Ce serait accepter la mise des congrégations *hors du droit commun* — *hors du Concordat* c'est-à-dire *désert* la *plate-forme* du Concordat, sur laquelle le Pape nous a placés; en cela n'y aurait-il pas imprudence et presque une certaine inconvenance?

“ 3° Ce serait aggraver la situation des autres religieux qui seraient regardés, même par des honnêtes gens, comme des *réfractaires* et des *révoltés*, puis traités comme tels par le gouvernement.

“ 4° Rien ne serait *plus funeste* et *moins honorable*, qu'une manière d'agir *isolée* et *trop intéressée*, qui ressemblerait à un *sauve qui peut*.

“ A tous les points de vue, rien ne serait plus désirable que de voir s'établir entre les congrégations, non encore autorisées, une entente commune :

“ Soit pour protester, au moins par la dignité du silence, contre une loi *inique, si injurieuse* à Dieu et à l'Église, sans renoncer à tous les moyens légaux pour se maintenir sur le terrain du *droit commun, du pacte concordataire*, pour obliger les persécuteurs à démasquer leur violence et l'hypocrisie de leur perfide loi ;

“ Soit, si si l'autre parti paraît préférable, dans les circonstances actuelles, *demandeur l'autorisation toutes ensemble, au même titre et en vertu du même droit.*

“ Sous cette forme, l'autorisation accordée aux uns, paraît moins le prix de leur soumission à l'arbitraire, et l'exclusion prononcée contre les autres ne gênerait en rien la dignité de ceux qui auraient obtenu le bénéfice de la reconnaissance légale.

“ Par cette entente pour une action commune, combien les congrégations seraient plus fortes contre l'ennemi commun, et plus dignes en face de la persécution ! ”

Le même journal publiait dans le même numéro une communication qui lui était envoyée de Rome, et dans laquelle on semblait croire que le Pape allait donner une direction dans le sens de la seconde alternative indiquée par l'Abbé. On y lisait ces lignes :

“ Dans cette situation, il était important de savoir si le Pape avait la pensée de donner aux religieux la direction qu'ils en attendent, et dans quel sens le Souverain Pontife donnerait cette direction.

“ Or, je tiens de la meilleure source que le Pape entend donner en effet cette direction et que, tout considéré, il incline à formuler le désir ou, pour mieux dire, la volonté que toutes les congrégations s'accordent pour demander l'autorisation exigée par la nouvelle loi.

“ Sans doute, et sans parler de ce qu'on doit redouter du règlement d'administration public en perspective, le texte déjà bien grave de cette loi a été encore aggravé par les dispositions de l'arrêté ministériel dont fut accompagnée sa publication, puisque cet arrêté crée des difficultés d'ordre spécial, au point de vue canonique. Mais, sans qu'il soit besoin d'indiquer la

solution propice, il m'a été dit que Rome a le moyen de parer aussi à ces difficultés.

" Est-ce à dire qu'on ait ici l'illusion de croire que le gouvernement, dont la loi vise évidemment la destruction des congrégations religieuses, répondra par une attitude bienveillante à cette demande générale des congrégations! Je ne le pense pas.

" Mais on croit bon d'éprouver ce qu'il peut rester de bonne foi au dit gouvernement pour l'application d'une loi qui, dans sa pensée, doit le délivrer des congrégations qui gênent davantage son action maçonnique. Cette expérience faite, nul ne sera plus admis à contester qu'en faisant voter cette loi, le gouvernement a eu moins souci de protéger l'État contre des dangers imaginaires que de se couvrir d'un prétexte légal pour s'armer d'un nouvel instrument de persécution."

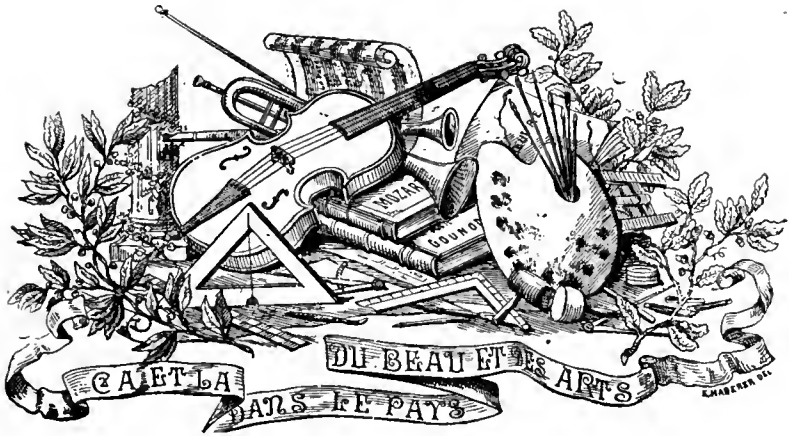
Si l'information publiée par la *Vérité française* est bien exacte, le Pape va donc adresser aux congrégations une instruction leur prescrivant de prendre une attitude uniforme et de demander l'autorisation. C'est alors que l'hypocrisie de Waldeck-Rousseau et compagnie va éclater. Quel spectacle que celui de ces francs-maçons officiels, délibérant sur les statuts des congrégations! Quelle amère ironie de voir la question de la vie ou de la mort de tel ou tel ordre religieux livrée aux sympathiques délibérations des mandataires du Grand-Orient, des Brisson, des Trouillot, des Combes et des Delpech!

\* \* \*

Au Canada la politique chôme complètement, et il ne s'est produit récemment aucun événement digne de mention. On commence à organiser dans différentes villes la réception de l'héritier présomptif du trône, le duc de Cornwall et d'York, qui arrivera à Québec en septembre.

Ths Chapais.

Québec, 25 juillet 1901.



## IRLANDE ET FRANCE

**L** y a toujours eu, je ne sais quelle attirance intime, entre la terre d'Irlande et la terre de France, et la raison en est peut-être, que ces deux peuples, les peuples les premiers nés du catholicisme en Europe, ont été dès le berceau, caressés par la même foi, et nourris des mêmes espoirs, par les mêmes apôtres.

C'est des rives de Gaule que saint Patrice est allé prêcher la verte Erin, et c'est vers la France que pendant ses heures d'angoisse, l'Irlande a jeté les yeux pour demander secours et sympathies.

Viva la, the French are coming,  
 Viva la, our friends are true,  
 Viva la, the French are coming,  
 What will the poor yeomen do ?

C'était le refrain que l'on chantait dans les veillées, pendant la grande détresse.

Je me souviens même d'une paire de couplets français qui eurent leur heure de vogue sur la terre des saints.

De Lhomond, verre en main et droit comme une lance,  
 Camarade, dit-il, buvons au roi de France.  
 Rasades et vivats répondent à ce cry,  
 Car aux Anglais n'en déplaïse,  
 Le roy Louis est chéri  
 De la brigade irlandaise.

Bonne chance aux beautés que nous avons aimées  
 Dans le pays des lacs aux rives embaumées !  
 Que Dieu garde l'Irlande ! Ils pâlissent ; au cœur  
 Sans doute un chagrin leur pèse ;  
 On ne tremble pas de peur  
 Dans la brigade irlandaise.

Aux armes ! Du combat c'est l'aube matinale ;  
 Cent tambours à la fois battent la générale ;  
 Aussitôt de la tente ils se rendent tout droit  
 A l'avant-garde française.  
 C'est là sa place de droit  
 A la brigade irlandaise.

De ces preux, francs buveurs, pas un n'a survécu,  
 Tous ont été tués ; qu'importe ! Ils ont vaincu.  
 D'autres ont, après eux, combattu pour la France,  
 Jamais ils n'ont revu leur terre d'espérance.  
 De Dunkerque à Belgrade, en tous lieux de combats  
 Il n'est plaine ni falaise  
 Où ne gisent des soldats  
 De la brigade irlandaise.

Pendant la Révolution de 1789, c'est en Irlande que beaucoup de prêtres français se sont réfugiés pour échapper à la mort que voulait leur donner leur ingrate patrie, et c'est d'Irlande que nous est venu l'abbé Firmin Edgeworth, pour assister Louis XVI sur les marches de l'échafaud, et lui dire : " Fils de saint Louis, montez au ciel."

Mais c'est surtout de l'amitié prodiguée par l'Irlande à la France pendant la guerre de 1870, que je voudrais entretenir mes si chers compatriotes d'adoption, les lecteurs canadiens de la REVUE CANADIENNE.

Je pourrais puiser des détails dans un joli livre que vient de m'envoyer la maison Murphy, de Baltimore. Il a pour titre *Ireland and France*, et a pour auteur M. Alfred Duquet. Il est écrit en anglais, mais c'est double plaisir que de lire une page d'amour pour la France, dans la langue d'Albion, quelques mots seulement pour donner appétit.

C'est dans une réunion du 1er septembre 1870, que fut décidé à Dublin l'envoi d'un corps d'ambulance, composé de 300 personnes et d'une brigade de 600 soldats irlandais. Cette petite armée, conduite par le capitaine Kirwan, arriva au Havre le 13 octobre 1870 et fut reçue officiellement le même jour.

“ Au nom de la France, soyez mille fois les bienvenus, s'écria le maire de la ville. Je ne puis exprimer combien le pays est touché de la sympathie que vous lui témoignez pendant son affliction. C'est dans le malheur que l'on reconnaît les vrais amis. Dieu sauve l'Irlande ! ”

“ Au nom d'une nation sœur, intimement unie à vous par des alliances, je présente aux délégués de la noble nation française, ce corps de secours que j'amène, répondit M. McCann. S'il peut vous rendre service dans ces jours d'épreuves, il aura accompli une mission chère au peuple d'Irlande. ”

M. Smith, de Dublin, ajouta ces quelques mots :

“ Permettez-moi de vous témoigner l'assurance des plus tendres sympathies des fils et des filles d'Irlande. Nous désirons être séparés de la honteuse indifférence du reste de l'Europe. Nous sommes Irlandais, et c'est comme Irlandais que nous déclarons notre amitié à la cause de France. L'Irlande est aujourd'hui ce qu'elle a été toujours envers la France, et si elle le pouvait, elle enverrait tous ses fils lutter et mourir pour la France. ”

Il n'y eut aucune réponse à ces paroles de vaillance, sinon ces mots sortis des poitrines des hommes et des femmes de France : Vive l'Irlande, vive l'Irlande, vive l'Irlande !

Le 15 octobre, le contingent irlandais fut dirigé par le ministre de la guerre, sur Evreux et de là sur Tours.

Mais nous ne le suivrons pas dans ses opérations, car nous préférons renvoyer nos lecteurs au livre précité. C'est une mine de détails inédits sur les relations franco-irlandaises.

La brochure se termine par une excellente biographie de Patrice Maurice, comte de MacMahon et duc de Magenta, Irlandais d'origine, devenu Président de la République française en 1873. Cette vie est due à la plume de M. Ford, rédacteur en chef de l'*Irish World*, de New-York.

Abbé Sclou.

Vicaire à Cahoes (N.-Y.).

## DECHIFFREMENT D'UNE ANCIENNE ECRITURE

---



N attribue à M. Joseph T. Goodman, de San-Francisco, la découverte du déchiffrement des hiéroglyphes qui se voient sur les monuments en ruine du Yucatan et de l'Amérique centrale, et dont les Mayas, déjà tombés au rang de peuple dégénéré à l'époque de l'arrivée des Espagnols, sont les auteurs.

Le système graphique des Mayas ressemble à celui des hiéroglyphes égyptiens. Voici les détails que j'en donnais dans un article publié dans LA REVUE du mois d'août 1899 :

“ Les livres dont se servaient les Mayas consistaient en longues bandes de papier faites de fibres du maguey, pliées à la façon d'un paravent, de manière à former des pages de neuf pouces par cinq pouces ; ces pages étaient couvertes de caractères hiéroglyphiques nettement dessinés et tracés à la main en couleurs brillantes. Des planchettes étaient accolées aux pages extérieures, et le livre entier ressemblait à un élégant volume de grandeur octavo. Les caractères avec lesquels ils sont écrits sont les mêmes que ceux gravés sur les tablettes en pierre et sur les monuments des villes détruites de Palenque et de Copan. Ce genre d'écriture, qui est entièrement différent des peintures idéographiques des Aztecs, n'appartenaient qu'aux Mayas. C'était un système d'écriture très perfectionné et renfermant, d'après l'examen qui en a été fait, un certain nombre de principes phonétiques. Sous ce rapport, comme sous plusieurs autres, les Mayas étaient de beaucoup les plus avancés des peuples de l'Amérique. Une ancienne mais bien vague légende attribue l'invention de ces caractères à Iztamna, le Cadmus Maya, sorte de héros demi-dieu qui, de l'Est, point



de départ, les guida, dans leur voyage à travers la mer, leur donna des lois et les gouverna pendant plusieurs années. L'interprétation de cette écriture hiéroglyphique est encore un des problèmes les plus difficiles de l'archéologie américaine, et elle constitue le premier obstacle que rencontre le savant qui étudie les ruines éparses sur le sol du Yucatan. Les tablettes et les monuments sont là, devant lui, avec leurs textes muets, qui lui donneraient, s'il pouvait les lire, la clef de ce qu'il cherche, et tant qu'il n'y aura pas réussi, les pages perdues de l'histoire des Mayas ne pourront être retrouvées. Quoique personne n'ait encore rien découvert qui pût le conduire au déchiffrement d'une seule inscription de cette écriture, les résultats auxquels en sont arrivés quelques savants, tant de l'Amérique que de l'étranger, nous permettent d'espérer que les études qui se poursuivent seront plus fructueuses."

Jusqu'ici, c'est M. Léon de Rosny, éminent américaniste, qui avait fait faire le plus de progrès à l'étude de ces hiéroglyphes.

Vers 1840, le consul américain Stephens fut un des premiers à explorer l'Amérique centrale et à nous faire connaître les ruines qui en jonchaient le sol ou qui étaient déjà recouvertes par la forêt. De retour aux États-Unis, il éveilla, dans une série de conférences, l'intérêt du monde savant sur ces vestiges d'un autre âge.

Quelques années plus tard, M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, envoyé par le gouvernement français, explorait ces mêmes régions, et écrivait plusieurs volumes sur les antiquités américaines.

Mais les plus intéressantes découvertes, dans le dernier quart du siècle, sont dues à un autre explorateur français, M. Désiré Charnay. Le résultat de ses voyages au Mexique et dans l'Amérique centrale (1867-1882) est contenu dans son grand ouvrage intitulé: *Les anciennes villes du Nouveau-Monde.* M. Lorillard, de New-York, avait donné \$200,000 pour aider à défrayer les frais d'expédition de cet explorateur.

Il faut aussi mentionner M. Maudslay qui, il y a vingt ans, alors qu'il était étudiant à l'Université d'Oxford, se voyant forcé, vu l'état de sa santé, de quitter son pays, arrivait dans l'Amérique centrale à la recherche d'un climat plus élément. Il y rencontra quelques curieux, que les inscriptions des temples attribués aux Mayas intéressaient vivement, et il se prit d'un si grand intérêt pour ces antiquités, qu'il résolut sur-le-champ de faire de l'étude de ces monuments et de leurs inscriptions l'objectif de sa vie. Depuis cette époque, en effet, il n'a cessé d'enrichir les musées d'Oxford et de South-Kensington de tablettes couvertes d'inscriptions qui pourront bien, quelque bon jour, nous dire l'histoire de ce peuple mystérieux, que, faute de mieux, nous désignons sous le nom de "Mayas." C'est à cet enthousiaste et infatigable explorateur que M. Goodman vient de dédier son dictionnaire, fruit de quinze années de travail, sur le système graphique de ces Américains d'autrefois. C'est l'opinion de M. Maudslay que ce savant a découvert la clef du déchiffrement de l'écriture hiéroglyphique des Mayas. Espérons qu'il ne sera point trompé dans son attente; ce serait faire faire un pas immense à l'histoire de notre continent. Avant Champollion, pour les hiéroglyphes égyptiens, MM. Oppert et Rawlinson, pour les caractères cunéiformes des Babyloniens, plusieurs s'étaient flattés d'avoir réussi à nous livrer le secret de ces écritures; les événements ont prouvé qu'ils avaient pris l'ombre pour la lumière. L'avenir nous dira si M. Goodman nous apporte la lumière. Je suivrai les événements, et si la nouvelle de sa découverte se confirme, les lecteurs de la REVUE CANADIENNE, pour ne parler que de mes chers compatriotes, en seront les premiers informés, dussé-je faire autant de jaloux de tous ceux qui ne sont pas abonnés à cette excellente publication.

Alph. Gagnon.

Québec, avril 1900.

## NOTRE-DAME DE LORETTE EN LA NOUVELLE-FRANCE

---

(Suite)

---

Un mot sur les industries des Hurons de Lorette complètera ce chapitre. Inutile de répéter ce qui a été dit ailleurs <sup>(1)</sup> des occupations des sauvages de la mission et de leurs moyens de subsistance.

Aujourd'hui l'agriculture est moins en honneur chez eux qu'au 18<sup>e</sup> siècle. Au témoignage de Kalm, choisissant "les Français pour modèles," ils cultivaient tous le maïs, et quelques-uns avaient de petits champs de blé et de seigle. Plusieurs d'entre eux avaient des vaches. "Ils sèment, dit le naturaliste, dans leurs pièces de maïs, cette plante, si commune chez nous, que nous appelons *soleil*, et ses graines forment un des ingrédients de leur *sagamité*, ou soupe au maïs." <sup>(2)</sup>

Au dix-neuvième siècle, sauf de rares exceptions, ils préférèrent se livrer à des industries moins onéreuses, plus en harmonie avec leur nature indolente.

D'après un publiciste contemporain, <sup>(3)</sup> "les Hurons de Lorette, placés sur une étroite bande de terre arable, acculés à une région montagnaise et forestière difficilement cultivable, ont été, par la force des circonstances, rejetés vers la chasse et les industries qui en dépendent. A l'heure actuelle, peu d'entre eux s'occupent de chasse; mais leur

(1) Voir chapitre cinquième.

(2) Ouvrage cité, p. 124.

(3) M. Léon Gérin-Lajoie.

aversion pour la culture et les travaux pénibles et suivis subsiste, et ils tirent presque entièrement leurs ressources du tannage des peaux, de la fabrication des raquettes, canots d'écorce, moccasins et articles de fantaisie." (1)

Il ne sera pas sans intérêt pour le lecteur non initié de décrire brièvement l'industrie principale à laquelle le village de Lorette doit aujourd'hui sa subsistance, et dont le monopole n'est pas réservé aux seuls indigènes. Cette industrie comprend la double fabrication des *raquettes* et des *moccasins*, ou *souliers mous*, deux articles qui se complètent mutuellement. En effet, la chaussure de rigueur pour le marcheur à la raquette est le moccasin, soulier à la fois chaud et léger, qui laisse au pied toute sa souplesse et ne brise pas le réseau de la raquette.

La matière des raquettes n'a guère varié depuis la découverte du pays. Le cadre destiné à soutenir le réseau, dont l'ampleur empêche le pied d'enfoncer dans la neige, est invariablement en frêne, bois qui se plie admirablement à la forme qu'on veut donner à la raquette. La matière des cordes entrelacées (2) qui forment le réseau était autrefois exclusivement la peau de l'original ou du caribou. On a gardé cette dernière peau pour les raquettes de qualité plus fine. Mais aujourd'hui, les peaux de vache ou de veau sont à peu près seules employées à cet usage.

(1) Ces articles sont faits d'écorce de bouleau et agrémentés de dessins naïfs (fleurs, oiseaux, etc), brodés en soies de porc-épic ou en poil d'original ou de caribou teint de diverses couleurs. Avant l'invention des teintures chimiques extraites de l'aniline et d'autres principes, les Sauvages recouraient aux procédés suivants pour les différentes couleurs. Le rouge était extrait de la *tsaroyane* (*galium*); le jaune, des grains de la plante dite *myrica gale*; le bleu, de l'espagnolette ou ratine verte vieillie par l'usage, qui, trempée dans l'eau bouillante, conserve la couleur jaune, et dégage le bleu. On obtenait le vert en trempant les objets teints en jaune dans la décoction bleue précédente; le brun provenait de l'écorce de la noix (*juglans cathartica*); le noir, du même principe, et alors il tirait sur le brun; de l'écorce de l'orme ou de l'érable, et dans ce cas, il se rapprochait du violet. Ces détails sont empruntés à une notice publiée en 1831, par la Société Littéraire et Historique de Québec, et due à M. Green.

(2) Le nom sauvage de ces filaments est *babiche*.

Ces peaux, à l'état cru, c'est-à-dire débarrassées de leur poil, de la chair et des matières grasses qui y adhéraient, sont taillées en filaments plus ou moins épais selon le genre de raquette qu'on veut confectionner. Quand le réseau a durci, ces filaments gardent la translucidité et la couleur des cordes de violon, tirant sur le brun foncé dans les raquettes plus grossières.

Quant à la forme des raquettes, elle varie considérablement. On peut cependant en rattacher les variétés à trois types généraux : les raquettes dites de *chantier*, les *klondykes* et les raquettes de fantaisie.

La première variété, celle qui rappelle le plus exactement le type indigène original, est beaucoup plus large que les autres, de manière à mieux soutenir le poids du corps. C'est la raquette utilitaire par excellence. Les chasseurs, les militaires, les voyageurs, les missionnaires n'en connaissent pas d'autres. Les raquettes dites *klondykes* sont étroites et pointues à chaque bout, le cadre étant composé de deux baguettes de frêne recourbées en arc et rejointes aux deux extrémités. Comme les raquettes destinées aux coureurs, elles ne seraient pas utiles en pleine forêt, où la neige molle céderait trop facilement sous le poids du marcheur. Elles supposent donc la neige durcie par le vent, ou bien encore un sentier battu par des compagnons de marche ou des concurrents, comme le chemin que doivent suivre les chercheurs d'or.

Quant aux raquettes de fantaisie, il y en a une grande variété, depuis les raquettes d'amateurs et les raquettes de dames et d'enfants jusqu'aux minuscules raquettes, que les touristes emportent comme souvenir de l'hiver canadien et rangent parmi les chinoiseries et autres bibelots de leurs salons.

La nomenclature des peaux qui servent de matière première pour la confection des moccasins ou souliers mous,

est plus variée encore, presque toute la faune des animaux portant bois des cinq parties du monde y ayant successivement contribué.

L'histoire de cette convergence cosmopolite de pelletteries homogènes vers un point aussi obscur que le village de Lorette ne laisse pas que d'avoir son côté piquant.

Comment se fait-il donc que le fournisseur de la matière première d'une industrie qui, après tout, n'a pas une importance majeure, achève de faire le tour du globe à la recherche de ce qu'il faut pour l'alimenter? La raison en est double : d'abord, la dépopulation des forêts avec la marche en avant de la civilisation, et l'extinction progressive consécutive des races de fauves dont la peau est indispensable à pareille industrie. La seconde raison, qui logiquement est antérieure à la première, c'est la demande croissante de cette marchandise causée par la multiplication des clubs de raquetteurs, et l'engouement plus ou moins factice pour les *sports* canadiens.

Il y a une quarantaine d'années, quand le nombre de gens chaussant moccasins n'était pas légion, les chasseurs Loretains, durant leur chasse d'hiver dans les forêts qui nous séparent de la région du lac Saint-Jean, fournissaient ample matière à leur industrie nationale. Peaux d'originaux et de caribous, <sup>(1)</sup> les premières plus épaisses et plus résistantes pour le pied, et celles-ci, plus fines et plus souples, pour les hausses du mocassin, étaient seules en usage. Tout au plus, la peau de mouton servait-elle parfois pour remplacer celle du caribou dans les souliers de qualité inférieure.

(1) L'original est une variété de Pélan (*Alces malchis*). Le caribou est le renne de l'Amérique du Nord (*Rangifer tarandus*). Le major G.-E. MacMahon, du 31<sup>e</sup> régiment d'infanterie des Etats-Unis (U. S. V.), dans une étude sur les Moros de Mindanao (une des îles Philippines), peuplade originaire de Bornéo et affiliée au mahométisme, parle de *caribous* comme faisant partie de la faune de l'île, et dit que les cuirasses des guerriers sont souvent faites de peau de caribou durcie. Le terme *caribou* est probablement employé par l'écrivain américain à défaut d'un mot plus approprié.

Mais bientôt les fauves de la forêt canadienne se faisant plus rares, et la demande s'étant subitement accrue par l'occupation militaire plus nombreuse qui suivit l'affaire du Trent et les menaces de guerre avec la république voisine, il fallut chercher plus loin les matériaux nécessaires à l'industrie de Lorette. Les domaines de Sa Majesté britannique devaient être assez vastes pour fournir des chaussures aux braves soldats venus pour les protéger. Les Montagnes Rocheuses envoyèrent la dépouille de l'élan rouge, et, plus tard, les plaines du Nord-Ouest, celle du bison.

A leur tour, ces deux races puissantes disparurent assez promptement sous la balle du pionnier et au cri strident de la locomotive. Cette fois le problème se compliqua davantage. Les forêts du nouveau monde ne suffirent plus pour chauffer le pied de celui qui naguère les parcourait en maître absolu. Il fallut traverser l'océan et demander à l'Afrique australe la dépouille de ses *gnus*, de ses *hartebeests*, de ses girafes, pour chauffer l'antipode de l'Amérique boréale. Chose étrange! Le fusil du *burgher* avait abattu sur le *veldt* de l'Orange et du Transvaal la bête qui devait chauffer son futur envahisseur.

La chasse aux hommes a succédé à la chasse aux bêtes sur les *kopje* et les *veldts* du Sud-Africain.

Mais, quelques années avant la guerre, l'importation des peaux de ce pays avait cessé. Là aussi, les progrès de la civilisation avaient tari cette source de matériaux.

C'est du berceau du genre humain, de l'antique Asie, que le Huron de Lorette attend aujourd'hui le cuir de ses moccasins. L'élan de l'Inde orientale, qui erre sur les versants des Himalayas a le malheur d'être le congénère de l'orignal ou élan du Canada. Il faut donc qu'il paye de sa vie le prestige de cette royale affinité. Car l'élan ou l'orignal est vraiment le roi des forêts du Nord. Sa

taille colossale, sa force prodigieuse, l'envergure de son puissant panache, la succulence de sa chair et l'épaisseur de sa peau, voilà ses titres à la supériorité. C'est surtout cette dernière qualité qui le fait rechercher aujourd'hui par le fabricant de moccasins, comme elle lui faisait préférer naguère son congénère de la province de Québec, des forêts du Maine ou des Montagnes Rocheuses.

\* \* \*

La préparation des peaux pour la confection des moccasins ne compte que deux ou trois manipulations.

L'épilation se fait en trempant les peaux dans de l'eau claire. Pour les assouplir, on les baigne quelque temps dans l'huile de morue, après quoi elles sont savonnées. On les repasse et polit ensuite au moyen de l'émeri. Enfin on les expose durant une dizaine d'heures, dans une cabane close, à une fumée épaisse produite par la combustion du bois pourri. C'est cette dernière opération qui donne au cuir des moccasins un arôme particulier. La peau est alors prête pour le tailleur. <sup>(1)</sup>

Celui-ci a divers modèles à sa disposition, suivant l'espèce de soulier demandée. Les deux variétés aujourd'hui en usage sont le soulier à *la forme*, qui est le type à peu près universel, et le soulier *nez de bœuf*, dont le nom s'explique par sa ressemblance avec cet organe de l'animal.

Il y a deux autres variétés qui ne sont plus aujourd'hui dans le commerce : le soulier à *l'iroquoise*, dont le bout est carré, les deux pièces de l'extrémité étant rassemblées et plissées. C'était jadis le soulier favori des raquetteurs. L'autre type est le *Manitoba*, dont l'extrémité est plus pointue.

(1) Une assez forte proportion des peaux achetées sur le marché de Londres est avariée. Celles qui proviennent des pays plus chauds sont assez souvent brûlées par la graisse qui s'y est fondue au soleil. C'était le cas, en particulier, pour les peaux de girafe, d'ailleurs peu propres à l'industrie des moccasins, à raison de leur rugosité et de leur porosité.



A ces deux industries, et à celle moins importante des objets de fantaisie, est venue s'adjoindre depuis quelques années la construction des canots en toile goudronnée qui, légers et portatifs en même temps que solides et étanches, semblent destinés à remplacer le traditionnel canot d'écorce.

Si le sauvage était plus prévoyant et économe, il pourrait, avec ces moyens de gagner, jouir d'une aisance relative. Malheureusement, il imite son voisin, le canadien-français, trop souvent passionné pour le luxe et le confort après avoir séjourné " en Amérique," ou fréquenté ceux qui y avaient vécu.

L. St-G. Lindsay, Itzc.

(A suivre)



# LOUIS JOLLIET

PREMIER SEIGNEUR D'ANTICOSTI

---

(Suite)

---

XIV

Comme pour l'expédition de Jolliet à la baie d'Hudson, nous sommes obligés de suivre le résumé qu'a fait M. Pierre Margry du journal de l'explorateur québécois, — journal qui semble avoir été soit égaré, soit mis délibérément à l'abri des investigations des chercheurs. La REVUE CANADIENNE a publié ce résumé en 1872; nous n'en rappellerons, et très sommairement, que ce qui concerne le Labrador proprement dit.

Disons d'abord que, sous le régime français, la côte du Labrador commençait immédiatement à l'est des îles et îlets de Mingán (concession de Jolliet et de LaLande) et se poursuivait le long du golfe Saint-Laurent et du détroit de Belle-Ile, puis — à partir de la "pointe du détour" — le long de l'Atlantique jusqu'aux terres voisines du détroit d'Hudson. (Traité d'Utrecht.) Aujourd'hui, on peut dire qu'il y a deux Labrador: l'un dont le nom ne figure pas sur les cartes de géographie, mais revient à chaque instant dans le langage courant et populaire des habitants de la côte nord: c'est le *Labrador laurentien*, ou canadien, qui fait bordure à la portion nord du golfe Saint-Laurent; l'autre, le seul désigné sous son ancien nom par les géographes, dont les côtes sont baignées par les eaux du détroit de Belle-Ile et de l'Atlantique: c'est le *Labrador*

*océanique*. Le premier fait partie de la province de Québec; le second est annexé politiquement à Terre-Neuve. (1)

Parti de Mingan vers le commencement de juin 1694, ce ne fut qu'un mois plus tard, après avoir mouillé dans plusieurs havres pour permettre aux explorateurs d'y faire la traite et la pêche, (2) que le *Saint-François* atteignit les îles Saint-Jacques, en face de la baie de Missina, d'où l'on commence à apercevoir Terre-Neuve. (3)

Jolliet, à l'instar des premiers explorateurs de la Nouvelle-France, descendit sur une de ces îles et y planta une croix.

Dans ces haltes, et à certains jours, on dressait un autel. le Père franciscain célébrait le saint sacrifice de la messe, et l'on faisait les prières ordinaires " pour le roi, le bourgeois du navire, ses associés, et aussi pour l'heureuse réussite du voyage."

(4)

(1) Par proclamation royale datée de la cour de Saint-James, le 7 octobre 1763 (l'année même de la signature du traité de Paris), l'île d'Anticosti, le Labrador et une petite étendue de la côte nord du fleuve Saint-Laurent, à partir de la rivière Saint-Jean (un peu à l'ouest de Mingan), furent annexés au gouvernement de Terre-Neuve; mais, en 1825, un acte du parlement impérial recula les bornes du Canada à l'est, et les fixa à une ligne courant depuis l'anse au Blanc Sablon jusqu'au 52e degré de latitude nord. Anticosti et le Labrador laurentien revinrent alors au Canada et cessèrent de faire partie du gouvernement de Terre-Neuve.—(Voir 6 George IV, chap. 59, sec. 9.)

(2) Il ne faut pas s'étonner de voir Jolliet faire la traite sur ces côtes. Le privilège des associés de la ferme du roi ne s'étendait que jusqu'à deux lieues au-dessous des Sept-Îles; à l'est des concessions accordées à François Bissot, à Jolliet et à LaLande, le champ était laissé libre à tous les pêcheurs et traiteurs, indistinctement; seulement, chacun d'eux était exposé à voir un ou plusieurs concurrents s'établir à ses côtés. Une petite concession portant privilège avait été faite cependant, en 1689, près de Blanc Sablon, mais comme un des concessionnaires était François Pachot lui-même, ceux qui montaient son navire, le *Saint-François*, pouvaient y faire la traite en toute sécurité et légalité.

(3) C'est sur une île voisine de Terre-Neuve qu'un petit-fils de Louis Jolliet, que nous croyons être Jean-Baptiste Jolliet de Mingan, fut tué accidentellement par le sieur Pierre Tessier, qui l'accompagnait, en 1738. L'infortuné jeune homme expira trois quarts d'heure après avoir reçu le coup fatal.—(Archives du ministère de la marine, à Paris; document résumé par M. Edouard Richard, archiviste du gouvernement canadien.)

(4) M. Margry ne donne pas le nom du Père récollet qui accompagnait l'expédition. Le texte du manuscrit de Jolliet le ferait sans doute connaître. Nous savons seulement que le Père Simon de la Place, récollet, se trouvait à Anticosti, en 1689, et que, cette même année, il était allé annoncer l'Évangile aux Esquimaux. Le Père Sixte le Tac dit expressément que le Père Simon de la Place fut le premier missionnaire qui soit allé chez les Esquimaux.

Le 9 juillet au soir, on atteignit les îles de Balsamon, qui marquent le commencement du détroit de Belle-Ile.

Le 10, les voyageurs rencontrèrent sur la mer "des glaces qui, dans le lointain, paraissaient comme des châteaux." Le lendemain ils passèrent en face d'une île qu'ils nommèrent la Citadelle. C'était un rocher à pic, de trente pieds de hauteur, qui formait un triangle de plus de quinze arpents, "avec des fossés naturels, des places d'armes tout à l'entour," pavées de gravier et de cailloux. Le même jour, — 11 juillet, — le *Saint-François* doubla "la Pointe du Détour, qui est la fin du détroit de Belle-Ile, nommée par quelques-uns le Cap Charles." (1)

Les voyageurs virent alors devant eux "une anse pleine d'îles:" ils mouillèrent près des premières, à cause du vent du sud.

Toute cette côte dentelée et déchiquetée du Labrador serait extrêmement dangereuse si elle n'était protégée contre les vents par une multitude d'îles et îlots qui sont pour les navigateurs un abri admirable.

Le 12 juillet au matin, "on entendit comme deux coups de canon au loin. Jolliet s'embarqua dans un canot avec deux hommes pour aller à la découverte. Il reconnut que c'étaient des glaces qui avaient fait ce bruit en se brisant et en tombant dans la mer."

On était enfin entré dans la mer toute parsemée d'îles de la côte du Labrador, et là commence un véritable voyage de découvertes. Jolliet "donne des noms aux lieux comme s'ils n'étaient connus de personne et qu'il en prit possession le premier. Il veut aussi apprendre ce que peut produire d'avantages aux Canadiens le commerce avec les Esquimaux."

---

(1) La baie voisine du cap Charles a été indiquée comme devant être le terminus d'une ligne de chemin de fer qui relierait Québec au Labrador océanique. Du cap Charles à la côte de l'Irlande, la traversée se ferait en quatre jours. Un autre projet serait de relier la baie James à l'Atlantique par un chemin de fer qui suivrait la vallée de la rivière appelée *East Main*, à l'est de la baie, puis, après avoir franchi un désert de sable sans montagnes, atteindrait la vallée du fleuve Hamilton et celle du lac Melville, et aurait son terminus à l'estuaire Hamilton (*Hamilton Inlet*).

L'explorateur avait encore un autre but : celui de trouver un passage moins au nord que le détroit d'Hudson pour communiquer de l'Atlantique à la baie James.

Jolliet donna le nom de Saint-Louis à une baie dans laquelle il entra le 13 juillet. (1) On alluma des feux, on tira du canon pour attirer les Sauvages, mais personne ne parut, et l'écho seul répondit aux détonations.

Le 14, " comme le vent était contraire au point de faire douter une tempête, (2) on s'arrêta pour raccommo-der la barque ; Jolliet monta sur une île d'où il découvrit bien dix lieues dans la baie vers le nord-ouest, en outre des deux qu'on avait déjà parcourues. Par la coupe des montagnes, il pensa que la baie continuait au delà. Il y vit plusieurs îlots de roche et des îles couvertes de grands bois d'épinettes, de trembles et de bouleaux, ainsi que les montagnes voisines. Les îles des bords de la mer seules lui parurent peuplées et revêtues de mousse.

La plupart de ces îles étaient fort hautes, et chacune dans son milieu représentait comme des montagnes d'une terre ferme.

" Jolliet examina ainsi avec la plus grande attention le paysage, mais le soleil se coucha sans montrer les Esquimaux tant souhaités.

" Enfin le 15, comme l'on quittait la baie, il aperçut au large une biscayenne faisant la route de Terre-Neuve. Sa pensée d'abord fut que c'était un navire européen, parce qu'elle retourna sur ses pas (*sic*), mais, deux heures après, le *Saint-François* vit arriver les Esquimaux.

" Il ne s'en présenta d'abord à Jolliet que deux, chacun dans un canot de loup marin, pour traiter de quelques peaux. Les autres demeurèrent au loin. Ils ne voulurent pas aborder,

---

(1) Ce nom a été conservé ; on le retrouve sur une carte officielle de la province de Québec, publiée en 1898.

(2) Ce joli archaïsme—douter une tempête—est sans doute cité textuellement du manuscrit original. Il est regrettable que M. Margry, qui a trouvé bon de publier intégralement des pages d'ineptie anonymes, dans un de ses volumes de documents historiques, n'ait pas cru devoir reproduire textuellement les manuscrits authentiques de Louis Jolliet qu'il a eus entre les mains.

mais ils ne cessèrent de crier, quoique plus hardis: *Ahé! ahé! Thou, tchourakou!* c'est-à-dire: "Bas les armes! Point de trahison!" Ils étaient à portée de mousquet des Français, et ceux-ci voyaient bien les signes qu'ils leur faisaient d'aller à eux. Enfin Jolliet s'y décida. Il prit avec lui, dans le bateau, trois hommes et quelques couteaux pour la traite. On s'aborda aisément des deux parts.

"Des deux Esquimaux, l'un, vieillard à barbe noire (qui avait sans doute eu des rapports avec les Espagnols)... se nommait Capitena Joannis; l'autre, sans barbe, s'appelait Kamicterineac. Tous deux étaient grands, gras et blancs."

Chacun d'eux était couvert d'un "capot de loup marin à capuchon, semblable à ceux des Récollets," se terminant par une queue ou pointe "bien passée et bien cousue." L'un et l'autre avaient "une culotte de peau avec le poil, et des bottes de loup marin, le tout bien cousu et bien fait.

"Les deux Esquimaux firent signe à Jolliet et à ses compagnons d'entrer et de mouiller dans un havre qui paraissait proche. L'espérance de faire quelque commerce et peut-être quelque découverte porta Jolliet à pénétrer dans ce havre, que l'on nomma, en souvenir du vaisseau et du bourgeois (François Pachot), le havre Saint-François. (1)

"Le lendemain, après une nuit tranquille, sur les huit heures, nos Français entendirent les mêmes cris: *Ahé! ahé!* C'étaient les deux Esquimaux de la veille qui les invitaient à la traite. Mais comme ils voulaient toujours ne pas venir à bord, Jolliet descendit sur le bateau avec quatre hommes. S'approchant des nôtres en étendant et en agitant des peaux de loutres comme ils eussent fait de pavillons, les deux Esquimaux ne cessaient de crier: *Ahé! ahé! Thou, tchourakou!* redoublant fréquemment: *Thou, tchourakou,* c'est-à-dire: "Point de trahison! bas les armes!" Ils avaient à terre, au loin, leurs

---

(1) Ce nom, inscrit sur les cartes de Jolliet, a aussi été conservé.

arcs, des flèches et un fusil. Ils faisaient signe à Jolliet d'agir de même. Lorsque le bateau de celui-ci fut arrivé près des roches, il aborda et alla seul au-devant d'eux; mais ils se retirèrent aussitôt en arrière; tout étonnés et inquiets, ils lui firent signe avec la main de retourner au bateau, et lorsqu'il y fut, ils lui dirent avec gaîté, la satisfaction peinte sur le visage: *Catchia!* "Voilà qui est bien." Alors ils joignirent les Français. Mais un d'eux gardait toujours les armes et les flèches, pendant que l'autre traitait. Ils ne venaient que l'un après l'autre, disant toujours: *Tchourakou!*

"Jolliet écrivit plusieurs mots de leur langue, qu'ils lui donnèrent avec des témoignages de joie. Ces Ésquimaux furent les deux seuls qu'il aperçut. En les quittant, ils lui firent entendre qu'ils allaient dans leur chaloupe rejoindre leurs gens, partis depuis peu de ce havre. Nos Français, en effet, y comptèrent onze grandes cabanes du printemps, et reconnurent là, comme à la baie Saint-Louis, que ceux qui y avaient séjourné y avaient fait des canots et raccommo­dé des biscariennes.

"Le 17 juillet, ils doublèrent le cap qui sépare le havre de Saint-François de la baie appelée de ce nom par eux, et y entrèrent.

"Le 18, ils traversèrent la baie Saint-Michel et y trouvèrent un bon mouillage, où ils furent retenus par le vent de N.-O., et par la pluie. Jolliet profita de cette nécessité pour envoyer un canot reconnaître les petites anses. Celui qui le menait remarqua qu'il y avait quantité de bois sur les montagnes, et dans les vallées l'apparence d'une rivière.

"Le 21, laissant une baie à gauche, dans le nord-ouest, et les îles que l'on nomma îles Saint-Thomas, le *Saint-François* entra dans un canal. . . "

Le lendemain, le vent étant sud-sud-ouest, "comme le *Saint-François* allait sortir des îles. . . l'équipage découvrit dans le nord-ouest une grande baie dont le fond ne paraissait point. (1)

---

(1) Probablement la baie de Sandwiah.

On jugea aussitôt que ce pouvait être la grande rivière que l'on cherchait, sur laquelle les Esquimaux devaient se trouver, sinon que l'on y rencontrerait du moins un passage dans les îles pour abrégé la route.

“Après avoir bien considéré tout, en bas et du haut des mâts, Jolliet résolut d'entrer dans cette rivière. Nos Français avaient fait environ une lieue lorsque, passant le long d'une île pleine de goélands, ils entendirent plusieurs voix: c'étaient celles des Esquimaux, qui parurent presque au même instant. Ils montaient deux biscaïennes qu'ils s'empressèrent de mener dans une île, puis, comme ceux qu'on avait vus les jours précédents, ils se mirent à crier: *Ahé! ahé!*, en montrant des loups marins. Plus courageux que les autres, ils vinrent à bord du vaisseau au nombre de six, chacun dans un canot... Après avoir changé quelques loups marins, ils firent signe à nos Français de gagner la baie et qu'ils allaient les y suivre avec leurs biscaïennes pour leur montrer leur village, où l'on traiterait davantage. Jolliet le souhaitait, car, disait-il, tout roule sur ce mot de traite, et cependant cette traite n'est pas grand'chose jusqu'ici. Ils les crut donc, et peu de temps après il vit leurs biscaïennes arriver à la voile derrière le *Saint-François*, qui cargua les siennes pour les attendre. Deux canots s'avancèrent alors pour montrer le passage par lequel il fallait entrer... Jolliet les laissa prendre les devants et les suivit avec plaisir dans le canot faisant nord-nord-ouest quatre lieues jusqu'aux cabanes du village.”

#### UN VILLAGE D'ESQUIMAUX.

“Jolliet estimait être par 53° 44' de latitude. Le *Saint-François* mouilla sur les deux heures de l'après-midi devant le village, où, lorsque tous furent assemblés, nos Français comptèrent neuf cabanes, trois biscaïennes et un charois. Tout était en bon ordre. Neuf canots vinrent trouver Jolliet et son monde, faisant les signaux et les harangues ordinaires; puis, après avoir traité, ils s'en retournèrent avec beaucoup de joie.



“ Ils firent alors de la fumée sur une montagne de leur île, pour avertir deux canots qui étaient dans la baie. Dans l'un était leur chef, nommé Guignac, qui voulut venir droit au navire; ils l'approchèrent, et ensuite ces dix canots vinrent avec lui, tous rangés de front, les hommes toujours haranguant et disant sans cesse le *Tcharakou*: “ paix partout, bas les armes, point de trahison, bons capitaines de tous côtés.”

“ L'abord, les embrassades, les cérémonies de joie se firent dans le bateau, contre le navire, après quoi ils s'en retournèrent donnant à entendre qu'ils reviendraient le lendemain. . . ”

Ils revinrent en effet le lendemain matin. Ils se montraient gais et affables; “ parfois ils faisaient aux Français signe d'aller à leurs cabanes. Jolliet écrivit quelques mots de leur langue, qui lui parut aisée à apprendre.” Ils vinrent de nouveau le soir, mais quelque chose dans le navire leur parut suspect. “ Ils firent garde toute la nuit; mais lorsque le jour parut, une grande fumée s'éleva, et soit qu'ils eussent reconnu l'esprit pacifique des nôtres, soit pour une autre raison, ils poussèrent des exclamations de joie et adressèrent aux Français des paroles de paix, les invitant à venir auprès d'eux. Ils firent chanter leurs femmes, dont Jolliet trouva les voix fort douces et très agréables. Néanmoins, après avoir considéré leurs danses et écouté leurs chants pendant quelque temps, il prit garde que ce n'était pas pour cela que le *Saint-François* s'en allait à la découverte, et il cria à son tour aux Esquimaux de venir sans craindre; il nomma toutes les marchandises en leur langue. Ceux-ci l'écoutèrent attentivement et s'embarquèrent dans onze canots; ils approchèrent, firent leurs échanges. Il y eut comme un pacte d'alliance et de paix, grâce à un petit présent que le chef accepta en témoignage de sa joie.”

Jolliet rapporte ensuite que les explorateurs voulurent donner aux indigènes une idée de leurs propres chants. “ Dans cette entrevue, dit M. Margry, nos Français ne voulurent pas demeurer en arrière avec les Esquimaux sur le point de la mé-

lodic." Le Père récollet " entonna le *Sub tuum præsidium* et le *Domine saluum fac* sans doute aussi bien que Récollet ne put jamais l'entonner ", ce qui provoqua " des cris de remerciements et de joie " . . .

" Ceci se passait sur les huit heures du matin, et après le dîner, c'est-à-dire vers onze heures ou midi, le R. P. Récollet, un fils de Jolliet et cinq hommes de l'équipage descendirent tous armés dans le bateau pour aller à terre et se familiariser plus encore avec les indigènes."

Ils furent reçus avec affabilité. " Le chef Guignac s'en vint au-devant de nos Français dans son canot, leur montra le lieu propre pour aborder le plus près des cabanes, à une portée de fusil. Lorsqu'on atteignit le rivage, le chef manifesta un vrai plaisir de cette visite, vint prendre par la main le père Récollet à la descente du bateau et le conduisit au village, tandis que la jeunesse et les femmes visitaient les autres Français restés dans le bateau avec leurs armes. " Personne ne disait mot, sinon " doucement, et d'un visage riant, écrit Jolliet, passant la main " sur l'estomac et sur les bras: *Catchia! catchia!* voilà qui est " bien, disaient-ils."

On mena le Père récollet tout droit à la cabane du chef. " La femme de celui-ci y entra la première, le Père vint après elle, puis ce fut le tour du chef. Guignac fit voir à notre religieux tout son ménage, après quoi ils passèrent dans les autres cabanes, le chef tenant toujours le Père par la main, chaque famille faisant présent au visiteur de viande et d'huile de loup marin, qui était alors le meilleur de leurs vivres. Cette course faite, Guignac le ramena au bateau, l'embrassa et s'en retourna, disant: *Tchourakou*, paix partout, *Catchi*, voilà qui est bien."

#### JOLLIET VISITE LE VILLAGE DES ÈSQUIMAUX.

Le lendemain, 25, Jolliet voulut savoir s'il serait reçu par les Èsquimaux avec l'empressement que l'on avait témoigné au bon Père franciscain. Il descendit dans le bateau, avec huit

hommes, tous armés. “ Guignac, l’apercevant, vint seul dans son canot au-devant de nos Français. Il les harangua, leur montra le lieu propre au débarquement, sauta le premier à terre, puis il s’en vint recevoir Jolliet au bateau. Alors il l’embrassa et le prit par la main droite, pendant qu’un autre vieillard lui tenait la main gauche. Un second chef montrait les mêmes civilités en faisant les mêmes cérémonies à M. de La Ferté. Tout le long du chemin, les jeunes gens que l’on rencontrait faisaient de grandes amitiés aux Français. Ils les embrassaient, les complimentaient, et les gestes aidaient à comprendre là où la parole était insuffisante.

“ Lorsque Jolliet fut entré dans la cabane de Guignac, celui-ci lui montra sa femme, qui était vieille. Elle prit la main à notre Canadien, l’embrassa à la française. Sa fille, qui était mariée, en agit de même. Jolliet, voyant le gendre de Guignac lui faire signe que c’était sa femme, et que l’enfant de dix mois environ qu’elle portait était son fils, les embrassa tous trois, n’y trouvant rien de désagréable, et pensant, d’après les embrassements de la grand’mère, que c’était une marque d’amitié honnête et de civilité parmi eux.

“ Guignac et sa famille menèrent ensuite nos Français par la main, dans les autres cabanes, où on les reçut partout très bien, avec les mêmes civilités.

“ Jolliet manifesta alors aux Esquimaux le désir de les entendre chanter, et les pria aussi de vouloir bien danser. Aussitôt seize femmes se mirent en rond et chantèrent, pendant que le second chef dansait au milieu d’elles.

“ Notre découvreur trouva que leur danse avait quelque chose de celle des sauvages du Canada, mais leur chant, par tant de voix plus belles, lui parut plus mélodieux.

“ Durant toute cette visite, il ne cessa d’observer tout ce qu’il voyait : hommes, femmes, choses.

“ Les hommes, d’après ce qu’il rapporte, étaient bien habillés. Chacun avait un justaucorps de loup marin, une culotte de

peau de chien, de renard ou d'ours, avec une paire de bottes, le tout bien passé, bien fait, bien cousu. Les hommes ne parurent pas à Jolliet aussi basanés que nos sauvages; leurs cheveux noirs étaient coupés au-dessus des oreilles; leur barbe était noire, mais presque tous se la faisaient."

Nous ne ferons pas ici de digression ethnologique; nous dirons seulement que les Esquimaux n'appartiennent pas à la même race que les Peaux-Rouges d'Amérique. L'abbé Ferland semble prétendre que l'on retrouve chez eux les traits caractéristiques de la famille des Samoyèdes et des Lapons. Quant au nom "Esquimaux", il vient d'une expression abénaquise qui veut dire "mangeurs de poissons crus." Les Esquimaux d'autrefois mangeaient non seulement du poisson sortant de l'eau et non apprêté, mais aussi de la viande crue.

Pour ce qui est du caractère et des "manières" des Esquimaux, Jolliet "reconnut en eux une grande propension à rire, et un esprit comme des façons d'agir tenant plus du Français que du sauvage.

"Les femmes lui semblèrent bien faites, grandes, grosses et grasses; il ne leur reprochait que d'avoir le nez court; cependant, avec leur carnation parfaitement blanche, leur voix qui n'avait rien de rude, elles ne laissèrent pas que de lui paraître fort agréables, surtout par la manière dont elles disposaient leurs cheveux. Les jeunes femmes en faisaient une espèce de bouquet sur chacune de leurs oreilles; elles tressaient le reste, qu'elles mettaient en rond sur leur tête, ce qui formait comme une beile rose épanouie."

Il trouva le costume de ces femmes "moins sauvage que celui des Indiens du Canada." Elles portaient de grandes bottes qui allaient toujours en élargissant et montaient jusqu'à la ceinture, où était fixée une lourde peau de loutre, de caribou ou d'un autre animal. Le buste était couvert d'un justaucorps qui avait des manches "comme les capots des Canadiens, et un capuchon comme la robe des récollets. Ce capuchon, qui

était assez grand pour qu'elles portassent leurs enfants dedans, leur servait aussi quelquefois à couvrir leur tête. Derrière ce justaucorps, une grande queue, large de plus d'un demi-pied, descendait à deux doigts de terre."

On a vu, dans la lettre adressée par Jolliet à M. de Lagny, en 1693, que ces Esquimaux étaient polygames. Ils vivaient l'hiver dans des maisons, l'été sous des tentes. Celles-ci étaient faites en rond, et "couvertes de loup marin passé." Elles paraissaient propres et nettes. Les lits placés dans les cabanes étaient élevés d'un pied au-dessus de terre; on y étendait des peaux d'ours ou de loups marins pour servir de couvertures pendant la nuit.

Ces Esquimaux mettaient leur eau dans des seaux de cuir de vache marine. On avait dit à Jolliet qu'ils buvaient de l'eau saïée. "M. de La Ferté voulut s'en assurer et voir si elle était douce. Il en prit dans la main, mais aussitôt le chef lui fit donner une tasse de bois, dont il se servit pour boire. "L'eau était douce, écrit Jolliet, et la civilité remarquable."

"Jolliet qui observait tout avec soin, visita également la rade, où il aperçut trois biscaïennes et un charrois. Ces quatre bâtiments neufs avaient leurs grappins devant et derrière, des mâts, des voiles, des avirons, un baril d'arcanson, un baril de clous à carvel et demi carvel, une barrique vide et un coffre. Sur une biscaïenne, Jolliet lut en gros caractères: *Jesus Maria Joseph!* Il ne put regarder que dans celle-là, sans voir ce qu'il y avait dans les autres, mais tout paraissait neuf et bien peint. Jolliet se demanda inutilement comment et en échange de quoi les Esquimaux avaient pu se les procurer."

#### PLUS AU NORD. — UNE VASTE BAIE A L'OCCIDENT.

Toute la bande annonça son départ et son prochain retour. Hommes, femmes, enfants prirent place dans les biscaïennes après avoir fait aux Français "toutes sortes de civilités et d'amitiés."

Les explorateurs mirent à la voile presque aussitôt et atteignirent bientôt "un détroit situé vers le 54<sup>e</sup> degré." Les Esquimaux les suivaient voiles déployées avec leurs quatre embarcations, "et entrèrent dans une baie de plus de quinze lieues de profondeur, où il y avait apparence de rivière."

Cette baie nous paraît être la Baie des Esquimaux, appelée aussi Estuaire Hamilton (*Hamilton Inlet*), dont le fond marque aujourd'hui la limite nord-est de la province de Québec, (1) et qui reçoit les eaux du lac Melville et du fleuve Hamilton, venant de l'ouest. (2)

Le vent ayant changé, les explorateurs furent obligés d'entrer dans la baie, où ils pénétrèrent "environ trois lieues dans l'ouest.

On y tua trois canards, mais on n'y trouva pas de morue. Jolliet depuis son entrée dans le Labrador, n'avait pas vu autant d'arbres qu'il en aperçut en ce lieu.

"Il pénétra six lieues plus loin dans le N.-O., et N.-N.-O., jusqu'à une pointe de bois sur laquelle deux avirons d'Esquimaux, que l'on trouva, furent plantés debout, dans une île du côté du nord, où le *Saint-François* était mouillé; on la nomma la *Pointe-aux-Avirons*."

Le dernier jour du mois de juillet, on fit dix lieues vers le nord-est pour sortir de la grande baie, "large d'au moins six lieues et dont on ne voyait pas la profondeur dans l'ouest.

"A midi on prit hauteur; Jolliet estima être par 55° 15' de latitude."

Le 3 août on se trouvait à 55° 34'. On passa la nuit dans une baie remplie d'îles montagneuses, qu'on nomma la Baie des Montagnes, et l'on entra le lendemain dans une petite baie

(1) Voir le Statut du Canada, 61 Viet., chap. 3.

(2) Il ne faut pas confondre cette baie avec une autre Baie des Esquimaux, appelée aussi Baie Saint-Paul, voisine de la baie de Brador, ou baie de Phélypeaux ou baie des Espagnols, sur la rive nord du golfe Saint-Laurent, presque à l'entrée du détroit de Belle-Ile. C'est au fond de la baie de Brador que se trouvait l'ancien port de Brest dont il reste encore quelques traces.

que l'on appela la Baie de Pachot. Ce nom venait d'être donné lorsque les explorateurs entendirent la voix de plusieurs indigènes, et bientôt apparurent trois biscaïennes bordées de peaux de loups marins et quatorze canots. Toutes ces embarcations étaient remplies d'Esquimaux.

Jolliet ordonna de mouiller en ce lieu, et l'on y demeura trois jours.

“ Le chef des Esquimaux se nommait Abenak. Tous vinrent plusieurs fois au navire, hommes, femmes et enfants, et chaque fois ce fut avec les mêmes cérémonies et les mêmes civilités qu'on avait remarquées chez ceux qu'on avait déjà fréquentés. Certains objets firent reconnaître qu'ils trafiquaient avec les Européens. . .

“ Le 8, le vent étant devenu favorable pour la route, on les quitta. Mais comme on avait fait six lieues dans le N.-N.-O., et que le *Saint-François* passait entre deux îles, il échoua. La marée baissait alors; il fallut demeurer jusqu'au soir et attendre l'autre marée; lorsque celle-ci arriva, l'on tira au large sans aucun dommage, quoique la nuit fût mauvaise.

“ Le 9, la hauteur du soleil sur l'horizon, avec l'astrolabe à terre, était de 50 degrés. Jolliet estimait pour la hauteur du pôle 55° 45,' et la variation de l'aimant de 26' N.-O.

“ Par le travers de cette hauteur, il s'offrit à lui une grande baie dont il ne vit pas le fond. . . “ Je ne sçay pas, dit-il, où les “ eaux peuvent traverser, mais elles ont des vingt et trente “ lieues de tour, il faut plusieurs voyages pour les découvrir, “ et sans doute qu'elles ne sont pas sans sauvages. Pour “ du profit, je ne vois pas jusqu'icy qu'il y en ait beaucoup. Les “ terres me paraissent fort ingrates en toutes choses.”

Le 11 août, huit canots et quatre biscaïennes parurent dans la baie. Ils venaient annoncer l'arrivée prochaine du grand chef Amaillouk.

Le lendemain, “ aussitôt que le jour parut, on vit arriver vingt-deux canots et trois biscaïennes pleines de femmes, de

filles, de garçons de tout âge et de toute grandeur, jeunes et vieilles, petits et grands. C'était Amaillouk et ses gens. Ils traitèrent le peu qu'ils avaient de loups marins et chantèrent à leur mode, faisant paraître toujours beaucoup de joie de voir les Français et de pouvoir par leur intermédiaire satisfaire à quelques-unes de leurs nécessités."

Ces Esquimaux étaient assez portés au larcin. Leur chef étant resté dans le navire, sur l'invitation de Jolliet, un jeune homme qui l'accompagnait s'empara adroitement d'une boussole — la boussole même de Jolliet — et la passa à sa femme restée dans une chaloupe auprès du navire. Celle-ci mit aussitôt cet objet brillant dans une de ses bottes. Mais elle avait été vue. Jolliet la fit fouiller séance tenante, et l'instrument fut ressaisi en dépit d'efforts aussi comiques qu'ingénieux de la part de la recéleuse. "Ce fut un éclat de rire général tant de la part des Français que du côté des Esquimaux, fort portés par eux-mêmes à la gaité et même à la raillerie. Le Père récollet en fit l'épreuve en cette circonstance.

"Il était entré dans une de leurs biscaïennes. Là il fut d'autant mieux reçu qu'il faisait des présents aux femmes et aux enfants. Mais il trouva qu'on le recevait trop bien. En effet, c'était parmi les femmes à qui l'embrasserait; les unes l'embrassaient d'un côté, les autres de l'autre, pendant que d'autres vieilles l'inquiétaient de leurs baisers, faisant semblant avec leurs dents de vouloir le manger. *Tcharakou*, paix partout, disait le Père; mais cela ne cessait pas, et le vénérable récollet se trouva fort heureux de rentrer au vaisseau. Depuis lors l'envie ne lui prit plus de retourner faire des présents."

Jolliet avait eu le talent de s'initier suffisamment au langage des indigènes pour pouvoir, en s'aidant de quelque mimique, s'entretenir avec Amaillouk et ses compagnons. "Toutes les harangues et les cérémonies étant faites, des deux côtés, on quitta la baie, que Jolliet nomma la baie de Sainte-Claire." On était au 12 août; "c'était la fête de cette sainte, qui était la



patronne de sa femme, et Jolliet se consola par un souvenir de ne pouvoir donner à celle-ci de plus près l'expression d'une affection qui durait déjà depuis vingt ans. Ce souvenir, en face de ses enfants et de ses amis, était encore une fête de famille."

Les jours suivants ne furent marqués par aucun incident important. "On approchait des 56 degrés;... on était déjà à plus de 106 lieues en droite ligne de Belle-Isle, à 15 ou 20 lieues au plus du havre Saint-Pierre. Jolliet ne voyait pas chance de rencontrer si tôt des sauvages dont le trafic pût payer ce que le vaisseau coûtait tous les jours. On n'avait pas trouvé de morues depuis les 52° 30'; on n'en avait vu que quelques petites aux côtes des Esquimaux; il fallait donc aller ailleurs en chercher pour employer le sel que l'on avait. D'un autre côté, les ancres semblaient trop faibles et les câbles trop usés pour ne pas obliger à prévoir de mauvais temps dans de mauvais mouillages. Le retour fut donc résolu d'un consentement unanime, et l'on songea à trouver un havre pour mettre le navire en état de supporter le voyage. On le trouva le jour même, et le soir, au milieu du souper, qui était fort maigre, faute de gibier et de morue, on put se saisir de deux caribous, une mère et son petit, qui traversaient le havre. "C'était, dit Jolliet, le veau gras dont nous avons besoin." On se prépara alors à repartir avec ces munitions, heureux, après tout, des résultats de cette exploration, en raison des moyens dont on disposait.

"Quant on fait, dit Jolliet, des découvertes de cette sorte, "avec un navire, en travers des isles, des islots, des rochers, "dans des bayes de dix, quinze et vingt lieues de large, dont "on ne voit point le fond et pleines de battures, il faut avoir du "temps avec une grande expérience, un bon jugement et une "prudence non commune (Jolliet fait sans doute ici l'éloge de "son équipage) et, après avoir heureusement réussi, il faut dire, "pour avouer la vérité: "*Soli Deo honor et gloria.*"

De retour à Québec, Louis Jolliet constata que le château Saint-Louis, l'ancienne résidence des gouverneurs de la Nou-

velle-France, dont la construction remontait à 1637, avait été démoli. Frontenac venait de faire raser ce bâtiment, qui tombait en ruine, et un nouvel édifice était déjà commencé sur les fondements de l'ancien. (1) Frontenac s'était temporairement installé dans un corps de garde voisin de l'entrée du fort, d'où il surveillait lui-même les ouvrages, et c'est là que Jolliet alla rendre compte au gouverneur de son expédition chez les Esquimaux.

Les pages qui précèdent ne donnent que peu de renseignements sur les ressources du Labrador comme pays de pêche et de chasse. Elles ne disent rien par exemple, des vaches marines que l'on capture sur ses rives, et dont les peaux mesurent jusqu'à dix-huit pieds de longueur, rien non plus de la chasse au moyac, oiseau dont les œufs offrent une nourriture substantielle d'une saveur agréable, et fournit au commerce une quantité considérable de plume et de duvet.

La côte du Labrador est la patrie des phoques (loups marins), que l'on peut abattre par centaines et par milliers tout le long de l'année, mais surtout le printemps lorsqu'ils se réfugient sur les glaces flottantes. Le golfe Saint-Laurent est vraiment l'empire de la morue — empire que des pêcheurs étrangers sont en train de dévaster au moyen d'immenses filets aux mailles d'une finesse excessive. Les eaux du golfe recèlent aussi beaucoup d'autres poissons: saumon, hareng, truite de mer, maquereau, homard, que l'on exporte, comme la morue, dans différents ports de l'Europe et de l'Amérique.

---

(1) Le château Saint-Louis occupait le sommet du rocher, immédiatement au-dessus de la rue Sous-le-Fort. La célèbre galerie donnait sur le "préipice" que l'on franchit commodément aujourd'hui au moyen d'un ascenseur. Le château réédifié resta le centre de l'autorité du roi de France dans l'Amérique du Nord jusqu'au mois de septembre 1759. Agrandi sous le gouvernement anglais, il fut détruit par un incendie le 23 janvier 1834.

Ernest Gagnon.

(La fin au prochain numéro)

## LE FRERE ALEXIS RAYNARD, O. M. I.

---

**C**E n'est pas précisément la vie de cet humble religieux, tout édifiante qu'elle est, que je me propose de narrer en ce moment.

Elle n'offre, à vrai dire, rien de bien saillant, qu'on ne rencontre chez les autres frères Oblats du Nord-Ouest. Sa mort cruelle et tragique présente toutefois un intérêt particulier et se rattache à un drame sanglant, qui dans le temps a créé une sensation bien pénible.

Cette lugubre histoire, sur laquelle un jour complet n'a jamais pu être jeté, mérite d'être racontée.

Le frère Alexis, car c'est sous ce nom qu'il était généralement connu, naquit dans le département du Gard, en France, en 1828. Il fit son oblation dans la congrégation des Oblats en 1852, et fut immédiatement envoyé dans les missions du Nord-Ouest.

Taillé en hercule, ayant près de six pieds de hauteur, admirable de dévouement, il fut un véritable trésor pour les missions du Nord.

Il se fit tour à tour catéchiste, charpentier, menuisier et bachelier, le tout pour la plus grande gloire de Dieu. Il fut employé en premier lieu à l'île à la Crosse et au lac Athabaska; plus tard, ses supérieurs l'envoyèrent au grand lac des Esclaves et au lac la Biche. Mgr Taché, qui s'y entendait en hommes, loue son grand courage et son zèle infatigable, dans ses *Vingt années de mission*. Mgr Faraud lui avait voué une affection vraiment paternelle, et lorsqu'il fut chargé, comme vicaire apostolique, des missions d'Athabaska-Mackenzie, il ne voulut plus se séparer de lui.

Les mortifications que s'imposait ce bon frère, rappellent celles des anciens anachorètes de la Thébaïde. C'est ainsi que pour obtenir la conversion des sauvages, il portait une ceinture dentelée de pointes de fer aiguës et prolongeait ses prières durant une partie des nuits. Dans ces régions inhospitalières, il n'avait pour nourriture ordinaire que du poisson blanc.

Le pain était un mets à peu près inconnu. Et pourtant, des hivers durant, il passait tout le jour dans la forêt à équarrir le bois destiné à la construction de chapelle ou résidence des missionnaires et, malgré ces pénibles travaux, il observait sévèrement le jeûne du carême. Il poussait ses pénitences jusqu'à s'abstenir absolument de toute nourriture, le vendredi saint. Tels sont en quelques mots les principaux traits de la vie de ce religieux.

Pour bien saisir ce qui va suivre, il ne sera pas hors de propos de le faire précéder d'une petite note historique.

Jusqu'en 1869, la Cie de la baie d'Hudson expédiait ses marchandises dans le McKenzie, par la voie du lac Cumberland, le fleuve Churchill, l'île à la Crosse et le portage la Loche. C'était au milieu du portage la Loche, que les brigades du Nord, venaient rencontrer à tous les ans, celles du fort Garry pour leur remettre les riches fourrures recueillies pendant l'hiver et recevoir en échange les marchandises destinées à la traite. La Cie s'était chargée jusqu'alors de transporter, moyennant rémunération, bien entendu, les effets des missionnaires en même temps que les siens.

À mesure que le nombre des missions augmenta, le transport des colis devint de plus en plus difficile et en 1869, la Cie informa Mgr Faraud qu'il lui serait presque impossible de continuer ce service.

Monseigneur fut donc obligé de chercher une autre voie de communication avec le MacKenzie. C'est alors qu'il se fixa au lac la Biche et y établit sa résidence, pour mieux surveiller l'envoi des choses indispensables à ses missionnaires. De ce poste, les canots descendaient la rivière la Biche, et la rivière

Athabaska, qui conduisait au lac du même nom et de là atteignaient le fleuve MacKenzie par la rivière et le lac des Esclaves.

Mgr Faraud n'eut garde d'oublier le frère Alexis dans cette occurrence. Le frère le suivit donc au lac la Biche. Pendant l'absence de Monseigneur, qui était allé solliciter des secours en France, le frère Alexis fut envoyé de nouveau au lac Athabaska. En 1875, Mgr Faraud était de retour au lac la Biche et l'un de ses premiers soins fut de rappeler le frère Alexis auprès de lui. Ce pauvre frère ne devait jamais revoir son évêque, sur cette terre.

Il y avait alors à la mission de la Nativité (lac Athabaska) deux familles métisses du nom de Thomas Huppé et Duncan Tremblay. Elles étaient à l'emploi de la Cie depuis quelques années, lorsqu'en 1875, le terme de leur engagement étant expiré, elles décidèrent de retourner au lac la Biche, d'où elles étaient originaires.

Elles s'entendirent pour faire le voyage avec le frère Alexis. Il y avait également au lac Athabaska une jeune fille métisse, âgée d'environ 14 ans, qui avait passé quelque temps dans la maison des Sœurs Grises et retournait chez les siens établis au lac la Biche. Les Sœurs Grises profitant de cette occasion la confièrent à Mesdames Huppé et Tremblay, qui promirent de l'accompagner jusque chez ses parents.

Enfin le dernier compagnon de route était un Iroquois du nom de Louis. Il s'installa dans le canot du frère Alexis. Ce sauvage avait émigré de Caughnawaga depuis plusieurs années et s'était réfugié chez les missionnaires du lac Athabaska. Il s'était donné à eux comme auxiliaire, sans toutefois prononcer de vœux.

Irascible, taciturne, l'œil fuyant, on prétend qu'on ne l'avait jamais vu regarder quelqu'un en face. On comprend que dans ces circonstances, son commerce fût peu agréable et qu'on ne tenait guère à le garder à la mission. De son côté, Louis songeait également à quitter le Nord-Ouest, lorsque le départ du frère Alexis le décida à mettre son dessein à exécution.

Le trajet jusqu'au fort McMurray se fit sans accident. A ce poste ils se ravitaillèrent, de manière à pouvoir dans la durée ordinaire de tels voyages, se rendre jusqu'au lac la Biche sans privations.

La troisième journée après leur départ du fort McMurray, les eaux de la rivière Athabaska se mirent à monter considérablement. Cette rivière prend sa source dans les montagnes Rocheuses et à certaines époques durant l'été, lorsque le soleil fond les glaciers qui l'alimentent, ses eaux se gonflent rapidement et montent parfois dans une seule nuit de 5 à 6 pieds. Cette rivière, qui compte neuf rapides, est fort difficile à remonter et dans les crues d'eau le courant devient si violent qu'il est presque impossible de la naviguer.

La petite flottille fut donc forcée d'attendre la baisse des eaux et pendant ce temps-là les provisions s'épuisèrent.

L'Iroquois avait bien apporté avec lui son fusil, mais à cette saison-là, le gibier était disparu. Huppé et Tremblay décidèrent de retourner au fort McMurray chercher des vivres. Le frère Alexis opinait pour le même parti, mais l'Iroquois n'entendait pas rebrousser chemin. Il insista pour continuer le voyage et offrit de prendre la jeune fille à bord de leur canot.

Le frère Alexis ne se souciait guère de ce dernier arrangement, mais enfin ne voulant pas contrarier son compagnon de voyage, il finit par se rendre à ses désirs.

Ils continuèrent donc tous trois de marcher de l'avant dans la direction du lac la Biche pendant que Huppé et Tremblay retournaient au fort McMurray.

Lorsque ces derniers après un retard d'environ une semaine, suivirent le frère Alexis et l'Iroquois, ils furent fort surpris de constater que les arbres auprès des endroits où ils avaient campé, étaient écorchés. A l'aide de ces indications, ils purent retrouver les traces de leur passage jusqu'à une petite rivière appelée "rivière des Maisons", qui se jette dans l'Athabaska. Ils se hâtèrent d'atteindre le lac la Biche pour donner à Mgr Faraul ces renseignements et lui faire part de leur inquiétude

sur le sort de ces voyageurs. Mgr Faraud, justement alarmé de ne point recevoir de leurs nouvelles, envoya immédiatement le P. Husson avec un métis et des provisions, dans cette direction-là.

Le P. Husson se rendit jusqu'à la rivière des Maisons, située à environ 80 milles du lac la Biche, sans trouver de traces.

Là, il découvrit une petite hutte élevée sur les bords de cette rivière. Dans un coin de cet abri se trouvait un foyer couvert de cendres, et tout autour, répandus çà et là, des phalanges, une omoplate et d'autres ossements gisaient épars sur le sol. Une vieille chaudière aux bords couverts d'une couche de graisse, attestait qu'on y avait fait bouillir une chair quelconque. Dans un autre endroit le P. Husson trouva un crâne enveloppé dans une chemise. Le crâne était éclaté à un endroit et portait la marque d'une décharge de fusil. Enfin, un peu plus loin, une hache couverte de sang et de graisse et un échafaud sanguinolent venaient comme de tristes témoins révéler l'horrible forfait qui avait été commis à cet endroit. Le frère Alexis avait été tué et mangé.

Il n'est resté personne pour raconter le drame qui dut s'y passer, mais à défaut de renseignements précis et de témoignage direct, le caractère irréprochable du frère Alexis, celui beaucoup moins rassurant de l'Iroquois, l'insistance de ce dernier à amener avec eux la jeune métisse, enfin les objets retrouvés dans cette cabane nous permettent de déchirer le voile mystérieux qui entoure cette lugubre histoire et de la refaire sinon dans ses détails, au moins dans ses traits principaux. Il est bien probable que les privations que l'Iroquois eut à endurer eurent pour effet d'aiguiser les appétits mauvais, et de réveiller les instincts de férocité mal endormis de ce sauvage. L'obstacle qui se dressait devant lui, était naturellement le vertueux frère Alexis. Il savait qu'il aurait été prêt à sacrifier sa vie, pour protéger la vertu de l'hôte qui leur était confiée. En assassinant son compagnon, l'Iroquois y trouvait un double profit. Il se procurait de la nourriture pour apaiser sa faim et demeurait seul avec la jeune fille.

L'Iroquois se fit donc meurtrier, anthropophage et libertin. Pour tous ceux qui ont connu les acteurs de ce drame, cette hypothèse est demeurée la seule vraisemblable. D'ailleurs les circonstances que je viens de raconter ne prêtent point à d'autres explications.

Le P. Husson recueillit les tristes restes du frère Alexis et les apporta au lac la Biche où ils reçurent les honneurs d'une sépulture chrétienne. Une croix fut plantée sur la rivière des Maisons, à l'endroit où ce meurtre fut commis. Mgr Faraud demeura inconsolable de la perte de cet excellent religieux et jusqu'à sa mort, on ne pouvait évoquer le souvenir de ce bon frère sans que les larmes d'une douce émotion ne vinssent inonder sa paupière.

Que devinrent l'Iroquois et la jeune métisse, me direz-vous?

La jeune métisse ne fut jamais revue et toute trace d'elle disparut pour toujours. L'Iroquois, après en avoir fait le jouet de ses passions, lui fit-il subir, ensuite, le même sort qu'au frère Alexis? C'est bien possible, car la chair humaine est, paraît-il, un mets succulent et quand une fois on y a goûté, on se sent pour ainsi dire obsédé du désir de recommencer le festin. Et puis, en la dévorant, il prenait le moyen le plus sûr de cacher le *corpus delicti*.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, les trois personnes qui faisaient partie de ce voyage devaient toutes terminer leur existence d'une manière tragique.

Deux mois après cet événement, quelques familles crises campées sur la petite rivière des Esclaves, à quelques milles du lac du même nom, étaient fort importunées durant la nuit par les hurlements de leurs chiens.

C'était un concert infernal qui les tenait constamment en éveil.

Dans ces régions les sauvages sont tous propriétaires de nombreuses meutes de chiens. Ce sont leurs coursieurs et leurs chevaux de trait.

Ces chiens, la plupart moitié loups, ont l'habitude de faire un

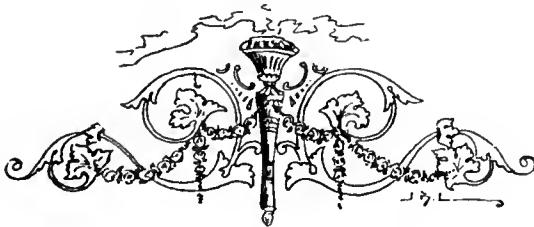


vacarme assourdissant quand quelque être étranger se trouve dans le voisinage des loges de leurs maîtres. Aussi, les Cris étaient-ils très intrigués sur la cause qui faisait sonner l'alarme à leurs chiens à toutes les nuits. Voulant à tout prix mettre fin à cette ennuyeuse répétition, ils mirent quelqu'un à l'affût. Quelque temps après le coucher du soleil, le sauvage qui faisait la vigie, aperçut une ombre qui se glissait furtivement sur la lisière de la forêt, cherchant à s'approcher du camp. Il crut que c'était un ours en quête de quelques restes laissés autour des loges. Il déchargea son fusil dans cette direction et s'en alla ensuite se coucher. Le matin, à sa grande surprise, il constata qu'il avait tué un être humain. Plusieurs sauvages qui avaient visité la mission de la Nativité, n'eurent pas de peine à reconnaître les traits de l'Iroquois qu'ils avaient rencontré nombre de fois à cette mission. Ils l'enterrèrent sur les bords de la petite rivière des Esclaves. Le dernier acteur de ce drame était disparu.

Sur le promontoire où ce crime fut commis, à l'embouchure de la rivière des Maisons, la modeste croix plantée par le P. Husson, s'élève encore de nos jours, et domine cette hauteur. Les côtes à cet endroit ont environ 150 pieds d'élévation et les bateliers qui voyagent dans cette région désolée, s'arrêtent presque toujours sur ce rivage, pour camper. Il est bien rare qu'un sauvage catholique passe près de là, sans venir saluer la croix avec le plus profond respect et sans déposer à ses pieds une prière pour le repos de l'âme du bon frère Alexis.

L.-A. Prud'homme.

St-Boniface, 2 avril 1901.



## LA POLITIQUE CANADIENNE <sup>(1)</sup>

JUGÉE A L'ÉTRANGER.

---

Tandis que Bryan et Mac-Kinley menaient sur la bruyante plate-forme américaine leur campagne homérique pour la présidence des États-Unis, une partie moins sensationnelle peut-être, mais grave aussi, se jouait au Canada. Il s'agissait de savoir si les élections du 7 novembre 1900 maintiendraient au pouvoir le ministère Laurier, présidé par un Français, si l'électeur canadien prendrait franchement parti dans la guerre sud-africaine, si l'impérialisme sortirait plus fort de cette grande consultation coloniale.

L'opinion française oublie bien facilement qu'il y a là-bas toute une race de Français qui, entraînés par les revers de l'histoire dans l'orbite d'une autre puissance, continuent depuis un siècle à lutter pour leur langue et leurs traditions. C'est à peine si quelques entrefilets dans nos journaux ont signalé la lutte du mois de novembre et ses résultats. Le monde anglo-saxon en a suivi les péripéties avec un tout autre intérêt. Depuis que s'est dessiné le mouvement de rapprochement des colonies anglaises et de leur métropole, le Canada a toujours été considéré à Londres comme un des piliers de l'Empire. Lorsque sir Wilfrid Laurier vint en 1897 au jubilé de la Reine, en compagnie des premiers ministres coloniaux, ce fut vers lui que se tournèrent tous les regards, comme vers le leader du monde colonial. Puissance déjà séculaire, le Canada, pensait-on, devait conduire le mouvement impérialiste et précéder dans cette voie le Cap et la jeune Australie. Il ne marchanda pas en effet ses témoignages de loyalisme et de dévouement. Aussi, lorsque le récent succès du cabinet Laurier

(1) De la *Revue des Questions politiques et coloniales*, de Paris.

fut connu à Londres, la presse tout entière le célébra comme une grande victoire de l'impérialisme. Et cependant, sir Wilfrid Laurier est Français de race, catholique pratiquant. La majorité de ses électeurs est de même française et catholique, tandis que la phalange décidée de ses adversaires est composée surtout d'Anglais protestants dont les sentiments impérialistes ne sont pas douteux. Comment expliquer cette étrange contradiction? Nous allons essayer de le faire, sans nous dissimuler combien la tâche est délicate, car la politique canadienne, semblable au jeu d'échecs le plus compliqué, enchevêtre si bien les facteurs de race, de langue, de religion, que tous les problèmes en sont faussés, toutes les questions brouillées et que les résultats les plus paradoxaux y deviennent possibles.

La constitution actuelle du Canada est un modèle de libéralisme: c'est celle d'une république fédérative où l'Angleterre ne fait sentir sa suprématie que par la nomination du gouverneur. Le régime parlementaire y est une réalité et le ministère n'y est responsable que devant les élus du peuple. La liberté est rendue plus complète encore par une profonde décentralisation; chaque province est un petit État doué d'une autonomie presque complète, possédant son Parlement, son ministère responsable, faisant ses propres lois et les appliquant à son gré. Décentralisation, liberté du haut en bas de l'échelle, tel est le mot d'ordre dont les Canadiens sont justement orgueilleux et tel est l'esprit du régime dont l'Angleterre a doté sa libre colonie.

Cette constitution serait parfaite si la question des races ne venait dénaturer les facteurs politiques et rendre des plus difficiles la tâche des gouvernants. Il y a au Canada 1.500.000 Français catholiques, profondément attachés à leur langue et à leur religion. L'Angleterre a bien vite vu qu'elle ne pouvait ni les détruire ni les assimiler, mais qu'il fallait compter avec eux et leur faire, bon gré mal gré, une place dans l'État. Elle a délibérément adopté vis-à-vis d'eux une politique de libéra-

lisme et de justice, si bien qu'aujourd'hui, sans avoir conquis leur cœur, elle a gagné leur loyalisme, et que les Canadiens-Français peuvent être rangés parmi les plus fidèles sujets de la Reine. C'est un des plus beaux monuments de cette sagesse politique dont l'Angleterre a si souvent donné l'exemple et qu'elle semble oublier aujourd'hui. Mais, pour avoir résolu pacifiquement la question, on n'a pas transformé en Anglo-Saxons ces Français de vieille roche. Les deux races ont vécu plus d'un siècle côte à côte, sans se mêler, et tout en subissant des influences mutuelles inévitables, elles paraissent, au contraire, avoir accentué leurs caractères distinctifs. Il n'y a pas, à vrai dire, de peuple canadien : il y en a deux, l'un anglais, l'autre français, vivant sous le même régime, gouvernés par les mêmes hommes. La large décentralisation qui sépare les Français de Québec des Anglais d'Ontario adoucit ou prévient les heurts. Mais dans les affaires fédérales, les deux peuples se rencontrent à chaque pas, et la politique s'en trouve singulièrement compliquée. Pour y voir clair, il nous faut d'abord étudier les mœurs politiques des deux races et le classement des partis.

Un court séjour au Canada suffit à prouver que les Canadiens-Français sont restés bien Français et qu'ils ont encore la plupart de nos qualités, comme aussi quelques-uns de nos défauts. Et cela même est-il pour nous déplaire ? Entrons dans un meeting d'une petite ville de la province de Québec. Nous y entendrons parler notre langue avec ce bon accent normand qui résonne encore au Calvados et au pays de Caux ; nous y verrons toute une assemblée suspendue aux lèvres de quelque beau diseur, souvent aussi d'un orateur véritable. Le Canadien, comme le Français, aime l'éloquence, et au moins a-t-il cette supériorité d'écouter ceux qui parlent. Aucune fête pour lui n'est complète si quelques discours ne la terminent et, par amour du beau langage, il est prêt à écouter adversaires aussi bien qu'amis. C'est par d'éloquentes paroles qu'on entraîne une assemblée canadienne. Pas n'est besoin de l'entretenir

d'affaires; il faut la bercer de phrases mélodieuses et la réveiller par des tirades retentissantes. Pour la moindre affaire de village, il faut invoquer les plus grands principes et faire appel aux plus glorieux souvenirs. Comme de vrais Français, alors, les Canadiens enthousiasmés féliciteront l'orateur et voteront pour lui.

Un auditoire est comme le raccourci d'un peuple. C'est dire que les parleurs ne manquent pas au Canada français. Les avocats sont légion et chacun d'eux, pour ainsi dire, se double d'un politicien. C'est encore un point par lequel le Canada ressemble beaucoup à notre pays. L'éducation classique y fleurit, en effet, comme chez nous, et prépare surtout aux carrières libérales. Tout le monde veut être médecin, avocat, homme politique. Si le pays y gagne des orateurs distingués, des artistes véritables, il y perd bien des commerçants et des industriels. C'est le défaut de la cuirasse des Canadiens-Français. Rien ne les prépare aux affaires. Le manque de capitaux, l'estime exagérée qu'ils accordent aux professions désintéressées, les détournent plutôt de la lutte économique et ils ne font passer qu'au second rang ce fatidique *business* qui est le veau d'or des Anglo-Saxons.

Ce n'est pas cependant qu'ils n'aient subi dans une certaine mesure l'influence de l'autre race. On ne vit pas longtemps au contact des Anglais sans admirer leur calme, leur ordre, leur façon expéditive de traiter les affaires. En matière politique et commerciale, ce sont les maîtres. Les Canadiens-Français ont appris d'eux la discipline des partis, l'ordre des discussions et les fortes traditions du régime parlementaire. Lorsque les qualités des deux races s'unissent dans un même homme, elles en font un homme supérieur: témoin sir Wilfrid Laurier, beau type de Canadien-Français modifié par l'influence anglaise, qui parle également bien les deux langues, sait être froid *débater* avec les Anglais, orateur entraînant avec les Français, et qui, rompu aux affaires par une longue vie politique, a su vraiment mériter le nom d'homme d'État.

Si les Canadiens-Français sont restés bien Français, les Canadiens-Anglais semblent avoir redoublé leur intransigeance anglaise. Pour eux, le grand souci, ce sont les affaires, et dès leur jeunesse ils songent à faire fortune. L'éducation pratique qu'ils reçoivent les prépare à la vie commerciale, le milieu dans lequel ils vivent les dirige tout naturellement dans cette voie. Ils honorent le commerce autant que les Français honorent les carrières libérales, et leur respect de la fortune est une des bases de leur conception de la société. Ce ne sont généralement pas de grands savants; leur culture est restreinte et le souci des choses intellectuelles ne les trouble guère. Ils ont gardé un mépris bien anglais de l'étude désintéressée et toutes leurs énergies se canalisent vers la pratique.

Toute leur politique est inspirée de cet esprit, mais elle se double d'un exclusivisme de race, d'un patriotisme jaloux et violent qu'on retrouve partout où il y a des Anglais. Ils sont nés hommes politiques; persuadés que les affaires publiques sont leurs affaires privées, ils les suivent de très près. Les élections les passionnent autant que les Français et ils sont prêts à entendre autant de discours et à les applaudir avec autant de frénésie. Ce serait une erreur de croire que les Anglais ne sont pas influençables par la parole. Y a-t-il un pays où les discours politiques aient plus d'influence qu'en Angleterre? Il en est de même au Canada. Mais on ne s'y fera pas écouter avec des phrases harmonieuses; il faut parler affaires ou chatouiller l'orgueil anglo-saxon. L'impérialisme, la supériorité des Anglais, leur droit sacré à la conquête du monde, sont les thèmes perpétuels de discours, assez ordinaires, toujours les mêmes, mais toujours écoutés et applaudis.

Voilà les deux peuples qui vivent sous les mêmes institutions, se rencontrent au même Parlement, collaborent aux mêmes lois. La paix règne et c'est un miracle, car on ne peut rêver deux races plus différentes. Cette dualité est la clef de la politique canadienne. L'union s'est faite par nécessité d'abord, puis par raison, jamais par inclination. Un Canadien-Français

l'exprimait un jour avec esprit : " La France, disait-il, est notre mère, et l'Angleterre... notre belle-mère."

Dans les pays qui ne jouissent point de l'unité de race, la dénomination des partis est une question et un symptôme de grave importance. En Autriche, il y a des partis allemands, tchèques, polonais. En Suisse au contraire, les électeurs se classent en libéraux, socialistes, radicaux, jamais en Français, Allemands ou Italiens. Que dire du Canada? Aucune réponse décisive n'est possible. A la surface, nous voyons seulement des libéraux, des conservateurs, parmi lesquels les représentants des deux races sont mélangés. Il n'est jamais officiellement question de parti français et anglais. Et cependant il serait inexact de dire que cette division n'existe pas, au moins d'une façon latente. Il n'y a pas de sympathie réelle entre Anglais et Français. La jalousie pourrait bien un jour devenir de la haine. Mais la forte éducation politique des Canadiens, leur sagesse, leur réel esprit de conciliation ont toujours prévenu l'ouverture brutale d'une querelle de races. Les questions de langue, de religion sont libéralement et sagement réglées. Dans les affaires courantes, on tâche d'oublier qu'il y a deux races et généralement on y parvient. Mais si un problème vraiment brûlant venait à se poser, il est à croire que chaque race courrait à son drapeau. Rappelons-nous donc qu'officiellement il n'y a que des conservateurs et des libéraux. N'oublions cependant pas que le Canada est peuplé d'Anglais et de Français.

André Siegfried.

(A suivre)



# L'HOPITAL GENERAL DE ST-BONIFACE <sup>(1)</sup>

DE LA RIVIERE-ROUGE

(1845)

---

(Suite)

---

Monseigneur fait une touchante exhortation qui attendrit son auditoire. La bonne mère demeure cependant calme, sans laisser paraître aucune démonstration de sensibilité; elle éprouve même de la consolation, sachant bien que sa chère fille a choisi la meilleure part.

Le fait du moment amène une coïncidence heureuse. En remontant l'échelle généalogique de la famille de Madame d'Youville, fondatrice des Sœurs Grises, on y retrouve notre jeune Marguerite. C'est un rameau qui tient fortement à l'une des branches de l'arbre béni, Monsieur Connolly étant, par sa mère, le petit-fils de Madame Gamelin-Maugras (née M.-Clémence Dufrost de Lajemmerais), sœur de Madame d'Youville.

La petite sœur Connolly est incontestablement l'arrière-petite-nièce de la vénérable fondatrice, et se nomme Marguerite, comme elle.

Ce nom de Marguerite reporte également notre pensée à la floraison abondante des prairies du nord dont parle Sœur Lagrave dans une de ses lettres.

“ L'atmosphère de notre nouveau pays est pur, le ciel est si beau! Il n'y a presque pas de nuit dans les mois de juin et de juillet. Les matinées sont délicieuses. Les zéphirs nous

(1) Voir REVUE CANADIENNE du mois d'avril 1901.



“ apportent le parfum des prairies où se balancent à leur gré des  
 “ milliers de petites fleurs que le divin jardinier y cultive lui-  
 “ même. Aucun parterre, à mon goût, n'exhale de si précieux  
 “ aromes.”

Elle a bien dit, la bonne sœur Lagrave. C'est le divin jardinier qui cultive ces fleurettes du nord. Plusieurs seront pour Lui, comme notre jeune Marguerite, des fleurs de choix qu'il tiendra plus près de son divin cœur.

Le printemps de 1845 est plein d'espérance pour nos chères internes de l'évêché.

Mgr Provencher a fait démolir la vieille maison, et toutes les pierres sont transportées au lieu où l'on doit creuser les fondations. Les contrats ont été acceptés, et Monseigneur a avancé même £50.0.0 sterling à un entrepreneur qui s'est engagé à préparer durant l'hiver le bois nécessaire à la bâtisse projetée. Il ne doit pas tarder à venir commencer ses travaux. Mais quelle déception! . . . On apprend au mois de mai que ce contracteur s'est chargé d'une autre entreprise, et qu'il a dépensé les cinquante louis à acheter des outils et des provisions. . . On s'en étonne, on espère encore, c'est inutilement, il faut se résigner; de plus, se soumettre à attendre une autre année. Impossible de ne plus rien entreprendre en celle-ci. C'est un sacrifice de part et d'autre, mais les sœurs sont moins affligées du retard de leur bâtisse que du déboursé onéreux de leur pauvre évêque, qui a perdu dans cette somme le fruit de beaucoup de privations et de sacrifices. Mais l'homme de Dieu apprécie les choses de ce monde à leur valeur: “ Ne perdons pas courage pour  
 “ si peu de chose, dit-il aux religieuses, qui lui témoignent de  
 “ la sympathie, Dieu nous aidera. Courage et confiance.”

De semblables expressions sont fréquentes sur les lèvres de Mgr Provencher. Depuis vingt-trois ans, il a fait un gain spirituel de toutes les privations et les dépouillements qu'il a rencontrés.

Un pesant souci atteint pourtant le calme et la sérénité de son esprit; il compte avec peine le trop petit nombre d'ou-

vriers évangéliques qui se vouent au champ de son apostolat. Ce nombre va se restreindre encore; le bon P. Mayrand songe aussi lui, à retourner au pays.

Monseigneur s'afflige de ce nouveau départ; mais il convient avec non moins de regret que ses pauvres missionnaires, épuisés de force, n'ont aucune ressource auprès de lui pour se rétablir.

Une corporation religieuse serait d'un plus grand secours pour ses missions.

Mgr Bourget partage ce souci. A Rome, en 1841, il sollicite les faveurs du général des Jésuites qui paraît tout disposé à envoyer quelques-uns de ses pères à la Rivière-Rouge. " Mais, comme disait Mgr Provencher, le temps n'était pas venu pour eux." On les attendit en vain.

Autre chose se préparait dans les desseins de l'adorable Providence. Le Seigneur appelait la congrégation des Oblats de Marie Immaculée à évangéliser le Nord-Ouest.

En 1844, Mgr Provencher rencontra ces religieux, établis dans le diocèse de Montréal depuis trois ans. Il fut ravi d'entendre dire le bien qu'ils faisaient dans la ville et les campagnes. Ces missionnaires lui conviennent. Il n'a plus qu'un vœu, celui d'en obtenir quelques-uns.

Mgr Bourget reçoit sa confiance et en parle au P. Honorat.

Rassuré par cette prévenante démarche, le bon évêque du Nord-Ouest voit lui-même le supérieur, qui le remercie cordialement de la confiance qu'il témoigne à sa congrégation et lui fait espérer un dénouement favorable.

Mgr Provencher ouvrit son cœur à l'espérance sans trop s'y bercer, puisqu'il écrivait très peu de temps après, à Mgr Bourget: " Il me faut des prêtres. Auriez-vous des Oblats à m'envoyer?" Le P. Léonard écrit aussi: " Notre Père supérieur vient de me dire que trois de nos Pères iront à la Rivière-Rouge, l'année prochaine. Je souhaite que cette heureuse nouvelle soit vraie."

L'heure providentielle allait enfin sonner. Le 24 juin 1845,

le révérend P. Pierre Aubert, O.M.I., (1) et le jeune frère Alexandre Taché (2), sous-diacre de la même congrégation, recevait du très révérend P. Guigues (3), leur supérieur (en Canada), la mission d'aller à la recherche des *brebis perdues de la maison d'Israël*.

Tout un ordre religieux va répondre au vœu le plus cher du premier évêque de Saint-Boniface. Après une si longue attente, ne peut-il pas espérer la consolante promesse faite au patriarche Abraham? *Ses missionnaires ne deviendront-ils point aussi nombreux* que les étoiles du ciel et les grains de sable du rivage de la mer?

Les deux premiers Oblats s'embarquèrent à Lachine le jour même où l'Église célébrait la glorieuse nativité de saint Jean-Baptiste, notre fête nationale.

L'itinéraire de Montréal à Saint-Boniface par la voie des canots est suffisamment connu, il serait fastidieux de le redire. Quelques lignes seulement d'une lettre du révérend P. Aubert à son frère, religieux Oblat comme lui, nous feront part des sentiments des deux généreux missionnaires en abordant les lointains rivages.

“ L'accueil bienveillant du Prélat (Mgr Provencher) nous fit bientôt oublier les fatigues de la traversée. La beauté du pays, l'heureux naturel des sauvages, tout a contribué à rendre heu-

(1) Le R. P. Aubert naquit à Digne (France), en 1814. Entré dans la congrégation des Oblats, il fut ordonné prêtre le 18 août 1844, et arriva la même année en Canada.

(2) Le jeune frère Taché vit le jour à la Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, le 23 juillet 1823. Madame Taché, sa mère, étant devenue veuve, alla demeurer à Boucherville avec ses jeunes enfants, chez son frère, M. de la Broquerie. Le jeune Alex. Taché fit ses études au collège de Saint-Hyacinthe. Il entra au noviciat des Rév. Pères Oblats, à Longueuil, où il reçut le sous-diaconat.

(3) Joseph-Eugène-Bruno Guigues, né à Gap (France), le 28 août 1805, fit profession d'Oblat de Marie-Immaculée entre les mains de Mgr Charles-Eugène de Mazenod, le 4 octobre 1824, à Aix, en Provence. Il fut ordonné à Aix par Mgr Fortuné de Mazenod, évêque de Marseille, le 26 mai 1828. Il arriva en Canada le 18 août 1844, comme supérieur à Longueuil, où la congrégation des Oblats fut installée à son arrivée en Canada. Le R. P. Guigues devint le premier évêque de Bytown (Ottawa).

reuses les premières impressions qui nous sont venues de notre nouvelle patrie.

“ Les Indiens que nous devons évangéliser commencent à se montrer à mesure qu'on avance vers le lac Supérieur; mais rarement trouve-t-on de nombreuses familles. Ils ne viennent par bandes qu'aux divers postes de la compagnie de la baie d'Hudson, où ils échangent les produits de leur chasse contre les objets qui servent à leur usage. En général, ils sont peu soucieux du lendemain, bien qu'ils ne connaissent point quel livre renferme la maxime *qu'à chaque jour suffit sa peine*. Ils savent parfaitement la mettre en pratique dans un sens matériel. Ils n'ont pas même l'idée de faire provision de vivres pour quelque temps...

“ J'ai l'intime conviction qu'un nombre suffisant d'ouvriers apostoliques dissiperait bientôt ici les ténèbres de l'infidélité. Mais les quelques missionnaires qui partagent les travaux de Mgr de Juliopolis, ne peuvent se montrer à un poste sans se voir aussitôt forcés de le quitter pour d'autres, où leur présence est réclamée. Il n'est pas de prêtre ici qui ne fasse au moins cinq cents lieues par an. On est souvent obligé de revenir au point du départ, etc... Vous voyez combien il est nécessaire qu'on vienne à notre secours sous tous les rapports.

“ Veuillez, mon très cher frère, remercier Dieu de ce que sa sollicitude a éloigné de nous tout accident pendant cette longue course. Demandez-lui pour nous la grâce de répondre à notre sainte vocation, et de remplir dignement le beau ministère qu'il nous a confié.

“ Croyez-moi, etc.,

“ PIERRE AUBERT,

“ P. Missionnaire, O.M.I.”

Le jeune frère Taché écrivit aussi lui. Qui n'a pas lu ses ouvrages? Nous cédonc cependant au désir de reproduire l'expression de ses sentiments envers sa bonne mère qu'il aimait tant.

“ Je vous vis, ma chère mère, peu de temps avant mon départ, mais je vous vis sans vous faire mes adieux. Je croyais que votre cœur et le mien avaient besoin qu'on leur épargnât les angoisses d'une séparation qui peut être longue.

“ Nous partîmes de Longueuil (1), le 24 juin à 4 heures a.m. J'étais avec le P. Aubert, mon supérieur, et le très révérend P. Guigues; nous nous rendîmes à l'évêché de Montréal. Monseigneur Bourget nous accueillit avec bonté. Nous allâmes à l'église pour recevoir la bénédiction du Très Saint Sacrement. Nous y trouvâmes un grand nombre de personnes réunies pour voir partir les missionnaires et prier pour eux. Les larmes de quelques bonnes femmes qui se trouvaient près de nous, me touchèrent bien sensiblement. Je supposais qu'elles pleuraient et qu'elles priaient pour celle à qui mon départ causait plus de peine. Je joignis mes prières aux leurs, et je suppliai Dieu de récompenser ma mère pour le sacrifice qu'il exigeait d'elle. . . . Nous retournâmes à l'évêché, où nous reçûmes la bénédiction de Monseigneur, les souhaits et les adieux de tous ceux qui nous connaissaient.

“ De là, nous nous rendîmes à l'Hôpital Général, où l'on nous attendait pour le déjeuner. J'y trouvai Louis, M. Dumont, M. Pepin (curé de Boucherville), M. Brassard (curé de Longueuil), qui venaient pour nous accompagner. Mon oncle de la Broquerie me dit que vous êtes bien résignée. Cela me consola beaucoup.

(1) Longueuil fut la première résidence des Rév. Pères Oblats en Canada.

\* \* \*

*(A suivre)*

## LA NEWYORKICITE

---

Louis Veillot a exhalé *le Parfum de Rome* et *les Odeurs de Paris*, Eugène Sue en a pénétré *les Mystères*, le Dr Girdner, lui, vient de nous donner la *Maladie de New-York*, la *Newyorkicite*.

Le suffixe grec *icite*, employé en médecine, signifie inflammation : ainsi par exemple, *icite* accolé à appendice, nous donne *appendicite*, à peritoneum il nous gratifie de la *peritonie-cite*, etc. : et voilà pour l'étymologie du titre.

Cette maladie est endémique à l'île Manhattan, mais tous ses habitants n'en jouissent pas cependant : voilà pour la localisation du mal.

Nous pouvons maintenant entrer dans l'intérieur du livre très curieux que la *Grafton Press* de la 5<sup>e</sup> Avenue vient d'avoir la bonté de nous adresser.

"Écrit à la diable pour l'immortalité." il a l'air d'une consultation, d'un rapport de médecin perplexe et inquiet sur son cas.

*Diagnostique* du sujet; symptômes *intellectuels, moraux, physiques*; *clinique* du mal et *son traitement*: chacun de ces mots est le titre d'un chapitre très intéressant.

Cet ouvrage est le résultat de vingt-cinq ans d'études et d'observations d'un praticien, touchant la manière de vie des habitants de la Babylone métropolitaine d'Amérique.

Le Dr Girdner étudie le Newyorkitisme comme on examinerait la condition d'un client et il le trouve souffrant d'une maladie qui embrasse son triple état d'âme et qu'il appelle Newyorkicite.

Dans son diagnostique, il ne flatte pas ses concitoyens. Son dessein est plutôt de châtier leur orgueil et de substituer à

leurs envolées morales, un peu de l'humilité du publicain, car il s'adresse surtout à ceux qui aiment les grands phylactères, et qui disent leurs prières debout au coin des rues.

Moins de matérialisme et plus de réel amour pour l'humanité, moins de ploutocratie et plus d'amour du vrai, voilà la requête du Docteur.

La Newyorkicite est, selon lui, une maladie contagieuse, aussi on peut en trouver déjà des cas dans les États environnants, néanmoins, son lieu de naissance est l'île Manhattan.

Les symptômes intellectuels de ce déplorable désordre sont variés, mais tous peuvent se ramener génériquement aux déceptions de la grandeur. Une de ses principales formes est cette idée que tout ce qu'il y a de bien dans le continent se trouve dans l'enceinte bornée par l'East River et l'Hudson, la Battery et Spuyten Duyvil. "Le Newyorkitique imagine que tout millionnaire est nécessairement un gentilhomme; qu'il est le type le plus accompli de l'humanité, surtout s'il donne un petit pourcentage de ses revenus à la charité, du moins à ce qu'on appelle ainsi."

La victime du Newyorkitisme a de nombreuses illusions, déceptions, hallucinations, sur ce qu'elle appelle son rang ou sa société. Elle porte le respect des habits et de la couleur des robes, et elle a le culte de telle rue et de telle avenue, la 5e par exemple. "La valeur d'un corsage ou le prix d'une maison jouent toutes sortes de tours à l'imagination malade du Newyorkitique et lui faussent ses estimations des personnes et des choses qui deviennent comiques n'étant basées que sur le prix d'argent."

En fait d'appétit mental et intellectuel, c'est désespérément anormal. De livres sérieux il n'en a cure; du roman mélodramatique il veut le genre vulgaire ou pernicieux des Fleurs du mal. Ses journaux doivent être farcis de commérages où l'on babille, où l'on s'habille et déshabille, de divorces, de potins et de scandales. Par-dessus tout il lui faut les faire et les dire des millionnaires, les plus petits détails, s'il est possible, de tout acte joué dans ces divines familles.

Un autre symptôme est la perte du jugement indépendant et honnête. " Ces infortunés, dit Girdner, adoptent tel parti ou telle croyance, en se basant uniquement sur la parenté ou les intérêts matériels."

Comme résultat de cette fracture d'horizon intellectuel, continue notre directeur de conscience laïque, " quand le New-yorkitique voyage pour sa santé ou son plaisir, il lui faut absolument aller en dehors du pays; il franchit l'Océan, et nous le trouvons dans quelque coin de l'ancien monde. Il souffre de chagrin de ne pas avoir de rendez-vous, d'eaux minérales, de scènes naturelles comparables à celles d'Europe. Son esprit se remplit de sottises sur la royauté et la noblesse européenne; si par hasard, il peut frôler l'épaule d'un comte ou d'un duc, sa coupe de joie est pleine."

Et ainsi un voyage en Europe, loin de lui être bon, ne l'aide qu'à aggraver son mal — il n'est pas satisfait.

Si l'esprit est blessé, l'âme de New-York n'est pas moins défaits. " Le Newyorkitique admet théoriquement la paternité de Dieu et la fraternité de l'homme, mais il est toujours le frère aîné, il se sent le devoir de régler le sort des jeunes."

Le clergyman serait peut-être à même de réprimer la violence du mal, mais ce médecin moral en est lui aussi atteint : " Il rétrécit les larges doctrines de la vérité, de la justice, de l'amour et de la fraternité pour chaque habitant de cette planète et il les transforme en dogmes de six sous pour recevoir l'approbation de l'église qui l'emploie. Son succès pécuniaire ou autre ne dépend pas de sa manière positive de dénoncer le vice ou le crime, mais de sa manière négative de ne pas l'indiquer et de ne pas le condamner."

Le Dr Girdner n'aime pas les croisades contre la débauche qui ont tenté des réformes dans ces derniers dix ans, et où ont pris part " nos meilleurs citoyens."

Il pense que les réformateurs qui limitent leur champ d'action à certaines parties d'une ville ou à certaines formes de vice commencent par le mauvais bout. " Ils mettent les fondements



en l'air. Que penseriez-vous d'un chasseur qui brûlerait toutes ses cartouches sur les putois et les pigeons, tandis qu'il laisserait le gros gibier détalier près de lui ? Si nos modernes réformateurs sont sincères dans leurs efforts pour purifier l'atmosphère moral, que leurs efforts soient permanents, qu'ils aient une commission contre le vice, qui devra en plus, examiner si chez nous l'on ne pratique pas l'extortion ou l'excès, et si l'on ne dépose pas sur certaines épaules d'hommes des fardeaux trop lourds à porter."

Les charitables prodigalités des Newyorkaises ne rencontrent pas non plus l'approbation du Docteur: il n'y voit que la blancheur des tombeaux.

" Si le chèque donné pour l'aumône est assez gros, cela permet au donateur de continuer ses malhonnêtetés durant six jours de la semaine et de se poser comme une colonne de religion et de société durant tout le septième. Chaque dimanche il bafouille la lecture des Dix Commandements ; mais pendant la semaine il obéit au premier en adorant le veau d'or avec son cœur et son âme; il est prêt à violer de même tous les autres, tandis qu'il court après son idole."

Dans le champ plus large des affaires nationales, continue notre La Bruyère américain, le Newyorkitique substitue les chiffres aux principes éternels du droit. " Les nouvelles découvertes et les nouvelles inventions se sont suivies si rapidement qu'elles ont tourné la tête de ses névrosés. Ils pensent que le Sermon sur la Montagne, les Dix Commandements, la Déclaration de l'Indépendance, et la Constitution des États-Unis, peuvent avoir été utiles au temps où l'on se servait de la diligence et du coche, mais qu'ils sont hors d'usage maintenant."

Les symptômes physiques de la Newyorkicite sont l'extrême rapidité et le manque de délibération dans le mouvement, la courte-vue, la contre-partie de l'étroitesse morale de vision, un goût très prononcé pour les stimulants artificiels et pour les nourritures fortement épicées.

Après ce généreux et inépuisable examen, le Docteur écrit

son ordonnance et la voici: " Le soin, le soin de la tête et du cœur est le seul remède de la maladie que nous venons de voir. Apprenez au Newyorkais à ouvrir toutes grandes les portes et les fenêtres de son esprit et de son cœur, et à se placer dans une attitude où il puisse recevoir l'air divin et l'éclat du soleil afin de détruire les molles et énervantes effluves de haine, d'égotisme et de bigotisme."

Notre Tacite contemporain a vraiment indiqué beaucoup des tristes aspects de la vie actuelle, mais plusieurs d'entre eux sont plutôt inhérents à la nature humaine, et n'appartiennent pas spécialement aux formes newyorkaises.

L'amour des richesses et la vulgaire ostentation, le salisme dépravé, l'hypocrisie, ont depuis longtemps été satirisés par Molière et par Thackeray, et avant cela par Aristophane et par Suétone.

Si cette hypocrisie s'est accrue largement en ces derniers temps dans les clans de l'humanité, il faut bien dire qu'elle n'est pas native de l'île Manhattan.

Le docteur en omettant certains détails qui donnent la couleur locale à son sujet, aurait pu appeler son livre la Parisianicite ou la Londonnicate ou encore la maladie des temps présents.

Le mal psychologique dont il s'agit prévaut à New-York parce que c'est un grand centre. Mais le Docteur Girdner, en bon psychiâtre qu'il est, n'aurait pas de difficulté à montrer après cela les beautés de New-York et ses bontés aussi.

Le Docteur Girdner est trop spécialiste et il est trop pessimiste; il ne voit que l'organe dont il a fait une particulière étude. Il a concentré tout son talent sur la portion malade de New-York, et cela l'a forcé de négliger les parties où prévalent les conditions normales.

Dans les causes d'abâtardissement qu'il énumère, l'auteur aurait pu citer l'apport d'idées subversives fait par la lecture des romans français.

Dans une enquête que j'ai dressée récemment, j'ai pu m'a-

percevoir que les œuvres de Gyp, par exemple, étaient lues presque autant à New-York qu'à Paris, en traduction, bien entendu.

Or, cette jolie païenne de comtesse Mirabeau-Martel est une dilettante qui vous apprend à danser en pleurant, c'est une analyste à la Daniel Lesueur, qui rongé les fibres vives de l'âme, qui anémie, qui endort, qui déracine, et qui détraque et qui complique; à elle seule, elle a nuï davantage aux Jésuites par son *Dégénéré* que Sue et Prévost par tous leurs ouvrages réunis. C'est à elle que l'on a dit un jour: " Madame, si j'avais une femme écrivant de tels livres, je ne serais pas tranquille lorsqu'il faudrait signer les enfants."

Or, voilà ce dont se nourrit la Ville-Lumière. Quoi d'étonnant si les conséquences en sont désastreuses sur les esprits et sur les âmes?

C'est un grand malheur que l'importation de toute cette littérature faisandée, aussi le clergé qui a toujours été le bienfaiteur social par excellence, ne saurait trop en écarter ses outilles et l'on ne saurait trop encourager le grand archevêque de Montréal dans la croisade contre les mauvais livres qu'il a entreprise récemment.

Tout ouvrage impur, avant d'être une souillure pour les âmes, est déjà un principe dissolvant pour les intelligences et à l'heure où l'on songe à orner la métropole canadienne de bibliothèque américaine, il est bon de se le rappeler.

Si Montréal, cité de la Vierge et Rome du nouveau monde, veut continuer à marcher d'un pas sûr vers ses glorieuses destinées, qu'elle garde sa proverbiale honnêteté: là sera sa force et sa gloire.

J. de La Massée.

Cohoes (New-York), 15 août 1901.

## LES CANADIENS AUX ETATS-UNIS

---

N'avez-vous jamais lu cette parole de l'Écriture : " La pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtissaient est devenue la pierre angulaire."

(S. Matth., XXI, 42.)

Il est notoire que depuis les premiers jours de l'immigration, les catholiques franco-américains ont été considérés comme quantité négligeable. Car, s'il en eût été autrement, nous ne pouvons croire que les dignitaires de l'Église aux États-Unis les eussent, avec autant de persistance, soumis à cette pression américanisante, ou plutôt anglicisante, que nous combattons encore après trente ans de luttes pénibles et qui n'a rien perdu du fanatisme qui l'inspirait en 1869. Pourtant, il est facile de comprendre qu'un instant de réflexion de la part des américanisateurs, leur aurait prouvé qu'ils s'attaquaient à une race généreuse, féconde, qui ne s'était pas avouée vaincue après la bataille des plaines d'Abraham, et qui est, aujourd'hui, maîtresse de la plus belle province du Dominion. En passant la frontière, les Canadiens-Français ne laissent pas leurs principes religieux et sociaux derrière eux.

Aussi leur surprise fut-elle grande quand ils constatèrent que, dans un pays de liberté comme la grande république américaine, ils ne pourraient plus prier Dieu dans leur langue maternelle, qu'ils allaient se trouver dans la cruelle alternative de brûler tout ce qu'ils avaient adoré, foi des ancêtres, coutumes pieuses du foyer, amour de la langue apprise sur les genoux de la mère, ou d'adopter la langue que leurs conquérants eux-mêmes n'avaient pas osé leur imposer après le traité de Paris (1763). Mais plus grand encore fut leur étonnement lorsqu'ils virent dans leurs persécuteurs les membres d'une race malheureuse et tyrannisée depuis des siècles, les compatriotes de ces 10,000 Irlandais qui furent reçus à bras ouverts dans la province de Québec (1846-1847), malgré l'épidémie qu'ils apportaient avec eux et qui coûta tant de vies précieuses à notre clergé national. Ah! si l'on se souvenait, il nous semble, que cette période de deuil, marquée par l'immigration irlandaise à

Québec, ne serait pas sans toucher un peu les cœurs qui, à cause de notre origine, ne nous aiment pas, au point de nous traiter avec injustice.

Rappelons, ici, dans un patriotique et pieux souvenir, les noms des saints prêtres qui succombèrent au chevet des pauvres Hiberniens parqués sur la Grosse-Ile ou dispersés dans les villes du Bas-Canada. Parmi les morts : les révérends MM. Pierre Roy, Ed. Montminy, Ant. Roy, J. Richard, Pierre Richard, René Carof, le grand vicaire Hudon, etc. Puis, parmi ceux qui contractèrent la maladie, mais n'en moururent pas : les révérends MM. Auclair, Beaubien et Taschereau, ce dernier surtout qui devint plus tard le premier cardinal canadien et mourait, il y a quelques années (1898), après un règne glorieux et fécond sur le siège archiépiscopal de Québec.

C'est ce dévouement héroïque qui inspirait les paroles suivantes au patriote irlandais William Smith O'Brien, au cours d'une conférence donnée à Dublin sur l'Amérique (1859) : " Je ne fais, disait-il, que payer au clergé catholique du Bas-Canada une dette sacrée, en déclarant que quand nos concitoyens mouraient par milliers à la station de la Quarantaine près de Québec, les prêtres canadiens d'origine française se précipitèrent, au plus fort du danger, malgré la terreur universelle, avec un zèle dont ni la parole ni la plume ne sauraient donner une juste idée. L'histoire des fléaux qui ont ravagé le monde, ne nous offre que de bien rares exemples (et encore, est-ce qu'elle en offre?) d'un semblable dévouement. Beaucoup de prêtres sont tombés victimes de leur charité. Donnez à ceux d'entre eux qui ont survécu, et qui, maintenant encore, ne peuvent raconter sans horreur les affreuses souffrances auxquelles l'insouciance anglaise condamnait alors nos compatriotes, donnez-leur la consolation d'apprendre qu'en Irlande, comme au Canada, leurs héroïques travaux ont trouvé de justes appréciateurs. Prodiguez et vos actions de grâces et vos bénédictions à ces familles canadiennes (c'est par centaines qu'on les compte), qui ont reçu dans leurs maisons, confondu avec leurs propres enfants, les orphelins de ceux des émigrés de notre pays que moissonnaient les maladies engendrées par la faim."

C'est l'âme remplie de ces souvenirs que les nôtres rencontrèrent l'antipathie de ceux qui leur devaient, sinon de l'amitié, du moins un peu de considération. Mais on ne souffrit pas de la famine parmi les Irlando-Américains en 1846, et on s'en fit un prétexte pour répudier la solidarité nationale qui aurait dû faire des Canadiens-Français les amis attitrés de tous les Irlan-

dais du monde. L'esprit de domination aveugla les chefs de la hiérarchie et leur fit rêver la concentration de tous les catholiques du pays en un seul et même groupe, n'ayant plus qu'une seule et même langue : l'anglais. Et la lutte s'engagea.

Les nôtres revendiquèrent le droit de parler le français à l'église et demandèrent des prêtres de leur nationalité. Dans l'État du Vermont, l'élément français remporta de premiers succès, grâce au zèle et au patriotisme infatigables de Monseigneur de Goësbriand. En 1851, le Rév. M. Joseph Quevillon était nommé curé de la paroisse St-Joseph de Burlington. Il est, si nous nous rappelons bien, le premier curé français qui ait été donné aux Canadiens établis dans la Nouvelle-Angleterre. Et cet événement marque le premier pas fait par les nôtres vers la solution du problème religieux qui a pris naissance à cause d'eux et contre eux. C'est le premier incident d'une lutte que nous continuons aujourd'hui, peut-être avec plus de chances de succès, mais contre les mêmes adversaires trop bien représentés par leurs successeurs.

Nous aurons prochainement l'occasion de nous demander quels progrès nous avons faits depuis que nous luttons. Le congrès de Springfield va nous permettre de compter nos forces et surtout de faire, avec plus de précision, le dénombrement de nos ennemis. C'est un avantage sur les premiers congrès qui firent beaucoup de bien mais furent forcés de marcher à tâtons et ne se dégagèrent pas assez de certains préjugés, de certaines influences dont la source n'était pas éloignée du camp ennemi. Aussi, est-il inutile d'insister à nouveau sur son importance. Il suffit de dire que dans l'esprit de ses organisateurs il a surtout pour but d'étudier notre situation religieuse, et les questions qui s'y rattachent de plus près, mais qui, en somme, se résument en une seule : les rapports entre catholiques irlandais et canadiens-français. Ceci est admis de tous, même chez les Américains, comme en fait foi un article publié, le 7 août dernier, par le " Transcript," de Boston, l'organe reconnu des lettrés de cette partie de la Nouvelle-Angleterre. Cet article consistait en une lettre adressée au journal bostonnais par le professeur Osborne, du Wesley College de Winnipeg. La conclusion mérite d'être citée et se lit ainsi : —

" Les Canadiens-Français des six États de la Nouvelle-Angleterre et du New-York vont se réunir en congrès sous peu. Je suis porté à croire que cette assemblée sera des plus importantes — qu'elle marquera, en fait, une époque dans l'histoire des Canadiens-Français en ce pays. L'objet immédiat de cette

réunion est de convaincre le Pape — auprès de qui il sera envoyé un délégué porteur d'une adresse de la part du Congrès — de l'importance de donner des prêtres canadiens à toutes les paroisses canadiennes. Il y a depuis longtemps une tension considérable entre les catholiques irlandais et canadiens-français. Les Canadiens sont saisis de l'idée que les prêtres irlandais sont à l'affût de toutes les bonnes choses. Ils pensent que si Sa Sainteté envoie des prêtres italiens en Amérique pour s'occuper des Italiens, eux aussi devraient être pourvus d'un clergé de leur sang.

“ Je crois, cependant, que ce Congrès aura de l'importance dans un sens plus large. D'autres questions y seront discutées sans doute. La convocation de ce Congrès indique une conscience de puissance en voie de développement rapide. Je ne dis pas que cette conscience “ s'éveille ”, car elle est éveillée. En tout cas, il va falloir désormais tenir compte en politique des Canadiens-Français de l'Est.”

Peut-être devons-nous à cette précieuse autant que sympathique appréciation, les développements inattendus qui ont surgi tout à coup autour de notre prochain congrès. Dans tous les cas, il y a entre les deux des rapprochements qui pourraient nous le faire croire. Nous laissons aux lecteurs de la REVUE, le soin d'en juger par eux-mêmes.

L'Ordre des Forestiers Catholiques s'est subitement déclaré hostile au Congrès en défendant aux Cours canadiennes-françaises des États-Unis de s'y faire représenter. Il paraît qu'un article constitutionnel justifie, sur ce point, l'attitude des grands chefs. Mais ces derniers sont allés plus loin; ils ont pratiquement dénoncé le congrès en déclarant qu'il n'avait pas l'approbation des autorités religieuses et c'est surtout sur ce fait qu'ils appuyaient leur injonction. Il n'en fallait pas plus pour soulever l'indignation générale parmi les nôtres. C'est ce qui est arrivé. La “ Tribune ”, de Woonsocket, dont nous avons l'honneur d'être le directeur, donna l'alarme et tous ses confrères, tant de la Nouvelle-Angleterre que du Canada, entreprirent avec elle une campagne vigoureuse qui se poursuit encore au moment où nous écrivons ces lignes. Il y avait hostilité manifeste de la part d'une société puissante contrôlée par l'élément irlandais et on ramenait délibérément la question sur le terrain des anciennes luttes. Nous n'avions pas cherché la bataille, mais nous n'étions pas, non plus, disposés à la fuir. Un appel chaleureux fut adressé à toutes nos sociétés, qui redoublèrent d'ardeur à choisir leurs délégués. Nous avons même

constaté avec plaisir que toutes les Cours franco-américaines de Forestiers Catholiques avaient décidé de se faire représenter à Springfield. Et les américanisateurs venaient de faire un pas de clerc et fournissaient un argument puissant en faveur de nos sociétés nationales contre les organisations mixtes où les nôtres s'étaient, en trop grand nombre, laissés entraîner, grâce à des apparences trompeuses, à des garanties fictives qui sont tombées d'elles-mêmes dès qu'on les a mises à l'épreuve.

Que résultera-t-il de tout ce potin? Il est peut-être difficile de le dire avec précision. Mais un résultat est déjà obtenu: le ralliement en masse des nôtres, ce qui ne manquera pas de donner une énergie plus grande à nos revendications. Si la lutte devient plus acerbé nous savons que nous n'avons rien à y perdre et que nous ne sommes pas responsables de la position difficile que l'on nous a faite. Les relations entre les catholiques franco-américains sont tendues par la faute des derniers qui n'acceptent pas pour eux-mêmes ce qu'ils désirent imposer et, de fait, imposent aux autres. Ce qui s'est passé à East St-Louis, il y a une couple d'années, nous prouve que les Irlandais admettent le principe du clergé national. Pourquoi nous blâment-ils lorsque nous demandons la même chose? Ils ont une société, les Hiberniens, où le plus anglicisé des Canadiens ne serait pas admis. Pourquoi nous reprocheraient-ils de prêcher en faveur de nos sociétés nationales? Quant à la question de langue, ils nous rappellent trop l'histoire du "renard ayant la queue coupée" pour que nous consentions à commettre, pour leur plaisir, l'apostasie nationale dont ils sont ridiculement fiers.

Cependant, nous devons admettre que l'élément irlandais nous fournit quelques amis un peu rares, mais apparemment sincères. On peut les compter sur les doigts, mais il y en a. Ainsi, tout récemment, l'"Irish World," un journal hibernien important, publié à New-York, représentait "tout le bien qui résulterait pour l'Eglise catholique aux Etats-Unis, de relations harmonieuses entre deux éléments de notre population, dont les forces numériques unies pourraient être mises avec avantage au service des intérêts de l'Eglise dans ce pays." Et il ajoutait:

"Une telle union s'effectuerait facilement si le sage conseil du grand saint Augustin était mis en pratique: 'Dans les choses essentielles, unité; dans les choses non-essentielles, liberté; en toutes choses, charité.' Dans les choses essentielles, c'est-à-dire en ce qui concerne la doctrine catholique, nous sommes



déjà unis, et, selon nous, aucune raison ne devrait nous détourner du sens commun, et surtout de la charité, quand il s'agit d'une chose non-essentielle comme la question du langage.

“ Les Irlando-Américains, dont les pères ont été forcément dépouillés de leur langue maternelle, devraient être les derniers à persécuter nos frères canadiens-français parce qu'ils tiennent à ce que leurs enfants parlent le langage de leurs ancêtres.

“ Nous ne cachons pas que nous avons été fort étonné d'apprendre par la voie de “ l'Indépendant,” que l'usage du français est défendu au collège catholique de Hartford. Les étudiants de ce collège ne peuvent manquer d'apprendre l'anglais, et nous ne voyons pas le mal qu'il y aurait pour eux de savoir le français, attendu que certains d'entre eux peuvent être appelés plus tard à pourvoir aux besoins spirituels de paroissiens franco-canadiens.

“ A cette époque où les anglo-manes proclament partout que notre pays est anglo-saxon, le temps est mal choisi pour les Cètes, qu'ils parlent le français ou l'anglais, de faire le jeu des Américains dénationalisés en fomentant la discorde là où devrait régner l'harmonie la plus parfaite.”

Quel joli projet pour arriver dans un temps où il est irréalizable! En effet, peut-on parler d'une entente comme celle-là, tant que la hiérarchie irlandaise refusera de faire droit à nos justes réclamations, tant qu'elle nous traitera comme les îlotes de l'église américaine? Sans doute, c'est déjà quelque chose que l'amitié d'un journal hibernien puissant. Mais où tout cela peut-il nous conduire, si nous ne discutons pas sur le terrain des droits égaux? On ne s'allie pas avec ses inférieurs. Puis, nous en sommes un peu rendus à croire à la justesse de l'adage virgilien: “ Timeo Danaos et dona ferentes.” Il y a si longtemps que nous nous payons de mots dans nos relations avec les Irlandais américanisateurs, que nous sommes devenus sceptiques à leur endroit. Et nous ne sommes pas loin d'avoir raison. Malgré tout ce qu'on fait et dit on continue de nous taper dessus sans interruption. Notre langue est un cauchemar qui hante les nuits de nos persécuteurs, les amis de l'“ Irish World,” et on cherche à nous l'enlever, oubliant qu'on ne change pas de nationalité comme on change de chemise; oubliant que la langue de Bossuet, celle que nous parlons encore, Dieu merci, est bien encore la plus douce, la plus digne de moduler une prière à Celui qui est venu dans le monde sauver toutes les races.

Nous avons cru un moment que le jour des persécutions:

était passé, que les troubles de Fall River, de North Brookfield, de Danielson, ne se répéteraient plus. Et nous disions : " Notre Eglise catholique des États-Unis va enfin jouir de cette paix sereine, si chère aux âmes de ses fidèles." Illusion que tout cela ! Le fanatisme était là qui guettait. " French dog ! " criait-on d'un côté pendant que de Chicago arrivait le cri de " A bas le congrès de Springfield ! " Et la lutte reprend, plus ardente que jamais. Pouvons-nous entendre, dans l'immense clameur qui nous environne, la voix des quelques sympathies isolées que nous avons conquises à la faveur d'un apparent armistice ? La foule de nos ennemis paraissant aussi nombreuse qu'autrefois il ne nous reste plus qu'une seule chose à faire : redoubler de vigilance et ne pas nous commettre avec les amis de nos ennemis. En cela, nous ne sommes pas réfractaires aux idées de paix, nous ne sommes que sages. Et nous avons le droit de dire : " Pas de rapprochement où nous devons tout donner ; pas de rapprochement surtout, à moins qu'il ne se fasse en respectant les droits primordiaux que nous garantissent la constitution du pays, la justice de l'Eglise et les principes immuables de la charité chrétienne.

" C'est pour avoir cru à de fallacieuses protestations d'amitié que 10,000 Franco-Américains sont aujourd'hui enrôlés dans des sociétés qui leur sont hostiles. Naïfs, nous l'avons été trop longtemps ; trop longtemps nous avons sacrifié notre droit pour l'amour de la paix ; trop longtemps nous avons fait preuve d'une abnégation qui, en général, ne nous attire que de nouveaux déboires. Notre droit est indiscutable, nous demandons qu'on le respecte. Et à ceux qui dorénavant voudront, comme le loup de la fable, s'introduire au milieu de nous, grâce à un déguisement, nous dirons d'abord : " Montrez patte blanche ! "

Et c'est à ce point de vue, nous l'espérons, que le congrès de Springfield envisagera notre situation. Les derniers événements ont prouvé qu'il arrivait à temps ; à lui de démontrer qu'il est digne de son temps, digne de ses organisateurs. Car, suivant nous, s'il n'était pas un succès, il serait un désastre. Mais ce n'est pas tout de se réunir, ce n'est pas tout de découvrir ses ennemis, il faut encore s'assurer de la victoire. Il ne s'agit pas ici de diagnostiquer une maladie nouvelle, ni de trouver un remède nouveau. Nous connaissons tous le mal dont nous souffrons ; nous connaissons également le remède à appliquer. Pour nos paroisses franco-américaines nous voulons un clergé national. Comment l'obtiendrons-nous ? Nous voulons l'avancement de nos sociétés nationales. Comment y

parvenir? Voilà ce qu'il faudra trouver. Que chaque délégué, que chaque orateur apporte dans ses travaux congressionnels tout le soin que peuvent lui inspirer l'amour des siens et la fierté de sa race. Qu'il soit l'ouvrier fidèle de la parabole des talents et entende à son tour ceux qui l'ont envoyé lui dire le "Euge, serve bone et fidelis", qui sera le plus beau couronnement de ses efforts.

Le congrès de Springfield n'a pas pour mission de chasser le fanatisme de la surface de la terre. Il lui suffira de prouver que la justice y joue encore un rôle important. Après lui, il y aura encore des abus, mais il sera grand s'il fait disparaître les plus criants, ceux qui nous font le plus souffrir. Après lui, comme avant lui, le mal continuera sa marche sans entraver celle du bien; la roue continuera de tourner et Dieu sait toutes les désespérantes contradictions que l'égoïsme et l'esprit de parti réservent à l'avenir. Encore on prostituera les saintes choses, les principes sacrés de l'éternelle justice; mais toujours la vérité sera chère aux âmes bien nées qui voudront la servir en aimant leurs frères; toujours la liberté sera tendrement vénérée par ceux qui l'aiment avec passion et comprennent trop bien ses divines prérogatives pour la faire servir de voile à d'inavouables mesquineries d'écoles; toujours l'Eglise catholique continuera sa marche triomphante à travers les âges, sans s'arrêter aux obstacles jetés sur sa route par l'indiscrétion des siens. Les peuples verront encore des révolutions les ébranler jusque dans leurs fondements, mais le bien, mais le vrai, en dépit de tout fanatisme, en dépit de toute révolution, résisteront à tous les chocs, survivront à tous les cataclysmes, se conserveront, sans interruption, brillants et purs jusqu'à ce que le temps de la grande moisson étant venu, alors que toute chose verra son accomplissement, le Maître vienne séparer l'ivraie du bon grain.

Ayons foi dans l'avenir, parce que le droit est de notre côté. Persécutés, rejetés aujourd'hui, faisons en sorte que demain nous soyons la pierre angulaire de l'édifice sublime à la construction duquel nous devons, en dépit de tout, contribuer pour notre part.

J.-E.-H. Laflamme.

Woonsocket, R. I., 26 août 1901.

## A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

---

Encore lord Rosebery.—Le parti unioniste.—La représentation irlandaise.—  
Le serment du roi.—Défenseur de la foi.—John Morley et Justin McCarthy.—La question des congrégations en France.—Une direction pontificale.—Académiciens et ministre.—L'impératrice Frédéric.—Ses luttes avec Bismarck.—La mort de Crispien.—Mgr Isoard.—Le prince Henri d'Orléans.—La vie de Louis Veillot.—Le recensement du Canada.

Nous avons parlé dans notre dernière chronique du manifeste publié par lord Rosebery au sujet de la crise du parti libéral anglais. Il a prononcé, depuis, au Club libéral de la Cité, un discours dans lequel il a accentué ses déclarations. On a beaucoup remarqué les paroles suivantes prononcées par le noble lord :

“ Je ne désespère pas de voir le parti libéral délivré de tous ses éléments antinationaux et certain, par suite, de l'appui du pays sur toutes les questions concernant l'étranger ou l'empire, se mettre sérieusement à l'œuvre de la réforme intérieure. Est-ce trop que d'espérer le retour à un tel parti de ces libéraux unionistes, plus libéraux que quelques-uns de leurs députés (Très bien ! très bien !), qui ne croient pas avoir perdu tout droit au premier adjectif de leur nom compliqué et sont réduits au rôle de supports d'un gouvernement tory ? (Applaudissements nourris.)

“ Pour conclure, je ne puis pas comprendre comment on a jamais pu s'attendre à me voir rentrer volontairement dans l'arène politique, mais m'y voir rentrer en ce moment de mon propre gré dans l'état actuel du parti libéral, encore moins ! (Rires.) Non, messieurs, je le répète, pour le présent tout au moins, je dois suivre ma route seul, labourer mon propre sillon. Plaisant ou non, tel est mon destin ; mais, avant d'arriver au bout du sillon, il se peut que je m'aperçoive que je ne suis plus seul (Applaudissements nourris.) Cela, c'est une autre affaire ; sinon, je resterai très satisfait en société de mes livres et de mon foyer. (Rires.) Dans l'autre cas, je verrai. (Applaudissements nourris.) ”

Ces déclarations semblent indiquer que, si lord Rosebery

n'est pas disposé à redescendre en ce moment dans l'arène politique, il n'a pas juré de n'y redescendre jamais. Certains journaux prétendent que l'ancien premier ministre songe à former un nouveau parti avec les mécontents du parti gouvernemental et de l'opposition.

Pendant ce temps le gouvernement va son chemin et, grâce à la division de ses adversaires, il évite tous les écueils sur lesquels il pourrait sombrer. Il lui arrive parfois des accidents, comme on l'a vu le 12 août courant à propos du bill des manufactures. Une clause décrétant que les filatures devraient fermer leurs portes le samedi à midi au lieu d'une heure, a été adoptée malgré le gouvernement, par 163 voix contre 141. Mais ce n'était pas là une question de confiance, et le Home Secretary a déclaré qu'il acceptait l'amendement. L'opposition a applaudi et s'est bruyamment réjoui de cet incident qui n'en valait guère la peine.

Le duc et la duchesse de Marlborough ont donné une grande fête politique au parti unioniste, dans leur magnifique résidence de Blenheim. MM. Balfour et Chamberlain, et plusieurs milliers de leurs partisans y ont assisté. Il y a eu lunch en plein air, excursion en bateaux sur le lac, audition d'orgue. Des discours importants ont été prononcés. M. Balfour a déclaré que le lien politique entre les conservateurs et les libéraux unionistes a été autrefois une alliance, mais qu'il est maintenant une union indissoluble. M. Chamberlain a fait entendre cette phrase: " Il y a quinze ans nos adversaires étaient un parti puissant et uni sous la direction de Gladstone; maintenant ils ne sont plus qu'un " rump ", — littéralement un " croupion. " Il a de plus fait entendre que, suivant lui, l'Irlande a une représentation parlementaire plus considérable que celle à laquelle lui donne droit sa population. On en a conclu que le gouvernement méditait de diminuer le nombre des députés irlandais. Les journaux nationalistes ont commencé à jeter feu et flammes à ce propos. Si le cabinet avait l'imprudence de risquer une telle tentative, on pourrait s'attendre à de belles tempêtes.

\* \* \*

La solution de la question relative au serment du roi semble plus éloignée que jamais. Le projet de déclaration soumis par le comité a été amendé en retranchant le mot " adoration " que l'on appliquait au culte de la sainte Vierge. Mais les catholiques ayant encore manifesté leurs objections à la déclara-

tion blasphématoire contre la transsubstantiation, il semble que le bill n'ira pas plus loin et que la vieille formule va être maintenue. Nous espérons que les catholiques anglais ne laisseront pas tomber l'agitation sur cette question.

Un incident vient de mettre en plein jour l'illogisme de la majorité protestante du parlement. La chambre des communes a rejeté, le 13 août, une motion de M. John Redmond pour retrancher du titre royal les mots "défenseur de la foi." Or, on sait en quelles circonstances cette appellation glorieuse avait été accordée au souverain d'Angleterre. En présence des pamphlets hérétiques de Luther, Henri VIII, encore orthodoxe, avait conçu le désir de réfuter le moine allemand révolté. Il avait écrit, — avec l'aide de Wolsey et de l'évêque de Rochester, — un traité intitulé "Assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum." Le royal controversiste y défendait contre l'hérésiarque les sept sacrements de l'Église, y compris l'Eucharistie. C'est à cette occasion que le Pape lui décerna le titre de "Défenseur de la foi." Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'*Histoire d'Angleterre* de Lingard :

" Clarke, doyen de Windsor, porta l'œuvre royale à Rome, et, en plein consistoire, la soumit à l'inspection et à l'approbation du pontife, en lui donnant l'assurance que son maître, de même qu'il avait réfuté les erreurs de Luther avec sa plume, était prêt à combattre avec son épée les disciples de l'hérésiarque, et à faire marcher contre eux toutes les forces de son royaume. Clément reçut ce présent avec de nombreuses expressions d'admiration et de reconnaissance; mais Henri s'attendait à quelque chose de plus flatteur pour sa vanité que de simples remerciements. Les rois de France étaient depuis longtemps désignés par le nom de "très chrétiens," ceux d'Espagne par celui de "catholiques." Quand Louis XII convoqua le synode schismatique de Pise, on soutint qu'il avait perdu tout droit au premier de ces titres, et Jules II le transféra à Henri, mais sous la condition que le transfert serait tenu secret jusqu'à ce que les services du roi pussent justifier aux yeux des hommes la faveur du pontife. Après la victoire de Guinegate, Henri demanda la publication de cette concession; mais Jules était mort: Léon déclara ignorer l'affaire, et on trouva moyen d'apaiser le roi par la promesse de quelque autre distinction équivalente. Wolsey avait récemment appelé sur ce sujet l'attention de la cour papale, et Clarke, lorsqu'il alla porter l'ouvrage du roi, demanda pour lui le titre de "défenseur de la foi." Cette nouvelle dénomination rencontra d'abord quelque

opposition; mais on ne pouvait décemment la refuser, et Léon la conféra par une bulle formelle à Henri qui en obtint la confirmation de Clément VII, successeur de Léon."

Il est bizarre de voir aujourd'hui le parlement anglais s'acharner à conserver au roi un titre gagné en défendant tous les sacrements de l'Église, et refuser en même temps la suppression d'une formule par laquelle le roi est forcé de dénoncer le sacrement de l'Eucharistie. Il faudrait pourtant choisir: abolissez la dénonciation du sacrement, ou abolissez le titre obtenu en défendant le sacrement!

Pour le quart d'heure la question du serment royal va rester dans le *statu quo*, car le parlement a été prorogé le 17. Mais nous espérons que les chambres en seront de nouveau saisies à la prochaine session.

Un mot de littérature avant de quitter l'Angleterre. On annonce que John Morley ne pourra publier que dans un an sa " Vie de Gladstone." Il a de si nombreux matériaux à sa disposition qu'il lui faut plus de temps qu'il ne pensait pour terminer son œuvre. Elle sera, à vrai dire, l'histoire philosophique du parti libéral depuis un demi-siècle.

Justin McCarthy, délaissant l'histoire contemporaine, recule jusqu'au règne de la reine Anne, sur lequel il va publier bientôt deux volumes.

\* \* \*

En France c'est la question des congrégations qui occupe toujours le premier plan dans les préoccupations publiques. Nous donnions dans notre dernière chronique une information de la *Vérité française*, d'après laquelle il paraissait que le Pape allait prescrire aux ordres religieux d'adopter une attitude uniforme en demandant l'autorisation exigée par la loi. Cette information n'était pas absolument exacte. Le Saint-Siège a adressé aux congrégations une lettre de direction, par l'intermédiaire de la Congrégation des évêques et réguliers. Et cette lettre ne contient pas un ordre mais une permission. Elle est rédigée en réponse à un doute formulé comme suit:

" Les congrégations qui ne sont pas encore reconnues officiellement en France peuvent-elles demander l'autorisation dans les termes voulus par l'article 13 de la loi nouvelle et le règlement qui accompagne cette loi? "

Le règlement dont il est ici question est celui que le ministère a promulgué en même temps que la loi. En voici les trois premiers articles:

“ Article premier. — Les directeurs et administrateurs des congrégations déjà existantes, les fondateurs, s'il s'agit d'une congrégation nouvelle, adresseront au ministre de l'intérieur la demande tendant à obtenir l'autorisation prévue par l'article 13 ci-dessus visé.

“ Article deuxième. — A cette demande ils joindront :

“ 1° Deux exemplaires certifiés conformes des statuts de la congrégation ;

“ 2° Un état de ses biens, meubles et immeubles, ainsi que des ressources consacrées à la fondation ou à l'entretien de ces établissements ;

“ 3° Un état de tous les membres de la congrégation indiquant leur nom patronymique, celui sous lequel ils sont connus dans la congrégation, leur nationalité, leur âge et lieu de naissance et, s'il s'agit d'une congrégation déjà formée, la date de leur entrée.

“ Art. troisième. — Les statuts devront faire connaître notamment l'objet assigné à la congrégation ou à ses établissements, son siège principal et celui des établissements qu'elle aurait formés ou se proposerait actuellement de former, les noms de ses administrateurs ou directeurs.

“ Ils devront contenir l'engagement, par la congrégation et par ses membres, de se soumettre à la juridiction du lieu.”

Comme on le voit, ce règlement aggrave la loi, et en rend l'application encore plus onéreuse pour les congrégations.

La Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers a répondu comme suit à la question qui lui était posée :

“ Ce doute ayant été examiné sérieusement dans une réunion particulière de cardinaux, le Saint-Père a décidé que, par l'organe de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, il serait donné la réponse suivante :

“ Le Saint-Siège réprovoque et condamne toutes les dispositions de la nouvelle loi qui lèsent les droits, les prérogatives et les libertés légitimes des congrégations religieuses. Toutefois, pour éviter les conséquences très graves et empêcher en France l'extinction des congrégations qui font un si grand bien à la société religieuse et à la société civile, il permet que les instituts non reconnus demandent l'autorisation dont il s'agit, mais seulement aux deux conditions suivantes :

“ 1° Que l'on présente non pas les anciennes règles et constitutions déjà approuvées par le Saint-Siège, mais seulement



une rédaction de statuts qui réponde aux divers points de l'article 3 du règlement susnommé; ces statuts pourront sans difficulté être soumis préalablement à l'approbation des évêques;

" 2° Que dans ces statuts que l'on présentera, il soit promis seulement à l'Ordinaire du lieu cette soumission qui est conforme au caractère de chaque Institut. Par conséquent, sans parler des Congrégations purement diocésaines qui dépendent complètement des évêques, que les congrégations approuvées par le Saint-Siège et visées par la Constitution Apostolique *Condita a Christo*, publiée par Notre Saint-Père le Pape Léon XIII le 8 décembre 1900, promettent soumission aux évêques dans les termes de cette même Constitution; quant aux Ordres réguliers, qu'ils promettent soumission aux Evêques dans les termes du droit commun. Or, d'après ce droit commun, comme vous le savez fort bien, les Réguliers dépendent des Evêques pour l'érection d'une nouvelle maison dans le diocèse, pour les écoles publiques, les asiles, les hôpitaux et autres établissements de ce genre, la promotion de leurs sujets aux ordres, l'administration des sacrements aux fidèles, la prédication, l'exposition du Saint-Sacrement, la consécration des églises, la publication des indulgences, l'érection d'une confrérie ou pieuse congrégation, la permission de publier des livres; enfin, les réguliers dépendent des évêques pour ce qui regarde la charge d'âmes dans les endroits où ils sont investis de ce ministère."

Ainsi donc le Pape permet aux congrégations de demander l'autorisation; mais il ne leur permet pas de présenter au gouvernement leurs règles et constitutions approuvées par le Saint-Siège; il les autorise simplement à mettre devant le ministre de l'Intérieur une rédaction de statuts correspondant à l'article 3 du règlement. Et pour la déclaration de soumission à la juridiction des évêques, Sa Sainteté entend qu'elle soit renfermée dans les limites du droit commun, et qu'elle ne s'étende à aucune des exemptions canoniques sanctionnées par l'Eglise.

Parmi les congrégations, les unes vont se résoudre, paraît-il, à demander l'autorisation, les autres vont s'abstenir, convaincues d'avance de l'inutilité d'une telle démarche. Il ne faut pas oublier que ce n'est pas le gouvernement qui a le pouvoir d'autoriser. Ce sont les chambres seules. Il faut donc que les congrégations passent au creuset parlementaire. Or, avec un parlement composé comme le parlement actuel, dominé par les loges, inspiré par la haine de l'Eglise, quel sort attend la plu-

part des instituts religieux qui se présenteront pour être autorisés? Imaginez-vous les Brisson, les Viviani, les Marcel Sembat, scrutant les statuts et les constitutions monastiques! A quelles insanités, à quelles énormités, à quels outrages, à quels dénis de justice ne peut-on pas s'attendre! Ainsi plusieurs ordres religieux sont décidés à quitter la France. Les Jésuites se préparent à la dispersion. Les Bénédictins de Solesmes et de Ligugé organisent déjà leur déménagement. Il est certain que des centaines de congrégations vont en faire autant. Quelle énorme déperdition de forces pour la France!

\* \* \*

L'esprit d'ostracisme et d'intolérance du ministère Waldeck-Rousseau se manifeste dans toutes les sphères. C'est ainsi que le ministre de l'Instruction publique, M. Leygues, a récemment donné l'exclusion à deux membres de l'Institut, MM. Émile Faguet et Gebhart, proposés pour présider à la distribution des prix aux lycées Charlemagne et Henri IV. Le premier est membre de l'Académie française, et le second, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Ils sont, paraît-il, suspects de nationalisme. De là leur mise à l'index. L'Académie française a ressenti ce procédé et protesté par la résolution suivante:

"L'Académie, étonnée que l'un de ses membres ait été écarté de la présidence d'une distribution de prix dans un lycée de Paris, exprime tous ses regrets."

L'Académie des Sciences morales et politiques a adopté la même résolution. Cet incident a créé toute une sensation dans le monde intellectuel. Commentant l'acte de M. Leygues, Jules Lemaitre, le fin critique, a écrit dans l'*Echo de Paris*:

"Et par qui le ministre a-t-il remplacé Gebhart et Faguet? Par le préfet de police et par le préfet de la Seine. Pourquoi pas par deux gendarmes?"

"Je ne sais encore par qui on remplacera Marcel Dubois. Probablement par le vénérable de la Loge de Sèvres."

"J'espère qu'on ira jusqu'au bout, et que les proviseurs de Charlemagne et de Henri IV vont être expédiés dans quelque Carpentras..."

"Nous ne sommes pas encore tout à fait accoutumés à voir la République commettre, contrairement à ses principes les plus déclarés, des actes d'un arbitraire aussi gratuit et aussi mesquin. De telles vilenies ne sont pas moins significatives et nous touchent presque autant que des crimes."

“ L'Académie elle-même s'est émue de l'affront misérable fait à l'un de ses membres. Et pour que l'Académie s'émeuve!

“ La République qu'on nous a faite depuis deux ans est une bien sottre et bien odieuse plaisanterie.”

A la séance de distribution des prix du concours général, M. Leygues a été salué par le cri de: “ Vive Faguet!”

\* \* \*

La mort a fait disparaître plusieurs personnalités marquantes durant les dernières semaines. La mère de l'empereur d'Allemagne et la sœur du roi d'Angleterre, l'impératrice Frédéric, est décédée le 5 août, au château de Friedrichsorf. Elle était née le 21 novembre 1840 du prince Albert de Saxe-Cobourg Gotha, et de Victoria, reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Elle portait les noms de Victoria-Adélaïde-Marie-Louise. Le 25 janvier 1858, elle avait épousé le prince Frédéric-Guillaume, fils de Guillaume Ier, roi de Prusse, et plus tard empereur d'Allemagne. L'impératrice Frédéric commandait le respect et la sympathie par les éminentes qualités d'esprit et de cœur dont la Providence l'avait douée. Epouse dévouée, elle avait fortifié son mari dans ses tendances humanitaires et dans son esprit de réaction contre le système de compression et d'ostracisme brutal dont Bismarck était l'âme. Durant de longues années il y eut une lutte sourde entre le puissant ministre et la princesse royale. Cette lutte prit un caractère émouvant et tragique à la fin du règne de Guillaume Ier et à l'aurore du règne éphémère de Frédéric III. Ce dernier succombait lentement aux atteintes d'un cancer à la gorge. Pendant que la femme forte luttait héroïquement pour arracher son mari à la mort, Bismarck s'efforçait de l'écarter du trône en essayant d'extorquer au prince moribond une abdication en faveur de son fils, celui qui est devenu Guillaume II. Il réussit même à brouiller le fils avec la mère. Mais, juste retour des choses humaines, quelques années plus tard, Bismarck était frappé lui-même par ce fils devenu son maître. M. Ernest Daudet rappelle ces souvenirs dans le *Gaulois*.

“ Dans cette lutte, écrit-il, il y avait des coups terribles. La princesse impériale était résistante et dans les privilèges de son rang trouvait de solides éléments de défense. Bismarck avait pour lui l'empereur Guillaume et le fils de Frédéric, celui-ci trop jeune pour échapper à sa domination, celui-là trop vieux et depuis trop longtemps asservi pour en sentir le joug

ni pour le secouer. Les deux combattants étaient donc armés l'un et l'autre. Mais les coups portés par le chancelier étaient les plus rudes, car il ne ménageait rien, tandis que la princesse devait songer sans cesse à son mari, que ces rivalités et ces intrigues désolaient, et dont elles contribuaient à altérer la santé déjà si fragile. En ce temps-là, dans la solitude de ses nuits, elle a versé d'amères larmes. Les personnages de sa maison, lorsqu'ils entraient chez elle le matin, la trouvèrent souvent le visage blême et les yeux rougis, confiant à ses plus intimes ses préoccupations et ses angoisses, comparant Bismarck à Cromwell."

Au sujet de l'abdication qu'on essaya d'obtenir de Frédéric III, M. Daudet donne ces détails :

" Bismarck conçut l'audacieux projet d'obtenir son abdication et à cette démarche, il employa, qui? Le propre fils de ce mourant qui recueillait l'héritage paternel un pied dans le cercueil. On a raconté que, sur son conseil, le nouveau prince impérial alla trouver sa mère et lui demanda d'intervenir pour décider l'empereur proclamé de la veille à abdiquer. On ajoute que pour toute réponse, elle lui ordonna de sortir de sa présence et que de cette scène, dont les détails sont restés inconnus, date le refroidissement des relations de la mère avec le fils, qui ne devait plus cesser."

L'impériale défunte était bonne. Durant l'Année terrible, elle écrivait à son mari le conjurant d'atténuer autant qu'il le pourrait les horreurs de la guerre. On raconte d'elle un trait touchant. " C'était quelques années après les événements de 1870. L'armée allemande faisait ses grandes manœuvres d'automne. Pour la première fois depuis les désastres de la France, un officier français y assistait. Mission pénible et délicate pour laquelle avait été désigné le colonel Grandin, qui, par la suite, devint divisionnaire.

" A certain jour, il y avait grande revue de cavalerie. Il faisait un temps épouvantable. On attendait l'empereur Guillaume Ier, qui devait inspecter les escadrons assemblés.

" Tout à coup, on vit arriver, galopant sous la pluie, en tête d'un peloton et drapée dans un grand manteau, une femme, la princesse Victoria, la future impératrice. Elle piqua droit sur le groupe des attachés étrangers et, s'arrêtant devant le colonel Grandin :

" Colonel, lui dit-elle, je suis particulièrement heureuse de vous voir aujourd'hui, aujourd'hui 9 septembre.

" Et comme le brave officier s'inclinait profondément, non sans montrer quelque surprise :

“ Oui, le 9 septembre, anniversaire de la prise de Sébastopol, expliqua la princesse impériale. Ce jour-là, nos deux pays ont remporté ensemble une grande victoire.

“ Ainsi, la fille de la reine d'Angleterre avait compris quels sentiments devait éprouver un officier français à se trouver, presque au lendemain des épreuves infligées à sa patrie, tout seul, comme perdu, au milieu de l'armée allemande.

“ Et elle lui apportait ce précieux réconfort : le rappel d'une belle victoire française.

“ Le général Grandin se plaisait à raconter cet émouvant épisode de sa carrière.”

Ce simple trait fait ressortir toute la délicatesse de sentiments et la bonté de cœur de la noble princesse.

L'impératrice Frédéric laisse plusieurs enfants : 1. Frédéric-Guillaume II, empereur actuel d'Allemagne; 2. Henri, prince de Prusse, né en 1862, marié en 1888 à Irène, princesse de Hesse; 3. Princesse Charlotte, mariée à Bernard de Saxe-Meiningen; 4. Princesse Victoria, mariée à Adolphe, prince de Schaumbourg-Lippe; 5. Princesse Sophie, mariée à Constantin, duc de Sparte; 6. Enfin, princesse Marguerite, mariée à Frédéric-Charles, prince de Hesse.

\* \* \*

Presque en même temps que cette noble femme, Francesco Crispi disparaissait aussi de la scène de ce monde. L'ex-premier ministre du royaume d'Italie a été l'un des plus notables malfaiteurs politiques du 19<sup>e</sup> siècle. Conspirateur, révolutionnaire, insurgé, démolisseur de trône, puis courtisan, partisan de la monarchie, ministre de deux rois, répressur implacable des soulèvements populaires qu'il provoquait jadis, sa vie a été un tissu d'aventures étranges, dramatiques, et trop souvent scandaleuses. Né en 1819, il étudia le droit à l'université de Palerme, où, à 18 ans, il tomba éperdument amoureux d'une jolie Palermitaine âgée de 16 ans et l'épousa. Elle mourut au bout de deux ans. De bonne heure Crispi se jeta corps et âme dans les conspirations et les menées ténébreuses des sociétés secrètes. Il était de tous les complots, et on le déclara bientôt le plus dangereux des ennemis du roi de Naples. Lors du mouvement insurrectionnel de 1848, il prit une part active aux travaux du parlement sicilien et devint secrétaire général de la guerre dans le gouvernement révolutionnaire de Sicile. En 1849, après le triomphe du roi Ferdinand et l'avortement de la

révolution, Crispi fut emprisonné, puis forcé de s'exiler. Il passa dix ans à Paris, où il vécut dans la pauvreté et en conspirant toujours. Il avait épousé une jeune blanchisseuse dont il s'était épris pendant son incarcération. En 1859, les événements le rappelèrent en Italie. Il fut l'un des agents les plus actifs du soulèvement de la Sicile, appela Garibaldi, prit part à l'expédition des Mille, et à l'organisation du gouvernement insurrectionnel à Palerme. Lorsque la Sicile fut annexée au nouveau royaume d'Italie, élu député de Palerme au parlement italien, il devint le chef de l'opposition constitutionnelle. Un moment il se rallia au cabinet Rattazzi en 1867. Mais, à part cette trêve, Crispi combattit tous les ministères jusqu'en 1876. L'avènement du cabinet de gauche Depretis-Nicotera lui ouvrit alors le chemin à la présidence de la chambre des députés. En 1877 il fut chargé d'une mission auprès des gouvernements européens, pour protester contre ce que les usurpateurs italiens appelaient les menées ultramontaines en faveur du pouvoir temporel du Pape. Au mois de décembre de cette année il devint ministre de l'Intérieur dans le cabinet Depretis. Sur les entrefaites il avait prétendu rompre son mariage avec la femme qui avait partagé ses mauvais jours et qui faisait tache au milieu de ses splendides présentes. Puis, peu après, il se maria. Cet événement fit scandale : il fut obligé de sortir du ministère et fut poursuivi pour bigamie. Acquitté, il resta pourtant en dehors du cabinet jusqu'en 1887. Il reprit alors le portefeuille de l'Intérieur, et devint premier ministre à la mort de M. Depretis. C'est à ce moment qu'il inaugura sa politique mégalomane, se lança dans les immenses travaux publics et les grands armements qui ont grevé l'Italie d'une dette écrasante. Il fut un agent actif de la Triple Alliance, et montra plus d'une fois des sentiments d'hostilité envers la France. En 1891 un vote hostile le renversa du pouvoir ; mais le roi le rappela en 1894. Durant son second ministère il engagea l'Italie dans une guerre avec l'Abyssinie. L'échec désastreux subi par les troupes italiennes à Adouah en 1896, le firent choir une seconde fois. Peu après éclatèrent les scandales de la Banque Romaine : il fut prouvé que Crispi avait puisé, suivant l'expression d'un journal parisien, dans les coffres de cette institution, "avec un manque de scrupules et une aisance de manières qui montrèrent une grande supériorité de main sur les pratiques honteuses de nos panamistes." Cet ennemi de l'Église, cet instrument des loges, ce révolutionnaire de haute lice, est mort comme il avait vécu, en sectaire et en impie. L'influence et la

fortune longtemps insolente de ce scélérat politique seront l'une des hontes de l'Italie contemporaine. Edouard Drumont a fait de Crispi cette sanglante oraison funèbre :

“ Nul peut-être n'a rempli plus consciencieusement que Crispi le *curriculum vitæ* du franc-maçon de haute marque; c'est le type complet. Il a conspiré éperdument dans sa jeunesse, déclamé contre les tyrans, indiqué aux camarades le moyen de fabriquer des bombes. Une fois au pouvoir, il a traqué implacablement ceux qui suivaient son exemple; il a fait fusiller sans pitié les ouvriers qui demandaient du pain, il a traité les paysans de Sicile comme on traitait jadis les esclaves antiques et les a enfermés dans ces effroyables ergastules où la lumière du jour ne pénétrait que par un étroit soupirail.

“ La vie privée a répondu à la vie publique. Crispi a été bigame et même trigame; il a abandonné lâchement cette bonne Rosalie Montmasson, qui nourrissait le futur ministre de son travail de couturière, alors qu'il traînait la misère à Paris. Il a prévarié, concussionné; il a panamisé avec un cynisme extraordinaire; il a mis au pillage la Banque Romaine et il a été, pour ses tripotages et ses malpropretés, ignominieusement flétri par la Chambre... Il meurt chevalier de l'Annonciade et cousin du roi... ”

\* \* \*

C'est une oraison funèbre d'une autre allure et d'un autre ton qu'il faudrait consacrer à la mémoire de Mgr Isoard, évêque d'Annecy, mort le 5 août, à l'âge de 81 ans. La France catholique a perdu en lui un de ses plus grands évêques. Né en 1820, il ne put recevoir le sacerdoce qu'en 1853, par suite du mauvais état de sa santé. En 1866 il fut nommé auditeur de Rote à Rome, pour la France. Il occupa ce poste important jusqu'en 1879 où il fut nommé évêque d'Annecy. Depuis cette date, il s'est consacré tout entier à son diocèse et à son ministère pastoral.

Mgr Isoard était un théologien éminent, un docteur intégriste, résolument hostile aux atténuations de la vérité, et au système du moins possible en matière religieuse. Les innovations aventureuses et hasardeuses, les congrès de religions, les congrès sacerdotaux, l'américanisme trouvèrent en lui un contradicteur et un censeur redoutable. Il avait été cependant un des premiers à applaudir au fameux toast d'Alger du cardinal Lavigerie, et à seconder la politique du ralliement

à la forme républicaine. Mais en acceptant la république, il n'acceptait pas la domination tyrannique des jacobins qui la séquestrent à leur profit. Il leur jeta un jour cette véhémence et foudroyante apostrophe :

“ Vous n'êtes point la République, vous n'êtes point la France; vous n'êtes pas des maîtres et nous ne sommes point des sujets. Nous ne vous demandons rien; nous ne demandons rien; nous ne demandons pas à traiter avec vous: nous n'en avons nul besoin. La Constitution de tout Etat républicain donne à tous les citoyens le droit et les moyens de prendre leur place au débat. Nous voulons la prendre.”

Deux des ouvrages les plus importants laissés par Mgr Isoard sont: *Le Système du moins possible dans la société chrétienne*, et *Si vous connaissez le don de Dieu*.

\* \* \*

Le mois d'août a vraiment été un mois funèbre par le nombre de figures marquantes qu'il a vues disparaître. Un autre de ces illustres défunts est M. le prince Henri d'Orléans, décédé le 9 du courant à Saïgon. Le prince Henri était le fils du duc de Chartres, frère cadet du comte de Paris; par conséquent il était le cousin germain du duc d'Orléans, le prétendant monarchiste. Le défunt était né en 1867. C'était un vaillant explorateur, et il avait acquis déjà une glorieuse réputation par ses expéditions scientifiques dans les Indes, en Afrique et dans l'Extrême Orient. Il était en ce moment en route pour la Corée. Il ne reste plus au duc et à la duchesse de Chartres que trois enfants: le prince Jean, né en 1874; la princesse Marie-Amélie, née en 1865, mariée en 1885 au prince Waldemar de Danemark; enfin la princesse Marguerite, née en 1869, mariée au commandant de Mac-Mahon, duc de Magenta.

\* \* \*

Nous tenons à signaler ici la publication du tome second de la vie de *Louis Veillot*, par M. Eugène Veillot; un beau volume de 578 pages, orné d'un excellent portrait du grand écrivain. Nous l'avons lu avec le plus profond intérêt. C'est la période de 1845 à 1855 qui y est étudiée. Années mouvementées, fécondes en luttes et en campagnes mémorables; années brillantes et sombres, mélangées de joies pures et de cruelles épreuves. Dans ces pages attachantes on voit grandir le rôle et le talent de Louis Veillot, se développer son caractère.



s'accroître son influence et sa renommée. Comme la vie publique de l'illustre polémiste a été mêlée à tous les événements importants de son époque, c'est une leçon d'histoire en même temps qu'une étude biographique que nous donne M. Eugène Veuillot, avec une compétence devant laquelle devra s'incliner la critique, et un talent sur lequel l'âge ne semble avoir aucune prise.

Une des parties les plus intéressantes de ce volume, c'est le récit des relations intimes et tourmentées de Louis Veuillot avec Montalembert. Des détails absolument inédits nous y sont donnés. Les alternatives de cordialité et de froideur, d'union et de mésintelligence, de ruptures et de raccordements, sont racontées par le menu. Le caractère de Montalembert ne paraît pas ici sous un jour très favorable, malgré la modération à laquelle le biographe de Louis Veuillot s'est astreint sans effort, après tant d'années écoulées. Il est certain que le grand orateur, doué d'un admirable talent et d'une belle âme, avait un caractère très difficile. Irascible, inégal, impérieux, à la fois absolu dans ses idées et mobile dans ses attitudes, il était d'un commerce fort orageux. Louis Veuillot eut peut-être quelques torts envers Montalembert, mais celui-ci en eut davantage envers le journaliste qui fut l'un de ses plus fidèles compagnons d'armes, et peut-être le plus puissant artisan de sa gloire. Il n'a jamais été écrit rien d'aussi favorable à sa réputation et à son prestige que les enthousiastes et merveilleux articles consacrées par Louis Veuillot aux grandes journées parlementaires de l'orateur catholique.

Un exemple montrera combien il était difficile de s'accorder avec Montalembert. Villemain, le ministre de l'Instruction publique, contre qui les catholiques étaient très montés, à un certain moment, est soudainement affligé d'une attaque d'aliénation mentale. Montalembert croit qu'il est de bonne tactique de mentionner le fait dans *l'Univers* et d'y signaler un avertissement providentiel. Louis Veuillot refuse. De là, refroidissement et quasi-rupture. L'incident est rapporté au long dans une lettre de Veuillot : " Il y a huit jours, M. de Montalembert me faisait des compliments que je n'acceptais pas sans réserve. Qu'est-il donc arrivé depuis huit jours ? Un incident presque ridicule. M. de Montalembert, dont vous connaissez la promptitude, a voulu nous faire dire en toutes lettres que Villemain est fou et donner tous les détails de sa folie ; je m'y suis refusé. Mon sentiment m'y poussait et la famille de ce malheureux nous en faisait prier. Voilà le dissentiment, voilà ma tyrannie.

Je n'ai jamais connu entre M. de Montalembert et moi que des difficultés de ce genre." Ce sont là des détails pris sur le vif et qui sont inappréciables pour l'étude d'un caractère.

La question de la fameuse loi d'enseignement de 1850 est traitée à fond dans ce volume. On y trouve encore des pages attachantes sur le coup d'État de 1851, sur la polémique relative à la question des classiques et sur plusieurs autres épisodes qui ont marqué dans l'histoire intellectuelle, religieuse et politique du 19<sup>e</sup> siècle. Entre temps, et comme pour nous reposer des luttes et des graves débats, l'auteur nous ouvre l'intérieur de Louis Veillot, et nous laisse entrevoir le charmant et touchant tableau de sa vie de famille. Cette partie de l'œuvre de M. Eugène Veillot est une des plus captivantes. Elle illumine d'un pur rayon la physionomie vigoureuse du formidable combattant. Elle nous démontre que le soldat intrépide était doublé d'un époux et d'un père admirables. Nous avons parfois entendu dire par des personnes, sympathiques d'ailleurs à Louis Veillot: "Comme on sait peu de choses de sa femme; elle semble avoir tenu peu de place dans sa vie." Dieu merci, cette lacune est maintenant comblée. Ceux qui liront ce second volume, ceux qui savoureront quelques-unes des lettres émouvantes écrites par Veillot à sa "douce Mathilde," ceux-là sauront enfin de quelle trempe était ce cœur vaillant, quels trésors il recélait, et de quelles profondes tendresses il était l'interminable source.

M. Eugène Veillot écrit dans son introduction: "Ce volume donne beaucoup aux questions du temps dans leurs rapports avec les intérêts religieux et aux luttes qui, de 1845 à 1855, divisèrent les catholiques. Toute une phase très agitée de l'histoire de l'Église en France est touchée dans ces pages. Je me suis appliqué à les écrire avec justice; et si j'ai tenu à marquer mes préférences, j'ai tenu également à respecter la vérité. La nécessité d'exposer avec les développements nécessaires tant de faits importants et d'en éclairer les dessous, m'a forcé de restreindre la place donnée aux travaux littéraires et aux relations personnelles de Louis Veillot. Je ne les ai pas écartés cependant. De belles œuvres, de saines joies, de précieuses amitiés, de profondes douleurs ont marqué pour mon frère ces dix années. Je m'arrête aux plus graves. Ce que j'ai ajourné pouvait attendre. Le troisième volume, où j'ai tant de choses à dire, comblera ces lacunes qui ne sont pas des oublis." Ce troisième volume, il nous tarde de le lire. C'est une œuvre forte et belle que M. Eugène Veillot élève à la gloire de son

illustre frère, et nous faisons des vœux pour que la Providence prolonge sa vigoureuse vieillesse (1) assez longtemps pour lui permettre d'écrire au bas de sa dernière page: *exegi monumentum*.

\* \* \*

Au Canada, la grande question du moment c'est le recensement et la déception que ses résultats ont fait éprouver. Les chiffres qui viennent d'être livrés au public indiquent que la population du Canada est de 5,338,883. Elle était de 4,833,239 en 1891. L'augmentation n'est donc que de 505,644. Bien des gens prétendaient qu'elle serait de près de 6,000,000. L'écart entre l'espoir et la réalité est considérable.

Voici quelle est la population par provinces : Ontario, 2,167,978 ; Québec, 1,620,974 ; Nouvelle-Écosse, 457,116 ; Nouveau-Brunswick, 331,093 ; Manitoba, 246,000 ; la Colombie anglaise, 190,000 ; l'île du Prince-Edouard, 103,258 ; les Territoires organisés, 145,000 ; les Territoires non organisés, 75,000 ; total, 5,338,883.

Voici maintenant quelle a été l'augmentation de la population dans chaque province, depuis 1891 : Québec, 132,439 ; Colombie anglaise, 91,827 ; Manitoba, 83,858 ; les Territoires organisés, 78,000 ; Ontario, 53,657 ; les Territoires non organisés, 43,832 ; le Nouveau-Brunswick, 9,830 ; la Nouvelle-Écosse, 8,720. L'île du Prince-Edouard a diminué de 5,820. Comme total d'augmentation, c'est la province de Québec qui tient la tête ; comme augmentation proportionnelle ce sont les Territoires, la Colombie et Manitoba. Les Territoires et la Colombie ont plus que doublé leur population en dix ans ; le Manitoba a augmenté la sienne de 63 pour cent environ. La population de Québec s'est accrue d'à peu près 9½ pour cent, et celle d'Ontario de 2½ pour cent seulement. Cette dernière province éprouve un cruel désappointement. Elle se voit menacée de perdre cinq députés à la Chambre des Communes. Plusieurs de ses principaux journaux jettent feu et flamme et attaquent violemment le recensement comme entaché d'inexactitude.

On conçoit que la perspective de perdre cinq députés ne soit pas gaie pour la grande province, Mais la question est encore douteuse. Comme on le sait, la population de la province de

(1) M. Eugène Veillot est né en 1818 ; il a donc aujourd'hui 83 ans. Il était de cinq ans plus jeune que son frère.

Québec sert de base à la répartition des sièges parlementaires aux Communes, pour les autres provinces. La représentation de Québec est fixée invariablement à 65 députés. Après chaque recensement on divise par 65 le chiffre de la population de cette province. Le quotient indique combien elle renferme de mille âmes par député. Disons par exemple que la population actuelle de Québec divisée par 65 donne 25,000 âmes. Chacune des autres provinces n'aura droit qu'à un député par 25,000 âmes. Et si la représentation actuelle d'une province dépasse cette proportion, elle doit être réduite; dans le cas contraire elle doit être augmentée. Or, actuellement, en vertu de cette règle, il semble que la représentation d'Ontario devrait être diminuée de cinq députés. Cependant, il y a une autre clause qui est maintenant invoquée pour sauver Ontario de cette réduction. C'est la sous-section 4 de l'article 51 de l'Acte constitutif de l'Amérique Britannique du Nord. La voici : " Lors de chaque nouvelle répartition, nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants d'une province, à moins qu'il ne soit constaté par le dernier recensement que le chiffre de la population de la province, par rapport au chiffre de la population totale du Canada à l'époque de la dernière répartition du nombre des représentants de la province, n'ait déchu dans la proportion d'un vingtième." On argumente en ce moment autour de cette clause. La proportion de la population d'Ontario comparée à la population totale du Canada a-t-elle diminué d'un vingtième depuis 1891? Telle est la question que l'on discute.

En général, la population urbaine a beaucoup plus augmenté que la population rurale. La cité de Montréal proprement dite a 266,826 âmes. Mais en calculant les municipalités qui en font vraiment partie au point de vue politique, industriel et commercial, elle est de 323,000, soit une augmentation de 73,221 sur le chiffre de 1891. Toronto a 207,971 âmes; Québec, 68,834; Ottawa, 59,902; Hamilton, 52,559; Winnipeg, 42,336; Halifax, 40,788; St-Jean, 40,711; Victoria, 20,821, etc.

Au résumé, l'augmentation de la population du Canada est appréciable. Pour un vieux pays elle serait très satisfaisante. Mais elle ne correspond pas à ce que l'on pourrait attendre d'un jeune et vaste pays comme la confédération canadienne.

Ths Chapais.

Québec, 24 août 1901.

# LOUIS JOLLIET

PREMIER SEIGNEUR D'ANTICOSTI

---

(*Suite et fin*)

---

XV

L'exemple et les récits de Louis Jolliet déterminèrent sans doute un certain nombre d'hommes entreprenants à aller exploiter les ressources des côtes labradoriennes. Le Gardeur de Courtemanche obtint, vers 1702, plusieurs concessions importantes, dont l'une au peu à l'est de Natashquan, et une autre plus près du détroit de Belle-Ile. D'autres concessions avec privilèges furent accordées subséquemment, sur la rive nord du golfe et du détroit, aux sieurs de Brouague, Lafontaine de Belcourt, Pommereau, La Valtrie, Vincent, de Beaujeu, Estèbe, Foucalt, Godfroy de Saint-Paul, ainsi qu'à la veuve Fornel et à quelques autres; mais le sieur Constantin paraît être le seul voyageur de cette époque reculée qui ait suivi jusqu'au bout la voie tracée par Louis Jolliet et soit allé explorer les côtes de l'Atlantique habitées par les Esquimaux.

Le bureau des archives de la marine, à Paris, contient plusieurs cartes de Jolliet qui ont été d'une grande utilité aux géographes du dix-huitième siècle pour la description générale du nord de l'Amérique. La dernière en date porte le numéro 225, et est intitulée: "Carte de la Baie d'Hudson et du Labrador," avec la dédicace suivante: "A Monsieur, Monsieur de Villebois, par son très humble et très obéissant serviteur *Jolliet*. A Kebec, le 23 octobre 1699."

Louis Jolliet était décidément le premier entre ses pairs dans la colonie. Le gouverneur, l'intendant, les directeurs de la ferme du roi avaient en lui une égale confiance. Au mois de novembre 1695, un vaisseau chargé de fourrures expédiées pour le compte des fermiers du domaine, étant sur le point de partir de Québec pour la France, le commandant, M. des Ursins, demanda un pilote expérimenté pour conduire ce vaisseau hors du golfe, jusqu'en plein océan. Il n'y avait alors personne à Québec qui connût le fleuve et le golfe Saint-Laurent aussi bien que Jolliet; les autorités de la colonie le prièrent donc de diriger lui-même la flûte *La Charente* vers les rives de France, ce qui devait lui permettre et lui permit en effet d'expliquer ses cartes et d'exposer ses projets à M. de Lagny, intendant général du commerce. (1)

Le navire quitta Québec vers la fin de novembre, et, d'après certaines indications de l'une des cartes dont nous avons déjà fait mention, Jolliet dut le sortir du golfe par le passage que Jean-Alphonse, le pilote de Roberval, appelait l'*Entrée des Bretons*, au sud de Terre-Neuve, qui était alors la voie ordinaire suivie par les voyageurs de long cours, en s'orientant sur l'Île-aux-Oiseaux et les îles Brion et Saint-Paul. (2)

Le voyage s'effectua heureusement. Jolliet, muni de lettres flatteuses de la part du gouverneur et de l'intendant, fut reçu avec déférence au ministère de la marine, où, d'après un auteur, on lui conféra le titre de pilote royal.

Notre explorateur eut le loisir de se rendre au lieu de la naissance de son père, (la province de Brie d'après l'abbé Tanguay, l'Aunis d'après l'abbé Bois,) où sans doute il devait avoir encore des parents. Nous sommes sans renseignements sur ce point.

---

(1) Le comte de Frontenac écrivit à M. de Lagny, le 2 novembre 1695: "M. de Champigny n'est pas moins disposé que je le suis à ayder Jolliet en tout ce qui se pourra, et il le mérite assurément."

(2) Les autres passages pour sortir du golfe sont le détroit de Belle-Isle et le détroit de Canseau.

Le culte des ancêtres, qui est un des traits caractéristiques des familles franco-canadiennes, n'avait pas alors acquis le degré d'intensité qu'il a aujourd'hui parmi nous. On dirait que la rupture des liens politiques qui nous attachaient à la France a eu pour effet de rendre plus cher encore les liens du sang qui nous unissent à notre ancienne mère-patrie. La science généalogique devait donc être moins en honneur dans notre Nouvelle-France il y a deux siècles qu'elle ne l'est aujourd'hui.

De retour à Québec, l'année suivante, Louis Jolliet trouva sa famille augmentée par une alliance à laquelle il avait sans doute donné son consentement avant son départ. Le 30 avril 1696, sa fille Marie-Geneviève, âgée de quinze ans et quelques mois, (1) avait épousé, à Québec, le sieur Jean Grignon, jeune négociant natif de La Rochelle, en France, dont le père avait établi des relations commerciales avec le Canada. (2)

Franquelin avait quitté Québec depuis quelque temps, laissant sans titulaire la charge de professeur d'hydrographie qu'on lui avait confiée. Nous voyons par une liste annotée des hommes méritants de la colonie, envoyée en France vers 1696, que Jolliet n'avait pas abandonné son projet de former dans la capitale de la Nouvelle-France une classe d'élèves destinés à se li-

(1) Elle était née à l'Islet le 12 janvier 1681, et y avait été baptisée le 17 du même mois.

(2) Une fille de Jean Grignon et de Marie-Geneviève Jolliet (Louise Grignon) épousa le baron de Castelneau. Le nom de la baronne de Castelneau figure avec ceux des héritiers de Louis Jolliet et de Jacques de LaLande dans un acte de foi et hommage relatif à l'île d'Anticosti, aux îles et ilets de Mingan, etc., portant la date du 28 mai 1781.

Marie-Geneviève Jolliet, épouse de Jean Grignon, est la seule de sa famille qui se soit établie avant la mort de son père. Trois autres enfants de Louis Jolliet—Claire, Jean-Baptiste et Charles—se marièrent après l'année 1700 :

*Claire* épousa Joseph Fleury de LaGorgendière, sieur d'Eschambault, le 11 mai 1702. Ses nombreux enfants s'allièrent aux familles Langlois, Boudreau, Taschereau, Véron de Grandmesnil, Rigand de Vaudreuil, Marin de LaMalgue, Trottier Dufy-Désaulniers, Prost (de Saint-Domingue).....

*Jean-Baptiste* (Jolliet de Mingan) épousa Marie Mars le 11 septembre 1708. Ses enfants s'allièrent aux familles Larchevêque, Taehé, Volant, Boisseau.

*Charles* (Jolliet d'Anticosti) épousa Jeanne Lemelin le 7 novembre 1714, et eut aussi plusieurs enfants, qui s'allièrent aux familles Caron, Abraham, Cotton, Maréchal, Guichet, Sore.

vrer à la navigation. Voici un extrait de cette liste annotée qui, nous dit M. Phiéas Gagnon, est conservée dans la collection Moreau de Saint-Méry, aux archives coloniales de France :

“ Le sieur Jolliet, habitant du Canada. — Il a fait la première découverte du Mississipi. Il a fait depuis la carte du Saint-Laurent et celle des côtes du Labrador. Il est passé en France sur la flûte “ La Charente,” ayant eu ordre de M. de Champigny de la sortir de la rivière de Québec, ce qui était fort difficile à cause de la saison trop avancée. — Supplie de lui donner l'emploi d'hydrographe à Québec qu'avait le sieur Franquelin.”

Louis Jolliet reçut le titre de professeur d'hydrographie pour le roi à Québec par document daté du 30 avril 1697.

Cette même date se trouve sur l'acte de concession d'une petite seigneurie, non éloignée de Québec, accordée à Jolliet par Frontenac et Champigny, le gouverneur et l'intendant.

Des trois seigneuries que posséda Jolliet, cette dernière est la seule qui ait porté son nom, bien que ce soit la seule qu'il n'ait jamais lui-même exploitée. (1) Elle était contiguë à la seigneurie de Lauzon, devenue la propriété d'Etienne Charest, beau-frère de Jolliet, ou de ses enfants. Notre explorateur avait-il songé à fonder un établissement agricole dans le voisinage de ces parents de sa femme ? S'il eut un moment cette pensée, il ne fit rien pour la mettre sérieusement à exécution. Nous donnons ici, à titre de document historiographique le texte de l'acte de concession de cette seigneurie :

---

(1) La paroisse de Sainte-Claire, comté de Dorchester, se trouve dans les limites de cette seigneurie, concédée le 30 avril 1697, que des membres de la famille Taschereau, descendants de Louis Jolliet, ont possédée depuis un siècle et au delà. On lit dans les “ Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec ” de l'abbé Ferland : “ On pourra observer comme certains noms de baptême, une fois introduits dans une famille, s'y maintiennent de génération en génération. Claire-Françoise Bissot avait reçu le nom de sa marraine, Claire-Françoise Clément du Vault, femme de sieur Ruette d'Auteuil ; ce nom de Claire passa à sa fille Claire Jolliet, à sa petite-fille Claire Fleury d'Eschambault, et à une de ses arrière-petites-filles ; il a depuis été donné par M. le juge Taschereau à une paroisse érigée dans la seigneurie de Jolliet.”

Il ne faut pas confondre la seigneurie de Jolliet, voisine de la seigneurie de Lauzon, dans la région de Québec, avec la seigneurie de LaValtrie, où M. Barthélemi Jollette fonda, au siècle dernier, la ville qui porte aujourd'hui son nom.



“ LOUIS DE BUADE, comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le roy en toute la France Septentrionale ;

“ JEAN BOCHART, chevalier, seigneur de Champigny, Noroy et Verneuil, conseiller du roy en ses conseils, intendant de justice, police et finances au dit pays ;

“ A tous ceux qui les présentes lettres verront, salut :

“ Sçavoir faisons que, sur la requête à nous présentée par le sieur Louis Jolliet, tendante à ce qu'il nous plût de luy vouloir accorder les islets qui sont dans la Rivière des Étchemins au dessus du premier sault, contenant trois quarts de lieues ou environ, avec trois lieues de terre de front sur pareille profondeur, à prendre demie lieue au dessous des dits islets en montant la dite rivière, tenant d'un costé à la seigneurie de Lozon et de l'autre aux terres non concédées, le tout à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice ; pour par le dit sieur Jolliet s'y faire un établissement et y mettre des habitans ; à quoi ayant égard, Nous, en vertu du pouvoir à nous conjointement donné par Sa Majesté, avons donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons par ces présentes au dit sieur Jolliet les dits islets contenant trois quart de lieue ou environ, avec les dites trois lieues de terre de front sur pareille profondeur, en la manière que le tout est cy dessus désigné, pour en jouir par luy, ses hoirs et ayant cause en propriété à toujours, à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droit de chasse, pêche et traite avec les sauvages dans toute l'étendue de la dite concession, à la charge de porter la foy et hommage au château Saint-Louis de Québec, duquel il relèvera aux droits et redevances accoutumées ; que les appellations du juge qui y sera étably ressortiront nuement en la prévôté du dit Québec ; de conserver et faire conserver par ses tenanciers les bois de chêne propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté ; de donner avis au roy ou au gouverneur du pays, des mines, minières ou minéraux si aucuns se trouvent dans la dite étendue ; d'y tenir feu et lieu et

de le faire tenir par ses tenanciers, de désertir et faire désertir la dite terre incessamment, à peine d'être déchu de la possession d'icelle; et enfin de laisser les chemins et passages nécessaires pour l'utilité publique, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre confirmation des présentes dans un an.

“ En foy de quoy nous les avons signées, à icelles fait apposer les sceaux de nos armes et contresigner par nos secrétaires.

“ Fait et donné à Québec le dernier avril mil six cens quatre-vingt dix-sept.”

Ainsi signé: FRONTENAC.

BOCHART CHAMPIGNY.

Toutes les seigneuries du Canada proprement dit étaient mouvantes du château Saint-Louis de Québec; mais comme la foy et hommage devait être portée devant l'intendant, c'est au palais de celui-ci que se rendaient les seigneurs de “ l'ancien régime ” pour cette cérémonie. Dans chaque cas l'intendant dispensait le vassal, “ pour cette fois seulement,” de se rendre au château Saint-Louis. (1)

---

(1) Le premier acte de foi et hommage se rapportant aux fiefs ou seigneuries d'Anticosti, des isles et islets de Mingan et de la rivière Etchemin qui soit conservé dans nos archives canadiennes, date de 1725. On nous saura gré de le transcrire ici :

“ Domination française, vol. II, page 128.

“ Du douze avril 1725. (Devant Michel Bégou, intendant.)

“ En procédant à la confection du Papier Terrier, etc., est comparu en Notre hôtel Sr Joseph Fleury de la Gorgendière, négociant en cette ville (de Québec), au nom et comme ayant épousé Dlle Claire Jolliet, fille et héritière de feu Sr Louis Jolliet et Dame Claire Bissot, sa femme, ses père et mère, et encore héritière de feu Srs Louis Jolliet, son frère aîné, et François Jolliet d'Abancour, son autre frère, décédés garçons, et en ces qualités propriétaire pour un tiers dans les trois fiefs ci-après expliqués, l'un sans nom, situé dans la Rivière des Etchemins, et les deux autres nommés l'un l'Isle d'Anticosty et l'autre les Islets de Mingan, situés au bas du fleuve St-Laurent, le d. comparant faisant aussi pour Charles Jolliet Sr d'Anticosty et Jean Jolliet Sr de Mingan, ses beaux-frères, héritiers, comme la dite Dlle Claire Jolliet, leur sœur, chacun pour un autre tiers dans les d. fiefs;

“ Lequel Sr comparant, es d. noms, Nous a dit qu'il comparoist pour rendre et porter au Roy, entre nos mains, la foy et hommage qu'il est tenu rendre et porter Sa Majesté au Château St-Louis de Québec, à cause des d. fiefs, et à cet effet Nous a représenté pour titres de propriété d'iceux, savoir. . . . (Suit une énuméra-

Le dix-septième siècle achevait de disparaître dans la nuit du passé: Frontenac était mort à Québec le 28 novembre 1698, plein de jours et de gloire, laissant les actes de sa vie à la dispute des hommes. (1) Jolliet, lui aussi, disparut de la scène du monde avant la fin de la dernière année du siècle qui avait vu naître, puis s'organiser notre Canada à l'image de la France. Il mourut entre le 4 mai 1700, date d'un acte des registres paroissiaux de Québec où apparaît sa signature, et le 18 octobre de la même année, date d'une lettre des MM. de Callières et de Champigny où il est fait mention de son décès.

Voici l'extrait de cette lettre du 18 octobre 1700 auquel nous faisons allusion :

“ Le sieur Jolliet, qui enseignait l'hydrographie à Québec, étant mort, et les Pères Jésuites s'offrant d'en tenir une classe, nous supplions Votre Majesté de leur en faciliter les moyens

---

tion des titres des trois fiefs, avec désignations,) . . . . Nous suppliant, le d. Sr comparant, qu'il Nous plaise le recevoir à la d. foy et hommage ;

“ Et à l'instant s'estant mis en devoir de vassal, teste nuë, sans espée ny esperons, et un genouil en terre, auroit dit à haute et intelligible voix qu'il rendoit et portoit entre Nos mains la foy et hommage qu'il est tenu, es d. noms, rendre et porter au Roy au Château St-Louis de Québec, à cause des d. fiefs situés dans la Rivière des Etchemins, Anticosty et Mingan ; à laquelle Foy et Hommage Nous l'avons reçu et recevons par ces présentes, sauf les droits du Roy et de l'antruy en toutes choses, et a fait le serment entre Nos mains de bien et fidèlement servir Sa Majesté et de Nous avertir et Nos successeurs s'il apprend qu'il se fasse quelque chose contre son service, l'avons dispensé pour cette fois seulement d'aller au d. Château St-Louis de Québec, à la charge de bailler et fournir son aveu et dénombrement dans les quarante jours, suivant la Coutume de Paris. Dont et du tout il Nous a requis acte que Nous luy avons octroyé, et a signé.”

(Signé) DE LA GORGENDIÈRE.

(Signature de l'intendant :) BÉGON.

(1) Voir, au premier volume des *Recherches Historiques*, l'éloge funèbre du comte de Frontenac, et, dans le même volume, la réfutation de ce panégyrique.

L'illustre gouverneur avait une foi très vive et fit une mort édifiante. On a dit et répété qu'il demanda, avant de mourir, que son cœur fût envoyé à sa femme, et que celle-ci ne voulut pas accepter cet hommage posthume. M. J.-Edmond Roy a soufflé sur cette légende et rétabli les faits. “ Frontenac, dit-il, demanda par testament que son cœur fût placé dans une boîte d'argent pour qu'on le transportât dans la chapelle que MM. de Montmort possédaient dans l'église de Notre-Dame-des-Champs, à Paris. Madame de Montmort, sa sœur, et l'abbé Dobazine, son oncle, étaient inhumés dans cette chapelle ; il crut aller au devant des désirs de sa femme en faisant cette demande. Le supérieur des Récollets de Québec, le P. Joseph Denis de la Ronde, se chargea d'exécuter son vœu suprême. Il passa en France et déposa sa funèbre déposition là où l'avait désiré celui qui fut le bienfaiteur de son ordre au Canada.—(*Courrier du Canada* du 23 octobre 1890.)

en leur accordant les quatre cents livres par an dont le sieur Jolliet jouissait. Cette instruction serait très utile à la colonie." (1)

Nos registres, dit l'abbé Ferland, " ne présentent aucun acte qui puisse faire connaître la date et le lieu de la sépulture de Louis Jolliet. . . Il est probable qu'il sera décédé dans son île d'Anticosty, où il se rendait chaque année pour la traite et la pêche du loup marin."

M. Faribault a aussi exprimé la même opinion; mais ni lui, ni l'abbé Ferland, ni sir Hippolyte Lafontaine, qui a aussi fait des recherches à ce sujet, n'ont pu découvrir de documents conduisant à une certitude absolue.

M. Margry, dans un écrit qui a été reproduit par la " Revue Canadienne " en 1872, s'exprime ainsi:

" J'en mon honorable ami M. l'abbé Ferland supposait qu'il (Louis Jolliet) était décédé dans son île d'Anticosti. Un document me permet de dire qu'il fut inhumé dans une des îles Mingan, celle qui est située devant le Gros Mécatina."

Quel est ce document? Pourquoi M. Margry ne l'a-t-il pas fait connaître? M. l'abbé Ferland, nous le savons, estimait que M. Margry était beaucoup trop réticent à l'endroit des archives dont il avait la garde; la manie cachotière du fonctionnaire parisien dura jusqu'à la fin de sa vie. L'affirmation de M. Margry pourrait suffire, à la rigueur, s'il nous avait accoutumé à reconnaître en lui un esprit judicieux, doué de cette faculté de discernement qui, d'après La Bruyère, est plus rare que les diamants et les perles; mais M. Margry, écrivain dénué du sens

---

(1) Ce fut Franquelin, le prédécesseur de Jolliet comme professeur d'hydrographie, qui fut aussi son successeur. Le 5 octobre 1701, MM. de Callières et de Champigny écrivent au ministre :

" Le sieur Franquelin, à qui Sa Majesté a accordé la place de maître d'hydrographie vacante par la mort de Jolliet, ne doit pas venir cette année en ce pays, quoi qu'il en ait reçu les appointemens. Comme les Pères Jésuites ont continué cette école à Québec depuis la mort du dit sieur Jolliet, et qu'ils en tenaient même une à Montréal, dans l'espérance qu'ils pourraient avoir cette place, nous croyons, Monseigneur, qu'il y aurait de la justice qu'ils en reçussent les appointemens pendant une année qu'ils ont enseigné."

historique, si nous pouvons ainsi parler, ne vaut guère que par ce qu'il cite, lorsque ce qu'il cite a de la valeur.

Le Gros Mécatina est à plus de cent milles à l'est des îles de Mingan; toutefois nous croyons que Jolliet avait établi une station de pêche dans l'île qui fait face à cette montagne de la Côte Nord, et nous savons que — abusivement, sans doute, — ses héritiers considéraient cette île comme faisant partie des îles et îlets de Mingan.

Jolliet eut-il auprès de lui un prêtre pour l'assister à ses derniers moments?... Dans ses grands voyages historiques, il avait toujours été accompagné d'un missionnaire; au Mississipi c'était le Père Marquette, à la Baie d'Hudson c'était le Père Silvy, au Labrador c'était un Père récollet, et lorsqu'il se décida à aller séjourner dans l'île d'Anticosti pour la première fois, il amena avec lui un religieux franciscain, peut-être le même que celui qui l'accompagna au Labrador. Le document dont parle M. Margry fait-il connaître les circonstances qui ont accompagné l'événement qu'il rapporte?

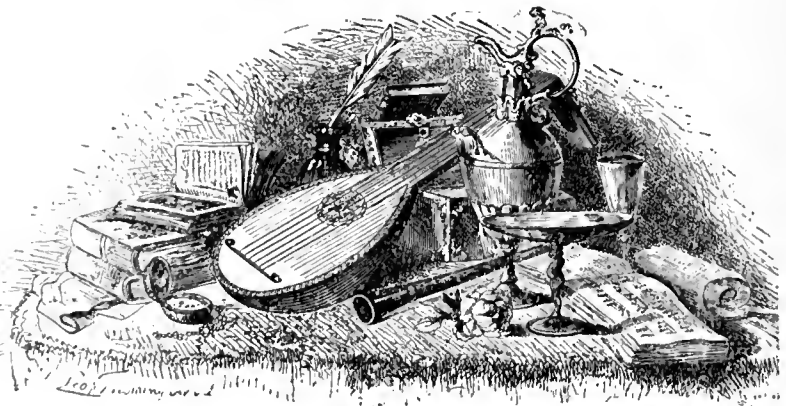
Quoi qu'il en puisse être, il est certain que Louis Jolliet est mort à une date inconnue de la dernière année du dix-septième siècle — entre le 4 mai et le 18 octobre, — et il est de toute vraisemblance que l'illustre découvreur repose dans cette région du golfe Saint-Laurent où tant de fois il conduisit sa nef aventureuse, sur une de ces îles, si belles de leur sauvage beauté, que les brumes enveloppent parfois d'un blanc linceuil, et dont les rives répercutent sans cesse le cri monotone des goëlands mêlé à la plainte harmonieuse des vagues de la mer.

Quelques historiens ont représenté Jolliet comme une victime de l'ingratitude des hommes. S'il a été victime de quelqu'un, c'est de lui-même, de son zèle pour la science, de sa passion pour les voyages lointains et difficiles. Dans ses " Notes " sur la Nouvelle-France, M. Harrisse a écrit: " Louis Jolliet était un très honnête homme, aussi zélé qu'instruit: " l'explorateur québécois était, de plus, extrêmement désintéressé: s'il eût donné à la poursuite de la fortune la moitié de l'énergie

qu'il apporta à continuer ses voyages d'observations et de découvertes, il eût pu réparer les pertes que lui fit subir la flotte de Phips et arriver à une grande aisance. Il n'amassa pas de richesses, mais il sut laisser à son fils l'habitude des occupations viriles et à tous ses enfants une situation qui leur permit de contracter d'honorables alliances. Ses contemporains ne lui furent pas hostiles: c'est plutôt la postérité qui, jusqu'à la mémorable fête célébrée à l'Université Laval le 17 juin 1873, s'est montrée trop oublieuse à son égard.

Le mystère qui entoure la fin de la carrière de Louis Jolliet, le cadre dans lequel se déroulèrent les derniers événements de sa vie, les diverses péripéties de ces événements eux-mêmes, tout cela est empreint d'une grandeur que les poètes ne manqueront pas d'exploiter. M. Louis Fréchette a déjà chanté le découvreur du Mississipi dans de belles strophes plusieurs fois éditées; qui maintenant chantera le premier habitant d'Auticosti, l'explorateur des solitudes boréales et du Labrador océanique?

Ernest Gagnon.



# NOTRE-DAME DE LORETTE EN LA NOUVELLE-FRANCE

---

(Suite)

---

## CHAPITRE DOUZIÈME.

LA LANGUE ET LES CHANTS DES HURONS.

**U**NE étude approfondie et scientifique de la langue huronne n'entre évidemment pas dans le cadre du présent travail. Outre que ce serait une œuvre de spécialiste en philologie et en linguistique, elle présente des difficultés quasi insurmontables. Il n'existe pas, en effet, de grammaire méthodique de la langue, ni de dictionnaire huron-français proprement dit, car on ne saurait regarder comme tels quelques vocabulaires incomplets et des listes de mots-racines. De toutes les langues indigènes importantes de l'Amérique celle des Hurons a été la moins étudiée dans les temps modernes. La raison en est facile à trouver : c'est que cette langue, depuis plus d'un siècle, est véritablement une langue morte. <sup>(1)</sup> Tandis que la survivance

(1) A la fin du 18<sup>e</sup> siècle, la langue huronne était la seule en usage dans la tribu de Lorette, comme il appert de l'acte d'une convention entre les Hurons de ce village et les habitants des différentes côtes de Charlesbourg, relativement à l'agrandissement de la chapelle de la mission, en vue de la formation d'une paroisse nouvelle. Il est, en effet, dit dans ce document, que les clauses en ont été interprétées " par Louis Monique de mot à mot en langue Huronne " aux chefs signataires de l'acte, " en la présence de la majeure partie du village Huron en assemblée."

Dans une harangue adressée en 1850 à Mgr Turgeon, archevêque de Québec, à l'occasion d'une visite à la chapelle des Hurons, l'orateur de la

des Iroquois, des Algonquins, des Montagnais et des Abnakis dans la province de Québec, a nécessité des travaux de grammaire et de lexicologie, destinés à fixer ces langues et à leur conserver, avec un vocabulaire à peu près complet, leur caractère essentiel et distinctif, la langue huronne a été forcément négligée et oubliée, faute de voix pour la parler et d'oreilles pour l'entendre. Sauf quelques plaquettes, reproduites plutôt à titre de curiosité bibliographique que pour leur utilité, sauf la réimpression du *Voyage* de Sagard, avec le dictionnaire quasi-énigmatique qui termine son livre, et l'impression, en 1831, d'une traduction anglaise de la grammaire huronne du P. Chaumonot (?) par John Wilkie,<sup>(1)</sup> la bibliographie de cette langue ne se compose que de manuscrits du 17<sup>e</sup> et du commencement du 18<sup>e</sup> siècle.

“ La grammaire huronne ” du P. Garnier, mentionnée dans la vie du P. Chaumonot, et “ Les principes de la langue huronne ” du P. Jérôme Lalemant, dont parle le P. Jacques Lalemant, dans une de ses lettres, ainsi que des travaux analogues de la Vén. Marie de l'Incarnation, ont disparu.

Resterait à consulter les *Elementa grammaticæ huronice* du P. Pierre Potier et les *Radices linguæ huronice*, du même auteur, lesquelles sont vraisemblablement une reproduction du travail du P. Etienne de Carheil.<sup>(2)</sup> Il y a aussi plusieurs dictionnaires ou plutôt vocabulaires manuscrits d'une grande valeur. Celui du récollet

circonstance, parlant au nom de la tribu, déplora dans les termes suivants, la disparition de leur langue nationale :

“ Notre race diminue toujours, et notre langue est presque éteinte. Nous nous plaignons, nous autres jeunes, que nos pères ne nous l'aient pas montrée, et aussi, de ce que nous n'avons pas eu de missionnaire qui aurait pu l'apprendre et nous la faire apprendre. Il a fallu tout apprendre en français, les prières et le catéchisme ; cela a bien aidé à la perdre ! ”

(1) Publiée dans le volume 11 des *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, 1831.

(2) Voir PULLING, *Bibliography of Iroquoian Languages*, pages 25 et 135.



Joseph LeCaron, dont la première rédaction remonte à 1616, après avoir été augmenté avec l'aide d'un petit Huron qu'il avait amené à Québec, et à la suite d'un second voyage au pays des Hurons, fut présenté au Roi en 1625. Il semble avoir été perdu. Les dictionnaires ou vocabulaires connus sont au nombre de quatre.<sup>(1)</sup> Ils sont tous exclusivement français-hurons, et avec quelques cahiers manuscrits de sermons et de cantiques, ils complètent la nomenclature de la bibliographie de la langue huronne.

Ce qui manque à tous ces documents pour faciliter une étude de la langue, soit en elle-même, soit en comparaison avec d'autres, ce sont les paradigmes ou déclinaisons<sup>(2)</sup> et conjugaisons types dont toute grammaire systématique est nécessairement fournie. Faut-il en blâmer leurs auteurs? Rien ne serait plus injuste et déraisonnable. Ceux-ci, en effet, mûs par le désir de s'outiller le plus tôt possible pour leur mission apostolique, avaient intérêt à se pourvoir d'un trésor de mots et de locutions propres à traduire en langue indigène la doctrine chrétienne. Or, vocabulaires et racines suffisaient à pareil but. Leur pédagogie allait donc au plus pressé, et ils laissaient aux missionnaires, leurs collaborateurs, des manuels moins didactiques et moins savamment gradués que s'il se fût agi d'enseigner le huron à des élèves d'un cours régulier.

Si l'on y ajoute les difficultés natives d'une langue dont la structure n'a aucune analogie avec les mieux connues du monde ancien, on comprendra pourquoi les sources de cette langue offrent si peu d'encouragement à quiconque tente de les exploiter.

Et pourtant, à cause de sa haute antiquité et de sa

(1) Le Séminaire de Québec en possède deux, dont l'un attribué au P. de Brébeuf. (?)

(2) L'absence de déclinaison tient à l'essence même de la langue, car, dit le P. Lafitau, "les langues huronne et iroquoise n'ont, à proprement parler, que des verbes qui en composent tout le fonds; de sorte que tout se conjugue et rien ne se décline." (LAFITAU, *Mœurs des sauvages.*)

parenté étroite avec d'autres langues indigènes dont elle est la mère, elle mériterait d'être plus connue.

Tout, en effet, semble prouver que la langue huronne-iroquoise fut celle des premiers maîtres du Canada, dont le domaine comprenait surtout le bassin nord du grand fleuve, d'où les Iroquois des Cinq Cantons, rejetés de la même famille, et destinés à devenir un jour les oppresseurs et les exterminateurs de leur mère commune, émigrèrent pour élire domicile sur la rive opposée du Saint-Laurent, dans le vaste territoire qui forme aujourd'hui l'État de New-York.<sup>(1)</sup>

Les naturels qui reçurent Jacques Cartier en 1535 à Stadaconé et à Hochelaga étaient incontestablement de la famille huronne-iroquoise. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les mots du "lâgage des pays & Royaulmes de Hochelaga et Canada,"<sup>(2)</sup> recueillis par Jacques Cartier, avec les mots correspondants de la langue des Wyandots (ou Wendats) demeurant dans la province d'Ontario, et avec ceux des vocabulaires trouvés à la Jenne-Lorette.<sup>(3)</sup>

La fin du passage suivant de Charlevoix semble affaiblir la conclusion tirée d'un tel rapprochement; mais pour ne pas céder devant l'apparente contradiction entre les deux groupes de mots, il faut tenir compte des difficultés d'une

(1) "Les anciens habitants du pays avaient émigré vers le Sud. La rivière dite encore *rivière des Iroquois* les avait amenés au pays appelé depuis *l'État de New-York*. C'est là qu'étaient leurs Cinq Cantons à l'époque de Lescarbot et de Champlain." Citation d'une étude sur la linguistique et l'éthnographie, par l'abbé Cuoq, P.S.S., dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, vol. 79, p. 190.

(2) PILLING (ouvrage cité, p. 27) donne un fac-similé du titre du "Brief récit, etc." des voyages de Cartier.

(3) Un philologue américain, M. Horatio Hale, a dressé le tableau comparatif des noms de nombre et des mots désignant les parties du corps de l'homme, etc., contenus dans la liste de Cartier, et des mêmes mots tels que usités chez les Wyandots de la réserve du township d'Anderdon, près d'Amberstburg, Ontario. Voir le professeur Daniel Wilson, *On the Huron-Iroquois of Canada*. (Transactions of the Royal Society of Canada, vol. II, sec. 2, p. 79.)

orthographe toute phonétique et d'une langue veuve de labiales et de plusieurs autres consonnes.

“ La langue huronne, dit l'historien jésuite, est d'une abondance, d'une énergie et d'une noblesse, qu'on ne trouve peut-être réunies dans aucune des plus belles que nous connaissons, et ceux à qui elle est propre, quoique réduits à une poignée d'hommes, ont encore dans l'âme une élévation qui s'accorde bien mieux avec la majesté de leur langage qu'avec le triste état où ils sont réduits. Quelques-uns ont cru y trouver des rapports avec l'hébreu ; d'autres, en plus grand nombre, ont prétendu qu'elle avait la même origine que celle des Grecs ; mais rien n'est plus frivole que les preuves qu'ils en apportent. Il ne faut point surtout compter sur le vocabulaire du Frère Gabriel SAGHARD, Récollet, qu'on a cité pour soutenir ce sentiment ; encore moins sur ceux de Jacques Cartier et du Baron de la Hontan. Ces trois auteurs avaient pris à la volée quelques termes, les uns du huron, les autres de l'algonquin, qu'ils avaient mal retenus, et qui souvent signifiaient toute autre chose que ce qu'ils croyaient.”<sup>(1)</sup>

Il paraît certain aujourd'hui que le huron aussi bien que toutes les autres langues indigènes de l'Amérique septentrionale, n'a aucune affinité avec les langues sémitiques de l'Asie, ni avec les langues indo-européennes. La langue des Esquimaux se rattache néanmoins au type mongol, ce qui peut s'expliquer par l'habitat de l'une et l'autre race sur le littoral arctique de l'Amérique et de l'Asie, et par la facilité de transmigration qu'offre le voisinage des deux continents près du cercle polaire. La seule langue parlée en Europe, avec laquelle les langues américaines aient quelque affinité, est la langue des Basques, langue parfaitement isolée et distincte, parlée au nord-est de la péninsule ibérique (l'Espagne) et la partie avoisinante de la France.

(1) CHARLEVOIX, *Hist. de la Nouv.-France*, tome II, p. 196.

Cette ressemblance, paraît-il, est une ressemblance de structure plutôt que de sons.

La langue huronne, comme celle de tout peuple menant la vie naturelle, est éminemment concrète, dépourvue d'abstractions et de généralités. De là, une grande difficulté pour rendre les choses de l'ordre supra-sensible. Le présent, réel et actuel, vit dans le langage. " Dans le huron, dit Charlevoix, tout se conjugue ; un certain artifice y fait distinguer les noms, les pronoms, les adverbes, etc., des verbes. Les verbes simples ont une double conjugaison, l'une absolue, l'autre réciproque. Les troisièmes personnes ont les deux genres, car il n'y en a que deux dans ces langues, à savoir, le genre noble, et le genre ignoble. Pour ce qui est des nombres et des temps, on y trouve les mêmes différences que dans le grec. Par exemple, pour raconter un voyage, on s'exprime autrement, si on l'a fait par terre, ou si on l'a fait par eau. Les verbes actifs se multiplient autant de fois qu'il y a de choses qui tombent sous leur action ; comme le verbe qui signifie *manger*, varie autant de fois qu'il y a de choses comestibles. L'action s'exprime autrement à l'égard d'une chose animée et d'une chose inanimée : ainsi voir un homme, et voir une pierre, ce sont deux verbes. Se servir d'une chose qui appartient à celui qui s'en sert, ou à celui à qui on parle, ce sont autant de verbes différents." (1)

" Pour apprendre la langue huronne, dit Bressani, (2) il a fallu, outre la grâce de la vocation, un travail excessif. La connaissance de cette langue a été le fruit de l'humilité du P. de Brébeuf qui, à l'âge de près de 40 ans, s'est soumis pendant trois ans aux plus dures humiliations, au milieu de la cendre et de la fumée, pour trouver ce trésor."

(1) *Hist. de la Nouv.-France*, tome II, p. 197.

(2) *Relations*, 1re édition canadienne, p. 144.

N'est-ce pas le cas de se rappeler cette belle parole de saint Augustin : *Ubi amatur non laboratur* ?

Il était réservé à son compagnon de labeur et d'apostolat, au P. Chaumonot, le fondateur de la Nouvelle-Lorette, de se rendre maître de la langue, et d'en rédiger la grammaire pour l'usage de tous les missionnaires de la tribu.

“Alors, dit ce bon Père, je m'appliquai à faire et à comparer les préceptes de cette langue, la plus difficile de toutes celles de l'Amérique septentrionale.... Il n'y a dans le huron ni tour, ni subtilité, ni manière de s'énoncer dont je n'aie eu la connaissance. Comme cette langue est, pour ainsi dire, la mère de plusieurs autres, notamment des cinq iroquoises, lorsque je fus envoyé aux Iroquois, que je n'entendais pas, il ne me fallut qu'un mois à apprendre leur langue.”<sup>(1)</sup>

“Tous les Jésuites qui apprendront jamais le huron, dit le continuateur de l'autobiographie du P. Chaumonot, l'apprendront à la faveur des préceptes, des racines, des discours et de plusieurs autres beaux ouvrages qu'ils nous ont laissés en cette langue. Les sauvages eux-mêmes avouent qu'il la parlait mieux qu'eux, qui se piquaient la plupart de bien parler, et qui parlent en effet avec beaucoup de pureté, d'éloquence et de facilité.”<sup>(2)</sup>

En feuilletant les écrits vénérables laissés par ces hommes apostoliques, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour des œuvres relativement si parfaites à une époque où la philologie était encore inconnue et la lexicographie dans sa première enfance.<sup>(3)</sup> Au souvenir de leurs souffrances, de leurs fatigues, de leur dévouement jusqu'à l'effusion du sang pour gagner les idolâtres à leur

(1) *Autobiographie du P. Chaumonot*, citée par Rochementeix, tome 1, p. 402.

(2) Cité par Rochementeix, *ibid.*

(3) Le premier dictionnaire français-anglais et anglais-français ne date que de 1611.

maître Jésus, on est tenté de baiser avec vénération ces pages jaunies par le temps et l'usage, ces volumes rudimentaires dont les feuillets parfois reliés en peau de caribou trahissent la pauvreté de leurs auteurs. Qui pourrait compter le nombre d'âmes que chacune de ces pages bénies a permis d'initier aux vérités du salut et d'introduire au bercail de l'Eglise du Christ ?

\* \* \*

Frappés de la beauté des voix des sauvages et de leur aptitude pour le chant, les Jésuites surent promptement utiliser ce don de la nature pour faciliter les voies de la grâce, traduisant en cantiques mélodieux les vérités chrétiennes et les affections pieuses. " Ils ont, dit la Mère Duplessis <sup>(1)</sup>, tourné en langue sauvage les hymnes, les proses et les antiennes de l'Eglise, avec quantité de motets pour toutes les fêtes de N.-S., de la sainte Vierge et des Saints; et ces pauvres gens les chantent sur les tons de l'église, à merveille; ils chantent quelquefois en parties fort harmonieusement; d'autres fois les hommes font un chœur, et les femmes, un autre."

Ce qui était vrai à l'époque on elle écrivait ainsi (1723), l'était déjà depuis longtemps auparavant. Le P. Enjalran, à peine arrivé au Canada, traduisait dans les termes suivants son admiration pour le chant des Hurons et autres sauvages réunis à Sillery : <sup>(2)</sup>

" On est ravi d'entendre les divers chœurs que font les hommes et les femmes pour chanter pendant la messe et à vêpres. Les religieuses de France ne chantent plus agréablement que quelques femmes sauvages qu'il y a, et universellement tous les sauvages ont beaucoup d'aptitude

(1) Lettre citée par Rochementeix, tome III, p. 380.

(2) Sa lettre est datée du 15 octobre 1676.

et d'inclination à chanter les cantiques de l'Église qu'on a mis à leur langue. ”

Fidèles à ces touchantes traditions, les Loretains méritent encore aujourd'hui leur réputation de chantres. Rien n'est si mélodieux que leurs cantiques en langue huronne chantés sur les vieux airs apportés de France par les premiers missionnaires. On sent qu'un souffle de christianisme a transfiguré ces voix sans toutefois les priver de leur accent caractéristique.

Si les chants d'église sont si mélodieux, en revanche la nature affirme ses droits dans les chants de guerre et autres exécutés par les Hurons aux jours de gala. La description qu'en fait le P. Charlevoix en 1721, après une visite à Lorette, n'a rien perdu de son actualité.

“ Rien, dit-il, n'est moins divertissant que ces chants et ces danses. D'abord tous sont assis à terre comme des singes, sans aucun ordre ; de tems en tems un homme se lève, s'avance lentement au milieu de la place, toujours, dit-on, en cadence, tourne la tête de côté et d'autre, chante un air qui n'est rien moins que mélodieux, pour quiconque n'est pas un sauvage, et prononce des paroles qui ne signifient rien. Tantôt c'est un chant de guerre, tantôt une chanson de mort, quelquefois une attaque, ou une surprise ; car comme ces gens-là ne boivent que de l'eau, ils n'ont point de chanson à boire, et ils ne se sont pas encore avisés de mettre leurs amours en chant. Tandis qu'on chante, le parterre ne cesse point de battre la mesure, en tirant du fond de la poitrine un *hé*, qui ne varie point. Les connoisseurs disent qu'ils ne perdent jamais la mesure ; je m'en rapporte à eux.

“ Quand l'un a fini, un autre prend sa place, et cela dure jusqu'à ce que l'assemblée les remercie, ce qui arriverait bientôt sans un peu de complaisance qu'il est bon d'avoir pour ces gens-là. C'est en effet une musique bien ennuyante et bien désagréable, du moins à en juger par ce

que j'en ai vu. Des gosiers serrés, une monotonie continue, des airs qui ont toujours quelque chose de féroce, ou de lugubre. Mais leur voix est toute autre, quand ils chantent à l'église. Pour ce qui est des femmes, elles l'ont d'une douceur qui surprend; elles ont même beaucoup de goût et de disposition pour la musique." (1)

La musique des danses et des chants de guerre des Hurons n'avait jamais été notée. Elle s'était transmise par la mémoire et la tradition orale de génération en génération. Mais voici qu'avec la disparition accélérée de la tribu originale, ces airs menaçaient d'être complètement oubliés et perdus. Et pourtant leur conservation intéresse à un haut point l'histoire de la mélodie aussi bien que l'ethnographie. Des musiciens de marque, à Paris, avaient déjà prié M. Ernest Gagnon, historiographe distingué autant que savant musicien, de recueillir ces rythmes indigènes. Cédant à leur désir et à un légitime intérêt pour tout ce qui concerne l'histoire des aborigènes du Canada, M. Gagnon put noter ceux de ces chants qui sont le plus caractéristiques. Une récente entrevue avec l'abbé P. Vincent, le seul peut-être qui possède exactement le souvenir de ces airs nationaux, a permis à l'habile musicien de compléter une audition de même genre faite il y a bon nombre d'années.

Avant de faire connaissance pour la première fois avec ces airs originaux et typiques, on lira avec un vif intérêt l'appréciation qu'en fait M. Gagnon. (2)

“ Les chants des Hurons de Lorette, écrit Monsieur Gagnon, ont subi, d'une manière générale, les influences tonales et rythmiques résultant de l'audition fréquente

(1) *Hist. de la Nouv.-France*, tome III, p. 84.

(2) Les pages citées ont été écrites spécialement pour cette étude historique. Avec un désintéressement qui n'a d'égal que sa parfaite courtoisie, M. Gagnon a bien voulu réserver aussi pour ce chapitre la primeur de sa transcription des chants hurons.



des chants européens. Quelques-uns cependant sont d'une originalité frappante, comme le chant de la "danse ronde" et le chant de la "découverte", que l'on verra plus loin.

"Tous les chants profanes des Hurons doivent être accompagnés des *chichigouanes* ou des tambours.

"Le *chichigouane* ordinaire est une corne de bœuf partiellement remplie d'osselets ou de petits cailloux, que l'on agite à intervalles réguliers et rapprochés, pour marquer les subdivisions des périodes rythmiques et les battements des pieds des danseurs. Chez les Iroquois, on se servait de courges (citrouilles ayant la forme de gourdes) pour remplacer les cornes de bisons. Le *chichigouane* est un instrument exclusivement rythmique. Les Sauvages de la Nouvelle-France ne faisaient usage d'aucun instrument mélodique ou harmonique.

"Le tambour jouait un grand rôle dans les pratiques superstitieuses des Sauvages. La forme des tambours hurons était à peu près celle des tambours basques.

"Les mélodies transcrites ci-après se chantent avec une foule de petites notes *qui en font le charme*, comme disait le Père Marquette en parlant des chants des Illinois, mais qui échappent à toute notation.

"Cela me rappelle un souvenir personnel assez lointain que l'on me permettra de consigner ici. C'était en 1859; j'arrivais de France et d'Italie, et je voulais faire une étude des tonalités en consultant les gosiers indigènes. Je me rendis à Lorette et j'y fus présenté à Madame Philippe Vincent, femme du chef de ce nom, appelée aussi *Orité*, ou la Tourte. Je fis connaître l'objet de ma visite, et Madame Vincent voulut bien me chanter, à plusieurs reprises, avec une parfaite complaisance, la mélodie si originale *Okioriona ouarissoué*, avec accompagnement de *chichigouane*. Lorsque je crus avoir noté cet air avec le rythme et les intervalles voulus, je le chantai à mon tour et je demandai à la chanteuse huronne si j'avais

réussi à le bien saisir. Mon interlocutrice, qui ne savait pas déguiser la vérité, secona la tête et me dit ce mot charmant : “ Vous le chantez bien, mais vous ne le *menez* pas bien.”

“ Les appogiatures minuscules, les sonorités nasales, les lieurts, les notes coulées avec inflexions du terroir, je n'avais rien noté ni rendu de tout cela. Je ne le *menais* pas bien : on ne pouvait mieux dire.

“ Les Hurons actuels de Lorette ne connaissent pas la signification des paroles qu'ils chantent sur leurs airs indigènes profanes. Leurs ancêtres comprenaient-ils eux-mêmes ces paroles ? Lescarbot déclare que les Souriquois d'il y a trois siècles ne comprenaient rien à ce qu'ils chantaient dans leurs jongleries. Il dit aussi que le mot *alleluia* était souvent répété par ces Sauvages infidèles dans les chants qui accompagnaient leurs “ magies,” et il suppose que le démon leur suggérait ce mot afin de se faire louer dans les termes mêmes employés par les fidèles pour louer le Seigneur.

“ Nos Hurons de Lorette ignorent les pratiques superstitieuses des peaux-rouges d'autrefois. Kalm écrivait, en 1749, que ces Indiens de Lorette étaient presque entièrement francisés ; et cependant, après un siècle et demi, en 1900, les habitants de la bourgade ont encore quelque chose du type et de l'allure de l'Indien d'autrefois.

“ A part les quatre chants qui suivent, les Hurons de Lorette ne chantent plus guère dans leur idiome particulier que des messes, des hymnes, des motets adaptés au plain-chant et un certain nombre de cantiques ajustés sur des airs français. Les livres de chant des Hurons remontent à la période des martyrs : ce sont des traductions et des compositions que l'on a attribuées au Père Chaumonot, au Père Ragueneau et au Père de Brébeuf lui-même.”

## DANSE RONDE

CHANT HURON

Chanté par *Orilé* — la Tourte — femme du chef Philippe Vincent.*Moderato.*

O - kio - ri - oua oua - ris - sa - - oué, Tsi - sa -  
koué, Yé o - kio - ri - oua oua - ris - sa - - oué, O -  
kio - ri - oua - ki oua - ris - sa - - oué. O - kio - ri - oua - ki oua - ris - sa -  
oué. O - kio - ri - oua - ki oua - ris - sa - - oué.

Dans le chant qui précède, chaque battement du chichigouane représente la valeur d'une croche.

## DANSE DU CALUMET

CHANT HURON d'origine iroquoise

Chanté par M. Prosper Vincent (*Saouatanin* — l'Homme du Souvenir) fils du chef Philippe Vincent.*Con spirito.*

Hé - ia, Hé - ia — You - ken - non - oué. Hé - ia, Hé.



ia — You - ken - non - oué. Hé - ia, hé - - ia,



You kennon - oué, Hé - ia, hé - ia You ken-non - oué.

On répète indéfiniment pendant que l'on improvise une pantomime.

Dans ce chant de la " Danse du Calumet " chaque battement du chichigouane représente la valeur d'une noire.

### AUTRE DANSE DU CALUMET

CHANT HURON

Chanté par M. l'abbé Prosper Vincent, " l'Homme du Souvenir ".

*Moderato.*



Hi - - am, hi - éh, ho - - oui yé - héh! Hi -



am, hi - éh, ho - oui yé - héh! Hi - am, hi - éh, ho -



oui yé - héh! Hi - am, hi - éh, ho - oui yé - héh!

On répète ce chant indéfiniment, tant que dure la danse-pantomime du Calumet, chaque battement du chichigouane représentant la valeur d'une croche.

## DANSE DE LA DÉCOUVERTE

CHANT HURON

Chanté par le chef F.-X. Picard (*Tahourenché* — Point du Jour).*Moderato.*

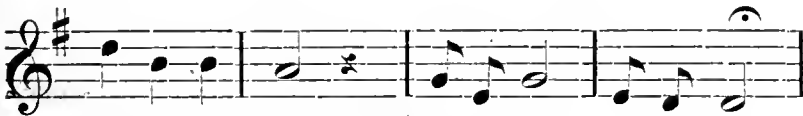
Oué - ni - a, oué - ni - a, oué - ni - a, oué - ni - a,



oué - ni - a, oué - ni - a, oué - ni - a, oué - ni -



a You oua ta - né - ha, You



oua ta - né - ha, oué - ni - a, oué - ni - a,



oué - ni - a, oué - ni - a, oué - ni - a.

On recommence indéfiniment ; puis le danseur fait signe qu'il a découvert un ennemi ; alors on chante ce qui suit :

*Allegro.*

You ken - non - oua - ké - rin, You kin - chi - can - non -



ouak, You ken - non - oua - ké - rin, You kin - chi - can - non -

ouak, You ken-non-oua-ké-rin, You kin-chi-can-non

oua, oua, oua, oua, oua, oua, oua, oua! (*Cris de guerre.*)

Lancez une note très forte en fansset, et frappez en même temps sur votre bouche avec la main, à plusieurs reprise : vous aurez le cri de guerre des Hurons.

Dans le journal manuscrit de F.-X. Tahourenché, on trouve le texte suivant de la même chanson de guerre, avec traduction et rubrique pour le chanteur et le danseur.

1o. Sesnia (8 fois) : ndio Satonna (bis), Sesnia (5 fois).

Explication. C'est un guerrier qui dit :

" Je peux aller à la guerre."

Il arrive devant les chanteurs et dit :

Thiaha	Alehi8abe
" Je t'avertis.	Je pars. "

2o. Inon8akeren onk8et sikennon8ak (Bis).

" Je vais faire coup tout-à-l'heure."

Il revient au chanteur et dit :

Atikio ko8anen akhelen 8astonleronon.  
 " J'ai vu un grand nombre d'ennemis."

Il se traîne sur le ventre pour surprendre ses ennemis ; il tire.

3o. Sesheshia (Bis).

Il se réjouit de ses prisonniers et de ses chevelures. Il revient encore au chanteur et dit :

Alatakiedaon akie.  
 " Je vous amène des prisonniers."

Le chanteur dit :

Etsihenret.  
 " Fais le cri de guerre."

E. St-G. Lindsay, Ptre.

(A suivre)



## A DES SŒURS D'APOTRES

**V**ous qui comprenez la sainte parole,  
Vous qui contemplez la chaste auréole  
De Jésus Martyr,  
Vous n'avez pas dit cette plainte immonde  
Qu'hélas répétaient les joyeux du monde  
Les voyant partir.  
Vous n'avez pas dit: " C'est pour des chimères  
Que vous briserez le cœur de vos mères,  
Jeunes gens sans cœur? "  
Vous n'avez pas dit: " Amis qu'on abuse,  
Restez avec nous, ici l'on s'amuse,  
Haine à la douleur."  
Pour vous et pour nous la grâce divine  
A mis dans la plaie où plonge l'épine  
Un baume sacré.  
Pour eux la souffrance est une misère,  
Mais nous, nous l'aimons comme un saint mystère:  
Jésus a pleuré.  
Du monde odieux fuyons toute chose;  
Sur le sein du Christ notre espoir repose  
Et c'est le bonheur.  
D'autres rien hélas! bien triste est leur âme.  
Ici-bas le cœur a ce qu'il réclame  
En vous seul, Seigneur.  
Et ce qui pour nous est douceur suprême,  
C'est de retrouver tous ceux que l'on aime  
Chastes et pieux.  
Autour de Jésus, charmante famille,  
Comme auprès d'un feu qui chante et qui brille,  
Des enfants joyeux.

L'abbé Lelou.

# LA POLITIQUE CANADIENNE

JUGÉE A L'ÉTRANGER.

---

(*Suite et fin*)

---

Quels sont les principes qui distinguent là-bas un conservateur d'un libéral? Il est fort malaisé de le dire. Les libéraux ne sont pas toujours libéraux et les conservateurs le sont quelquefois. Ils gouvernent le pays les uns après les autres sans qu'il soit facile de voir en quoi leur politique diffère. Les libéraux étaient autrefois libre-échangistes. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils maintiennent le régime de protection établi par leurs prédécesseurs. En réalité, comme du temps de Thiers, c'est l'éternelle histoire de la chanson que chacun prétend chanter mieux que l'autre. Lorsque les libéraux sont au pouvoir, les conservateurs les accusent de dilapider les finances, de rompre l'équilibre du budget, de ruiner le pays. Quand les conservateurs gouverneront à leur tour, ils subiront sans doute les mêmes attaques. Ce qui empêche les partis canadiens de se constituer un programme, c'est l'extrême diversité de leur personnel. Parmi les libéraux, il y a des Français catholiques, des Écossais presbytériens, des Anglais évangéliques, des Irlandais, et l'on pourrait en dire autant des conservateurs! Comment espérer que des hommes aussi différents par la race, la langue, la religion pourront s'entendre sur un ensemble complet de réformes précises? C'est pourquoi les partis canadiens n'ont pas de programme historique et ne peuvent pas en avoir.

On est tenté de s'imaginer que, dans ces conditions, les limites des partis sont aussi indéterminées que leurs programmes et que les hommes politiques canadiens passent d'autant plus



facilement d'un camp dans l'autre qu'ils y retrouvent des idées analogues et les mêmes procédés de gouvernement. Les choses ne se passent pas ainsi cependant, et le parti canadien est constitué avec une rigueur que l'Angleterre elle-même ne connaît pas. C'est une institution quasi sacrée, qu'on n'abandonne qu'au prix de sa réputation et de son avenir. On lui doit jusque dans les moindres votes une fidélité complète, et toute fantaisie individuelle est sévèrement jugée. Il faut voir la façon dont les journaux traitent le membre infidèle ! Aucun sarcasme, aucune attaque ne lui sont épargnés. Les mots de transfuge, de traître ne semblent pas assez forts pour qualifier la lâcheté de son action : indignation assez ridicule si l'on songe que, dans les circonstances ordinaires, on peut changer de parti sans changer appréciablement de programme ! Chose plus compréhensible si l'on considère que le parti est une sorte de club, de confrérie, d'association d'hommes marchant à la conquête du pouvoir et partageant ensemble la bonne et la mauvaise fortune. On peut dire de la sorte que, dans la vie politique canadienne, les hommes jouent souvent un plus grand rôle que les idées. Il n'y a pas toujours de grave question sur le tapis et, sur les affaires courantes, le programme des deux partis est la plupart du temps analogue. On vote alors sur les hommes plutôt que sur les principes : le parti qui possède des orateurs connus, des hommes d'État déjà célèbres, un chef surtout dont le nom et le talent s'imposent, a grande chance de triompher, indépendamment, pourrait-on dire, du programme qu'il soutient. Il faut donc se garder, lorsqu'on juge la politique canadienne, des distinctions trop précises et des conclusions trop nettes ; on serait sûr de tomber dans l'erreur.

C'est à la suite des élections libérales de 1896 que sir Wilfrid Laurier arriva au pouvoir. Il avait trouvé des partisans aussi bien parmi les Anglais d'Ontario que parmi les Français de la province de Québec. Sa grande et sympathique personnalité n'avait pas été étrangère à son succès et le Canada tout entier ne jurait que par lui. On inclinait alors, parmi les libéraux, à

une entente économique avec les États-Unis. Ce fut dans ce sens que sir Wilfrid Laurier travailla tout d'abord. Mais, avec sa finesse habituelle, il ne tarda pas à se rendre compte qu'il n'obtiendrait rien de Washington et que la barrière douanière américaine résisterait victorieusement aux efforts de sa diplomatie. Il se retourna délibérément vers l'Angleterre et, depuis lors, les rapports les plus intimes n'ont cessé d'exister entre la métropole et sa grande colonie. Au jubilé de la Reine, sir Wilfrid Laurier fut reçu avec des égards extraordinaires. Venant d'un Français, ses déclarations loyalistes firent un effet considérable et dès ce moment il fut, à tort ou à raison, considéré comme le chef de l'impérialisme canadien et colonial. A son retour au Canada, il proposait et faisait voter au Parlement un tarif de faveur pour les marchandises anglaises, sans demander le moindre avantage en retour. C'était un cadeau dans toute la force du terme, et l'Angleterre y vit à juste titre un preuve supplémentaire du loyalisme canadien. Les Anglais n'avaient pas assez de louanges pour Laurier; quant aux Français qui suivaient sa politique économique, sans être pour cela des impérialistes convaincus, ils se disaient: "C'est un Français, un des nôtres, soutenons-le." Le premier ministre avait réalisé ce miracle de contenter tout le monde. C'était trop beau pour durer. La guerre sud-africaine vint brouiller les cartes et réveiller des passions que la sagesse des générations précédentes avait su endormir.

Sir Wilfrid Laurier était Français et catholique; mais, avec sa conscience éclairée et droite, il se considérait comme premier ministre du Canada tout entier. Si ses préférences allaient plutôt, comme on peut le supposer, vers les Français et l'éloignaient des jingoes et de l'impérialisme intransigeant, il se rendait bien compte que sa situation de premier ministre *français* d'une colonie *anglaise* l'obligeait à une prudence, à un tact tout particuliers. Il n'avait pas vis-à-vis de l'impérialisme la liberté d'allures qu'aurait pu avoir un Anglais. Malgré ses beaux états de service, des adversaires hargneux pouvaient à la moindre

faiblesse crier à la grande trahison du Français Laurier et entraîner une bonne partie de l'opinion jingoe. Il fallait beaucoup de diplomatie pour louvoyer au milieu de tous ces écueils. D'un côté comme de l'autre, il était loin d'avoir ses coudées franches : s'il céda trop aux Anglais, la fraction avancée des Français de Québec montrait les dents ; s'il résistait aux prétentions impérialistes, les Anglais d'Ontario ameutaient l'opinion aux cris de *french domination*. Laurier sentit qu'une attitude intransigeante lui était impossible et qu'elle serait même nuisible à l'élément français en faisant douter de son loyalisme. Il lâcha pied et se laissa entraîner par le courant impérialiste.

C'est à ce moment qu'éclata la guerre sud-africaine et qu'il fallut décider si le Canada y prendrait part. La grande majorité des Anglais-Canadiens voulait donner à l'Angleterre une preuve de sympathie. Parmi eux cependant, une minorité appréciable n'approuvait pas la guerre, ou craignait le précédent d'un envoi de troupes qui plus tard pourrait entraîner le Canada dans de nouvelles guerres. L'opinion française presque entière condamnait la politique de M. Chamberlain, mais dans les milieux politiques français on sentait bien qu'une opposition déclarée serait dangereuse. Sir Wilfrid Laurier pensa de même, et comme l'Angleterre attendait beaucoup de lui et le lui faisait fort bien sentir, il se fit presque plus royaliste que le roi et prit l'initiative de l'organisation d'un corps canadien pour la guerre sud-africaine.

Les Français du Canada ont un sens très remarquable de la politique et de ses compromis nécessaires. Bien que pro-Boers pour la plupart, ils suivirent leur chef. Il ne se produisit que des oppositions individuelles, au nombre desquelles il faut citer la courageuse protestation de M. Bourassa, député de Labelle, qui donna sa démission et se présenta devant ses électeurs pour les faire juges de sa conduite et créer un mouvement d'opinion. Il fut renommé avec une énorme majorité et rentra triomphalement au Parlement. Beaucoup pensaient au fond comme lui, même parmi les Anglais. Cependant la discipline du parti fut

plus forte que les préférences individuelles et M. Bourassa ne fut pas suivi. On admira son talent et son courage, mais la majorité libérale lui en voulut un peu d'avoir été trop franc et d'avoir fait passer la défense des principes avant les intérêts du parti; on le regretta d'autant plus que M. Bourassa représentait évidemment l'opinion de la province de Québec. La situation du ministère en parut ébranlée. On se demanda si Laurier ne paraîtrait pas désormais trop français aux Anglais, trop anglais aux Français, et s'il retrouverait aux élections de 1900 sa majorité de 1896. Les événements viennent de prouver que ces craintes étaient vaines.

Après les élections du 7 novembre 1900, sir Wilfrid Laurier conserve le pouvoir avec une majorité d'environ 60 voix dans une Chambre de 213 députés. C'est une des victoires les plus complètes que le parti libéral ait jamais remportées, d'autant plus que les principaux leaders conservateurs sont battus dans leurs propres circonscriptions. Ce qui est particulièrement intéressant dans ces élections, c'est le changement notable qui en résulte dans la composition de la majorité parlementaire. La grande province anglaise d'Ontario, qui en 1896 donnait 12 voix de majorité à Laurier sur 92 sièges, a passé aux conservateurs, et le ministère y est en minorité de 20 voix. Toutes les autres provinces au contraire ont voté pour les libéraux. A Québec, c'est un triomphe: sur 65 sièges, ils en enlèvent 58. Dans ces conditions, le ministère peut compter sur un nouveau bail de cinq ans.

Cherchons maintenant la cause de ce déplacement de suffrages. Québec a voté pour Laurier, Ontario contre. Cependant Laurier passe pour impérialiste. Comment se fait-il que la province anglaise par excellence l'ait abandonné? C'est sans doute au fond une question de races. Il y a entre les deux provinces une jalousie constante. Les Anglais d'Ontario ont toujours été exclusifs et mal disposés pour leurs voisins français. La différence de langue et de religion est une cause de séparation profonde. A Toronto, ville anglaise et protestante par ex-

cellence, on soulève et on entraîne l'opinion en dénonçant la tyrannie catholique des Français de Québec. C'est un de ces *leitmotivs* de la politique canadienne qui reviennent à chaque élection et qui réussissent toujours. Cette fois-ci, au milieu des excitations brutales de la guerre, de pareils encouragements à la discorde, répétés à l'envi par une presse sans scrupules, ont eu plus d'influence encore que d'habitude. A ces "purs" du nationalisme britannique, sir Wilfrid Laurier n'a pas paru assez pur, et ils l'ont mis en minorité d'autant plus facilement que le parti libéral ontarien manquait justement de ces chefs imposants qui sont si nécessaires au succès dans les élections canadiennes.

A Québec, la victoire libérale est complète. Ce n'est pas que les Canadiens-Français aient entendu voter pour l'impérialisme : ils y sont opposés, tout le monde le sait. Mais ils se sont dit qu'après tout il valait mieux soutenir un des leurs et maintenir un premier ministre français au pouvoir que de faire le jeu des véritables impérialistes anglais en combattant le cabinet libéral ; c'est ainsi que les Français se sont trouvés être en apparence les plus fidèles soutiens de l'impérialisme britannique.

Les résultats des élections ont été diversement jugés. "Victoire française !" crient avec rage les Anglais d'Ontario battus et pas contents. "Victoire impérialiste au contraire !" disent les journaux de Londres, pour qui sir Wilfrid Laurier reste l'incarnation de l'impérialisme colonial.

Où est la vérité ? A ne regarder que les résultats électoraux, c'est évidemment une grande victoire des Français. Ils ont fait passer presque tous les leurs, ils ont montré ce qu'ils sont, ce qu'ils peuvent, surtout ce qu'ils pourront plus tard, s'ils continuent à se développer comme ils l'ont fait jusqu'ici. A ce point de vue, les élections de 1900 sont faites pour leur donner grand courage, car elles prouvent de quel poids le vote français pèse dans la politique canadienne.

Mais au fond, la note juste est celle qu'ont donnée les journaux anglais. "Réjouissons-nous, dit par exemple la *West-*

*minster Gazette*, du succès de sir Wilfrid Laurier; il est tout dévoué à notre politique impérialiste et il est le seul homme d'Etat canadien capable de la faire accepter par les Canadiens-Français." Voilà un raisonnement très fin et très vrai. Laurier n'est sans doute pas impérialiste dans l'âme; mais il l'est par la force des choses; les Anglais voient donc en lui, à juste titre, un allié. D'autre part, il est parfaitement exact que les Canadiens-Français accepteront de lui, parce qu'il est Français, ce qu'ils condamneraient ouvertement chez un premier ministre anglais. Par suite de cette combinaison compliquée, les Français se trouvent donc, en fin de compte, travailler pour l'impérialisme.

Sir Wilfrid Laurier, objectera-t-on, ne pourrait-il pas s'appuyer résolument sur sa majorité française de Québec pour réagir contre le courant impérialiste? Un Anglais le ferait peut-être, mais la chose est impossible à un Français: ce serait creuser un gouffre entre Ontario et Québec, développer et exaspérer cet antagonisme latent des deux races qu'une sage politique a su apaiser jusqu'ici. Dieu merci, les Canadiens-Français ont toujours été assez sages pour renoncer à cette tactique intransigeante. Ils s'y briseraient à coup sûr, car les Anglais ne se résigneraient jamais à cette *french domination* qui leur serait intolérable. Les Français l'ont compris et ils préfèrent exercer dans l'Etat une influence moins provocante et plus réelle, sachant bien que le temps travaille pour eux et qu'ils sont désormais un facteur sans lequel on ne peut plus compter.

Sir Wilfrid Laurier est entièrement dans ces idées. C'est un homme de paix et de conciliation, un diplomate de premier ordre, qui ne brusquera jamais les choses et saura prévenir ou adoucir les heurts et les froissements. Les hasards de la politique l'ont amené à faire pour l'impérialisme plus qu'aucun de ses prédécesseurs anglais. C'est lui qui a rapproché le Canada de l'Angleterre et qui a fait à la mère patrie le cadeau d'un tarif préférentiel. C'est lui qui, au jubilé de la Reine, a mené le choc des impérialistes coloniaux, et c'est encore lui qui a en-

voyé des troupes canadiennes dans l'Afrique du Sud. Si quelques mécontents, dans l'Ontario, trouvent que ce n'est pas assez, ils sont vraiment bien difficiles et les Anglais de Londres ne pensent pas comme eux. Sir Wilfrid Laurier est *persona grata* auprès du ministère impérial et quelque chose en rejaillit sur ses amis français de la province de Québec. Ceux-ci le comprennent à merveille. Ils se disent qu'il vaut mieux être au pouvoir avec un programme de compromis que de s'épuiser dans une opposition stérile. L'impérialisme s'appuie sur eux; mais sous son ombre ils grandissent et prospèrent. La sagesse opportuniste des Anglais les a pénétrés et à leur école ils ont appris toutes les ressources de la politique.

Quelques Français de France pourront regretter cette tactique de temporisation. Il faut avouer que, malgré son compromis regrettable avec un principe dangereux, elle est la seule utile aux intérêts de la race française canadienne. A la faveur de la paix, les Français s'accroissent rapidement et sûrement, ils prennent dans les conseils de l'État une place de plus en plus considérable et peuvent avec confiance regarder l'avenir. Les intransigeants qui voudraient opposer les Français aux Anglais et soulever une guerre de race, sous prétexte que les Français sont dès maintenant assez forts pour lutter sous leur propre drapeau, commettent une erreur coupable et dangereuse. Du reste, ils n'existent pour ainsi dire point au Canada. S'il y a des défenseurs éloquents des principes, comme M. Bonrassa, il n'y a point parmi les Canadiens-Français de semeurs de haine et de révolte. Que les Canadiens continuent donc la politique conciliante et pacifique qui leur a si bien réussi depuis un siècle. Ils ne peuvent mieux faire pour leurs propres intérêts et pour le développement de la race française en Amérique.

André Siegfried.



## ENCORE UN MOT SUR "L'AIGLON"

---

Les États-Unis ne comptent aucune autorité compétente, aucun législateur suffisamment élevé aux yeux de la nation, pour avoir le droit d'émettre des sentiments absolus au sujet d'une œuvre d'art.

" Et c'est heureux, dit M. Howells dans le *New York Herald*, que nous n'ayons pas d'autocrate attitré pour régler la pluie et le beau temps. Tous nous avons ainsi des droits égaux de parler à la communauté. Il est bon de laisser à l'initiative personnelle la liberté complète."

" Et c'est heureux, disait jadis Byron, avec sa petite note d'élégante méchanceté habituelle, car il faut croire à une femme, à une épitaphe, à n'importe quelle fausseté avant de croire à la critique :

" Believe a woman or an epitaph,  
" Or any other thing that's false, before  
" You trust in critics."

Est-ce heureux vraiment ? Ce serait bien difficile à juger, car si d'une part le peuple a besoin d'une conduite pour diriger son goût, ses inclinations, son engouement, il est certain que la critique use trop souvent de son pouvoir mauvais pour lancer un ouvrage de peu de valeur, et étouffer un chef-d'œuvre.

Pour les intelligences qui ne veulent pas voir par elles-mêmes — ou qui ne savent pas — la critique aura toujours son utilité actuelle : on aimera toujours à marcher sur les brisées d'un autre, le principe du moindre effort n'est pas près d'être aboli.

Ceci posé, nous sommes bien à l'aise pour apprécier la critique de M. Howells sur *l'Aiglon* de Rostand.



Selon lui " L'Aiglon is made up of the lumber of Bonapartism. The play is puerilized by the puerility of the protagonist: rather tall words, but they express my meaning. I consider that melodrama is inferior art."

O bon maître, il ne faut pas confondre la puérité avec l'enfance. Vous avez déjà vu, n'est-ce pas, l'image où le duc de Reichstadt se dresse dans les plaines de Wagram, les bras éperdument tendus en haut, sur son cheval d'officier; et bien, c'est là tout le *sketch* du drame, le drame de l'hérédité physiologique, qui met aux prises le sang des Habsbourg et des Bonaparte, le drame de l'hérédité morale qui expie sur le fils les fautes du père. Comme Rostand l'a dit lui-même :

Grand Dieu ! ce n'est pas une cause  
Que j'attaque ou que je défend,  
Car ceci n'est pas autre chose  
Que l'histoire d'un pauvre enfant.

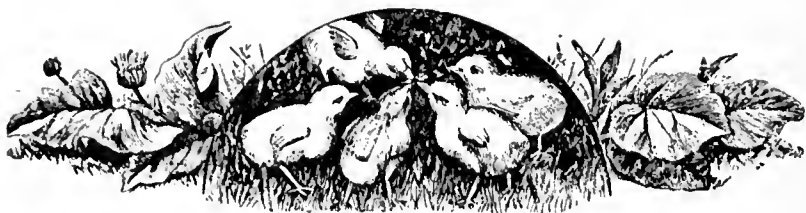
En tout cela je ne vois rien de puéril, rien, pas même les enfantines réparties du petit roi de Rome, porteur de l'avenir.

Des grands mots, dites-vous, mais ils sont en rapport avec la taille du sujet le plus formidable que Dieu ait donné à la nation française et à l'humanité pour manifester sa puissance providentielle. Sans doute ils sont d'une splendeur qui éblouit, mais ils sont aussi d'une vérité qui émeut jusqu'au plus intime de l'âme et, vrai, je ne puis pas davantage être d'accord avec vous quand vous dites: " Rostand's play is literary, but he has a false view of human nature. Of course he is absolutely sincere in his perception, but it is a false conception none the less, in my opinion."

Il paraît que M. Rostand doit venir prochainement aux États-Unis: il faut espérer que pour ce moment-là, M. Howells aura modifié son opinion.

Jean de La Bassée.

Cohoes (N. Y.), 1er septembre 1901.



# DESILLUSION

---

Avec trente-deux gravures, par M. MAS.

---

## I

**C'**ÉTAIT un dimanche de novembre, un jour gris, froid, morne, où sous la couche de brouillard qui le noyait d'ombre, Paris perdait la gaité de son animation coutumière.

Alexis d'Erizel, dans la petite chambre maussade qu'il habitait au troisième, sur la cour, rue du Croissant, fumait une cigarette, près du poêle demi-éteint, qui chauffait à bon compte son modeste appartement, et devant la tôle sombre qui répandait incognito la chaleur autour d'elle, sans en laisser deviner le rayonnement, mélancoliquement, il songeait. . .

Il songeait à sa prime jeunesse, à la province où elle s'était écoulée, à la lueur des grands feux de bois de la maison familiale, qui réchauffaient, par leur vision, aussi bien l'âme que le corps, à ce confort relatif où il avait vécu son enfance, à ses parents disparus, à ses rêves évanouis. . . Il songeait! . . .

Il se revoyait écolier dans la bonne ville d'Abbeville, où son père était receveur d'enregistrement. Grâce à ses appointements, venant aider ses modestes revenus, M. d'Erizel vivait à l'aise; sa femme partageait ses goûts simples, ils n'avaient qu'un fils, Alexis, et étaient heureux. . .

Comment à ce fils, — alors que tous deux ignoraient l'ambition et, se contentant à merveille de leurs modiques ressources, n'attachaient à la fortune que le prix qu'il convient, ne la regrettant ni ne la désirant — comment à ce fils naquit cet amour immodéré de l'argent, qui fut le mobile de toutes ses actions? par quel atavisme mystérieux ou lointain s'était allumée en lui cette soif de l'or, qui, dès les premières manifestations de la raison, avait dominé, au moins dans ses projets d'avenir: tous ses autres sentiments? Nul n'aurait pu le dire.

Aussi haut qu'il pouvait remonter dans ses souvenirs, Alexis d'Erizel y retrouvait le désir d'être riche.

Il n'avait souffert, pourtant, aucune de ces privations qui peuvent éveiller la pensée d'un dédommagement ou d'une revanche. Il avait été aimé, soigné, choyé comme un petit roi, un refus ne s'était jamais opposé à ses juvéniles caprices, il avait été un privilégié de l'enfance. Jamais, non plus, il n'avait entendu ses parents se plaindre d'un sort dont ils étaient sagement satisfaits, et cependant, déjà, dans ses raisonnements enfantins, revenaient souvent ces mots: "Quand je serai riche!" prononcés avec l'autorité d'une certitude formelle.

Malheureusement, cette ambition qui eût dû, par un rationnel désir de réalisation, exciter son courage à l'étude et le développement de ses facultés intellectuelles, était restée, toute sa jeunesse, latente en lui. Il désirait la fortune, mais l'attendait de pied ferme, sans faire un pas au-devant d'elle, sans acquérir l'instruction qui pouvait l'aider à y parvenir.

Sa nature paresseuse et nonchalante, ne trouva pas un stimulant suffisant dans le but qu'il s'était proposé, et auquel l'assurance vaine de l'atteindre l'empêchait de tendre efficacement.

Ses études furent longues et incomplètes et il arriva au jour de choisir sa voie, de se faire une position, sans y penser, et sans s'être muni du bagage scientifique indispensable. La nécessité était là qui le talonnait. Il ne pouvait songer à vivre de ses rentes, trop restreintes. Son père, à la retraite maintenant, et dont l'aisance se trouvait, de ce chef, un peu diminuée, n'é-

taut pas en mesure de lui servir une suffisante pension ; et, du reste, l'eût-il pu, qu'il ne l'eût pas voulu ; il avait travaillé toute sa vie et entendait que son fils l'imitât. Il multiplia donc les démarches et, au bout de quelques mois, — Alexis, ayant satisfait aux exigences du service militaire qui, à cette époque, se bornaient à un an de séjour sous les drapeaux, — Alexis entra au ministère des Finances, aux appointements de 1.200 francs.

C'était loin de ses rêves d'or !

Il s'en aperçut le premier soir où, loin des siens, il se trouva dans sa petite chambre à 30 francs par mois, seul loyer que lui permit sa bourse. Et il commença dès lors à regretter le passé, et tant d'années perdues en une insouciantie paresse, sans qu'il lui parût possible de les regagner par le travail. . .

C'était toujours là un moyen d'arriver à la fortune qu'instinctivement il repoussait, et cet autre, l'économie, ne lui était pas moins antipathique. Il aurait voulu devenir riche tout à coup, fabuleusement riche, sans prendre aucune peine, et l'être, non pour thésauriser, mais pour s'accorder toutes les facilités, toutes les jouissances, tous les plaisirs et tous les luxes réservés aux seuls millionnaires.

Cet état d'esprit devait fatalement le mener au jeu et l'y conduisit en effet. Mais pas au tapis vert, à la satisfaction malsaine, sans doute, et poignante de tenir des cartes qui, suivant que l'une ou l'autre tomberont de vos doigts, décideront de votre destinée. . . Ce plaisir le laissait indifférent ; c'est à la Bourse qu'il porta ses efforts.

Ils furent d'abord très restreints : quelques louis qu'il rognait à grand-peine sur ses appointements et la petite somme que lui donnait son père. La chance sourit à ses essais timides ; peu à peu Alexis vit s'arrondir son petit capital de spéculation. Dès lors, il reprit courage ; avec plus de confiance que jamais il accompagna tous ses projets de son fameux " Quand je serai riche ! " car il se croyait en main le moyen de le devenir.

Il continua donc de jouer avec une prudence que lui imposait la modicité de ses ressources, et que le succès ne cessa de cou-

ronner. Il n'y avait, lui semblait-il, plus que patience à prendre, végéter encore quelques années, puis, lorsqu'il serait maître de son patrimoine, pouvant répéter sur une échelle plus vaste ses opérations, elles le mèneraient vite à l'opulence.

Cette perspective lui faisait d'avance considérer très froidement le jour où il serait orphelin. Non qu'il n'aimât pas ses parents, mais c'était un garçon absolument dénué de sensibilité : la passion de la richesse, qui dominait sa vie, avait étouffé en lui l'expansion de tout autre sentiment. Il ne désirait pas la mort de ses parents, mais comme c'était une circonstance inévitable, il s'y soumettait d'avance, songeant, non au chagrin qu'elle lui causerait, mais aux avantages qui en pourraient résulter pour lui.

Ce jour viut trop vite : l'un après l'autre, dans l'espace de deux ans, il vit, l'œil sec, disparaître son père, puis sa mère, et dès lors en possession de tout son avoir, il commença les spéculations qui, à son sens, devaient le décupler.

Pressé d'arriver au but, il se départit un peu de sa primordiale prudence. Il en fut bientôt puni par quelques pertes sérieuses, qui eussent dû lui apprendre la sagesse ; il n'en fut rien. Il ne pensa, au contraire, qu'à les réparer, oubliant que les causes multiples, — et toujours ignorées quant au fond mystérieux des choses, — qui les lui avaient infligées, avaient autant de chance de se répercuter que de disparaître.

Il y eut pourtant quelques alternatives, quelques hauts et bas dans cette entreprise. Quelle que soit la science que l'on puisse posséder des questions financières, elle n'en fait pas moins de toute spéculation, — où l'imprévu et l'inconnu ont deux parts égales, — un jeu de hasard. Il gagna, puis il perdit ; regagna, reperdit de nouveau, et, en deux ans, la petite fortune, laborieusement amassée pour lui par ses parents, sombra entière dans le gouffre.

Devant la catastrophe finale, son optimisme l'avait abandonné, il ne disait plus : " Quand je serai riche ! " mais : " Si j'avais été riche ". Et il désespérait, maintenant, de l'être jamais.

Au milieu de ces orages financiers, ses bénéfices n'avaient jamais été assez considérables ni assez stables pour lui permettre d'abandonner ses modestes fonctions. Il les remplissait méthodiquement, sans entrain, sans zèle, mais assez consciencieusement pour avoir obtenu l'avancement d'usage. Il était maintenant sous-chef de bureau, il avait changé d'appartement, descendu un étage, pris sa pension dans un restaurant un peu plus confortable. Dans quelques années, un autre avancement, antérieurement prévu, lui permettrait sans doute de descendre encore d'un étage et de dîner sur le boulevard, c'était tout ce que l'avenir lui réservait de meilleur, tout ce qu'il pouvait en espérer.

Il s'en rendait compte, et cela le navrait... Il avait aussi fondé quelque espoir sur un mariage riche, mais, après les autres, celui-là encore s'était dérobé. Sans doute il eût trouvé à se marier, car il était joli garçon, bien élevé, sérieux, rangé, et n'avait pas dépassé la trentaine; mais, pour lui qui n'avait que sa place, une dot de cent mille francs était le *summum* par excellence, et il ne lui suffisait pas. Traîner misère à deux? Ah! mais non! La négation des joies de l'affection, de la famille, du foyer, le laissait indifférent. Il ne voyait, dans le mariage, s'il ne lui apportait la fortune, qu'une femme à nourrir, des enfants à élever, des privations à s'imposer, des inquiétudes à subir; et la compensation d'une tendresse sincère et partagée, d'une main amie dans la sienne, de bras d'enfants autour du cou, était, à ses yeux, absolument insuffisante.

Il avait cherché à s'introduire dans le monde des millionnaires, avait fait valser de délicieuses *misses* américaines, mais, malgré sa bonne volonté, tous ses *flirts* n'avaient eu que la durée d'un soir de bal. Lorsqu'au lendemain de ces fêtes, encouragé par les faveurs obtenues, il avait timidement fait entendre qu'il désirait plus et mieux, immédiatement on avait fermé la porte au nez de ses ambitions. Dans un salon, le joli homme, élégant, distingué qu'il était, avait droit de cité, mais lorsqu'on l'apprenait modeste employé de ministère, — "rond-de-cuir",

comme disaient irrévérencieusement quelques-unes de ces demoiselles, — et sans fortune, toutes les héritières lui tournaient le dos.

Il en enrageait ! Ah ! s'il avait pu pendant six mois mener l'existence brillante qui l'aurait rapproché de ces étrangères, monter à cheval, le matin, au Bois, avec elles ; les suivre aux courses, au théâtre, partout où leurs caprices, souvent ruineux, pouvaient les mener ? . . . Six mois seulement, faire figure, tenir bon à côté d'elles, cela eût bien été le diable qu'il n'en décrochât pas une !

Mais comment faire ? . . . Il n'avait plus rien, rien. Et eût-il même, par miracle, économisé et, avec cela, gagné au jeu la somme suffisante pour risquer ce hasard suprême, qu'il n'eût pu se rendre libre sans quitter son gagne-pain quotidien, et c'eût été démente de le sacrifier à l'aléa d'un succès si problématique.

Et dire qu'il en serait toujours, toujours ainsi ! . . . C'était cette pensée qui, en ce soir de novembre, rendait si tristement songeur Alexis d'Érizel. La veille, il avait encore eu une déconvenue : une veuve très riche, sur l'âge de laquelle il fermait volontairement les yeux, avait semblé, depuis quelque temps, agréer ses hommages ; il avait jugé le moment opportun pour en déclarer le motif, et s'était fait rembarquer. Oh ! mais rembarquer ! . . .

— Je croyais pourtant lui plaire, murmurait-il, mâchonnant sa cigarette. Il est donc dit que pas une femme, si elle a quelques rentes sérieuses, ne s'éprendra de moi, tandis que de petites sottises sans le sou m'adorent ! Cette jeune dinde d'Anaïs Thirvenet, par exemple, je l'affole. Elle est jolie comme un amour avec ses yeux noirs et sa peau blanche ; hier, en faisant ma déclaration à Mme Frusselle, je la regardais, pour m'inspirer, car, en sa robe rose, elle était à croquer, mais si elle croit que je vais l'épouser avec ses trois mille francs de revenu ! . . .

Alexis en était là de ses réflexions lorsqu'un coup discret, frappé à sa porte, vint l'en tirer.

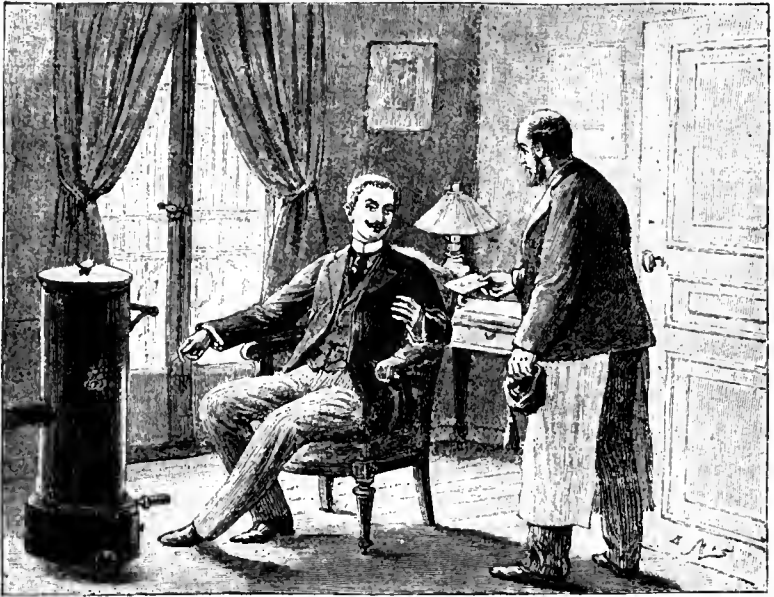
— Entrez!

C'était le concierge.

— Une lettre pour Monsieur, dit-il; comme je vais à l'étage supérieur, j'ai pensé être agréable à Monsieur en la lui montant.

— Merci bien, répondit Alexis, tout surpris d'une prévenance à laquelle son cerbère ne l'avait pas habitué.

Il en trouva l'explication dans le blason qui fleuronait l'enveloppe.



— Oh! oh! fit-il, le bonhomme a flairé là une lettre d'un personnage d'importance, et, comme il est opportuniste, il prend ses précautions. Mais qui donc m'écrit? Je ne connais ni ce cachet, ni cette main, et le timbre de la poste est effacé.

Prenant son canif, Alexis ouvrit le message: il était très bref.

— Tiens, fit-il indifférent, Elisabeth est morte, je ne m'attendais guère à cette nouvelle.

Il replia la lettre et, pour toute oraison funèbre, roula une nouvelle cigarette.



La comtesse Elisabeth de Cramans, dont un ami de la famille lui annonçait le décès, était sa cousine germaine. La sœur de son père, Mlle d'Erizel, qui avait été merveilleusement jolie, avait épousé, par amour, vers ses vingt ans, un industriel du Nord, plusieurs fois millionnaire. Ce ménage n'avait eu qu'une enfant, Elisabeth, qu'ils avaient mariée au comte Césaire de Cramans.

Ils étaient morts tous deux, maintenant, et voici, qu'inopinément, après trois ou quatre ans de mariage, leur fille allait les rejoindre dans la tombe.

Alexis aimait sa cousine autant qu'il était susceptible d'aimer quelqu'un, c'est-à-dire par rapport à lui, aux avantages qu'il pouvait retirer de cet attachement, ou aux bienfaits reçus qui, à ses yeux, le légitimaient. C'est par ces derniers liens qu'il était uni à Mme de Cramans. Elle était très bonne pour lui, l'avait plusieurs fois reçu dans sa terre de Mirebois, qu'elle habitait une partie de l'année, passant l'autre dans le Midi, non qu'elle fût délicate, mais par goût de grande dame à qui la fortune permet l'accomplissement de toutes ses fantaisies. Elle ne revenait à Paris qu'au printemps.

Là, Alexis la voyait encore, elle l'invitait souvent, elle s'était même, mais sans succès, occupée de son avenir...

Ce souvenir lui valut du jeune homme, à la réflexion, un léger soupir de regret. Vraiment, la perdant, il perdait... Son mari, avec lequel elle était si tendrement unie qu'on les citait comme un exceptionnel ménage d'amoureux, s'était toujours montré très accueillant pour Alexis, mais il était à présumer que, sa femme disparue, il ne se préoccuperait plus guère de ce parent, auquel il ne s'intéressait que pour elle. Alexis, du moins, jugeant les autres d'après lui, le supposait ainsi. Et sa mémoire lui retraçant les fins dîners de l'hôtel de la rue de Malignan, les coupons de loge à l'Opéra ou aux Français, les chasses d'automne à Mirebois, il conclut, plus affirmativement encore, que la mort de la comtesse de Cramans était une perte pour lui.

Ce sentiment lui fit ouvrir la lettre, si légèrement parcourue, pour savoir quel jour sa cousine avait fermé les yeux.

Il relut.

“ Monsieur, le comte de Cramans, accablé par la plus grande et légitime douleur, me charge de vous faire part de la perte cruelle qu'il vient de faire en la personne de la comtesse de Cramans, enlevée hier soir à sa tendresse, à la suite de couches difficiles. Les obsèques de cette femme de bien, qui ne laisse après elle que des regrets et des souvenirs de sa bonté, auront lieu le mardi 26, à 11 heures, en l'église de Mirebois. Des voitures seront à la gare. . . etc.”

— Ah bien! fit Alexis s'interrompant, s'ils croient, le comte et son ami que, dans cette maison, et par cette température, je vais me transporter à deux ou trois cents kilomètres dans une campagne perdue, pour enterrer ma cousine? Grand merci! On fera bien la cérémonie sans moi. Je vais envoyer un mot à Césaire, lui expliquer que je suis retenu, empêché. . .

Ayant consulté sa montre et constaté qu'il aurait encore le temps d'écrire cette lettre et de la porter à la poste avant l'heure de son dîner, il déchira, par la lueur soudaine d'une allumette, l'ombre grandissante de l'appartement, mit le feu à une petite lampe, posée sur l'étroit bureau qui en occupait le coin le plus sombre, et, prenant une feuille de papier, commença, de sa belle écriture large et nette d'employé expéditionnaire.

“ Mon cher cousin.”

Puis, il s'arrêta, les idées ne lui venaient pas. L'absence totale de toute sensibilité le rendait inapte aux termes de condoléance, aux formules de sympathie, aux banales consolations. Ignorant les douleurs du cœur, il jugeait exagérées et ridicules les protestations de tristesse ressentie, de part prise au grand malheur, de larmes versées, et il restait devant sa page blanche, ne trouvant rien à dire.

Pour s'inspirer, il pensait à sa cousine, à ce qu'il avait su de sa vie, de son amour pour son mari, de l'union de leur ménage. A ce sujet, quelques mots vinrent sous sa plume. . . Il songea

alors à la soudaineté de sa mort, au moment où un nouveau lien allait resserrer ceux qui unissaient l'heureux ménage. Il ignorait les espérances de famille de sa cousine, mais l'ami avait parlé de couches difficiles. Il pouvait donc encore placer l'enfant récemment né au rang des consolations à offrir. . .

Mais, à cette pensée, il eut un sursaut : cet enfant vivait-il qu'on n'en disait rien, pas même son sexe ? S'il n'existait plus ? Elisabeth, qui n'en avait point eu encore, mourait sans héritier direct ? . . .

L'émotion fit trembler ses doigts : sans autre héritier direct que lui, lui, son seul parent proche ! Il était donc possible que l'immense fortune que la comtesse de Cramaus tenait de ses parents lui revînt à lui, leur neveu ?

Il essuya, sur son front, une sueur. . .

Jamais il n'avait songé à cette hypothèse. Elisabeth était plus jeune que lui, robuste et bien portante. Mariée depuis cinq ans, elle avait eu déjà un espoir de maternité, qui avait été déçu avant l'heure de sa réalisation. Personne ne mettait en doute qu'il ne se renouvelât bientôt, ce qui était arrivé ; mais l'enfant existait-il ? . . .

Alexis réfléchit un moment, puis, déchirant la lettre commencée :

— J'irai à l'enterrement, dit-il.

## II

Il partit dans la nuit et le lendemain, à 10 heures du matin, débarquait à la halte qui desservait le village et le château de Mirebois.

Nombreux étaient les voyageurs pour la même destination, mais il n'en connaissait aucun. Il monta au hasard dans la première voiture où il trouva une place libre, et parcourut ainsi, silencieusement, à l'allure fatiguée des chevaux de louage, le court trajet du chemin de fer au château, trajet qui s'effectuait surtout à travers l'immense parc.

Alexis le considérait par la vitre embuée, qu'il essayait souvent pour reconnaître une allée, un carrefour, où il s'était promené, où il avait chassé. Il cherchait à évoquer les souvenirs des jours meilleurs où il était venu, à Mirebois, trouver l'accueil amical et joyeux de sa cousine, pour éloigner, par ces reminiscences, l'impression pénible du lugubre retour en ce logis hospitalier, car elle le poignait un peu. D'autres pensées occupaient encore son esprit et l'aidaient à se distraire de l'émotion involontaire contre laquelle il voulait réagir; d'autres pensées, les dominantes en lui, toujours, celles qui l'avaient amené ce matin-là, dans ce coin perdu d'Artois: des pensées d'intérêt. L'enfant existait-il ou non? Il eut un instant la tentation de le demander à ses compagnons de voyage, mais lui, que l'on saurait bientôt un parent proche, très proche, entamer la conversation par cette question, qui pouvait trahir ses secrètes préoccupations, c'était équivoque, et Alexis possédait trop le sens des convenances pour la risquer. Il patienta donc, mais, lorsqu'au tournant d'une avenue le château apparut, tout blanc, éclairé par le soleil d'automne, encadré de l'or bruni des rares feuilles qui demeuraient encore aux arbres des massifs, il eut un trouble intime et profond en songeant que, si le petit être problématique qui avait causé ce deuil n'existait pas, ce magnifique domaine, héritage des parents de la comtesse de Cramans, pouvait, un jour, être le sien.

Quelques obstacles qu'il pût y avoir encore, même en ce cas, à une telle probabilité, elle n'en remua pas moins profondément Alexis, et il était tout pâle lorsque le landau de remise, contournant le château, vint s'arrêter devant une des ailes de l'autre façade.

Là, c'était le deuil, la tristesse, la mort. Tandis que le côté opposé prenait, du soleil qui le baignait, un aspect joyeux, malgré ses fenêtres closes, celui-ci entièrement tendu de noir jusqu'au premier étage, avait un air lugubre et désolé. Un grand catafalque, aux lourdes draperies festonnées d'argent, couvrait tout le perron, sur lequel, à l'abri de cette tente protectrice, le

cercueil était exposé au milieu d'une véritable jonchée de fleurs. Ce n'était pas seulement les couronnes qui s'empilaient les unes à côté des autres, presque les unes sur les autres, tant elles étaient nombreuses, mais le sol était couvert de fleurs coupées et rares. Chrysanthèmes immenses et bizarres, roses et mimosas des ciels lointains, violettes parfumées, camélias aux pétales de satin, jacinthes délicates, œillets aux nuances vives étaient jetés là en brassées, sans ordre ni mesure par l'insouciance d'une main pour laquelle rien n'a plus de prix, étant partie celle qui lui était tout, et qui veut faire, à son dernier chemin de la terre, litière de tout ce qu'il y a en ce monde de doux, de beau, de précieux.

Descendant de voiture, les voyageurs s'approchèrent du catafalque et se découvrirent. Alexis les suivit. Ils s'arrêtèrent quelques instants, regardant et admirant autant que blâmant.

— Quel luxe, dit l'un d'eux, c'est insensé!

— Absolument, répondit un autre, mais que voulez-vous, il l'aimait tant!

— C'était justice, elle le lui rendait bien et était si charmante! C'est égal, c'est une véritable prodigalité que ces fleurs.

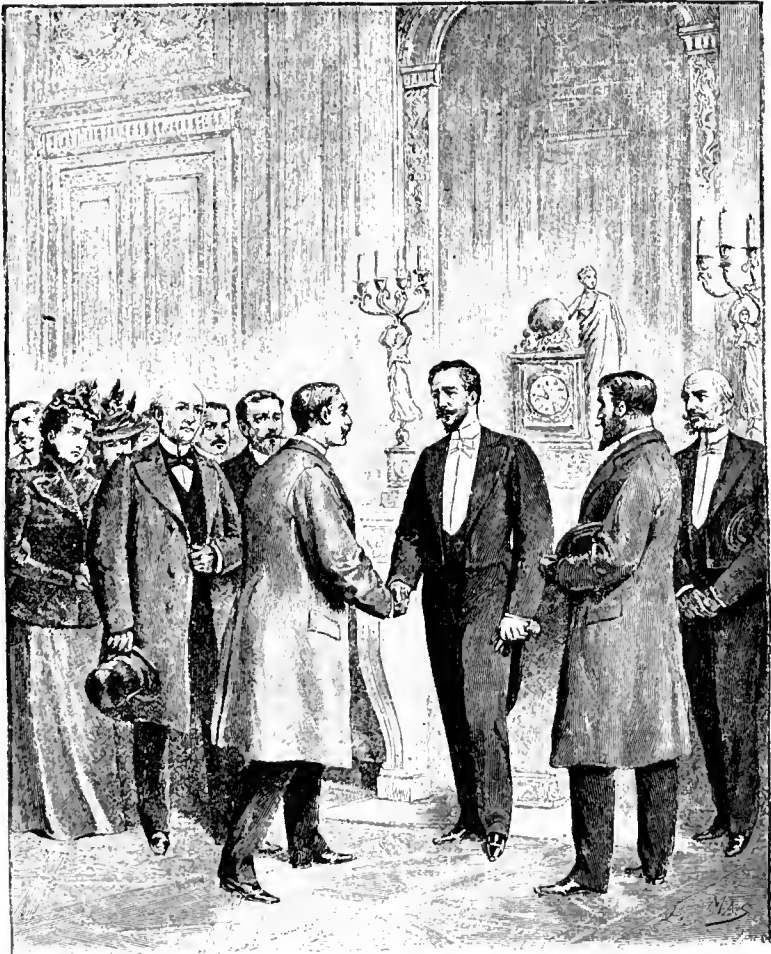
— Bah! il peut le faire.

Et ils s'éloignèrent, sans une prière pour la pauvre petite morte, qui dormait au milieu des roses.

Alexis les accompagnait toujours: ils entrèrent par une des portes de l'aile. Un domestique les guida dans un long corridor, qui les amena au *hall* central, où se trouvait l'escalier d'honneur, et sur lequel s'ouvrait, à gauche, l'enfilade des salons de réception.

Le comte de Cramans se tenait dans le dernier, entouré de quelques amis. Adossé à la cheminée, sa haute taille écrasée par la douleur, son visage, d'une noblesse et d'une régularité de traits exceptionnelles, et pâle comme un suaire, avait une marque de désespoir qui le contractait affreusement. Sa volonté, une volonté mâle, presque héroïque dans la cruelle circonstance présente, immobilisait son expression dans une fixité

froide, mais qu'on devinait si douloureuse qu'elle poignait rien qu'à regarder.



Alexis s'avança. Le comte lui tendit la main. A sa vue, un nuage passa sur ses traits, qui sembla une seconde les détendre, les larmes furent près de jaillir de ses yeux secs et brûlés, les sanglots, de sa bouche, crispée sous la moustache noire. Ce ne fut qu'un éclair, et il se ressaisit.

Cependant, Alexis, ému davantage par cette peine digne et profonde que par une explosion de chagrin plus coutumière, balbutiait :

— Quel coup ! mon cher Césaire, avec quelle peine j'ai appris... je m'attendais si peu !

Le comte resta un moment sans répondre, l'émotion l'étouffait. Dès qu'il la put surmonter, d'une voix brève, entrecoupée par des silences, en lesquels il comprimait ses sanglots, il dit :

— Hélas ! cela a été si rapide !... Du premier moment, elle a été perdue... tous les soins inutiles... En deux jours... moins que cela... et en pleine connaissance... elle s'en est allée, chère créature !

Il s'interrompit et abaissa son front sur sa main... Lorsqu'il le releva, des larmes brillaient sous ses paupières, où sa volonté les retenait.

— Et, risqua Alexis en tremblant, l'enfant ?...

— L'enfant n'a pas vécu, répondit tout d'un trait le comte, d'une voix rauque.

De nouveaux arrivants séparèrent M. d'Erizel du pauvre veuf, et il s'en fut dans un coin essuyer son front moite de sueur. Il n'y avait pas d'enfant ! Sans doute existait quelque viager, quelque douaire peut-être, et encore s'il avait été assuré par contrat de mariage, car certes, la pauvre comtesse ne songeait pas à mourir et n'avait pas fait de dispositions testamentaires... Mais, même un viager lui laisserait une espérance... lointaine, selon toute probabilité, et encore qui savait ? Elisabeth était bien partie, elle si fraîche, si robuste ! Son mari, écrasé de douleur, lui survivrait-il ?...

Alexis, hanté par ces pensées, s'était un peu écarté et on respectait son isolement. Son nom avait couru, quelques voisins le connaissaient, on le savait le plus proche parent de la pauvre morte et on avait des égards pour ce qu'on jugeait sa douleur.

Il suivit le funèbre convoi derrière le comte de Cramans, dont le pas automatique et la démarche chancelante étaient épouvantables à voir. Des larmes eussent été moins pénibles

que cette résistance à l'accablement de la douleur. Lorsqu'à l'église le malheureux s'écroula sur son prie-Dieu de velours non pour prier, hélas ! car il n'était pas croyant, mais pour sangloter, tout le monde pleura avec lui. Et Alexis, mordillant sa moustache, un peu gagné superficiellement par cette contagion de larmes, murmurait au fond de lui-même :

— Il l'aimait trop ; il ne lui survivra pas !

Jusqu'au cimetière, le comte, toujours héroïque, conduisit sa bien-aimée. Il la vit descendre sous la pierre glacée du caveau de famille où eile allait l'attendre, et au moment où la dalle allait s'interposer entre le cercueil renfermant les restes adorés et son regard angoissé, il eut un geste de folie ; une hallucination de désespoir passa dans ses yeux agrandis, d'une main fiévreuse il arracha autour de lui à quelques somptueuses couronnes des fleurs, des roses, des violettes, des pensées, et les meurtrissant en ses doigts crispés, il les jeta, après les avoir baisées, sur le chêne incrusté d'argent, puis stoïque, sa brève exaltation subitement apaisée, il reprit tout seul, sans attendre le signal, les yeux mi-clos, titubant aux aspérités du chemin, la route du château.

Tout le monde le suivit, comme lui muet et angoissé. On se sentait en face d'un tel désespoir que cette évidence suspendait les distractions inévitables, les causeries banales, la légèreté indifférente de ces sortes de cérémonies.

Au château, où il rentra par le perron, débarrassé du catafalque, mais où il restait encore des traces de fleurs, des pétales effeuillés, échappés au balayage rapide, il vint reprendre sa place à la cheminée, et chacun passa devant lui qui, la gorge serrée, tendait la main, saluait, mais était hors d'état de prononcer une parole.

Le défilé près de finir, le comte fit signe à Alexis, qui se rapprochait de lui et, tout bas :

— Je ne puis plus, dit-il, mes forces sont à bout, je remonte chez moi ; unissez-vous à mes amis pour faire les honneurs d'un lunch, servi là-bas.



Et il s'esquiva. On l'entendit monter d'un pas chancelant et s'enfermer chez lui.

Comme il l'en avait prié, Alexis s'occupait d'offrir quelque réconfortant aux personnes qui, venues de loin pour assister à ce service, n'avaient pu déjeuner. Malgré ce qu'a d'affreusement réaliste, ce besoin humain de se restaurer après les secousses, même les plus tristes, ces repas funéraires sont une nécessité à laquelle il est impossible, à la campagne, de se soustraire. Un buffet amplement servi et quelques petites tables dressées ôtaient à cette obligation l'odieuse so'ennité des traditionnelles agapes, souvent trop copieuses. Le comte n'étant plus là, un peu délivré de l'oppression que mettait sur toutes les poitrines le spectacle de sa douleur, on causait.

Presque dans chaque groupe, on parlait de la fin soudaine de la jeune femme, de sa bonté, de sa grâce, des regrets qu'elle laissait, elle que tout le monde aimait. Les femmes, surtout, s'attendrissaient :

— Un si bon ménage! ils s'aimaient tant! Jamais une heure l'un sans l'autre, ne vivant que l'un pour l'autre; après quatre ans de mariage, s'adorant comme au premier jour.

— C'en était un peu ridicule, dit la marquise de Perses, qui menait mauvais ménage.

Et après un temps, elle ajouta et fut unanimement approuvée :

— Mais cela faisait envie!

Après ces constatations, vinrent les suppositions.

— Ce pauvre comte, que va-t-il devenir? Sans sa femme, c'est un corps sans âme. — Elle était le but unique de sa vie; il a perdu, la perdant, toute raison de se reprendre à l'existence. — Avez-vous vu son désespoir? cela faisait d'autant plus mal qu'on sentait tous ses efforts pour le dominer. — Il n'y est pas parvenu. — Comment voulez-vous? je trouve, moi, qu'il a été stoïque, le pauvre homme. — C'est vrai, il est si malheureux! — Et ce sont toujours ceux-là, qui s'adorent, qui sont séparés. — Permettez, cette règle n'est pas sans exception :

ainsi Mme de Lendre, qui vient de perdre son mari? — Vous êtes une mauvaise langue. — M. de Cramans, lui, n'est pas de ceux qui oublient. — Oh! non, et c'est pour lui un coup fatal, mortel peut-être. — Oh! mortel! fit un sceptique. — Laissez, reprit une femme, je le connais bien, il aimait la comtesse au point de ne pas lui survivre. Il taira sa peine, la renfermera en lui-même, et elle le dévorera secrètement. — Avez-vous remarqué sa pâleur? Hier, il a eu une syncope, quand on a mis sa femme au cercueil. . . Allez! il ira bientôt la rejoindre. . .

Si l'on avait dit, à ce moment, à Alexis, qu'il souhaitait la mort de son parent, il eût tressauté d'indignation et, pourtant, ces derniers mots entendus lui causèrent une satisfaction non consentie et très secrète. Peut-être — il se l'expliqua du moins ainsi. — parce que cette assertion corroborait son opinion personnelle et qu'on aime toujours trouver des gens de son avis? Bref, la pensée que la mort, dans ce grand château, un mois auparavant encore si plein de joie et d'espérance, ferait coup double et ne séparerait pas longtemps ceux qui s'aimaient, prit dans son esprit la place acquise plutôt aux certitudes qu'aux présomptions.

Cependant, le repas léger et succulent terminé, chacun pensait à s'en aller avec cette hâte très humaine qu'on a de fuir le voisinage des deuils et des douleurs. On s'informa s'il était possible de serrer encore une fois la main du comte. Il n'avait pas près de lui de parents proches. Orphelin, comme sa femme enfant unique, et presque sans famille, des amis surtout l'entouraient. L'un d'eux, consulté, répondit qu'il valait mieux ne point chercher à revoir le malheureux et lui épargner cette nouvelle émotion, devant laquelle il s'était, à bout de courage, dérobé. Personne ne se le fit dire deux fois, et, successivement, chacun regagna la station de chemin de fer ou, en voiture, les châteaux des environs.

Marie Flozan.

(A suivre)

## LES CANADIENS AUX ETATS-UNIS

---

Instruisez-vous, afin de rester catholiques et Français.

HONORÉ MERCIER.

Nous avons sous les yeux le texte d'un charmant discours prononcé par M. le Dr J. M. Beausoleil, à son retour d'Europe, le 22 octobre 1896. M. Beausoleil, après plusieurs années de séjour dans la Ville-Lumière, revenait à Montréal, émerveillé de tout ce qu'il avait vu, heureux de posséder le dernier mot de la science médicale d'alors. Les amis entourèrent ce nouveau Prométhée, ayant dérobé le feu du ciel sans être foudroyé par Jupiter, et lui offrirent un banquet intime, qui eut alors un certain retentissement, mais dont le souvenir était peut-être près de sombrer dans l'oubli de cinq années de luttes quotidiennes pour la vie, lorsque le hasard nous fournit l'occasion de citer à nouveau les enseignements qui y furent alors donnés et auxquels le temps n'a fait qu'ajouter plus d'actualité. Et on nous saura gré, sans doute, de rappeler ici les paroles prononcées dans cette circonstance par le brillant Esculape, d'autant plus qu'elles servent admirablement bien la thèse que nous voulons soutenir dans cet article. Nous citons : —

“ Grâce aux progrès scientifiques des cinquante dernières années, disait M. Beausoleil, l'agriculture, l'industrie, le commerce se sont développés sur des bases nouvelles parfaitement sûres. L'économie politique, la science sociale, ont trouvé leurs lois, l'hygiène est devenue une science. La vulgarisation de ces données a permis à la lumière de pénétrer jusqu'aux plus humbles couches sociales. La presse a porté sur ses ailes les idées générales qui font la force des peuples comme celle des individus. La science n'est plus le partage d'une caste : elle s'est démocratisée. C'est elle la colonne lumineuse qui doit nous guider vers la terre promise : c'est elle la manne du désert !

“ Messieurs, il y a aujourd’hui deux ans, un littérateur français proclamait “ la banqueroute de la science.” A l’exemple de cette Athénienne dont parle l’histoire, la science humble, modeste mais convaincue, répondit dans un sourire délicat : “ Vous n’êtes pas d’ici.”

“ S’il est vrai que la science est la compréhension des rapports, elle ne peut déchoir; et, tant qu’il existera des chercheurs d’équations, la science vivra et sera honorée.

“ Vous n’ignorez pas que les procédés d’analyse ont dérangé bien des calculs faits “ à priori,” qu’ils ont été la ruine d’une multiplicité de conventions adoptées sans examen. Le contrôle expérimental, voilà la pierre de touche de ce qui est.

“ Mais, je ne veux pas restreindre ces remarques à une certaine classe d’études; au mot science, substituez le mot “ instruction, savoir.” Le savoir est le premier besoin de l’homme; besoin de tous les jours, en tous les lieux.

“ L’enfant a droit à une part d’instruction, laquelle doit concourir à son développement intellectuel, physique et moral. Il ne s’agit pas ici de lecture, d’écriture, de calcul — simples instruments — il s’agit d’un enseignement technique qui lui permette d’accomplir les devoirs de sa carrière. L’intérêt collectif, comme l’intérêt individuel, l’exige.

“ L’Europe sait ce qu’il en coûte de négliger l’instruction publique. Aussi, les pages de son histoire sont-elles écrites avec du sang. Si notre mère patrie a été souvent bouleversée par le souffle des révolutions, elle le doit à l’insuffisance d’un enseignement convenable.

“ C’est ce qu’elle a compris après la terrible leçon de 1870. Elle a multiplié non seulement ses chaires d’enseignement primaire, secondaire et supérieur, mais elle dispense à ses enfants un enseignement technique et pratique d’agriculture, d’arts et de métiers. La somme des impôts que chaque citoyen paie retourne au service de la collectivité; à l’instar de ce qui se passe dans la nature: tous les cours d’eau tendent à l’Océan pour revenir à la terre sous forme de pluie fécondante.”

Culture intellectuelle, culture physique, enseignement qui permette à chacun des nôtres de “ remplir les devoirs de sa carrière tout en ne renonçant pas aux légitimes ambitions de chacun, voilà bien le mot d’ordre que les circonstances semblent donner à nos chers compatriotes des États-Unis. Placés depuis déjà un demi-siècle au milieu d’un peuple industriel avant

tout, ils ont mis peut-être un peu trop de temps à sonder le terrain sur lequel ils marchaient, à comprendre les côtés pratiques des efforts faits dans leur entourage, et à s'assimiler les qualités mûries par un sang qui n'était pas le leur mais faisant le fond de coutumes dont ils devaient prendre leur part afin de lutter à armes égales dans le pays même des "*struggle for life*." Sans doute, il n'est pas question ici des coutumes ancestrales apportées par chacun de nous dans la grande république. Ces coutumes sacrées qui constituent, en quelque sorte, l'arche sainte où nous conservons religieusement le dépôt sacré de nos aspirations nationales, les traits caractéristiques et indélébiles de notre race, sont pour nous un héritage que nous tenons de trop haute et trop vieille source pour que nous songions un seul instant à en amoindrir l'importance ou en ternir le cachet. Grâce à elles nous pouvons offrir à nos conquérants, sur la terre d'Amérique, le spectacle sublime et unique dans l'histoire, d'une race résistant à la propre faiblesse des siens et trouvant dans son cœur, après le plus cruel des abandons, pour survivre à tous les cataclysmes, résister à toutes les persécutions, imposer, en fin de compte, le respect aux fiers Sicambres qui les menaçaient du "*va victis*;" grâce à elles nous avons formé une des branches les plus vigoureuses de l'arbre américain et conquis une place enviable au soleil de la nation qui nous a tendu la main, qui nous fait encore bénéficier de sa large hospitalité.

Mais le milieu où nous vivons, en nous créant des besoins nouveaux, a, par le fait même, indiqué à notre initiative des voies nouvelles, fourni à nos efforts des buts nouveaux que nous sommes trop souvent portés à croire inaccessibles. Pourtant nous n'avons qu'à tendre la main pour saisir les armes qui rendront moins pénibles nos combats pour la vie et nous promettent les triomphes qu'elles ont déjà valus à tant d'autres. Accepter les faits accomplis devient alors non seulement un acte de prudence mais un signe de sagesse exceptionnelle chez ceux qui adoptent cette ligne de conduite. On a beau dire, l'évolution sociale se fait avec une puissance irrésistible dans notre siècle d'électrique activité et le conservatisme revêt assez souvent une apparence de rétrogression qui est de longue date passée de mode. Plus que jamais on est forcé d'admettre l'axiome disant que "tout ce qui ne croît pas décroît."

C'est surtout le cas pour les classes ouvrières, pour les travailleurs que le statu quo conduit inévitablement à la misère.

En effet, l'ouvrier peut-il raisonnablement se refuser à toute idée de perfectionnement dans ses manières de procéder quand son entourage subit sans relâche la poussée du progrès? Evidemment non. Autrement il se trouverait bientôt dans la position de cet homme qui était né un quart d'heure trop tard, et qui n'avait jamais pu rattraper ce quart d'heure. Le monde marchant sans lui, le laisserait bien loin sur la route à caresser des méthodes vieilles, des procédés dont un passé déjà lointain s'est emparé. A côté de la machine perfectionnée il faut le travail perfectionné, il faut l'expérience mécanique de l'ouvrier, cette habileté manuelle qui, devenant presque un art, sera comme l'éclatante revanche de l'esprit sur le métal qui semble, de nos jours, avoir dérobé la pensée de l'homme.

Et les moyens d'atteindre ce résultat? Il n'y en a qu'un: l'éducation technique, ce raffinement de l'habileté manuelle qui en faisant de chacun un maître dans son métier pourra "constituer l'homme le plus indépendant qui ait jamais existé." C'est d'ailleurs un point sur lequel tous les économistes sont d'accord et sur lequel nous avons cru devoir attirer l'attention de nos compatriotes. La condition particulière où ces derniers se trouvent, surtout aux Etats-Unis où, dans plusieurs endroits, ils ont le monopole des travaux de fabrique, leur impose l'obligation d'étudier avec soin cette nouvelle proposition du problème social. Nous traversons une époque d'évolution générale, l'industrie soumise aux données de la science s'avance vers des sommets plus élevés et il faut marcher avec elle. Au reste, nos compatriotes prolétaires ont déjà subi cette influence entraînée du progrès et nous les savons aujourd'hui largement représentés parmi ceux qui donnent le ton. Les inventeurs canadiens ont fait plus que leur part des inventions qui ont transformé la mécanique et sont même en train de faire subir une transformation radicale à l'industrie manufacturière qu'ils soutiennent de leurs bras. Il suffirait de généraliser le mouvement.

Un économiste écrivait récemment :

"L'habitude est une seconde nature. On peut même dire que souvent elle s'implante en place de la nature, qu'elle domine le libre arbitre et lui fait accomplir des actes logiquement inexplicables. On trouve des gens qui font le contraire de ce qu'ils voudraient, et même qui semblent s'en plaindre. C'est vrai, disent-ils, mais que voulez-vous? C'est l'habitude. On n'en finirait pas si l'on prouvait par des exemples combien cette

force est grande." Mais pour être grande, cette force n'en est pas plus invincible pour tout cela. Il suffit d'un peu de bonne volonté pour la dominer entièrement et, au besoin, pour la faire servir au plus grand bien de la cause qu'elle était tout naturellement encline à combattre. Le but est trouvé, atteignons-le.

Quelques-uns se déclareront peut-être satisfaits de l'ordre actuel des choses et nous répondront: " Cela durera bien autant que nous." Ce n'est pas certain. Dans tous les cas cela ne durera pas autant que nos fils. Et personne n'a le droit de répudier cette solidarité qui unit les familles et impose aux parents le devoir de prévenir autant que possible et les déboires qui pourraient attendre leurs fils sur la route qu'ils ont eux-mêmes parcourue avec tant de difficultés. L'ouvrier doit tenir à ce que son fils atteigne, dans son art, un degré de perfection qui le met en parfait accord avec les progrès accomplis. Le XXe siècle est, de consentement général, le siècle de l'ouvrier qui a déjà à sa disposition une science " démocratisée." Pourquoi n'en profiterait-il pas? Pourquoi nos compatriotes surtout ne prendraient-ils pas les devants sous ce rapport et ne donneraient-ils pas à leurs enfants cette éducation technique qui en fera les premiers ouvriers du pays comme elle a fait des Genevois les premiers horlogers du monde? Là où ils se trouvent, à quelque métier qu'ils appartiennent, qu'ils soient les premiers! Ils vivent dans un pays neuf où des millionnaires eux-mêmes ne croient pas les travaux manuels indignes de leur attention. Un fils de Vanderbilt est l'inventeur et le constructeur d'une locomotive qui va, sans aucun doute, affecter, dans des proportions considérables, les idées déjà reçues dans le monde des chemins de fer. Et c'est l'éducation, l'éducation particulariste que nous retrouvons au fond de tous ces succès de l'ouvrier.

Deux opinions que nous allons citer nous donnent à ce sujet une idée exacte de ce que doit être l'éducation de l'ouvrier si elle veut réellement le mettre en état de remplir toutes les conditions de sa carrière et lui assurer, dans une juste mesure, le libre exercice de ses droits au bonheur. L'homme, suivant de Bonald, étant une intelligence servie par des organes, il importe de trouver le moyen de développer la première et les seconds de manière à servir les intérêts des individus dans les milieux où ils s'agitent, dans les diverses couches sociales où ils évoluent. Voici, d'abord, le plan que propose M. Edmond Desmollins, un économiste français qui est déjà connu des lecteurs de la REVUE:

“ Notre but, dit-il, est d'arriver à un développement harmonieux de toutes les facultés humaines. L'enfant doit devenir un homme complet, afin qu'il soit en état de remplir tous les buts de la vie. Pour cela, l'école ne doit pas être un milieu artificiel dans lequel on n'est en contact avec la vie que par les livres; elle doit être un petit monde réel, pratique, qui met l'enfant aussi près que possible de la nature et de la réalité des choses. On ne doit pas apprendre seulement la théorie des phénomènes, mais aussi leur pratique, et ces deux éléments doivent être joints intimement à l'école, comme ils le sont autour de nous, afin qu'en entrant dans la vie, le jeune homme n'entre pas dans un monde nouveau auquel il n'a pas été préparé, et où il est comme désorienté. L'homme n'est pas une pure intelligence, mais une intelligence unie à un corps, et on doit aussi former l'énergie, la volonté, la force physique, l'habileté manuelle, l'agilité. . . ”

M. MacKnight, dans la dernière livraison de l'“ Anglo-American Magazine,” précise davantage et donne aux ouvriers des conseils qui forment un excellent corollaire des idées de M. Desmollins, cité plus haut. A son dire, et il a certainement raison, l'éducation technique s'impose à tout travailleur qui veut se maintenir à la hauteur des services qu'on attend de lui et qui doit, sans cesse, viser plus haut, monter en perfection à mesure que le progrès transforme le travail. Mais citons plutôt M. MacKnight :

“ La valeur de l'éducation technique, dit-il, sert de thème à la plupart des études de nos économistes. Le monde moderne exige la science — technique s'entend — des méthodes et des améliorations les plus récentes. Il exige cette science même chez le plus humble ouvrier si ce dernier veut réellement réussir dans la vie et se maintenir dans une position honorable en face de la compétition. L'habileté manuelle constitue, elle aussi, un élément nécessaire de l'éducation générale, à cause de l'équilibre plus parfait qu'elle donne aux facultés et au caractère. Et il ne faut pas oublier que cette éducation technique doit être surtout pratique dans la nature, si elle ne veut pas s'adresser qu'aux esprits exceptionnellement aptes à apprendre comme c'est ordinairement le cas pour ceux qui sont exclusivement astreints à l'éducation par le livre.”

Voilà un programme tout tracé que nous offrons à nos compatriotes dans l'espoir qu'ils sauront y trouver les moyens d'a-



méliorer leur sort tout en contribuant pour leur part à l'agrandissement de la prospérité nationale. Dans le Massachusetts on a déjà compris l'importance de cette éducation technique. La législature de Boston, il n'y a pas encore deux ans, sur les instances réitérées de notre excellent compatriote M. Dubuque et de quelques autres amis des ouvriers, autorisait l'établissement, à Fall River, d'une école industrielle au coût de quelque cent mille dollars. La même chose était déjà un fait accompli pour Lowell. Pourquoi cet exemple ne serait-il pas suivi par les autres États de l'Union? Tout mouvement entrepris dans cette direction devrait rencontrer la plus chaleureuse approbation de tous les véritables amis du progrès.

Comme nous le disions récemment dans la " Tribune," de Woonsocket, nous ne sommes plus au temps où les révolutions devaient édifier dans le bruit et le carnage les temples où la liberté sainte était offerte au culte des peuples. Aujourd'hui, on se bat contre l'envahisseur, on défend sa liberté à la maison, mais on songe peu à prendre les armes pour la conquérir, tant les combats pacifiques de la raison ont d'empire sur les âmes et savent inspirer de salutaires espérances. Chacun a conscience des droits primordiaux qu'il possède sous le soleil et cherche à en convaincre son voisin, celui quelquefois qui, en secret, lui aurait forgé des chaînes. Le droit des peuples à la liberté est admis comme celui des individus à l'existence et au bonheur. Et ceux qui ignorent ce principe, en volant une province ou un morceau de pain, sont impitoyablement dénoncés à l'éternelle Justice qui tôt ou tard finit par s'affirmer. La guerre sud-africaine universellement détestée et maudite, la réprobation qui accueille les " trust " nous en offrent une preuve indéniable.

De toutes les guerres, la plus pénible, la plus déplorable c'est bien celle qui s'impose chaque jour à l'ouvrier sous la forme impérieuse du " struggle for life." Quant aux exigences imposées au travailleur par la conservation de son existence et celle des êtres chéris qui dépendent de lui vient s'ajouter l'égoïsme du capital sans âme, la situation devient sinistre. L'ouvrier, réduit à l'état de machine par un progrès sorti de son cerveau et tourné contre lui, s'étonne quelquefois de l'injustice du sort qui le frappe, et semble lui disputer les privilèges que lui garantit le ciel en lui permettant de naître. Souvent une révolte se produit dans son âme sous le coup de la souffrance des siens et il demanderait à la violence le soin de le venger s'il ne crai-

gnait pas lui-même de tomber dans des excès dont d'autres auraient à souffrir injustement. D'ailleurs il se sent faible.

Cependant il lui reste une arme pacifique: l'union. Sa faiblesse unie à la faiblesse de ses frères, sa souffrance unie aux souffrances sœurs donneront un accent plus profond à sa voix aux heures des revendications. C'est de là que sont nées toutes les unions ouvrières qui couvrent aujourd'hui le monde et combattent l'injuste exploitation de l'homme avec une énergie qui devrait inspirer des craintes à ceux qui ont le cynisme d'écraser le pauvre sous le poids d'une opulence qu'il a produite mais dont il ne jouit pas.

Mais, suivant l'Écclésiaste (XXXIV, 9): "Celui qui n'a pas souffert, que sait-il?" Le capitaliste sait-il quelque chose des souffrances de ceux qui sèment son chemin de roses? S'il le savait on verrait du coup se produire, sans effort, la réconciliation de ceux qui sont destinés à travailler avec ceux qui sont destinés à jouir.

Entre l'excès de misère imposé à celui qui travaille et produit et l'excès de jouissance accordé à celui qui achète ce travail et cette production, il y a un abîme à combler par un cataclysme ou par les ouvriers de la paix. Et si le XXe siècle doit être l'époque des libertés populaires, que le bouleversement qui devra se produire dans la société pour le plus grand bien du riche comme du pauvre, se fasse sans secousse, sans violence, sous l'impulsion généreuse des cœurs.

L'humanité aura atteint le degré de perfection qu'elle cherche depuis des siècles et ce sera une suprême consolation pour ceux qui auront souffert de voir que leur liberté a pour base les principes immuables donnés au monde par Celui qui a promis le ciel aux humbles et aux pacifiques.

Ce sera l'âge d'or ramené sur la terre avec l'amour dans le cœur des hommes; les joies du présent feront oublier les larmes du passé; chacun aimera son frère et le monde aura fait un pas de plus dans la voie du suprême perfectionnement. Et qui sait si cet idéal rêvé par les économistes ne doit pas être le produit exclusif de l'éducation technique répandue parmi les ouvriers? D'ailleurs cette éducation implique chez ceux qui en seront doués une idée de perfection qui les placera du coup au premier rang. Cette raison seule suffit pour la rendre désirable et nous engager à répandre sa doctrine parmi nos compatriotes. Notre système d'éducation primaire répond déjà aux besoins

du moment. Complétons-le par l'éducation technique qui fera de nos compatriotes le pilier de l'industrie partout où ils devront manier un outil ou tracer un plan, qui fera de notre population franco-américaine une pépinière d'artistes industriels, d'hommes parfaitement équilibrés dont aucune faiblesse causée par l'ignorance ne viendra paralyser les efforts.

Napoléon disait : " J'ai deux cents millions dans mes coffres et je les donnerais tous pour le maréchal Ney." Le grand empereur, dans ses paroles, lançait le cri suprême que le monde ne cesse de répéter depuis : " Donnez-nous un homme ! " Nous sommes à l'époque des spécialistes et nous n'avons plus qu'une route à suivre : être de notre époque, spécialiser. Le monde industriel exige des hommes supérieurs, dont la main est habile, l'œil exercé, l'intelligence primesautière et bien développée. Soyons ceux-là. Sans doute un pareil résultat ne peut pas être atteint d'un seul coup. Il ne s'agit pas de trouver une route nouvelle. Perfectionnons nos moyens actuels d'action qui sont un peu comme les grandes routes dont parle Descartes, ces chemins " qui tournaient entre des montagnes et deviennent, peu à peu, si unis, si commodes, à force d'être fréquentés, qu'il est beaucoup meilleur de les suivre que d'entreprendre d'aller plus droit, en grimpant au-dessus des rochers et descendant jusque au bas des précipices." En un mot, ne soyons pas réfractaires à l'évolution qui nous entraîne et, si c'est possible, soyons au premier rang de ceux qui répondent à sa puissante impulsion. Le résultat serait déjà magnifique si la génération actuelle pouvait, un jour, réclamer l'honneur d'avoir aplani les voies à celle qui la suivra, et bénie serait-elle si devenant le Christophe Colomb d'un autre monde, après avoir montré à ses compagnons de voyage les difficultés de la traversée qu'ils font de conserve, elle leur ouvrait les radieuses perspectives d'un nouvel avenir.

J.-E.-H. Laflamme.

Woonsocket, R.-I., 26 septembre 1901.



## A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

---

L'assassinat du président McKinley. — Un crime anarchiste. — Lincoln et Garfield. — La constitution américaine. — M. Roosevelt. — Les présidents des États-Unis. — En France. — Les congrégations religieuses. — La visite du Tsar. — L'incident Cassagnac-Déroulède. — La paix à Pékin. — La guerre en Afrique. — Une proclamation. — Le duc d'York au Canada.

Le grand événement du mois c'est l'assassinat du président des États-Unis, tombé sous les coups d'un scélérat, au milieu d'une solennité brillante et pacifique. M. McKinley s'était rendu à Buffalo pour honorer de sa présence la grande exposition pan-américaine. Le 5 septembre, il y avait prononcé un discours important dans lequel il avait fait un grand éloge de James Blaine, homme d'État américain décédé il y a plusieurs années, candidat malheureux à la présidence en 1889. Le président avait aussi parlé de la politique commerciale et fiscale des États-Unis, et il avait prononcé, sur ce sujet les paroles suivantes qui avaient produit une vive sensation : " Notre puissance de production a pris un si énorme développement et nos produits se sont multipliés à un tel point que le problème de nouveaux marchés réclame une attention pressante, immédiate. Seule une politique large et éclairée peut conserver ce que nous avons acquis. Par des arrangements commerciaux intelligents, qui n'arrêteront pas notre production, nous trouverons de nouveaux débouchés pour notre excédent toujours croissant. Nous ne devons pas nous reposer dans cette sécurité imaginaire que nous pourrions toujours tout vendre et n'acheter que peu ou rien. Nous devrions prendre à nos clients tous ceux de leurs produits que nous pouvons employer sans nuire à notre propre industrie et à notre main-d'œuvre. La réciprocité est la conséquence naturelle de notre prodigieux développement commercial. L'excédent de production que nous ne pouvons consommer à l'intérieur, nous devrions l'envoyer à l'étranger." Ces déclarations avaient été commentées par toute la grande presse américaine et européenne. Le lendemain, 6 septembre, M. McKinley avait retourné à l'exposition,

et c'est au cours de cette seconde visite, au moment où il était entouré par une foule joyeuse et distribuait de cordiales poignées de mains à droite et à gauche, qu'un misérable anarchiste, nommé Czolgosz, lui a tiré deux balles, dont l'une a pénétré dans la poitrine et l'autre dans l'abdomen. On a d'abord espéré que l'illustre victime survivrait à ses blessures. Mais, au bout de quelques jours, les médecins ont perdu toute illusion, et M. McKinley est mort le 14 septembre.

Nous empruntons à l'un de nos confrères de la presse quotidienne les notes biographiques suivantes: " William McKinley était le 24e président de la République américaine. Né dans le village de Niles, comté de Trumbull, Ohio, le 26 février 1844, il avait fait ses études au collège Alleghany, et il ne les avait pas encore terminées lorsqu'éclata la guerre civile et retentit l'appel aux armes. Le jeune McKinley n'avait alors que 18 ans. Sans hésitation, il abandonna ses livres pour prendre le fusil et aller se ranger sous le drapeau. Sa compagnie fit partie du 20e régiment d'infanterie d'Ohio. Sergent en avril 1862, il fut promu au grade de second lieutenant, pendant le mois de septembre suivant, et un mois plus tard il devint 1er lieutenant. Le 25 juillet 1864, il était promu au grade de capitaine, et un peu plus tard, en récompense de sa conduite à Cedar Creek et Fishers Hill, il fut élevé au grade de major sur la recommandation du général Sheridan. Selon tous ses biographes, McKinley fut toujours un soldat sans peur et sans reproches.

" Il avait 22 ans lorsqu'il abandonna la carrière militaire. Il n'avait pas de profession. En sortant de l'armée il se trouvait sans moyen d'existence. Il se livra immédiatement à l'étude du droit, fut admis au Barreau en 1868 et alla exercer sa profession à Canton, Ohio.

" Il entra dans la politique en 1877. Il n'avait que 33 ans lorsqu'il fut élu à Canton comme représentant au Congrès. Il a été pendant dix ans président du comité des voies et moyens à Washington, et c'est surtout pendant qu'il occupait cette charge qu'il a acquis cette popularité qui devait bientôt le porter au fauteuil présidentiel. En 1890, défait à Canton comme représentant au Congrès, nous le trouvons, trois ans plus tard, gouverneur de l'Ohio. En novembre 1896, il était élu, pour la première fois, président des États-Unis, contre W. J. Bryan, et réélu, le 6 novembre dernier, contre le même adversaire."

L'acte législatif qui a commencé à rendre célèbre M. McKinley fut le fameux tarif qui a porté son nom. C'était un tarif de protection à outrance. Il fut adopté par le Congrès en 1890, grâce aux efforts de M. McKinley, alors président du comité des voies et moyens. Suivant l'expression de son principal auteur, il n'était pas fait pour les peuples étrangers, mais pour le peuple américain. Quelques années plus tard, M. McKinley affirmait que son tarif avait augmenté les gages des travailleurs, favorisé l'établissement de grandes industries, donné partout de l'ouvrage aux artisans, grossi le revenu public, et cela sans augmenter le prix des produits indigènes. Au Canada, cette politique fiscale, qui élevait une muraille entre nous et nos voisins, nous força à chercher de nouveaux débouchés.

L'événement capital de la présidence que la balle d'un assassin vient de terminer si tragiquement, a été sans contredit la guerre hispano-américaine. Elle a marqué le point de départ d'une ère nouvelle pour les États-Unis, l'ère de l'impérialisme et des conquêtes lointaines. M. McKinley ne s'était pas engagé dans cette voie de propos délibéré. Au début il ne voulait pas la guerre cubaine, et l'on assure qu'il était partisan de la politique pacifique. Mais les circonstances, exploitées par une presse sans frein, — la presse jaune, — créèrent un courant d'opinion tel qu'il ne put y résister. Ce fut pour lui un malheur ; car la guerre hispano-américaine, examinée à la lumière de la raison et du droit international, sera considérée par l'histoire équitable comme un abus de la force, comme un acte de flibusterie militaire.

Il n'y a pas de doute que l'anarchisme a été la puissance instigatrice du crime qui a plongé dans le deuil la nation américaine. Les peuples civilisés devraient se liguier pour écraser les fanatiques adeptes de cette monstrueuse doctrine. L'opinion publique aux États-Unis est exaspérée, et le Pouvoir pourra compter sur l'approbation de toutes les classes pour l'adoption des mesures préventives et répressives les plus rigoureuses.

M. McKinley est le troisième président des États-Unis qui succombe sous les coups d'un assassin. Le premier fut Abraham Lincoln. Il avait été réélu président de l'Union, pour un second terme, en novembre 1864. Après avoir déployé une incommensurable énergie et des talents administratifs de premier ordre, il touchait au moment où la guerre civile allait prendre fin. Richmond, la capitale des États du Sud, avait été prise le 12

avril 1865; le général Lee avait capitulé, le 9 du même mois, entre les mains de Grant. Lincoln voyait triompher sa politique. Le 14 avril, il était particulièrement joyeux, et résolut d'aller passer la soirée au théâtre. Pour un chrétien, c'était un jour bien mal choisi: c'était le Vendredi Saint! "On donnait une pièce assez gaie, intitulée *Our american cousin*, écrit un biographe; "on était au troisième acte et le président penché en avant, la tête appuyée dans sa main avec le sans-çaçon qui lui était habituel, riait franchement, les yeux tournés vers la scène. Tout à coup on entendit un coup de feu. Au même instant, un homme saute de la loge sur la scène, et brandissant un poignard, s'écrie en regardant les spectateurs: "*Sic semper tyrannis!* Le Sud est vengé." Ces mots, entendus distinctement de toute la salle, y éclatèrent comme un coup de tonnerre. La soudaineté de l'action, le ton déclamatoire des paroles, firent croire un instant à un épisode théâtral. Mais ce fut la durée d'un éclair. L'inconnu s'élança dans les coulisses. Un avocat, M. Stewart, se précipita en même temps sur la scène; il allait atteindre le meurtrier, lorsque celui-ci lui échappa en lui fermant la porte au visage. Le temps de rouvrir cette porte, l'assassin avait disparu; mais il avait été reconnu pour un acteur nommé J. Wilkes Booth." La balle avait atteint le président à la tête; il expira le lendemain matin. Son meurtrier, qui s'était sauvé au milieu de la stupeur universelle, fut pourchassé par la police, découvert au fond d'une grange dans le Maryland, et tué d'un coup de feu par l'un de ceux qui le poursuivaient.

Le second président des États-Unis assassiné durant son terme d'office a été James Garfield. Il avait été élu président le 4 novembre 1880. Le 5 juillet suivant, un avocat décafé et quelque peu déséquilibré, nommé Guiteau, tira sur lui deux coups de revolver, dans la gare du chemin de fer Baltimore et Potomac. Garfield succomba à ses blessures, au bout de deux jours et demi. Son meurtrier fut pendu au mois de juillet 1882.

Conformément à la constitution américaine, c'est le vice-président, M. Roosevelt, qui a succédé de plein droit au président décédé. Voici en effet ce qu'on lit à l'article deux, section première, de cette constitution: "Au cas de la déchéance du Président, ou de sa mort, de sa démission, de son incapacité à exercer les pouvoirs et à remplir les devoirs de cette charge, le Vice-Président en sera investi; et le Congrès peut, par législation, pourvoir aux cas de déchéance, de mort, de démis-

sion, d'incapacité, à la fois du Président et du Vice-Président, en déclarant quel officier agira alors comme Président, et cet officier agira comme tel jusqu'à ce que l'incapacité soit disparue ou qu'un Président soit élu."

Le vice-président des États-Unis est de droit président du Sénat. Lorsqu'il devient président de la République, comme dans le cas actuel, le Sénat s'élit un nouveau président. Jusqu'en 1886, un statut décrétait que si le vice-président, devenu président, disparaissait à son tour, le président du Sénat était appelé à la suprême magistrature. Mais à partir de cette année, un nouveau statut a décidé que, dans ce cas, ce serait le secrétaire d'État qui deviendrait président, et, après lui, d'autres membres de l'administration d'après l'ordre de leur dignité.

C'est la cinquième fois qu'un vice-président des États-Unis parvient au premier rang par la mort du président. En 1841, le président William Henry Harrison, qui venait d'être élu, mourut et fut remplacé par le vice-président John Tyler. En 1850, le président Zachary Taylor, intronisé en 1849, fut emporté lui aussi par la maladie et fut remplacé par le vice-président Millard Fillmore. En 1865, Abraham Lincoln, réélu au mois de novembre 1864, fut assassiné et remplacé par le vice-président Andrew Johnson. En 1881, le président James Garfield, élu en 1880, tomba sous les balles de Guiteau, et fut remplacé par le vice-président Chester Arthur.

M. Roosevelt est le vingt-cinquième président des États-Unis. (1) Il aura quarante-trois ans le 27 octobre prochain. Il fit ses études à l'université d'Harvard où il gradua en 1880. En 1881, il fut élu à la Chambre des représentants par le 21<sup>e</sup> district de New-York. En 1886, il fut candidat à la mairie de New-York. En 1889, le président Harrison l'appela aux fonctions de commissaire du service civil qu'il remplit jusqu'en 1895. Il devint alors président des commissaires de police de

(1) Voici la liste complète des présidents : George Washington, 1789-1797 ; John Adams, 1797-1801 ; Thomas Jefferson, 1801-1809 ; James Madison, 1809-1817 ; James Monroe, 1817-1825 ; John Quincy Adams, 1825-1829 ; Andrew Jackson, 1829-1837 ; Martin Van-Buren, 1837-1841 ; William-Henry Harrison, 1841 ; John Tyler, 1841-1845 ; James-K. Polk, 1845-1849 ; Zachary Taylor, 1849-1850 ; Millard Fillmore, 1850-1853 ; Franklin Pierce, 1853-1857 ; James Buchanan, 1857-1861 ; Abraham Lincoln, 1861-1865 ; Andrew Johnson, 1865-1869 ; Ulysse Grant, 1869-1877 ; Rutherford-B. Hayes, 1877-1881 ; James-Abram Garfield, 1881 ; Chester-A. Arthur, 1881-1885 ; Stephen-Grover Cleveland, 1885-1889 ; Benjamin Harrison, 1889-1893 ; Stephen-Grover Cleveland, 1893-1897 ; William McKinley, 1897-1901 ; Theodore Roosevelt, 1901.



New-York. Il montra dans ce poste beaucoup d'énergie et d'activité. Quand M. McKinley arriva au pouvoir, il le nomma assistant-secrétaire de la marine. M. Roosevelt fut l'un des hommes publics américains qui firent le plus d'efforts pour jeter leur pays dans la regrettable campagne de Cuba. Lorsque fut déclarée la guerre où il avait une si large part de responsabilité, il voulut au moins payer de sa personne, donna sa démission, leva à ses frais le fameux régiment des *Rough Riders*, et partit pour l'armée. Il se comporta brillamment à l'attaque de San-Juan, et lorsque la guerre fut terminée, il était l'un des hommes les plus populaires des États-Unis. En 1898, il fut élu gouverneur de New-York, et à l'élection présidentielle de 1900 il fut choisi comme vice-président des États-Unis. Le pistolet de Czolgosz vient de faire de lui le premier citoyen de la république américaine. Après avoir prêté le serment d'allégeance, il a prononcé les paroles suivantes: "En ce moment de profonde et terrible affliction nationale, je veux déclarer que mon but sera de continuer sans changement la politique du président McKinley, pour la paix, la prospérité et l'honneur de notre chère patrie."

M. Roosevelt, outre sa carrière militaire, administrative et politique, a aussi fourni une carrière littéraire. Voici quelques-uns des ouvrages dont il est l'auteur: *History of the Naval War of 1812*; 1886, *Life of Thomas H. Benton*, dans les séries des Hommes d'Etat américains; 1887, *Life of Governor Morris*; 1888, *Ranch Life of the Hunting Trail*; 1889, *The Winning of the West*; 1890, *History of New York City*; 1892, *Essays on Practical Politics*; 1893, *The Wilderness Hunter*; 1894, le troisième volume de *The Winning of the West*; 1898, *Hero Tales of American History*.

Le nouveau président est un homme de talent et d'initiative. Impulsif et prompt à l'action, amoureux de la lutte et d'humeur quelque peu aventureuse, possède-t-il la pondération et la rectitude de jugement si importante dans l'exercice de ses hautes fonctions? L'avenir nous l'apprendra. Peut-être les graves responsabilités qui lui incombent à l'improviste vont-elles mûrir ses facultés et tempérer son caractère ardent.

\* \* \*

A mesure que se rapproche la date du 1er octobre, la question des congrégations en France préoccupe davantage les es-

prits religieux et les vrais patriotes. Les trois mois accordés pour demander l'autorisation expireront ce jour-là. Dès à présent, il est manifeste qu'un grand nombre d'entre elles vont prendre la route de l'exil. M. Henri des Houx écrit à ce sujet dans le *Figaro*:

“ Le Saint-Siège a laissé les ordres religieux français libres de se soumettre à la loi ou de s'exiler.

“ Les Dominicains demandent l'autorisation; les Bénédictins, les Chartreux, les Trappistes, sans doute, préfèrent s'expatrier. Chacun use d'une liberté permise, avec l'intention certaine de servir, par des voies différentes, l'intérêt de l'Église et celui de l'ordre.

“ Mais on sait déjà que la plupart des grands monastères seront bientôt déserts. Des processions de citoyens français s'acheminent vers les frontières, interrompant de grandes entreprises de science, de travail, de charité, dont l'étranger bénéficiera.

“ On a accusé tous ces moines d'être des parasites sociaux. Parmi ceux qui portaient cette accusation, beaucoup sont des ouvriers aux mains blanches, qui ne tirent leurs ressources que des prélèvements opérés sur les salaires d'autrui.

“ Eh bien! on va voir si ces moines étaient des parasites. On mesurera le vide que leur départ va laisser en France. . .

“ Je ne parle pas des Chartreux, dont le départ est un malheur public pour la France.

“ Croit-on qu'autour de Solesmes, de Ligugé, des grandes abbayes que la loi dévaste, on ne crée pas de la misère?

“ De combien de millions faudra-t-il augmenter le budget de l'assistance publique dans les campagnes, avant d'égaliser le budget des bienfaits monastiques? On regrettera ces moines, qu'il faudrait inventer, s'il n'existaient pas.

“ On ne tardera pas à savoir ce que coûte une loi injuste. Elle est indigne d'abord; ensuite, elle ruine.”

Le numéro des *Études Religieuses* du 5 septembre s'ouvre par un article intitulé: *Les derniers jours d'un condamné*. En voici les premières lignes:

“ La loi qui remet à la discrétion des pouvoirs publics le sort de deux cent mille religieux ou religieuses de France, accorde quatre-vingt-dix jours, à partir du 1er juillet, aux congrégations non autorisées pour déposer la demande d'autorisation

désormais obligatoire. Passé ce délai, celles qui n'auraient point fait les diligences nécessaires " sont réputées dissoutes de plein droit. Il en sera de même de celles auxquelles l'autorisation aura été refusée."

" C'est à chacune des congrégations de savoir ce qu'elle a à faire et de prendre, dans la plénitude de son indépendance, le parti qui lui semblera le meilleur. Mais il ne fait doute pour personne que, dans le nombre, il y a des victimes marquées d'avance pour le sacrifice. Qu'elles demandent l'autorisation ou qu'elles ne la demandent pas, leur sentence est prononcée. Qui sont celles-là? Y en a-t-il deux, comme l'ont dit certains journaux? Y en a-t-il plusieurs? C'est le secret des dieux, entendez des ministres, sénateurs et députés qui se sont réservé, dans toute la force du terme, le droit de vie et de mort vis-à-vis des instituts religieux.

" Mais, en toute hypothèse, du moment que l'un d'eux doit être frappé, il faut sans doute que les jésuites le soient :

Et s'il n'en est qu'un seul, *nous serons* celui-là.

" J'en demande pardon à ceux qui servent dans un autre régiment que le mien. J'estime avec la plus complète sincérité qu'ils méritent tout autant que nous les haines dont on nous honore; je constate seulement un fait devenu assez banal pour que l'amour-propre n'ait plus à s'en prévaloir. La Compagnie de Jésus est en possession de recevoir les premiers coups."

Le *Temps* de Paris donnait, il y a une quinzaine de jours, des informations qui semblaient avoir un caractère officieux. D'après ce journal, à ce moment, sept congrégations d'hommes seulement avaient fait parvenir au ministère de l'Intérieur leur demande à fin d'autorisation. Une seule importante, celle des Dominicains, figurait parmi ces sept congrégations.

Parmi les religieux qui se préparent à partir, on mentionne ceux de la Grande-Chartreuse, près de Grenoble. Le Conseil général de l'Isère a poussé le fanatisme jusqu'à émettre le vœu que la loi leur fût appliquée dans toute sa rigueur. Le *Gaulois* publie, à ce propos, les renseignements qui suivent : " Un prêtre du pays a expliqué que le vote du conseil général de l'Isère avait particulièrement surpris et peiné, et même écœuré les Chartreux. Indépendamment de leur industrie spéciale, les Chartreux répandaient beaucoup d'activité dans la région; et,

sous forme d'aumônes, de subventions à des hôpitaux et à des œuvres charitables, ils dépensaient, dans l'Isère, de 900,000 à 1,300,000 francs par an. (Ils payaient à l'État 2 millions de droits ou de contributions.)

“ Or, le vœu qui les chasse a été adopté par 31 voix contre 4; et les Chartreux ont reconnu, parmi leurs adversaires, des conseillers généraux tels que le maire de Vinay, “ qui venait à peine d'obtenir pour l'église de sa commune une subvention de 60,000 francs.”

Il est profondément triste de voir le gouvernement de la France chasser ainsi du sol de la patrie les meilleurs citoyens français.

\* \* \*

La visite du tzar a fait quelque diversion aux pénibles préoccupations que font naître naturellement ces événements lamentables. Le souverain de la Russie, après avoir eu une entrevue avec l'empereur d'Allemagne à Dantzig, est arrivé à Dunkerque le 18 septembre, accompagné de la tzarine. Le président de la République, M. Loubet, était arrivé la veille. Une flotte française, magnifique par le nombre et la force de ses unités de combat, a été passée en revue par le monarque russe et le président. Dans l'après-midi du même jour ils se sont rendus à Compiègne, et ils ont couché au château historique qui porte ce nom, et qui fut, sous le second empire, la résidence favorite de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie. Le 19 ont eu lieu les grandes manœuvres de l'armée de l'Ouest. L'empereur de Russie a pu voir sous les armes 140,000 hommes auxquels étaient réparties l'attaque et la défense d'un point stratégique important, le fort de Vitry. Les manœuvres ont été couronnées d'un succès complet. C'était un grandiose spectacle que celui des évolutions de cette armée superbe, réunie en pleine paix, pour montrer ce qu'elle pouvait faire en temps de guerre. Les dépêches annoncent que le tzar a suivi de près les opérations, galopant en avant parmi les soldats comme s'il voulait se rendre bien compte de leur valeur et de leur efficacité. Dans l'après-midi, l'empereur et l'impératrice et le président se sont rendus à Reims où ils ont été reçus à la cathédrale par le cardinal Langénieux, qui leur a fait visiter ce monument où revivent quatorze siècles de l'histoire de France. Le 21 septembre, à Betheny, près de Reims, a eu lieu une autre grande revue

militaire, qui a été suivie d'un dîner au cours duquel le président de la République a porté au tzar et à la tzarine le toast suivant :

“ Sire, en remerciant Votre Majesté et Sa Majesté l'Impératrice, au nom de la République Française, d'avoir bien voulu assister aux manœuvres imposantes de ces derniers jours, ma pensée retourne en arrière et se reporte au grand acte politique qui les a précédés et qui leur donne toute leur signification.

“ Préparée et conclue par votre auguste père, l'empereur Alexandre III, et le président Carnot, et proclamée solennellement à bord de “ l'Amiral-Pothuau ” par Votre Majesté et le président Faure, l'alliance de la Russie et de la France a eu le temps d'affirmer son caractère et de porter ses fruits.

“ Si personne ne peut douter de l'idée essentiellement pacifique qui a présidé à sa conception, personne ne peut manquer de constater que cette alliance a contribué puissamment à maintenir l'équilibre des forces de l'Europe dans un état de paix qui, pour être fructueux, ne doit pas rester précaire.

“ L'alliance s'est développée avec les années et toutes les questions qui se sont soulevées l'ont trouvée sur ses gardes et résolue à concilier ses propres intérêts avec ceux du monde entier. Elle est modérée parce qu'elle est puissante et elle est appelée à régler les difficultés en s'inspirant des idées de justice et d'humanité. (Sensation.)

“ Le bien qu'elle a fait est une garantie qu'elle fera encore davantage et c'est dans cette confiance, que, après avoir payé un tribut à la mémoire du noble fondateur de l'œuvre, dont ce jour est une magnifique consécration, je lève mon verre à la gloire et au bonheur de Votre Majesté, de l'Impératrice et de toute sa famille, ainsi qu'à la grandeur et à la prospérité de la Russie, l'amie et l'alliée de la France.”

Ce discours officiel était incontestablement très heureux d'inspiration et de forme. L'empereur de Russie, Nicolas II, a répondu en ces termes :

“ Monsieur le Président, au moment de quitter la France, où nous avons reçu de nouveau un si cordial et chaud accueil, je désire vous exprimer notre sincère reconnaissance et les sentiments qui nous animent. Nous conserverons toujours, l'Impératrice et moi, le précieux souvenir de ces quelques jours si

pleins d'impressions profondément gravées dans nos cœurs et nous continuerons à nous associer de près ou de loin avec tout ce qui touche le bonheur de la France. Les liens qui unissent nos deux nations ont été de nouveau affirmés et ont reçu une récente confirmation dans les manifestations de mutuelle sympathie qui ont été faites si éloquemment et ont trouvé un puissant écho en Russie.

“ L'union intime des deux grandes puissances animés par les intentions les plus pacifiques et qui tout en faisant respecter leurs droits ne cherchent en aucune façon à porter atteinte aux droits des autres, est un précieux élément d'apaisement pour toute l'humanité.

“ Je bois à la prospérité de la France, à la prospérité d'une nation amie et alliée, à la vaillante armée et à la superbe flotte de la France. Permettez-moi de vous renouveler tous nos remerciements et de lever mon verre en votre honneur.”

Cette visite du tzar, si elle a réjoui tous les bons Français, a jeté les socialistes dans une rage extrême. Plusieurs groupes collectivistes ont protesté violemment contre les honneurs rendus au despote du Nord. A ce propos, la situation de l'un des ministres, collègue de M. Waldeck-Rousseau, s'est trouvée assez singulière. On comprend que nous voulons parler de M. Millerand. Ce monsieur est un des chefs du parti socialiste. Quand il était dans l'opposition, il a injurié à maintes reprises l'empereur de Russie, et dénoncé l'alliance franco-russe. Bien plus, en 1897, quand le gouvernement Méline demanda à la Chambre de voter les crédits pour le voyage du président Faure à St-Petersbourg, vingt-neuf députés seulement donnèrent un vote hostile, et M. Millerand était un de ces vingt-neuf récalcitrants. En même temps il publiait dans son journal des articles russophobes. Après avoir rappelé ces souvenirs, quelques jours avant la visite du tzar, un journal de Paris publiait ces lignes :

“ Il se confirme que “ tous les ministres sans exception ” seront invités par M. Loubet à l'accompagner à Dunkerque pour saluer Nicolas II.

“ Nous osons espérer que M. Millerand, qui, après avoir outragé l'empereur de Russie à bouche et à plume que veux-tu, comme député et comme journaliste, et l'avoir traîné sur la claie depuis quinze jours par ses feuilles les plus notoirement

dévouées, par les organes officieux dont l'inspiration est directement puisée au ministère qu'il dirige, n'aura pas l'effronterie de déferer à l'invitation du président de la République.

“ Si le commerce déprimant des anarchistes du pavillon d'Armenonville et des renégats socialistes lui a laissé quelques lueurs de sens moral, il trouvera une crise de rhumatisme aussi opportune que diplomatique pour s'abstenir de paraître devant notre hôte.”

Les dépêches ne nous ont pas appris si, oui ou non, le collectiviste Millerand, l'associé ministériel du néfaste Waldeck, a eu la décence de s'abstenir.

\* \* \*

La visite impériale a encore été l'occasion de divers autres incidents. Plusieurs journaux avaient lancé l'idée que le président devrait profiter de cette circonstance pour gracier tous les condamnés politiques, entre autres ceux du procès de la Haute-Cour, MM. Déroulède, Marcel Habert, Jules Guérin, de Lur-Saluces, etc. Il paraît que M. Waldeck-Rousseau et ses collègues ne goûtaient que médiocrement cette idée, mais qu'elle souriait assez à M. Loubet. M. Paul Déroulède, en réponse à certaines interrogations, parut disposé à accepter la remise du reste de son terme d'exil si on le lui offrait, et à rentrer en France, sans cependant mettre bas les armes ni cesser sa lutte pour la république plébiscitaire. Un article, publié dans le *Drapeau* par le poète banni, donnait cette note. Commentant cet article, Paul de Cassagnac écrivit dans l'*Autorité*:

“ Hein! comme nous sommes loin du temps où Déroulède donnait le signal de ce hurlement également patriotique: “ A bas Panama!”.

“ J'avoue que cela m'afflige chez Déroulède et que le plaisir sincère que j'aurai à voir revenir ce brave et loyal homme — si hurluberlu qu'il soit — me sera gâté par l'empressement qu'il met à aller au-devant de la grâce.

“ L'amnistie, oui.

“ La grâce, non! Car elle suppose la culpabilité avouée.

“ Et puis on revient diminué, amoindri, privé de ses droits politiques, tel un banqueroutier.

“ Enfin, quand on vise au héros, on ne rentre point par la même porte que Dreyfus.

“ C'est une porte basse qui oblige à courber la tête.

“ On subit parfois une grâce.

“ On ne l'accepte jamais, et surtout on ne va pas au-devant par l'affichage de sentiments qu'on s'efforce de rendre chevaleresques et qui ne sont que puérils.”

En lisant ces lignes, Paul Déroulède, chez qui l'exil semble avoir poussé à l'extrême l'irritabilité et la nervosité, est tombé dans un accès de rage, et il a adressé au *Drapeau* un article qui se termine par ces lignes furibondes :

“ Et maintenant que j'ai mis les choses au point en ce qui concerne mon attitude vis-à-vis de M. Loubet, maintenant que j'ai nettement fait voir à mes amis et à mes ennemis, de bonne foi, par quelle infâme perfidie on a essayé de me faire sortir de la réserve que je m'étais imposée, en travestissant odieusement mes paroles, il me reste le devoir d'arracher le masque de pseudo-bravoure, de soi-disant honnêteté, de prétendu loyalisme et même de fausse noblesse dont s'affuble depuis tantôt vingt ans une des plus hideuses figures de politicien véreux.

“ M. Paul Granier, dit de Cassagnac, agent orléaniste, agent dreyfusard, agent ministériel et, ce qui est pis encore, agent provocateur, vous êtes un misérable ! ”

Cette virulente apostrophe n'a point fait perdre son sang-froid au directeur de l'*Autorité*. Au lieu de s'emporter, comme il l'eût fait sans doute autrefois, il a répliqué avec beaucoup de calme :

“ Je crois que M. Déroulède, depuis son duel manqué avec M. Buffet et manqué uniquement par sa faute, par la pompe et l'apparat qu'il cherchait à mettre à la rencontre, ne désire qu'une occasion de s'en prendre à moi.

“ Je sais aussi qu'il cherche à faire du bruit autour de son nom et de sa politique, mais je suis bien résolu à ne pas lui servir de peau d'âne. Déroulède, qui a rompu bruyamment avec les royalistes pour prouver qu'il n'est pas d'accord avec eux, alors qu'on sait très bien qu'il marchait avec eux dans l'affaire de Reuilly, veut briser maintenant avec les piébiscaires. A son aise.

“ Mais je n'ai pas à faciliter ses petites combinaisons politiques. Au contraire, je suis tout disposé à les déranger ; chaque fois que Déroulède fera une gaffe — cela lui arrive souvent — je la signalerai, mais sans me croire, pour cela, obligé de faire des milliers de kilomètres pour aboutir à un duel avorté.”



En somme on pourrait répéter à propos de cet incident : " beaucoup de bruit pour rien ; " car M. Loubet n'a point usé de droit de grâce. M. Waldeck-Rousseau aura sans doute estimé que la rentrée trop prompte des condamnés de la Haute-Cour eût pu l'empêcher de faire sonner aussi haut son titre de sauveur de la République.

\* \* \*

En Chine le protocole de paix a été signé à Pékin le 7 septembre. Li-Hung-Chang et le prince Ching représentaient le Fils du Ciel. Le premier paraissait très faible et deux hommes durent presque le soulever de sa chaise. On lit dans une dépêche de Pékin :

" Aux termes du protocole, les troupes doivent évacuer les places publiques, y compris la Cité défendue et le Palais d'Été, avant le 17 courant. De plus, tous les corps de troupes qui se trouvent dans les provinces, à l'exception des garnisons permanentes, doivent être retirés avant le 22 septembre.

" Les Français ont complètement évacué Pao-Ting-Fou et la voie ferrée conduisant à cette ville pendant la semaine dernière. Les Anglais et les Américains ont été autorisés à occuper les temples jusqu'à l'achèvement des baraquements. Les ministres de Russie et du Japon vont partir prochainement pour leurs nouveaux postes."

\* \* \*

Si l'on signe la paix en Chine, elle ne semble pas près de régner dans le Sud-Africain. Il y aura bientôt deux ans que les hostilités sont commencées entre l'Angleterre et les deux républiques, et les indomptables Boërs tiennent encore campagne avec une incroyable ténacité ! Les dépêches annonçaient dernièrement qu'ils avaient fait trois compagnies prisonnières et capturé plusieurs canons. Elles ajoutaient que le général Botha à la tête de 1500 hommes se préparait à envahir de nouveau le Natal.

Les journaux français ont publié une proclamation que les chefs burghers ont lancée au commencement du mois d'août dernier et qui fait présager toute autre chose que leur soumission prochaine. En voici le texte, que notre presse, croyons-nous, n'a pas encore reproduit :

“ Par la présente proclamation, nous décidons que le 8 août sera un jour d'actions de grâces; afin de remercier Dieu:

“ 1° Pour toutes les grandes et petites victoires que nous avons remportées dans ces derniers temps;

“ 2° Pour la miraculeuse façon dont nous avons échappé à l'écrasante supériorité des forces anglaises;

“ Pour ce que la providence paternelle de Dieu a fourni le nécessaire à nos besoins quotidiens, en vêtements, aliments et munitions;

“ 4° Pour l'échec subi par l'ennemi dans ses tentatives de dépouiller notre pays de ses provisions en vue de nous prendre par la famine;

“ 5° Pour le magnifique esprit d'endurance et de courage montré par nos hommes et nos enfants, que la captivité même avec toutes ses misères, ne peut affaiblir;

“ En un mot, pour notre survivance comme peuple dans cette lutte gigantesque, qui dure depuis près de deux ans, et d'où il ressort que Dieu n'a nullement envie de nous perdre, mais désire notre retour à l'existence et à Lui.”

La proclamation fixe ensuite le 9 août comme jour de pénitence.

“ Nous demandons pardon au Seigneur pour tous les péchés que nous avons commis. Nous reconnaissons que nous avons notamment péché en n'observant pas le repos du dimanche par ivrognerie, par incrédulité, par manque de loyauté envers nos frères; nous reconnaissons que nous avons péché en déposant les armes, en nous montrant cupides, en commettant des vols, en blasphémant, etc.

“ Mais nous ne voulons pas énumérer tous nos péchés, ils sont légion. Comme gouvernement et comme peuple nous demandons pardon à Dieu! Nous le supplions de donner à notre gouvernement, à notre pouvoir législatif, la grâce d'avoir comme but suprême, dans toutes leurs actions, la glorification du Seigneur!

“ Ont signé:

“ Schaik Burger, faisant fonction de président de la République sud-africaine;

“ M. T. Steijn, président de l'État libre d'Orange;

“ Christian de Wet, commandant général des forces de l'État libre d'Orange;

“ Louis Botha, commandant général des forces de la République sud-africaine;

“ J. A. Smuts, procureur d'État de la République sud-africaine.”

C'est le 10 octobre 1899 que la guerre a éclaté en Afrique. Qui aurait pu prévoir alors que la résistance des Boërs serait aussi longue, aussi tenace, aussi formidable?

\* \* \*

Détournons nos regards de l'Afrique, et contempons un spectacle plus rassérénant. Depuis dix jours, Leurs Altesses Royales, le duc et la duchesse d'York, sont arrivés au Canada, et leur passage au milieu de nous est marqué par une série de démonstrations grandioses. L'héritier présomptif de la couronne britannique est reçu par le peuple canadien avec tous les honneurs qui lui sont dus. Québec, Montréal, et Ottawa, lui ont donné des fêtes dont il conservera sans doute un vivace souvenir. Arcs de triomphe, dîners de gala, illuminations, feux d'artifice, présentations d'adresses, immense concours de population, rien n'a manqué à ces réceptions brillantes.

L'Université Laval a donné au duc le titre de docteur en droit.

A l'occasion de la visite du prince héritier, des décorations et des honneurs ont été accordés à plusieurs Canadiens. Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec a été nommé chevalier commandeur de l'ordre de St-Michel et St-George, et s'appellera désormais Sir Louis Jetté. Le chancelier d'Ontario, M. Boyd, a reçu le même titre. Le président du Pacifique, M. Shaughnessy, est créé “ knight bachelor ” du même ordre, ce qui lui donne droit de s'appeler Sir Thomas Shaughnessy. Le recteur de l'Université Laval, M. l'abbé Mathieu, le major Maude, secrétaire militaire du gouverneur général, le maire de Toronto, M. Howland, le principal Grant, de Kingston, le principal Peterson, de l'Université McGill, et M. Joseph Pope, sous-secrétaire d'État à Ottawa, sont faits commandeurs de l'ordre de St-Michel et St-George.

Il paraît que les maires de Québec et de Montréal ont cru devoir refuser ce dernier titre, comme inférieur à la dignité de leur position.

Ths Chapais.

Québec, 25 septembre 1901.

## A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES

---

**Saint Antoine de Padoue (1195-1231)**, par M. l'abbé Albert Lepitre, docteur ès lettres, professeur à l'université catholique de Lyon. 1 vol. in-12 de viii-205 pages, de la collection "Les Saints." Librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90, Paris. Prix : 50 cts.

On attendait avec impatience une vie scientifique de saint Antoine de Padoue. L'action surnaturelle du grand thaumaturge est bien populaire à l'heure actuelle, et la piété des foules perpétue, développe même ce qu'on peut appeler sa légende. Mais que peut-on affirmer, historiquement, authentiquement de l'illustre compagnon de saint François d'Assise? on ne le savait guère jusqu'ici. Il y avait là un travail très ardu à entreprendre. M. le chanoine Lepitre, professeur à l'Institut catholique de Lyon, a bien voulu s'en charger. Il était soutenu par une connaissance approfondie de tous les documents, les faux, les vrais, les suspects et aussi de tous les travaux que les meilleurs érudits d'Allemagne avaient composés sur le sujet. Entre cette critique si volontiers négative et la piété docile qui accepte sans trop de discernement tous les récits, pourvu qu'ils soient édifiants, M. Lepitre a su garder une juste mesure. Assurément quelques âmes seront un peu déçues de voir mettre en doute un grand nombre de miracles : mais finalement elles se diront que si tout a été passé à un crible très étroit, ce qui reste est désormais assuré de défier tout scepticisme. Et alors chacun se félicitera d'avoir devant soi un personnage réel, dont les traits, dont l'attitude, dont l'action, apparaissent dans leur vérité. On se dira qu'un pareil travail sur un tel ensemble de légendes discutées, exigeait plus de discussions critiques que n'en comportaient beaucoup d'autres vies de la collection. Ce que le nouvel historien laisse subsister de la renommée du bienheureux suffit d'ailleurs amplement à justifier l'admiration et la dévotion du peuple chrétien.

\* \* \*

**Frère et Sœur**, par le R. P. Jean Charruau, S. J., in-12. Ancienne-maison Charles Douniol, P. Téquy, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris. Prix : 85 cts.

Voulez-vous lire une histoire qui vous fera tour à tour rire et pleurer? Ouvrez le livre du P. Charruau, et je suis convaincu que vous ne me reprocherez pas de vous avoir fait une promesse trompeuse.

Ce récit vivant et pittoresque attache le lecteur dès les premières pages et le conduit, pour ainsi dire, sans qu'il s'en doute, jusqu'au dénouement.

\* \* \*

**Clovis**, par Godefroi Kurth, professeur à l'université de Liège. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Deux beaux volumes in-8°. Librairie de Victor Retaux, éditeur. Prix : \$2.00.

L'Institut de France a accordé à cet ouvrage le 1<sup>er</sup> prix d'antiquités nationales; nous n'avons pas besoin d'ajouter à ce fait pour montrer toute l'importance et l'intérêt qu'offre cet ouvrage et pour le recommander à nos lecteurs.

---

N. B.—Tous les livres mentionnés ci-dessus sont en vente à la librairie C. O. Beauchemin et fils, 256 et 258, rue Saint-Paul, Montréal.



# NOTRE-DAME DE LORETTE EN LA NOUVELLE-FRANCE

(Suite)

## CHAPITRE TREIZIÈME.

CHEFS DE LA TRIBU HURONNE DE LORETTE—HOMMES ILLUSTRES—TYPES ET FAMILLES—DÉNOMBREMENT—  
EXPÉDITIONS GUERRIÈRES.



Une tradition nous a conservé les noms de tous les grands chefs des Hurons depuis 1650 jusqu'à nos jours.

“ Le premier chef ou capitaine chrétien de Sillery se nommait Shastaretsi. Il mourut à la Vieille-Lorette, où Ignace TsaSenhohi (le Vautour) lui succéda comme grand chef. Vint ensuite Paul TsaSenhohi, mort à la Jeune-Lorette. Fut ensuite nommé grand chef Thomas Martin ThodatoSan. Ensuite Nicolas Vincent TsaSenhohi <sup>(2)</sup> fut élu grand chef par la tribu huronne de la Jeune-Lorette, et reconnu par le *grand feu* de Canasakeronon, (Sault Saint-Louis ou KhänaSaga.) <sup>(3)</sup>

(1) Cette tradition orale, recueillie de la bouche des anciens Hurons et écrite en 1825 par Vincent Sasennio, a été conservée par l'abbé P. Vincent.

(2) D'après l'auteur de la description d'un tableau représentant le groupe des principaux personnages de la tribu de Lorette, Nicolas Vincent aurait eu comme prédécesseur immédiat dans la charge et la dignité de grand chef, son oncle José Vincent.

(3) Ce même Nicolas Vincent, parlant en huron devant un comité de la Législature de Québec en 1819, et interprété par Louis Vincent, rend compte dans les termes suivants de l'élection des chefs. A la question : “ Comment est nommé le Conseil ? ” il répond : “ Voici la manière, mes Frères ; lorsqu'il meurt un chef le Conseil en nomme un autre et l'annonce à la nation assemblée. Mais lorsque le Capitaine ou Grand Chef meurt, on envoie des messagers aux Sept Nations ou villages de sauvages chrétiens dans le Bas-Canada, avec commission de dire que le Mât est tombé et qu'ils viennent aider à le relever. Une députation de chaque s'assemble au village. Le Grand Chef est nommé par le Conseil de la nation et présenté aux députés des autres villages.”

Simon Romain Tehariolin lui succéda, et fut reconnu par la nation huronne et par le *grand feu* le 17 juillet 1845.

François-Xavier Picard Tahourenché fut nommé grand chef et reconnu par les Hurons de Lorette en juin 1870. Il était déjà chef des guerriers de la nation depuis 1840. <sup>(1)</sup>

A sa mort, en 1883, Maurice Sébastien Aghionlin fut élu grand chef à vie, par le conseil des chefs. Depuis, "l'acte des Sauvages, 1880," règle la nomination des grands chefs et des chefs.

L'histoire nous a conservé les noms de plusieurs chefs hurons qui se distinguèrent par leur bravoure et par leurs vertus chrétiennes. Les *Relations* nous font connaître ces âmes vaillantes, prémices du sang des martyrs et soutiens des missionnaires dans les épreuves de leur pénible apostolat.

C'est Totiri, capitaine huron, du bourg de Saint-Joseph, qui embrassa un des premiers le christianisme et convertit la moitié de sa cabane en chapelle. Quand les païens voulurent la détruire et forcer auparavant leur capitaine d'en sortir, "J'en sortirai, répondit le fier chrétien, quand les Pères qui nous instruisent quitteront eux-mêmes la bourgade, et ce sera pour les suivre en quelque lieu qu'ils aillent. Je suis plus attaché à eux qu'à ma patrie et à tous mes parents, car ils nous portent les paroles d'un bonheur éternel. Mon âme ne tient pas à mon corps; un moment peut les séparer, mais jamais on ne me ravira ma foi."

C'est Joseph ChihatenSa, dont la sainteté fut si manifeste que les missionnaires l'invoquèrent après sa mort. <sup>(2)</sup>

(1) Ce personnage, qui ne manquait pas d'instruction et qui même avait été maître d'école, rapporte dans son journal intime les principaux détails de la cérémonie de son élection. Quelques éphémérides, empruntées à la même source, ne seront pas sans intérêt pour le lecteur. (Voir Appendice à la fin du volume.)

(2) SHEA, *Catholic Missions*, p. 204.

C'est Téondéchoren, c'est Tsondatsaa, qui, adonnés au vice avant leur conversion, deviennent des exemples de probité et de constance.

Mais celui dont le nom est resté le plus célèbre, et dont la mémoire est encore vivante dans la tribu, c'est Ahasistari, le brave d'entre les braves. Miraculeusement préservé de maint danger avant que la "bonne nouvelle" eût retenti à ses oreilles, cet homme remarquable avait eu comme une intuition du vrai Dieu que les Pères venaient lui faire connaître et aimer. C'est à sa main toute puissante et paternelle qu'il attribua ses victoires sans nombre et sa préservation de la mort dans les circonstances les plus périlleuses.

"Lorsque, dit-il au missionnaire, j'ai entendu parler des grandeurs du Dieu que vous prêchez, et de ce que Jésus-Christ a fait étant sur la terre, je l'ai reconnu pour celui qui m'avait conservé, et me suis résolu de l'honorer toute ma vie. Allant en guerre, soir et matin, je me recommandais à lui; c'est de lui que je tiens toutes mes victoires; c'est en lui que je crois, et je vous demande le baptême, afin qu'après ma mort il ait pitié de moi." <sup>(1)</sup>

Il n'y a pas dans l'histoire de haut fait comparable au dévouement de Daulac et de ses compagnons. Une lutte si disproportionnée, une bravoure si sublime jettent dans l'ombre la gloire de Léonidas aux Thermopyles. Quelle race de héros que celle de ces hommes qui furent les pionniers de la Nouvelle-France! Leur audace peut paraître insensée, mais elle sauva la colonie de la hache des Iroquois justement effrayés d'une telle valeur.

Or, un chef huron de Québec, Anahotaha, eut une large part dans ce glorieux épisode de nos annales. Son rôle est d'autant plus brillant qu'il résista à toutes les offres de

(1) Rochemonteix, ouvrage cité, tome II, pages 17 et 18.

l'ennemi, et refusa de suivre les trois quarts de sa bande de quarante guerriers dans leur lâche trahison. <sup>(1)</sup>

Au moment suprême où, par suite d'un malheureux accident, l'explosion d'un baril de poudre sema la mort et la confusion parmi les rares défenseurs du fort, un neveu d'Anahotaha, qui était passé aux Iroquois, invita son oncle à se rendre, en lui promettant la vie sauve. " J'ai donné ma parole aux Français, répondit le chef, je mourrai avec eux." Peu après il tombe mortellement frappé, et supplie ses compagnons d'armes de lui mettre la tête sur les charbons afin que les Iroquois n'aient pas l'honneur de lui enlever la chevelure. <sup>(2)</sup>

Le lecteur se rappelle la vaillante et noble figure de Thaouvenhos, si bien mise en relief par le P. Davaugour dans son tableau de la chrétienté de Lorette au commencement du 18e siècle. <sup>(3)</sup>

A ces noms fameux il convient d'ajouter quelques célébrités plus modernes de la bourgade de Lorette.

En 1781, Louis Vincent SaSatanneu, après un cours d'études au collège de Dartmouth, dans la Nouvelle-Angleterre, y conquit le degré de Bachelier-ès-Arts. C'est le pionnier du Baccalauréat dans la Nouvelle-France. <sup>(4)</sup>

En 1825, André Romain Tsohahisen, second chef du conseil, se rendit en Angleterre avec Nicolas Vincent, grand chef, Stanislas Kostka Ahihathenha et Michel Tsi8eï (Sioui) Tehachiendalé, pour les affaires du village huron de Lorette. Ils furent admis à la cour du roi George IV, et le haranguèrent en termes éloquents.

(1) Quand Anahotaha et ses guerriers se joignirent à Daulac, en 1660, les Hurons demeuraient à Québec, où ils résidaient depuis leur départ de l'île d'Orléans, le 4 juin 1656.

(2) Voir Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, tome I, p. 458.

(3) Voir chapitre cinquième.

(4) Le diplôme de Bachelier de Louis Vincent figure sur la liste des dons au musée de la Société littéraire et historique de Québec en 1831.



Il reste à mentionner une figure d'artiste : c'est celle de Zacharie Vincent Tehariolin. Le peintre canadien, Plamondon, après avoir peint son portrait, qui obtint en 1838 le grand prix offert au concours par la Société littéraire et historique de Québec, donna à son modèle des leçons de peinture. Celui-ci fit de nombreuses copies de l'original, qu'il n'emprunta pas au tableau de Plamondon devenu la propriété du gouverneur Lord Durham, mais qu'il peignait d'après nature en s'aidant d'un miroir. C'est ce portrait qui inspira à l'historien Garneau ses plus beaux vers dans les deux chants *Le dernier Huron* et *Le vieux chêne*.<sup>(1)</sup>

O guerriers, levez-vous ;

dit le sauvage attristé,

Couvrez cette campagne,  
Ombres de mes aïeux !

Mais la voix du Huron se perdait dans l'espace  
Et ne réveillait plus d'échos,  
Quand, soudain, il entend comme une ombre qui passe,  
Et sous lui frémit des os.  
Le sang indien s'embrase en sa poitrine ;  
Ce bruit qui passe à fait vibrer son cœur.  
Perfide illusion ! au pied de la colline,  
C'est l'acier du faucheur.

Mais Tehariolin était-il vraiment le dernier représentant de sa race ? C'est une question difficile à résoudre, étant données les alliances fréquentes des sauvages avec les français et même avec des anglais capturés en guerre et adoptés par la tribu.<sup>(2)</sup>

(1) Voir la critique de ces poèmes par P.-J.-O. Chauveau, dans la *Notice biographique* de l'historien, p. XLII.

(2) Si l'on en croit le "Quebec Star" du 8 avril 1829, *le dernier des Hurons* serait mort le 29 mars précédent. "Dien.—On Friday, 29th ult., at Indian Lorette, near this city, SenSadahronhé, or Gabriel Vincent, third chief of the Hurons residing at that village. He was the only remaining Indian of the village who had descended in a direct line, without intermixture of blood, from the original tribe inhabiting the borders of Lake Huron. He was also one who retained most of the habits, and the only one who reared his family in the use of the language of his forefathers, the younger inhabitants of the village now speaking the French language only and not understanding their own. After a successful and arduous chase on snowshoes of three elks, on the south side of the river, he was attacked by a pleurisy, and passing three days

\* \* \*

Chez la plupart des nations de l'Amérique du Nord on divisait généralement les tribus en compagnies, et on donnait à ces compagnies le nom générique d'un animal, d'une plante ou d'un autre objet de la nature. Ainsi, chez les Hurons, il y avait les compagnies des *Loups*, des *Chevrenils*, des *Ours* et des *Tortues*; quelques-uns disent qu'il y avait la compagnie des *Castors*.<sup>(1)</sup>

L'enfant appartenait à la compagnie de sa mère : ainsi, si une mère était de la compagnie des chevrenils, ses enfants appartenaient à la même compagnie en vertu de l'axiome sauvage, " c'est la femme qui nourrit la terre." Il n'y avait pas à proprement parler de nom de famille. Le conseil des chefs était autorisé à donner un nom à chacun des enfants lorsqu'ils atteignaient un certain âge. Ce nom se donnait d'après les aptitudes particulières de l'enfant, ses qualités, son occupation.<sup>(2)</sup>

D'où viennent les noms de famille que portent quelques membres de la tribu de Lorette? Evidemment des étrangers avec qui ils ont contracté mariage. Déjà, durant la première moitié du 18e siècle, leur type s'était notablement altéré par ces unions. Le naturaliste Kalm, observateur judicieux et narrateur exact, en rend compte en ces termes :

" Cet indien,<sup>(3)</sup> dit-il, était un anglais de naissance qui fut pris par les sauvages il y a trente ans, alors qu'il

in the woods unassisted, disease had taken firm hold of him, so that in a few days sickness carried him off at 57, yet in the prime of life."

Il est juste d'ajouter, à l'appui de la thèse du journal, que Gabriel Vincent était père de Zacharie Tehariolin, et que le type du fils était celui d'un sauvage tout-à-fait pur sang.

(1) D'après Garneau (tome 1, p. 377), le castor était le signe héraldique des Hurons.

(2) Ces renseignements ont été empruntés aux notes manuscrites de l'abbé P. Vincent.

(3) Il s'agit d'un guide que le gouverneur lui avait donné.

n'était encore qu'un petit garçon, et adopté par eux, suivant leur coutume, pour tenir la place d'un des leurs tué par l'ennemi. Depuis ce temps il est toujours resté avec eux; devenu catholique romain, il s'est marié avec une femme indienne, s'habille comme un indien; parle anglais et français et plusieurs des idiomes sauvages.

“Les tribus amies des Français ont fait beaucoup de prisonniers des deux sexes dans les colonies anglaises, les ont adoptés et mariés avec les gens de leur nation. Il s'en suit que le sang indien en Canada est très mélangé de sang européen, et une grande partie des sauvages maintenant vivants peuvent se dire d'origine anglaise..... Il y a aussi un grand nombre de Français qui sont allés habiter avec les indiens et ont adopté leur manière de vivre.”<sup>(1)</sup>

Un tableau dessiné par un artiste étranger, Henry D. Thielcke, et reproduit à quelques rares exemplaires par la lithographie, représente un groupe caractéristique des Hurons de Lorette en 1839-40. Ce tableau est dû à la munificence d'un citoyen de Québec, d'origine anglaise, Robert Symes, qui le fit faire à l'occasion de son installation comme chef honoraire de la tribu.<sup>(2)</sup>

Une notice de l'époque, traduite de l'anglais, fera connaître aux lecteurs les divers personnages du tableau.

“Commençant à la droite du tableau, dit la notice, la première figure que l'œil rencontre est celle d'une sauvage, dont le nom indigène signifie ‘celle qui agite les eaux.’ La tête en demi-teinte dans l'arrière-plan est celle

(1) KALM, ouvrage cité, p. 116. Le monastère des Ursulines de Québec a abrité plusieurs jeunes filles anglaises enlevées à leurs familles par les Abénaquis. Trois d'entre elles devinrent religieuses: Mary Ann Davis, Dorothy Jeryan (?) et Esther Wheelwright, dont l'histoire est plus émouvante qu'un roman. L'illustre évêque Plessis était petit-fils de Martha French, une captive. Le nom Hôtesse ou Otis figurait récemment parmi ceux des Hurons de Lorette; c'est celui d'un célèbre général américain de nos jours. Il y eut parmi les prisonniers de guerre des personnes de ce nom.

(2) Cette gravure est dédicée par l'artiste à la reine douairière, Adélaïde.

de Paul Zacharie Hôte (Otis), dont le nom huron veut dire 'celui qui passe au-dessus des faîtes des maisons.' Son grade est celui de chef des guerriers de la compagnie



Installation de Robert Symes comme chef honoraire des Hurons de Lorette, en 1838.

des Tortues ; il est fils d'un chef du conseil, et agit comme interprète de la langue iroquoise. Puis le regard tombe sur le portrait en pied du grand chef Nicolas Vincent

Tsaŕenhohi, 'le Vautour.' Son oncle (José Vincent) fut grand chef jusqu'à sa mort, après quoi le neveu succéda à son titre par l'élection des Six Nations qui seules peuvent accorder cette haute distinction. Les chefs de conseil sont élus par les conseillers de la tribu qui en possèdent le droit par inhérence, et les guerriers choisissent parmi ceux de leur compagnie le chef des guerriers, qu'ils présentent à la sanction et approbation du conseil. Le grand chef appartient à la compagnie des Chevreuils.

"Puis vient un jeune chef de guerriers. Il s'appelle François-Xavier Picard Tahourenché, c'est-à-dire 'l'aube du matin.' Il est de la compagnie des Loups. En avant de lui se tient André Romain Tsohahisen, 'celui qui est près du chemin.' Il est premier chef du conseil et appartient à la compagnie des Chevreuils. La tête en arrière de la figure centrale, immédiatement à gauche d'André Romain, est celle de Paul Picard. Il est fort respecté de tous ceux qui le connaissent. Son nom sauvage est Ohdaŕanok, 'il a la rivière dans la bouche.' Il est marié à la sœur du grand chef et son père était chef du conseil. Il est de la compagnie du Chevreuils. Stanislas Kostka, second chef du conseil, vient ensuite. Son nom, Ahrathenha, signifie 'celui qui gravit promptement une éminence.' Son père fut grand chef; il appartient à la compagnie des Ours; c'est le médecin de la tribu.

"Le jeune indien coiffé d'un couvre-chef de sa propre manufacture figure dans le tableau comme type du sauvage Huron dont la lignée n'a subi aucune alliance avec les blancs. L'artiste y tenait comme souvenir historique de la race. Le nom de ce personnage est Zacharie Vincent Tehariolin, 'non-divisé' ou 'sans mélange;' il est de la compagnie des Tortues. Le portrait en pied qui vient ensuite est celui de Michel Sioui. Son nom indien, Theachiendalé, signifie 'celui qui a deux noms.' Il est le troisième chef du conseil et appartient à la compagnie des

Tortues. On le représente introduisant un jeune indien à qui il désigne, comme modèle propre à exciter son émulation, un chef nouvellement élu. La figure placée immédiatement à la gauche de Michel Sioui est celle de Laurent Picard, qui porte, en langue sauvage, le nom expressif de Atedjaka, c'est-à-dire 'guerrier parfait.' Il est de la compagnie des Chevreuils, et, comme son frère Paul Picard, est fils d'un chef du conseil. Devant lui se tient Christine Vincent, fille du grand chef, appelée en huron Athianouk, 'elle qui prend soin de la source d'eau.' Elle est de la compagnie des Loups. Françoise Bastien, veuve de Basile Picard et veuve de Laurent Picard, n'a pas de nom sauvage, mais appartient à la compagnie des Chevreuils. Elle se penche en avant pour attirer l'attention de son enfant sur la figure principale du tableau. L'expression du visage de la petite Marguerite dénote à la fois la surprise et la timidité."

\* \* \*

Jusqu'en 1854 on distribuait annuellement à la plupart des familles du village de Lorette des articles divers qu'on désignait sous le nom de "présents du Roi." Pendant longtemps ce fut le colonel Napier qui présida à la distribution de ces dons, qui consistaient en munitions de chasse (poudre, balles, plomb, etc.) en couvertes de laine, drap bleu, indienne, couteaux, chaudières de cuivre, etc. On donnait aussi aux chefs, après leur élection, et de la part du souverain régnant, une riche et belle médaille en argent, frappée à l'effigie du roi ou de la reine d'Angleterre.

Le 21 mai 1845, il y avait au village huron de la Jeune-Lorette 61 hommes, 62 femmes, et 68 enfants ayant droit de recevoir les "présents du Roi."

Le gouvernement du Canada, tout en faisant cesser la distribution de munitions et d'étoffes aux Hurons de Lorette, continue de donner une subvention annuelle pour le mis-

sionnaire et pour l'école du village. En agissant ainsi, il peut servir d'exemple à la nation voisine dont le fanatisme a récemment (depuis le 30 juin 1900) retranché toute allocation aux écoles catholiques établies dans l'intérêt des sauvages de la République américaine. <sup>(1)</sup>

La France, très chrétienne avait prodigué son or et son sang pour agrandir le royaume du Christ dans le nouveau monde. La conversion des infidèles, tel avait été aussi le mobile de Christophe Colomb, du grand découvreur et de la catholique Espagne dont l'étendard abritait la flotte. La charité qui avait poussé ces nations fidèles à engendrer des âmes à la foi, réussit également à les y conserver, et en sauvagardant également leurs mœurs, à maintenir et à prolonger leur existence nationale.

Sans prétendre excuser la cruauté de certains *conquistadors*, plus avides de richesses que de mérites, on ne peut nier l'action conservatrice de la religion dans les pays dont le découvreur et le missionnaire ont pris possession en y arborant l'étendard de la croix ; tandis qu'ailleurs l'aborigène est voué à une extermination trop rapide pour être explicable par les seuls empiètements d'une civilisation incompatible avec la nature et des habitudes séculaires.

La condition des Philippins, d'abord si méconnue, et récemment mise en lumière par des esprits impartiaux du monde officiel de Washington, confirme admirablement cette assertion.

Le dernier dénombrement du village huron de la Jeune-Lorette (mai 1901), donne le chiffre de 448 âmes. La tribu a encore trois réserves : 1<sup>o</sup> la réserve du village de Lorette (30 acres) ; 2<sup>o</sup> la réserve des " Quarante arpents," dans le comté de Québec (1,352 acres) ; 3<sup>o</sup> la réserve de Rocmont dans le comté de Portneuf (9,600 acres). <sup>(2)</sup>

(1) Voir *La Vérité* de Québec, 31 mars 1900.

(2) *Bulletin des Recherches historiques.*

\* \* \*

Vu la privation de documents, l'histoire militaire de Lorette est fort difficile à tracer. Les détails ne manquent pas sur le rôle guerrier des Hurons de Michillimackinac et du Détroit. Par leur position et leur importance ces groupes durent prendre une part active dans les guerres contre les Iroquois à la fin du 17<sup>e</sup> et au commencement du 18<sup>e</sup> siècle. Plus tard, après avoir lutté contre les Anglais sous le célèbre chef Pontiac, les braves Ouiaudottes devaient combattre sous le drapeau britannique en 1812, et contribuer à la victoire du Général Brock au Détroit. <sup>(1)</sup>

Ceux de Lorette luttèrent également contre les Iroquois à différentes reprises.

“ Dans l'armée que leva le gouverneur Denonville pour envahir le pays des Senecas, les Iroquois des Réductions et les Hurons de Lorette (l'ancienne) combattirent à côté des Canadiens et des milices régulières de la France. TegaretSan, ou le “ Soleil ”, conduisait cinquante braves de la Montagne, Garonhiagué, un nombre égal de CaughnaSaga, et cinquante autres suivaient GonhiagSi (le Ciel) de Lorette.” <sup>(2)</sup>

Durant la guerre contre les Iroquois, en 1691, parmi les sauvages domiciliés au Fort Chambly, Oureouharé, chef d'une grande réputation, commandait les Hurons de Lorette au combat de la Prairie de la Magdelaine.

On trouve encore les guerriers de Lorette, en 1693, faisant partie de l'armée qui, sous M. de Callières, devait faire irruption dans le Canton des Agniers.

En 1696, sous le même gouverneur, ils font partie d'une troupe composée d'eux-mêmes et d'Iroquois fidèles, et commandée par Messieurs de Beauvais et Le Gardeur,

(1) Voir *Gazette de Québec*, 27 avril 1812.

(2) SHEA, *Catholic Missions*, p. 317.



frères, tous deux lieutenants. Ils marchent contre les Iroquois Onnontagués dans la guerre de M. de Frontenac. <sup>(1)</sup>

Au commencement du 18<sup>e</sup> siècle les Hurons de la Jeune-Lorette prirent part à quelques unes des incursions des Abenaquis dans la Nouvelle Angleterre. La lettre du P. Davaugour <sup>(2)</sup> en fait foi, et la présence parmi eux de types anglais signalés par Kahn confirme son assertion.

Ces mêmes guerriers se distinguèrent plus tard, en 1755, à la Monongahéla et à Chouaguen (Oswego.)

Ils prirent part à la désastreuse bataille des Plaines d'Abraham, où leur tactique sauvage de se jeter à plat ventre pour tirer et se mettre en embuscade dans les taillis, nuisit à l'ordre du combat et jeta la confusion dans les rangs. Mais ils prirent leur revanche en combattant glorieusement sous les ordres de Levis à la journée de Sainte-Foye. <sup>(3)</sup>

En 1812 et 1813, deux chefs, dont l'un était André Romain Tsonhahisen, et six guerriers de Lorette aidèrent les Anglais et les Canadiens dans la guerre contre les Américains. (Sastonteronons.) Ils marchaient sous le commandement du Capitaine Davis, et construisaient des cabanes de six lieues en six lieues pour y loger les troupes, car on était en hiver.

Le gouverneur anglais, sir George Prévost, remercia les chefs et se déclara content de leurs services. <sup>(4)</sup>

(1) CHARLEVOIX, *Hist. de la N. France*, tome II, pp. 102, 126, 168.

(2) Voir chapitre cinquième.

(3) Un illustre orateur, dans une circonstance mémorable, rendit hommage à la vaillance des Hurons, "les fidèles alliés de nos ancêtres, qui donnèrent leur part de sang et cueillirent leur part de gloire sur tous les champs de bataille de l'Amérique." (P.-J.-O. Chauveau à l'inauguration du "monument des braves.")

(4) L'Honorable Colonel Louis de Salaberry, surintendant du département sauvage, témoigne ainsi des dispositions des Hurons relativement à la guerre: "Ils sont très-fidèles, et dévoués au service de Sa Majesté. Durant la der-

Depuis cette époque, leur ardeur guerrière a dû se ralentir. Le clairon du combat ne retentit plus à leur oreille. "Les fusils du Roi" ne servent plus que pour abattre le gibier et tirer des salves aux jours de réjouissance publique.

Lord Dalhousie, gouverneur de 1820 à 1828, signala l'esprit guerrier qui les animait encore au commencement du 19<sup>e</sup> siècle, alors que, cependant, ils n'étaient plus qu'une poignée d'hommes, et que la civilisation et la vie sociale les avaient depuis longtemps détournés de la guerre.

Un touriste anglais, quelque peu crédule, accusait même le missionnaire de Lorette de favoriser les instincts belliqueux de leurs ouailles. "Nous croyons même savoir, écrit-il, qu'ils (les missionnaires) encouragent plutôt qu'ils ne répriment l'esprit guerrier de leur troupeau. Il paraît, en effet, qu'à leur fête religieuse annuelle appelée la grande *fête de Dieu*, les Indiens ont coutume de se rendre à l'église en ordre militaire, précédés de leurs chefs, portant armes, et au son des tambours et des fifres." <sup>(1)</sup>

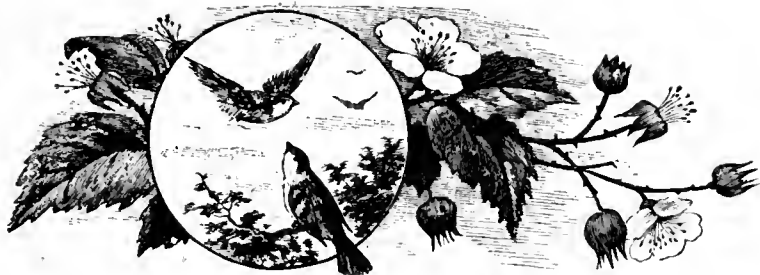
On ne saurait être plus naïf.

nière guerre (1812-13), ces sauvages n'ayant pas été appelés aux frontières, ils se plaignirent à moi de cette négligence, et je fis à Sir George Prévoist une représentation à ce sujet, à laquelle Son Excellence répondit en substance qu'elle était très éloignée d'avoir l'intention de les négliger, mais qu'il était de son devoir de réserver quelques fidèles et bons guerriers pour garder les frontières de Québec, et que c'était pour cette seule raison qu'elle ne les avait pas appelés aux frontières dans le District de Montréal." (Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, vol. 28, 1819, app. R.)

(1) N. P. WILLIS, *Canadian Scenery*, tome 1, p. 102. Jusqu'en 1830 les sauvages relevant entièrement de l'organisation militaire, on les considérait comme des soldats en service permanent. Le surintendant était un officier de l'armée. (L. Gerin, *Mém. de la Soc. Royale du Canada*, 1900, p. 114.)

L. St-G. Lindsay, *Ptre.*

(A suivre)



# DESILLUSION

Avec trente-deux gravures, par M. MAS.

*(Suite)*

Alexis restait fort perplexe. Devait-il s'en aller ainsi comme les autres, comme un étranger, lui, peut-être l'hé... Mais de ce mot: "héritier," il arrêta dans sa pensée la formule imprudente.

— Dirai-je adieu à mon cousin? demanda-t-il à M. de Sarrieux qui, voisin de campagne de Mirebois, y semblait en ce jour suppléer le maître de maison...

— Vous, peut-être, répondit-il, risquez...

Alexis se fit conduire à la chambre du comte. Il frappa deux fois et, comme on ne lui répondit pas, bravement il entra. Il aperçut, dans la demi-obscurité des volets clos, le comte étendu sur un fauteuil, tenant entre ses mains son visage qu'il ne releva pas au bruit de la porte.

Fort embarrassé de son personnage, M. d'Erizel restait debout près de M. de Cramans, qui semblait ne l'avoir vu ni entendu.

— Césaire, dit-il enfin doucement, pardonnez-moi de vous troubler, je ne voulais pas repartir sans vous avoir revu.

Les longues mains fines et soignées se détachèrent du visage pâle, qui apparut à Alexis avec l'expression égarée de la hantise d'un cauchemar. Sur lui se fixèrent les beaux yeux noirs

éperdus, dont le regard témoignait du vertige, comme si un tournoiement épouvantable en avait troublé la raison.

Il se fit un silence, et le comte, ramené à la notion des choses présentes, se souleva un peu et tendit la main au jeune homme.

— Ah! vous partez, Alexis, déjà! excusez-moi, j'ai perdu la notion du temps, de l'heure, de tout... Merci d'être venu, merci pour *elle*, qui vous était attachée sincèrement.

Alexis balbutia quelques paroles de réciprocité émue, de condoléance affectueuse.

— Merci, reprit encore le comte fermant les yeux, votre sympathie m'est précieuse et, en souvenir d'*elle*, vous m'êtes, vous me serez toujours cher...

Alexis en témoigna sa reconnaissance.

— Si vous me le permettez, ajouta-t-il, embarrassé pour quitter M. de Cramans et ne sachant que dire, plus tard, je reviendrai vous voir.

— Oui, répondit le comte, plus tard; bien volontiers, je vous recevrai. Je ne vous retiens pas aujourd'hui, j'ai besoin de solitude pour me retrouver dans cet abîme de désespoir où j'ai été si soudainement plongé que ma pauvre tête s'y perd. Mais plus tard, oui, plus tard, revenez, nous parlerons d'elle; je n'ai plus que des souvenirs, désormais, pour remplir ma vie...

Et lui tendant de nouveau la main, dans un geste qui était un congé, le comte salua de la tête Alexis, qui s'éloigna.

Il allait donc partir, il fallait même qu'il partît, mais comme cela, sans rien savoir de positif de ce que, au demeurant, il était venu pour apprendre!... Et bien des jours se passeraient dans cette incertitude s'il ne la faisait cesser aujourd'hui, profitant de sa présence dans ce pays, car qui savait quand il y reviendrait, ni s'il y reviendrait jamais?

Une idée subite se présente à son esprit: le notaire? Mais comment savoir quel était celui qui, chargé des affaires de famille, avait dû faire le contrat? Alexis n'admettait pas la possibilité d'un testament, Elisabeth s'étant mariée à Mirebois.

Il paya d'audace et abordant M. de Sarieux:

— Je viens de faire mes adieux à mon pauvre cousin, il m'a donné une commission verbale pour son notaire, mais il était si affaissé qu'il ne m'en a pas dit le nom, et moi, si ému, que je n'ai pas songé à le lui demander. Savez-vous qui, en ce pays, s'occupe de ses affaires?

— Parfaitement, c'est maître Ribet, de Longcours-au-Bois; il était ici tantôt, il doit être reparti, car je ne le vois plus.

— J'irai le trouver, alors.

— Voulez-vous qu'on vous y conduise?

— Merci, j'irai seul, je vous prierai même de ne pas parler de cette démarche, mon cousin désirant qu'elle reste secrète. Je préfère qu'il ignore que j'ai dû vous interroger.



— Soyez tranquille, fit M. de Sarieux, sans témoigner le moindre étonnement, car il était très naturel que le comte ait quelque affaire d'intérêt à régler avec le seul parent proche de sa femme.

Alexis, ne voulant mettre personne dans sa confiance, reprit le train à la gare d'arrivée en même temps que tout le monde, mais, à la deuxième station, il descendit et, revenant un peu sur ses pas pour dépister toute curiosité, il gagna à pied le village de Longcours-au-Bois.

Il faisait nuit lorsqu'il y arriva. Il se dirigea vers la place où un rayon de lune, frappant deux panonceaux, lui indiqua l'étude. Il y pénétra. Les clercs venaient de partir, Mtre Ribet s'y trouvait seul.

Sans embarras visible, Alexis lui exposa le motif de sa visite.

— Je suis, lui dit-il, Alexis d'Erizel, cousin germain de la comtesse de Cramans. Une affection étroite nous unissait. Si la mort ne l'eût surprise, je ne serais pas étonné, qu'à la pensée de disparaître, elle n'ait eu quelque recommandation particulière et confidentielle à m'adresser, et ne l'ait fait par écrit. Dans le doute, et bien que la chose soit délicate, il est de mon devoir de m'informer si elle n'a pas pris quelque disposition de ce genre et, pour cela, je ne pouvais mieux faire, sachant que vous vous occupez des affaires de mon cousin, que d'avoir recours à vous, Monsieur, à votre obligeance et, surtout, à votre discrétion.

— Vous avez eu parfaitement raison, Monsieur, repartit le notaire, de compter sur l'une et l'autre, et je puis répondre à votre confiance par un renseignement précis. Je ne sais pas si Mme la comtesse de Cramans a exprimé spécialement quelque volonté dans un autre écrit que celui que j'ai entre les mains, mais je ne le pense pas, puisqu'elle a fait un testament.

— Un testament ! — Alexis faillit se trahir, — un testament ! je n'aurais pas cru... et il n'y a rien de particulier... rien à mon égard ?

— Non, Monsieur, mais, du reste, votre qualité de parent proche de Mme la comtesse de Cramans m'autorise à vous en donner connaissance, puisque, indirectement, il vous intéresse. Je vais donc vous le chercher.

Laisant Alexis sous le coup de la plus poignante incertitude, le notaire sortit de l'appartement. Il y revint bientôt tenant à la main une enveloppe cachetée de noir et ouverte par le haut, dont il tira la feuille timbrée. Et de sa voix indifférente d'homme de loi, il en commença la lecture :

“ Moi, Elisabeth Sergier, comtesse de Cramans, en quelque

lieu et quelque époque que je mourrai, déclare que ce sera toujours dans la foi catholique, apostolique et romaine, à laquelle je serai toute ma vie fidèle, et désire être inhumée, suivant les rites accoutumés de ma religion, dans la chapelle funéraire du château de Mirebois où une place sera réservée, près de moi, pour mon bien-aimé époux, s'il me survit. De même que je désire être enterrée à côté de lui s'il m'a précédée dans la tombe, afin que rien ne nous sépare ni dans la mort, ni dans la vie."

Suivaient quelques dispositions pieuses d'aumônes et de prières, puis, de sa grande écriture ferme, la comtesse avait ajouté :

" Si, lorsque je mourrai, nous n'avons point d'enfant, je donne en toute propriété, sans aucune restriction ni charge, tout ce que je possède aujourd'hui et puis posséder dans l'avenir, immeubles, valeurs, meubles et bijoux, etc., à mon cher mari, le comte Césaire de Cramans, qui pourra en user absolument à son gré. Je l'engage seulement, et sans l'y obliger nullement, à disposer, pour après lui, de ma fortune en faveur de l'œuvre des mariages. Faciliter dans notre pays, par des dots, les aidant à vivre et à élever leurs familles, l'union chrétienne de gens qui s'aiment, afin que le bonheur que nous avons eu en ménage se répercute autour de nous et en souvenir de nous. De même, j'aimerais, qu'après nous deux, notre château de Mirebois devînt un hospice religieux pour les vieux ménages qu'on ne séparerait point. Mais de cela je ne fais non plus à Césaire de Cramans aucune obligation. Je ne mets au legs que je lui fais de ma fortune entière qu'une seule condition, c'est que, s'il se remariait, cette fortune complète, immeubles, valeurs, objets personnels, retournerait immédiatement, propriété et jouissance, à mes héritiers selon la loi."

Venaient ensuite d'autres dispositions en cas d'existence d'enfant, et la comtesse terminait par quelques dons sans importance à ses domestiques et à ses pauvres.

Une nouvelle perspective s'ouvrait désormais devant Alexis.

Il en repoussa momentanément le mirage pour concentrer toutes ses facultés sur la révélation qui venait de lui être faite, afin d'achever de s'éclairer complètement.

— De quelle date ce testament? dit-il, il me surprend; ma pauvre cousine s'attendait donc à mourir?

— Il est daté du 15 juillet 188... au moment où Mme la comtesse de Cramans a eu un accident.

— Et il n'y en a pas d'autre depuis?

— Absolument pas: j'en suis certain.

— La teneur en est étrange, reprit Alexis; le contrat de mariage de ma cousine ne donnait donc pas, comme d'usage, la jouissance de sa fortune à son mari?

— Si, mais en cas de convol, ce bénéfice cessait.

— Toujours?

— Toujours, répondit le notaire.

Et d'un ton pénétré, il ajouta:

— Mme la comtesse de Cramans était une créature exceptionnelle. elle ne vivait que par le cœur et adorait son mari d'une affection exclusive et jalouse, dont cet acte est bien le témoignage.

Edifié maintenant, Alexis se leva pour partir.

— Monsieur, dit-il à M<sup>re</sup> Ribet, j'espère pouvoir compter sur votre discrétion: je tiens absolument à ce que mon cousin ignore ma démarche auprès de vous.

— Oh! Monsieur, protesta celui-ci, le secret professionnel! Vous pouvez être entièrement tranquille.

Et ayant reconduit avec une véritable obséquiosité M. d'Erizel qui, pressé de rejoindre la voie ferrée, s'en allait à grands pas, M<sup>re</sup> Ribet eut, dans l'ombre, la grille refermée, un ironique haussement d'épaules:

— S'il croit, celui-là, que le comte de Cramans va se remarier pour lui faire plaisir!



## III

Bien qu'ayant voyagé presque toute la nuit, la matinée était déjà avancée lorsqu'Alexis d'Erizel, ayant déjeuné en chemin, rentra chez lui. Dans l'escalier, il croisa la famille Thirvenet, locataire d'une partie du premier étage de la maison qu'il habitait.

Ce quasi-voisinage les avait mis en relations d'autant plus suivies, que M. Thirvenet, chef de bureau au ministère des Finances, se trouvait le collègue du jeune homme.

Il avait un fils, magistrat en province, et une fille, cette jolie Anaïs qu'Alexis, dans sa fatuité de beau garçon, croyait folle de lui. C'était peut-être beaucoup dire, mais assurément il lui plaisait, et M. et Mme Thirvenet, qui s'en étaient aperçus et désiraient marier leur enfant à son goût, avaient fait à M. d'Erizel quelques politesses qu'il avait acceptées, et quelques avances auxquelles il n'avait pas répondu.

Ce matin-là, les rencontrant sur le palier, forcément il dut s'arrêter pour leur livrer passage.

— Comment allez-vous, dit M. Thirvenet, et quelle surprise de ne pas vous avoir vu hier au bureau, vous, la ponctualité même?

— Le motif en est triste, répondit Alexis après avoir salué, je reviens de l'inhumation d'une de mes cousines, la comtesse de Cramans.

— Une parente proche? interrogea Mme Thirvenet avec un intérêt poli et apitoyé.

— C'était la fille d'une sœur de mon père, une charmante femme de vingt-huit ans.

— C'est une fin bien prématurée, observa M. Thirvenet.

— Et bien inattendue, répondit Alexis; ma pauvre cousine est morte en couches. Son mari est au désespoir, et je reviens moi-même tout bouleversé de ce coup soudain, et du spectacle de cette douleur.

— Il y a de quoi, fit M. Thirvenet.

— Soyez sûr, Monsieur, que nous compatissons bien... crut devoir dire Mme Thirvenet.

— Oh! oui, appuya Anaïs, levant sur le jeune homme ses beaux yeux noirs avec une véritable expression de sympathie. Et voyant qu'on se séparait, elle ajouta très vite:



— Vous voilà en deuil; vous ne viendrez sans doute pas chez Mme Daustine?

— Assurément non, repartit vivement Alexis, je serai au moins plusieurs semaines sans aller dans le monde.

— Oh! fit l'ingénue, avec une intonation naïvement désolée.

Et il passa dans ses deux yeux, rieurs, d'ordinaire, une larme, que n'y amenait point la seule mort de Mme de Cramans!

Alexis, à ce témoignage d'un sentiment qu'il n'ignorait point, répondit par un regard et un sourire qui n'étaient pas pour l'atténuer, et il prit congé, tout en murmurant à part lui:

— Si elle se figure, la mignonne, qu'elle va me prendre au filet!... Moins que jamais maintenant!

Il rentra dans son appartement sur ces derniers mots, qui peignaient nettement son état d'esprit. " Moins que jamais, *maintenant!* Maintenant que j'ai retrouvé un espoir de devenir plusieurs fois millionnaire."

Car, cet espoir, il l'avait désormais au fond de son cœur. Il ne s'agissait plus, pour le réaliser, que le comte de Cramans ne survécût pas à sa femme, comme un instant il l'avait cru, il fallait, au contraire, qu'il vécût, qu'il se reprît à la vie, qu'il se consolât, qu'il oubliât... et qu'il se remariât!...

Ces conditions semblaient à Alexis plus aisées à remplir que la première. Il ne s'agissait plus d'attendre ce fait surnaturel et, — à moins d'exception monstrueuse, — échappant à la volonté de tous: une mort, mais une résolution bien humaine, qui rentrait dans l'ordre des choses possibles, sinon probables; et, de même qu'il lui était interdit d'aider à la première solution, de même il lui était très aisé de s'employer à amener la seconde. Il ne pouvait pas pousser son cousin dans la tombe, il n'était pas de loi au monde qui l'empêchât de le pousser au mariage.

Qu'il réussit à l'y amener? il n'en doutait pas. Son optimisme d'autrefois, qui renaissait de ses cendres pour le lui faire espérer, s'unissait à l'opinion qu'il se faisait de tous les hommes en général et du comte en particulier. Pour les juger, il regardait en lui-même, et n'admettait pas l'existence d'un amour éternel, résistant au temps et à l'absence, d'une fidélité survivant à la séparation. Il accordait bien au comte une sensibilité, une passion dont il se sentait incapable, mais il ne croyait pas que ses sentiments, qu'il qualifiait d'exaltation passagère, pussent lutter contre l'action dissolvante des jours qui passent et contre l'intérêt personnel qui, tôt ou tard, parle haut. Or, cet intérêt, pour le comte qui avait été heureux avec une femme qui l'aimait, qui avait eu, grâce à elle, un intérieur charmant, c'était de retrouver l'une et l'autre, au lieu de se consumer en regrets stériles à un foyer désert.

Malgré la clause du testament qui, en ce cas, devait l'appau-

vrir, Alexis était persuadé que, le jour où il le voudrait, M. de Cramans rencontrerait dix femmes pour une, prêtes à sécher ses larmes et à porter son nom, car, non seulement il était personnellement presque aussi riche que la comtesse, mais il était encore séduisant et bien fait pour être aimé.

Il avait trente-cinq ans environ, alors, et quelques mois avant cette catastrophe qui l'avait ébranlé — comme une tempête effeuille et ébranche, sans pourtant l'abattre, un arbre vigoureux et sain, dont la prochaine sève réparera les désastres, — on ne les lui eût pas donnés.

Grand, brun, élégant, souverainement distingué, il était partout remarqué pour son grand air et sa beauté d'homme, une beauté mâle, aux traits réguliers, qu'adoucissaient ses merveilleux yeux noirs, au regard pénétrant et charmeur.

La note dominante de son intelligence, très fine, très cultivée, était, par contraste avec son physique, une délicatesse vraiment féminine. Il en résultait, pour lui, un tact affiné, une acuité de sensations qui les lui rendaient plus nombreuses et plus intenses. Il n'en faisait rien paraître; de même que, plus qu'instruit, savant, sa simplicité n'en laissait ordinairement rien présumer, de même il enveloppait de réserve ses grandes qualités d'esprit et de cœur. D'elles aussi il était modeste, en avait la pudeur, qui lui faisait facilement garder pour lui des impressions qu'il jugeait, non sans raison, incompréhensibles pour la majorité des gens.

Mais, lorsque mis en confiance par une amitié, une sympathie, ou même une similitude de vues, devinée en ses interlocuteurs, il se laissait aller à l'expansion, il découvrait un vrai trésor de sensibilité et de tendresse, une haute élévation de sentiments, une ingéniosité d'aperçus, une originalité de sensations, tout à fait exceptionnelles.

Sa nature douce n'excluait ni la fermeté ni l'autorité. Il possédait l'une et l'autre, mais n'en abusait pas. Il avait, au contraire, le talent de se faire pardonner, à force d'humilité sincère et d'amabilité, sa supériorité en toutes choses. C'est là une ha-

bileté rare chez les favorisés de ce monde, qui leur assure de nombreux amis, en respectant l'amour-propre que chacun porte en soi, et qui, chez quelques-uns, prend ombrage des avantages des autres.

Il était donc généralement très apprécié, surtout par les femmes, qui se sentaient de lui comprises et admirées. Lui aussi les aimait; justement en raison de sa féminité exquise, leurs tendances, leur commerce, leur amitié, leurs habitudes, leur conversation l'intéressaient. Mais d'amour? ayant mis très haut son idéal, il n'en avait jamais aimé réellement qu'une, la sienne.

Son mariage avait été un roman.

Il avait vingt-huit ans et, après les études les plus sérieuses, des voyages, des explorations avaient utilement rempli les années de sa jeunesse, lorsqu'au retour d'une expédition africaine, où il avait tenu un rôle honorable, encore tout bronzé par le soleil de feu des longs déserts brûlants, il avait rencontré à Arras, où il faisait un séjour chez un de ses oncles, Mlle Elisabeth Sergier, dont les parents habitaient, pendant l'été, le château de Mirebois, à 5 kilomètres de là. Elle était délicieusement jolie.

Sans doute, il avait vu des jeunes filles aussi séduisantes, mais celle-là, probablement, lui était destinée, car, dès la première heure, lui qui jusque-là avait gardé son cœur, s'en éprit follement.

Elle était blonde, avec de grands yeux bleu clair qui, malgré leur innocence, vous remuaient jusqu'au fond de l'être. Vive, gaie, confiante, un peu exubérante, elle avait toutes les qualités qui manquaient à Césaire. Fut-ce ce contraste qui l'attacha si fortement à elle, en qui il trouvait le complément de sa propre nature? Il ne la connaissait pas de quinze jours qu'il repartait pour Versailles où habitait sa mère, la comtesse douairière de Cramans, afin de la supplier de venir demander pour lui la main d'Elisabeth Sergier. La comtesse, ayant pris quelques renseignements, ne se fit pas prier pour accéder au

désir de son fils. On ne fit pas davantage de façons pour accueillir favorablement sa démarche; en moins d'un mois, le mariage fut conclu.

Un dîner de famille devait réunir les deux familles à Mirebois. D'avance, Mme de Cramans était venue s'installer à Arras, chez son frère, d'où Césaire ne bougeait plus guère que pour aller chaque jour retrouver Elisabeth. Pourtant, depuis la veille, il était parti pour aller chercher à Paris la bague et les fleurs qu'il était désormais autorisé à offrir. On l'attendait à cinq heures à Mirebois où sa mère devait le rejoindre. La surprise de cette dernière, y arrivant vers sept heures, et ne l'y trouvant pas, n'eut d'égale que celle des Sergier de ne pas le voir avec la comtesse, comme ils le pensaient, depuis que la voiture envoyée à la gare, à sa rencontre, était revenue vide. De part et d'autre, on s'inquiéta de cette absence, puis avec l'optimisme enraciné des gens heureux, on lui découvrit une rassurante raison: L'étourdi avait manqué le train!

On retarda le dîner et l'on renvoya les chevaux au-devant de l'express de huit heures. Encore une fois, ils ne ramenèrent aucun voyageur... Alors on s'alarma davantage, Mme de Cramans plus que les autres. Que voulait dire cela? Était-il advenu quelque accident au pauvre garçon? Avait-il confondu les dates et cru que le dîner n'était que pour le lendemain? On se le demandait tout haut, mais, tout bas, dans les coins, les indifférents et les envieux, les malveillants et les jaloux, chuchotaient: S'était-il dédit, le comte Césaire?

Il fallut bien se mettre à table et il n'y eut rien de plus contraint ni de plus triste que ce dîner de fiançailles sans fiancé.

En en sortant, Elisabeth qui, très pâle, faisait pourtant bonne contenance, s'approcha de François d'Abbrèze, le fils de cet oncle qui recevait Césaire à Arras, et courageusement lui dit:

— Monsieur François, il est arrivé quelque malheur à M. de Cramans.

— Vous croyez?

— J'en suis sûre. Je n'ose le dire à sa mère pour ne pas l'angoisser davantage, mais je voudrais bien qu'on se renseignât.

— Je vais partir, Mademoiselle, répondit le jeune homme.

Il se mit en route pour Paris. Les données étaient vagues pour retrouver son cousin, il ne savait même pas où il était descendu.

— D'ordinaire, c'est au Grand Hôtel, qu'il s'installe, lui avait dit Mme de Cramans.

Le jour se levait lorsque François d'Abrèze arriva boulevard des Capucines. Il s'informa. Oui, M. de Cramans, l'autre nuit, avait bien occupé une chambre, mais il était parti dans la matinée de la veille, après avoir réglé son compte.

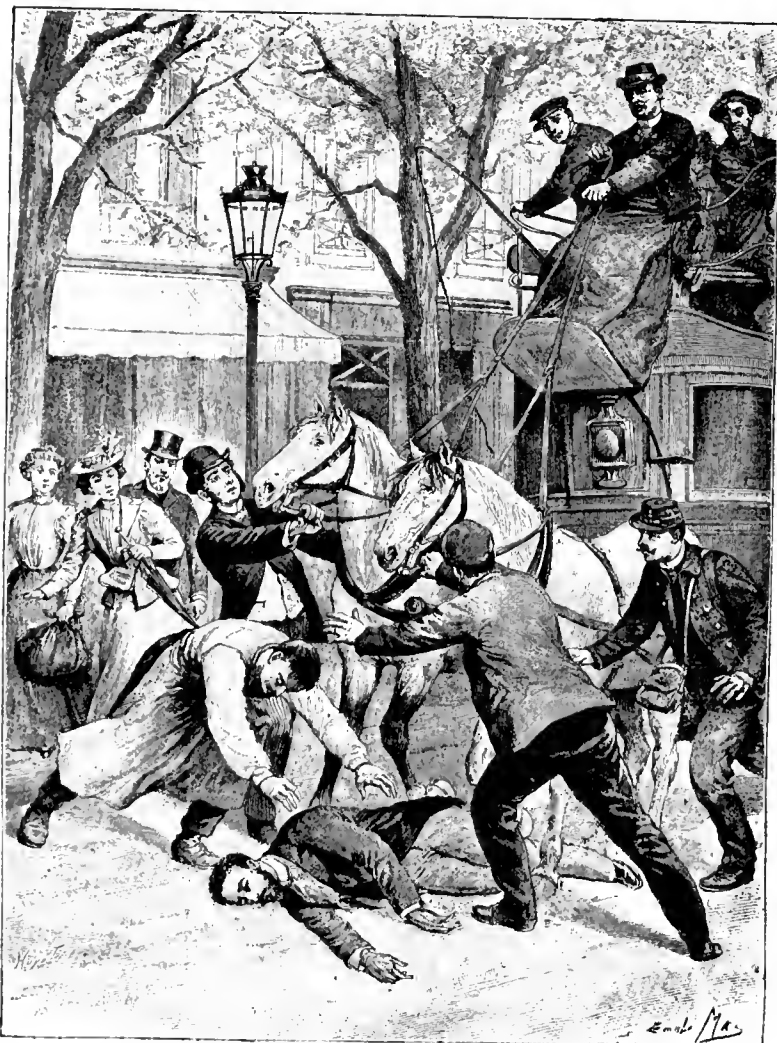
Il s'était donc mis en route? qu'est-ce qui avait pu l'y retenir?

François se demanda s'il n'y avait pas eu quelque accident de chemin de fer qu'il ignorait. Il se fit conduire à la gare du Nord pour se renseigner. La réponse négative le jeta dans une perplexité terrible... La pensée de s'adresser à la police l'en tira soudain. Il n'avait plus que cette ressource et en usa aussitôt. Deux heures après sa démarche à la préfecture, il fut informé que son malheureux cousin, victime d'une chute de voiture, était mourant, mort peut-être à l'hôpital Beaujon, où, d'urgence, on l'avait transporté.

Lorsque François y arriva, le pauvre Césaire était dans un état comateux qui lui enlevait toute connaissance.

Par ceux qui le soignaient, dont un interne, il apprit l'accident. Le cheval du fiacre qui reconduisait M. de Cramans à la gare du Nord ayant pris peur, s'était emballé, et, dans sa course folle avait accroché un tramway à vapeur qui, par le choc pesant de sa puissante masse, avait réduit en miettes le léger véhicule. Césaire, projeté au loin par la violence du premier heurt, était allé tomber dans les jambes des chevaux d'un omnibus, qui venait en sens inverse, et là il avait été piétiné, meurtri, écrasé. On l'avait retiré inanimé et porté à l'hôpital, où, à l'arrivée, une hémorragie avait failli l'emporter.

Maintenant, le vomissement de sang arrêté, on espérait quelque peu le sauver, malgré de graves lésions à la poitrine.



Et il était là depuis presque vingt-quatre heures, mourant, sans avoir pu prononcer une parole, dire son nom, faire appeler sa mère... Sa valise avait dû être perdue dans le tumulte,



on n'en savait rien. La poche de poitrine de son vêtement, éventrée par l'horrible chute et les piétinements affreux, avait dû laisser échapper des papiers, un portefeuille peut-être, sans doute effeuillés au vent, car on avait trouvé dans ses autres poches bien des menus objets, mais aucun n'indiquant l'identité du malheureux.

L'adresse du tailleur, au col de la jaquette, et les armes de la bague chevalière qu'il portait au doigt, étaient les indices seuls pouvant le faire reconnaître. On pensait à les utiliser dans la mesure du possible lorsque François arriva et fut accueilli comme un sauveur par le personnel de l'hôpital, ennuyé de l'anonymat du blessé.

Quelques heures plus tard, sa mère était auprès de lui, et celle qui n'était pas encore officiellement sa fiancée l'accompagnait... Elle avait voulu, au mépris des habituelles convenances, revoir celui à qui elle s'était promise, et le premier regard du pauvre garçon, revenant à la vie, fut pour les deux chères tendresses qui, désormais, la remplissaient.

Contre presque tout espoir, le malheureux jeune homme fut sauvé, mais son existence n'était plus immédiatement en péril que sa santé générale la compromettait encore. Des lésions au poumon, il restait des traces graves, une toux d'alarme, des crachements de sang, sinistres avertisseurs, réclamant des soins assidus. Ils furent prodigués à Césaire. Dès que cela fut possible, on le transporta — non à Versailles — il n'eût pu supporter le voyage. — mais dans un appartement à Paris, où sa mère s'installa pour le soigner.

Elle n'était pas souvent seule à son chevet... Lorsque les médecins eurent déclaré qu'il n'y avait plus de danger prochain, M. Sergier emmena sa fille, mais, au bout d'une semaine, elle demanda à revoir son fiancé, et ses parents, tout en sentant l'imprudence d'une pareille démarche, n'osèrent la refuser à la généreuse impulsion de leur enfant. Elle vint donc une fois encore près du blessé, puis, la saison s'avancant, et l'époque où les Sergier rentraient chaque année à Paris, Elisabeth

obtint qu'on la devançât un peu pour se rapprocher de Césaire.

Une fois installée là-bas, elle prit l'habitude d'aller chaque jour, avec sa mère, prendre des nouvelles de son ami et lorsque, étant mieux, il put jouir enfin de sa présence, d'y passer toutes ses après-midi.

On en parlait bien un peu, en blâmant Mme Sergier, mais elle n'avait plus le courage d'éloigner l'un de l'autre ces jeunes qui s'aimaient, alors qu'elle voyait, surtout, quel bien faisaient au comte Césaire les visites de sa chère fiancée, et pensait au coup mortel qu'assurément elle lui porterait, en l'en privant. La séparation, pourtant, leur fut imposée. Césaire toussait toujours. On lui prescrivit le Midi. Il partit, accompagné de sa mère. Elisabeth eût bien voulu les suivre, mais son père s'opposa à ce déplacement. Il commençait à s'inquiéter du rétablissement si lent à venir du jeune homme, se demandant si, de l'accident funeste, il n'avait pas gardé quelque germe mortel. Et, dans le doute, il comptait sur cette absence pour détacher un peu sa fille de lui. . . Il n'y réussit pas.

— Je comprends vos raisons, lui répondait-elle, et le sacrifice que j'y fais est de ne pas vous demander d'épouser Césaire tout de suite, pour ne pas le quitter et avoir le droit de le soigner. J'attends donc, j'attendrai tant que vous l'exigerez, mais s'il avait le malheur de ne pas se remettre, je vous supplierais de nous laisser marier, afin que je puisse porter ostensiblement son deuil, qu'éternellement, j'aurais au cœur.

Et M. et Mme Sergier se taisaient devant cet amour profond, qu'ils avaient vu naître, puis imprudemment encouragé, et contre lequel ils se sentaient, désormais, impuissants.

Le malheur qu'ils redoutaient pour leur fille lui fut épargné.

Césaire, dont la forte constitution avait été ébranlée, non mortellement atteinte, Césaire se remit. Le printemps le vit revenir dans le Nord, où l'attendait sa fiancée fidèle. S'il n'avait tenu qu'à elle et à ses parents, dont elle eût emporté le consentement, le mariage eût eu lieu alors; mais le jeune homme, dans sa délicatesse, ne le voulut pas ainsi. Il n'était

point encore assez certain de sa guérison et, s'il s'était cru appelé à disparaître, n'eût pas consenti à lier sa vie condamnée à celle de cette enfant qui l'adorait, mais devant laquelle l'avenir s'ouvrait. L'été se passa donc, qui le mena aux eaux; puis, au commencement de l'hiver, il repartit pour le Midi, malgré les larmes d'Elisabeth, qui oubliant, dans la confiance de son amour, toute dignité, lui avait dit :

— Oh! Césaire, donnez-moi le droit de vous accompagner et, quel qu'il soit, de partager votre sort en ce monde!

Il avait été touché au cœur par tant d'amour, mais il avait résisté à la tentation suprême.

— Non, avait-il répondu, en conscience je ne le dois pas, je ne le puis pas; mais, puisque vous le voulez bien, Elisabeth, et que vous m'aimez assez pour cela, accordez-moi encore quelques mois de fidélité et d'attente et j'espère, alors, s'il plaît à Dieu, pouvoir, sans scrupule et sans danger, assumer devant le ciel et les hommes le devoir d'assurer votre bonheur et de protéger votre vie.

Au printemps suivant, Césaire revenant, cette fois, entièrement rétabli, ils s'étaient épousés!...

Il y avait cinq ans de cela, cinq ans qu'ils étaient heureux d'un bonheur au-dessus des bonheurs de ce monde. La main de Dieu, dans ses impénétrables desseins, venait de le briser, et, aujourd'hui, la catastrophe à peine accomplie, Alexis pensait déjà pour le comte, à le consoler du présent et à lui faire oublier le passé: jugeant l'amour qui avait illuminé sa vie susceptible de consolations et capable d'oubli.

*Marie Florian.*

*(A suivre)*

## UN APPEL A DIEU

---

La livraison des *Études* des Pères de la Compagnie de Jésus du 5 septembre 1901, nous apportait naguère un article, signé par le Révérend Père Joseph Burnichon, qui est vraiment admirable de fond et de forme.

De nos jours, nous le savons, on prodigue à tout propos et souvent hors de propos, les qualificatifs et les épithètes. C'est assez embarrassant pour qui veut garder sa liberté d'allure et admirer en conscience un article digne de l'être; il a l'air de brûler l'encens et l'on se demande s'il est convaincu.

Le moyen sans doute d'éviter cette banalité du parti-pris est vite indiqué: il faut justifier ses louanges, c'est tout simple.

Nous allons nous y essayer, bien assuré de porter tout seul, au cas d'insuccès, le poids de la culpabilité; car si jamais un article de revue a été admirable, c'est-à-dire étonnant et beau tout ensemble, c'est celui-là.

Le Père Burnichon l'intitule: "Les derniers jours d'un condamné." On devine qu'il s'agit de ces *condamnés* pour le crime de *zavur de religion*, que la loi dite d'*Association*, en France, va chasser ou a déjà chassés loin du sol de leur patrie.

Avec une vivacité saisissante, le distingué Jésuite peint l'état d'âme de ces vénérables bannis, au moment de leur départ; avec une vigueur très fière, il stigmatise les illogismes et les brutalités des républicains autocrates de 1901; avec une dignité très noble, il proteste contre les lois odieuses; avec un bon sens implacable, il écarte les explications boiteuses et les prétextes fallacieux; puis, à la façon des martyrs, il finit par s'incliner devant l'iniquité des hommes en appelant à Dieu: "Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello!"

Nous avons lu cet article, une première fois, par un dimanche

d'octobre. La nature était triste. Les feuilles s'en allaient au vent, toutes jaunies et froissées. Les arbres dénudés paraissaient comme abandonnés. Le ciel lui-même, en gris sombre, pleurait doucement, par intervalle. Cette poésie automnale était comme le cadre naturel dans lequel nous groupions, par la pensée, les bannis fugitifs de là-bas.

Nous arrivions aux dernières lignes de l'article précité quand un rayon de soleil traversa soudain la croisée, juste au moment où ce cri du chrétien, venu du cœur sous la plume du Jésuite, illuminait notre tristesse: "Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello!"

Oui, certes, ils ont droit d'en appeler à Dieu, les chers proscrits de France! et c'est pour le redire à nos amis de la REVUE CANADIENNE que nous nous hasardons à analyser les belles pages signées par le Père Burnichon. Ceux qui souffrent là-bas sont deux fois nos frères, par le sang et par la foi. Souvenons-nous-en et ne leur marchandons ni nos sympathies ni nos prières.

\* \* \*

Du 1er juillet au 1er octobre deux cent mille religieux et religieuses de France, ont dû prendre parti entre la demande d'autorisation exigée par la loi et la dissolution menaçante. Le Pape a laissé à chacune des Congrégations visées par l'ultimatum de la *loi Waldeck*, le soin de voir et de décider lequel des deux maux était pour elle le moindre. Beaucoup ont choisi l'exil.

Le Père Burnichon explique que les Jésuites n'ont pas eu à choisir. "Certaines victimes étaient marquées d'avance pour le sacrifice," entre autres évidemment, les fils de Loyola. "La Compagnie de Jésus, écrit-il, est en possession de recevoir les premiers coups." D'ordinaire en effet, de tous les condamnés à mort par les potentats de la libre-pensée, les Jésuites sont pour le moins de la *première charrette*. On se souvient des lois de M. de Bismarck et des décrets de 1880. D'où l'écrivain des

Études conclut qu'il est aussi bien que personne en position de parler des *derniers jours d'un condamné*.

Quant à nous qui voyons les choses de loin et qui n'avons pas à en souffrir personnellement, nous nous consolons peut-être en pensant que les Jésuites savent mourir... et ressusciter, parce que pour eux plus que pour tout autre sans doute, s'est réalisée la prophétie de Tertullien, le sang de leurs martyrs a toujours été une semence féconde.

Mais, pour les *condamnés* eux-mêmes, il s'agit de marcher au supplice, et si forte que soit la foi, la nature a bien le droit de protester.

Tout d'abord que vont-ils souffrir?

\* \* \*

Quitter son couvent, sa famille religieuse, ses frères, ses œuvres et sa vie pour la terre de l'exil qu'est-ce que c'est bien si ce n'est laisser là " tout un ensemble de choses dont on ne fait pas l'inventaire, dont le banni lui-même ne saurait pas dire le nom et dont pourtant l'absence *tue*."

" Supposez, continue le Révérend Père, qu'on vienne un jour " vous arracher par la force, de votre demeure, cette demeure " fût-elle une chaumière, vous séparer de votre famille, vous " disperser, vous et les vôtres, avec défense de vous retrouver " sous le même toit; est-ce que votre cœur ne sera pas brisé et " votre existence flétrie? Est-ce que l'on vous consolera beau- " coup en vous montrant les rues et les boulevards, et en vous " disant que vous êtes libres maintenant d'aller où bon vous " semble, de loger comme il vous plaira, à l'hôtel ou en garni, " à condition que pas un des vôtres n'y sera avec vous? "

Ah! sans doute, ceux qui prétendent anéantir les congrégations en seront pour leurs frais — et ces frais-là vont grever le budget! — Oui, on peut *dissoudre* les communautés en abusant de la force, mais la congrégation se maintiendra quand même, car son existence dépend de la conscience de ses membres et

la conscience est au-dessus des atteintes de la force brutale. Jadis les édits des Néron et des Domitien se sont exécutés, mais l'Eglise a vécu.

Il n'en reste pas moins vrai que la dissolution et la dispersion feront souffrir. L'écrivain des *Etudes* le sait par expérience et il en parle avec une émotion communicative: " Il y a vingt ans, le gouvernement mobilisa la police, l'armée et les serruriers pour nous jeter à la rue. . . Oui; il y eut alors, pendant des années, pour la plupart des religieux expulsés, de cruelles souffrances morales, sans parler des autres. Nous sommes hommes après tout et nos âmes ne sont pas fortes à la façon des rochers. Puis, on ne recommence pas sa vie à tout âge, et quand on essaie de transplanter les arbres qui ne sont plus jeunes, ils languissent et ils meurent. . . "

\* \* \*

Et c'est cette vie-là qu'il leur faut revivre!

De par quel droit ose-t-on, en ce temps de *liberté* et *d'égalité*, mettre ainsi les gens à la porte? Il n'y en a pas d'autre que celui de la force. La voix autorisée de Léon XIII a réprouvé hautement " de telles lois, parce qu'elles sont contraires au droit naturel et évangélique. . . " (Lettre aux supérieurs généraux, 22 juin 1901). Le droit évangélique, les Jacobins qui gouvernent la France ne s'en préoccupent guères, mais au moins on serait en lieu d'attendre qu'ils n'abdiquent pas leur raison. Même pour eux le droit naturel subsiste. Et pourtant! . . .

Le Père Burnichon rappelle à propos le mot de Renan, répondant à quelqu'un qui demandait à suivre un cours de droit naturel au Collège de France: " Il n'y a pas de droit naturel! " Cette parole peut surprendre dans la bouche d'un homme aussi avisé que Renan, mais, après tout, quand on nie Dieu, que voulez-vous qu'il reste à l'homme si ce n'est sa force brutale. . . et ses faiblesses?

Le droit naturel, écrit le Père Burnichon, " a été singulièrement négligé dans les discussions de l'une et de l'autre chambre," lorsque s'est votée la loi d'*association*.

Nous en demandons pardon à l'illustre écrivain des Études, mais nous ne sommes pas prêt à admettre, pour notre part, ces reproches indirects à l'adresse des députés et des sénateurs catholiques.

On comprend sans peine qu'il ait fallu aux champions de la bonne cause, et au Palais Bourbon et au Luxembourg, suivre avant tout leurs adversaires sur le terrain où ils se plaçaient. A cela rien d'étonnant. Mais dire qu'ils ont *singulièrement négligé* de traiter la question au point de vue du droit naturel, c'est à notre avis — disons-le respectueusement — aller trop loin.

Les députés catholiques et leurs collègues du sénat ont trop noblement et trop fièrement défendu une cause qu'ils savaient à peu près perdue d'avance, pour qu'on ne leur rende pas ce témoignage qu'ils ont fait ce qu'ils ont pu, qu'ils n'ont rien *négligé* et qu'ils ont livré le plus beau combat oratoire qui se soit entendu, sous les voûtes des chambres françaises, depuis les jours de Montalembert et de Dupanloup.

Qu'on relise, par exemple, le discours du 21 janvier, à la chambre, de M. le comte Albert de Mun, ou encore les déclarations du 13 juin, au sénat, de M. l'amiral de Cuverville, et nous croyons que l'expression du Révérend Père Jésuite paraîtra au moins un peu forte.

Dans l'un de ces brillants mouvements d'éloquence dont il a le secret, et alors qu'il donnait aux députés de France l'une des plus profondes leçons de christianisme qu'ils aient jamais reçues, M. de Mun s'écriait : " Non ! ce n'est pas le découragement et la lassitude, ce n'est pas la déception du cœur ni l'effroi de la vie qui peuplent les convents, c'est l'irrésistible et l'impérissable attrait du sacrifice et du dévouement (vifs applaudissements) ; c'est le mystérieux besoin que la foi met aux âmes croyantes d'accomplir par ce don de soi-même la



“ loi fondamentale du christianisme. Ne cherchez pas ailleurs  
 “ le secret de la vie religieuse : il est là, à des profondeurs où  
 “ les *lois* et les *gouvernements* ne peuvent *atteindre*, où s'alimente  
 “ sa source intarissable et d'où s'élancent sans trêve, vers le  
 “ monde mouvementé d'ambitions, de révoltes et de passions,  
 “ vers le monde refroidi par l'égoïsme, labouré par la misère et  
 “ la souffrance, ces hommes et ces femmes qui ont renoncé à  
 “ lui demander ses joies pour lui donner leurs exemples de  
 “ pauvreté volontaire, de charité héroïque, d'obéissance réflé-  
 “ chie, de dévouement sans récompense humaine, quelquefois  
 “ payés par l'outrage et par le mépris, et qui font ainsi dans le  
 “ sacrifice de leur liberté, le *dernier*, le plus *magnifique*, le plus  
 “ *décisif usage* de la *liberté elle-même!* ” (Appl. prolongés.)

Et le 13 juin, au sénat, en réponse au rapporteur M. Vallé, nous entendons M. l'amiral de Cuverville rappeler avec énergie les propres paroles du Pape, à savoir que “ partout où a été res-  
 “ pecté le *droit naturel* de tout citoyen de choisir le genre de  
 “ vie qu'il estime le plus conforme à ses goûts et à son perfec-  
 “ tionnement moral, partout aussi les ordres religieux ont surgi  
 “ comme une production spontanée du sol catholique. . . ” Et  
 ce n'est pas avec une force moindre que M. l'amiral proclame  
 ensuite “ que les vœux ne relèvent que de la conscience et que  
 “ la *loi* ne les connaît pas ”, ou encore, en citant une lettre d'un  
 père de famille justement indigné, “ que traiter ainsi les reli-  
 “ gieux en criminels c'est les priver de leurs *droits légitimes*. . . ! ”

Nous le savons bien, personne ne s'est borné à ne développer  
 que la thèse de droit naturel, on y ajoutait des considérants  
 venus d'autre source ; mais il nous avait paru que de tous ces  
 discours catholiques et modérés (factions de Mun-Gayrand  
 et Méline-Ribot), que nous avons tous lus aussi bien que ceux  
 de leurs adversaires, il jaillissait une note d'ensemble qui disait  
 à M. Waldeck-Rousseau et à ses fidèles : “ Vous commettez  
 une injustice ! Vous péchez contre le bon sens ! Vous violez  
 la nature. ” N'était-ce pas là un appel au droit naturel ?

Le Père Burnichon y revient—et en cela nous l'admirons,— avec une belle vigueur que n'affaiblit en rien une fine pointe d'ironie. Le Code, dit-il, ne reconnaît pas les vœux? Soit. Mais de ce qu'il ne les reconnaît pas, s'ensuit-il qu'il les défende? C'est absurde.

D'ailleurs, continue-t-il, je ne demande pas à la loi de sanctionner mes vœux. J'ai le droit naturel de formuler dans mon for intérieur tel engagement, même perpétuel... cela me regarde et ne regarde que moi! La loi n'a rien à y voir sans se permettre une "invasion tyrannique et vaine sur le domaine de "la conscience."

C'est là du franc-parler ou nous ne nous y connaissons pas. C'est dire carrément à ces Messieurs du Parlement: frappez, si vous le voulez, du glaive de votre loi; mais, sachez-le bien, ma conscience est plus haute que vos coups. Libre je suis et libre je reste dans mon cœur et dans mon âme. Vous vous attaquez au droit naturel? Cela ne l'empêche pas de rester debout. Votre loi n'en est pas une.

Encore une fois ce langage est digne et ferme; mais le distingué correspondant des Études n'eût rien perdu à ne pas reprocher aux orateurs catholiques de la chambre et du sénat une *négligence* que l'on peut, croyons-nous, persister à ne point voir.

\* \* \*

Si on attende au droit naturel par cette loi d'*association*, on viole aussi, argumente l'écrivain des Études, le droit constitutionnel qui veut l'égalité de tous les citoyens devant la loi. C'est très clair en effet. Pour les uns la *loi Waldeck* est "libérale jusqu'à l'abdication," pour les autres elle est "autoritaire jusqu'à l'absolutisme." En vertu de son dispositif, vous êtes libres d'être des francs-maçons, des socialistes, des anarchistes, des sans-patrie... mais pas des religieux ou des religieuses! Pour cela il vous faut demander l'autorisation au gouvernement et non pas l'autorisation légale, qui confère la personnalité civile, mais—comme le note très bien le Père Burnichon—

ce qu'il vous faut, dans toute la force odieuse du terme, c'est la *permission*.

Pourquoi deux poids et deux mesures?

Le savant religieux a cherché les raisons des persécuteurs de moines et de nonnes dans leurs *rappports* et leurs *discours*. Il n'a rien trouvé et pour cause.

M. Vallé, le rapporteur au sénat, a parlé de vœux non autorisés par le Code! Déjà, justice est faite de ce procédé qui consiste à conclure du fait qu'une chose n'est pas sanctionnée par la loi à ce fait tout autre qu'elle est défendue. C'est tout bonnement absurde.

M. le rapporteur a rappelé en outre — lui, un républicain! — que l'autorisation préalable était jadis exigée sous les régimes monarchique! Les voilà bien sous leur vrai jour, quoi qu'ils en disent, les hommes des principes de 89! “Crois ce que je dis! Fais ce que je veux... ou meurs!” Louis XIV n'a jamais été aussi autocrate.

Mais, avait expliqué M. Waldeck-Rousseau, et beaucoup ont repris l'argument, les associations religieuses ne développent pas l'individu comme les autres sociétés humaines; elles le diminuent au contraire, l'annihilent au profit de la congrégation. Et voilà pourquoi il faut aux religieux un traitement spécial, un règlement particulier!...

Oh! comme elle est fière et belle la riposte du fils de St-Ignace: “Non; nous ne nous sentons pas le moins du monde “absorbés, ni diminués, moins encore anéantis. Il n'est pas “un religieux qui ne puisse dire comme ce moraliste: Quand “je me regarde, je me méprise; mais quand je me compare, “je suis tenté de m'enorgueillir. Sans forfanterie aucune, “nous pouvons affirmer que nous cultivons notre intelligence “et trempons notre volonté, sous la discipline religieuse, autant “que nos voisins, dans la possession de ce qu'ils appellent leur “indépendance; et à tout prendre, nous nous estimons plus “libres que beaucoup de nos concitoyens dont les servitudes “sont autrement lourdes que celle de notre règle; et je ne

“ parle pas même ici des fonctionnaires de haut et bas étage pour qui la liberté sous ses formes les plus précieuses est certainement moindre que dans les couvents les plus austères. Avant de crier au paradoxe, je demande qu'on prenne la peine d'examiner et de réfléchir. Non, une fois encore; notre personnalité n'est point si diminuée, si anéantie qu'on se plaît à le dire; si elle l'était en effet, apparemment on ne se donnerait pas tant de mal pour nous exterminer. On ne part pas en guerre contre des cadavres.”

Au reste, si prononcer des vœux c'est une violation des lois, comme on l'a proclamé du banc des ministres, pourquoi parler d'autorisation? Et l'intelligent Jésuite, bon dialecticien comme tous ses frères, laisse ces Messieurs du *ministère* et des *commissions* dans l'impasse d'un dilemme qui n'est pas commode: Ou bien, leur dit-il, nos vœux sont contraires au droit et vous n'avez pas à les autoriser; ou bien, ils sont dans l'ordre et vous n'avez qu'à nous laisser tranquilles! C'est simple et concluant.

\* \* \*

Cette prétendue raison de “ l'abdication des droits de l'individu ” n'est donc qu'une habileté qu'on présente pour la galerie et que les auteurs de la loi néfaste ne jugent pas au sérieux, c'est évident; mais, ils s'en vont répétant, et d'autres avec eux — même des catholiques! — : “ Ces sociétés de religieux ce ne sont pas des associations comme les autres. . . ! ”

Pour ça, bien sûr, admet le Père Burnichon, “ il y a certaines différences entre un couvent d'Ursulines et une loge de “ francs-maçons ”; mais la question est de savoir si le caractère propre du religieux lui mérite d'être privé des franchises communes.

Les religieux font des vœux, des promesses à Dieu!

En quoi, cela fait-il tort à la société? Si absolue que soit leur obéissance, elle ne les mènera jamais qu'à faire bien et mieux. Que dites-vous, au contraire, de l'obéissance aveugle et idiote

du socialiste anarchiste dont le bras frappe souvent à la tête et au cœur des nations? Vraiment, le Caserio de Carnot et le Czolgoss de McKinley ne vous paraissent-ils pas autrement dangereux que tous les Jésuites du monde?

Mais les Jésuites et autres religieux vivent en communauté?

A qui cela nuit-il? si c'est leur goût et leur désir, qu'avez-vous à y voir? Ne vit-on pas en communauté dans vos lycées et dans vos hôtels des bains de mer?

Oui, mais les moines ne sont pas libres de quitter la communauté, on exerce sur eux une contrainte morale, il faut les protéger contre leurs supérieurs!

D'abord, ce n'est pas le cas qu'on leur en impose, le Père Burnichon le nie avec raison. Celui qui possède un tant soit peu l'histoire de l'Eglise et des communautés le sait très bien. D'ailleurs ce qu'on affirme sans preuve se réfute de même: "quod gratis asseritur et gratis negatur!" Enfin, il serait curieux de demander aux milliers de religieux et de religieuses qui quittent la France, au moment où nous écrivons ces lignes, d'où vient la *contrainte* qu'ils subissent, si c'est de leurs chers règlements ou de la néfaste *loi Waldeck!*

Mais toujours, reprend-on, il y a le danger économique, le péril de la mainmorte.

On se le rappelle, l'illustre comte de Mun a fait jadis s'évanouir bel et bien le *fantôme* du milliard des Congrégations. L'écrivain des *Etudes* n'ignore pas que ce point est réglé pour tout le monde. Inutile d'insister, chez les voteurs de la loi, radicaux et autres, aussi bien que chez les opposants, modérés et catholiques, l'épouvantail des richesses congrégationnistes est une simple mise en scène destinée à éblouir les badauds; et puis, souligne le Révérend Père, "si la mainmorte est nuisible " la mainmorte religieuse ne l'est pas plus que la mainmorte " laïque "; or, tout le monde sait que celle-ci, en France, se compte dans la colonne des mille, tandis que celle-là n'en est qu'aux unités.

Encore un coup, pourquoi donc les religieux doivent-ils être

traités avec une rigueur spéciale? Et le Jésuite logicien fouille les discours...? Enfin, il trouve dans celui de M. Léon Bourgeois à la chambre, une pièce de résistance. Nous la connaissons cette pièce, ayant lu dans le temps le discours de l'ancien ministre radical. A la chambre même on ne s'était pas gêné pour hausser les épaules. Il y a de quoi!

Parmi les innombrables cahiers de devoirs envoyés à l'Exposition de 1900, le dit M. Bourgeois a lu sur celui d'un élève des Frères de la Doctrine chrétienne des paroles blessantes... pour les Protestants! Horreur! On s'est voilé la face et on a... affiché le discours Bourgeois dans toutes les communes de France!

Et dire que c'est là de l'histoire! que c'est par quelques faits de cette nature qu'on prétend prouver que les religieux sont un danger pour la République! O liberté des républicains radicaux de 1901, que ton soleil est pâle!

\* \* \*

Qu'on ne nous parle plus des excès d'absolutisme du Roi-Soleil ou du grand Bonaparte! Au moins ces gens-là étaient roi ou empereur et ils étaient logiques; mais, Messieurs Waldeck-Rousseau, Millerand et Vallé ne sont que républicains, eux!

Cela ne les a pas empêchés — tant la nécessité est mère de l'invention — de chercher des précédents à leur loi draconienne dans l'*autorisation préalable* de jadis. "Du temps des rois, disent-ils, on ouvrait et on fermait les couvents... à sa dévotion, selon son bon plaisir! Donc nous pouvons en faire autant."

"Mais alors, riposte finement le Père Jésuite, ce n'était pas la peine de changer, et l'on pouvait faire l'économie de révolutions qui nous ont coûté horriblement cher."

La monarchie avait autrefois absorbé toutes les libertés des citoyens. C'est un excès dont, au dire de plusieurs, les mo-

narques sont morts! Mais au moins les gens s'appelaient en ce temps-là des *sujets* et non pas des *citoyens*! Mais au moins on avait la décence de dire carrément: l'État c'est moi! (Louis XIV) ou encore: c'est légal parce que je le veux! (Louis XVI). Et puis, devant l'omnipotence du souverain *tous* devaient s'incliner. Le favoritisme créait des "mignons" et c'était un abus, c'est vrai; mais il ne constituait pas toute une catégorie de sujets en une cohorte de bannis et de chassés.

Sous les Louis XIV et les Napoléon, dit très bien l'écrivain des Etudes, "nul n'avait la liberté de ses gestes. Aujourd'hui, "tout le monde l'a, nous seuls exceptés. Pourquoi? On a "renversé le trône et avec lui tout l'édifice politique que le "trône soutenait. Pourquoi aller ramasser dans ces ruines les "liens qui enchaîneront toute une catégorie de citoyens...?"

Et le Jésuite justement indigné, jette à la face de ses persécuteurs la vraie réponse à ce pourquoi. Ah! c'est parce que vous êtes les plus forts et que vous abusez de votre force! Vous ne faites penser, continue-t-il (équivalement) avec une ironie mordante, à ces revendeuses du sac des Tuileries, de 1848, qui se carraient dans les fauteuils des rois en ricanant grossièrement: "A présent, c'est nous qui *sont* les princesses."

Mise en bel humeur — malgré la tristesse de l'heure actuelle — la fine plume du Révérend Père pénètre avec adresse les dessous de la table où sont assis les *princes* nouveaux, "ces huit à "neuf cents personnages, dit-elle, parmi lesquels un certain "nombre ne sont honorables que selon la formule parlementaire", et, savez-vous ce qu'elle nous révèle? C'est que, paraît-il, il n'y a pas moins de soixante-dix de ces Messieurs qui ne touchent pas leur traitement, attendu que leurs créanciers ont obtenu en justice une saisie-arrêt! Qui sait, si on eût voulu les acheter, se demande le Père Jésuite, si la majorité de 60 votes de M. Waldeck-Rousseau se fût maintenue?... .

\* \* \*

Ce n'est pas tout de faire voir l'injustice de la *loi Waldeck* et

la faiblesse de ses considérants. Puisque le Père Burnichon a entrepris de nous dire l'état d'âme de ces *condamnés* nouveau genre, à leurs *derniers jours*, il lui convient d'analyser aussi la position que crée la néfaste loi à ceux-là mêmes qui demandent l'*autorisation*; car, il ne faut pas l'oublier, ceux-là restent aussi des *condamnés*! Quelques-uns verront sûrement échouer leur requête dès l'ouverture des procédures et les formalités de la demande. C'est entendu, "il y a des victimes marquées d'avance pour le sacrifice." Celles-là elles font aussi bien de prendre tout de suite le chemin de l'exil. Mais les autres?...

On n'ignore pas que les congrégations *autorisées* restent quand même à la merci d'un décret des ministres. Sitôt qu'elles déplairont à l'une ou l'autre des têtes importantes du souverain à 700 têtes, on leur biffera l'autorisation d'un trait de plume. C'est la lettre de cachet, tout simplement!

Qu'on se serve de pouvoirs discrétionnaires pour rappeler à l'ordre certaines sociétés dangereuses et même les dissoudre, c'est parfois nécessaire au bien de l'État; mais ces pauvres religieux quelle nouvelle *conspiration des poudres* peuvent-ils imaginer? N'importe, ce sont des suspects! Il faut les proscrire!

En les supprimant ainsi en *bloc*, songe-t-on qu'on atteint les religieux jusque dans leurs foyers et dans leur intimité? Dans une société politique, scientifique ou littéraire, il n'en va pas ainsi; la société supprimée, les sociétaires ont encore leur foyer et leur toit. Mais une congrégation est tout ensemble la société, le toit et le foyer, où se meut, s'abrite et s'alimente la vie du religieux. Partant, on ne devrait dissoudre une congrégation qu'avec mille précautions; il faut être aveuglément prévenu pour ne pas le comprendre. Quand même, à celles-là qu'ils daignent *autoriser* ces Messieurs du Parlement n'offrent en perspective rien de plus rassurant qu'un coup de plume... qui peut être mortel. O égalité républicaine, que tu es étrange!



\* \* \*

Donc la lettre de cachet existe bel et bien. Vous êtes moines ou nonnes! "Non placet!" Allez-vous-en! Vous n'avez pas de droits!

Et le Révérend Père cite le mot cruel de la mégère de Juvénal: "Qu'on dresse une croix pour cet esclave," dit-elle. — "Mais, quand il s'agit de la mort d'un homme, on peut attendre qu'il soit coupable de quelque chose..." — "Imbécile, un esclave est-il un homme?... Je le veux, je l'ordonne; "sit pro ratione voluntas: là où il n'y a pas de raison que ma "volonté suffise!" (Sat. VI.)

Ce qui est le plus attristant, poursuit l'écrivain des Etudes, c'est que l'esprit public se désintéresse de cette si grave question. Le Révérend Père reconnaît certes que des voix et des plumes autorisées n'ont pas ménagé leurs sympathies aux religieux proscrits, mais il note avec douleur que beaucoup, parmi ceux qui n'ont pas à souffrir personnellement de l'injustice de cette loi, se consolent assez vite. On croit que la loi ne sera pas appliquée, qu'il y aura des adoucissements. D'aucuns vont jusqu'à justifier leur tranquillité en faisant des reproches aux religieux, par exemple: d'avoir bâti trop d'églises, d'avoir fait trop d'œuvres, de n'avoir pas soutenu les journaux catholiques, de n'avoir pas repris l'Alsace-Lorraine aux Allemands, même d'avoir envoyé Dreyfus à l'île du Diable et de n'avoir pas assez (ou trop?) travaillé à l'élection des députés catholiques et enfin (qui le croirait?) de n'avoir pas, par ladroterie, acheté les députés à vendre! Assurément ces reproches et d'autres semblables, venus de plumes catholiques, sont singulièrement pénibles! Hélas! l'humanité est toujours faible par un point et l'égoïsme est parfois bien osé!

Quoique le Père Burnichon se soit un peu complu à ressasser ces vilénies et à faire voir ce mauvais côté des choses, nous ne nous permettrons pas de l'en blâmer. Il était en droit de légitime défense aussi bien contre les faibles de la bonne cause

que contre les intolérants du parti adverse. Nous souhaitons de tout cœur qu'on ouvre davantage les yeux à certains endroits et qu'on réfléchisse mieux à la situation que cette loi malheureuse a faite aux catholiques de France!

\* \* \*

Que reste-t-il donc aux religieux bannis de leur patrie? Il leur reste à pardonner et à s'en remettre à Dieu! "C'est toute la vengeance que ces affreux Jésuites tireront des hommes qui leur auront fait tant de mal."

D'autres crieraient "aux armes" et demanderaient du sang! L'écrivain des *Études* est trop bien le fils de St-Ignace pour ne pas connaître l'étonnante leçon que le Christ et ses martyrs ont enseignée au monde, dix-neuf siècles passés!

Nous n'avons pas pu lire sa dernière page sans ressentir une vive émotion, et, comme nous le disions au début de notre article, le rayon de soleil que nous octroyait soudain cette triste nature d'automne, au moment où nous finissions la lecture des "derniers jours d'un condamné," était une bien faible image du rayon de foi chrétienne qui sortait réconfortant de cette page dernière et de ce dernier cri du cœur: "J'en appelle, ô Jésus, à votre tribunal — ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello!"

Avant de finir ainsi, le Père Jésuite avait voulu cependant remarquer que la Providence ménage parfois, dès ici-bas, des représailles qui sont terribles aux persécuteurs. Voici le souvenir historique qu'il remémore avec un à-propos significatif: "Au dix-huitième siècle, un homme d'État se distingua entre tous par une animosité sauvage contre les Jésuites; ce fut Pombal. La destruction de la société ne suffit pas à l'assouvir; il lui fallut, par surcroît, la mort de plusieurs centaines de religieux qu'il fit emprisonner et laissa pourrir dans des cachots infects. Soixante ans après, la Compagnie de Jésus, rappelée du tombeau par le pape Pie VII, rentra au Portu-

“ gal. Deux Jésuites français venaient y fonder un collège. La première messe qu'ils célébrèrent sur le territoire portugais, fut dite dans une chapelle délabrée, devant un cercueil. Ce cercueil portait une simple inscription : Sébastien Carvalho, marquis de Pombal. Depuis de longues années, les restes du malheureux avaient, pour ainsi dire, été oubliés là, attendant qu'un Jésuite vint leur donner la sépulture chrétienne. Le Père Delvaux récita les prières de l'Eglise sur le cadavre du persécuteur et du meurtrier de ses frères. Après la cérémonie, une femme en grand deuil vint se jeter à ses pieds, lui demander pardon pour sa famille, et lui offrir ses jeunes enfants pour être les premiers élèves du futur collège. C'était la petite-fille de Pombal.”

L'histoire nous offre ainsi de ces rapprochements qui devraient porter à réfléchir même ceux qui bornent leur ambition aux choses d'ici-bas.

Pendant qu'on chasse les religieux, les socialistes et les anarchistes ont le champ libre! Que les Princes et les Présidents se tiennent pour avertis! Sans religion, point de morale et sans morale point d'ordre social! Prenez garde, ô puissants d'un jour, pendant que vous bannissez les moines, les bombes se préparent et les poignards s'aiguisent: Carnot, Humbert et McKinley seront suivis par d'autres. La vie est faite d'imprévu! Hier trente-deux princes de sang royal se promenaient dans les jardins de Christian IV de Danemark, mais hier aussi Humbert était frappé et McKinley tombait. La scène change vite sur le théâtre de notre pauvre terre! Une seule chose est certaine, et celle-là les religieux l'enseignent, l'avenir est à Dieu pour le temps et pour l'éternité!

Et voilà pourquoi nous comprenons que, malgré la voix de la nature peut-être et en dépit de sa juste indignation, le Révérend Père Burnichon trouve la force de conclure son émouvant article par un mot de pardon qui rend plus vibrant son éloquent appel à Dieu:

“ Quels que puissent-être, écrit-il, les retours de la fortune

“ politique, il est à croire que les humiliations posthumes de  
 “ Pombal lui seront épargnées (à M. Waldeck-Rousseau). De  
 “ retour en France, les Jésuités — car ils reviendront — n’iront  
 “ pas jeter l’eau bénite sur le sarcophage de M. Waldeck-Rous-  
 “ seau, qui, peut-être, reposera au Panthéon. . . Qu’il savoure  
 “ donc en paix, *in senectute bona*, la gloire d’avoir à son tour  
 “ proscrit les Jésuites! Et puisse cette gloire lui être légère,  
 “ quand il lui faudra paraître devant Celui dont le nom sacré  
 “ nous a mérité sa haine!

“ C’est le seul recours que sa loi laisse aux victimes contre  
 “ leurs oppresseurs. C’est là qu’elles leur donnent rendez-vous:  
 “ Ad tuum, Domine Jesu, tribunal appello.”

On ne saurait mieux penser ni mieux dire.

L’abbé Elie-J. Auclair, Ptre.

Sherbrooke, 15 octobre 1901.

Séminaire Saint-Charles-Borromée.



# LES CANADIENS AUX ETATS-UNIS

## LE CONGRÈS DE SPRINGFIELD ET SON ŒUVRE

A Rome donc ! à Rome, chaque fois  
que l'on refusera de faire droit à nos  
justes demandes.

Le Dr OMER LARUE,  
de Putnam, Conn.

Il est difficile de tirer immédiatement les conclusions du Congrès de Springfield. Un mois à peine nous sépare de la date mémorable où il a eu lieu, les mesures qu'il a recommandées sont encore à l'état de projets, les enseignements qu'il a donnés ne sont pas encore universellement répandus dans tous nos centres, en un mot, son œuvre n'est encore qu'à l'état d'ébauche où on l'a laissée le 2 octobre au soir. Nous n'y voyons encore que le bloc de marbre où les premiers coups de ciseau de l'artiste laissent à peine deviner l'idéal rêvé. Pourtant l'idée est là, féconde et n'attendant que le concours généreux du maître pour s'affirmer joyeusement et s'élançer, triomphante, en pleine lumière. Quel fut donc ce congrès, quelle est donc cette œuvre sublime née de lui et dont on attend de si beaux résultats?

Le *Springfield Republican*, un des journaux les mieux faits et les mieux écoutés des États-Unis, un des plus fidèles échos de la haute opinion américaine, a donné un rapport minutieux des premières délibérations du Congrès et le faisait précéder de la note suivante :

“Celui qui aurait pénétré dans l'hôtel de ville, hier, se serait cru transporté au cœur même du vieux Québec. La grande salle était remplie d'hommes écoutant des discours sur les sujets d'importance vitale pour les Franco-Américains, et prononcés dans cette langue française “à tir rapide” des provinces. Ceux qui sont venus dans notre ville prendre part au Congrès franco-américain forment un groupe intéressant; ce sont des citoyens sincères, paisibles, délicats et surtout intéressés à ne pas perdre un mot de tout ce qui se dit. Il y a ici

plus de 750 (il y en avait 814) délégués venus de toutes les parties de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New-York, et pour tous, la journée d'hier a été d'une activité fiévreuse. Comme toute journée française et catholique, celle d'hier a commencé par des exercices religieux."

Le même journal complétait son éloge des nôtres, quelques jours plus tard, par les paroles suivantes :

"Le Congrès franco-américain peut être considéré comme l'une des plus admirables et des plus intéressantes assemblées qui aient jamais eu lieu en notre ville.

"Comme organisation et comme exécution, ce congrès a été complet; et sa composition fut de nature à mettre en relief, au plus haut point, l'importance que gagne, de plus en plus, cet élément de l'Est des États-Unis et du Canada. Ce fut une réunion d'hommes d'un physique distingué, d'une intelligence d'élite, et de belles manières sociales, mariant la politesse gracieuse de la France à l'esprit libre d'Amérique. Ils ont représenté à perfection l'idéal du cosmopolitisme américain. Si leurs manières ne sont pas précisément conformes à celles de la Nouvelle-Angleterre, elles conviennent mieux à la Nouvelle-Angleterre qu'à tout autre État de ce pays."

Le *Springfield Republican* ne fut pas le seul à témoigner de son admiration pour l'œuvre du Congrès et le patriotisme de ses organisateurs. Une autre feuille américaine que nous avons déjà eu le plaisir de présenter aux lecteurs de la REVUE, le *Reporter* de Woonsocket disait en date du 3 octobre :

"Le Congrès canadien-français de Springfield, Mass., a fourni une nouvelle preuve de l'intense activité mentale de cet élément qui comprend déjà 600,000 citoyens et habitants de la Nouvelle-Angleterre, représentés à ce congrès. La discussion qui s'y est faite est instructive à la fois pour la population anglaise et française de la Nouvelle-Angleterre, mais a surtout été inspiratrice pour les Canadiens-Français, auxquels elle a demandé si le français ou l'anglais devait être leur langue. Du commencement à la fin la pensée dominante du congrès a reposé sur la nécessité de la religion, du véritable patriotisme chez le citoyen et de l'éducation. Beaucoup de chaleur est entrée dans le débat, mais de frivolité point. Les questions discutées étaient de celles qui s'imposent à l'esprit des meilleurs chrétiens, des meilleurs citoyens, enfin, de l'homme qui a

de l'ambition et n'est pas réfractaire au progrès. La discussion y était d'une portée beaucoup trop grande pour que nous puissions l'étudier ici dans ses détails, mais les résolutions qu'on a adoptées résumant bien les intérêts principaux et la position de l'élément canadien-français de la Nouvelle-Angleterre."

Nous tenions à citer les deux opinions qu'on vient de lire parce que, venant de gens désintéressés, reflétant surtout l'opinion de nos compatriotes américains, elles mettaient en plus parfaite lumière le rôle que nous sommes appelés à jouer et que nous voulons jouer dans la grande république. Il ne fait plus de doute pour personne que le Congrès de Springfield avait surtout pour but de discuter notre situation religieuse et, de ce chef, devait venir en conflit avec les opinions reçues dans un groupe de la population américaine avec lequel notre foi religieuse nous met en contact plus immédiat. Depuis nombre d'années nos coreligionnaires irlandais, grâce à une connivence inexplicable de la hiérarchie, nous faisaient sentir avec trop de rigueur une autorité qui, dans certains cas, était plutôt un joug intolérable. A toutes nos protestations on répondait quelquefois, avec un fin sourire, qu'à l'instar des grenouilles de la fable, on nous faisait trop d'honneur en nous croquant sans pitié. D'autres fois, le plus souvent peut-être, on ne répondait pas du tout, mais on encourageait sourdement une campagne de presse où nous étions représentés comme une race inférieure vouée d'avance à l'assimilation, à la "saxonisation," dirait notre ami le Dr Larue, comme un tas de sans-patrie, frustrés, ignares, dépréciant dans une notable proportion l'idéal de la nation où nous étions venus donner l'énergie de notre pensée et de nos bras en échange d'un peu d'hospitalité et de liberté. Mais, après trente années de luttes, de sacrifices et de dévouement, nous constatons, à notre grande joie, que le temps s'est chargé de désabuser les esprits sur notre compte. Le Congrès de Springfield, en résumant les travaux de ceux qui l'ont précédé, a fourni l'occasion à ceux qu'on nous représentait, à dessein, comme hostiles à nos aspirations, de nous prouver combien notre erreur était grande, de nous montrer toute l'amitié que nous avons conquise et que nous ne soupçonnions même pas. Le congrès de Springfield n'aurait pas obtenu d'autre résultat qu'il aurait déjà eu sa raison d'être, qu'il aurait accompli une œuvre durable. Mais il a fait plus.

Son programme, vaste, préparé avec soin, nous a montré.

avec une précision admirable, la route à suivre pour être d'excellents citoyens et des catholiques fervents, jaloux de leurs prérogatives et zélés dans la conservation de leur foi. Ah! nous voudrions pouvoir donner ici, sans en retrancher une parole, le texte des discours qui ont été prononcés à cette occasion, tous des études approfondies, mûries par le travail et la réflexion. Mais l'espace nous manque et nous devons nous contenter de citer les résolutions admirables qu'ils ont produites et qui les résument parfaitement. Voici ces résolutions, qui ont déjà fait le tour des grands journaux de l'Amérique du Nord:

" Nous, les représentants des Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New-York, réunis en assemblée plénière, à Springfield, Mass., affirmons notre soumission filiale à l'Église catholique et notre inaltérable loyauté à la République américaine.

" *Nos sociétés.* — Nous nous déclarons en faveur de la fédération en une seule grande association de toutes nos sociétés de secours mutuels recrutant leurs membres parmi les personnes d'origine française.

" En vue de faciliter cette fédération, nous recommandons à nos sociétés d'adopter le plus tôt possible des règlements uniformes.

" Nous engageons nos compatriotes à faire partie de ces sociétés de préférence à toutes autres, et de coopérer de la façon la plus active à leur recrutement et à leur succès.

" *La naturalisation.* — Nous recommandons la fondation de clubs de naturalisation dans toutes les circonscriptions électorales et dans tous les arrondissements où ces clubs n'existent pas.

" Nous croyons que ces clubs méritent le concours de tous nos compatriotes, et qu'ils devraient poursuivre leur but au moyen de séances, de conférences, et surtout par une propagande personnelle de tous leurs membres.

" Nous sommes aussi d'avis que ces clubs devraient veiller à ce que tous les citoyens franco-américains qui habitent leurs diverses circonscriptions se fassent inscrire chaque année sur les listes électorales; et que leurs noms soient inscrits correctement.

" *Éducation.* — Nous considérons qu'il y a absolue nécessité pour nous de maintenir des écoles paroissiales où le français et l'anglais seront enseignés sur un pied d'égalité;



“ Nous sommes aussi convaincus que l'enseignement de la doctrine catholique devrait avoir la première place dans l'éducation de nos enfants et nous demandons que cet enseignement fasse partie intégrante du programme des études de ces écoles;

“ Nous reconnaissons les éminents services qui ont été rendus jusqu'ici par les écoles paroissiales et nous exprimons le vœu que l'enseignement qui s'y donne devienne de plus en plus efficace, et qu'il prépare les élèves à l'admission aux écoles supérieures, dites High Schools;

“ Nous recommandons la diffusion de l'enseignement technique des arts et métiers, parmi nos compatriotes, et nous les engageons à s'adresser aux législatures des divers États pour obtenir l'établissement d'écoles techniques libres partout où ce sera praticable;

“ Nous croyons qu'il y a lieu de fonder dans tous les centres des cercles littéraires dans le but d'aider à la conservation de la langue française et d'encourager l'étude des questions sociales et économiques.

“ *Situation religieuse.* — Considérant que nous comptons près d'un million des nôtres dans la Nouvelle-Angleterre et l'État de New-York;

“ Considérant que le meilleur moyen de conserver la foi parmi eux est de leur donner des curés et des missionnaires de leur nationalité, qui partagent leurs aspirations et connaissent parfaitement leur caractère;

“ Considérant que au moins la moitié des nôtres sont desservis par des prêtres et des missionnaires qui parlent imparfaitement leur langue, et ne sont pas au courant de leurs coutumes, de leurs mœurs et de leurs traditions, ou qui leur sont antipathiques;

“ Considérant que, de ce fait, la foi court des dangers réels de s'éteindre dans nombre d'âmes;

“ Nous nous prononçons de toutes nos forces en faveur de l'établissement de paroisses sous la conduite de prêtres de notre nationalité partout où nos compatriotes sont assez nombreux pour maintenir des œuvres paroissiales; et dans les paroisses mixtes où les nôtres sont en majorité, nous demandons des curés de notre nationalité.

“ Nous réclamons le droit d'être desservis par des prêtres de notre nationalité, non purement au point de vue national, mais parce que nos intérêts religieux l'exigent impérieusement.

“ Nous manifestons par les présentes notre intention de poursuivre ce but dans le plus grand respect des autorités établies, mais fermement et sans relâche.

“ Êt en vue du succès de notre cause, nous recommandons l'élection d'une commission permanente chargée :

“ 1° De faire une enquête approfondie sur tous les griefs qui lui seront soumis ;

“ 2° De rédiger un mémoire résumant les griefs des nôtres au point de vue de la desserte de nos paroisses, et de recueillir toutes les statistiques à cet effet pour les adresser à qui de droit ;

“ 3° De prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise à exécution des résolutions de ce congrès ;

“ 4° Cette commission se composera de 15 membres, dont le président du Congrès, et de 14 délégués choisis à raison de deux par État représenté au Congrès. Cette commission pourra déléguer ses pouvoirs et s'adjoindre de nouveaux membres à son gré ; elle pourra aussi convoquer un autre Congrès, soit régional, soit général, lorsqu'elle le jugera à propos.”

Voilà l'œuvre du Congrès dans toute sa pureté, dans tout son éclat. Et à la seule lecture des résolutions qui précèdent, malgré soi on évoque les scènes sublimes, les élans patriotiques, les prières généreuses et profondes qui les ont précédées ; sous l'impulsion irrésistible du souvenir l'esprit revoit l'ineffable tableau contemplé, comme dans un rêve, à l'hôtel de ville de Springfield, et l'oreille entend encore les accents émus, les voix inspirées des orateurs. A l'église, dans l'éblouissement des lumières, dans le scintillement pieux des encensoirs et des ornements religieux, dans le silence recueilli des voûtes encore frémissantes du concert des orgues et des voix, dans l'atmosphère parfumée des nefs, nous entendons encore la parole inspirée du Révérend M. Caisse répandant dans le cœur des délégués les conseils du sage patriotisme qui feront de leurs délibérations une œuvre de paix, de charité et d'espérance.

“ Hommes de principes, dit-il, aimez, conservez, parlez la belle langue de nos pères. Ah ! c'est, après la foi, notre héritage le plus précieux ; c'est une chose sacrée. Elle est pour nous, Canadiens, le grand moyen de garder intactes nos croyances catholiques. Soyez fiers de votre langue, l'une des plus belles qui soient parlées sous le soleil. Défendez-la comme la prunelle de vos yeux. Au reste n'a-t-elle pas droit de cité

dans l'Eglise des Etats-Unis? Est-ce que nos premiers missionnaires ne s'appelaient pas Brébœuf, Davost, Daniel, Jogues, Lallemand, tous Français? Et quand le grand évêque Carroll a établi la hiérarchie épiscopale dans ce pays, les prêtres Flaget, Cheverus, Dubois, David, Dubourg, tous prêtres français, ont été les premiers évêques catholiques. Et dans un autre ordre d'idées, est-ce que la langue française, cette langue si généreuse et si riche, n'a pas été avec celle du pays la seule langue étrangère à saluer l'avènement et à chanter le triomphe de la jeune république?

“ Oh! non, on ne veut pas, on ne peut vouloir vous ravir la langue de vos aïeux. Et puis, comment prier Dieu dans une langue étrangère? “ *Quomodo cantabimus canticum Domini in terrâ alienâ?* ” disait l'Hébreu en exil. Nous ne sommes pas exilés ici, nous sommes chez nous grâce à la constitution libérale de ce pays et grâce à notre travail et à notre esprit d'économie; aussi je dirai avec une petite variante: “ *Quomodo cantabimus canticum Domini in linguâ alienâ?* ” Donc parlez dans la famille, en public, quand l'occasion s'en présente, la langue maternelle. Mais surtout priez en français.”

Puis tout le monde se rend à la salle des réunions, et là c'est un premier triomphe qui les attend. Le maire de Springfield souhaite la bienvenue à ces Canadiens-Français qu'on s'étonne de voir persécutés. C'est au nom de la population américaine qu'il parle, c'est l'âme de la république qu'il interprète. Il dit:

“ Les Américains apprécient les représentants de l'élément canadien qui habite parmi nous. Ils n'oublient pas non plus les services rendus par votre ancienne mère patrie aux colonies qui se battaient pour leur indépendance. Les noms de Lafayette et de Rochambeau occupent une place en vue dans l'histoire américaine, et leurs services, et ceux de leurs soldats à la cause de la Révolution américaine ne seront jamais oubliés.

“ Nous ne saurions oublier que plus de 60,000 Canadiens-Français combattirent pour maintenir l'intégrité de la République durant la guerre de sécession, ni les exploits de Marquette, Champlain et les autres pionniers français qui ont ouvert à la civilisation la partie septentrionale de ce continent.”

Des applaudissements enthousiastes couvrent sa voix et dans la fiévreuse émotion qui envahit tous les cœurs, on croit sentir dans l'atmosphère ambiante la magnétique impulsion de l'idée

des lutteurs disparus, cette idée sublime qui va se réincarner, s'affirmer de nouveau et assister, cette fois, au couronnement de son œuvre.

On se met à l'œuvre. MM. Boivin, de Fall River, Mass., Cadieux, de Holyoke, Mass., ouvrent la discussion par d'éloquents plaidoyers en faveur de nos sociétés de bienfaisance. Et trente cours de Forestiers catholiques sont là qui applaudissent, en dépit des défenses réitérées de leur cour suprême. C'est une défaite pour les organisations mixtes qui prenaient le meilleur de notre énergie, c'est un succès nouveau pour l'idée franco-américaine.

La discussion se porte ensuite sur le deuxième sujet inscrit au programme: la naturalisation. Et là, une surprise heureuse attend les délégués. C'est le major Edmond Mallet, fonctionnaire du gouvernement américain à Washington, vétéran de la Grande Armée, compagnon des luttes de Ferdinand Gagnon, de Houle, Martel, Chagnon, c'est le major Edmond Mallet qui vient conseiller aux 600,000 Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre et du New-York, de devenir citoyens américains. Il dit:

“ Quand un homme s'impose les devoirs d'un citoyen dans sa patrie adoptive, il ressemble au fils qui quitte mère et famille pour prendre une femme et pour fonder une souche nouvelle. Cette femme devient tout pour lui: il en fait l'objet de sa plus tendre sollicitude et lui voue un dévouement à toute épreuve. Ceci n'empêche point la mère d'être toujours la mère, ni de retenir comme par le passé l'affection d'un bon fils, lors même qu'elle l'a vu s'éloigner en compagnie d'une autre femme. C'est ainsi que l'amour du sol natal se laisse fort bien associer avec l'amour d'une patrie adoptive.

“ Et après tout, n'est-ce pas une simple technicalité qui nous dénomme étrangers au pays de Washington et de Roosevelt? Nos ancêtres autrefois n'ont-ils pas possédé plus de la moitié de ce pays? Ce sont eux les premiers, qui explorèrent et colonisèrent le pays, qui élevèrent des croix et des autels à la gloire du vrai Dieu et pour la sanctification de leurs âmes, qui donnèrent aux rivières, aux vallées et aux montagnes, et à tout ce qui les entourait les noms chéris de personnages ou de lieux de leur pays natal. Par conséquent, les traditions de notre passé, les obligations filiales qui nous sont imposées par notre religion et notre légitime fierté pour avoir contribué à la gloire

et à la grandeur des Etats-Unis, aujourd'hui notre pays adoptif, tout nous oblige à nous montrer de vrais patriotes. Nos soldats, sur tous les champs de bataille, ont prouvé le dévouement que nous portons à la République américaine et à ses institutions, basées comme elles le sont sur les droits inaliénables de l'homme et sur la liberté civile et religieuse: dans ces derniers temps encore, ils ont montré leur loyauté sur les vaisseaux de guerre de la République. C'est la même loyauté qui anima les fondateurs de nos collèges et de nos écoles et qui anime tous ceux qui entretiennent ces institutions, où la langue du grand peuple qui rendit possible l'indépendance américaine, la langue polie du monde, se perpétue en Amérique à côté de la langue principale du pays; ces sentiments se font jour par notre clergé, dont les membres, dès l'origine, portèrent la croix dans des régions jusqu'alors inconnues, et qui sont aujourd'hui les pères du peuple, apprenant à celui-ci les maximes du Sauveur, l'amour de Dieu et l'amour du prochain, en même temps qu'ils inculquent dans l'esprit populaire les principes de l'ordre et du bien-être social: c'est-à-dire, l'attachement au foyer, la préservation de la langue, l'amour de la patrie.

“ Et aujourd'hui, que le pays se trouve plongé dans un deuil si grand, qu'une tristesse si profonde vient de s'emparer de tous les cœurs, notre dévouement pour la République peut seul expliquer la part si sincère et si intime que prennent tous les Canado-Américains, sans exception, à la douleur poignante du reste de la nation, et le frémissement d'horreur, le sentiment unanime d'indignation avec lequel — tous — nous avons accueilli le crime abominable qui vient de nous enlever le chef honoré de la République. Tout en offrant au ciel des prières fréquentes pour notre pays, espérons que notre République demeurera toujours le temple choisi de la liberté, qu'au-dessus de ses autels planera toujours l'ange bienfaisant des institutions libres, et que son drapeau sera toujours pour les peuples opprimés le symbole protecteur d'un avenir dont la gloire ira toujours s'agrandissant à travers des siècles sans fin.”

La question de l'éducation vient ensuite et est discutée sérieusement par tous les orateurs. Les défauts à corriger dans notre système d'écoles paroissiales sont indiqués courageusement, l'importance de l'éducation technique pour les nôtres est démontrée pour la première fois devant une convention franco-américaine, l'éducation dans la famille, par le journal

est étudiée avec un soin méticuleux par les orateurs. Une des résolutions adoptées par le congrès nous a prouvé que tous ces discours n'ont pas été faits en vain. La première partie des travaux du Congrès était terminée, il ne restait plus qu'une question à étudier: notre situation religieuse, une question qui formait le but principal du congrès.

L'honneur d'ouvrir le débat sur cette question revenait de droit au président du congrès, le Dr Omer Larue, cet infatigable ami des nôtres, ce champion sans peur et sans reproche de la cause franco-américaine. Et on relira avec un vif plaisir les principaux passages du splendide discours qu'il prononça au milieu de l'enthousiasme délirant des délégués. Après avoir dénoncé l'œuvre néfaste des assimilateurs à ontrance, il ajoutait:

“ L'histoire, les faits et les statistiques sont là pour prouver la vérité de ce que j'avance.

“ Nous avons eu de nombreux congrès: lisez l'histoire de ces congrès, vous y verrez qu'à chaque fois que nous nous sommes réunis nous avons dû entendre une longue liste de plaintes... Tous ces congrès ont exprimé, par des résolutions adoptées à l'unanimité, qu'il était de notre intérêt national et religieux d'être desservis par des prêtres de notre origine et que, partout où la chose était possible, nous devions établir des congrégations franco-américaines et bâtir des écoles où l'on enseignerait à nos enfants la religion de leurs pères, les sciences élémentaires et la connaissance du français et de l'anglais.

“ C'était là le vœu et la volonté des nôtres.

“ Pourquoi, après tant d'années, voyons-nous encore l'exposé des mêmes griefs? Comment se fait-il que, dans cette religion toute d'amour et de justice, l'on entende encore les plaintes des opprimés? Comment se fait-il que, dans certain diocèse l'on voit aujourd'hui une congrégation, composée de 3,000 Canadiens et 400 Irlandais, desservie par un prêtre belge et un vicaire irlandais, une autre de 2,000 Canadiens et 20 ou 30 Irlandais desservie par un curé irlandais et un vicaire canadien: une paroisse complètement canadienne desservie par un prêtre belge et une autre par un curé canadien et un vicaire irlandais?

“ Rome a cependant reconnu la justice de nos demandes et de nos réclamations dans la cause des Canadiens de Fall-River.

“ Comment se fait-il que les mêmes demandes et les mêmes réclamations faites ailleurs ne rencontrent que dédain et dénégations de la part des autorités diocésaines ?

“ Oh ! c'est parce que nous manquons d'organisation pour la défense de nos droits. . . Il semble révoltant, à première vue, d'être obligé de dépenser son temps et son argent pour obtenir de l'autorité compétente le redressement de torts sur lesquels cette autorité a déjà prononcé.

“ Mais les prêtres et les évêques ne sont pas l'Eglise catholique ; ils en forment partie comme nous. Les avocats et les juges ne sont pas la justice. . . ils ne sont que des parties dans l'exercice de la justice.

“ Mais pour arriver à faire redresser nos griefs, il faut une organisation durable, il faut de l'argent.

“ Choisissons un comité permanent, dit le Dr Larue, auquel on laissera le champ libre pour défendre la cause nationale et auquel on donnera l'argent nécessaire pour remplir toute sa mission et obtenir les résultats désirés. Il est bon de parler, mais il est encore mieux d'agir. Le temps de la parole est passé, c'est maintenant le moment de l'action. Si le peuple franco-américain a réellement à cœur de conserver le français à ses descendants, il nous donnera les moyens de réagir contre ceux qui se servent du pouvoir religieux et de l'argent que nous leur donnons pour nous faire disparaître comme race distincte. La justice existe pour nous comme pour les autres peuples ; et Rome ne peut faire autrement que de sanctionner ce qu'elle a déjà décidé dans les causes identiques à la nôtre. A Rome donc ! à Rome ! chaque fois que l'on refusera de faire droit à nos justes demandes.”

La question était, du coup, traitée sous toutes ses faces et après quelques remarques faites par le Dr David, et M. F.-X. Belleau, de Lewiston, Me, elle fut référée au Comité des résolutions. Ainsi on faisait trêve aux récriminations vingt fois répétées des anciens congrès, pour prendre les seuls moyens pratiques d'arriver à des résultats définitifs. Après des revendications infructueuses, perpétuées de congrès en congrès, on constatait que la cause franco-américaine ne pouvait être jugée que par le tribunal suprême de l'Eglise et on prenait les moyens d'en arriver là, portant ainsi un coup direct à ceux qui s'obstinent à ne pas nous rendre justice.

Une partie des travaux du congrès qui n'a pas été rendue publique, mais qui sera une arme puissante aux mains du comité permanent, c'est le recueil de statistiques établissant, avec la brutale éloquence des chiffres, notre situation véritable dans les cinq diocèses représentés au Congrès de Springfield. Grâce à ces statistiques, on a constaté que dans trois de ces cinq diocèses, Portland, Manchester et Ogdensburg, les catholiques franco-américains, étaient en majorité. Il n'est pas besoin de dire que dans les rangs du clergé, les prêtres canadiens-français sont en minorité. Depuis longtemps, nous soupçonnions un état de choses semblable, mais le moyen de le révéler? Le Congrès de Springfield a tout simplement fait l'histoire des catholiques franco-américains, et cette histoire est belle, grande comme la race dont elle retrace la marche ascendante, malgré l'envie, malgré le fanatisme, malgré tout. Quelle vigueur d'expansion, quelle foi tenace et vigoureuse, quelle noblesse française! Dans le seul diocèse de Providence, dont les statistiques ont été fournies par M. Charles-C. Gauvin, de la *Tribune*, de Woonsocket, la population canadienne-française catholique s'est doublée en dix ans. Partout, l'augmentation de la population franco-américaine s'est faite dans des proportions énormes pour ne pas dire qu'elle s'est faite dans les mêmes proportions que dans le diocèse de Mgr Harkins.

Ce détail, ignoré des nôtres jusqu'aujourd'hui, explique sans doute le fait que la hiérarchie irlandaise a combattu de toutes ses forces, et souvent par des moyens aussi peu charitables que difficilement avouables, l'influence grandissante de l'élément franco-américain dans l'Église catholique des États-Unis. C'est, à vrai dire, de leur part, une lutte désespérée pour la conservation d'un pouvoir juridique que la force des circonstances, impérieusement secondée par le temps, leur enlève graduellement. On n'a jamais connu à Rome le nombre des Canadiens catholiques faisant partie des diocèses américains. Si on l'avait connu, le congrès de Springfield n'aurait jamais été convoqué parce que les droits dont il s'est fait le revendicateur auraient été respectés et seraient respectés depuis longtemps.

Il est notoire que l'élément irlandais ne doit son augmentation qu'à l'immigration qui se fait d'Irlande. Or, il est évident que cette immigration a vu ses beaux jours. Les Irlandais ne viennent plus, comme autrefois, en Amérique. Quant à ceux qui y sont déjà, ils sont à peu près stationnaires au point de



vue de la population. Les familles y sont moins nombreuses, les mariages moins fréquents. Et, il n'y a pas encore deux ans qu'un des curés irlandais de Woonsocket protestait énergiquement contre le fait qu'il n'y avait eu que quatorze mariages dans sa paroisse pendant toute une année. Le même état de choses a pu être constaté dans nombre d'autres paroisses irlando-américaines. Les évêques irlandais constatant la croissance prodigieuse et constante des nôtres, voient surtout l'état stagnant de leurs conationaux. Et comme ils savent que le pouvoir " n'a pas l'habitude de rester aux mains des minorités, ils voient dans nos populations franco-américaines un flot irrésistible que l'assimilation, ou plutôt la " saxonisation " peut seule endiguer. Voilà la source véritable de toutes nos misères. Futile, en elle-même, elle est formidable entre les mains de ceux qui peuvent opposer une barrière quasi infranchissable à toutes nos revendications.

Mais ces barrières, nous allons les franchir, maintenant que le Congrès de Springfield nous en fournit les moyens. Et rien ne s'oppose à ce qu'un jour nous voyions des évêques canadiens-français dans les diocèses où les Canadiens-Français sont en majorité. Il va de soi qu'avant d'en arriver là notre clergé national aura lui-même grandi dans les proportions voulues. Ce ne sera pas encore l'âge d'or, mais ce ne sera pas, au moins, l'âge de fer que nous traversons actuellement. Si le pouvoir change un jour de mains, la faute en sera à ceux qui auront refusé de grandir, à ceux qui auront ignoré le précepte divin, énoncé à l'origine du monde, qui a présidé au développement des races et qui est, en somme, la loi du véritable progrès, dans la société, comme dans la nature. L'avenir est aux races vigoureuses et nous remercions le ciel de ce que le Franco-Américain appartient à une de ces races-là.

Certains de nos assimilateurs les plus zélés nous rappellent une vieille dame qui fut partiellement frappée de cécité à l'âge de 80 ans et avait l'habitude de dire : " Dans mon temps, il faisait beaucoup plus clair qu'aujourd'hui. " Conservateurs obstinés de coutume créées par des circonstances que le temps a modifiées, ils refusent de voir l'immense remuement des foules placées sous leur direction et veulent faire de demain ce qu'ils aimaient il y a cinquante ans. Pour d'autres c'est l'amour du pouvoir rapetissé jusqu'à l'égoïste " politique du plat de fraises " dont parle Leconte de Lisle et rappelée fort à propos

par M. Henri de Regnier à l'occasion de la guigne britannique. C'est l'histoire de l'Anglais qui s'assied à une table de restaurant et verse dans son assiette toutes les fraises que le garçon vient d'apporter. Les autres convives lui font remarquer qu'eux aussi aiment les fraises. " Oh! pas tant que moi!" riposte l'Anglais imperturbable. Le pouvoir, même hiérarchique, est ce plat de fraises dont une part revient de droit à chaque élément, dans l'Église qui est cosmopolite, et surtout quand ce partage judicieux favorise davantage les progrès de la foi et le salut des âmes. Que certains assimilateurs aiment le pouvoir " plus que d'autres ", ce n'est pas une raison pour qu'ils s'en servent à maltraiter ceux qui ne l'ont pas et généralement ne le demandent pas. Une meilleure interprétation de la justice aurait fermé la route à bien des abus, aurait épargné bien des mécontentements. Il n'en a pas été ainsi et, aux États-Unis, ce sont les Franco-Américains qui en ont le plus souffert.

Le congrès de Springfield a pris les moyens de rétablir les faits. Souhaitons que son œuvre soit durable et fructueuse. Cette œuvre, disons-le avec joie, elle se continue déjà. Dans toutes nos sociétés franco-américaines de la Nouvelle-Angleterre et du New-York, on s'efforce d'appliquer les enseignements du congrès. L'élan est donné et nous nous croyons bien près de recueillir les fruits de trente années de luttes, de sacrifices et de dévouement. Le comité permanent qui sera choisi dans quelques jours aura immédiatement à sa disposition toutes les armes nécessaires pour entreprendre sans délai les combats pacifiques qui constituent toute sa mission et le rendent déjà cher aux milliers de compatriotes qui en ont fait leur " preux chevalier ". Le Congrès de Springfield a fait une œuvre vraiment nationale et, à ce titre, méritera pour ses organisateurs, come pour ceux qui exécuteront ses décrets, l'éternelle reconnaissance de tous les cœurs sincèrement épris de l'âme française en Amérique. Entièrement dévoué aux Canadiens-Français et à l'Église, il peut réellement se donner la devise de Marie Leczinska, reine de France: " Tout pour eux, tout pour Elle."

J.-L.-H. Laflamme.

Woonsocket, R.-I., 26 octobre 1901.

## A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

---

Une date fatidique.—Le 3 octobre et les congrégations en France.—Diversité d'attitude.—Les avantages de l'uniformité.—La différence des cas.—La parole du Pape.—Un article des *Etudes Religieuses*.—La déclaration des Jésuites.—La crise du Conseil de la Légion d'honneur.—Les finances françaises.—Enorme déficit.—Une page de M. Leroy-Beaulieu.—Grève en perspective.—Que peut-on espérer des prochaines élections?—Les partis d'opposition en France.—La guerre d'Afrique.—Après deux ans.—Un exposé de M. Brodrick.—Un discours de M. Asquith.—La visite du duc d'York au Canada.

Avec le 3 octobre, a expiré l'extrême délai accordé aux congrégations religieuses, en France, par la loi scélérate du sieur Waldeck, pour produire leur demande d'autorisation. L'action des différents instituts a été diverse. Les uns ont estimé qu'il valait mieux ne pas courir l'aventure d'une instance devant le parlement français, dominé par le Grand-Orient, et qu'ils ne pouvaient se prêter aux exigences d'une loi contraire au droit canon. Ils se sont donc dispersés d'eux-mêmes et ont pris le chemin de l'exil. Les autres ont cru devoir essayer de sauver leurs œuvres en se pliant aux circonstances, quelque dures que soient les conditions imposées, et quelque minimes que soient les chances de salut. Ainsi donc, la majestueuse uniformité d'attitude que tant de catholiques avaient rêvée, au moment où maître Waldeck promulguait sa législation persécutrice, cette uniformité solennelle et redoutable qui aurait porté au ministère jacobin un si terrible coup, elle n'a pas été réalisée. Pourtant, c'eût été un grand et émouvant spectacle si, le 3 octobre, d'un bout de la France à l'autre, les sept cent cinquante-trois congrégations non autorisées, représentant quatre mille deux cent quatre-vingt-douze établissements, se fussent levées en face des oppresseurs et leur eussent crié: "Votre loi est injuste et tyrannique; elle est contraire aux principes les mieux établis de notre droit public et de notre droit civil; elle est la négation de la liberté et de l'égalité dont vos pères avaient inscrit les noms en tête de leur constitution;

nous refusons de nous courber devant ses dispositions iniques; appliquez-la si vous l'osez; poursuivez-nous, expulsez-nous, volez nos biens; nous sommes citoyens français et nous en appelons à la justice de la France!" Cette attitude unanime et énergique eût mis sur les bras de Waldeck-Rousseau et de ses séides une terrible besogne. Reculer, ils ne l'auraient pu, sans doute. Mais alors, il leur eût fallu se mettre à l'œuvre, à l'Est et à l'Ouest, au Nord et au Midi; lancer leurs argousins contre les couvents et les monastères; fermer les hôpitaux, faire maison nette dans les hospices, vider les asiles, détruire des centaines de foyers de charité et d'assistance gratuite, tarir les sources vives où s'alimentait la prospérité de nombreuses régions. Il leur eût fallu, par leurs expulsions, par leurs spoliations, par leurs exécutions odieuses, semer le trouble, l'inquiétude, la gêne, dans presque tous les départements, et provoquer des ressentiments dangereux parmi les populations qui ont soif de paix et d'ordre. Ah! cette résistance passive et générale eût été belle; elle eût peut-être jeté bas le gouvernement de malheur qui déshonore la France. Au lieu de cela, on voit hélas! des congrégations qui courbent la tête, et d'autres qui s'en vont le front haut; des congrégations qui cèdent, à côté d'autres qui résistent. Ce n'est pas de la division, si l'on veut, mais c'est de la disparité, et du manque de cohésion. Au lieu d'un bloc imposant et solide, le gouvernement a en face de lui une multitude de fragments épars, sur lesquels il peut agir séparément et à loisir.

Nous n'écrivons pas ceci pour blâmer les congrégations qui ont demandé l'autorisation. Nous ne nous en reconnaissons pas le droit. Hélas, l'unité d'action était peut-être irréalisable. Le devoir du moment ne pouvait peut-être pas se présenter à chaque institut sous la même forme. Et il est possible que le pire côté de la dure condition où se sont trouvées placées les associations religieuses, ait été la complexité et les différences de leurs situations. Quelques-unes d'entre elles ont dû hésiter et délibérer longtemps dans l'angoisse, avant la décision finale. Que faire? quelle voie prendre? Le devoir est parfois plus difficile à discerner qu'à accomplir. Plusieurs congrégations se sont sans doute déterminées à subir l'iniquité, les humiliations, les périls et les hasards de la loi, pour empêcher la ruine totale et irrémédiable d'œuvres fondées au prix des plus généreux sacrifices. Elles seront peut-être déçues

dans leur fragile espoir, elles ont pu se tromper en principe, mais il serait difficile de ne pas respecter leurs motifs. Maudits soient les hommes néfastes qui ont placé les congrégations religieuses dans cette torturante incertitude!

Le numéro du 20 septembre de la revue des Révérends Pères Jésuites, les *Études Religieuses*, contient un article où l'on entrevoit quelque chose de ces doutes et de ces combats intimes. "Jamais, depuis 1793," écrit le Père Brucker, "les religieux et religieuses de France n'ont eu à subir une épreuve pareille à celle qu'ils traversent aujourd'hui. Et, peut-être, en aucun temps n'auront-ils souffert à un égal degré la torture de l'âme, plus cruelle que les supplices matériels, causée par les obscurités et les doutes angoissants où il leur faut chercher et choisir la voie à suivre. Combien implorent encore une parole d'une autorité et d'une lumière assez décisive pour couper court à leurs hésitations? Et pourtant, cette parole n'a-t-elle pas déjà été dite? Le Pape n'a-t-il point parlé par six fois et n'a-t-il pas manifesté assez clairement aux congrégations, ses ordres, ses désirs, ses conseils?" C'est précisément ce dernier point qui a préoccupé beaucoup d'esprits éminents parmi les catholiques. Le Pape a parlé, mais il n'a pas ordonné l'unité d'action aux associations religieuses. Il les a laissées libres de demander l'autorisation ou de ne pas se soumettre à cette servitude. Il est certain que les congrégations n'ont point reçu du Saint-Siège une consigne nette, péremptoire, absolue, traçant à toutes une seule et même ligne de conduite. Un tel mot d'ordre eût simplifié la situation et fortifié la cause des ordres religieux, à un certain point de vue. Mais le Pape n'a pas voulu le pronocer parce qu'il s'est rendu compte, sans doute, de certaines difficultés d'ordre pratique, qu'il peut connaître mieux que personne. Il voit de plus haut et de plus loin que nous; il a des clartés auxquelles nous ne pouvons prétendre; et lorsque son action n'est pas celle que nous croirions la meilleure, nous devons nous incliner devant la sagesse et la vision supérieures de celui qui représente ici-bas Notre-Seigneur-Jésus-Christ, le Verbe de Dieu.

Cependant, l'auteur de l'article que nous venons de citer semble croire que le Pape a indiqué assez clairement de quel côté il incline. Et il cite une remarquable brochure, parue en septembre, sous ce titre: *La parole du Pape, — Les Congrégations Religieuses en France: Soumission ou résistance*. Voici un

passage de cet opuscule, écrit par un éminent religieux: "Le Pape, qui est le chef de l'Église, condamne et flétrit la loi; il la marque comme contraire au droit naturel, au droit évangélique, au droit ecclésiastique. Il n'*ordonne*, ni ne *conseille* de s'y soumettre; il n'*invite* pas à le faire. Néanmoins, à ceux qui, à leurs risques et périls, croiront pouvoir quand même solliciter l'autorisation, le Souverain Pontife par un acte de *tolérance*, condescend à permettre une démarche de soumission envers une législation qu'il réprouve; cette mesure de condescendance lui est inspirée par la crainte de conséquences très graves: l'extinction de la vie religieuse en France. Mais, en même temps, il limite cette concession extrême par deux réserves, par deux restrictions dont il fait, *de la seconde surtout*, — "que l'on promette à l'ordinaire du lieu *seulement* la soumission qui est conforme au caractère de chaque institut," — la condition *sine quâ non* de la licéité de la démarche de soumission. Or de ces deux restrictions, *de la seconde surtout*, le gouvernement ne veut pas; il prétend n'en tenir aucun compte; il exige du Supérieur d'ordre, comme formalité préliminaire indispensable, une signature qui en est la négation. Il nous semble que la conclusion s'impose."

Après avoir cité ces lignes, le R. P. Brucker ajoute: "Il nous semble, à nous aussi, que quiconque aura pu lire le développement de ces idées avec le seul désir de reconnaître et d'embrasser la vérité, conclura sans hésiter qu'aucune congrégation jouissant à quelque degré de l'*exemption*, et voulant suivre simplement la direction du Pape, ne peut demander l'autorisation." Toutefois, à l'encontre de cette conclusion se dresse l'objection suivante: "Mais alors c'est la ruine des congrégations, la ruine de leurs œuvres, et, d'un trait de plume, l'abolition de tous les services rendus par les ordres religieux." L'auteur de la brochure répond ainsi à cette objection: "A l'heure actuelle, l'œuvre qui s'impose et prime toutes les autres, le service le plus précieux que l'on puisse rendre à la société chrétienne, c'est de sauver la dignité et la liberté de l'Église de France. . . Lorsque n'existeront plus en France ces boulevards de l'autorité immédiate du Pape qui s'appellent les ordres religieux, la France, à qui l'État choisit ses évêques, sera mûre pour l'Église nationale et pour le schisme." D'ailleurs, en demandant l'autorisation, les congrégations sont-elles sûres de sauver leurs œuvres? L'auteur ne le pense pas. Il fait "re-

marquer aux congrégations combien elles sont peu assurées, en se soumettant, de conserver ces œuvres dont l'intérêt les préoccupe; combien plutôt elles ont de raison de craindre que la conséquence de leur soumission soit une ruine pire à tous les points de vue, parce qu'elle sera déshonorante et irrémédiable."

Quoi qu'il en soit, la date fatale du 3 octobre est passée, et voici un aperçu de la situation. Sur les sept cent cinquante-trois congrégations non autorisées, — six cent six de femmes, et cent quarante-sept d'hommes, — il y en avait six cent sept qui avaient demandé l'autorisation, le 4 octobre, d'après les journaux officiels. Ces six cent sept congrégations se décomposaient en soixante-quatre congrégations d'hommes et cinq cent quarante-trois congrégations de femmes. Quarante-vingt-trois congrégations d'hommes et soixante-trois de femmes ont refusé de se soumettre à la loi. En étudiant ces chiffres on constate qu'une majorité des congrégations d'hommes n'a pas voulu se courber devant la législation du sieur Waldeck, tandis que la grande majorité des congrégations de femmes s'est résignée à subir le joug. On conçoit facilement que les religieuses soient en général moins armées, aient moins d'aptitudes pour la lutte, soient moins capables d'affronter la dispersion et l'exil que les religieux. En somme, le plus grand nombre des congrégations non autorisées se sont conformées à la loi en demandant l'autorisation. Combien vont l'obtenir? Combien vont sortir vivantes de la gueule des bêtes fauves parlementaires pour qui la haine du Christ est devenu une seconde nature?

Nous ne pouvons nous empêcher d'éprouver une profonde tristesse en voyant l'œuvre du tyranneau Waldeck s'imposer ainsi triomphalement, et presque sans coup férir, aux congrégations religieuses de France. Nous nous demandons avec angoisse si la lutte quand même, la ruine et l'expatriation en masse n'auraient pas mieux valu que cette capitulation périlleuse, que cette entrée navrante dans une voie d'asservissement et de douleur, qui, pour la plupart des instituts, nous le craignons, ne sera qu'une lente agonie.

Les principales congrégations d'hommes qui ont refusé de demander l'autorisation sont les Bénédictins, les Jésuites, les Carmes, les Capucins, les Chartreux, — à l'exception de ceux de la Grande-Chartreuse, — les Assomptionnistes, les Pères du Sacré-Cœur d'Issoudun, les Frères de St-Vincent-de-Paul.

etc. Parmi celles qui ont formulé leur demande, nous remarquons les Dominicains, les Oblats, les Pères de l'Oratoire, les Marianites, les Rédemptoristes, les Eudistes, les Prémontrés, les Maristes, les Clercs de St-Viateur, les Trappistes, les Lazaristes, les Carmes déchaussés, les Pères du Saint-Sacrement, les Chanoines de l'Immaculée-Conception, les Frères de la Doctrine chrétienne.

A la tête des congrégations qui n'ont pas voulu passer sous les fourches caudines de MM. Waldeck et Millerand, les Jésuites et les Bénédictins se sont signalés par la netteté de leurs protestations et la fermeté de leur attitude. Quelques jours avant l'expiration du délai légal, les quatre Provinciaux de la Compagnie de Jésus, en France, ont publié une déclaration dans laquelle ils ont exposé les motifs de leur résistance à la loi scélérate. Nous tenons à mettre sous les yeux des lecteurs de la REVUE CANADIENNE de larges extraits de ce noble énoncé de principes.

“ Le délai accordé par la loi du 1er juillet 1901 aux congrégations religieuses pour demander l'autorisation, touche à son terme, écrivent les vénérables signataires.

“ Après avoir mûrement réfléchi, les soussignés, provinciaux de la Compagnie de Jésus en France, avec les religieux qu'ils représentent et dont ils vont se séparer, déclarent avoir résolu de s'abstenir de toute demande d'autorisation.

“ D'autres congrégations, adoptant la même résolution, ont déjà protesté, en prenant le chemin de l'exil, contre la situation que leur préparait la loi sur les associations. Et de toute part elles ont reçu les témoignages les plus éclatants et les plus mérités de respect et de sympathie.

“ Pour nous, qui avons lieu de craindre, après les fréquentes attaques dont nous avons été l'objet devant le Parlement, que nos intentions ne soient dénaturées et calomniées, nous croyons devoir faire connaître au public les graves motifs de notre abstention. . . . .

“ La loi actuelle n'est qu'un nouveau pas en avant dans la guerre qui se poursuit contre l'Église. C'est l'Église qui est attaquée dans les congrégations, et c'est elle que les congrégations défendent en repoussant une autorisation qui a pour but de les asservir et de préparer l'asservissement de l'Église elle-même. Une telle autorisation, nous ne pouvons pas la demander.



“ En faisant cette déclaration, loin de nous la pensée de condamner ceux de nos frères dans la vie religieuse qui croient devoir prendre un autre parti. Nous savons combien la délibération est pleine d'angoisses. Forcés de choisir entre deux maux, tous deux très graves, entre les ruines de toutes sortes qui vont suivre l'abstention et, d'autre part, l'atteinte profonde portée par la loi aux prérogatives de l'Église non moins qu'aux libertés individuelles, l'hésitation s'explique, et le Souverain Pontife lui-même, sous certaines réserves, a laissé aux congrégations la faculté de se déterminer. Plusieurs d'entre elles croient pouvoir trouver une formule de conciliation qui satisfasse le gouvernement sans sacrifier les droits du Saint-Siège. Pour nous, entre le gouvernement, qui persiste à mettre comme condition préalable à l'autorisation l'abandon par les congrégations de l'exemption canonique, et le Saint-Siège qui déclare “ ne pas permettre qu'on méconnaisse ou amoindrisse l'exercice direct et immédiat de son autorité suprême sur les ordres ou instituts religieux ” (Lettre du card. Gotti aux évêques de France, 10 juillet), nous avouons, avec tous les religieux qui ont pris le chemin de l'exil ou se sont dispersés, ne pas trouver de formule de conciliation.

“ Persuadés en outre que demander l'autorisation serait livrer aux adversaires de l'Église des œuvres cent fois approuvées par elle, sacrifier nos droits individuels, notre indépendance et notre dignité :

“ Que ce serait porter une atteinte profonde à notre vie religieuse elle-même et dans ce qu'elle a de plus intime ;

“ Que mis, enfin, en position de rendre à la France un signalé service, en résistant, autant que nous le pouvons, à une persécution religieuse qui la tue, ce serait refuser de nous sacrifier pour elle, il ne nous reste plus, croyons-nous, qu'à prendre le parti que nous dicte notre devoir de Français, de catholiques et de religieux. Et nous aimons à le croire, personne parmi ceux que n'aveuglent point l'esprit de parti et les passions sectaires, ne verra dans notre conduite un acte d'insubordination ou de révolte ; mais uniquement l'accomplissement de ce que nous considérons comme notre devoir.

“ C'est une douloureuse résolution que nous sommes contraints de prendre. Toutes les œuvres auxquelles nous avons voué notre vie sont menacées de destruction. A une heure où l'avenir nous apparaît bien sombre, c'est notre plus grand re-

gret de ne plus pouvoir travailler au bien de la France, et de voir même compromises, dans les missions, des œuvres qui n'étaient pas sans honneur et sans utilité pour elle. Cependant, nous le déclarons, nous n'avons aucune amertume dans l'âme contre ceux qui nous condamnent. Nous n'oublions pas que nous sommes les disciples de celui qui a dit: " Priez pour ceux qui vous persécutent." Daigne la main miséricordieuse de Dieu arrêter la France sur la pente fatale où on l'entraîne, c'est notre prière la plus ardente! "

Cette lettre est signée par les RR. PP. de Scarraille, provincial de Toulouse, Labrosse, provincial de Paris, Paultier, provincial de Champagne, et Bouillon, provincial de Lyon. Puisse leur prière être entendue, et la France préservée de maux qui l'attendent, si ses gouvernants continuent à la faire marcher dans la voie d'iniquité et de persécution où ils l'ont engagée!

\* \* \*

Les maîtres actuels de la République ne font pas seulement la guerre aux moines. Ils la font aussi à des institutions que leur caractère national devrait mettre à l'abri de leurs coups. Ainsi, dernièrement, le ministère a provoqué une crise douloureuse dans le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur. Il a révoqué, sans aucune explication, le général Davout, duc d'Anerstaedt, comme grand-chancelier, et nommé à sa place le général Florentin, ancien gouverneur de Paris. Cette destitution brutale a provoqué une vive émotion. Le général Davout est un vaillant soldat, porteur d'un nom glorieux dans les annales militaires de la France, et jouissant d'une réputation sans tache. Pour quel motif a-t-il été ainsi frappé? On prétend que c'est parce qu'il a résisté à certaines exigences du gouvernement au sujet de radiations politiques, que celui-ci aurait voulu obtenir. Ainsi après la condamnation de M. Paul Déroulède, par la Haute-Cour, le cabinet a demandé qu'il fût rayé des cadres de la Légion d'honneur. A l'unanimité, le conseil de l'ordre a refusé, pour la raison que la sentence ne décrétait pas la radiation. Dans le cas de M. de Lur-Saluces, qui était analogue, le grand-chancelier n'a même pas voulu soumettre la question au conseil, qui s'était déjà prononcé une fois. On dit aussi que M. Monis, garde des sceaux, s'est vengé du général Davout, parce qu'il s'était opposé à ce que le

jeune Monis reçût l'autorisation de porter la cravate de commandeur d'un ordre étranger. On affirme que le grand-chancelier a été révoqué sans même être prévenu et qu'il en a été informé par l'Officiel. Cet acte inqualifiable a eu pour premier résultat la démission de trois membres militaires du conseil de l'ordre, les généraux La Veuve et Lebelin de Dionne, et le vice-amiral Lefèvre, qui ont voulu se solidariser avec le général Davout et protester contre sa disgrâce. On prévoit de plus la démission du général Hartung.

Au sujet du refus de radier le nom de Paul Déroulède des registres de l'ordre, les journaux de Paris publient cet extrait d'une lettre de M. Sully-Prud'homme, membre civil du conseil : "En ce qui me concerne, bien que je désapprouve le projet plébiscitaire de Déroulède et que je réproûve sa tentative d'employer la force pour le mettre à exécution, au risque de diviser l'armée, rien au monde ne me ferait contribuer à prononcer sa dégradation. *L'honneur, selon moi, consiste tout entier dans la belle qualité du mobile qui dirige les actes.* Or, j'ai toujours vu dominer dans la conduite de Déroulède l'anxieux et continuel souci de notre grandeur nationale par la réparation de nos désastres. Tous les mouvements, tous les vœux suprêmes de son cœur sont éminemment français. Cela me suffit, et je ne suis pas le seul qui s'en contente." Sans doute, ces paroles généreuses de M. Sully-Prud'homme auront fait hausser les épaules à M. Waldeck et à ses acolytes. Ce sont là propos de poète ! Pour trouver grâce à leurs yeux, il ne sert de rien d'être français et patriote, il faut être franc-maçon et sectaire.

Voilà donc le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en pleine désorganisation par suite de l'arbitraire ministériel.

\* \* \*

On dirait vraiment que ces hommes funestes doivent ruiner tout ce qu'ils touchent. La situation financière de la France, sous leur administration, est désastreuse. L'année fiscale 1901 va se clore sur un déficit énorme. Pour les neuf premiers mois, l'écart entre les prévisions et les recettes actuelles est de 90 millions ; il est de 139 millions entre les recettes de l'exercice courant et celles de l'année dernière. Pour le seul mois de septembre, le déficit est de 20 millions. Les douanes accusent une moins-value de 2 millions, les sucres une moins-value de 4 millions, les contributions indirectes une moins-value de 14

millions. Le progrès du socialisme, depuis que M. Waldeck-Rousseau lui a ouvert les portes du pouvoir, sont pour beaucoup dans cette dépression financière. Les intérêts sont alarmés, l'industrie se sent menacée, le commerce est craintif, les capitaux émigrent à l'étranger, et les recettes générales baissent fatalement. Devant cette situation déplorable, un journal peu suspect d'hostilité envers le régime, pousse un cri d'alarme :

“ Il n'est pas possible, déclare le *Temps*, d'envisager sans de sérieuses inquiétudes une pareille situation. Aucun fait particulier, aucune dépense extraordinaire ne la justifie. Nous n'avons sur les bras aucune expédition coloniale, nous ne faisons pas d'armements anormaux. C'est le déficit à l'état pur, le déficit dans toute sa hideur et avec toutes ses menaces. Puisqu'il n'est pas dû à des causes exceptionnelles, on ne peut se flatter de le voir disparaître avec les causes qui l'auraient amené.

“ L'Angleterre, certes, est, elle aussi, dans une situation financière embarrassée, mais elle sait que ces embarras sont déterminés par la guerre du Transvaal et qu'ils finiront en même temps. Mais nous, c'est en pleine paix que nous nous ruinons. Et nous sommes obligés de nous demander avec angoisse ce qu'il adviendrait si, nous ruinant déjà en pleine paix, nous avions un jour ou l'autre à pourvoir par surcroît aux frais d'une guerre. La dette publique française est colossale : l'augmenter encore paraît une pure folie, propre à nous conduire droit à la faillite. Et pourtant, les dépenses publiques ne peuvent être couvertes que par l'impôt ou par l'emprunt et, puisque les impôts sont en moins-value, c'est par des emprunts plus ou moins déguisés qu'il faudra combler le déficit.

“ Dans les cas de ce genre, le peuple simpliste a son explication toute trouvée : C'est, dit-il, la faute au gouvernement.” On peut discuter cette explication, qui manque évidemment de nuances, mais il est d'abord prudent d'en tenir grand compte, en un pays où le suffrage universel est maître absolu et où un courant de mécontentement général peut détruire la République. Rappelons-nous que c'est le déficit qui a été la cause efficiente et immédiate de la perte de la monarchie sous Louis XVI.”

Précisément au sujet de cette question financière en France, nous relisons ces jours-ci la conclusion du grand ouvrage de M. Paul Leroy-Beaulieu sur la *Science des finances*. Cette conclusion était écrite en 1877. L'éminent économiste y passait en

revue toutes les raisons d'espérer en une situation florissante, dans un avenir rapproché, pour le Trésor français, toutes les causes qui allaient contribuer à dégrever le budget. Il signalait l'expiration graduelle d'une masse d'annuités diverses qui devait réaliser bientôt une économie annuelle de 150 ou 160 millions. Il mentionnait aussi la suppression des garanties d'intérêts envers les compagnies de chemins de fer, le remboursement partiel des avances, le retour à l'État de 40,000 kilomètres de voies ferrées, la diminution du service de la dette par une série de conversions judicieusement pratiquées. " Si la conduite économique de la France était intelligente, prévoyante et équitable," écrivait-il, " dans un petit nombre d'années nous aurions reconquis une position singulièrement solide, et effacé tous les vestiges de nos désastres... Si l'on trouve lointaines toutes ces brillantes perspectives, dont quelques-unes, cependant, sont relativement prochaines, du moins l'on a comme ressources nouvelles qui se présentent d'elles-mêmes presque chaque année les plus-values des impôts. Si une administration sévèrement économe voulait consacrer ces plus-values, non pour la totalité, mais pour la moitié seulement, à des réductions de taxes, en dix ans, avec les ressources complémentaires provenant des concessions et de l'expiration de certaines annuités, on aurait supprimé à peu près tous les impôts établis depuis la guerre. Combien l'allègement de tant d'entraves ne servirait-il pas le génie industriel et la puissance productive de la France!"

Six ans après avoir écrit ces lignes, M. Leroy-Beaulieu publiait une nouvelle édition de son ouvrage. Et voici la note qu'il ajoutait, en 1883, à la fin du chapitre dont nous venons de citer un passage :

" Nous n'avons eu rien à changer à cette conclusion de la première édition de notre ouvrage écrite en 1877; tout ce qui s'est passé dans les six dernières années n'a fait que confirmer nos opinions concernant les ressources et les dangers des finances françaises. Les retards nouveaux apportés à la conversion du 5 p. 100, malgré les exemples de l'Angleterre, de l'Amérique, de plusieurs autres pays et d'un grand nombre de villes, nous ont prouvé une fois de plus que le gouvernement français, en quelques mains qu'il soit, continue à professer le plus souverain mépris pour les droits du contribuable. Le gigantesque et impraticable plan Freycinet, l'accès de folie qui

s'est emparé des cerveaux des membres du Parlement et qui leur fait sans cesse augmenter le nombre des places, élever les traitements, multiplier les subventions, développer le dévorant socialisme d'État, tout ce dévergondage inouï et ce pillage sans frein dont le budget de la France et le budget des communes sont la proie, ont complètement changé les riantes perspectives financières que la France avait devant elle en 1877."

Voilà ce que M. Leroy-Beaulieu écrivait en 1883. Au bout de quatre ans il donnait au public une quatrième édition de son magistral traité; et l'on y trouvait cette nouvelle note:

"Les quatre années qui se sont écoulées depuis 1883, ont malheureusement encore accentué le gaspillage des pouvoirs publics. La démocratie française est en proie à un véritable vertige. Les souffrances de la crise agricole et commerciale semblent impuissantes à l'instruire. Aussi a-t-on complètement compromis la situation de nos finances si brillantes en 1877. Néanmoins, il reste encore des ressources qui nous ramèneraient de meilleurs jours, si l'on voulait être désormais prévoyant."

Enfin, dans l'édition de 1892, nous lisons cette simple ligne: "Le développement du socialisme d'État depuis 1888 accroît les appréhensions qui précèdent." Ces tristes prévisions de l'éminent écrivain n'ont été que trop justifiées par les événements. Et en 1901, comme nous l'avons vu plus haut, les finances de la France sont dans un état lamentable. La fameuse sentence du baron Louis est toujours vraie: "Faites-moi de bonne politique et je vous ferai de bonnes finances." Depuis plusieurs années on a fait en France de la détestable politique; voilà pourquoi on se trouve aujourd'hui en face d'une désastreuse situation budgétaire.

Comme addition à tous les maux de l'heure présente, voici qu'on annonce maintenant une grève générale des mineurs français pour le premier novembre. On a procédé dans les centres houillers à un *referendum* qui a abouti à un vote écrasant en faveur de la grève. A quels conflits formidables, à quels désastres peut conduire cette détermination!

\* \* \*

Est-il possible d'espérer que le triste spectacle que nous offre en ce moment la France va changer pour le mieux? Oui, cela serait possible si tous les citoyens honnêtes, si tous les bons

Français le voulaient sérieusement et énergiquement, et surtout s'ils comprenaient la nécessité de s'entendre. Nous croyons qu'il y a en France actuellement une majorité hostile au régime Waldeck-Millerand. Mais cette majorité est éparse. Elle manque de lien. Dans un récent numéro de *l'Univers*, M. Pierre Veillot passe en revue les trois principaux éléments qui composent l'opposition : l'élément nationaliste, l'élément progressiste, et l'élément constitutionnel-catholique. L'élément nationaliste est né du sentiment patriotique froissé par les audaces du parti dreyfusard, et par l'abominable campagne contre l'armée. Il a eu des succès, il s'est emparé du conseil de ville de Paris, mais les violences et les impairs de M. Déroulède lui ont fait du mal. Seuls, les nationalistes ne sauraient prétendre à emporter les élections de 1902. "Les événements se sont chargés, à temps encore, écrit M. Veillot, de les éclairer sur la situation. Ils doivent comprendre maintenant qu'ils ont un intérêt vital à se séparer des plébiscitaires, césariens et antirépublicains. Ils se rendent compte, nous n'en doutons pas, qu'il leur faut contracter d'autres alliances où ils traiteront, non point en puissance prépondérante, mais sur le pied d'égalité avec les éléments qui peuvent, comme eux, concourir à sauver le pays. M. Jules Lemaître, qui a toujours été la vraie tête raisonnable et perspicace du nationalisme, voit très bien la nécessité d'une rupture politique entre lui et M. Déroulède. Il voit très bien qu'il lui faut, par contre, s'établir en collaboration intime et complète avec MM. Pion et Méline. Son patriotisme, plus fort que d'honorables sympathies et que la crainte des méchants commentaires, nous garantit ses prochaines résolutions."

Quant au parti progressiste, qui a détenu le pouvoir deux ans avec M. Méline, il doit se rendre compte qu'il ne le reprendra pas sans contracter des alliances. Il est encore considérable par son nombre et la valeur de ses chefs. Mais la défection de M. Waldeck-Rousseau lui a enlevé un groupe d'adhérents, et l'influence ministérielle peut encore décimer ses rangs dans la mêlée électorale. "Cent cinquante au Palais-Bourbon, dit M. Pierre Veillot, ils n'y reviendront point augmentés, ils courent plutôt le risque d'y revenir réduits, s'ils font bande à part. Ils ne l'ignorent pas. On les trouvera tout disposés à l'alliance, pourvu qu'elle se noue, loyalement et nettement, sur la base du respect des institutions. C'est leur droit, c'est même

leur devoir de formuler cette exigence. Ils se perdraient en ne la posant point comme principe intangible. Et s'ils se perdaient, on peut dire que, pour longtemps au moins, nous serions perdus."

Enfin, pour ce qui est du groupe constitutionnel-catholique, dirigé par M. Pion, il forme un appoint fort appréciable. Toutes les nuances de la droite, quelques que soient leurs préférences monarchiques, doivent comprendre, à l'heure actuelle, combien il est urgent de s'y rallier. Ce groupe, ainsi fortifié et grossi, peut tendre loyalement la main aux deux autres pour livrer bataille au nom de la liberté, de l'ordre social et du patriotisme.

Si une entente n'a pas lieu entre ces trois éléments, s'ils ne vont pas aux élections avec ensemble, tout est perdu. La chambre future sera plus mauvaise que la chambre actuelle; les socialistes y domineront irrésistiblement, et alors malheur à la propriété, malheur à la liberté individuelle ou collective, malheur à la société, malheur à la France!

\* \* \*

Le 11 octobre courant était le deuxième anniversaire du commencement des hostilités dans le Sud-Africain. Déjà deux ans! Et la guerre n'est pas terminée. Les commandos boërs tiennent de tous côtés la campagne; ils attaquent les convois, ils menacent constamment les communications de l'armée anglaise, ils vont et viennent avec une rapidité merveilleuse, et l'on se demande quand leur étonnante résistance va cesser. Dans la colonie du Cap le mécontentement et la désaffection de la population hollandaise vont toujours croissants. Le gouvernement a dû proclamer l'état de siège à Cape-Town. Quelle que soit l'issue de la lutte, le petit peuple boër se sera vraiment immortalisé par l'héroïsme dont il fait preuve dans la défense de son autonomie.

Evidemment, il y a deux ans, on ne s'attendait guère dans les sphères officielles anglaises à une guerre aussi longue, aussi coûteuse, aussi meurtrière et aussi épuisante. En réponse à une lettre de M. Howard Vincent, M. Brodrick, le secrétaire de la guerre, donnait l'autre jour les informations suivantes. Le gouvernement anglais a actuellement en Afrique 200,000 hommes et 450 canons. Il pourvoit à l'approvisionnement de 314,000 personnes, à la nourriture de 248,000 chevaux et mu-



lets. Il tient en campagne 69 colonnes mobiles, et il débarque mensuellement dans les ports sud-africains, 10.000 chevaux. En Angleterre on exerce continuellement 100.000 hommes, afin de pouvoir maintenir l'armée d'Afrique à l'effectif requis. Ce sont là incontestablement de prodigieux efforts. Bien peu de puissances européennes pourraient ainsi maintenir une immense armée à l'autre bout du monde. Mais le côté fâcheux de tout ce déploiement d'énergie, de ténacité et de ressources, c'est qu'il n'a pas encore donné, après deux ans, de résultats définitifs. On conçoit que cette prolongation de la guerre et les échecs dont le télégraphe transmet trop souvent la nouvelle, finissent par énervier l'opinion, et donnent des armes aux critiques anti-ministériels. Parlant dernièrement à la réunion annuelle de l'Association libérale à Ladybank, l'un des chefs de l'opposition, M. Asquith, a fait entendre des paroles sévères :

“ Il y a un ans, s'est-il écrié, les ministres affirmaient que les opérations militaires étaient terminées. Où en est-on ? Deux cent mille hommes en armes, du côté des Anglais, le Cap envahi et fournissant des rebelles, le Natal menacé d'une formidable invasion. Qu'a fait le gouvernement pour faire face à la situation ?

“ Les documents où sont exposés ses actes resteront comme des chefs-d'œuvre dans l'histoire de l'optimisme insouciant et mal informé. Il y a eu défaut absolu de coopération entre les personnes solidairement responsables de la conduite des opérations. Il n'est rien que la postérité ne condamnera plus vivement que les manœuvres électorales de l'automne 1900 où l'on déclarait la guerre terminée. Depuis, le gouvernement a envoyé dans le Sud de l'Afrique des soldats non exercés, dont un grand nombre ont dû être rapatriés. Le bannissement des officiers boërs est en contradiction formelle avec l'assurance donnée par le gouvernement à la Chambre des communes que la déclaration de lord Kitchener ne serait mise à exécution qu'après avoir été sanctionnée législativement.”

Comment tout cela va-t-il se terminer ? L'Angleterre va-t-elle venir à bout de la tâche herculéenne qu'elle a entreprise, ou mieux que M. Chamberlain lui a fait entreprendre ? C'est encore possible. Mais nous croyons que, quoi qu'il advienne, le secrétaire d'Etat pour les colonies trouvera dans cette question sud-africaine sa pierre d'achoppement, et qu'un énergique mouvement de réaction contre ses pratiques et sa politique va

se manifester dans un avenir peut-être plus rapproché qu'on ne le croit.

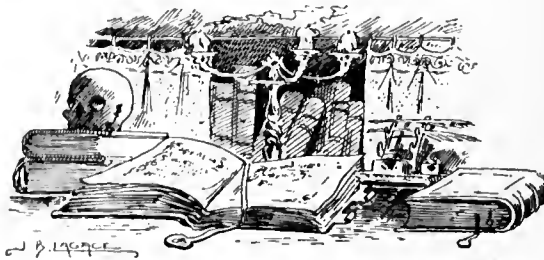
\* \* \*

Le duc d'York a terminé sa visite au Canada, après avoir été jusqu'à Victoria, et touché les flots du Pacifique. Partout il a été reçu avec les honneurs dus au fils du souverain. Et, avant de quitter le sol canadien, il a témoigné dans une lettre publique, sa profonde satisfaction, et l'enthousiaste impression qu'il emporte de son contact avec notre pays.

Ce voyage n'a pas été sans causer quelques froissements. Auprès d'un bon nombre de nos compatriotes, le spectre de l'impérialisme a paru jeter une ombre sur la visite princière. Dans d'autres circonstances, l'enthousiasme eût sans doute été plus grand. Cependant, si nous sommes pour vivre encore durant une période indéterminée sous le sceptre royal d'Angleterre, — comme nous le pensons, — il nous semble que ce voyage du prince héritier devra avoir de bons résultats. Quand l'on a vu soi-même les lieux et les hommes, on doit saisir mieux les questions et mieux comprendre les problèmes nationaux et politiques.

Ths Chapais.

Québec, 25 octobre 1901.



## A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES

---

**L'Eglise de France et l'Etat au dix-neuvième siècle (1802-1900).** *Conférences faites aux Facultés catholiques d'Angers*, par L. Bourgain. 2 vol. in-12, 360 pages. Ancienne maison Charles Douniol, P. Téquì, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris. Prix : \$1.50.

Pour faire connaître la valeur et l'actualité de cet ouvrage, il suffira de citer quelques mots de sa préface et d'indiquer les sujets qu'il traite.

“ Ces conférences sur *l'Eglise de France et l'Etat au dix-neuvième siècle*, dit l'auteur, font suite aux conférences sur *l'Eglise d'Angers pendant la Révolution*. Aussi, malgré l'étendue et la variété de la matière, y suit-on la même méthode: la synthèse, et rien que la synthèse. Puissent-elles, quelque imparfaites qu'elles soient, trouver auprès des lecteurs l'accueil qu'elles ont déjà trouvé auprès des auditeurs des facultés catholiques et des dix mille abonnés de *l'Ami du Clergé* !... ”

\* \* \*

**La Réalité des Apparitions angéliques**, par le R. P. D. Bernard-Marie Maréchaux, *Bénédictin de la Congrégation Olivétaine*. Un volume in-12 de 1x-140 pages. Ancienne maison Ch. Douniol, P. Téquì, libraire-éditeur, 29, rue de Tournon, Paris. Prix : 25 cts.

*L'Angélique dans la vie des Saints*, ou Epiphanies des bienheureux esprits, voilà tout le sujet de cette étude. L'histoire à la main, fort du témoignage si autorisé des Bollandistes, l'auteur nous montre, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament, des visions intellectuelles, des manifestations angéliques dûment constatées et entrant parfaitement dans le plan divin. Puisque le démon, malgré sa révolte, ne conserve un rôle que trop réel ici-bas, pourquoi les anges, les archanges, les principautés, les vertus, les puissances, les dominations, les trônes, les chérubins, les séraphins ne viendraient-ils, messagers de la divine Providence, se montrer aux hommes, les assister, les consoler, les instruire, les orienter sur le chemin du ciel ?

\* \* \*

**Mes Amis et mes Livres**, par Marie Jenna. Un volume in-16 illustré de 18 photographures. Ancienne librairie Douniol, 29, rue de Tournon, Paris, Téquì, éditeur. Prix : 75 cts.

C'est tout une galerie d'écrivains distingués, la plupart du XIX<sup>e</sup> siècle, que le pinceau magique de Marie Jenna a entrepris de buriner pour la postérité. Ses personnages sont vivants. A contempler leurs traits si sobrement, mais si vigoureusement esquissés, le lecteur a l'illusion de croire qu'il entend encore le P. Lacordaire et Mgr Dupanloup ; il ranime sa foi chancelante dans les inoubliables études de M. Aug. Nicolas ; il combat avec le terrible Louis Veuillot pour l'Eglise, et admire la verve étincelante du fougueux polémiste ; il savoure les poésies bretonnes et les cantilènes des félibres de Provence ; il applaudit aux *Chants du Soldat* de Déroulède et aux accents de F. Schubert, etc. Poésie, histoire, éloquence, critique littéraire, philosophie, Marie Jenna ne dédaigne rien.

**Manuel Théorique et Pratique d'Horticulture**, par un religieux de 26 ans de pratique et d'enseignement, 3<sup>e</sup> mille. Un volume in-12 de 700 pages. Ancienne maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris. Prix : \$1.00.

Je suis tout heureux de présenter à ceux de nos lecteurs qui s'occupent d'horticulture et de jardinage, soit par profession, soit par agrément, un excellent livre, digne de toute leur attention.

Ils y trouveront une foule de choses intéressantes : des notions exactes, bien données sur la botanique, la géologie, les amendements et les engrais, la culture du jardin potager, un cours élémentaire d'arboriculture fruitière, un extrait de travaux à faire chaque mois de l'année et des renseignements utiles pour la conservation des fruits, un traité complet sur la taille des différents arbres fruitiers. Cette nouvelle édition d'un ouvrage d'une réelle valeur a été augmentée d'un traité complet sur les plantes florales de plein air. Nous recommandons, nous conseillons à nos amis d'acheter, d'étudier ce manuel de notre "Jardinier." Ce modeste anonyme a, pendant vingt-six ans, enseigné et pratiqué l'horticulture, il en raisonne en homme du métier, sans aucune apparence de prétention. Son livre, d'aspect attrayant, est parfaitement clair, complet, bien compris et contient tout ce qu'il faut. Un petit atlas de planches gravées donne, en une quarantaine de dessins, tout ce qui peut compléter le texte : éléments de botanique, greffe et taille des arbres.

\* \* \*

Voici deux beaux volumes sortis des presses de la librairie Aubanel frères, d'Avignon, imprimeurs de N. S. P. le Pape.

**Les Sacrements expliqués** d'après la doctrine et les enseignements de l'Eglise catholique, par le R. P. Arthur Devine, passionniste, ouvrage traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur par l'abbé C. Maillet. 1 vol. grand in-16, Lu-658 pages. Prix : \$1.50.

**Méditations sur l'Evangile**, par le cardinal Wiseman, traduit de l'anglais par l'abbé J. Caudron. 1 vol. grand in-16 de 280 pages. Prix : 75 cts.

Cette traduction de l'ouvrage du R. P. Devine mérite le même succès qu'a eu en Angleterre l'original des *Sacrements expliqués*. Mettre à la portée du public français, dans un style clair et facile, les fruits d'un travail d'autant plus digne d'attention que le sujet en est plus important, à notre époque surtout, où le don divin de la grâce et ses sources sont méconnus d'un si grand nombre ; unir, dans cette matière, à la pureté et à la solidité de la doctrine, les conseils pratiques que suggère une longue expérience des âmes, c'est rendre un véritable service aux prêtres et aux fidèles.

C'est donc avec empressement que l'ouvrage du savant et pieux Passionniste anglais doit être recommandé à tous.

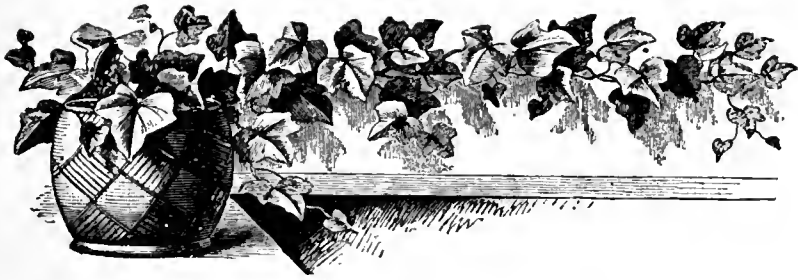
M. l'abbé J. Caudron, qui a déjà traduit les *Méditations sur la Passion* du cardinal Wiseman, nous donne aujourd'hui ses *Méditations sur l'Evangile*. L'Evangile est la source intarissable où les chrétiens trouvent l'aliment substantiel de la piété ; où les âmes qui doutent ou qui chancellent rencontrent les attraits les plus puissants vers la foi et la vertu. L'Evangile prêché, étudié, médité, c'est la condition indispensable du progrès réel et du salut des âmes.

Les pensées toujours solides et neuves souvent que l'éminent cardinal a su tirer de l'Evangile, aideront de nombreux lecteurs à en mieux pénétrer le sens profond et à en retirer des fruits abondants.

---

N. B.—Tous les livres mentionnés ci-dessus sont en vente à la librairie C. O. BEACHEMIN & FILS, 256 et 258, rue St-Paul, Montréal.

C. S.



## NOS COUSINS D'OUTRE-MER

---

**O**n peut compter les années où la mention de notre existence était toute une révélation pour les habitants du vieux pays de nos ancêtres, quoique le Canada ait été autrefois la plus étendue et la plus importante des colonies françaises. Encore aujourd'hui, de combien d'appréciations fantaisistes, de récits imaginaires, ne se rendent pas coupables, à notre grand étonnement, nos cousins de France, lorsqu'ils veulent bien parler de nous. Et ce n'est pas seulement des journalistes, des écrivains de renom, qui pèchent ainsi par défaut de renseignements, mais des savants même, de qui on devrait attendre mieux, puisqu'ils sont supposés avoir étudié les faits et ne point se tromper. On dirait vraiment qu'ils ressemblent tous, ou presque tous, sous ce rapport, à ce maître d'hôtel dont parle M. Tardivel dans sa conférence sur la "langue française au Canada", lue cette année même devant l'Union catholique de Montréal. C'était à l'occasion d'un de ses voyages en France. Ce brave homme, à l'hôtel de qui M. Tardivel était descendu, savait que celui-ci venait du Canada. " Au cours du repas, dit notre compatriote (il y avait là beaucoup de commis voyageurs), je ne sais trop comment, je réussis à placer quelques mots. Je fis voir aussi que j'avais compris certains ca'embours assez compliqués." Le patron me regarda d'un air intrigué, et, après le dîner, il m'a-

borda résolument; — “ Permettez, Monsieur! je vois que “ vous venez du Canada, et cependant vous parlez français “ comme nous. Je n’y comprends rien. Je croyais qu’au Ca- “ nada, on parlait l’américain.”

Tous les Français qui, jusqu’ici, à part quelques rares exceptions, se sont avisés de parler de choses du Canada, l’ont fait en des termes tels que, plus d’une fois, nous nous sommes dit: “ En vérité, ils n’y comprennent rien.” Pour un grand nombre, le Canada, c’est encore les “ quelques arpents de neige ” de Voltaire. Le fait est que la masse du peuple français est très peu au courant de ce qui se dit ou se produit au delà des frontières de son pays, et M. Emile Massard, il y a quelques mois, revenant d’Autriche où il avait été témoin d’événements du plus haut intérêt pour ses compatriotes, mais que ceux-ci ignoraient complètement, pouvait écrire avec raison: “ On ne sait pas en France ce qui se passe à l’étranger.”

Je relevais naguère dans le *Monde Illustré* de Montréal, une de ces méprises dont un grand savant pourtant, M. de Quatre-fages, s’était rendu coupable, oh! bien involontairement, je m’empresse de le reconnaître. On peut lire, en effet, l’étonnante affirmation suivante dans son *Histoire générale des races humaines*, Paris, 1889, p. 47: “ Les lecteurs savent que, dans l’Amérique Septentrionale, les métis de Français et de Peaux-Rouges forment la très grande majorité des habitants de la province de Québec, au Canada.”... Ces mêmes métis deviennent des tribus nomades dans le *Nouveau Larousse illustré*, en cours de publication, tribus nomades, dit-il, que Mgr Forbin-Janson évangélisa avec succès lors de son séjour au milieu de nous, en 1840.

Jusqu’à M. Onésime Réclus, le sympathique et distingué géographe français, qui voit notre avenir national compromis pour avoir envoyé des volontaires contre les Boërs. Et que dire de ce bon monsieur Herbette que nous ne pouvons, malgré tout, nous empêcher d’aimer, en dépit de ses doléances sur notre compte. Pourtant, il était passé ici au milieu de nous; il

nous avait vus; mais ce n'est pas dans un voyage fait à tire-d'aile, ce n'est pas même après un séjour de quelques semaines dans un pays que l'on peut se flatter de connaître le peuple qui l'habite, le juger sainement, surtout quand ce peuple présente des différences marquantes avec les habitants du vieux monde.

Depuis notre séparation d'avec la mère patrie, nous avons évolué, Français et Franco-Canadiens, chacun dans sa sphère particulière, et aujourd'hui si nous sommes restés Français de sentiments, d'aspirations pour tout ce qui est noble et généreux, expansifs, prompts à l'enthousiasme, des différences radicales nous distinguent de nos cousins d'outre-mer. Sans doute, notre communauté d'origine se reconnaît encore facilement. "Nos âmes se touchent par le haut", a-t-on dit avec infiniment de raison; mais c'est surtout dans la pratique de la vie que s'accusent les traits caractéristiques maintenant propres aux deux races. Essayer de mettre en parallèle ces deux branches ethnographiques d'une même souche pour ce qui est du domaine de la science et des arts, serait plus que oiseux. M. Renan a bien dit que "la France est de tous les pays celui de tous où la haute spéculation a été la plus stérile"; mais il est probable qu'il écrivait ces lignes sous l'empire d'une pensée subjective, — car cet aligneur de belles périodes s'y entendait à merveille dans la haute et stérile spéculation. Il n'en est pas moins vrai, et proclamons-le bien vite et bien haut, que c'est encore en France que la science, la science sérieuse, compte les plus nombreux et fervents adeptes: les savants français, par la gloire qui en revient à leur patrie, atténuent le triste renom que lui ont valu ses gouvernants depuis ces vingt dernières années.

Pendant un siècle et au delà, la situation de gêne et d'isolement où nous nous sommes trouvés, ne nous a guère permis de cueillir des fruits de l'arbre de science. L'acquisition d'autres biens, dont l'immédiate et impérieuse nécessité s'imposait, demandait toute notre énergie. Il a fallu d'abord former des hommes capables de se faire écouter en haut lieu et de prendre la défense de nos droits menacés: nos prêtres, par les

collèges qu'ils fondèrent à même leurs deniers, se sont mis à la tâche et ont si bien réussi que les hommes d'État les plus distingués, les meilleurs orateurs politiques qu'a fournis la colonie, sont sortis de nos rangs. Puis, il fallait assurer le progrès de la colonisation: c'était pour nous une question de vie ou de mort au point de vue national. S'emparer du sol est encore la grande affaire du jour, celle qui prime toutes les autres, celle qui doit être l'objet de notre constante sollicitude. Grâce à Dieu, notre situation sociale s'est beaucoup améliorée en ces derniers temps, et, à cette heure, nos hommes instruits, j'allais dire nos savants, figurent avantageusement aux réunions des grands congrès internationaux. Sans doute, nos universités sont inférieures, quant au choix des professeurs et à l'outillage scientifique, aux universités européennes et même à certaines universités anglaises du pays; mais lorsqu'elles auront été dotées aussi richement que ces dernières, elle n'auront rien à leur envier. En attendant, c'est encore dans notre province que le mouvement intellectuel est le plus intense et le plus général. Nos concitoyens d'origine anglo-saxonne nous cèdent le pas dans la production des œuvres de l'esprit: littérature, histoire, sculpture, peinture, musique, etc. Un progrès sensible a surtout été accompli durant la dernière décade; notre système d'éducation va toujours se perfectionnant, et il est à espérer que, pour parler comme la légende,

“ Un temps viendra qui n'est venu ”.....

Mais ne préjugeons point de l'avenir: il sera, suivant l'intelligence et les aspirations de la génération prochaine, enviable et glorieux ou d'un uniforme et désolant terre à terre. Le présent doit être pour nous un motif d'encouragement, si l'on considère le milieu où nous avons été placés, la nécessité où nous étions d'assurer tout d'abord notre avenir national, et enfin la quasi impossibilité de mener de front l'étude, la méditation, et la conquête du pain quotidien.

Si ces circonstances ne nous ont pas permis d'acquérir une



culture intellectuelle aussi forte, aussi étendue que celle qui distingue la nation la plus littéraire du monde, il est toutefois d'autres points de comparaison que nous ne craignons pas de revendiquer comme étant tout à notre avantage. Qu'il me suffise de citer deux de ces traits distinctifs: le développement de l'individualisme et la jouissance de la liberté, deux biens précieux entre tous.

Plus d'une cause a contribué à ce résultat.

Remarquons d'abord qu'un grand nombre des premiers colons du pays venaient d'une ancienne province de France qui n'avait jamais connu le servage. Les Normands, dont les exploits étonnèrent le monde pendant tout le moyen âge, n'ont jamais pu se plier à cette nécessité politique de l'époque. Puis, les immenses horizons de la Nouvelle-France, les longues courses à travers nos forêts vierges, les luttes journalières que, pendant plus d'un siècle, il nous fallut soutenir contre de perpétuels ennemis, furent autant de facteurs qui concoururent à la formation du caractère aventureux et indépendant de nos ancêtres. Lorsque le sort des armes changea les destinées de notre cher pays, la rupture des liens qui nous rattachaient à notre ancienne mère patrie fut suivie de longs jours de deuil et d'amers regrets; mais elle eut ceci de bon qu'elle brisa du coup les entraves d'une administration excessive qui paralysait l'essor du commerce et l'exercice de l'initiative individuelle. Cette dernière vertu nous devenait d'autant plus utile que nous étions livrés à nos propres forces, obligés de ne compter que sur nous-mêmes dans la lutte que nous dûmes engager contre ceux de nos nouveaux maîtres qui voulaient notre anéantissement. Cette lutte fut longue, vive, constante: le maintien de notre homogénéité comme peuple, la jouissance pleine et entière de toutes les libertés désirables: liberté individuelle, liberté politique, liberté religieuse, liberté d'enseignement, liberté de la presse, liberté d'association, liberté du foyer, furent la récompense de nos efforts.

Jouit-on de la liberté dans notre ancienne mère patrie? On

serait tout d'abord porté à le croire, puisqu'il n'y a guère de pays au monde où, depuis un siècle, ce thème ait fourni matière à plus de discours ou d'écrits. Pourtant, si l'on prête l'oreille aux récriminations qui s'élèvent de toutes parts, aux revendications de tous les partis politiques qui s'y disputent le pouvoir, il est évident que la mise en pratique pure et simple de ce droit naturel à l'homme reste encore à l'état de problème, qu'elle semble même comporter un caractère incompatible au tempérament de la race. Que d'essais infructueux tentés depuis un siècle!

Lacordaire disait déjà, de son temps :

“ La France est un pays qui n'a pas compris une seule fois en trois cents ans ce que c'est que la liberté, pays où quelques-uns ont peur de la messe, tous de l'inégalité des rangs, et où ces deux idées forment la somme totale de la philosophie courante (1).”

Qu'aurait-il pensé s'il eût vécu à notre époque, s'il eût vu l'usage qu'ont fait de la liberté, du moins si l'on s'en tient à l'idée que semble se faire de ce mot le reste du monde, les célèbres hommes d'État qu'a produits la troisième République? L'histoire contemporaine n'offre pas d'exemples d'un peuple aussi administré que le peuple français. Le rouage bureaucratique d'il y a cinquante ans même était relativement anodin si on le compare à la centralisation absorbante et despotique de ces dernières années, qui supprime les volontés et l'initiative individuelle, et qui devient la plus formaliste, la plus compliquée, la plus intolérable et la plus coûteuse des machines administratives. Le pouvoir central entend contrôler tous les actes de la vie publique, jusqu'aux plus infimes. La vie locale, si vivace

---

(1) Le P. Lacordaire fait ici allusion à l'époque où l'État commença à absorber les attributions des autorités locales, c'est-à-dire aux règnes de Louis XIII et de Louis XIV, centralisation de pouvoirs continuée et aggravée sous tous les règnes subséquents pour aboutir aux excès de la troisième République. Antérieurement, la commune et la province géraient elles-mêmes leurs propres affaires.

autrefois, est aujourd'hui presque éteinte. " L'Etat, par ses règlements, touche à tout, s'occupe de tout et nous périssons étouffés, énervés, garrottés par une réglementation tatillonne et minutieuse qui traite les Français en mineurs, perpétuellement soumis à la tutelle anonyme de quelques chefs de bureaux des préfectures ou des ministères, de quelques contrôleurs fiscaux et d'un certain nombre d'agents de la force publique. Les Français, qui sont présumés connaître la loi, ignorent, heureusement pour leur tranquillité, la plupart des règlements qui les guettent de leur naissance à leur mort, à la campagne, en chemin de fer, sur les routes et jusque dans l'intérieur de leur maison. S'ils en étaient instruits, ils éprouveraient l'impression de Buffon étudiant le mécanisme du corps humain et n'osant plus ramasser sa plume dans la crainte de détraquer quelqu'un des rouages multiples et délicats qu'il venait de décrire. Ils ne sortiraient plus, ils ne parleraient plus, ils n'agiraient plus. Ils attendraient, inertes et résignés, l'heure fatale de leur comparution en simple police ou en police correctionnelle. La nature, la bonne et miséricordieuse nature a heureusement mis le remède à côté du mal, et, en limitant les forces humaines, a limité par cela même les effets des réglementations démesurées. Mais il en résulte, comme le déclarait ingénument un des agents chargés de veiller à ce que ces règlements soient exactement observés, que les dépositaires du pouvoir poursuivent qui ils veulent, quand ils le veulent, comme ils le veulent. C'est ainsi que la peur des inconvénients de la liberté amène tous les désagréments de l'arbitraire et de la tyrannie administrative (1)."

---

(1) Millot, *Que faut-il faire pour le peuple ? Esquisse d'un Programme d'Etudes sociales*, Paris, 1901, page 396.

A l'appui de son assertion, l'auteur cite les deux faits suivants; c'est à faire rêver : Un Parisien de notre connaissance, dit-il, avait loué sur le bord de la mer une maisonnette charmante et merveilleusement située, mais où l'eau potable était contenue dans une citerne qu'il voyait avec désespoir s'épuiser rapidement. Il trouva très simple de descendre le sentier de la falaise et de rapporter chaque jour quelques seaux d'onde amère qui, si elle ne servait pas pour la table, pouvait servir ailleurs. Au bout d'un mois, il apprit avec ter-

“ De quelque côté que l'on prête l'oreille, on n'entend que des appels à la contrainte morale, quand ce ne sont pas des appels à la violence ” (Léon Lefebvre, *le Devoir social*, pp. 1-3.)

“ Le préfet est, dans sa circonscription, l'inquisiteur en chef de la loi républicaine jusque dans la vie privée et dans le for intime, le directeur responsable des actes et des sentiments orthodoxes ou hérétiques qui peuvent être imputés aux fonctionnaires de l'innombrable armée par laquelle l'État central entreprend aujourd'hui la conquête totale de la vie humaine (1).” (Taine, *le Régime moderne*, liv. IV, ch. 11, § VII, 1<sup>o</sup>e édit., p. 429.)

“ Révolutions sur révolutions ont été faites au nom de la liberté: c'est pour la conquérir que des malheureux ont rougi de leur sang les pavés de Paris, et, par une amère ironie, ce peuple, proclamé souverain, n'a pu obtenir des maîtres de hasard qu'il s'est donnés, la libre gestion de ses intérêts domestiques, comme il la possédait autrefois. . .

reur qu'il était sous le coup d'une poursuite pour avoir dérobé de l'eau de mer, délit prévu par un règlement spécial et justifié par la peur administrative de lui voir fabriquer du sel en concurrence avec la régie.

Peu de temps auparavant, le médecin avait ordonné à une malade de la plage des bains d'eau salée en baignoire; il avait fallu toute une série de démarches et d'autorisations administratives, et pendant le temps nécessaire pour les avoir, la malade avait fait comme Mahomet et était allée à la mer, puisque les règlements ne permettaient pas à la mer de venir chez elle.

Ajoutons-en un troisième: En 1898, un professeur de rhétorique du lycée Louis le-Grand, M. Marc le Gonpils, quitta l'Université pour faire un essai de colonisation à la Nouvelle-Calédonie. Il a raconté, dans le *Figaro* du 20 septembre 1898, les difficultés que lui a faites, non l'administration universitaire, mais l'administration coloniale. Elles sont invraisemblables.

(1) “ Le receveur des postes d'une ville de la Vendée qui, comme c'est l'habitude de ce pays, observait ses devoirs religieux, se vit mander par le sous-préfet et en reçut l'admonition suivante: “ L'on me rend compte que vous êtes un assistant régulier à l'église, le dimanche; même, plus que cela, que vous êtes porteur d'un livre, et un homme qui suit l'office avec un livre ne doit pas être surpris d'être classé comme clérical. De plus, il y a vos filles: l'aînée, qui est élevée dans un couvent, chante à la chapelle, et sa sœur fait la quête à l'église dans la paroisse. Tous ces faits figurent à votre dossier; il est juste que vous en soyez averti, afin que vous ne soyez pas surpris des conséquences qui s'y attachent.” (Cité par le *Correspondant*, 25 décembre 1898, page 1116.)

C'est inimaginable. Il est évident que ce mot de liberté, en France, a une signification tout à fait originale et locale.

“ En réalité, le gouverné français, proclamé souverain, est de tous les citoyens de l'Europe, le moins libre de gérer ses affaires, le plus asservi par ses maîtres, et celui qui leur paie le plus fort tribut.” (U. Guérin, *l'Évolution sociale*, Paris, 1891, p. 149.)

Pour nous, même en y mettant la meilleure volonté du monde, un pareil gouvernement serait simplement impossible. Monsieur Maurice de la Fargue avait bien raison d'écrire dans sa “ Lettre de France ” à la *Patrie*, de Montréal, du 9 août dernier :

“ Les Français ont décidément beaucoup à apprendre pour la “ pratique de la liberté ” et certains d'entre eux ne feraient pas mal d'aller demander des leçons de l'autre côté de l'Atlantique, au Canada, par exemple (1).”

Je remarque qu'on se paie facilement de mots en France. Les termes de liberté, de démocratie, d'égalité, de solidarité humaine, de réformes progressives, qui reviennent si fréquemment dans les harangues politiques et les discours officiels, ont le don de griser et ceux qui les prononcent et ceux qui les entendent, comme si ces expressions finissaient par prendre dans leur esprit une forme concrète. “ L'abus d'une dizaine de mots (ceux que je viens d'énumérer et quelques autres) qu'on ne définit pas, plonge nos esprits dans un état honteux d'inertie. Les orateurs de nos 500.000 cabarets et les journalistes qui les endoctrinent, exploitent, à l'aide de ces mots, les vagues aspirations des classes ignorantes, dégradées ou souffrantes (2).”

---

(1) L'année dernière, dans une excursion de pêche à l'un de nos clubs, sur le parcours du chemin de fer du Lac-Saint-Jean, je fis la rencontre, dans un bateau en plein milieu des Laurentides, d'un jeune Français de la classe ouvrière établi déjà depuis plusieurs années dans notre province. Dans le cours de la conversation, je lui demandai ce qu'il pensait du pays, ses “ impressions,” dirait un reporter. — “ Mais c'est un charmant pays, dit-il ; il est vraiment plaisant d'y vivre, on y fait ce qu'on veut, chacun est maître chez soi.” Ce témoignage naïf, spontané, tout empreint de sincérité, peint bien l'état de choses existant. Seulement, comme je l'ai appris un peu plus tard, notre jeune homme, heureux de jouir de la liberté, en avait même abusé. L'expérience qui s'en est suivie le rendra sans doute plus sage.

(2) LePlay, *Réforme sociale*, Préface de la 4e édition.

Vraie ou fausse, une formule contente notre esprit, dit un philosophe des temps présents. " Nous croyons être en démocratie, ajoute-t-il, nous sommes livrés à l'oligarchie des pires... Nous n'avons pas le gouvernement du peuple par lui-même, nous avons le gouvernement des moins nombreux par les plus nombreux, qui sont eux-mêmes gouvernés par un petit nombre d'intrigants (1)."

Au Canada, on ne discourt guère sur la liberté, mais on en jouit; on ne parle pas de démocratie: on y est, en ce sens que c'est vraiment l'élément populaire qui gouverne. " Sans aucune revendication envieuse d'égalité, l'habitant de la province de Québec (le cultivateur, le propriétaire du sol, à qui il faudrait bien se garder d'appliquer l'épithète de paysan) n'admet pas plus que tout autre Américain les distinctions de classes; un habitant, comme on l'appelle, en vaut un autre (2)."

Comment cela est-il venu? Quand avons-nous ainsi accompli cette évolution? Ma foi! il me semble que je pourrais ici répondre comme le faisaient les habitants de cette partie de la terre au dieu dont parle le poète allemand Rückert qui, tous les 50 mille ans, visitant leur endroit et y trouvant tantôt une forêt, tantôt une ville, tantôt une mer, après s'être enquis auprès des personnes qui vivaient au moment de sa visite, de l'origine de cette forêt, de cette ville ou de cette mer, recevait invariablement la réponse suivante: " Il en a toujours été ainsi ". Puis-je ajouter, en complétant leur réponse: " Et il en sera toujours ainsi."

---

(1) A. Fouillée, *la France au point de vue moral*, page 407.

(2) Th. Bentzon, *Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre*, Paris, 1899.

Th. Bentzon est le pseudonyme d'une Française aussi aimable que distinguée, collaboratrice assidue de la *Revue des Deux Mondes*, qui visitait notre province il y a quelques années. Le volume *Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre* résume ses notes et impressions de voyage, et si l'on considère le peu de temps qu'elle a passé au pays et abstraction faite de quelques légères inexactitudes inévitables, on est tout étonné de constater l'étendue et la justesse de ses appréciations. C'est un des auteurs étrangers qui nous ont le mieux vus, qui ont le mieux parlé de nous et dont nous nous plairons toujours à rappeler le souvenir.

Cela ne veut pas dire toutefois qu'une bienfaisante nature ait réparti également ses dons sur chacun de nous. Ici, comme partout ailleurs, il y a des esprits bien doués, d'autres qui le sont moins, des gens qui réussissent et des malchanceux, des riches et des pauvres, et, c'est bien le cas de le dire: "il en sera toujours ainsi" tant que la boule sur laquelle nous nous mouvons continuera d'exister.

Pour préciser, voici exactement ce qui en est:

"Notre état social repose sur les bases les plus démocratiques et les plus égalitaires. Les quelques familles qui auraient pu prétendre, selon les idées de notre temps, à une certaine prépondérance, se sont appauvries. Tous ceux qui aujourd'hui se trouvent à la tête de notre société, sont fils ou petits-fils de cultivateurs, de négociants ou d'ouvriers. Il n'est aucune famille au Canada dont quelques membres ne se soient occupés, pendant les dernières générations, de travaux manuels; aussi, le travail est-il justement honoré dans notre pays. Espérons qu'il ne cessera jamais de l'être (1)."

La société, en France, n'est plus hiérarchisée politiquement, il est vrai, mais elle l'est toujours socialement. Jamais peut-être l'antagonisme des classes n'a été plus aigu: il n'est pas de pays au monde où les décorations et les titres soient recherchés avec autant d'empressement. L'égalité absolue est inscrite en tête de la constitution. Dans le cours ordinaire de la vie, personne ne veut ressembler à celui qu'il croit au-dessous de lui, et on ambitionne d'égaliser celui qui est placé au-dessus. "Nos tendances sont tellement aristocratiques, dit un contemporain, que, presque tous, nous n'avons qu'une idée: sortir du commun par l'influence de l'argent, l'étalage du luxe, les distinctions artificielles, les titres honorifiques."

C'est-à-dire que, moins le désordonné, l'excès, la nature se charge toujours de démontrer que l'utopie égalitaire, telle que

---

(1) Edmond de Nevers, *l'Avenir du peuple canadien-français*, 1896.

l'entendent les socialistes et les collectivistes, est la plus décevante des chimères. Exception faite, fort minime d'ailleurs, de l'arbitraire des circonstances, la différence des conditions est la conséquence logique et inéluctable des aptitudes, des qualités naturelles ou acquises et du degré de bonne ou mauvaise volonté d'un chacun. Aucune organisation humaine ne fera jamais disparaître l'inégalité sociale; il n'y a que la charité évangélique qui puisse maintenir cette égalité entre les hommes, en inclinant le puissant vers le faible, le riche vers le pauvre. Elle était pratiquée à l'état parfait dans les premiers temps du Christianisme; elle le serait encore si nous avions le même esprit chrétien et, d'autre part, si nous voulions tout simplement nous en tenir aux choses possibles, sans perdre notre temps à courir après des ombres ou à nous arrêter aux rêveries de nos réformateurs modernes.

Si, du général, nous descendons au particulier et considérons, par exemple, l'état social de la classe ouvrière des deux pays, c'est alors surtout que nous apercevons des dissemblances marquantes. Nos ouvriers sont religieux, moraux, respectueux de la loi. En France "les travailleurs de l'usine appartiennent presque entièrement au socialisme révolutionnaire, qui a pour caractère un anti-cléricalisme violent" (Stainville).

Haine de Dieu, de la religion et de ses ministres! Toujours la même et incurable infirmité mentale, qui fait envisager l'avenir avec tant de tristesse!

"Pas n'est besoin de refaire le tableau cent fois retracé de l'incrédulité, de l'inconduite et de la débauche de l'ouvrier des villes. Un concubinage immonde ne remplace que trop souvent le mariage; les liens de la famille sont relâchés ou brisés; l'alcoolisme, ce fléau du 19e siècle, achève d'abrutir les âmes et de ruiner les corps. Que reste-t-il de la tempérance, de la fidélité, du respect, de la prévoyance, du renoncement, de la probité du monde ouvrier? Interrogez les prêtres, les patrons, les ouvriers chrétiens et honnêtes, les juges d'instruction, et vous n'obtiendrez pour réponse qu'une longue et douloureuse plainte." (ANTOINE, *Cours*, p. 160.)



L'irréligion rend tous ces prolétaires misérables, et ils deviennent les dupes des meneurs politiques, des journaux socialistes et ralistes, enfin de tous les visionnaires et démagogues qui les exploitent. L'expérience parviendra-t-elle jamais à les désabuser, à les débarrasser de leurs aveugles préjugés, qui les empêchent de discerner leurs véritables intérêts et de reconnaître leurs vrais amis?

Ajoutez à tous ces maux celui de l'impôt, qui non seulement renchérit considérablement les objets de première nécessité, mais dont l'accroissement continu accable aujourd'hui l'ouvrier français et l'oblige souvent à se contenter d'une nourriture insuffisante. Je ne parle point du préjudice que les charges fiscales, si aveuglément aggravées par la République, causent à l'industrie française, qu'elles placent dans une situation d'infériorité marquée vis-à-vis des industries étrangères, moins écrasées par leurs gouvernements. "Notre production ressemble à celle d'un fabricant trop chargé de frais; elle végète et va s'étiolant à l'ombre de la concurrence étrangère. Comme à l'époque de la décadence romaine, le fisc domine tout, prend tout, et menace de tout dévorer."

Combien est préférable la condition de nos ouvriers, "que leur envient les travailleurs de tous les pays du monde." Sans doute, même chez nous, tout n'est pas parfait et n'arrive à souhait. Nous avons bien aussi nos malentendus, nos grèves, nos conflits; mais les théories révolutionnaires, socialistes, collectivistes, sont étrangères à nos gens, incompréhensibles même; leurs efforts tendent à obtenir des réformes dans le domaine des choses réalisables: relèvement des salaires, diminution des heures de travail, adoption de toute mesure, de tout règlement ayant pour but l'amélioration morale et matérielle de leur condition.

Enfin, l'ouvrier canadien éprouve moins de déceptions dans la vie, accoutumé qu'il est à compter plus sur lui-même que sur l'État pour l'avancement de ses affaires.

De l'autre côté de l'Atlantique, ce n'est pas seulement parmi

le monde ouvrier que le malaise se fait sentir, mais il embrasse la nation tout entière. "Le malaise est partout et le dégoût partout. Tous souffrent du haut en bas de l'échelle sociale... On dirait que notre société épuisée est en proie à l'une de ces maladies terribles qui minent lentement, sourdement l'organisme, et conduisent fatalement au tombeau (1)." Avec l'oligarchie qui s'est emparée du pouvoir depuis une vingtaine d'années, la France a cessé de jouer un rôle prépondérant en Europe. "Quels faits, quels hommes donneraient du reste aujourd'hui du prestige au régime? Tous nos rêves de gloire se sont, hélas! envolés; le pouvoir ne se présente plus avec un cortège de brillants orateurs, de généraux glorieux, d'hommes d'État illustres; il ne dicte pas ses volontés à l'Europe, il n'invoque pas à son actif le ferme maintien de la paix sociale, il n'épate pas sous nos yeux le spectacle de la richesse publique développée, de nos ressources sévèrement ménagées (2)."

Il semble, en effet, que la patrie des anciens héros "sans peur et sans reproche" ait perdu le sens national, son type psychologique, et ne soit plus capable de retrouver sa vraie direction.

On ne veut plus du règne de Dieu sur les âmes; mais comme il faut toujours subir le règne de quelqu'un ou de quelque chose, et qu'on n'éprouve plus le sentiment de fierté des Francs d'autrefois, on souffre volontiers aujourd'hui le règne des parasites exotiques et des francs-maçons. Ceci n'est pas une métaphore, encore moins une de ces phrases vides de sens, mais visant à produire son effet. Lisez plutôt: c'était au lendemain des élections de 1893:

"*Nos candidats* l'ont emporté *presque partout*... Nous sommes profondément heureux de leur réussite, bien certains que, au Palais-Bourbon comme ailleurs, ils s'inspirent toujours

---

(1) Etienne Mansuy, *la Misère en France à la fin du 19e siècle*, Paris, 1889.

(2) Urbain Guérin, *l'Evolution sociale*, Paris, 1889.

de la solidarité maçonnique, et qu'ils poursuivent infatigablement l'application de nos principes." (*Bulletin du Grand-Orient*, 1893, p. 561.)

Ils n'ont pas manqué de s'inspirer de la solidarité maçonnique depuis qu'ils sont au pouvoir. Et aux principes de la secte sont sacrifiées la tranquillité sociale, la paix religieuse du pays, la liberté : liberté individuelle, liberté d'association, liberté d'enseignement, liberté pour les fonctionnaires de mettre leurs enfants ailleurs qu'aux écoles de l'État (1). Périssent l'honneur national, l'influence de la France à l'étranger, si ces êtres de raison viennent en conflit avec les axiomes qui régissent les loges.

Mais ce n'est ni plus ni moins que l'avenir du pays qui est directement en cause. L'État paie aujourd'hui deux fois plus qu'il ne faisait il y a deux tiers de siècle pour les services administratifs. La dette a également plus que doublé depuis trente ans, et chaque année se creuse le gouffre du déficit budgétaire, quoiqu'on ait fait rendre à l'impôt tout ce qu'il pouvait donner (2); et comme cela arrive chez un peuple dont la population n'augmente plus, qui a à sa tête une anarchie parlementaire toujours prête à tout sacrifier à de mesquines préoccupations électorales et qui, voulant tout faire, épuise le pays par des dépenses qui croissent en des proportions jusqu'ici inconnues, à quelle

(1) " Dans dix ans d'ici, la maçonnerie aura emporté le morceau, et personne ne bongera en France hors de nous." (*Bulletin du Grand-Orient*, 1890.) Mais c'est gentil cela ! Autres temps, autres mœurs ; l'État maintenant, c'est la maçonnerie ! Et penser qu'il y a de par le monde, même en France, des gens à préjugés qui se refusent d'admirer ce nouvel ordre de choses !

(2) L'écart entre les prévisions et les recettes pour 1900 et celles de l'année courante est de 139 millions.

En 1846, le nombre des fonctionnaires était de 200,000, et le coût des services administratifs n'atteignait point 200 millions ; en 1899, le chiffre des traitements s'élève à 600 millions, et celui des employés à 450,000. Les charges imposées au budget pour le service des pensions ont augmenté dans la proportion suivante sous le régime de la République :

1869.....	67,750,000 francs.
1896.....	199,345,000 —

déduction faite du produit des retenues opérées sur les traitements.

autre perspective peut-on s'attendre, si la nation, à la fin, perdant patience, n'y porte remède, que celle de la ruine financière et matérielle: la banqueroute finale (1)? S'il est parfois question de réformes, dit M. Léon Poincard dans le livre si pondéré auquel nous avons fait plus d'un emprunt, " les forces parasites nourries de la substance même de la nation se coalisent pour les empêcher; les citoyens, déroutés, impuissants, découragés, n'osent point entrer en lutte contre ces résistances sourdes, partout présentes, organisées, puissantes. Ils cherchent hors d'eux-mêmes un secours spontané, providentiel, dont ils attendent le salut. Mais ce secours ne viendra jamais, car les peuples sont comme chacun des individus qui les composent: leur sort est entre leurs propres mains, non ailleurs. . . Nous sommes encore un peuple qui compte par sa grandeur, son intelligence, son savoir, son activité productrice, ses réserves de forces vives. Mais notre situation intérieure est de nature à compromettre singulièrement l'avenir. L'énormité de notre dette, l'exagération de nos dépenses, les abus de la fiscalité qui nous oppresse, l'état de trouble de notre vie politique, et surtout l'inertie des initiatives particulières, tout cela nous affaiblit considérablement en présence des progrès constants des races rivales."

Je trouve encore sévère, malgré tout, le jugement du grand économiste français, M. Leroy-Beaulieu, sur les gouvernants actuels de la France:

" Les politiciens contemporains, dit-il, à tous degrés, depuis les conseillers municipaux des villes jusqu'aux ministres, représentent, pris en masse, et la part faite de quelques exceptions, une des classes les plus viles et les plus bornées de sycophantes et de courtisans qu'ait jamais connues l'humanité. Leur seul

---

(1) La dette publique est, avec l'ensemble de la fortune des Français, dans le rapport de 1 à 6. En 1898, le service de la dette a prélevé 38 p. 100 des ressources budgétaires, qui montaient à 3,362 millions. Les quatre cinquièmes de cette immense somme sont absorbés par les intérêts de la dette, les dépenses militaires et les frais de recouvrement des impôts. (Leroy-Beaulieu, *Traité des Finances*, 6e édition.)

but est de flatter bassement et de développer tous les préjugés populaires, qu'ils partagent d'ailleurs vaguement pour la plupart, n'ayant jamais consacré un instant de leur vie à la réflexion et à l'observation." (P. LEROY-BEAULIEU, *Traité d'Économie politique*, t. IV, p. 618.)

Je préfère l'appréciation suivante; elle peint plus exactement le caractère des hommes au pouvoir et la situation momentanée:

"Toute leur science du gouvernement consiste à servir les intérêts et à suivre les directions de quelques grands spéculateurs sans heurter l'opinion publique. Ils amusent leurs électeurs avec des promesses ou les occupent par de bonnes haines, comme la haine religieuse; et cependant conduisent la barque nationale au mieux des affaires auxquelles ils participent. Cette exploitation cynique, mais très habilement menée, de tous au profit de quelques-uns, rend plus aigu le conflit social. Elle ruine le pays, et sa ruine est d'autant plus irrémédiable que ses exploités officiels ont sa confiance, sont ses élus et désignent à ses vengeances les patriotes sincères qui essaient de l'avertir (1)."

Tout autre est la condition sociale et politique de notre pays. Pour nous, Canadiens-Français, nous pouvons envisager l'avenir avec plus de confiance que jamais. Depuis un quart de siècle surtout, nous avons marché à grands pas dans la voie du progrès. Notre commerce et nos industries se développent rapidement. Nous augmentons en nombre, nous préparant à remplir dans l'Amérique du Nord la mission que la Providence semble nous avoir assignée. Il est assez difficile de dire ce que sera cet avenir; mais ce que nous pouvons dès maintenant tenir pour assuré, c'est que cet avenir sera ce que nous voudrons: il dépend entièrement et uniquement de nos propres efforts. Les générations qui nous ont précédés n'ont pas failli à leur devoir: elles nous ont légué un héritage de foi et de patriotisme que

---

(1) Millot, *Que faut-il faire pour le peuple?*—page 187.

nous n'avons qu'à conserver si nous voulons prospérer. On l'a déjà dit, mais on ne saurait jamais trop le répéter : un peuple incrédule et indifférent, c'est un peuple sans force, sans énergie, sans expansion. C'est une vérité d'expérience. Inspirons-nous des sentiments de fierté, de désintéressement et de générosité de nos pères : au moins, ne détruisons point par de vaines rivalités politiques leur œuvre patriotique. Si la vie de l'individu, pour être fructueuse, est un combat, les peuples n'en sont pas moins tenus à exercer une continuelle vigilance pour ne point déchoir, et cette vigilance est encore plus nécessaire aux époques de calme et de sécurité comme celle dont nous jouissons. Travaillons. " La superficialité n'est plus de mise de nos jours ", disait tout récemment monsieur le maire de Montréal. La vie doit être prise au sérieux. Donnons tout notre savoir et notre énergie à ce que nous entreprenons, et nous réussirons à l'instar de nos voisins, qui pensent moins à s'amuser qu'à travailler, et dont la volonté constante est de se créer une existence indépendante. Quoique l'acquisition des richesses ne soit point le but de notre raison d'être ici-bas, rien cependant ne nous empêche d'augmenter notre capital, de devenir millionnaire même si les circonstances s'y prêtent, prenant garde toutefois de ne pas nous laisser dominer par la fièvre du lucre, qui engendre le plat égoïsme, lequel, à son tour, est la source des sentiments bas et des viles actions. Gardons un idéal élevé de la vie humaine. Sachons faire un usage intelligent des biens de ce monde. Donnons un généreux concours aux œuvres destinées à favoriser nos intérêts nationaux. Sachons distinguer le mérite et encourager ceux d'entre nous dont les talents peuvent honorer la patrie. Nous croyons assurer le bien-être à nos descendants en leur laissant une grande fortune : souvent nous ne leur léguons que l'imprévoyance et le malheur. Dotons richement nos écoles d'art et de métiers : mettons nos universités sur un pied d'égalité avec les institutions anglaises du même genre : fondons des bibliothèques publiques libres : il faudrait que chaque ville, grande ou petite, eût

la sienné. Mais encourageons, avant tout, la cause de la colonisation, la cause nationale par excellence. Puisque le rapatriement de nos compatriotes émigrés aux États-Unis est un rêve difficile à réaliser, dit-on, cherchons au moins à garder ici au pays tous ceux de notre sang. D'ailleurs, notre enthousiasme pour la République américaine doit être réfléchi; Dieu sait combien de temps durera cette prospérité matérielle, qui éblouit tant d'esprits. " Nous ne devons pas toujours nous reposer dans cette sécurité imaginaire que nous pourrions tout vendre et n'acheter que peu ou rien ", disait le populaire et si regretté président, M. MacKinley, la veille même du jour où la main d'un criminel devait l'atteindre. Le Canada, notre province de Québec, offre bien plus de garanties d'une véritable et solide grandeur future; cette grandeur — le présent n'est déjà pas à dédaigner — repose sur une base, base essentielle, qui manque aux États-Unis: la culture du sol. Quoi qu'on fasse ou qu'on dise, " le labourage et le pastourage seront toujours les vraies mines et trésors du Pérou ".

" La colonisation de notre pays par les enfants du sol, disait dernièrement notre vénéré archevêque de Québec, voilà le gage de notre avenir comme peuple; c'est en elle que reposent les espérances de notre nationalité canadienne-française; c'est vers cete œuvre patriotique entre toutes qu'il faut diriger nos efforts. Employons à son succès tout le zèle dont nous sommes capables; conservons-lui généreusement les trésors d'un patriotisme éclairé, dévoué et vraiment chrétien (1)."

Faisons aussi notre profit du conseil que l'honorable premier ministre d'Ontario donnait, ces jours derniers, aux jeunes gens qui l'écoutaient: " Nous nous devons d'abord à notre province, en second lieu au Canada, et enfin au grand empire dont nous formons partie."

Nous avons déjà plusieurs sociétés de colonisation qui fa-

---

(1) Réponse à l'adresse de la Société Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 1901.

cilitent aux courageux colons les moyens de défricher des terres nouvelles, qui leur procurent les bienfaits de l'éducation religieuse et de l'instruction; multiplions ces sociétés. Un bon mouvement dans ce sens, au point où nous en sommes de notre vie nationale, aura un effet immédiat, irrésistible et décisif. Nous avons à nous garder contre toute surprise éventuelle. Nous voulons bien vivre en paix et en bonne intelligence avec les diverses races qui composent cette vaste région de l'Amérique du Nord; mais on nous jalouse, et d'aucuns ne laissent point passer l'occasion de nous témoigner leur mécontentement. Et pourtant, c'est bien nous, Canadiens-Français, qui avons conservé le Canada à l'Angleterre. Où et que seraient aujourd'hui, sans les premiers possesseurs du sol, ceux qui, ignorant ou feignant d'ignorer l'histoire, ne peuvent rien de mieux pour l'avancement et le bonheur de ce pays, que de provoquer la défiance et la discorde parmi ses habitants (1). A tout événement, comme le dit avec un si grand sens patriotique M. L.-O. David, l'avenir est à la race qui aura le plus grand nombre d'acres de terre. Dans le domaine politique, elle aura l'influence, elle commandera. Ses hommes d'État seront les plus considérés, ses droits seront protégés; sa voix et sa volonté seront respectées."

---

(1) J'ai déjà dit qu'il n'y a rien de parfait en ce bas monde, même en Canada. En effet, notre pays, si heureux sous tant de rapports, traîne un lourd boulet, qui ne sera peut-être pas un grand obstacle au développement de son progrès matériel, mais qui le retardera dans sa marche vers l'aimable, éclairée et véritable civilisation. Les hommes que ce boulet symbolise, à part quelques rares exceptions, appartiennent, par l'étroitesse de leurs idées, par l'esprit d'absolutisme qui les anime, à un âge depuis longtemps disparu. Après avoir causé le malheur de l'Irlande, ils menacent de devenir un fléau pour le Dominion; en tous temps, depuis leur existence, ils ont été une cause d'ennuis pour l'empire. Qu'ils viennent directement d'Ulster ou d'ailleurs, un trait commun les distingue—tenant toujours compte de l'exception—quant à ce qui fait l'objet de leurs préjugés et de leur haine; s'ils le pouvaient, ils feraient, dès demain, de notre province le champ de leurs actes d'intolérance. Cette année même, le 9 juin 1901, 8,000 orangistes de Belfast, armés de bâtons et de pierres, ont donné une nouvelle preuve de leur amour de la justice et de la liberté, en attaquant brutalement la procession du Très Saint Sacrement, conduite par les catholiques de cette ville, procession, chacun le sait, d'un caractère purement personnel et religieux. Enfin, ce sont, je le répète, des hommes d'un autre âge.



Si Joseph, premier ministre d'Égypte, eût casé ses frères dans les bureaux publics avec de bons appointements au lieu de leur donner comme pasteurs la terre de Gessen, on peut se demander si les Hébreux auraient conservé leur homogénéité de race? La sagesse et la prévoyance politique, on le voit, ne sont pas de nos jours.

Le vrai patriotisme se compose tout entier de dévouement et d'abnégation. Le seul vrai patriote, dit Silvio Pellico, est l'homme vertueux, l'homme qui comprend et qui aime tous ses devoirs, et se fait une étude de les remplir. Se faire le détracteur de la religion et des bonnes mœurs, ajoute-t-il, et aimer dignement sa patrie, sont choses incompatibles (1).

---

(1) Les citoyens peu estimables parmi nous, les Canadiens-Français, oubliant des traditions et "qui osent renier publiquement la religion de leurs pères," forment l'exception et ne possèdent aucune autorité. Aussi la littérature antipatriotique, méprisante et corruptrice qui circule dans le pays, peut-elle généralement être attribuée à des "plumes étrangères."

Alph. Gagnon.

Québec, novembre 1901.



## L'APPENDICITE

---

### I

L'appendicite est à l'ordre du jour. Il y a dix ans, personne n'en parlait; maintenant le nom de la redoutable maladie est sur toutes les lèvres; les enfants eux-mêmes essayent, en balbutiant, d'en prononcer les syllabes!... — Chaque famille paye son tribut de souffrances ou d'inquiétudes. L'opération de l'appendice est imminente pour quelqu'un de nos proches: finie pour l'un, elle se présente pour l'autre. Périodiquement d'ailleurs, nous arrive la foudroyante nouvelle d'une infection subite, énigme où médecin et chirurgien ont vainement épuisé les ressources de la science et de l'art. — C'est la jeunesse, mais de préférence encore l'enfance, en pleine exubérance de vie, sous les apparences d'une santé robuste, que le terrible mal attaque, comme s'il jetait un défi à ceux qui semblent le mieux faits pour braver la mort.

Qu'est-ce que l'appendicite? D'où vient cette effrayante nouveauté morbide brusquement installée en maîtresse au milieu de l'humanité déjà si souffrante? S'agit-il d'une maladie inconnue ou simplement d'une forme ancienne récemment définie par l'incessant progrès des connaissances médicaux? L'appendice tant incriminé a-t-il une utilité physiologique, ou bien n'est-il qu'une bizarrerie de la nature destinée à disparaître? — Est-ce le médecin ou le chirurgien qu'il faut appeler lorsqu'on souffre du mal d'appendice? L'hygiène peut-elle quelque chose pour prévenir l'éclosion du mal?...

Ce sont bien là, n'est-ce pas, les questions que chacun se pose, celles que vous agitez vainement et avec quelque angoisse dans vos conversations journalières. — Je vais tenter de leur donner une réponse.

## II

L'appendicite est l'inflammation de l'appendicite. On connaît cette règle de nomenclature médicale; *le nom de la maladie inflammatoire d'un organe s'obtient en ajoutant au nom de celui-ci la terminaison ITE*. — Il s'agit ici de l'*appendice iléo-cæcal* ou vermiculaire. Nous allons d'abord faire connaître cet organe, chercher sa place exacte, examiner ses rapports avec les organes voisins, et déterminer sa nature physiologique.

À la suite de l'estomac, se trouve cette longue et sinueuse portion du tube digestif que l'on connaît en anatomie sous le nom d'*intestin grêle*. Ses nombreuses circonvolutions se développent sur une longueur de sept à huit mètres. Issu du *pylore* (porte de sortie de l'estomac), l'intestin grêle décrit en descendant une série de sinuosités transversales qui l'amènent en bas du ventre dans la *fosse iliaque* droite où il aboutit au gros intestin. Ce paquet intestinal répond donc à la région ombilicale et au bas-ventre; il déborde aussi sur les côtés dans les flancs et dans les deux fosses iliaques situées à hauteur des hanches. Une fine membrane très riche en vaisseaux, en ganglions lymphatiques et en nerfs et fixée en arrière à la colonne vertébrale, joue à l'égard de l'intestin grêle le même rôle que l'écharpe pour le bras malade; c'est le *péritoine* avec son repli suspenseur, le *mésentère*, qui soutient l'intestin.

Ce dernier débouche donc au bas du ventre et à droite dans le *gros intestin*. *Le branchement se fait à angle droit*, l'intestin grêle étant à peu près *horizontal*, tandis que le gros intestin, pour sortir de la fosse iliaque, s'élève *verticalement* dans le flanc droit. Cette disposition, déjà peu favorable à la circulation des matières, est encore aggravée par la présence du *cæcum*, cul-de-sac placé à l'extrémité inférieure du gros intestin, bas-fond dans lequel ces matières accumulées par la poussée de l'intestin grêle, ont la plus grande difficulté à retrouver leur route, c'est-à-dire le trajet vertical qui doit les conduire à l'extrémité du tube digestif.

Remarquons maintenant que c'est précisément dans ce carrefour dangereux, au fond même du cul-de-sac cœcal, que s'implante le trop fameux appendice iléo-cœcal. Gros comme une plume d'oie, long de 0m,10, ce tube fermé comme un doigt de gant semble placé tout exprès — par une bizarrerie de la nature — pour subir l'obstruction imminente et l'inflammation consécutive.

Il est donc clair que cette inflammation s'est maintes fois produite chez nos ancêtre et qu'elle ne constitue pas une morbidité nouvelle. Toutefois, on peut se demander quel est celui des deux organes qu'il faut incriminer. Est-ce le cœcum ou l'appendice? Le péril vient-il de l'inflammation de celui-ci ou de celui-là, de l'*appendicite* ou de la *typhlite*?

Bien des personnes se rappellent avoir plus ou moins souffert de douleurs dans la partie droite du bas-ventre. Elles avaient un malaise général, des maux de tête, de la fièvre et de la courbature. Le médecin leur a dit alors qu'elles souffraient d'une typhlite et, si le mal s'aggravait, qu'elles étaient atteintes de *péritonite*.

Aujourd'hui, le même mal, avec les mêmes symptômes et la même évolution, porte le nom d'*appendicite*.

L'idée de faire peser toute la responsabilité sur l'appendice n'est pas nouvelle. Au début du siècle dernier, JADELOT, MÉTIVIER, puis GRISOLLE et FORGET avaient professé la théorie du mal d'appendice. Beaucoup de médecins pourtant se mirent à incriminer le cœcum, et leur opinion finit par prévaloir. On admit que l'inflammation cœcale, souvent inoffensive, pouvait finir par prendre un caractère grave, engendrant tantôt une perforation du péritoine voisin (*péritonite*), tantôt un abcès de la fosse iliaque.

Mais voici que, depuis quelques années, à la suite de Reginald Fitz et de l'école américaine, on revient à l'ancienne théorie. Les chirurgiens, en intervenant au cours de l'affection, ont en effet trouvé un cœcum normal et un appendice enflammé. Les anatomistes, à leur tour, ont prétendu qu'il est matérielle-

ment impossible que l'inflammation du cœcum se communique directement au tissu de la fosse iliaque. Bref, on a abandonné le cœcum pour s'occuper de nouveau de l'appendice. . . Faut-il maintenant s'attendre à quelque nouvelle variation de l'opinion médicale? C'est probable; mais cette discussion manque un peu d'intérêt. Cœcum ou appendice, appendice ou cœcum? avouez qu'il importe peu de le savoir; d'ailleurs, étroitement unis par l'anatomie, les deux organes sont forcément solidaires dans le mal. La lésion de l'un entraîne évidemment la lésion de l'autre. Si cependant il existe un ordre et une hiérarchie, il est vraisemblable que le mal commence par le cœcum, siège de la stagnation, pour se poursuivre par l'appendice, siège de l'obstruction, et s'étendre au péritoine, théâtre de l'inflammation consécutive.

En somme, le débat entre la typhlite et l'appendicite ne paraît pas absolument tranché. Il ne le sera pas, en tout cas, par cet argument un peu trop intéressé, à savoir que, le cœcum n'étant pas opérable, il est heureux que l'*appendice* soit accessible à l'opérateur! . . .

## III

Quel est le rôle de l'appendice cœcal? Il serait peut-être utile de le savoir avant de se prononcer sur l'importance de sa lésion et sur l'opportunité de son opération.

Il y a longtemps que BAUHIN a appelé l'attention des anatomistes sur la conformation exacte de la région iléo-cœcale. C'est lui qui a décrit cette *souppape* placée entre les deux intestins et dont le jeu s'oppose au reflux des matières, la valvule de Bauhin encore appelée, en un style imagé, *barrière des apothicaires*.

A leur tour, les zoologistes ont étudié cette région chez les divers animaux. Ils ont cherché et découvert le cœcum et l'appendice chez la plupart des animaux à sang chaud. En général, au lieu de deux parties distinctes, l'une courte et large, l'autre étroite et allongée, l'appendice des animaux présente un organe

d'une seule venue, en forme de cylindre analogue à l'intestin et simplement appelé cœcum. Chez les oiseaux, l'organe est *double*; chaque moitié est aussi grande que l'intestin tout entier. Parmi les mammifères, à part une seule espèce, le *Dasype*, l'organe est unique et *impair*. Les singes anthropoïdes (chimpanzé, gorille, etc.), ont cœcum et appendice comme l'homme. Chez les herbivores, le cœcum est énorme et les aliments y séjournent pour achever leur transformation. Les chauves-souris, les insectivores, les fauves et la plupart des carnassiers sont dépourvus de cœcum. Enfin, chez les rongeurs, l'organe est énorme et plus volumineux que l'estomac.

Les anatomistes ont été frappés de la structure glandulaire du tissu de l'appendice. Cet organe n'est donc pas fait pour recevoir les aliments ni pour en absorber les produits solubles. Au contraire, il verse dans le gros intestin un liquide qui contribue évidemment pour une part à la chimie digestive.

L'appendice n'est donc pas l'organe inutile dont le chirurgien rêve de débarrasser l'humanité, et nous pouvons encore éloigner pour longtemps ce cauchemar de voir nos chers bébés soumis au bistouri pour cause de *résection* de leur minuscule appendice! . . .

Au surplus, n'est-elle pas ridicule et presque insupportable cette prétention de *corriger un oubli de la nature*? — En quoi d'ailleurs la nature mérite-t-elle un reproche? — On prétend bien, il est vrai, que l'appendice est un organe *herbivore* et l'on s'étonne de le rencontrer dans l'anatomie de l'homme *omnivore*. Mais on oublie que, de fait, l'homme n'est pas plus omnivore que carnivore ou herbivore. Sa dentition, sa structure digestive, sont *exactement celles* du *frugivore*. Or, jamais, entendez bien, jamais on n'a vu le singe manger la chair animale. . . et pourtant, il est, comme le carnassier, dépourvu d'appendice. — Quant aux anthropoïdes qui, eux aussi, s'abstiennent complètement de chair, ils sont pourvus du même appareil cœcal que l'homme. Qui donc s'est encore trompé ici, la nature, l'animal ou l'homme? . . .

N'est-il pas plus raisonnable de penser que la présence ou l'absence d'appendice ne permet aucune conclusion relative-ment au type alimentaire d'un animal? Nous tiendrons donc pour pué-ri- le fantaisie cette théorie *transformiste* très classique qui veut que l'appendice soit un reste d'organisation végétarienne primitive et qui enseigne que ce dernier vestige ancestral a été illogiquement et imprudemment conservé par la nature à l'homme moderne heureusement devenu carnivore grâce aux progrès de la civilisation! . . .

Nous refuserons, en un mot, au chirurgien, le droit de corriger une erreur anatomique, en nous gardant de faire opérer, sans raison majeure, un organe physiologique évidemment utile.

#### IV

La région iléo-cœcale — appendice ou cœcum — peut devenir le siège d'une inflammation dont les conséquences sont toujours inquiétantes, dont l'issue est souvent fatale. La question de savoir d'où provient cette inflammation a donné naissance, elle aussi, à de nombreuses polémiques; elle a surtout mis en valeur l'extraordinaire fécondité d'imagination du monde et des médecins. Que n'a-t-on pas dit à ce sujet! . . . Les journaux, les bavardages mondains, les *on-dit* impersonnels et mystérieux ne nous ont-ils pas trop longtemps obsédés de leur fantaisie!

On a incriminé les huîtres; non pas, remarquez-le bien, en raison de l'action *échauffante* qu'elles possèdent en commun avec les autres mollusques, avec les crustacés et les poissons, mais à cause de leur coquille dont les éclats parfois avalés avec l'animal vivant ont pu *faire corps étranger* et déterminer l'obstruction appendiculaire. . . Qui ne se rappelle aussi le succès qu'a eu l'hypothèse assez *drôle* de l'appendicite par la tôle émaillée de nos casseroles? On sait que, soumise à de brusques variations de température, la tôle émaillée se fendille à cause de l'inégale dilatation du métal et de sa *couverte*. Les silicates

qui forment ces débris ne sont attaquables par aucun agent chimique ou digestif; on a donc supposé qu'ils devaient *fatalement* s'arrêter dans le cœcum, forcer l'orifice appendiculaire et déterminer l'inflammation. Justement les deux vogues — celle de l'appendicite et celle de la tôle émaillée — se sont développées simultanément; celle-ci a donc engendré celle-là!... Le grand public et l'opinion médicale, trouvant à cet argument la force d'une démonstration mathématique, lui ont longtemps donné une entière adhésion...

Quant aux noyaux de cerises et de pruneaux, pépins de raisin, haricots et lentilles, ce sont eux que l'opinion populaire a le plus vivement attaqués.

Il y a quelques années, un de mes bons élèves mourait d'appendicite (on disait encore à cette époque péritonite). Peu après, son frère vint me trouver à l'issue d'un cours sur les régimes alimentaires et me dit: " Il existe donc encore des personnes qui gardent la déplorable habitude de manger des haricots? Et vous-même, Monsieur, d'après votre enseignement d'hygiène, ne laissez-vous pas chacun libre de consommer ce mets qui, cent fois, en un seul repas, nous expose à la mort!..." Intrigué de cette boutade, j'appris alors qu'en opérant son frère, le chirurgien avait trouvé un haricot dans l'appendice! Vous avouerez-je que j'ai vainement essayé de défendre l'inoffensive légumineuse? Tout entier à son idée, il me quitta sur ces mots: " C'est folie de manger des haricots; jamais je n'en absorberai; d'ailleurs, dans ma famille, nous avons tous pris la même décision..."

Beaucoup de mes lecteurs sans doute sont victimes de la même erreur et peut-être — quelques-uns du moins — du même serment. Je paraîtrai donc bien téméraire de résister au flot de l'opinion. M'est-il permis cependant de faire observer que haricots et légumineuses qui se consomment depuis si longtemps n'ont, en tout cas, jamais causé le nombre extraordinaire de décès d'appendicite qu'enregistrent nos statistiques modernes. D'ailleurs, personne n'osera, je suppose, soutenir cette thèse



que la consommation des haricots a subi de nos jours une marche accélérée qui explique le développement effrayant de l'appendicite. On en rirait, n'est-ce pas?

N'incriminez pas non plus trop vite le noyau de cerise.

Vous savez que chez le paysan on ne se donne pas souvent la peine, en mangeant le fruit à l'arbre, d'en séparer la chair savoureuse. Eh bien! c'est précisément à la campagne, où les intestins sont fréquemment surchargés de noyaux, que l'appendicite est rare, et tout le monde sait que la maladie exerce tout particulièrement ses ravages parmi les populations urbaines.

Mais, de toutes les hypothèses qui circulent dans le monde médical au sujet de l'appendicite, voici bien la plus inattendue. Admettons pour un moment l'arrêt dans le cœcum du fameux haricot, du noyau de cerise, du débris d'émail. Il n'y a encore rien de fait, car il faut que le corps étranger entre dans l'appendice lui-même. Mais, il *suffit*, paraît-il, *d'un effort, d'une forte pression, d'un jeu violent, d'un exercice de gymnastique d'une marche prolongée, d'une séance de danse, etc.*... et voilà l'éclat d'émail, le noyau de cerise, le haricot dans l'appendice. Le mal est accompli!... Certes, c'est bien imaginé. Mais vous êtes avertis, Messieurs les sportifs qui cultivez le cycle et la course, vous aussi, disciples de *Sandow* et de ses méthodes d'extension à la mode, mondains amateurs de danse, gymnasiarques et acrobates, athlètes, chasseurs, soldats alpinistes. Entendez bien! vous êtes tous des candidats à l'appendicite. Et vous, Athéniens des jeux olympiques, merveilleux modèles des *Phidias* et des *Praxitèle*, vous étiez donc voués aussi au terrible mal! Quant à toi, *Hippocrate*, père de la médecine, tu n'as pas su prévenir tes fils, tes disciples et, par eux, l'humanité tout entière, des dangers auxquels elle s'expose. Il fallait lui apprendre qu'elle se trompe lorsque, confiante dans les bienfaits de l'exercice, elle croit y trouver, avec l'épanouissement harmonieux des formes, le précieux talisman de la force et de la santé!...

Le bon sens proteste évidemment contre les théories qui contiennent de si ridicules conclusions. Que l'on ne se trompe pas

cependant sur la portée de ma critique. Je ne rejette pas systématiquement l'influence possible de la pression. Mais je refuse et attaque avec énergie une affirmation propre à égarer l'esprit public en lui donnant maladroitement une antipathie injustifiée envers l'exercice.

Il convient, pour en finir avec cette question du corps étranger et de l'obstruction, de noter que, dans bien des cas, le corps étranger rencontré dans l'appendice n'est qu'une simple concrétion de matière fécale durcie dans le cœcum et entrée, sous une influence quelconque, dans le cul-de-sac appendiculaire. Plus sage que beaucoup d'autres, le professeur DIEULAFOY enseigne qu'il s'agit souvent de véritables calculs produits *sur place* et grossis de jour en jour par couches successives, comme ceux des reins et du foie. Des concrétions analogues se rencontrent d'ailleurs dans les diverses parties de l'intestin où elles ne sont pas dépourvues de danger.

## V

Je n'aurais pas entièrement examiné cette question des causes, si j'oubliais de mentionner la part très grande que l'on a donnée à l'inévitable microbe.

Je ne veux pas trop médire de la microbiologie. J'ai pourtant le droit de faire remarquer qu'elle est parfois encombrante. N'avez-vous pas remarqué que le microbe est devenu la *chose* de tout le monde, comme s'il était en quelque sorte *tombé dans le domaine public*? Cela prouve-t-il qu'on le connaisse? Certes non, car s'il s'agit de dire ce qu'il est, d'où il vient, où il va, personne ne le sait au juste, du moins parmi les gens du monde qui en parlent tant. — Le microbe plaît même davantage par ce mystère. L'imagination est plus à l'aise, plus libre de lui attribuer les mille choses inexplicables de la maladie et même de la vie normale. Grâce à lui, on peut même se donner des airs de savant sur ce qu'on ignore. Est-il bien utile, dira-t-on, d'étudier les structures anatomiques, les propriétés chimiques, les

fonctionnements physiologiques du corps humain? N'est-il pas suffisant de regarder cet organisme comme un vase inerte où agissent, vivent et se disputent... des microbes!... Vous êtes malade? Rien de plus simple à comprendre: vous avez attrapé le *microbe de la maladie*. — Vous vous portez bien? Tant mieux; c'est que vous n'avez pas de *méchants microbes*; et si vous digérez bien, c'est que vous êtes suffisamment pourvu d'un *bienfaisant microbe* qui vous apporte la précieuse contribution de son pouvoir digestif!...

Bientôt, je le crois, cette hantise en arrivera à faire croire que chaque fonction normale, comme chaque trouble de l'organisme, a pour facteur essentiel un *microbe spécifique*.

Ce n'est pas tout. On parle beaucoup aussi du *terrain favorable* où *s'exalte la virulence des microbes*. Il faut bien, en effet, être prêt à répondre à ces indiscrets qui demandent pourquoi les microbes réputés les plus dangereux peuvent habituellement régner dans un organisme sans lui faire de mal. C'est le terrain qui n'est pas favorable à la virulence, car il faut un certain degré de *morbidité* dans ce terrain pour donner au microbe sa *malfaisance*. Cette théorie bizarre a suggéré au professeur Béchamp la réflexion suivante: "On nous enseigne que c'est le microbe qui rend malade; mais, pour éviter l'objection évidente du même microbe inoffensif, on nous enseigne aussi que c'est seulement *en terrain morbide que le microbe devient lui-même morbifère; de sorte qu'il faut être malade pour que le microbe vous fasse malade!*" Conclusion paradoxale et pour le moins équivoque, où la raison se perd en efforts stériles, et qui conduit à se demander s'il fallait créer la microbiologie pour comprendre les vraies causes morbides.

Je n'insiste pas, de peur de blesser les *croyances* de mes lecteurs. Car, par un privilège unique dans les sciences, la microbiologie est une sorte de religion dont on parle, non pas posément et sagement, mais avec *exaltation*, en disant: j'y crois, *credo*. — Croyez donc à l'omnipotence pathologique et même physiologique du microbe. Croyez que ce débris informe et po-

lymorphe, dont certaines variétés se confondent avec les éléments de vie, est un *parasite*. Croyez qu'il suffit pour être guéri de détruire un microbe, comme on fait pour les vrais parasites ailés ou sauteurs qui exaspèrent parfois notre chatouilleux épiderme. Croyez tout cela, et réjouissez-vous maintenant d'apprendre que l'on a *découvert* des microbes de l'appendicite!... Mais, apprenez aussi que, *selon la théorie de la cavité close de Dicalafoy*, ces microbes, habituellement inoffensifs, ne deviennent malfaisants que par l'exaspération où les met l'emprisonnement dans l'appendice. — ROGER et JOSUÉ, en enfermant des microbes dans des cavités appendiculaires ligaturées, ont réalisé de véritables infections. Il est vrai que, pour interpréter ce fait, il suffirait, d'après la théorie de M. TALAMON, d'imaginer que le mal vient tout simplement *de la ligature*, ou en général, du bouchon étranger qui, troublant la circulation et la vie de cette région, désorganise et mortifie le tissu de l'appendice. Cette explication serait sans doute plus vraisemblable que la vengeance quelque *peu dramatique* du microbe furieux.

Malgré tout, la médecine n'a pas hésité à dénoncer les microbes comme facteurs essentiels de l'infection appendiculaire. En tête, elle cite le fameux *coli-bacille* dont aucun intestin n'est exempt; puis le *streptocoque*, le *staphylocoque* et le *pneumocoque*.

En tout cas, par ces causes ou par d'autres, lorsque l'infection se développe, il y a de la fièvre avec très haute température du corps, petitesse et fréquence du pouls, sécheresse de la langue, vomissements alimentaires et bilieux, abattement, facies grippé, etc., etc... Si le coma se développe, c'est que le pus baigne l'organe, devient fétide, et s'étend avec tendance à la gangrène; alors l'issue fatale est proche. Mais, au début, avant l'entrée en scène de ces symptômes lugubres, le premier signal du mal s'est manifesté par une douleur exactement limitée au flanc droit. Puis la douleur apparaît dans la fosse iliaque droite à l'endroit précis de l'appendice. Elle s'irradie ensuite vers les régions voisines et la jambe elle-même parfois s'engourdit. Fort heureusement, dans un grand nombre de cas, les choses en res-

tent là; les symptômes s'amendent et le malade se trouve rapidement guéri, comme à la suite d'une grippe légère. . . Mais la récurrence est fréquente et nombreux sont les malades qu'une appendicite chronique d'abord légère finit par emporter.

## VI

Comment faut-il traiter l'appendicite? Doit-on ou ne doit-on pas l'opérer? C'est l'importante question qui partage les médecins et les chirurgiens, l'embarrassante et angoissante énigme qui chaque jour se pose devant la conscience du malade.

Naturellement le chirurgien, appelé pour les cas graves et le plus désespérés, a tendance à croire que l'affection, *toujours* dangereuse, exige *toujours* son ministère.

Consulté maintes fois pour de légères atteintes, le médecin regarde, au contraire, volontiers la maladie comme bénigne et presque spontanément guérissable. — Les statistiques ne permettent guère mieux de trancher le différend. Le même malade, plusieurs fois touché d'une appendicite de plus en plus grave qui finit par l'emporter, est compté *une fois* dans les décès, *et cinq ou six fois*, par exemple, dans les guérisons. Il y a donc pour le moins équivoque.

D'autre part, d'après une statistique du Dr CHAUVEL relative à l'armée et portant sur 181 cas d'appendicite, la mortalité s'est élevée à 32 pour 100 chez les malades opérés, à 30 pour 100 chez les non-opérés. Ce n'est pas encore ce résultat qui terminera la discussion.

Naturellement les éclectiques ont cherché à concilier les deux partis. Cela dépend, disent-ils, de la marche du mal et de la nature du pronostic. Suivant qu'on déterminera la présence ou l'absence de la suppuration, que cette suppuration sera circonscrite et transformée en abcès, ou que l'inflammation s'étendra brusquement, la formule du traitement changera du tout au tout.

En effet, si la suppuration n'a pas lieu, la guérison spontanée

sera presque certaine. — Si la suppuration circonscrite fait abcès, la guérison spontanée ne sera plus assurée, car l'abcès peut s'ouvrir dans le péritoine: toutefois, elle aura des chances de se faire par ouverture de la collection purulente à la peau ou à l'intestin, ou encore par résorption ou enkystement. — Si la maladie doit se généraliser, mais lentement, c'est le cas où l'opération faite à temps peut sauver le malade. Mais l'intervention chirurgicale elle-même deviendrait illusoire si la généralisation avait lieu d'emblée.

Tout cela est clair et, en principe, je n'y fais aucune objection. Mais, je vous le demande, quel usage pratique pourrta-on faire en clinique de cette classification des cas? Comment sur ce tableau schématique osera-t-on affirmer, pour chaque malade particulier, si le chirurgien doit prendre la place du médecin? Il faudrait, pour cela, connaître *a priori* la nature et la gravité de la crise débutante, et c'est précisément ce qu'on ne sait pas faire.

Conclura-t-on donc, comme cela se fait maintenant pour les maux de gorge, que, dans la crainte du plus grand mal, il faut dès le début traiter toute appendicite comme si elle devait conduire à la forme grave où le chirurgien peut intervenir utilement?

Mais ce serait trop souvent s'exposer sans raison à une opération douloureuse et toujours plus ou moins dangereuse. Nous ne devons pas oublier que l'organisme n'est pas créé pour le fer de l'opérateur et que chacun de nous a le droit pour le moins, avant de se livrer au bistouri, de savoir qu'il était impossible ou déraisonnable de s'y soustraire!

Le médecin d'ailleurs prétend posséder des moyens de soulager le mal. Il recommande le repos, la diète absolue, l'emploi des vessies de glace sur la fosse iliaque. — A mon avis, il y a mieux encore. L'étude approfondie du mécanisme des réfrigérations me permet de recommander dès le début de la crise, au lieu de vessies de glace, les compresses froides vinaigrées placées sur le ventre tout entier et renouvelées de demi-heure en

demi-heure ; chaque jour, en outre, dans les crises violentes, le malade doit recevoir pendant une heure, matin et soir, une chemise mouillée froide, avec enveloppement dans une couverture de laine. On obtiendra ainsi un effet révulsif et éliminateur bien supérieur à celui qui résulte de l'emploi local de la glace.

Au total, l'impossibilité de reconnaître au début la gravité d'une crise, l'incertitude du bien fondé de l'opération, la réelle efficacité d'un traitement médical énergique, tout cela tend à faire rejeter l'opportunité de cette intervention chirurgicale systématique qu'on cherche à nous imposer.

Reste à savoir si, la crise passée, et pour éviter le retour d'accès plus graves, il y a lieu, pendant cette phase de repos, de recourir au chirurgien pour opérer l'appendice. On vous le conseillera sûrement. Que dis-je ? On vous l'a déjà conseillé et vous allez peut-être céder à des sollicitations pressantes. Eh bien ! lisez attentivement le dernier chapitre : il vous décidera, j'en suis sûr, à donner une réponse négative.

## VII

Nous avons entendu l'enseignement de l'anatomie et de la physiologie. A la médecine et à la chirurgie nous avons demandé leurs lumières. Elles n'ont guère réussi à éclairer le mystère dont s'enveloppe l'appendicite ni à écarter les incertitudes de son traitement.

Ne nous décourageons pas cependant, car l'hygiène n'a pas encore été consultée. C'est à elle que doit en cette matière, comme en beaucoup d'autres, rester le dernier mot. Vous allez voir d'ailleurs comme son enseignement clair est bien fait pour *consoler* ceux qu'pouvante à juste titre la marche accélérée du fléau.

Mais, entendons-nous bien. L'hygiène, la véritable hygiène, n'est pas, comme on le croit habituellement, l'art de désinfecter, stériliser, aseptiser, antiseptiser. Cette manière ultra-simpliste de comprendre l'hygiène la ramènerait à *un pur massacre*

*de microbes*. et vous soupçonnez, je suppose, que, pour se bien porter, il y a autre chose que cela à faire.

L'hygiène conduit les actes de la vie, et règle les mœurs de façon à équilibrer le mieux possible les fonctions de l'organisme, à épanouir les puissances vitales, à conserver ainsi ou à retrouver l'incomparable trésor de la santé. C'est dans un heureux contact avec le milieu extérieur, dans un usage convenable de matière et d'énergie cosmique, c'est, en un mot, dans un harmonieux échange, ou, comme nous disons en physiologie, dans un *métabolisme* bien équilibré, que se trouve le secret de toute hygiène rationnelle et féconde (1). Cette harmonieuse nutrition est presque impossible avec les routines et les passions de l'humanité. L'estomac et l'intestin, victimes des tyrannies de la mode, ou des préjugés mondains, reçoivent les matières les moins appropriées à leur nature et à leur activité. Les menus modernes ne prodiguent-ils pas crustacés, mollusques, poissons, volailles, viandes rouges et gibiers, vins généreux, cafés et liqueurs, comme s'ils s'ingéniaient à choisir les matières échauffantes qui engendrent le plus sûrement l'inflammation gastro-intestinale. La constipation opiniâtre se révèle, élargissant progressivement le cœcum. Sous cette pression, l'orifice appendiculaire devient *béant*, prêt à recevoir le corps étranger ou le fragment desséché de matière fécale qui avec l'inflammation achèvera l'œuvre de désorganisation de la région délicate.

Ces conséquences presque fatales d'une alimentation échauffante et surexcitante ont été magistralement exposées par le Dr Lucas CHAMPIONNIÈRE, dans une communication faite à l'Académie de Médecine de Paris, le 19 février dernier. Écoutez le savant chirurgien chef de l'hôpital Saint-Louis :

---

(1) Accessoirement peut-être vous pourrez faire rentrer dans ce programme les choses qui concernent le trop redouté et trop énigmatique microbe. Si toutefois les règles de l'hygiène physiologique générale sont bien observées, le reste viendra si bien par surcroît qu'on ne pensera pour ainsi dire plus au microbe ni à l'antiseptie.



“ Lors des infections intestinales et surtout sous *l'influence des encombrements intestinaux*, la propagation de l'infection peut se faire à l'appendice et là elle devient l'origine de tous les méfaits aigus dont on vous a signalé l'extrême violence. . . ”

“ Il est certain que, dans les villes dans lesquelles nous observons cette extraordinaire multiplication de l'appendicite, l'alimentation s'est prodigieusement transformée. — La nourriture animale est devenue le fond de l'alimentation. Le maigre et le jeûne ont disparu à peu près de nos coutumes. La consommation de la viande prend des proportions extraordinaires. . . — Il est bien remarquable que la fréquence de l'appendicite est plus grande encore dans les pays où l'alimentation par la viande est plus répandue encore que chez nous, en Angleterre, en Amérique. Dans les grandes villes des États-Unis, l'appendicite est si répandue qu'un des observateurs les plus éminents, KEEN, de Philadelphie, estime que le tiers de la population en est atteint. . . ”

“ J'ai vu un bon nombre d'appendicites chez de jeunes sujets qui avaient été élevés avec de la nourriture animale à une époque à laquelle l'alimentation doit être encore exclusivement lactée. . . ”

Allant plus loin que son illustre confrère, le Dr Albert ROBIN blâme non seulement l'usage de la chair animale, mais l'excès de l'alimentation azotée par les œufs ou les légumineuses (haricots, lentilles). . . “ Parmi les causes prédisposantes, dit-il, il en est une qui figure à l'origine d'un nombre considérable d'appendicites, c'est la dyspepsie hypersthénique ou hyperchlorhydrie, dans laquelle les malades consomment *généralement une grande quantité d'aliments azotés*, et qui s'accompagne, dans la plupart des cas, de la stase des matières *fécales anormales*, siège de fermentations à produits irritants. ”

La presse elle-même s'est émue de ces déclarations. Un rédacteur du *Journal* est allé interviewer le Dr Lucas Championnière qui, dans la forme plus vivante de la causerie, a encore accentué son opinion. — Sans oser se déclarer nettement pour

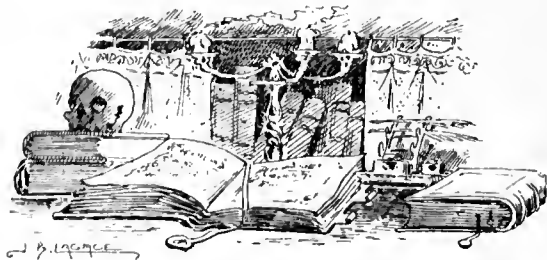
le végétarisme, l'illustre praticien se prononce contre l'usage habituel de la chair. Il insiste beaucoup sur ce fait que, depuis quarante ans, l'alimentation carnée s'est répandue à un degré extraordinaire, et que cet excès n'a plus aucun correctif dans les pratiques religieuses qui ne sont plus suivies. Et il conclut par cette importante réflexion: "*L'alimentation carnée ne crée pas les sources de puissance et de vigueur qu'on lui attribue, et voici que nous la prenons sur le fait d'une infection intestinale qui nous menace gravement par l'appendicite!...*"

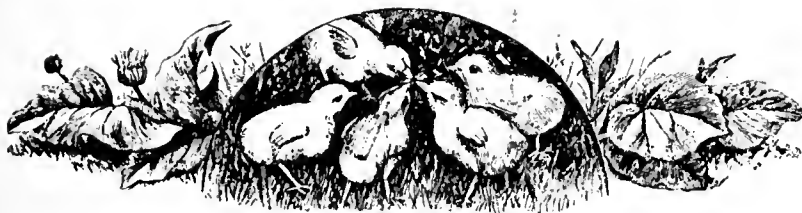
Tout commentaire affaiblirait la portée de cette parole autorisée et presque officielle. Seule, elle a placé la question de l'appendicite sur son vrai terrain.

Mais à vous tous qui souffrez gravement de l'intestin et qui redoutez les coups de la terrible maladie, je dis encore en terminant:

Vous avez la solution du problème qui vous inquiétait. Il ne tient donc qu'à vous maintenant d'échapper à l'appendicite. Prenez la résolution d'abandonner l'usage *habituel* de la chair et des matières animales, et surtout, quand cette résolution sera prise, **TENEZ-LA FERMEMENT!**...

J. Lefevre.





# DESILLUSION

---

Avec trente-deux gravures, par M. MAS.

---

*(Suite)*

---

## IV

Quelque temps se passa, laissant Alexis absolument sous le charme du rêve qui le hantait. Il menait en apparence sa vie ordinaire, se rendant exactement à son bureau et y accomplissant méthodiquement sa monotone besogne; et, en dehors du ministère il appartenait à ses habitudes régulières et quotidiennes, mais une seule pensée occupait les facultés de son esprit, à tel point qu'il marchait, agissait comme un automate, un somnambule dont l'intelligence est absente. Riche! il pouvait être riche! fabuleusement riche, plus que ses espoirs, quelque insensés qu'ils aient été, le lui avaient jamais promis!... A quoi tenait la réalisation de celui-là, qui surpassait tous les autres? A la fidélité d'un homme envers un souvenir. Or, y a-t-il un homme fidèle? Alexis se frottait les mains de joie en constatant l'imperfection de son sexe sous ce rapport, et qu'il n'y a pas d'homme de trente-cinq ans, isolé dans la vie, sans enfants, sans famille proche, avec une nature passionnée comme celle du comte de Cramans, qui, surtout, ayant pris l'accoutumance de l'amour et du charme d'une épouse, puisse résister à certaines séductions féminines.

Mais ces séductions, que quelquefois le hasard ne vienne pas les placer sur la route du comte, il s'agissait de les y faire surgir, et c'était à Alexis qu'appartenait ce soin. Déjà, mille fois peut-être, il avait évoqué l'image de toutes les jeunes filles, de toutes les jeunes veuves qu'il connaissait, cherchant, parmi elles, celle qui aurait réuni assez de grâce, d'esprit et de beauté pour subjuguier M. de Cramans au point de lui faire oublier, sinon renier, le passé, et de le conduire à l'autel, mais il n'en trouvait pas.

Celle-ci eût bien eu les attraits nécessaires pour remuer un cœur d'homme, mais l'intelligence n'habitait point sa jolie tête. Celle-là, qui avait beaucoup d'esprit, n'avait pas de beauté. Cette autre, enfin, qui avait autant d'esprit que de beauté, n'avait point de cœur, point de sensibilité, point de tendresse, et cela perceait assez clairement le masque souriant, pour que (Alexis le devinait) son cousin, nature affectueuse au premier chef sous son apparente froideur, en fût repoussé à jamais. Car, pour choisir la séductrice au pouvoir de laquelle il devait succomber, Alexis ne devait point, il s'en rendait compte, consulter ses préférences et ses goûts personnels, mais ceux du comte, ce qui était d'autant plus difficile qu'il ne les connaissait qu'imparfaitement. Comment devait être celle qui pourrait le charmer? Blonde, brune, grande, petite, mince, replète? Ces questions se posaient pour le physique; et au moral la fallait-il douce ou résolue, joyeuse ou mélancolique, tendre ou passionnée, hardie ou timide, réservée ou expansive?... Quelle perplexité!

Pour pénétrer les tendances intimes de M. de Cramans, Alexis n'avait qu'une notion sûre: le souvenir de sa femme, de cette Elisabeth qui, du premier coup d'œil, naguère, l'avait conquis, et qu'il avait adorée. Or, Elisabeth était une grande femme blonde, très fraîche, très blanche, très svelte, infiniment affectueuse, bonne, simple, avec une nature joyeuse, sincère, ouverte qui laissait lire au fond de son âme de cristal.

Fallait-il que la femme qui devait la remplacer lui fût sem-

blable, ou la loi des contrastes était-elle plus puissante que l'enchantement des souvenirs, et la fallait-il tout autre?

Alexis se le demandait sans cesse. Lui, peu curieux des femmes en général, tout entier qu'il était à ses ambitions secrètes et démesurées, était désormais intéressé par toutes. Il les recherchait, s'approchait d'elles, tentait de pénétrer dans leur intimité. Il cultivait surtout les jeunes filles, les très jeunes veuves, ce qui, dans ses relations, faisait dire :

— M. d'Erizel cherche à se marier.

Et l'on s'étonnait qu'il fût occupé tantôt de celle-ci, tantôt de celle-là, sans prendre autrement garde, — lui qu'on savait ambitieux, — à la fortune, ni à la position sociale. C'est que, pour le mariage qu'il avait en vue, ces questions étaient secondaires. Il se demandait même souvent si une jeune fille sans dot, ou d'une situation de famille modeste, n'eût pas été plus apte au rôle qu'il désirait lui faire jouer, sans l'en prévenir. Car celles-là, lorsqu'elles désirent se marier, sont, pour plaire aux hommes, plus ingénieuses et plus adroites. Une jeune personne qui n'aurait qu'à choisir ne se mettrait peut-être pas en peine de consoler ce veuf inconsolable, à moins d'un coup de foudre, assez improbable à première vue.

Non que le comte ne fût très capable d'inspirer une passion soudaine, mais son deuil le privait d'une partie de ses moyens et, en premier lieu, du désir de plaire, qui est le plus puissant parce qu'il met en jeu tous les autres. N'ayant donc guère à compter sur la chance d'un amour subit, que M. de Cramans inspirerait sans le chercher, ni le vouloir, il valait mieux une jeune fille désirant se marier. Mais, d'un autre côté, Césaire était si fin, si perspicace! S'il sentait qu'on tentait de le conquérir, c'était une raison pour qu'il se dérobat aussitôt. Pour remporter cette difficile victoire, il eût fallu presque l'impossible: une femme assez bien douée pour le charmer et qui, une fois son attention attirée sur lui, ressentirait à son endroit assez de sympathie, sinon tout de suite assez d'amour, pour jouer, avec une entière bonne foi, le jeu qui devait l'amener à sa merci.

Et dominé par ces préoccupations, Alexis passait en revue le bataillon, toujours nombreux, des filles sans dot et à marier, sans y trouver la perle rare qu'il désirait, mais en éveillant, de ci, de là, par ses assiduités purement enquêteuses, des espoirs d'un soir, des rêves d'avenir d'une heure, que, le lendemain, il décevait chez l'une pour les inspirer chez l'autre.

Pour cette recherche, Alexis, après quelques semaines de retraite, était retourné dans le monde. Il avait fallu ce motif pour l'y décider. Il se complaisait dans la pensée que, portant le deuil d'une proche parente, il remplissait un devoir d'héritier. Cette constatation matérielle donnait un corps à ses espérances, et les lui faisait, en quelque sorte, toucher du doigt dans une certitude qui le ravissait. Aussi, inconsciemment, les premières fois où il reparut dans les salons dont il était le familier, affecta-t-il des airs mélancoliques tout à fait de circonstance, qui firent se demander autour de lui si quelque secrète affection d'enfance ne l'ennuyait pas à la cousine qu'il semblait tant regretter.

Cette conjecture, qui courut de bouche en oreille, vint à celles d'Anaïs Thirvenet. Oui, c'était cela, sans doute, il avait aimé Mme la comtesse de Cramans, et cela lui tenait le cœur fermé, mais maintenant qu'elle n'était plus? Son apparente tristesse émouvait la pitié tendre de la jeune fille, dont le plus cher désir eût été de l'en consoler. Mais il ne semblait point la voir. Il ne la négligeait pas, pourtant, il s'en savait aimé, et pas un homme n'est indifférent au sentiment qu'il inspire, même lorsqu'il ne le partage nullement. Il entretenait son enfantine passion par quelques lieux communs, quelques tours de valse, quelques compliments, sans se rendre nettement compte de l'odieux de sa conduite.

Un moment même, il l'avait observée de plus près, et cette attention, soutenue un ou deux soirs, avait rempli la jeune fille d'espérance et d'amour. C'était une ingénue, dans la force du terme, et la jeunesse rendait agréable sa fraîcheur de brune au teint de blonde. Aurait-elle plu au comte? La certitude de la

négative éloigna bientôt d'elle Alexis, la laissant plus naïvement éprise et quand même aveuglément confiante en l'avenir.

Ne trouvant pas encore la sirène qu'il cherchait pour séduire son cousin, M. d'Erize!, sans abandonner ses recherches, prit souci d'une autre partie du jeu qu'il voulait jouer. Pour présenter une femme au comte de Cramans, ou pour simplement l'orienter, sans qu'il s'en doutât, vers le but caché d'un mariage, il était nécessaire de rester avec lui, non seulement en bons termes, mais même sur le pied d'une intimité aussi étroite que possible.

Cela non plus n'était pas facile, à distance, avec un caractère aussi fermé que celui de M. de Cramans! Il n'était pas question, pour Alexis, de se rapprocher de lui, il ne pouvait le faire sans abandonner sa place, son gagne-pain, et quelque fois qu'il ait eue dans la réussite de ses projets, le passé l'invitait à la prudence et la lui faisait conserver. Il ne restait donc à Alexis, pour se rappeler au souvenir de son cousin, que le moyen de la correspondance.

Bien qu'il ne fût point écrivassier, les besoins de la cause l'inspirant, il écrivit au comte Césaire une longue lettre, supérieurement tournée, en laquelle il lui disait que le cher souvenir qui les unissait dans une même pensée d'affection et de regret, ne lui permettait pas de se tenir à l'écart d'un parent éprouvé, qu'il voulait l'assurer de sa constante sympathie et savoir, de lui-même, comment il se trouvait après une catastrophe " que la réflexion hélas! devait, après l'étourdissement du premier coup, lui rendre deux fois douloureuse."

Il y en avait quatre pages sur ce ton affectueux et ému. Avant de les cacheter, Alexis les relut, puis se tâta pour savoir si c'était bien lui qui avait écrit cela, et, heureux d'en convenir, il ajouta à part lui, d'un air enchanté et victorieux, un: " Décidément je deviens très fort," qui confirma la confiance qu'il avait en l'avenir d'abord, puis en lui-même, pour faire tourner cet avenir au gré de ses désirs.

Il était vraiment " très fort," car le comte de Cramans, mal-

gré la perspicacité d'une nature fine, fut complètement dupe de la bonne foi de son épître et des sentiments qu'il y témoignait. Il lui répondit poste pour poste par une lettre un peu moins longue, mais non moins affectueuse.

Très touché du souvenir du seul parent proche qui survécût



Avant de les cacheter, Alexis les relut.

à sa bien-aimée Elisabeth, il le remerciait d'avoir pensé à tout le prix que donnait, à ses témoignages de sympathie, ses liens de sang et d'amitié avec celle qu'il pleurait, car rien de ce qui l'avait touché ne le trouverait jamais indifférent. Il savait donc un gré infini à Alexis de sa démarche, et accueillait avec une reconnaissance attendrie l'expression de son affectueux désir de voir continuer leur intimité, Elisabeth, morte ou vivante, restant

toujours entre eux pour les rémir. Il parlait ensuite de sa douleur en des termes mesurés, dignes, calmes, qui la faisaient deviner profonde, et qui inquiétèrent Alexis. On guérit plus facilement les bruyants désespoirs, à fleur de peau, que ces chagrins muets, cachés au fond de l'être qu'ils dévorent en secret.

Mais le comte terminait sur une phrase qui ramena l'espoir au cœur et le sourire aux lèvres de M. d'Erizel. Parlant de ses projets, il disait :



“ Je ne retournerai point à Paris cet hiver, je ne saurais m'éloigner de la chère tombe — tout ce qui me reste, avec le souvenir, du bonheur perdu. — Je ne puis donc répondre à votre amical “ au revoir ” par un terme réciproque, à moins que vous ne vous décidiez, vous, à venir jusqu'à Mirebois. Je n'ose vous y encourager, car la perspective n'aurait rien d'engageant pour vous, mais je tiens à vous dire que, dans le présent et l'avenir, comme dans le passé, la même cordiale amitié vous y recevra toujours.”

A ces derniers mots, Alexis exulta, car une pensée venait de lui traverser l'esprit. Au commencement de l'année, il avait deux jours de congé, il irait les passer à Mirebois.

La veille du premier jour de l'an, donc, sitôt le bureau fermé, il se mit en route, et quand il arriva à Mirebois, la soirée était déjà très avancée.

Malgré cela, le comte l'attendait, il le trouva dans le vestibule. Rendu muet par une émotion violente en revoyant le parent, l'ami d'enfance de sa chère femme, M. de Cramans tendit la main à son visiteur nocturne et l'introduisit dans le petit salon tendu de mousseline à fleurs, que sa femme habitait ordinairement. Tout y était resté dans l'ordre accoutumé. A droite de la cheminée, près du grand fauteuil où la comtesse s'asseyait habituellement, la petite table avait, comme naguère, le roman commencé dans la couverture de peau blanche peinte de fleurs de printemps, et le coupe-papier d'ivoire en ouvrait les pages. La bonbonnière de vieux Sèvres était à côté, et la petite jardinière d'argent vieilli, où poussaient de minuscules fougères, de délicats saxifrages.

A droite du fauteuil, à l'encoignure de la cheminée, la corbeille à ouvrage en osier laqué blanc, trouée de rubans roses, où s'entassaient une tapisserie, puis un tricot de laine épaisse, — quelque ouvrage de bienfaisance; — et, devant le siège confortable, sur le tapis moelleux, le coussin oriental où, souvent, Alexis avait admiré le pied mignon de la comtesse, dans l'écrin de son soulier de satin.

Un peu remué de ce cadre familial, auquel manquait l'image charmante qui l'animait, Alexis s'avança vers un grand feu clair, rendu précieux par cette nuit d'hiver.

— Asseyez-vous, lui dit le comte, lui désignant le fauteuil à gauche de l'âtre.

Et il prit lui-même un escabeau.

— J'ai votre place, fit le jeune homme en s'excusant.

— Laissez-moi vous l'offrir, répondit le comte, au lieu de celle-ci, fit-il lui désignant la vaste bergère de soie ancienne, qui est et restera éternellement vide! . . .

Puis il ne parla plus.

Un peu embarrassé, Alexis reprit.

— Comment vous trouvez-vous, mon cher Césaire, depuis...

— Comme on peut être quand on a le cœur brisé, mon pauvre ami, répondit le comte.

Et il se tut encore.

— J'ai pensé, reprit le jeune homme, que ce premier de l'an vous trouverait bien seul, bien triste, c'est pourquoi j'ai tenu à me rapprocher à cette date.

— Je vous en sais gré, mon ami, votre sympathie m'est chère et votre démarche me touche. Elisabeth vous aimait beaucoup; je ne puis rien vous dire de plus éloquent, pour vous assurer de mes sentiments à votre égard et du point auquel l'amitié, que vous me témoignez, si fidèle, dans mon malheur, m'a trouvé sensible.

— Mon pauvre Césaire, reprit Alexis, elle est très sincère; moi aussi j'étais profondément attaché à ma cousine; il m'est doux de l'aimer encore un peu en vous, et elle m'a toujours montré tant de bonté que c'est pour moi un devoir de reconnaissance autant que de sympathie personnelle de vous entourer un peu et, en souvenir d'elle, d'apporter quelque consolation, quelque apaisement, si faibles qu'ils puissent être, à votre souffrance.

— Je vous en remercie, Alexis, dit le comte très ému, mais se dominant . . . sur ce terrain, vous le savez, nous nous entendrons toujours.

Alexis respecta les larmes que, lui sembla-t-il, le malheureux dévorait sous ses paupières abaissées.

Au bout d'un moment, celui-ci lui dit :

— Je suis un très mauvais maître de maison, mais enfin, j'ai pourtant pensé qu'à cette heure tardive vous deviez avoir besoin de prendre quelque chose. On a dû vous tenir à dîner, à souper, que sais-je ? Voulez-vous venir à la salle à manger ?

— Merci, interrompit Alexis, j'ai dîné au buffet d'Amiens, je n'ai absolument besoin de rien. Mais la soirée est avancée, je vais, si vous me le permettez, prendre congé de vous.

Le comte ne s'y opposant pas, ils se levèrent tous deux. Alexis tourna la tête vers un cartel Louis XV, appendu au mur et qui sonnait minuit.

— Je suis confus, dit-il, d'avoir ainsi retardé l'heure de votre repos et bouleversé toutes vos habitudes.

— Ne parlez point de cela, fit le comte amèrement, le repos, je n'en connais plus guère ; quant à mes habitudes, je les eusse volontiers dérangées pour vous, mais je n'en ai plus, je ne dépends plus de rien, ni de personne ; rien désormais ne me retient, pas plus que rien ne me pousse, ma vie est sans projets, sans exigences, sans devoirs, sans but !

— Mon pauvre ami ! fit Alexis, avec un attendrissement tellement bien simulé qu'il devait y entrer une part de vérité.

Les deux hommes se serrèrent la main, puis se séparèrent, et Alexis, resté seul dans la chambre qui lui avait été préparée, eut l'involontaire frisson d'une impression douloureusement désagréable. Le spectacle de la grande demeure en deuil et de la profonde affliction du comte l'avait, malgré lui, remué et glacé tout à la fois.

— Brr... fit-il à part lui, sans l'intérêt puissant qui m'y amène, du diable si je serais jamais venu en cette galère !

Le lendemain, retrouvant son cousin dans le petit salon à fleurs, la force de l'habitude amena sur ses lèvres la formule d'un souhait. La réflexion l'y retint, mais une brève hésitation lui fit se demander s'il convenait vraiment qu'il restât muet sur

cette circonstance de renouvellement d'année, prétexte à protestations d'affection et de dévouement.

— Mon cher Césaire, commença-t-il, 1890... a été bien cruel.

— Ah! interrompit le comte avec une véritable angoisse, pas de vœux de bonheur à un désespéré!

— Je ne voulais pas vous en faire, dit Alexis, se reprenant, et je sais bien qu'avec 1890, hélas! n'est pas close votre épreuve, la catastrophe qui vous frappe étant de celles qui durent une vie; mais je voulais vous dire que je n'oublie pas votre douleur, et qu'en ce jour qui la ravive, j'y suis particulièrement associé.

— Merci, fit le comte, et à votre tour pardonnez-moi cette amertume dont l'expression m'a échappé, il faut, voyez-vous, être indulgent à ceux qui souffrent: l'indulgence est une des formes de la pitié.

— Si vous en aviez besoin, Césaire, je n'en manquerais pas, répondit Alexis.

Les deux hommes s'assirent: Alexis, respectant scrupuleusement le fauteuil de la morte, ainsi que le comte, la veille, lui en avait délicatement exprimé le désir. Et vraiment, ainsi, sa place restant vide entre eux, dans ce petit appartement où étaient demeurés tous les vestiges de son habituelle présence, il semblait qu'elle n'en était que temporairement absente, qu'on l'y attendait, et, qu'à un moment ou l'autre, on allait l'y voir rentrer, souriante, parée de sa jeunesse, de sa beauté et de son triomphant bonheur.

Ils causèrent; pour le faire, le comte s'imposait un visible effort. Il vivait si seul avec sa douleur, si absorbé par son unique sentiment, que toute manifestation de l'intelligence qui l'en détachait, était pour lui une souffrance. Il ne se déroba pas, pourtant, devant elle. Touché de la visite d'Alexis, — surtout à cause de sa parenté avec Elisabeth, qui le rendait, à ses yeux, encore quelque chose d'elle, — il ne voulait pas décourager son amitié, qu'il croyait désintéressée et sincère. Il se violenta donc un peu pour parler des faits courants de ce monde, des

événements du jour, de la politique. Alexis remarqua avec stupeur que ces choses qui, naguère, le passionnaient, non seulement le laissaient indifférent, mais encore qu'il n'était même pas au courant de celles qui s'étaient passées depuis six semaines. Il en eut l'explication quelques instants plus tard où, s'étant approché de la fenêtre, il vit, sur une table d'encoignure, un amoncellement de journaux, dont les bandes étaient presque toutes intactes. Sa surprise fut telle qu'il n'en put retenir l'expression.

— Quoi! dit-il, vous ne lisez même plus vos journaux?

Le comte eut l'attitude d'un enfant pris en faute et, avec un navrant sourire, secoua négativement la tête.

— Césaire! fit Alexis avec un geste de reproche affectueux.

— Que voulez-vous! répondit le comte, la curiosité est morte en moi, comme l'intérêt, comme tout autre sentiment.

Et se levant, il se retourna pour cacher ses yeux remplis de larmes.

Sauf ces allusions, M. de Cramans ne parlait point de sa douleur, de ses regrets, ni même de sa femme. Alexis, moins délicat et ne comprenant ni l'exquise pudeur qui le retenait, ni cette crainte qu'il avait de ne pas se dominer devant l'évocation des chers souvenirs, ne s'expliquait pas ce silence. A plusieurs reprises, il avait essayé de prononcer le nom de la comtesse, de rappeler d'elle tel ou tel trait, Césaire avait volontairement laissé tomber la conversation.

Tout le jour de l'an, le comte resta enfermé au château. Il en donna la raison à M. d'Érizel.

— Je ne veux pas, lui dit-il, m'exposer aux vœux aussi nombreux qu'intéressés de tout le village. Mon régisseur est chargé de les recevoir et de les récompenser; aussi ne me montrerais-je pas aujourd'hui; mais je ne prétends pas vous garder prisonnier, et si un tour de parc vous dit quelque chose, même le fusil sur l'épaule?...

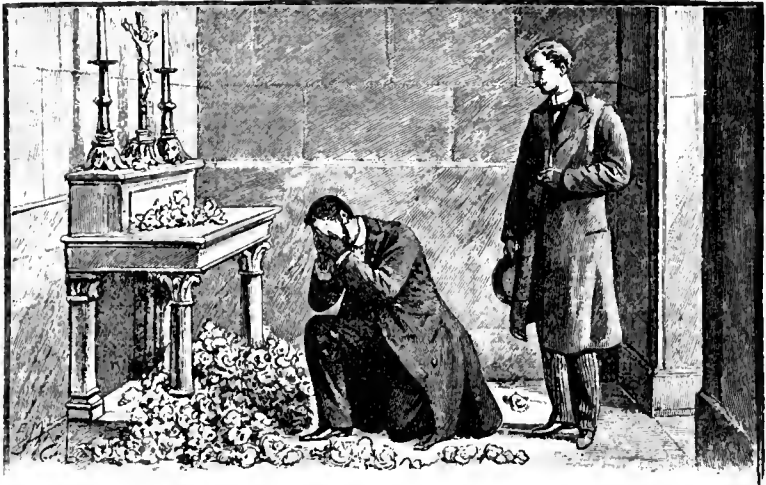
Alexis comprit qu'un peu de solitude ferait autant de bien à son cousin, qu'un peu de détente à lui-même, dont cette at-

mosphère ambiante de deuil dépassait les forces. Il accepta donc de sortir, mais non de chasser.

— J'aurais aussi voulu, dit-il, accomplir à Mirebois un douloureux pèlerinage. Je ne vous en ai pas encore parlé, parce que j'ai pensé que vous y étiez allé ce matin.

— En effet, c'est chaque jour, ma première sortie. Si vous le souhaitez, demain, vous pourrez m'accompagner.

Le lendemain, Alexis suivit le comte au cimetière et pénétra avec lui dans la chapelle funéraire où des fleurs jetées à profusion couvraient les dalles. Au milieu d'elles, le comte s'age-



nouilla. S'il ne professait plus, ayant perdu la foi, la religion de la prière, il avait celle de la tombe. Il couvrit son visage dans ses mains, et Alexis crut qu'il y cachait des larmes.

Au bout de quelques instants, il se releva, très calme, les yeux secs, comme encouragé, plutôt, fortifié, par son court entretien avec l'âme qu'il aimait à travers la mort.

— Pauvre Elisabeth! risqua Alexis, comprenant qu'il fallait dire quelque chose et ne trouvant rien.

— Ce n'est pas elle qu'il faut plaindre! répondit le comte. Et comme il refermait la grille de la chapelle,

— Quelles admirables roses ! fit Alexis, toujours pour parler, montrant celles sous lesquelles disparaissait la pierre sépulcrale.

— Elles sont arrivées hier de Cannes. Je lui en offrais toujours le premier janvier, car elle les aimait beaucoup ; j'ai continué. . . Mettre des fleurs sur sa tombe, donner du pain à ses pauvres, ce sont là, je puis le dire, mes deux seules occupations.

Au milieu de l'après-midi, Alexis se disposa à partir.

— Je ne vous retiens pas, dit le comte, aussi bien je sais qu'il ne vous serait pas possible de rester longtemps, et que vous avez déjà fait un grand effort en venant jusqu'à moi ; mais seriez-vous même libre, j'aurais scrupule de vous garder davantage, Mirebois est désormais un si triste séjour ! Pourtant, si l'amitié et le souvenir vous y ramenaient, sachez, mon cher ami, avec quelle reconnaissance vous y serez reçu.

— Je vous remercie, Césaire, répondit le jeune homme, et, puisque vous m'y autorisez, je reviendrai. Je suis pour vous, je ne me le dissimule pas, d'un piètre secours et d'une faible consolation, mais, enfin, tout ce que je puis, je vous l'apporte.

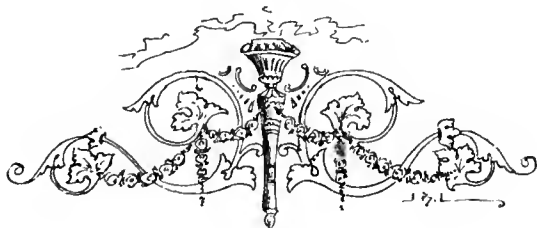
— Et je vous en sais gré. Oui, revenez, et quand, quand. . . je serai plus fort, ajouta le comte en hésitant, croyez que j'aurai une grande douceur à parler d'elle avec vous.

Ils se quittèrent sur ce dernier mot et Alexis, remontant dans la voiture qui le reconduisait à la gare, murmura à part lui :

— Ce sera diablement difficile !

Mary Floran.

(A suivre.)



## PRIMAVERA OU SOUVENIRS D'ETE

---

A petite GERMAINE.

**V**OICI que Mai prend parure  
De verdure.  
Il a chassé la froidure  
Et ramène le beau temps.  
Tout refleurit et verdoie,  
C'est la joie,  
C'est l'amour que Dieu renvoie,  
Tout chante, c'est le printemps.

Les fleurs prennent leurs toilettes  
Violettes,  
Pervenches et pâquerettes  
Au roi soleil font leur cour.  
Vers elles avec tendresse  
Lui se baisse,  
De ses rayons les caresse  
Et les baise avec amour.

L'hirondelle est revenue,  
Je l'ai vue.  
Pour dire sa bienvenue  
Mille oiseaux chantent en chœur.  
Pour tous c'est la renaissance,  
L'espérance,  
La joie après la souffrance,  
Aussi quels chants de bonheur.



Entendez-vous dans la ramure  
 Ce murmure ?  
 C'est la voix de la nature  
 Qui chante son renouveau.  
 Dirait-on pas une mère  
 Toute fière  
 Quand un ange à sa prière  
 Vient habiter son berceau ?

Ce beau printemps c'est l'image  
 De votre âge,  
 Votre ciel est sans nuage,  
 Votre cœur est sans souci.  
 Le gracieux polivole  
 Toujours vole  
 Sans but dans sa course folle :  
 Ma sœur, vous vivez ainsi.

Vous dites au lis, " je t'aime. "  
 Lis vous-même,  
 Vous ceignez un diadème  
 De fleurs moins pures que vous.  
 Votre âme, fleur éternelle,  
 Est si belle  
 Que Jésus se repose en elle :  
 Les anges en sont jaloux.

Que Dieu vous garde et vous mène,  
 O Germaine,  
 Bijou vivant, fleur humaine,  
 Polivole, oiseau chanteur.  
 Gardez toujours l'innocence  
 De l'enfance,  
 Et cultivez la semence  
 Qui germe dans votre cœur.

Car le printemps passe vite,  
Ma petite,  
Par là même, il vous invite  
A préparer la moisson.  
Ma sœurette puisse-t-elle  
Etre belle;  
Que sa richesse rappelle  
Cette riche floraison.

Berthe Lelou.



## LES CANADIENS AUX ETATS-UNIS

He who is false to present duty breaks  
a thread in the loom, and may find a  
flaw when he has forgotten the cause.

HENRY WARD BEECHER.

Le Congrès de Springfield a marqué une époque dans l'histoire des Canadiens établis aux États-Unis. En dépit de tout ce qu'on a pu en dire de mal — et encore ceux qui ont voulu le dénigrer se recrutent-ils parmi les esprits stériles qui se rencontrent sous tous les cieux — il a été une sublime manifestation de l'âme franco-américaine dans ce qu'elle a de plus cher et de plus caractéristique. Et nous nous étonnons de constater que des compatriotes n'y voient encore qu'une œuvre inutile, sous l'égoïste et fallacieux prétexte que tous les griefs des catholiques franco-américains ne sont pas déjà redressés. On était moins exigeant, il y a quelques années. Un journal de l'Ouest, l'*Echo* de Minnéapolis, dit naïvement " que le Congrès de Springfield n'aurait rien fait de pratique s'il n'avait pas adopté des résolutions et choisi le Comité permanent." Certes, tant qu'on s'attaquera à l'œuvre du Congrès avec des vérités de ce genre, elle ne s'en portera pas plus mal.

Malheureusement toute cette critique, inoffensive en apparence, n'est pas sans produire certains résultats par le fait seul qu'elle signale à nos ennemis un état de faiblesse qui n'existe pas en réalité, mais que nous ne devrions pas laisser soupçonner. On croit que nous ne sommes pas unis et on retarde autant que possible le règlement des questions en litige. Et tout cela pour avoir procuré un plaisir de légitimité douteuse à quelques écrivains qui semblent se donner la mission de tout mépriser parce qu'ils ne se sentent pas la force de respecter le courage des autres. Mais ce ne sont là que les passagères contrariétés qui assaillent toutes les œuvres généreuses entreprises pour la foi ou le patriotisme; ce ne sont là que les coléreuses rafales qui marquent même les plus sereines traversées. Il suffit que le but poursuivi n'échappe pas à l'esprit des lutteurs, que le port désiré ne cesse pas d'apparaître à la direction des boussoles. Le triomphe serait moins beau, le voyage manquerait de charme s'ils ne possédaient pas les ombres qui en font ressortir les énergiques et indescriptibles beautés.

D'ailleurs, pourquoi les Franco-Américains échapperaient-ils à la loi commune? Les privilèges religieux ou politiques, une fois méconnus, ne sont reconquis qu'avec le concours du temps, cette arme victorieuse des persécutés de tous les âges. Il y a cinquante ans que les nôtres luttent, au nom de la foi qu'ils professent, pour la conservation de leur langue, de leurs coutumes. Et après cinquante ans d'efforts et de sacrifices, c'est à peine si nous pouvons, nous les fils, entrevoir le règlement de griefs cinquante fois exposés et de demandes systématiquement refusées. Nous luttons, comme luttent les troupes de renfort lancées à la place des premiers rangs décimés, quelquefois anéantis par le feu de l'ennemi. C'est un drapeau qu'il s'agit de sauver. Nous n'avons pas le droit d'exiger de ceux qui nous ont précédés, une victoire que nous ne connaissons peut-être pas nous-mêmes. Nous n'avons qu'un mot d'ordre à retenir: chargeons! chargeons froidement, sans relâche, avec une patience et un courage capables de faire contrepoids à la tenace obstination de nos adversaires. Ne nous décourageons pas si la lutte est longue. Nous combattons pour un principe sacré qui tient à l'essence même de notre race, un principe qui doit triompher et que sauront défendre, quand nous ne serons plus, d'innombrables phalanges qui se forment déjà en rangs serrés derrière nous et où nous reconnaissons avec joie, le plus beau de notre sang. Nous faisons notre part du travail des siècles sur les évolutions populaires et si nous ne devons être que des précurseurs, soyons au moins des précurseurs dignes des libertés que nous aimons si ardemment.

Le Congrès de Springfield n'avait pas promis plus que cela. Cependant le ton dont il a été accueilli indique déjà d'une façon discrète qu'il va dépasser ses promesses en devenant une sauvegarde contre un danger qui allait fondre sur toutes nos sociétés nationales, les prendre par surprise peut-être et les entraîner dans une conspiration dont elles devaient être les premières victimes. Nous voulons parler d'un projet de fédération de toutes les sociétés catholiques des États-Unis, sous l'unique vocable de "American Federation of Catholic Societies." Nous conservons le nom anglais afin de ne pas lui enlever le cachet "saxonisateur" qui en inspire l'idée génératrice.

Les journaux ont parlé, il y a quelques mois, en termes ridiculement exagérés, de ce projet de fédération. Naturellement, il est d'inspiration irlandaise et a surtout pour but de faire disparaître, devant les intérêts disciplinés d'un "trust" social immense, tous les ennemis que la question des races et des langues

suscite chaque jour à la hiérarchie américaine — il faudrait dire irlandaise — anglifiée et intolérante. C'est l'assimilation en bloc de tous les groupes nationaux qui composent l'Eglise enseignée aux Etats-Unis. Pour un coup d'audace, c'en était un, mais il était trop peu déguisé pour devenir ce qu'on eût appelé dans la suite un coup de maître. Et il est réellement intéressant d'étudier les origines et les chances de succès d'un projet comme celui-là.

Cette fédération en herbe "eut des commencements assez obscurs, malgré la réclame tapageuse qu'une presse trop obligeante a bien voulu faire autour de son berceau. Elle est née dans une pseudo-convention tenue à Long Branch, les 28 et 29 août dernier, dans une pseudo-convention où on n'a entendu que des opinions individuelles, où pas une société n'était représentée officiellement et à laquelle cinquante personnes, tout au plus, ont pris part. C'est être bien loin de cette réunion représentant 600,000 sociétaires catholiques, dont parlèrent alors certains journaux de langue anglaise.

Puis on fait le silence le plus complet autour des délibérations de ce congrès en miniature. Mgr McFaul, évêque de Trenton, N.-J., est l'âme du mouvement, il prononce un discours où il expose le but de la "fédération." Ce discours n'a pas été rendu public. On en a même refusé le texte à des journalistes qui en ont fait la demande. Tout ce qu'on en sait se résume à la note suivante insérée dans les minutes de l'assemblée: "Le Très Révérend Evêque, est-il dit, remercia Father Cantwell (président de la réunion) pour ses paroles de bienvenue, donna un court exposé du mouvement, le progrès qu'il a fait jusqu'ici, et par ses "remarques" éloquentes créa beaucoup d'enthousiasme." Voilà un enthousiasme dont nous ne doutons pas, étant données les circonstances, mais nous eussions préféré en mieux connaître la cause. Le rapporteur voulait, sans doute, faire un court rapport du "court exposé" de Mgr McFaul. Il a, certes, trop bien réussi. Pourquoi ce mystère? Est-ce qu'un projet comme celui-là, un projet qui doit changer la face des choses dans l'Eglise américaine, ne méritait pas d'être exposé sous un plus grand jour? Il y a là une lacune regrettable que les "fédéralistes" de Long Branch auraient dû combler, à moins qu'ils n'eussent quelque chose à cacher, et, dans ce cas, nous comprenons leur silence.

Les congressionnels de Long Branch se sont séparés après s'être donné le titre de "représentants de *plusieurs* sociétés catholiques des Etats-Unis d'Amérique" et après avoir adopté

des règlements qui décrivent comme suit le but de la "fédération": "Le but de cette fédération est de cimenter les liens de fraternité entre les laïques catholiques et les sociétés catholiques des États-Unis; de promouvoir les intérêts catholiques et les œuvres de la religion, de la piété, de l'éducation, et de la charité." Ces mêmes règlements donnent le contrôle de la société à un exécutif composé des fonctionnaires élus et d'un bureau d'aviseurs composé des archevêques et évêques du pays, qui consentiront à s'adjoindre cinq membres laïques. Maintenant, entrez dans cette histoire-là, groupes généreux qui, depuis des années, luttiez pour les privilèges qui sont la sauvegarde de votre foi et l'orgueil de votre nom, et l'assimilation aura bientôt raison de votre résistance!

Mais, à Long Branch, tout n'était qu'à l'état de projet. Une autre convention se prépare qui aura lieu à Cincinnati, Ohio, le 10 décembre prochain, et qui doit consommer l'œuvre ébauchée à la première. C'est le temps de discuter les chances de succès du rêve des fédéralistes. Les journaux, renseignés à source autorisée naturellement, déclarent déjà que 1500 délégués, au bas mot, prendront part au Congrès de Cincinnati. Ce nombre est certainement exagéré, si l'on en juge par l'opposition sérieuse que ce projet de fédération rencontre un peu partout. Et, même s'il était exact, il serait bien faible pour représenter toutes les sociétés catholiques des États-Unis. Le Congrès de Springfield n'intéressait que les sociétés catholiques franco-américaines de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New-York; cependant, il y avait là huit cent quatorze délégués officiellement reconnus. Il est inutile de dire que tous ceux qui étaient au congrès de Springfield, n'iront pas à celui de Cincinnati.

En effet, les catholiques franco-américains ne sont pas prêts à accepter les promesses fallacieuses des "fédéralistes" irlandais. Ils ont assez de trouble à faire redresser les griefs dont ils souffrent aujourd'hui pour se livrer pieds et poings liés à une organisation contrôlée par ceux dont ils ont à se plaindre. Les catholiques franco-américains ne peuvent discuter une fédération comme celle-là que sur le terrain des droits égaux. Et tant qu'on ne leur aura pas rendu justice, ils s'abstiendront. Les sociétés mixtes leur ont fait trop de mal pour qu'ils songent à entrer de cœur léger dans une fédération qui ne serait pas autre chose qu'une concentration de ces mêmes sociétés mixtes. D'ailleurs, nous ne sommes pas seuls à repousser les avances de cette fédération, qui est déjà reconnue discrètement comme

le commencement d'une immense organisation politique. Les catholiques allemands la repoussent comme nous; les catholiques polonais font de même.

Le président et secrétaire du congrès du "Central Verein — fédération des sociétés allemandes — recommande, dans une lettre circulaire, à toutes les branches de sa société de ne pas envoyer de délégués à Cincinnati. Et la critique qu'il a soulevée par cette attitude a tellement peu d'importance qu'elle a plutôt mis en relief le sentiment hostile au projet de Mgr Mc-Faul, chez nos coreligionnaires allemands. Et la presse allemande qui, à diverses reprises, a montré beaucoup de sympathie aux Canadiens-Français dans leurs revendications religieuses, condamne ouvertement le congrès de Cincinnati ou s'abstient d'en parler. Il y a donc un échec sérieux pour les "fédéralistes" de ce côté-là.

Les catholiques polonais ont également répudié la "fédération" proposée à Long Branch, et cela dans un congrès qu'ils ont tenu à Buffalo, N.-Y., deux semaines avant celui de Springfield. Un de leurs prêtres les plus distingués, le révérend John Kubacki, de East Chicago, Ind., écrit ce qui suit à la *Review* de St-Louis, Mo., le journal de M. Arthur Preuss, qui encourageait un peu timidement la "fédération": "La manière dont vous blâmez les Canadiens-Français parce qu'ils ont répudié la "fédération des sociétés catholiques" contraste étrangement avec l'approbation que vous donnez à leurs griefs. Nous avons déjà une "phalange formidable" à opposer à "nos ennemis du dehors" dans cette fédération d'institution divine qui s'appelle l'Eglise catholique, et nous n'en voulons pas d'autre. Ce serait lui donner un méprisable et indigne substitut. En outre les Canadiens-Français sont convaincus que la fédération proposée ne serait qu'un moyen fécond de "décatholiciser" l'Eglise catholique, non seulement parmi eux dans la Nouvelle-Angleterre, mais parmi toutes les autres nationalités dispersées dans le pays.

"Votre sympathie pour la lutte généreuse entreprise par les Canadiens-Français pour leurs droits sacrés" pourrait être plus conséquente avec elle-même et pourrait même s'étendre également à toutes les nationalités. Les Polonais, par exemple, sont dans la même "boîte" que les Canadiens-Français, avec cette différence qu'ils sont peut-être dans un compartiment plus étroit. Ils souffrent des abus allemands, surtout dans leur mère patrie, la Pologne. En conséquence, comme les Canadiens-Français l'ont fait, ils ont tenu un congrès à Buffalo, N.-

Y., deux semaines avant celui de Springfield, et n'ont rien dit de cette "fédération" parce que leur sentiment à son sujet était si évidemment hostile qu'il eût été absurde de l'exprimer avec des mots.

"Ces deux congrès ont été faits à l'insu l'un de l'autre; cependant, leurs programmes, leurs griefs, leurs résolutions, leurs méthodes de procéder sont presque identiques, sont d'une similitude étonnante. C'est une coïncidence significative. Cela veut dire qu'il en est "d'autres" dont les droits sacrés sont foulés aux pieds." Comme les Allemands, aucune nation "ne veut de l'esclavage" et, au lieu d'un coup de foudre, c'est une fusillade régulière qui éclatera dans le ciel de Rome lorsque les nations réaliseront tous leurs torts. Depuis trop longtemps déjà, pour le bien de la cause catholique, les nations les plus fortes par le nombre, se sont servies de l'Église pour "dénationaliser" les victimes de leur conquête. Il ne devrait pas en être ainsi dans l'Église catholique."

Cette opinion, émise avec un peu de rudesse, peut-être, n'en reflète que mieux le sentiment de nos coreligionnaires polonais sur la fédération de Mgr McFaul. Et M. l'abbé Kubacki a d'autant plus droit de parler franchement en cette affaire que ses compatriotes savent surtout respecter les droits des autres. Ils nous offraient, tout dernièrement encore, un exemple d'impartialité qu'il serait injuste de passer sous silence. Nous l'empruntons à l'*Avenir National* de Manchester, N.-H., qui le raconte ainsi :

"Le dernier numéro de la *Review* de St-Louis contient un article sur la question de nationalité dans l'archidiocèse de Posen-Gnesen, dans la Pologne allemande, et sur les droits respectifs en matière religieuse des fidèles de langue allemande et de langue polonaise, qui peut s'appliquer singulièrement à la position des Canadiens aux États-Unis.

"Les principes émis sur cette question par l'éminent archevêque de Posen, Mgr Stablewski, méritent une sérieuse considération de ce côté-ci de l'Atlantique. Ce prélat ne croit pas que la dualité de langue est un obstacle à la sanctification des âmes et à la propagation de l'idée catholique. Au contraire, les Allemands de son diocèse qui parlent une langue étrangère à une autre partie de son troupeau sont l'objet d'une tendre sollicitude de sa part, bien que l'archidiocèse soit en grande majorité de nationalité polonaise et que l'archevêque lui-même soit de race polonaise.

"En conséquence de l'invasion continue d'Allemands dans



les paroisses polonaises et de Polonais dans des paroisses allemandes, des difficultés graves s'étaient élevées.

“ Qu'a fait Mgr Steblewski pour concilier les intérêts divers? A-t-il voulu essayer d'imposer la langue de la majorité à la minorité? Point du tout. S'inspirant du principe que devant Dieu et l'Eglise les évêques et les prêtres sont responsables des âmes de tous ceux qui dépendent d'eux, et que les demi-mesures ne donnent jamais satisfaction à aucun parti, il a formulé deux principes fondamentaux que la *Review* reproduit et que nous traduisons de l'anglais comme suit :

1° Chaque nationalité doit être desservie conformément au nombre de ses membres dans la paroisse. Afin d'obtenir une base certaine, l'ordinaire a donné instruction à chaque prêtre ayant charge de paroisse, de faire une liste de ses paroissiens, donnant la nationalité de chacun, cette liste devant être exposée publiquement pendant plusieurs semaines, de manière à ce que chacun puisse voir qu'il est mis sur la bonne liste.

2° Aucune nationalité ne perdra la propriété d'une église. Dans les paroisses allemandes où l'on faisait des sermons en polonais, les Allemands continueront à avoir le même nombre de sermons et à la même heure qu'auparavant, les sermons polonais devant être donnés à un autre temps, et vice versa.

“ Ces principes,” dit le *Volkszeitung* de Cologne, sont simplement incontestables. Ils définissent l'attitude que doit prendre l'Eglise chaque fois qu'il y a conflit entre nationalités, et qu'elle prend partout quand le gouvernement de l'Eglise est entre les mains d'un ordinaire qui a pleine conscience de ses responsabilités.

“ L'Eglise doit embrasser avec un amour égal les membres de toutes les nationalités, elle doit pourvoir avec une égale sollicitude aux besoins spirituels de tous, et elle doit aussi les protéger avec une fermeté égale contre un tort quelconque. Il n'y a pas de place dans l'Eglise catholique pour l'idée exagérée de nationalité, cette grande hérésie de nos temps, au nom de laquelle il se commet tant de crimes. Jamais l'Eglise ne sacrifiera à cette idole, jamais elle ne prêtera la main pour supprimer une nationalité en faveur d'une autre. Une telle conduite la rendrait impropre à remplir sa tâche.”

“ Voilà la question de langue dans l'Eglise assez clairement définie, n'est-ce pas? et ces renseignements nous viennent d'outre-mer. Le principe catholique qui a cours sur le vieux continent doit également prévaloir sur le sol d'Amérique où tant de nationalités se coudoient. Si ces principes n'ont pas

toujours été respectés en ce pays, comme on l'a prétendu, ils n'en sont pas moins immuables ici que là-bas, et quoi qu'il advienne, avec la grâce de Dieu, la prière, une volonté ferme de marcher dans les droits sentiers et d'éviter les écarts, et une conduite respectueuse vis-à-vis l'autorité établie, ces principes ne sauraient jamais être pour nous, Franco-Américains, un vain mot."

La citation qui précède nous fournit notre conclusion en indiquant l'unique cause qui engage les Allemands, les Polonais et les Canadiens-Français catholiques à repousser la fédération qui sera proposée à Cincinnati. Ah! si l'on savait, si l'on voulait respecter les droits de tous, que de choses pourraient être accomplies sous l'égide bénie des libertés religieuses! Mgr Mc-Faul serait-il prêt à appliquer dans son diocèse les principes généreux et justes consacrés par Mgr Steblewski, de Posen-Gaesens? C'est son voisin, Mgr O'Connor, de Newark, N.-J., qui faisait mettre à sac une église canadienne pendant l'absence de son pasteur, le Rév. M. Larocque. Et quand c'est du New-Jersey que part ce mouvement de fédération, doit-on s'étonner s'il ne rencontre pas les adhésions qu'il désire?

Les catholiques franco-américains n'ont pas créé la position particulière où ils se trouvent vis-à-vis la hiérarchie américaine. Ils ne repoussent pas l'union, on la leur refuse en les maltraitant, et, dans les circonstances, nous ne voyons pas pourquoi cette fédération de sociétés catholiques recevrait notre concours. D'ailleurs, elle a déjà permis à quelques-uns de nos prétendus amis de se faire mieux connaître. Parmi les plus fervents adeptes de la " fédération " nous retrouvons les Forestiers Catholiques, une société qui nous a combattus ouvertement à l'occasion du Congrès de Springfield. En un mot, à Cincinnati nous ne rencontrerions pas d'amis et nous courrions un grand risque d'y trouver autre chose que des indifférents. D'ailleurs nous savons que le projet est désapprouvé quasi ouvertement par des évêques distingués, au nombre desquels serait Mgr Ireland lui-même. L'opinion de ces derniers confirme trop bien nos appréhensions pour que nous commettions la faute de l'ignorer.

Jusqu'à complet redressement de nos griefs, une seule union nous paraîtrait désirable: celle de tous les groupes qui souffrent des mêmes abus que nous et combattent pour les mêmes privilèges.

*J.-E.-H. Laflamme.*

Woonsocket, R.-I., 25 nov. 1901.

## A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES

---

La session française. — Le ministère et les progressistes. — Sauvetage et fausse manœuvre. — Un concert de reproches. — Le budget des cultes et la dénonciation du Concordat. — La crise franco-turque. — Un succès pour la France. — En Angleterre. — Pléthore de discours. — M. Chamberlain et la guerre. — Une critique sanglante de M. John Morley. — Sir Michael Hicks-Beach et les finances. — Mécontentement ministériel. — Dissensions intestines. — Y aura-t-il remaniement ? — Sir William Harcourt. — Lord Salisbury au banquet du lord-maire. — Le nouveau prince de Galles. — Le titre royal. — Li Hung Chang. — Le nouveau traité Hay-Pauncefote. — La défaite de Tammany. — Au Canada. — Notes littéraires. — Le discours académique d'Edmond Rostand. — Un livre posthume de Victor Hugo.

La session du parlement français s'est ouverte le 22 octobre. Et dès son début, le néfaste ministère Waldeck a subi un assaut qui aurait pu lui être fatal, s'il n'avait été sauvé par quelques-uns de ses adversaires. Pendant que les délégués ouvriers délibéraient à Saint-Étienne sur la question de savoir si la grève générale serait décrétée pour le 1<sup>er</sup> novembre, M. Basly, député socialiste, déposait devant la chambre une proposition concluant : 1<sup>o</sup> à l'établissement dans les usines et minières d'un salaire minimum légal ; 2<sup>o</sup> à la fixation d'une retraite au moins égale à deux francs par jour après vingt-cinq ans de travail ; 3<sup>o</sup> à la réglementation à huit heures de la durée de la journée de travail. Et M. Basly demandait la discussion immédiate de sa proposition.

Évidemment M. Waldeck-Rousseau, quelque lié qu'il soit avec les collectivistes, ne pouvait laisser passer cela. Il monta donc à la tribune, et d'un ton assez tranchant il déclara que le gouvernement repoussait le minimum de salaire, qu'il était disposé à examiner dans quelle mesure la loi de 1894, sur les retraites, pouvait être complétée, et qu'on ne saurait songer à réduire la journée de travail à huit heures, sans avoir pris toutes les précautions pour que la production nationale ne puisse pas être atteinte. Là dessus, les socialistes protestèrent énergiquement. M. Viviani prit la parole pour reprocher au ministère son inaction et faire peser sur sa tête la responsabilité de

la grève si elle éclatait. Il terminait son discours par cette menace: " Il faut déterminer les responsabilités. Il faut qu'on sache que, si le gouvernement avait rédigé un projet de loi, il n'y aurait pas de réunion plénière à Saint-Étienne.

" Je souhaite que les ouvriers mineurs ne soient pas acculés à la grève générale, mesure grave, qui pourra avoir une issue meurtrière; mais je suis sûr qu'il n'est pas un député socialiste qui songe, en ce cas, à faillir à ses convictions; qu'il n'en est pas un qui voudra, ce jour-là, ne pas se trouver, je ne dis pas même à côté des mineurs, mais devant eux! (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La chambre se trouvait placée, au moment du vote, dans la situation suivante: M. Basly demandait la discussion immédiate de sa proposition; M. Waldeck-Rousseau la repoussait nettement au nom du ministère. Si la motion Basly pour la discussion immédiate était adoptée, c'était la défaite du gouvernement. Or celui-ci recrute principalement sa majorité chez les radicaux et les socialistes. Le gros de ces derniers votant contre lui, l'échec du cabinet était certain, du moment que tous ses adversaires habituels déposeraient un vote hostile. Qu'est-il arrivé? Les socialistes, MM. Viviani et Basly en tête, ont voté contre le ministère. La droite monarchique, la droite constitutionnelle et ralliée, en a fait autant, suivant ainsi une tactique indiquée par la circonstance. Mais, à la stupéfaction générale, cent trente progressistes, ennemis déclarés du cabinet, ont voté en sa faveur et contre la motion Basly. C'était le salut... *salutem ex inimicis!* En effet, le ministère n'a eu que quarante-cinq voix de majorité. La simple abstention de MM. Méline, Ribot et de leurs amis jetait bas le gouvernement. Cette défaillance a produit dans les cercles parlementaires et dans la presse une vive émotion. On a reproché amèrement aux progressistes cette fausse démarche. Quand on bataille contre un cabinet néfaste comme celui du sienr Waldeck, leur a-t-on crié, on ne lui fait pas quartier; on profite de toutes les chances pour l'abattre. Les membres du groupe Méline ont voulu invoquer la question de principes. Nous sommes ennemis du socialisme, ont-ils dit, nous ne pouvons voter pour la proposition Basly. — Il ne s'agissait pas d'approuver les idées du citoyen Basly, leur a-t-on répliqué, mais de voter pour la discussion immédiate et de culbuter le gouvernement qui la repoussait. MM. de Mun, Jacques Piou, Cassagnac, de Mackau, de Baudry d'Asson, qui ont voté contre le ministère, n'ont rien

de commun avec le parti collectiviste. Dans l'arène parlementaire, comme à la guerre, il faut avoir de la tactique.—Les progressistes ont évidemment fait un faux pas, et ils en ont eu de dures nouvelles. Un membre important de ce groupe, le sénateur Gotteron, lui a envoyé sa démission par la lettre suivante :

“ Monsieur le président,

“ A la suite de la séance d'hier à la Chambre des députés où le gouvernement actuel a été sauvé par le vote de la majorité des députés du groupe progressiste, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de membre de ce groupe.

“ Il me semble complètement inadmissible qu'un parti politique puisse être alternativement antiministériel quand le gouvernement n'a pas besoin de ses suffrages, et ministériel dès que le gouvernement est menacé de tomber en minorité.

“ Le vrai danger pour le pays, ce n'est pas la grève générale, mais le maintien aux affaires du cabinet Waldeck-Rousseau et de ses préfets anarchistes.

“ Veuillez agréer, etc. . .

“ L. Gotteron,

“ Sénateur de la Haute-Vienne.”

Un autre membre du même groupe, M. Maurice Lasserre, a aussi envoyé sa démission en l'appuyant des mêmes motifs.

Les journaux antiministériels ont avec raison malmené les progressistes. Quelques extraits donneront une idée du ton de la presse à propos de cet incident parlementaire. Voici le début d'un article de la *Vérité française* : “ Les progressistes, les modérés, les mélinistes — que chacun les nomme à sa guise — ont donné mardi le plus lamentable spectacle, en votant avec ensemble pour le ministère que, trop justement, ils condamnent dans leurs discours.

“ Le blâme ne leur a pas été ménagé ; nous y joignons le nôtre, et ne pouvons taire les inquiétudes qu'éveille en nous l'état d'âme vrai, auquel correspond une semblable conduite.” Écoutez maintenant M. Jules Lemaître, l'académicien nationaliste, dans l'*Echo de Paris* : “ Plus de la moitié des députés progressistes ont sauvé, mardi dernier, le ministère en lui donnant leurs voix.

“ Pourquoi ? Par scrupule ? Parce qu'ils craignaient, en votant la discussion immédiate de la proposition Basly, de paraître approuver les termes de cette proposition ? Ils pouvaient être tranquilles : personne ne leur eût prêté cette pensée.

“ Ou bien, ont-ils voulu sauver M. Waldeck-Rousseau pour le remercier d'avoir lui-même “ sauvé la société ” ? Elle ne me semble pas si sauvée que cela. Et puis, vraiment, le dernier geste du président du conseil ne méritait pas tant de reconnaissance, ni l'oubli de deux années de crimes.”

Le *Gaulois* est encore plus dur, il s'écrie : “ Ils (les progressistes) ne veulent pas comprendre que les plus dangereux ennemis de la société ne sont pas les agitateurs disciplinés et approuvés de Saint-Etienne, mais bien les membres du cabinet qui livre la France aux collectivistes.

“ Une formule vaguement conservatrice, tombée par hasard des lèvres de M. Waldeck-Rousseau, les a complètement retournés, et docilement, sans se faire prier, ils ont comblé les vides laissés dans la majorité ministérielle par la défection momentanée des socialistes.

“ Quand ceux-ci rentreront au bercail, ce qui ne saurait tarder, on renverra brutalement les modérés à leur place, et les pauvres gens n'auront même pas entrevu la prestigieuse assiette au beurre.”

Pour ce qui est de la question de principes et de scrupules, aucun journal n'a plus nettement que l'*Univers*, démontré l'erreur du parti Méline : “ Nous comprenons, écrit M. Pierre Veillot, que les progressistes aient éprouvé des scrupules. Mais nous estimons qu'ils auraient dû les vaincre. La conscience ne permet pas de voter une mesure qu'on trouve mauvaise en soi, même s'il en peut résulter la chute d'un ministère néfaste, parce que la fin ne justifie pas les moyens. Se basant sur ce principe, les progressistes n'ont pas voulu se ranger avec les socialistes.

“ Il faudrait donc approuver M. Méline et son groupe, s'il s'était agi d'apprécier, au fond, la proposition Basly. Seulement, ce n'était pas du tout cette question qui se posait. On pouvait fort bien, il nous semble, voter la discussion immédiate, justement pour en finir plus vite, par un rejet définitif, avec une proposition estimée condamnable.

“ Nous regrettons que les progressistes n'aient pas eu cette idée fort simple, ou l'aient écartée, si elle leur est venue à l'esprit. Dans le vote qu'ils avaient à rendre, aucun principe ne se trouvait en jeu ; ce n'était qu'une affaire de tactique. Ils ont trop cédé à la préoccupation de se montrer hommes de gouvernement. A certaines heures, mieux vaut savoir se montrer des hommes d'opposition.”

Tout cela est absolument sans réplique. Il est fort probable que MM. Méline, Ribot et leurs amis s'aperçoivent eux-mêmes, après coup, qu'ils ont fait une maladroite manœuvre et commis une grosse faute politique. Il peut maintenant s'écouler bien des mois avant qu'ils se retrouvent une pareille chance : ils ne la retrouveront peut-être jamais.

La grève générale, que l'on redoutait pour le premier novembre, a été ajournée. MM. les collectivistes-anarchistes ont daigné accorder un sursis à la société.

Mais les radicaux et les sectaires ne semblent pas vouloir en accorder à l'Église et à la religion. La loi sur les associations ne les a pas satisfaits. Ils veulent maintenant aller jusqu'au bout du programme maçonnique. Leur dernière manifestation dans ce sens a été le rapport de la commission du budget ou règne l'esprit du Grand-Orient. Ce rapport recommande la suppression du budget des cultes, et la dénonciation du Concordat. Il faut voir la sereine impudence avec laquelle ces instruments des loges proposent cette nouvelle spoliation et cette nouvelle violation du droit. "La commission du budget, disent-ils, a décidé la suppression du budget des cultes, dont les crédits figuraient au projet de budget de 1902 pour une somme de 42,983,553 francs ; elle a également supprimé dans les budgets des divers départements ministériels, toutes les dépenses affectées au service des cultes et les subventions attribués aux œuvres confessionnelles, ce qui représente une somme de 1,608,238 francs.

"Cette solution, conforme à la tradition républicaine, est immédiatement réalisable.

"Le Parlement a voté, dans sa dernière session, la loi sur les associations qui est la préface de la séparation des Églises et de l'État. Il appartient maintenant au gouvernement de dénoncer le Concordat et au Parlement d'élaborer une loi sur la police des cultes et une loi réglant la situation des personnes. Cette œuvre n'est pas au-dessus des forces du Parlement et la séparation des Églises et de l'État, inscrite dans le programme de Gambetta, peut-être accomplie avant le 1er janvier 1902, non par simple suppression, mais par voie législative."

Et voilà ! Les radicaux de la commission du budget sont évidemment satisfaits d'eux-mêmes et de leur idée. N'est-elle pas géniale, en effet. Et, sans être nouvelle, n'est-elle pas d'une spéciale opportunité, en ce moment où le ministre des finances est mis en mauvaise posture par un déficit toujours grossissant.

L'équilibre budgétaire, cet objectif insaisissable, la commission le met à la portée de M. Caillaux. Voici les 43 millions des cultes; supprimons-les, et nous sommes à flot! — Oui, mais le budget des cultes est sous la sauvegarde du Concordat. Et le Concordat est un acte bi-latéral, un traité conclu entre deux puissances. — Qu'à cela ne tienne, dénonçons ce traité solennel, de notre seule autorité; que notre volonté soit loi, et si le Pape n'est pas content, qu'il aille se promener. — Mais le budget des cultes, stipulé et garanti par le Concordat, n'est qu'une indemnité, une compensation due à l'Église pour les biens dont elle était la légitime propriétaire et dont l'État s'est emparé. — Peu nous importe; à bas le budget des cultes et le Concordat!

Raisonnez donc avec ces fous furieux! Ils sont fermés à toute idée de justice, de loyauté et d'honneur. Quel résultat obtiendra cette nouvelle tentative de la secte? A-t-elle quelque chance de réussir durant la présente session? Nous ne le croyons pas. Sans doute, M. Waldeck-Rousseau va résister encore une fois. Il ne voudra pas se jeter dans cette aventure à la veille des élections. Et il trouvera une majorité pour résister avec lui, par des raisons d'opportunité et de politique. Mais que les élections soient mauvaises, que l'élément radical et socialiste, dont le premier ministre est le complice, en sorte fortifié davantage, que la droite et les modérés en reviennent plus affaiblis, et le Concordat, le budget des cultes auront vécu. Il ne restera plus alors qu'à faire inaugurer le régime de 93, la persécution violente, l'interdiction du culte, l'exil ou la mort. A bien des points de vue, donc, les élections de mai 1902 seront décisives: M. Arthur Loth, l'un des vétérans de la presse catholique, termine par ces lignes un article dans la *Vérité française*:

“Malgré l'ardeur dont se montre animée pour l'une ou l'autre solution la secte dominante, il ne sera peut-être pas donné au Parlement actuel de couronner l'œuvre de la persécution. Mais, c'en est fait: la grande question est à l'ordre du jour, et il n'y a plus d'autre chance qu'elle soit écartée, que des élections qui changeraient la composition de la prochaine Chambre et du gouvernement.”

\* \* \*

L'imbroglio franco-turc s'est dénoué pacifiquement, et d'une manière satisfaisante pour la France. Il avait été causé par le refus de la Turquie de régler certaines créances de citoyens



français, et certaines réclamations au sujet de quais à Constantinople; outre les griefs d'ordre supérieur intimement liés à la question du protectorat français en Orient. Après plusieurs échanges de notes diplomatiques, l'ambassadeur de la République auprès de la Sublime Porte, le célèbre M. Constans, avait quitté l'ambassade, ne laissant qu'un chargé d'affaires, ce qui était le préliminaire de la rupture des relations officielles entre les deux pouvoirs. Subséquemment, et vu l'obstination de la Turquie, le gouvernement français se détermina à faire une démonstration navale. L'amiral Caillard fut envoyé dans les eaux turques avec une escadre composée de sept navires de guerre. Le 5 novembre, il arrivait à Mitylène et occupait les trois ports de l'île. Cette position était l'une des plus fortes de toute la Méditerranée orientale. De Mitylène, l'escadre française pouvait, en quelques heures, menacer le littoral de la Turquie d'Europe, ou les ports de la Turquie d'Asie. L'attitude de la France était approuvée par les puissances soit explicitement, soit tacitement. Devant les extrémités menaçantes auxquelles il avait à faire face, le sultan a cru prudent de céder. D'après les journaux de Paris, voici un aperçu des termes obtenus par le gouvernement français. Reconnaissance légale des écoles françaises établies en Turquie, reconnaissance légale de tous les établissements de bienfaisance ou de culte placés sous la protection de la France; reconstruction de tous les couvents ou écoles détruits en 1894 et en 1896; reconnaissance du patriarche chaldéen (catholique) Emmanuel. Telles sont les réclamations relevées par l'*Agence Havas* et par le *Temps* dans la note que M. Bapst a fait remettre à Tewfik-pacha, ministre ottoman des affaires étrangères, pour riposter aux atermoiements qu'a à subir le règlement des quatre affaires d'ordre matériel discutées jusque-là, à savoir, celle des quais, des marais d'Ada-Bazar et des créances Tubini et Lorando. C'est-à-dire que la France a vu toutes ses réclamations et ses demandes reconnues et accordées. Il est clair que la Turquie aurait mieux fait de céder tout d'abord, au lieu de s'exposer à subir cette nouvelle humiliation, qu'elle a d'ailleurs richement méritée.

Dans ce dénouement, une chose nous frappe. N'est-il pas singulier de voir le gouvernement Waldeck-Rousseau subir l'influence de la tradition française, au point de poser à l'extérieur en patron des établissements religieux qu'il persécute en France?

\* \* \*

En Angleterre, le vent est aux discours politiques; depuis quelques semaines, la plupart des hommes publics en vue ont péroré *coram populo*. Le 25 octobre, M. Chamberlain a adressé la parole à 8,000 auditeurs, à Edimbourg. Il a naturellement parlé de la guerre, qu'il a déclarée "juste, nécessaire, inévitable." Il y a aujourd'hui dans l'empire une foule de loyaux sujets qui se demandent avec angoisse si cette triple affirmation pourra être soutenue devant l'impartiale histoire. Après avoir rendu hommage à l'intrépide persévérance des Boërs, le secrétaire colonial ajoute:

"Les chefs boërs ont déclaré qu'ils n'accepteraient pas une paix qui ne leur donnerait pas l'indépendance. Or, cette condition pourrait peut-être amener la paix, mais pas sur des bases honorables en ce qui concerne l'Angleterre tout au moins. Nous avons offert aux Boërs les conditions les plus avantageuses qu'un vainqueur puisse offrir à un vaincu.

"L'Angleterre a tout fait pour éviter la guerre. Elle a fait preuve d'une patience exemplaire: elle a même failli s'aliéner l'appui de ses sujets loyaux du sud de l'Afrique, et ces conditions représentent la limite des concessions que l'Angleterre est prête à consentir; elles représentent la politique définitive de la nation, mais elles ne seront plus désormais présentées comme des conditions de paix. La guerre doit être poursuivie jusqu'au bout, et lorsque le moment du règlement arrivera, il sera fait en sorte que le danger auquel nous avons de si peu échappé ne se renouvelle jamais."

M. Chamberlain dit: "L'Angleterre a tout fait pour éviter la guerre." En changeant un peu la phrase, pourrait-il affirmer qu'il a tout fait, lui, pour éviter de jeter son pays dans cette dévorante entreprise africaine? Et s'il l'affirmait, pourrait-il le prouver?

Dans le même discours le secrétaire colonial a touché la question irlandaise. Il a déclaré que la représentation de l'Irlande aux Communes "constitue un abus et un scandale," et que la proportion des membres irlandais est injuste pour l'Angleterre et pour l'Ecosse. Le cabinet Salisbury croit-il qu'il est bien sage de soulever une pareille question dans un pareil moment? Il est possible que la représentation de l'Irlande au parlement britannique soit disproportionnée avec sa population

actuelle. Mais en traitant cette question il faut se placer à un point de vue plus élevé. L'Irlande n'est-elle pas dans une situation spéciale vis-à-vis l'Angleterre et l'Écosse? On lui a volé son parlement autonome en 1800, on a refusé de le lui rendre, on l'a écrasée durant des siècles par des lois iniques; n'a-t-elle pas droit au moins à ce qu'on respecte la représentation qu'on lui a garantie en lui arrachant sa liberté législative?

Si le gouvernement anglais s'engage dans cette grosse affaire, il va déclencher une tempête dont on ne saurait prévoir l'issue. Le problème sud-africain n'est-il pas assez ardu, sans que l'on crée à plaisir un nouveau et formidable problème irlandais? Lord Salisbury, le duc de Devonshire, M. Balfour vont-ils donc emboîter le pas derrière M. Chamberlain? Cet homme a du talent, des ressources, une trempe d'acier, mais il a une passion fatale pour les aventures et les crises.

Quelques jours après le discours de M. Chamberlain, M. John Morley a parlé à Arbroath, en Écosse. Il a fait le procès de la politique ministérielle dans les affaires d'Afrique. Après avoir rappelé la paix et la tranquillité dont jouissaient la colonie du Cap et les républiques d'Orange et du Transvaal avant 1900, il a tracé un émouvant tableau de leur situation actuelle. "Le sang et l'argent anglais, a-t-il dit, inondent les deux républiques, qui ont maintenant disparu. Des milliers de Boërs et d'Anglais sont dans la tombe; des milliers d'hommes sont retenus loin de leurs foyers, des milliers de foyers sont détruits, des milliers de vies sont brisées, et la guerre s'est changée en une double guerre, dont l'une est une guerre civile. La colonie anglaise n'est plus libre. Son parlement est fermé.

"La blessure originaire, qui était saine, s'est transformée en ulcère qui ronge la colonie du Cap, qui ronge le sud de l'Afrique, qui nous ronge nous-mêmes." Comme on le voit, l'ancien lieutenant et le futur historien de M. Gladstone n'a pas ménagé ses expressions. Il s'est écrié en terminant: "La solution de ce douloureux problème ne saurait être laissée aux soldats; ce serait avouer qu'on manque d'hommes d'État."

De son côté le chancelier de l'échiquier, sir Michael Hicks-Beach a fait un discours à Bristol, et, fort naturellement, il a parlé finances. Sir Michael n'est pas optimiste et il est franc; peut-être trop pour un ministre, qui n'est pas obligé de dire toujours toute la vérité, et pour qui souvent le silence est d'or. Il a parlé de l'énorme augmentation des dépenses, a fait une revue des taxes de guerre et déclaré que les appels toujours

croissants au trésor public étaient de nature à faire songer sérieusement et anxieusement à l'avenir. " Le coût de la guerre dans le Sud de l'Afrique est énorme, a-t-il dit, il grossit continuellement, et je crains d'être obligé l'année prochaine de demander au peuple de ce pays de porter des fardeaux encore plus lourds et de faire des sacrifices encore plus grands." Ce discours pessimiste a causé une vive sensation. Un de ses premiers résultats a été de faire baisser les fonds publics de plusieurs points. Les collègues du chancelier de l'échiquier ont été fort ennuyés de sa sortie intempestive, si l'on en croit la rumeur. Il y a eu une séance orageuse du cabinet à ce propos. Il paraît que tous les ministres, même ceux qui avaient l'habitude de sympathiser avec sir Michael, comme M. Balfour, lui ont fait des reproches. Lord Salisbury lui-même se serait montré mécontent. Dans les cercles politiques on a parlé de la démission du chancelier de l'échiquier. C'est M. Chamberlain qui est surtout furieux contre sir Michael. Ils n'ont jamais été très amis, et l'année dernière ils se sont heurtés assez violemment au sujet des mesures fiscales. M. Balfour soutenait alors le ministre des finances. Cette fois, il l'a abandonné.

En supposant que sir Michael Hicks-Beach remettrait son portefeuille, qui lui succéderait? On prétend que ce serait précisément le secrétaire des colonies. Si un tel fait se réalisait, il serait gros de conséquences. L'un de ses premiers résultats serait, dit-on, l'adoption d'un nouveau système de taxation indirecte, qui soulagerait les contribuables de l'*income tax* et favoriserait les relations commerciales de l'Angleterre avec ses colonies du Canada, de l'Australie et d'ailleurs. Mais ce remaniement ministériel aura-t-il lieu? A notre avis, rien n'est plus incertain. Sir Michael Hicks-Beach est un tory de l'ancienne école et il possède un grand prestige auprès du vieux parti conservateur. Son départ affaiblirait certainement le ministère.

\* \* \*

L'ancien leader de l'opposition, sir William Vernon-Harcourt, a publié dans le *Times* une longue lettre contre la politique du gouvernement et sa conduite de la guerre. Cette attaque est une des plus vives et des plus véhémentes auxquelles le cabinet se soit vu en butte depuis quelque temps.

Dans son discours au banquet du lord-maire de Londres, le 9 novembre, lord Salisbury a fait allusion à toutes les critiques

subies par le cabinet. " Je déplore et dénonce, a-t-il dit, l'esprit pessimiste qui se manifeste si fréquemment dans les paroles de quelques-uns de nos hommes publics, au sujet de la guerre où nous sommes engagés. Contrairement aux guerres d'autrefois, la prise de la capitale ennemie et la mise en déroute de ses forces régulières ne constituent plus une victoire finale. Il faut maintenant faire face à un système de guérilla qui doit être lentement et effectivement comprimé. Nous faisons des progrès lents, mais constants." En dépit de ces efforts pour tonifier l'esprit public, le discours du premier ministre n'a pas eu de succès. On a trouvé généralement qu'il manquait d'entrain.

Dans les cercles politiques, on affirme que le gouvernement est décidé à proposer une nouvelle procédure parlementaire, afin de triompher de l'obstruction. D'après ce projet, la chambre se réunirait à deux heures et demie au lieu de quatre, les affaires du gouvernement auraient toujours préséance au début jusqu'à la suspension, qui durerait de sept heures et demie jusqu'à neuf heures, et alors les interpellations et la besogne ordinaire seraient prises en considération jusqu'à minuit. Actuellement les interpellations viennent en premier lieu et prêtent à l'obstruction. On doit proposer aussi, paraît-il, que les estimations budgétaires soient d'abord étudiées par un comité nombreux, représentant toutes les sections de la chambre; dans ce comité la durée des discours serait limitée. On changerait aussi le mode antique et incommode de prendre le vote, et on adopterait le système des parlements du continent. Les membres qui causeraient du désordre seraient plus sévèrement punis pour la première offense, suspendus pour un mois, avec aggravation de peine à chaque récidive, et les délinquants ne pourraient reprendre leurs sièges avant d'avoir fait amende honorable au parlement.

Le retour du duc et de la duchesse d'York en Angleterre, après leur long voyage à travers l'empire britannique, a été salué par une imposante démonstration. Et immédiatement après l'arrivée de l'héritier du trône, le roi lui a conféré le titre de prince de Galles, que lui-même a si longtemps porté et qu'il avait rendu si connu dans tout l'univers. Édouard VII lui aussi portera un nouveau titre. La *Gazette Officielle* du 4 novembre contenait une proclamation décrétant que désormais Sa Majesté s'appellerait ainsi: *Eduardus VII, Dei gratiâ Britanniarum et terrarum transmarinarum quæ in ditone sunt Britannica, rex, fidei defensor, Indiæ imperator.* — Édouard VII, par

la grâce de Dieu, roi du royaume-uni et des possessions britanniques au delà des mers, défenseur de la foi et empereur des Indes.”

\* \* \*

Une des figures les plus remarquables des pays de l'Extrême Orient, Li-Hung-Chang, le célèbre diplomate et homme public chinois, vient de disparaître de la scène du monde. Il était âgé de 80 ans. Sa naissance assez modeste ne semblait pas le destiner aux grandes dignités de l'État. Mais son ardeur à l'étude et sa vive intelligence lui firent remporter une série de succès dans les examens successifs qui sont la clef de toutes les fonctions dans le Céleste Empire. Il était sur le point d'obtenir quelque emploi qui le mettrait à même de poursuivre ses études littéraires quand éclata la grande et sanglante révolte des Taï-pings qui mit en danger la dynastie. Ce fut l'occasion pour Li-Hung-Chang de se révéler homme de guerre. Au moment où l'immense armée des rebelles marchait sur Pékin, il se mit à la tête d'une troupe de volontaires et harassa tellement leur arrière-garde qu'il les força à abandonner leur expédition. Cet exploit le mit en évidence; il fut investi peu de temps après du commandement des troupes impériales, et de concert avec le général Ward, il eut la gloire de réprimer cette formidable insurrection.

Il devait être aussi heureux dans le champ de la diplomatie. En 1870, lors des troubles de Tien-Tsin, au cours desquels la populace fanatisée contre les étrangers avait brûlé le consulat français et la cathédrale catholique française, assassiné le consul, les prêtres et les sœurs de l'orphelinat, le gouvernement français, appuyé par tous les pouvoirs, demanda réparation. Ce fut Li-Hung-Chang qui fut envoyé pour négocier à Tien-Tsin, avec les plus amples pouvoirs. Sa mission fut couronnée d'un plein succès. Après ce nouveau service rendu à l'empire il fut placé à la tête des relations étrangères. Pendant plus d'un quart de siècle, il occupa le poste important de vice-roi du Chi-li, et subséquemment, il devint vice-roi de deux importantes provinces dont Canton est la capitale, et qui renferment une population de 40 millions.

Pendant qu'il était vice-roi du Chi-li, il avait été chargé d'organiser une armée et une flotte à l'européenne. Au moment du conflit avec le Japon, il s'opposa à la guerre, mais les belli-

queux de Pékin la firent décréter. On pensait que l'armée et la flotte chinoises étaient en état de tenir tête à celles du Japon. Il en fut tout autrement. Aux premières défaites, Li-Hung-Chang fut disgracié. Mais quand il fallut négocier pour la paix, on fut forcé de recourir à ses talents et à son expérience, et il fut réinstallé dans ses dignités. Enfin, lors des récents événements, tout le monde connaît le rôle prépondérant qu'il a joué dans les conseils de son pays et dans les négociations qui ont abouti au traité de Pékin.

Li-Hung-Chang avait amassé une immense fortune. Il n'était pas scrupuleux quant aux moyens, paraît-il. On affirme qu'il était le particulier le plus riche du monde.

\* \* \*

Les dépêches annoncent un nouveau traité Hay-Pauncefote, qui abroge le traité Clayton-Bulwer de manière à donner pleine satisfaction aux États-Unis. L'ambassadeur d'Angleterre et le secrétaire d'État américain avaient conclu en 1899 un premier traité pour modifier celui qui avait été conclu en 1890, au sujet de la construction du canal de Nicaragua. Le traité Clayton-Bulwer contenait des stipulations qui garantissaient à l'Angleterre et aux États-Unis des droits égaux, qui assuraient la neutralité du canal, qui défendaient, par exemple, aux vaisseaux de guerre de stationner dans un certain rayon, etc. Celui de 1899 faisait disparaître quelques-unes des conditions favorables à l'Angleterre. Mais le Sénat de Washington, ne le trouvant pas encore assez exclusivement américain dans son esprit et ses dispositions, le rejeta sans cérémonie. Le traité Clayton-Bulwer restait donc en force. Mais les politiciens yankees ne l'entendaient pas de cette oreille. Un traité qui nous gêne! la belle affaire! On le déclare abrogé de sa seule autorité, et l'on passe outre! C'est très primitif et très simple. Il pouvait y avoir une autre issue: c'était que l'Angleterre consentit à de nouvelles et plus complètes concessions. C'est fait, nous annonce-t-on. La presse américaine exulte. Mais à Londres, il y a des journaux, comme le *Globe*, qui disent: "A moins que lord Pauncefote et le secrétaire Hay n'aient pris pour base de leurs négociations le principe des compensations, le traité aura plutôt pour effet de diminuer l'amitié des deux peuples que de l'augmenter. Que l'Angleterre consente à abandonner ses droits sur l'Isthme sans un équivalent tangible, et

avant peu elle sera invitée à se retirer des Indes Occidentales et du Canada pour ne pas déplaire au chauvinisme américain."

Les élections municipales qui ont eu lieu récemment aux États-Unis, ont été favorables au parti républicain. A New-York, le fameux Tammany "ring" a été battu. M. Seth Low a été élu maire de cette gigantesque municipalité à une majorité de plus de vingt mille voix. La déroute de Tammany a réjoui tous les honnêtes gens. La puissance du fameux boss Croker semble avoir été brisée pour longtemps.

\* \* \*

Au Canada, les événements importants sont rares. Nous traversons une période de calme plat. On parle en ce moment de l'envoi d'un troisième contingent en Afrique. L'offre en aurait été faite le printemps dernier. Et maintenant le War Office est en pourparlers avec le cabinet fédéral à ce sujet. Il s'agirait d'un détachement de 600 cavaliers. Le département de la Milice enrôlerait les hommes, donnerait les commissions, et le gouvernement anglais paierait les dépenses. Mais à l'heure où nous écrivons ces lignes, le ministère fédéral n'a encore fait aucune communication officielle à la presse.

\* \* \*

Quelques notes littéraires, avant de terminer. Dans les cercles académiques, à Paris, on se préoccupe beaucoup de l'idée qu'aurait conçue M. Rostand de prononcer en vers son discours de réception. Cela n'est contraire à aucun texte, à aucun règlement. Mais c'est contraire aux usages. Un rédacteur du *Temps* est allé questionner à ce sujet l'auteur de *l'Aiglon*: "Vous n'êtes pas le premier à me demander si j'écrirai mon discours en vers, lui a dit celui-ci. De divers côtés on me conseille de le faire ainsi. M. Jules Lemaitre entre autres. Mais la vérité m'oblige à vous confesser que jusqu'ici je n'ai pris aucune résolution. Je ne sais pas. Mon bagage en prose, en prose publiée, se réduit à une préface que j'ai donnée à Jules Huret. Le reste dort dans mes cartons. J'ai toujours sacrifié à la poésie, et cependant, à cette heure, je pencherais pour le discours en prose. En ce moment, j'ai fini de lire et d'étudier les œuvres de Henri de Bornier. Je n'ai pas connu l'homme; je me souviens de l'avoir rencontré une ou deux fois. Je vais me procurer des renseignements, des anecdotes pour la partie bio-



graphique. Il me restera à voir M. Boissier afin de lui demander si les règlements de l'Académie n'interdisent pas le discours en vers, puis je partirai pour Cambô. C'est là que je prendrai la plume et si "ça me chante" j'accorderai ma lyre."

Le reporter est ensuite allé interviewer M. Melchior de Vogüé, qui doit recevoir M. Rostand: "Savez-vous, lui a-t-il dit, que M. Rostand est capable de faire son discours de réception en vers?"

"M. Halévy m'a dit que c'était une plaisanterie, a répondu M. de Vogüé. Pour mon compte, je n'y crois pas au discours en vers. Certes, il n'y a pas de loi qui défende cette manifestation poétique — et tout ce que la loi ne défend pas, elle le permet — mais la tradition n'est point sans importance, et la tradition est pour la prose."

Interrogé à son tour, le secrétaire perpétuel, M. Gaston Boissier a dit que pour évoquer les idées, les œuvres de M. Henri de Bornier, — à qui M. Rostand succède, — les vers pourraient aller fort bien; mais pour la biographie?... "Je ne vois guère une biographie en vers," s'est-il écrié.

Il nous semble qu'après l'incroyable four de sa pièce à l'impératrice de Russie, le brillant dramaturge devrait se reposer un peu, et donner à l'Académie de la prose, aussi poétique qu'il le voudra, mais de la prose! Il est certainement incompréhensible que l'étonnant poète qui a semé tant d'enlevantes tirades dans *Cyrano* et *l'Aiglon*, ait pu produire un morceau aussi parfaitement raté. Il y a là-dedans des vers qui resteront marqués d'un ridicule immortel: celui-ci par exemple, qui menace de passer à l'état de balançoire, et que l'auteur fait dire à un tapis d'Aubusson foulé par le pied délicat de la tsarine:

Oh ! oh ! c'est une impératrice.

Les journaux parisiens annoncent la publication d'un nouveau livre posthume de Victor Hugo. Des manuscrits inédits du grand poète, il ne reste plus à publier que deux volumes, un volume de prose, et un volume de vers. Celui qui va paraître prochainement est le volume de prose. Il sera intitulé *Post-scriptum de ma vie*. Ces pages, d'après le *Rappel*, "datent de l'exil, et des années où la santé de Victor Hugo subissait une crise assez grave. Il y a deux parts à y faire; la part littéraire et la part philosophique; dans la première les idées sur l'art, la poésie et les poètes; dans la seconde, les hautes méditations sur l'âme et la destinée, sur la création et Dieu."

Le même volume contiendra des feuilles volantes, auxquelles Victor Hugo avait donné ce titre: *Tas de pierres*. Ce sont des poésies détachées. "L'ensemble, dit le même journal, donne ainsi une sorte de testament de la pensée du poète, la somme de son expérience et de sa sagesse, le dernier mot de sa critique littéraire et de sa philosophie religieuse."

Puisse ce volume ne pas être un recueil de blasphèmes et de sophismes habillés en style sibyllin!

Ths Chapais.

Québec, 25 novembre 1901.



## A NOS LECTEURS

Avec ce numéro nous terminons notre 37<sup>e</sup> année. Nous osons nous flatter d'avoir réussi à rendre la REVUE digne du Canada français. Il nous fait plaisir de constater, qu'à l'étranger, elle est remarquée et que les revues et journaux de France, d'Italie et des États-Unis font souvent mention des articles de notre Revue Canadienne, que nous désirons mettre à la hauteur de ses sœurs de France. Nous faisons appel à nos compatriotes pour nous aider dans cette entreprise patriotique, et nous appelons leur attention sur l'offre que nous faisons, dans la partie des annonces, pour les engager à travailler avec nous.

Avec le numéro de janvier nous reprendrons la reproduction mensuelle d'un chef-d'œuvre de la peinture ou de la sculpture, plusieurs de nos lecteurs nous ayant exprimé leur préférence pour ce mode, sur celui adopté cette année. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que M. J.-B. Lagacé s'est chargé de nous faire admirer les beautés de ces œuvres d'art. Accompagnés de la critique si sûre et si attrayante tout à la fois de notre jeune et savant collaborateur, ils acquerront un surcroît d'intérêt.

La Direction.



**GRAVURES ARTISTIQUES.**

	PAGES
Un présent du ciel.....	2
Saint Jean-Baptiste, d'après Murillo.....	4
Sir Joshua Reynolds, peint par lui-même.....	6
Samuel, d'après sir Joshua Reynolds.....	9
Penelope Bootliby, d'après sir Joshua Reynolds.....	11
L'âge d'innocence, d'après sir Joshua Reynolds.....	12
La comtesse Spencer, d'après sir Joshua Reynolds.....	13
Simplicité, d'après sir Joshua Reynolds.....	14
Elisabeth, duchesse de Devonshire, d'après sir Joshua Reynolds.....	15
Petite marchande de fraises, d'après sir Joshua Reynolds.....	16

**GRAVURES D'ILLUSTRATION.**

**Illustrations de l'Oublié :**

Pendant qu'Elisabeth prenait la vaisselle d'étain sur le dressoir.....	53
Tous combattirent jusqu'à la mort.....	59
Maitrisant son émotion, il la prit dans ses bras.....	62
Il ne vient pas encore.....	66

**Illustrations de Désillusion :**

Une lettre pour Monsieur.....	300
Le Comte lui tendit la main.....	306
Il gagna à pied le village de Longcours-au-Bois.....	353
Je reviens de l'inhumation d'une de mes cousines.....	358
On l'avait retiré inanimé.....	364
Avant de les cacheter, Alexis les relut.....	460
Au milieu d'elles, le comte s'agenouilla.....	466

**Illustration de Notre-Dame de Lorette :**

Installation de Robert Symes comme chef honoraire des Hurons de Lorette, en 1838.....	344
---	-----

**MUSIQUE.**

Danse ronde (chant Huron).....	279
Danse du calumet (chant Huron d'origine Iroquoise).....	279
Autre danse du calumet (chant Huron).....	280
Danse de la découverte (chant Huron).....	281

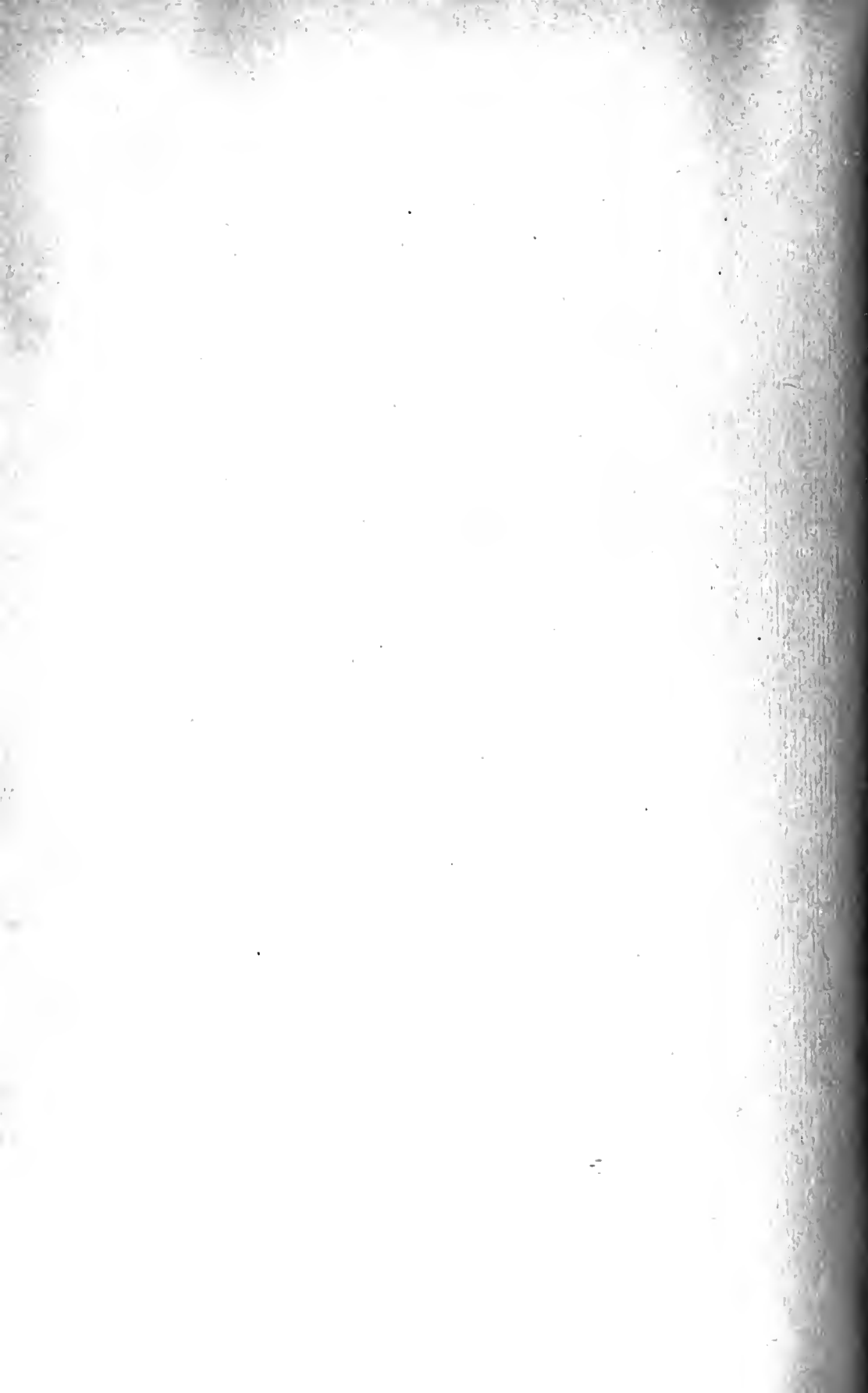
# TABLE DES MATIERES

## Du TOME XL.

	PAGES
A nos lecteurs.....	494
Appendicite, par J. Lefevre .....	438
A travers les faits et les œuvres, par Ths Chapais.....	80, 161, 240, 320, 399, 479
A travers les livres et les revues.....	336, 415
A des sœurs d'Apôtres (poésie), par l'abbé Leleu.....	233
Canadiens aux Etats-Unis (les), par J.-L.-K. Laflamme.....	72, 153, 232, 311, 385, 471
Déchiffrement d'une ancienne écriture, par Alph. Gagnou.....	180
Désillusion, roman, par Marie Floran, illustré de trente-deux gravures, par M. Mas.....	294, 351, 455
Encore un mot sur l'Aiglon, par J. de la Bassée.....	292
Employés civils sous les Pharaons (les), par Alph. Gagnou.....	149
Frère Alexis Raynard (le), O. M. I., par L.-A. Prud'homme.....	207
Grand-prix de Rome (le), à l'école des Beaux-Arts, par J.-B. Lagacé.....	97
Hôpital Général (l') de St-Boniface de la Rivière-Rouge (1845) .....	220
Irlande et France, par l'abbé Leleu.....	177
Louis Jolliet, premier seigneur d'Anticosti, par Ernest Gagnon.....	42, 190, 257
Microbes (les), poésie, par P. P.....	69
Newyorkicite (le), par J. de la Bassée.....	226
Naissance de saint Jean-Baptiste, poésie, par F.-X. Burque, ptre .....	113
Nos cousins d'outre-mer, par Alph. Gagnou.....	417
Notre-Dame de Lorette en la Nouvelle-France, par L. St-G. Lindsay, ptre. .....	30, 131, 183, 267, 337
Oublié (l'), par Laure Conan.....	52
Politique canadienne (la), jugée à l'étranger, par Alfred Siegfried.....	214, 284
Prière au Christ, poésie, par l'abbé Leleu.....	130
Primavera ou souvenirs d'été, poésie, par Berthe Leleu.....	468
Sir Joshua Reynolds et ses œuvres, par A. Leglaueur.....	7
Songe d'une nuit d'été, poésie, par Berthe Leleu.....	160
Un appel à Dieu, par l'abbé Elie-J. Auclair.....	368
Vitalité de la race française au Canada, par L.-A. Prud'homme.....	18, 117







AP  
21  
R34  
v. 40

Revue canadienne

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

